

# **HISTOIRE DE LA SECONDE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**1848 - 1852**

**TOME PREMIER**

**PAR PIERRE DE LA GORCE**

**DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE**

PARIS - PLON ET NOURRIT ET Cie - 1914.

## LIVRE PREMIER. — LES BANQUETS RÉFORMISTES

### SOMMAIRE

I. — La royauté de Juillet, en 1847, semble assurée d'un long avenir : impuissance des partis républicain, légitimiste, bonapartiste ; dans le Parlement, majorité ministérielle compacte et fidèle. — A l'extérieur, aucune crainte de guerre. — Sagesse du Roi, popularité des princes, prospérité générale.

II. — Le Gouvernement, si fort en apparence, renferme cependant, dans son sein, divers germes de dissolution. — Il ne repose pas sur un principe défini. — Les fondateurs de la royauté de 1830 se sont attachés à l'amoinrir plutôt qu'à la pourvoir des attributs nécessaires. — Symptômes d'anarchie intellectuelle et morale ; cours publics tumultueux ; romans-feuilletons ; publications historiques dangereuses ; goût des spéculations ; faits de corruption ; grands procès et grands crimes. — La nation, lasse de son propre bien-être, est avide de nouveautés.

III. — La question de la réforme électorale et parlementaire fournit aux mécontents le prétexte cherché. — Propositions de M. Duvergier de Hauranne et de M. de Rémusat pendant la session de 1847 : leur rejet par la Chambre. Les députés de la gauche dynastique et ceux de l'extrême gauche s'unissent pour propager dans le pays l'agitation réformiste : réunions chez M. Barrot : on décide d'organiser des banquets à Paris et dans les départements. — Alliance apparente des députés radicaux et des dynastiques, mais divergence réelle de leurs desseins. — Banquet du Château-Rouge (9 juillet 1847) ; banquets dans les départements ; l'opinion publique, d'abord indifférente, s'émeut peu à peu ; intervention de M. Ledru-Rollin ; premières inquiétudes des députés dynastiques : ils ne peuvent ni ne veulent reculer. — Ouverture de la session parlementaire de 1848 : le discours du Trône flétrit les passions ennemies ou aveugles. — Malgré la prospérité générale, l'année 1848 débute assez tristement : vagues inquiétudes parmi les familiers du château ; mort de Madame Adélaïde : tristes pressentiments ; quelques signes de désaffection : discours de M. de Montalembert et de M. de Tocqueville. — Discussion à la Chambre des députés du paragraphe de l'adresse relatif aux banquets réformistes : amendements Darblay, Desmousseaux de Givré, Sallandrouze : intervention de M. de Morny ; déclaration de M. Guizot ; rejet des amendements. — Réunion des députés de l'opposition : on décide de protester par un nouveau banquet contre le vote de la Chambre ; ce banquet fixé au 22 février ; négociations entre le ministère et l'opposition ; compromis proposé et accepté. — Programme de la manifestation rédigé par M. Armand Marrast ; le gouvernement interdit le banquet et prescrit des mesures de défense ; séance parlementaire du 21 février ; inquiétude de M. Barrot : ses déclarations ambiguës ; après de vifs débats, les chefs de l'opposition contremandent eux-mêmes le banquet ; la nouvelle de cette résolution parvient aux Tuileries dans la soirée du 21 : l'ordre public paraît assuré pour le lendemain.

## LIVRE DEUXIÈME. — LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER

### SOMMAIRE

I. — Le 22 février. — Au lever du jour, aucun signe d'effervescence populaire. — Vers dix heures, premiers rassemblements sur la place de la Madeleine et sur la place de la Concorde ; les groupes se portent vers le Palais-Bourbon

encore désert ; ils sont dispersés, mais se reforment bientôt ; premières escarmouches ; le peuple s'essaye à la sédition. — Séance parlementaire ; le palais législatif est entouré de troupes ; M. Barrot dépose l'acte d'accusation du ministère. — Pendant l'après-midi la sédition grandit ; essais de barricades : l'autorité militaire fait occuper les points stratégiques ; devant ce déploiement de forces, l'émeute se dissimule, mais ne désarme pas, elle se replie dans les quartiers du centre. — État des esprits le 22 février au soir ; dans les régions officielles, quelques Inquiétudes, mais entière confiance du Roi ; dans le parti démocratique, aucun espoir de triomphe prochain.

II. — Le 23 février. — Le 23 février, au matin, l'insurrection, plus menaçante que la veille, se retranche dans les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin : cependant, les forces militaires, réunies à Paris, semblent assurer le triomphe de l'ordre. — L'attitude de la garde nationale encourage l'émeute : elle réclame la réforme ; manifestations des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> légions ; déplorable effet de ces manifestations. — Inquiétudes du Roi : son entrevue avec M. Duchâtel et M. Guizot ; il provoque leur démission et fait appeler M. Molé. — Séance parlementaire : M. Guizot annonce sa retraite : joie indécente de l'opposition ; vive irritation de la majorité ; inquiétudes des députés les plus éclairés. — La nouvelle de la chute de M. Guizot est accueillie avec dédain dans les quartiers populaires et est impuissante à faire cesser complètement les hostilités : au contraire, dans les quartiers riches, l'apaisement se produit : illuminations : manifestations joyeuses. — La catastrophe du boulevard des Capucines détruit les chances de pacification : panique au sein de la foule et dans les rangs de la troupe ; promenade des cadavres ; irritation populaire. — La nouvelle de la catastrophe est portée au château ; M. Molé renonce à former un ministère. — Le Roi confie au maréchal Bugeaud le commandement des troupes ; il fait appeler M. Thiers. Son entrevue avec lui, il le charge de former un cabinet.

III. — Le 24 février. — Progrès extraordinaire de l'insurrection pendant la nuit du 23 au 24 ; dispositions militaires formidables prises par le maréchal Bugeaud — Erreur du Roi, qui veut à la fois négocier et combattre. — Démarches de M. Thiers pour former un ministère ; à huit heures du matin, il arrive aux Tuileries avec M. Barrot, accueil du Roi ; le commandement de la garde nationale confié au général Lamoricière. Essais de pacification tentés par M. Odilon Barrot et par Lamoricière, leur échec ; on commence à prononcer le mot d'abdication. — En même temps que les essais de conciliation échouent, l'action militaire est paralysée. Retraite de la colonne du général Bedeau incidents lamentables de cette retraite. — Les insurgés se rapprochent des Tuileries. Le Roi passe la revue des troupes au Carrousel. Cris séditionnels d'une portion de la garde nationale. — M. Crémieux au château ; arrivée de M. de Girardin ; il demande avec instance l'abdication ; stupeur et effarement parmi les amis de la royauté ; résistance héroïque d'une compagnie du 14<sup>e</sup> de ligne sur la place du Palais-Royal ; aucun effort n'est tenté pour la dégager et pour briser le cercle de l'insurrection ; arrivée du maréchal Gérard ; le Roi rédige l'acte d'abdication. — L'émeute se rapproche ; la fuite est décidée ; le Roi et la Reine quittent le palais et traversent le jardin des Tuileries ; attente pleine d'anxiété sur la place de la Concorde ; départ pour Saint-Cloud.

IV. — La Régence. — La duchesse d'Orléans, régente ; elle est restée aux Tuileries, ainsi que le duc de Nemours. M. Dupin survient : sur son conseil, elle se rend à la Chambre des députés. — Pendant ce temps, réunion aux bureaux du National ; délégués du parti démocratique envoyés au Palais-Bourbon ; leur entrevue avec M. de Lamartine. — République et Régence devant la Chambre des députés. — La séance de la Chambre s'ouvre à une heure : arrivée de la duchesse d'Orléans ; discours de MM. Dupin, Marie, Crémieux ; intervention de M. Barrot ; âpres paroles de M. de La Rochejaquelein. — Une première bande populaire envahit la salle ; discours

de Ledru-Rollin ; Lamartine monte à la tribune ; attente et émotion générales ; il conclut à la formation d'un gouvernement provisoire ; nouvelle invasion de la Chambre ; scènes de désordre ; le président lève la séance ; la duchesse d'Orléans et le duc de Nemours quittent l'Assemblée. — Quelques députés de l'opposition restés seuls dans la salle imaginent de créer un gouvernement provisoire. — Listes préparées d'avance et acclamées par les émeutiers ; les membres du nouveau gouvernement partent pour l'Hôtel de ville.

## LIVRE TROISIÈME. — LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE

### SOMMAIRE

I. — Du Palais-Bourbon à l'Hôtel de ville : acclamations et murmures ; les membres du Gouvernement, fendant avec peine la foule, parviennent à s'introduire dans le Palais ; leurs premières délibérations ; constitution du ministère, nomination aux grandes charges publiques ; rédaction d'une proclamation. Tumulte populaire à la salle Saint-Jean, apaisé par Lamartine. Arrivée de Louis Blanc, Marrast, Flocon, élus, ainsi qu'Albert, membres du Gouvernement provisoire, dans un conciliabule tenu aux bureaux de la Reforme ; discussion orageuse ; intervention de M. Garnier-Pagès : conciliation. Les nouveaux membres du Gouvernement ; Dupont de l'Eure, Arago, Marie, Crémieux, Garnier-Pagès, Marrast, représentent la République bourgeoise ; Ledru-Rollin et Flocon, la République jacobine ; Louis Blanc et Albert, la République sociale : Lamartine sert de trait d'union entre eux tous.

II. — Impuissance du parti monarchique ; le Roi à Dreux ; il cherche à gagner l'Angleterre ; fuite de la duchesse d'Orléans. Découragement et désorganisation de l'armée. — Le Gouvernement provisoire est menacé par ses propres complices : nuit du 24 au 25 février : aspect de Paris le 25 février ; barricades ; groupes tumultueux ; dévastations aux environs de la capitale ; attitude ambiguë du préfet de police. — Le Gouvernement hésite entre la résistance et les concessions : création de la garde mobile : proclamation à l'armée ; le droit au travail reconnu. — Dans l'après-midi les rassemblements populaires se portent vers l'Hôtel de ville : le drapeau rouge apparaît courageuse éloquence de M. de Lamartine ; les manifestants se retirent ; les amis de l'ordre reprennent courage ; décret abolissant la peine de mort en matière politique. — A de sages mesures succèdent des mesures funestes ; création des Ateliers nationaux (26 février) ; influence grandissante de M. Louis Blanc ; organisation de la Commission des travailleurs (28 février).

III. — Le Gouvernement provisoire, malgré ses fautes, ne rencontre à ses débuts aucune opposition. — Adhésion des chefs militaires et des fonctionnaires civils ; noble attitude du duc d'Aulnaie et du prince de Joinville. — Le parti religieux, ses déclarations. — Le parti légitimiste. — Les amis de la royauté de Juillet. — Dans les niasses, bonne volonté générale. — A l'extérieur, paix presque assurée ; circulaire et manifeste de Lamartine. — Étrange aspect de la capitale ; clubs, journaux, affiches, députations envoyées à l'Hôtel de ville, manifestations de toute sorte. — Généreuses illusions des premiers jours.

IV. — Cette trêve des parti dura peu. — Les Républicains de la veille craignent les élections plutôt qu'ils ne les souhaitent ; ils songent à les ajourner, ou au moins à les influencer : ils trouvent dans M. Ledru-Rollin un organe de leurs vœux. — Circulaire de M. Ledru-Rollin aux commissaires (12 mars) ; étrangeté de cette circulaire : son effet sur l'opinion. — Forces du parti radical. Préfecture de police ; rôle de Caussidière ; le Gouvernement, ne pouvant le destituer, se résigne à le subir ; Commission des travailleurs : premières déceptions de 31. Louis Blanc ; ne pouvant réaliser son programme, il tourne

vers la politique l'activité des ouvriers ; clubs ; Barbès, Blanqui, Vilain, Raspail, Cabet ; le Bulletin de la République : ses attaches officielles ; article en faveur de l'ajournement des élections. — La majorité du Gouvernement provisoire ne cède pas à ce courant ; influence de Lamartine : ses déclarations. — Deux partis en présence ; indices d'une prochaine manifestation.

V. — Arrêté du ministre de l'intérieur licenciant les compagnies d'élite de la garde nationale ; mécontentement de ces compagnies ; elles organisent une démonstration ; cris hostiles à Ledru-Rollin (16 mars). — Cette démonstration devient le prétexte d'une manifestation contraire ; nuit du 16 au 17 mars, agitation dans les clubs, à la préfecture de police, parmi les délégués du Luxembourg ; inquiétudes de Lamartine et de ses collègues. — Le 17 mars, immense rassemblement sur la place de la Concorde ; on se dirige vers l'Hôtel de ville : arrivée sur la place : moment d'anxiété ; délégués introduits. — Lecture d'une pétition demandant l'éloignement des troupes et l'ajournement des élections ; influence modératrice de Cabet ; irritation des partisans de Blanqui ; allocutions de Louis Blanc, de Ledru-Rollin, de Lamartine — Les membres du Gouvernement se montrent au peuple ; discours de Louis Blanc ; la manifestation se disperse. — Satisfaction affectée de Lamartine et de ses amis ; ces témoignages de satisfaction ne trompent personne ; inquiétudes des hommes d'ordre.

VI. — État général du pays ; causes d'embaras de toute sorte. — Finances. Pendant les dernières années du régime de Juillet, l'avenir avait été engagé dans la prévision d'une longue paix ; contre-coup terrible de la révolution de Février ; M. Goudchaux est nommé ministre des finances ; son découragement ; Garnier-Pagès lui succède. — Encaisse du Trésor : toutes les sources de revenue sont tariées, charges énormes ; le crédit privé n'est pas moins atteint que celui de l'État : baisse des valeurs de Bourse ; fermeture des usines ; détresse du commerce, panique parmi les propriétaires et les rentiers. — Le Gouvernement essaye d'abord de voiler le péril ; naïveté ou impudence de ses affirmations. — Les donneurs de conseils affluent. — Mesures prises par le Gouvernement ; création de Comptoirs d'escompte et des Magasins généraux ; décrets relatifs aux dépôts des caisses d'épargne et aux bons du Trésor ; cours forcé des billets de la Banque de France. — Impôt des 45 centimes.

VII. — État général du pays (suite). — A la détresse financière se joignent les inquiétudes causées par l'état de la capitale. — Manifestations quotidiennes ; plantations des arbres de la liberté ; menaces contre les propriétaires ; irritation des ouvriers ; démonstrations contre les bureaux de certains journaux (29 mars) ; affiches excitant aux troubles ; sédition aux Invalides.

VIII. — État général du pays (suite). — Les départements ne sont pas moins agités que la capitale. — Attaques contre les personnes et les propriétés. Insuffisance des commissaires nommés par Ledru-Rollin ; véritable anarchie administrative. — Limoges : Société populaire ; ses prétentions ; on craint que les élections ne soient le signal de troubles sanglants. — Rouen : irritation des ouvriers ; mécontentement des patrons ; les ateliers nationaux fournissent un personnel pour les manifestations ; les armes manquent ; les ouvriers s'adressent au ministre de l'intérieur pour avoir des fusils ; lettre de Ledru-Rollin. — Lyon : émotion produite dans cette ville par la révolution de Février : dévastations, incendies, destructions de machines. — Arrivée de M. Emmanuel Arago ; il se flatte de calmer le peuple par ses concessions ; étranges décrets. — Anarchie : pillage de convois d'armes ; enlèvements de munitions dans les forts ; tentatives d'embauchage dans la garnison ; le sous-officier Gigoux ; la foule se porte au pénitencier militaire ; le fort Lamothe ; domination des Voraces.

IX. — État général du pays (suite). — Menées des réfugiés étrangers. — Députations envoyées à l'Hôtel de ville ; Belges ; Hongrois ; Irlandais ;

Italiens ; Polonais ; langage pacifique de Lamartine. — Sur ces entrefaites, révolution à Milan ; à Venise ; insurrections à Vienne, à Berlin, à Munich. — Ces événements inattendus exaltent encore les espérances des réfugiés. — Des bandes de Savoisiens pénètrent dans Chambéry ; un corps de démocrates allemands franchit le Rhin ; misérable échec de ces tentatives. — Les réfugiés belges songent à envahir leur pays et à en changer la Constitution ; leurs conciliabules ; complicité de Caussidière et de Ledru-Rollin. Départ de l'expédition en deux colonnes ; désarmement de la première colonne à Quiévrain ; la seconde colonne cantonnée à Seclin ; étrange attitude de Delescluze ; invasion du territoire belge ; combat de Risquons-Tout.

X. — La désorganisation générale favorise les desseins du parti démagogique ; la manifestation du 17 mars ayant échoué, on songe à en préparer une nouvelle ; le parti du désordre ; clubs ; commission du Luxembourg ; Caussidière et Sobrier. — Le Gouvernement provisoire se dispose à la résistance ; mesures prises par Lamartine, Armand Marrast, Marie ; incertitude sur les dispositions de Ledru-Rollin. — Prétexte de la manifestation ; le peuple est convoqué pour le 16 avril au Champ de Mars, afin de se rendre, de là, à l'Hôtel de ville. — Conseil de Gouvernement ; Louis Blanc annonce la manifestation ; Bulletin de la République. — Nuit du 15 au 16 avril ; résolutions concertées par Lamartine et ses collègues ; derniers préparatifs des manifestants ; Ledru-Rollin se rallie au parti de l'ordre et se rend chez Lamartine. — Réunion ait Champ de Mars ; aspect des rassemblements. — Ordre de battre le rappel donné par Lamartine et par Ledru-Rollin. — Le général Changarnier à l'Hôtel de ville : ses dispositions militaires. — Moment d'attente anxieuse. — Arrivée de la garde nationale qui cerne et coupe la manifestation. — Colère de Louis Blanc et de ses amis ; irritation entre les communistes. — Après la manifestation du 16 avril, singulière attitude de Lamartine et de ses collègues ; gages donnés à la démagogie. — Fête de la Fraternité (20 avril). — On touche à l'époque des élections.

## LIVRE QUATRIÈME. — LES ÉLECTIONS A L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

### SOMMAIRE

I. — Établissement du suffrage universel. — Élections fixées au 23 avril. — Sentiment des masses ; comment, après avoir accueilli avec faveur le nouveau régime, elles s'en étaient détachées. — Efforts du parti radical pour surprendre ou ajourner le vote ; échec de ces tentatives. — On cherche dans la candidature officielle une dernière chance de succès. — Candidature officielle dans les départements : pression exercée à Paris sur le corps électoral : agissements de Louis Blanc, d'Armand Marrast, de Ledru-Rollin. — Ces manœuvres se perdent dans l'agitation générale. — Tableau de la période électorale ; les candidats démocrates ; les candidats conservateurs.

II. — Journée du 23 avril ; résultat des élections ; élections de la plupart des anciens parlementaires. — Succès éclatant de Lamartine ; tout annonce que la majorité sera républicaine, mais animée de sentiments modérés. — Colères dans le parti radical. — Sédition à Limoges : violation du scrutin. Émeute à Rouen : répression sanglante.

III. — Ouverture des travaux de l'Assemblée (4 mai) ; les membres du Gouvernement provisoire se rendent au Palais-Bourbon ; physionomie de la salle des séances. — Discours de Dupont de l'Eure. — Acclamation de la République ; vérification des pouvoirs ; élection du bureau : M. Buchez, nommé président. — Rapport de Lamartine ; comment il idéalise la

République du 24 février ; rapports de chacun des ministres ; leur empressement à se glorifier ; l'Assemblée décide que le Gouvernement provisoire a bien mérité de la patrie.

IV. — Nécessité de nommer un pouvoir exécutif qui fonctionnera jusqu'au vote de la Constitution ; deux combinaisons : l'une créant un président du conseil et des ministres nommés par l'Assemblée ; l'autre établissant une Commission exécutive investie d'un pouvoir propre ; Lamartine, contre toute attente, se rallie à la seconde combinaison. — Proposition Dornès : elle est repoussée par la Commission ; sur l'intervention de Lamartine, elle est adoptée par l'Assemblée. — Nomination de la Commission exécutive : Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine, Ledru-Rollin ; dangereuse victoire de Lamartine ; formation du ministère. La Commission exécutive n'est que le Gouvernement provisoire continué.

## LIVRE CINQUIÈME. — L'ATTENTAT DU 15 MAI

### SOMMAIRE

I. — Irritation du parti démagogique contre l'Assemblée ; on songe à la détruire ou à l'asservir. On cherche une occasion de troubles ; question de l'organisation du travail ; question polonaise. — Conciliabules chez Sobrier et à la salle Doullans ; on décide une manifestation dont la Pologne sera le prétexte ; date du 15 mai adoptée ; dispositions des chefs de clubs et forces de l'émeute ; le 13 mai : — Mesures de défense arrêtées par le président de l'Assemblée et par la Commission exécutive ; commandement supérieur confié au général de Courtais ; le général de Courtais à l'état-major ; ses instructions, leur défaut de précision ; trompeuse sécurité.

II. — Organisation de la manifestation ; elle part de la place de la Bastille ; le cortège suit la ligne des boulevards : les dispositions hostiles s'accroissent ; des rapports inquiétants parviennent à la Commission exécutive : elle compte sur le général de Courtais. — Insuffisance du général ; incertitude de ses ordres ; son immobilité à l'état-major ; il est surpris par la manifestation ; il se porte au-devant d'elle pour l'arrêter ; insuccès de sa tentative ; par suite de quel malentendu la première légion est restée à la mairie ; faibles forces qui lardent le pont de la Concorde ; incroyable attitude de M. de Courtais ; il fait dégager la chaussée du pont, désarme la résistance, fait ouvrir les grilles ; le palais est envahi.

III. — Séance parlementaire ; interpellations sur la Pologne. Discours de M. Wolowski ; tumulte au dehors ; cri d'alarme de M. Degoussé ; les émeutiers dans la salle des séances ; intervention de Louis Blanc ; Raspail lit la pétition, Barbès ; Blanqui ; tumulte croissant ; menaces contre plusieurs représentants ; on entend le bruit du rappel, indescriptible désordre ; proposition de Barbès ; Huber déclare l'Assemblée dissoute ; le président Buchez sort de la salle ; les représentants se dispersent ; leur consternation ; aspect de la salle de l'Assemblée après le départ des représentants ; Barbès et Albert partent pour l'Hôtel de ville. — Arrivée de la garde mobile et de la garde nationale ; la séance est reprise.

IV. — Lamartine et Ledru-Rollin partent pour l'Hôtel de ville ; de quelle façon étrange Barbès, Albert et leurs amis s'y étaient installés ; quels décrets ils avaient rendus. — Leur arrestation. — Arrestation ou fuite de tous les auteurs de la sédition.

V. — Soirée du 15 mai ; physionomie de l'Assemblée ; mesures de fermeté impérieusement réclamées par les représentants ; colère contre Louis Blanc. La Commission exécutive se décide à quelques actes d'énergie ; destitutions ; Caussidière mandé au Petit-Luxembourg ; singularité de son attitude ; sa

proclamation ; son discours le 16 mai à l'Assemblée ; sa retraite. — Caractère de la journée du 15 mai. — Ses conséquences.

## LIVRE SIXIÈME. — LES ATELIERS NATIONAUX

### SOMMAIRE

I. — Époque qui précède l'insurrection de Juin ; faiblesse de l'autorité ; anxiétés de toute sorte ; signes d'une prochaine guerre civile.

II — Les ateliers nationaux, sujet dominant de préoccupation pour le gouvernement et l'Assemblée ; coup d'œil rétrospectif ; création des ateliers nationaux ; premier embarras ; plan de M. Émile Thomas ; réglementation minutieuse ; impuissance des règlements ; nombre croissant des inscriptions ; impossibilité d'employer les bras inoccupés ; dépenses ruineuses. — Cependant l'opinion publique est d'abord peu effrayée ; mais bientôt le péril apparaît ; immense armée qu'il faut dissoudre ou désagréger. — Mesures proposées par l'Assemblée nationale ; elles sont renvoyées au comité du travail. — Mesures imaginées par la Commission exécutive ; elle s'efforce de se montrer ferme ; sa maladresse : arrestation de M. Émile Thomas.

III. — En dehors de la question des ateliers nationaux, la situation de la Commission exécutive devient de plus en plus difficile ; méfiance de l'Assemblée ; indifférence dédaigneuse de la bourgeoisie ; irritation du peuple ; quelques désordres dans les provinces ; vains efforts du pouvoir pour reconquérir un peu de prestige ; fête de la Fraternité ; décret de bannissement des princes de la maison d'Orléans. — Évolution d'une portion du parti républicain ; langage de MM. Marrast, J. Favre, Sénard ; le général Cavaignac. — On cherche un prétexte d'attaque contre la Commission ; demande de poursuites contre Louis Blanc ; but réel de cette demande ; artificieux rapport de Jules Favre ; les débats parlementaires affaiblissent les charges accumulées contre Louis Blanc. — Rejet de la demande de poursuites. — Le vote met en pleine lumière l'anarchie qui règne dans le gouvernement.

IV. — Au milieu de cette anarchie surgit Louis-Napoléon Bonaparte ; Louis Bonaparte ; son enfance ; comment il devient un prétendant ; indifférence de l'Europe ; indifférence presque aussi grande en France ; tentatives de Strasbourg et de Boulogne ; captivité de Ham ; comment cette captivité sert la cause du prince ; évasion ; révolution de Février ; le gouvernement croit les héritiers de Napoléon peu à craindre ; sa tolérance vis-à-vis d'eux. — Sur ces entrefaites, élections du 4 juin : Louis Bonaparte élu dans quatre départements. Propagande bonapartiste très active. — Revirement dans les dispositions de la Commission ; elle se décide à voir le péril et à appliquer au prince les lois de proscription ; l'Assemblée, dans la séance du 12 juin, paraît approuver cette résolution, puis, le lendemain, change de sentiments et prononce l'admission de Louis Bonaparte comme représentant. — Quelle était pendant ce temps l'attitude du prétendant ; ses lettres : leur habileté ; lettre hautaine du 14 juin ; émotion dans l'Assemblée, le prince donne sa démission ; l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

V. — La question des ateliers nationaux de plus en plus redoutable. M. de Falloux ; son langage ferme et vraiment politique ; les mesures qu'il propose ; en quoi elles diffèrent de celles imaginées par le gouvernement ; elles demeurent inexécutées, incapacité du ministre des travaux publics, M. Trélat. État des ateliers nationaux ; esprit qui les anime. Nouvelle demande de crédits ; M. de Falloux et M. Trélat. — Le problème des ateliers nationaux absorbe toutes les pensées ; M. Pierre Leroux ; M. Goudchaux ; l'Assemblée anxieuse demande à tous un moyen de salut. — Dénouement imminent. Il faut en finir. M. de Falloux n'est pas responsable de la crise ; décret du 21

juin ; irritation des ouvriers ; journée du 22 juin ; entrevue des délégués des ateliers nationaux avec M. Marie ; agitation croissante ; excitations des journaux ; réunion le soir sur la place du Panthéon ; rendez-vous pris pour le lendemain.

## LIVRE SEPTIÈME. — L'INSURRECTION DE JUIN

### SOMMAIRE

I. — Le 23 juin. — Rassemblements sur la place du Panthéon. Premiers avis donnés aux membres de la Commission exécutive ; sécurité qui fait bientôt place à l'inquiétude. — Incroyables progrès de l'insurrection de huit à dix heures dit matin ; vaste demi-cercle où les émeutiers dominent en maîtres. — Mesures prises par la Commission exécutive ; commandement de toutes les forces militaires confié au général Cavaignac, état numérique des troupes ; plan du général ; objections ; ce plan est adopté. — Quartier général au palais de l'Assemblée. — Troupes divisées en trois corps : corps du général Lamoricière, destiné à opérer sur les boulevards ; corps du général Bedeau, ayant son centre à l'Hôtel de ville ; corps du général Damesme, appelé à couvrir la rive gauche. — Malgré les ressources dont il dispose, le général Cavaignac est inquiet ; son inexpérience des guerres de rues ; attitude douteuse ou hostile de la garde nationale dans les quartiers populaires ; incertitudes sur les dispositions de la garde mobile. — Vers midi, premier combat à la porte Saint-Denis. A partir de ce moment, la bataille devient générale. — Quartier du Panthéon ; dispositions des habitants de ce quartier ; reconnaissance tentée par M. Buchère ; tentative de conciliation essayée par M. Arago ; échec de cette tentative ; prise des barricades de la Sorbonne, de la place Cambrai, de la rue des Mathurins. Quartier de l'Hôtel de ville ; le général Bedeau ; forces importantes dont il dispose ; ces forces sont cependant insuffisantes ; barricades formidables à l'entrée du pont Saint-Michel, au bas de la rue de la Harpe, à l'entrée du Petit-Pont ; combats acharnés ; le général Bedeau blessé. — Quartier des boulevards ; le général Lamoricière ; étendue du champ de bataille ; esprit des faubourgs ; la Villette, la Chapelle, Belleville ; la première, la deuxième, la troisième légion ; leur zèle pour l'ordre. Série de combats sanglants et non décisifs ; demande de renforts. — Cavaignac, qui était à l'Assemblée, se porte de sa personne dans le faubourg du Temple ; attaque de la barricade de la rue Saint-Maur ; vers neuf heures, Cavaignac revient au Palais-Bourbon. — Dispositions de l'Assemblée ; trompeuse sécurité suivie d'extrêmes appréhensions. — Commission exécutive, Ledru-Rollin reste seul avec Marie au palais de la présidence de l'Assemblée pendant l'absence de Cavaignac ; ses inquiétudes ; demande d'ordres et de renforts ; mesures ordonnées par lui. — Vers dix heures, Cavaignac quitte de nouveau le palais de la présidence ; sa visite au général Bedeau blessé, qu'il remplace par le général Duvivier ; son entrevue avec Damesme ; à minuit, il revient au quartier général.

II. — Le 24 juin. — Nuit du 23 au 24 juin ; dans les quartiers insurgés, menées des émeutiers pour recruter des partisans. — Dans les quartiers dévoués à l'ordre, vives inquiétudes ; Assemblée ; les députés demeurés en grand nombre au Palais-Bourbon ; leurs entretiens ; craintes et espérances ; un sentiment domine, c'est celui de l'insuffisance de la Commission exécutive ; quelles démarches ont déjà été faites en vue de la remplacer. — A la pointe du jour, les hostilités reprennent ; position menaçante des insurgés, surtout du côté de l'Hôtel de ville ; prise des huitième et neuvième mairies. — A huit heures, reprise de la séance parlementaire, discours de M. Sénard ; vote de l'état de siège ; tous les pouvoirs concentrés entre les mains du général

Cavaignac ; démission de la Commission exécutive. — Proclamation du nouveau chef du pouvoir exécutif à la garde nationale, à l'armée, aux insurgés. — Combats au faubourg Poissonnière, au clos Saint-Lazare, au faubourg du Temple. — Combats dans le quartier de l'Hôtel de ville. — Rive gauche ; succès du général Damesme ; combats de la place Maubert ; reprise du Panthéon par les troupes ; barricades de la rue de la Vieille-Estrapade : Damesme blessé ; il est remplacé par le général Bréa. — Situation générale à la fin de la seconde journée de lutte. — Les gardes nationales des départements commencent à arriver.

III. — Le 25 juin. — Au nord de la ville, combats barrière Rochechouart, prise du clos Saint-Lazare ; la commune de la Chapelle retombe au pouvoir du parti de l'ordre ; suite de la lutte au faubourg du Temple. — Quartier de l'Hôtel de ville ; préparatifs d'attaque du faubourg Saint-Antoine ; difficultés de cette attaque ; état du faubourg ; deux colonnes formées : colonne du général Regnault, succès chèrement achetés et mort du général ; colonne du général Duvivier ; Duvivier blessé ; marche offensive le long des quais : combats sanglants. Les deux colonnes se réunissent place de la Bastille ; quel aspect formidable présente l'entrée du faubourg Saint-Antoine ; mort du général Négrier, du représentant Charbonne'. — Emotion que ces nouvelles causent à l'Assemblée. Rive gauche ; succès du général de Bréa ; il se flatte d'achever sans effusion de sang la pacification du quartier ; il se rend successivement à la barrière Saint-Jacques, à la barrière d'Enfer, à la barrière de la Santé ; arrivée à la barrière de Fontainebleau ; dispositions hostiles ; malgré les avis contraires, le général de Bréa franchit la barrière ; cris de mort ; le général et ses compagnons conduits à l'estaminet du Grand-Salon, puis au Grand-Poste ; violences et insultes ; assassinat de M. de Bréa et du capitaine Mangin ; les troupes franchissent la barrière ; jactance des assassins. — Mgr Affre : son caractère ; son projet d'offrir sa médiation aux deux parties ; il se rend d'abord au palais de l'Assemblée ; son entretien avec Cavaignac ; départ du prélat pour les quartiers insurgés ; arrivée sur la place de la Bastille ; sorte de trêve tacite ; l'archevêque est mortellement blessé.

IV. — Le 26 juin. — État du faubourg Saint-Antoine dans la soirée du 25 juin ; nouvelles décourageantes pour l'insurrection ; premiers pourparlers. Nouvelles négociations pendant la nuit du 25 au 26 ; les représentants Druet-Desvaux, Larabit, Galy-Cazalat ; démarche des délégués du faubourg auprès de Cavaignac et de M. Sénard : on ne parvient pas à s'entendre ; trêve prolongée jusqu'à dix heures ; sentiments contradictoires parmi les insurgés ; les troupes sur la place de la Bastille. — Attaque du faubourg : les barricades ne sont pas défendues ; la troupe arrive jusqu'à la place du Trône. — Lamoricière ; combat rue Saint-Sébastien. — Dernières barricades à la Villette. — L'insurrection est vaincue ; joie qui éclate à l'Assemblée ; proclamations de Cavaignac ; Mgr Affre ramené à l'archevêché ; ses derniers moments.

V. — Véritable caractère de l'insurrection de Juin. — Quelles furent de part et d'autre les forces engagées ; nombre des morts et des blessés. — Nombre considérable des prisonniers ; collision sanglante ; décret de transportation. Attitude patriotique et courageuse de la garde nationale, de la garde mobile, de l'armée, des représentants. — Cavaignac dépose ses pouvoirs : l'Assemblée les lui continue.

VI. — Pendant l'insurrection parisienne, les départements sont tranquilles : Marseille seule fait exception. — Situation de Marseille : arrivée des volontaires parisiens ; agitation. — L'émeute éclate le 22 juin et devient bientôt générale. — Attitude de l'autorité. — La place Jauguin ; plusieurs attaques infructueuses. — La place Castellane ; attaque commandée, puis différée. — Le 23, l'ordre est rétabli à Marseille.

## LIVRE HUITIÈME. — LA RÉACTION

### SOMMAIRE

I. — Aspect de la capitale au lendemain de l'insurrection ; sentiment de la bourgeoisie parisienne ; frayeurs ; dénonciations ; bruits de complots ; sollicitude pour les blessés ; pieux empressement à honorer les morts. — Un sentiment domine tous les autres, c'est le désir d'une réaction énergique ; déchainement contre les socialistes et les communistes de toute nuance ; le Gouvernement et l'Assemblée sont disposés à obéir à ce vœu.

II. — Le général Cavaignac ; composition du ministère ; attitude de la droite M. Carnot remplacé par M. Vaulabelle. — Mesures d'ordre général. — Mesures économiques ; le pouvoir exécutif supprime les ateliers nationaux ; divers décrets rendus pour aider la classe ouvrière. — Décrets relatifs à la presse et aux clubs ; état de siège ; importance que Cavaignac y attache. — Mesures financières ; les bons du Trésor ; les dépôts des caisses d'épargne ; les membres de la droite dans le comité des finances ; comment ils favorisent le retour aux saines traditions ; M. Thiers ; proposition Proudhon ; M. Goudchaux et l'impôt sur les créances hypothécaires : réforme postale.

III. — Commission d'enquête ; caractère étrange et extraordinaire de ses investigations ; présomptions qui s'élèvent contre Louis Blanc et Caussidière ; entrevue des membres de la commission avec M. Corne, procureur général. — Rapport de M. Quentin-Bauchart ; effet produit ; M. Ledru-Rollin ; impression des pièces à l'appui du rapport. — Discussion du rapport de la commission d'enquête (25 août) ; Ledru-Rollin, Louis Blanc, Caussidière ; demande d'autorisation de poursuites contre Louis Blanc et Caussidière ; poursuites votées ; fuite de ces deux représentants.

IV. — Situation du général Cavaignac ; deux tendances contraires le sollicitent ; politique d'équilibre ; influence des hommes du National ; longanimité de la droite ; incidents divers ; commencement de désunion entre Cavaignac et les conservateurs.

## LIVRE NEUVIÈME. — LA CONSTITUTION

### SOMMAIRE

I. — Nomination de la commission de constitution : ses membres. — Proposition de M. Barrot ; elle n'est pas accueillie. — Le projet est rédigé et est soumis à l'examen des délégués des bureaux. — Exposé général ; déclaration des droits ; pouvoir législatif ; pouvoir exécutif ; pouvoir judiciaire ; révision. — La discussion publique s'ouvre ; incident relatif à l'état de siège ; trois points surtout soulèvent un solennel débat : droit au travail ; organisation du pouvoir législatif ; mode d'élection du président.

II. — Droit au travail ; ses défenseurs ; M. Mathieu de la Drôme ; le représentant Peltier ; M. Crémieux ; M. Ledru-Rollin ; M. de Lamartine ; M. Billault. — Mémorable discours de M. Thiers. — Le droit au travail repoussé. — Déclaration du gouvernement en faveur de l'impôt proportionnel.

III. — Organisation du pouvoir législatif. Y aura-t-il deux Chambres ? Discours de M. Duvergier de Hauranne et de M. Barrot ; l'Assemblée décide qu'il n'y aura qu'une seule Chambre. — Arrière-pensée d'un grand nombre de représentants ; plusieurs se flattent de trouver, soit dans le Conseil d'État, soit dans la nécessité des trois lectures, une influence modératrice. — Véritable explication du vote.

IV. — Élection du président de la République. — Au sein de la commission, l'élection par le suffrage universel est admise presque sans contradiction.

Scrutin du 17 septembre ; nouveau triomphe de Louis Bonaparte. — Réaction contre le système de l'élection directe. — Amendement Grévy. — Amendement Leblond ; discours de M. de Parieu. — Lamartine se fait le champion de l'élection directe. — Adoption du projet de la commission. — Craintes tardives de l'Assemblée ; efforts pour limiter le pouvoir présidentiel ; vanité de ces efforts.

V. — Vote sur l'ensemble de la Constitution. — Fête du 12 novembre ; impression générale. — L'élection présidentielle fixée au 10 décembre.

## LIVRE DIXIÈME. — L'ÉLECTION À LA PRÉSIDENTENCE

### SOMMAIRE

I. — Personnages divers qui pouvaient briguer la présidence : M. Molé, M. Thiers, M. de Lamartine, le maréchal Bugeaud, le général Changarnier. — Comment ces diverses candidatures furent désavouées ou abandonnées ; sauf Ledru-Rollin et Raspail, soutenus par les démagogues et les socialistes, deux candidats demeurent seuls en présence : Cavaignac et Louis Bonaparte.

II. — Cavaignac : sa conduite vacillante le discrédite ; incidents divers ; banquets du 22 septembre à Toulouse et à Bourges ; M. Ledru-Rollin ; débats relatifs à l'état de siège ; MM. Dufaure, Freslon, Vivien entrent au ministère ; comment cette concession au parti de l'ordre est bientôt paralysée par des nominations, contraires. — Efforts en faveur de la candidature du général ; M. Dufaure, sa circulaire aux préfets et sa lettre à M. Odier ; manifeste du général ; ses démarches ; insuccès de cette propagande.

III. — Louis Bonaparte : son apparente réserve ; activité réelle de son parti ; avantages du prince sur son concurrent ; propagande active ; promesses ; attaques ou railleries contre Cavaignac ; M. de Girardin et le journal la Presse. — Attitude des anciens chefs parlementaires ; leur hésitation ; le langage plus rassurant de Louis Bonaparte les amène à le patronner. — Force immense que le prince puise dans son nom.

IV. — Publication du Fragment d'histoire ; nature de l'accusation qu'il renferme ; Cavaignac provoque un débat public à l'Assemblée ; ce débat fixé au 25 novembre ; séance parlementaire mémorable ; justification de la conduite de Cavaignac pendant l'insurrection de Juin ; approbation presque unanime de la représentation nationale.

V. — La séance du 25 novembre produit plus d'effet dans le Parlement que dans le pays. — Manifeste du prince ; promesses prodiguées à tous les partis — Sur ces entrefaites, révolution à Rome ; assassinat (le Rossi ; dangers du Saint-Père ; mission confiée à M. de Corcelles ; troupes réunies à Toulon et prêtes à être embarquées ; Pie IX se réfugie, non en France, mais à Gaëte ; les adversaires du général raillent ses offres d'hospitalité devenues inutiles. — Affaire des récompenses nationales ; elle devient un texte d'accusations nouvelles contre Cavaignac.

VI. — Élections du 10 décembre ; résultat du scrutin ; la popularité de Cavaignac usée en quelques mois comme celle de Lamartine. — Services rendus par le chef du pouvoir exécutif. — Cavaignac dépose ses pouvoirs ; discours de Louis Bonaparte ; il s'installe à l'Élysée.

## LIVRE PREMIER

# LES BANQUETS RÉFORMISTES

I

Vers le milieu de l'année 1847, aucun trône ne paraissait plus solide que celui du roi Louis-Philippe. Élevé par une révolution, ce prince semblait avoir triomphé du vice de son origine. Depuis 1839, la place publique n'avait point été troublée. Les sociétés secrètes, si puissantes dans les premières années du règne, s'étaient depuis longtemps dissoutes ou étaient entre les mains de la police. Les revendications radicales ne trouvaient guère d'écho dans le pays, et le journal *la Réforme*, qui leur servait d'organe, languissait, faute de lecteurs. Parmi les chefs républicains, les plus hardis ajournaient jusqu'après la mort du Roi la réalisation de leurs espérances ; les autres se demandaient si, au milieu des troubles et des incertitudes d'une régence, ils ne trouveraient point un aliment pour leur ambition, et, en vue de ce rôle éventuel, ils se ménageaient. Comme il arrive, d'ailleurs, aux factions expirantes, à mesure que le nombre des soldats diminuait, la division s'accroissait entre les chefs, en sorte que la République ne parut jamais plus éloignée qu'au jour de son avènement. — Le parti légitimiste n'était pas plus redoutable. Sauf dans les campagnes de l'Ouest et dans quelques provinces du Midi, il se heurtait aux préjugés les plus enracinés. Souvent aussi la fidélité se lassait, et les convenances ou la mode, bien plus qu'une ardente conviction, retenaient les fils sous le drapeau que les pères avaient servi. Un parti qui s'éloigne systématiquement des affaires ne tarde pas, au surplus, à perdre en activité et en intelligence ; car on travaille peu quand on n'y est poussé par le mouvement quotidien et les nécessités de la vie publique. — Quant au parti bonapartiste, on pouvait croire qu'il n'existait plus, tant étaient rares les traces visibles de son action. La royauté de Juillet s'était flattée d'absorber, en les groupant autour d'elle, les anciens serviteurs du régime impérial. Comblés de soins et rassasiés d'hommages, ces vétérans de l'administration civile et ces illustres survivants de la grande armée étaient comme la décoration et l'ornement du trône. Suivant les plus éclairés, l'Empire devait subsister comme une glorieuse légende, mais il ne devait jamais revivre comme symbole politique ; cette appréciation paraissait vraie alors, bien que l'événement ne l'ait pas justifiée !

La Chambre des députés, dans sa composition, reflétait assez fidèlement cet état des esprits. L'extrême gauche, peu nombreuse, était elle-même divisée en deux groupes : les uns voulant la République, mais la voulant avec timidité, et plus disposés à la saluer comme une espérance de l'avenir qu'à la souhaiter dans le présent ; les autres, plus ardents, plus impatients de voir la réalisation de leur rêve, plus enclins à faire appel aux souvenirs révolutionnaires. Les premiers comptaient dans leurs rangs M. Dupont de l'Eure, M. Arago, M. Marie, M.

Garnier-Pagès, et avaient pour organe *le National* ; les seconds se personnifiaient dans M. Ledru-Rollin. Le parti légitimiste n'avait, lui aussi, dans la Chambre, que peu de représentants ; il devait tout son prestige à l'orateur incomparable qui prêtait à l'ancienne royauté le secours de sa fière et saisissante parole : je veux parler de M. Berryer. Les nuances diverses de l'opinion libérale étaient représentées, soit par la gauche dynastique, qui reconnaissait pour chef M. Odilon Barrot, soit par le centre gauche, dont M. Thiers était la personnalité la plus notable, soit par le tiers parti, où brillaient M. Dufaure, M. Billault, M. de Tocqueville. — Telle était l'opposition avec ses fractions multiples. Du milieu de tous ces groupes se détachait la masse compacte des députés ministériels, masse beaucoup plus nombreuse à elle seule que la coalition de tous les autres partis. C'est cette majorité qui, depuis sept années, était invariablement attachée à son illustre chef, M. Guizot ; qui s'associait avec un dévouement aveugle à toutes ses entreprises ; qui subissait, avec une docilité jusque-là sans exemple, l'ascendant de son autorité et de son éloquence. Deux fois déjà, elle s'était rajeunie dans les élections de 1842 et dans celles de 1846 ; par son union étroite et indissoluble avec le ministère et avec la couronne, elle semblait assurer à l'un et à l'autre une sorte de perpétuité.

Ainsi, soit qu'on envisage la nation elle-même, soit qu'on considère le Parlement, on trouve partout les partis impuissants et le pays pacifié.

A l'extérieur, le spectacle n'est guère moins rassurant. En 1831 et en 1839, les dispositions malveillantes des puissances continentales et les excitations belliqueuses du parti révolutionnaire avaient failli amener une guerre générale. En 1840, on avait pu croire, pendant quelques jours, que la question d'Orient serait résolue les armes à la main. Une conduite sage et prudente avait effacé jusqu'aux dernières traces de ces agitations. Ministre des affaires étrangères depuis le 29 octobre 1840, M. Guizot avait sauvé constamment la paix sans consentir néanmoins il aucun sacrifice incompatible avec la dignité du pays. Dans la question du droit de visite, du Maroc, de l'occupation de Tahiti, il avait montré sa ferme volonté de maintenir l'alliance anglaise, mais avait pris soin de ne pas s'y asservir. La conclusion des *mariages espagnols*, sans avoir l'importance politique qu'affectaient d'y attacher les courtisans, était pour notre diplomatie un réel succès. Si, à la suite de ce dernier événement, l'Angleterre avait manifesté quelque déplaisir, si les relations avec le cabinet britannique étaient surtout devenues difficiles depuis que la direction du *Foreign Office* avait passé des mains de lord Aberdeen aux mains de lord Palmerston, ces dispositions révélaient une mauvaise humeur passagère plutôt qu'elles ne laissaient pressentir une rupture. M. Guizot trouvait, d'ailleurs, une ample compensation à ces ennuis dans la bonne volonté, de jour en jour plus manifeste, des puissances du Nord. L'empereur Nicolas lui-même, si hostile jusque-là, venait de donner à la France des marques non équivoques de confiance et d'amitié ; et le gouvernement royal avait recueilli ces témoignages avec une satisfaction d'autant plus vive qu'il avait su les attendre avec plus de dignité. De quelque côté qu'on se tournât, une longue paix semblait assurée.

Si, pour compléter ce tableau, on ajoute que le roi Louis-Philippe puisait dans dix-sept ans de règne le prestige que donne toujours la longue possession d'une couronne ; que le pays avait une juste confiance dans sa sagesse et son amour du bien public ; qu'autour du souverain se groupait une famille nombreuse, vaillante et unie ; que la bourgeoisie tout entière saluait dans la royauté de Juillet sa propre incarnation ; que le sort des plus grandes affaires, dans l'ordre industriel et financier, était attaché à la stabilité du pouvoir ; que depuis 1830, la

prospérité matérielle n'avait cessé de s'accroître ; que l'armée, enfin, était disciplinée, courageuse et fidèle ; si, dis-je, on énumère toutes ces faveurs de la divine Providence, on comprend que les moins optimistes aient envisagé l'avenir avec sécurité ; on comprend que les courtisans aient pu, sans une exagération trop choquante, décerner au monarque le titre de *Napoléon de la paix* ; on comprend surtout que les politiques, éclairant le présent par le passé, se soient plu à rapprocher la révolution française de 1830 de la révolution anglaise de 1688, et à prédire à la patriotique dynastie d'Orléans les heureuses destinées de la maison de Hanovre.

## II

En trois jours, cet établissement si solide s'est écroulé. L'esprit demeure tout d'abord confondu en présence d'une chute si inattendue, si rapide, si complète. Comment toutes les forces du puissant empire ont-elles été tout à coup paralysées ? On jugerait mal cette catastrophe si l'on n'allait au fond des choses et si l'on n'étudiait les germes de faiblesse et de corruption que ce grand corps, en apparence si robuste, recelait en lui.

Tout gouvernement doit puiser sa force à l'une ou à l'autre de ces deux sources, ou des fidélités personnelles qui se transmettent de génération en génération, ou le respect d'une constitution inviolée. Or, ces deux sortes de prestiges manquaient également à la royauté de Juillet. Louis-Philippe avait emprunté le titre de son pouvoir aux circonstances mêmes qui l'avaient élevé. C'était *un prince de sang royal qui s'était rencontré sur les marches du trône brisé, et que la nécessité avait fait roi*<sup>1</sup>. Il ne devait donc point trouver autour de lui ces attachements inaltérables, reste de l'antique foi féodale, qui avaient prêté tant de puissance à la monarchie héréditaire et qui avaient si grandement honoré sa fin ; il ne pouvait invoquer davantage l'autorité d'un contrat solennel entre lui et la nation. Son élévation au trône avait semblé au plus grand nombre le meilleur des expédients ; mais il n'avait d'autre force que celle des intérêts dont il était le gardien. Si l'on rencontrait dans le pays une très générale adhésion, presque nulle part cette adhésion n'allait jusqu'au dévouement ; s'il avait peu de chances d'être attaqué, il avait encore moins de chances d'être défendu. Louis-Philippe, avec sa sagesse et son ferme bon sens, avait le sentiment profond de cette situation. Il savait qu'au jour du danger, il ne pourrait ni appeler à son aide de vieilles fidélités, ni se couvrir de la majesté d'une loi incontestée ; de là une première cause de sa faiblesse et une première explication de la rapidité de sa chute.

Cette autorité, déjà si imparfaite par son origine, avait, de plus, été affaiblie en diverses manières. Après 1830, la monarchie nouvelle, fondée par les libéraux d'alors, n'avait été acceptée que comme une transaction entre le régime ancien dont on repoussait les tendances, et la République dont on répudiait les sanglants souvenirs. Aussi après avoir fait la royauté, s'attachait-on, autant qu'on le put, à la diminuer et, pour ainsi dire, à la dégrader. Dans les premiers temps qui suivirent la révolution de Juillet, Louis-Philippe, troublé chaque jour par des manifestations demi-sympathiques et demi-menaçantes, fut presque prisonnier dans le Palais-Royal. On se souvient des débats injurieux auxquels

---

<sup>1</sup> M. Guizot.

donna lieu la discussion de la liste civile. On se rappelle l'épouvantable tumulte que souleva un jour, dans la Chambre des députés, M. de Montalivet, en parlant des *sujets* du Roi. On sait tous les sacrifices que le prince fut obligé de faire à l'esprit public, tantôt effaçant les fleurs de lis de ses armoiries, tantôt subissant l'émeute, tantôt cédant, en apparence au moins, aux liassions anarchiques et antireligieuses que plus que personne il réprouvait. L'hérédité de la pairie subsistait comme une dernière garantie de stabilité ; mais, dès 1831, le préjugé populaire voulut qu'elle disparût, et ni la grave autorité de Royer-Collard, ni la ferme et courageuse éloquence de M. Thiers ne purent la sauver. Plus tard, il est vrai, quand le pouvoir, devenu plus fort, s'affranchit des alliances révolutionnaires, des hommes d'État illustres, M. de Broglie, M. Molé, M. Guizot, se préoccupèrent de cet étrange état politique. Ils se dirent que, si la royauté doit être toujours contrôlée dans ses actes, elle doit être toujours aussi respectée dans son principe, qu'elle n'a d'utilité qu'autant qu'elle a de prestige, et qu'en la rabaisant à plaisir, on avait peut-être fait preuve de plus de défiance jalouse que de réelle prévoyance. Ils s'efforcèrent de rendre au pouvoir son éclat extérieur, et de remettre en honneur quelques-unes de, anciennes formes traditionnelles. Peut-être même songèrent-ils à restaurer quelque grand corps qui prit à la fois modérer et appuyer la monarchie. M. Guizot, durant son long ministère de huit années, de 1840 à 1848, travailla surtout avec conviction à ce patriotique dessein. La noblesse étant hostile ou impuissante, il essaya d'*aristocratiser* la bourgeoisie. Vains efforts ! La bourgeoisie, quelle que fût d'ailleurs sa sagesse, manquait de deux qualités essentielles pour remplir ce rôle ; elle n'avait ni la netteté de vues qui fait la force de l'aristocratie britannique, ni l'esprit de dévouement qui restera comme l'honneur de la noblesse de France. Dieu, d'ailleurs, permet rarement aux hommes de reconstruire ce qu'ils ont détruit. La royauté demeura donc isolée, comme un arbre plus grand que vigoureux, s'élevant au milieu de la plaine dénudée, et exposé à toutes les tempêtes.

Ce qui n'était pas moins grave, c'est que cette société, aux apparences si robustes, renfermait de nombreux germes d'anarchie intellectuelle et morale. L'enseignement public ayant été, pour quelques-uns, l'origine de hautes fortunes politiques, beaucoup de professeurs, jaloux d'une renommée bruyante, songeaient à transformer leurs cours en clubs et à faire appel aux passions populaires. Au Collège de France, en particulier, M. Michelet et M. Quinet avaient cédé à cet entraînement regrettable et mis leur incontestable talent au service des doctrines les plus funestes. Maigre de très honorables retours dans la voie du bon sens et de la saine morale, le théâtre était demeuré l'apologie bien plus que la critique des vices de la société. Le poète favori de l'époque était Alfred de Musset, le chantre du scepticisme léger et des faciles amours. Depuis quelques années, des journalistes habiles, plus soucieux des profits que de la dignité de leur profession, avaient imaginé de créer le roman-feuilleton. On se figure malaisément aujourd'hui le succès inouï de cette création. Soit faiblesse malade ou désœuvrement, soit attrait de la nouveauté, on se prit à suivre avec une curiosité passionnée le roman dont le journal apportait chaque matin un fragment. Par malheur, il fut bientôt constaté que plus l'ouvrage était immoral, plus le nombre des abonnés croissait. Il se produisit alors entre le public et les auteurs une sorte d'émulation perverse : le public de plus en plus blasé devenait de jour en jour plus exigeant en matière de scandales ; les auteurs s'encourageaient chaque jour davantage à des audaces qui garantissaient le succès et dispensaient même du talent. Un écrivain dont les débuts avaient

permis d'espérer une vie littéraire plus honnête, M. Eugène Sue, exploita surtout cette veine nouvelle. Vers la fin du régime de Juillet, il publia successivement deux œuvres détestables, les *Mystères de Paris* et le *Juif errant* : les *Mystères de Paris*, sorte d'exhibition malsaine de toutes les horreurs sociales ; le *Juif errant*, où, sous une forme souvent adroite et séduisante, la religion était attaquée, le socialisme insinué, le droit au plaisir proclamé. Ces œuvres, détaillées sous la forme de feuilleton, allaient visiter chaque matin des milliers de familles. Par une étrange contradiction, c'étaient des feuilles dévouées aux idées d'ordre, le *Journal des Débats* et le *Constitutionnel*, qui publiaient ces productions néfastes : il advint donc que le même journal défendait la société par ses articles politiques et l'attaquait par son feuilleton ; mais la fiction ingénieuse l'emportait sur la froide discussion, et le romancier avait aisément raison du polémiste. Ce n'est pas tout. Vers le même temps, des écrivains illustres essayaient d'asservir l'histoire à leurs théories. M. Michelet, descendant des hautes régions du moyen âge où il s'était complu jusque-là, publiait en 1847 le premier volume de son histoire de la Révolution française, où se reflétaient toutes ses nouvelles rancunes et ses nouvelles passions. M. Louis Blanc écrivait, lui aussi, sous l'inspiration des mêmes préjugés, le récit de cette mémorable et sanglante période. Enfin, presque à la même époque, M. de Lamartine faisait paraître son histoire des girondins, œuvre appelée à une vogue immense, mais œuvre plus funeste que toute autre : car il y a quelque chose de plus dangereux que de glorifier le mal, c'est de rendre le mal séduisant à l'égal du bien. Ainsi trois apologies de la Révolution française, écrites avec des intentions très diverses, mais destinées à produire le même effet, étaient offertes coup sur coup au public. Il semblait qu'en évoquant le souvenir de ces temps mêlés de gloires et de crimes, on voulût provoquer à de nouvelles agitations un peuple depuis trop longtemps paisible.

Ce n'était pas seulement dans l'enseignement public, au théâtre ou dans les livres que se révélait ce désordre des intelligences et des âmes. On le retrouvait dans la société elle-même. La construction des chemins de fer, le développement de certaines industries spéciales, l'accroissement de la fortune publique avaient amené la création d'un grand nombre de sociétés civiles ou commerciales dont les actions étaient l'objet de spéculations inouïes jusque-là. L'opinion commençait à se familiariser avec l'idée de la richesse acquise par un coup de Bourse, et cette tendance, alors nouvelle, était funeste au vieil esprit d'ordre et de scrupuleux honneur. De grands procès permettaient aux observateurs les moins attentifs de mesurer l'abaissement de la probité publique et privée. Des fraudes assez considérables étaient découvertes dans les administrations de la guerre et de la marine. Au mois de juillet 1847, M. Teste, ancien ministre des travaux publics et membre de la Cour de cassation, comparait devant la Cour des pairs et était condamné pour concussion ; un lieutenant général, ancien ministre de la guerre, était condamné comme son complice. Il était établi, par des révélations non équivoques, que certaines fonctions avaient été l'objet d'un véritable trafic. De grands crimes, grands par eux-mêmes et plus grands encore par le rang des coupables, des morts mystérieuses, des suicides illustres, venaient coup sur coup frapper l'opinion publique et inspièrent une vague inquiétude à ceux-là mêmes que le spectacle de la prospérité générale aurait le plus rassurés.

Il y a en outre un mal commun à toutes les nations dont l'existence a été troublée par de grandes vicissitudes ; ce mal, c'est l'impatience du repos. On remarque que les hommes qui ont connu pendant de longues années les

agitations et les périls s'habituent mal à une vie paisible, même lorsqu'ils l'ont le plus ardemment souhaitée, et, à peine rentrés au port, aspirent à en sortir. Il en est de menue des pennies. Les révolutions laissent en eux, comme un fatal héritage, une certaine ardeur fiévreuse, un certain besoin d'aventures, un certain dédain pour les règles traditionnelles, et même lorsqu'ils ont le plus désiré la paix, ils ne tardent pas à la trouver fade et monotone. La royauté de Juillet, en 1847, avait à compter avec cette funeste tendance. *La France s'ennuie*, avait dit Lamartine. On commençait à trouver que la rue était trop tranquille, que le ministère durait trop longtemps, que depuis trop longtemps aussi le canon n'avait pas retenti aux frontières : ni le bruit lointain des guerres d'Afrique, ni les débats parlementaires n'étaient une suffisante distraction. Les jours qui se succédaient ressemblaient trop les uns aux autres. Le cours des lois était trop assuré. Toutes choses étaient trop prévues et régulières. Ces dispositions engendraient, non pas l'hostilité, mais une certaine malveillance, dangereuse quoique contenue. On accusait le pouvoir d'être indifférent aux réformes, et l'on eût attaqué ces mêmes réformes si elles s'étaient produites. On avait reproché au ministère son alliance trop intime avec la Grande-Bretagne, et, depuis que les mariages espagnols avaient relâché les liens de cette alliance, on lui reprochait d'avoir sacrifié l'amitié de l'Angleterre aux bonnes grâces des cours du Nord. Ces récriminations émanaient moins des partis ennemis qui avaient presque renoncé à la lutte, que des amis imprudents et en quête de nouveautés. La royauté, au faite même de sa fortune, traversait une sorte de période critique où tout incident pouvait prendre des proportions inattendues. Contre un tel état de choses, les gouvernements absolus cherchent un dérivatif dans quelque entreprise hasardeuse ou dans quelque guerre lointaine, et des maux réels amènent l'oubli des maux imaginaires. Le sage roi Louis-Philippe était trop soucieux du bien de ses peuples pour concevoir même l'idée d'une de ces diversions impies. D'ailleurs, il ignorait le mal : les ministres ayant une majorité importante dans le Parlement, il croyait que cela suffisait : malgré sa perspicacité habituelle, il n'apercevait pas ces signes d'impatience, ces désirs d'innovation, cette lassitude d'une existence régulière, symptômes graves en tout pays et particulièrement en France.

Telle était la royauté de Juillet. Quel que fût l'appareil extérieur de sa force, elle était peu apte à résister à une puissante attaque, surtout si cette attaque, affectant les formes d'une agitation pacifique et légale, attirait, par sa modération même, tous les imprévoyants, tous les ambitieux et tous les esprits avides de changements.

La question de la *réforme électorale et parlementaire* devint l'origine et le prétexte de la lutte.

### III

On sait que la loi du 19 avril 1831 avait fixé à 200 francs le cens électoral ; on sait aussi que, sous le régime de Juillet, l'exercice des fonctions publiques salariées n'était pas incompatible, au moins d'une façon générale, avec le mandat législatif. Cet état de choses, d'abord peu contesté, devint à la longue pour l'opposition le texte d'un double grief : d'une part elle se plaignait de ce que, le corps électoral étant trop restreint, la Chambre des députés n'était pas la vraie représentation du pays ; d'autre part elle prétendait que les fonctionnaires,

liés au ministère par la crainte d'une destitution ou l'espoir d'un avancement, n'offraient point de suffisantes garanties d'indépendance. C'est ainsi qu'elle réclama, sous le nom de *réforme électorale*, l'abaissement du cens et, sous le nom de réforme parlementaire, l'exclusion des fonctionnaires salariés et surtout des officiers de la Couronne.

A vrai dire, cette question ne prit une place sérieuse dans les préoccupations publiques qu'à partir de 1847. L'opposition dynastique, dirigée par M. Odilon Barrot et comptant rallier à elle, d'un côté, la gauche radicale, de l'autre, le centre gauche et le tiers parti, prit alors l'initiative des hostilités. Dès le mois de mars, M. Duvergier de Hauranne déposa un projet de *réforme électorale* réduisant le cens à 100 francs, adjoignant aux listes de vote ce que, dans le langage du temps, on appelait les capacités et portant le nombre des députés de quatre cent cinquante-neuf à cinq cent trente-huit. Un peu plus tard M. de Rémusat déposait sa proposition sur les *incompatibilités parlementaires*.

Le choix même des auteurs de ces motions révélait d'habiles ménagements. Héritier d'un nom illustre, autrefois champion courageux de la résistance, M. Duvergier de Hauranne avait donné tant de gages à la cause de l'ordre qu'il ne pouvait porter ombrage même aux plus timides. Quant à M. de Rémusat, il devait à la distinction de ses manières, au charme de son esprit et à la sincérité de son libéralisme de nombreuses sympathies ; naguère ministre du Roi, il avait conservé la bienveillance du monarque non moins que les bonnes grâces de la Cour : il était pour ces motifs plus propre que personne à conquérir des adhésions sur les lisières des partis.

La discussion de cette double proposition amena tour à tour à la tribune les chefs les plus éminents de l'opposition parlementaire, et en particulier M. Odilon Barrot. Certaines vivacités de langage révélèrent l'irritation des esprits. M. Odilon Barrot s'exprimait en ces termes : *Là où les élections seraient non l'expression des convictions de chacun, mais le résultat d'un marché où les intérêts seuls auraient été pris en compte, il n'y aurait plus de parlement proprement dit, il y aurait seulement une réunion de spéculateurs politiques. Du nord au midi, de l'est à l'ouest de la France, le thème de tous les agents électoraux est celui-ci : Il faut nommer un député agréable au pouvoir afin qu'il en obtienne pour vous plus de faveurs... Comme on ne cherche dans son député qu'un délégué auprès du pouvoir pour en tirer le plus d'avantages possible, on le prend de préférence parmi les propres agents de ce pouvoir, et c'est pour cela que vous voyez le nombre de fonctionnaires aller toujours croissant. Vous arriverez bientôt à ce résultat que le budget sera voté par ceux qui le dépensent.*

Avec cette confiance que donne la longue possession de l'autorité, avec cette ironie hautaine que les membres du cabinet Guizot empruntaient volontiers à leur chef, M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, repoussa toute innovation. Deux cent mille électeurs lui paraissaient suffisants pour représenter et défendre les intérêts du pays. Accuser la législation existante de favoriser la corruption, c'était du même coup outrager la majorité. Si quelques imperfections subsistent, le progrès des mœurs publiques les fera disparaître. La nation heureuse et prospère est indifférente à la réforme. L'agitation qu'on essaye de créer est factice et n'a point de racine dans les masses : *elle va de la Chambre au pays, elle ne vient pas du pays à la Chambre*. Votre projet, disait en substance M. Duchâtel aux membres de l'opposition, n'est que la spéculation de quelques ambitieux qui veulent des portefeuilles.

Le langage du ministre était juste autant qu'amer. La réforme électorale ou parlementaire n'était entre les mains de M. Barrot et de ses amis rien autre chose qu'une arme pour renverser le cabinet. La Chambre des députés ne s'y méprit pas. Le 26 mai 1847, la *réforme électorale* fut repoussée par deux cent cinquante-deux voix contre cent cinquante-quatre ; le 21 avril, la *réforme parlementaire* fut rejetée par deux cent dix-neuf voix contre cent soixante-dix. Mais il se trouva que cette décision, loin de terminer le débat, le transporta sur un plus vaste terrain. *Vous êtes les plus forts*, disait déjà en 1846 à M. Vitet l'un des membres de l'opposition<sup>1</sup> ; *c'est évident, ici plus rien à faire, plus rien à dire pour nous, nos paroles seraient perdues ; nous allons ouvrir les fenêtres.*

Ou ne tarda pas en effet à les ouvrir toutes grandes. Bien avant la fin de la session, c'est-à-dire dès le mois de mai 1847, les députés réformistes se réunirent successivement chez M. Barrot et chez M. Duvergier de Hauranne. Dans ces réunions, on voyait mêlés et confondus les représentants de toutes les nuances de l'opposition, MM. de Beaumont, de Malleville, Carnot, Garnier-Pagès, Berger, Abbaticchi, Havin. D'un commun accord, on décida de soumettre à la révision du pays le vote du Parlement. Pour atteindre ce but, ce n'était pas trop de concentrer tous les efforts. L'ambition étouffant toute prudence, les membres de la gauche dynastique formèrent avec les membres de la gauche radicale les liens d'une étroite alliance : ils adoptèrent le même mot d'ordre, la réforme électorale et parlementaire : ils convinrent de faire taire provisoirement leurs divergences et de poursuivre ensemble la même pensée : vaste coalition destinée, selon M. Barrot, à précipiter une crise ministérielle et, selon ses nouveaux amis, à atteindre, s'il se pouvait, la royauté elle-même !

Mais comment provoquer en faveur de la réforme un vif mouvement de l'opinion ? Ici l'embarras était grand : car on ne se dissimulait pas que les masses étaient assez insensibles, soit à l'extension du droit de suffrage, soit aux incompatibilités parlementaires. Il fallait, avant tout, faire naître en elles ce prétendu mécontentement qu'on se réservait d'exploiter. Quelques députés rappelèrent alors fort à propos que les membres du cabinet, se conformant à un usage établi depuis longtemps en Angleterre, n'avaient pas dédaigné, dans des circonstances solennelles, de réunir dans des banquets leurs électeurs les plus influents et de les entretenir des affaires publiques. Ainsi avaient fait M. Guizot à Lisieux, M. Lacave-Laplagne à Mirande, M. Duchâtel à Mirambeau ; et leurs discours avaient eu un légitime retentissement. Pourquoi l'opposition ne suivrait-elle pas cet exemple et ne créerait-elle pas dans le pays, par une série de banquets, une agitation profitable à ses vues ? Ce langage fut entendu : à la suite de divers conciliabules, il fut convenu que, dans l'intervalle des deux sessions législatives, des banquets seraient organisés à l'aide de comités, soit à Paris, soit dans les départements. Ces réunions se tiendraient dans des lieux privés, afin d'échapper à la loi contre toute réunion publique non autorisée : on y inviterait les électeurs les plus influents : les toasts seraient arrêtés d'avance : le toast au Roi ne serait ni exclu ni imposé : chacune de ces manifestations se terminerait par l'expression d'un vœu énergique en faveur de la réforme. Ce plan d'action une fois combiné, on entama aussitôt cette campagne que, dans le langage du temps, on a appelée la *Campagne des banquets*.

Parmi les députés dynastiques, nul ne parut craindre que ces manifestations ne fussent détournées de leur but. Plus clairvoyants, les députés radicaux

---

<sup>1</sup> M. Duchâtel, par M. VITET, *Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1870, p. 373.

s'étonnaient et se réjouissaient de cette imprévoyance. Sortant un jour d'un de ces conciliabules, qui se tenaient alors chez M. Odilon Barrot, M. Garnier-Pagès disait à ses amis : *Il ne nous appartient pas d'éclairer nos nouveaux alliés, mais ils ne savent pas ce qu'ils vont ; ce que nous venons de décider, c'est une révolution*<sup>1</sup>.

Paris devait donner le signal aux départements. Dès le mois de juin, un ancien comité électoral, transformé en comité d'agitation réformiste, s'occupa d'organiser un banquet dans la capitale. Au début, l'œuvre rencontra d'assez graves difficultés. Le public paraissait indifférent. D'un autre côté, certains personnages politiques, tout en souhaitant un changement de système, répugnaient à ces manifestations. Le parti légitimiste restait à l'écart. Les membres du tiers parti, MM. Dufaure, Billault, Tocqueville, avaient résolu de s'abstenir, soit que le mouvement dépassât leurs prévisions, soit que, se flattant d'arriver prochainement au pouvoir, ils voulussent se réserver. Anciens ministres du Roi, M. Thiers et M. de Rémusat invoquaient, pour se soustraire à toute invitation, les souvenirs de leur passé ; peut-être aussi leur ferme bon sens leur démontrait-il le péril de ces réunions : ils n'ignoraient pas, d'ailleurs, que leur parole si fine, si spirituelle, si nourrie de faits, serait quelque peu dépaysée dans ces assemblées tumultueuses, où la sonore éloquence de M. Odilon Barrot pourrait, au contraire, se déployer à l'aise. Enfin, dans l'extrême gauche elle-même, les radicaux exclusifs, dirigés par Ledru-Rollin, refusaient de s'enrôler dans une coalition que la logique rigoureuse des principes démocratiques réprouvait : la suite des événements put seule changer leurs desseins.

Malgré ces défections et ces mécomptes, l'alliance persista, et les nouveaux coalisés mirent au service du mouvement réformiste toute leur activité. Le 9 juillet, un banquet solennel réunit, dans un jardin public, au *Château-Rouge*, mille à douze cents personnes. M. de Lasteyrie père présidait : et la foule contemplant, non sans une curiosité sympathique, ce vieillard, ancien compagnon de Lafayette et l'un des derniers survivants de la génération de 1789. Le chef de l'opposition dynastique, M. Odilon Barrot, attirait tous les regards et souriait avec une vanité confiante à sa courte popularité. Autour de lui se groupaient, à la table d'honneur, ses principaux lieutenants : M. de Malleville, étincelant de verve et d'entrain ; M. de Beaumont, l'ami et le compagnon de Tocqueville ; M. Duvergier de Hauranne, conservateur devenu libéral et mettant au service de ses nouvelles convictions une ardeur pleine d'âpreté : non loin d'eux, étaient assis M. Marie et M. Garnier-Pagès, destinés l'un et l'autre à une élévation aussi prochaine qu'inattendue. A la fin du repas, les toasts obligés commencèrent. Ces sortes de harangues, toujours un peu vagues et vaines, le furent particulièrement ici. Comme les coalisés étaient animés de vues fort différentes, on était condamné, sous peine de rompre l'alliance, à ne rien préciser. Il fallait parler de la réforme, mais sans en déterminer le caractère et l'étendue. Il fallait attaquer, sans circonscrire les limites de l'attaque. Il était nécessaire de prononcer des phrases à double entente qui pussent être applaudies à la fois par les partisans de la Royauté et par ceux de la République. Les plus habiles eussent succombé à cette besogne ingrate, et, parmi les hommes d'esprit qui assistaient à cette réunion, beaucoup ont éprouvé sans doute une surprise désagréable en relisant plus tard leurs discours. M. Odilon Barrot déploya cette éloquence ample et grave qui lui était familière. M. Duvergier de Hauranne trouva quelques mots heureux pour dépeindre la société politique : *J'ai vu*, dit-il,

---

<sup>1</sup> GARNIER-PAGÈS, *Histoire de la révolution de 1848*, t. Ier, p. 100.

une foule d'électeurs regarder le droit de suffrage comme une propriété privée et examiner, non pas quelle est l'opinion de leur député, mais quels services il peut leur rendre. J'ai vu se former, s'établir entre le ministère et le député d'une part, entre le député et l'électeur d'autre part, une société en participation dont le budget fait les frais. Malgré ces traits incisifs, on sentait que l'agitation n'était qu'à la surface, et qu'entre les agitateurs eux-mêmes l'accord était précaire. On exalta la glorieuse révolution de Juillet ; on flétrit la corruption du pouvoir ; on tonna contre le gouvernement personnel ; on porta successivement des toasts aux organisateurs du banquet, à la ville de Paris, à l'amélioration du sort des classes laborieuses, à la presse, aux députés de l'opposition ; on gagna de la sorte une heure avancée, et, lorsqu'on se fut assuré qu'aucun lieu commun n'avait été oublié, on se sépara.

L'impulsion était donnée : Colmar, Reims, Strasbourg. Soissons, Saint-Quentin, suivirent l'exemple de Paris. Bientôt un grand nombre d'autres villes voulurent avoir aussi leur banquet. Ces fêtes offrirent de nombreux échantillons de cette éloquence vaine, molle et flottante, assez ordinaire aux libéraux d'alors. L'enthousiasme fit partout défaut. Les organisateurs devaient s'ingénier en mille manières pour trouver un local, rassembler des souscripteurs, attirer un public, simuler un vœu populaire. Pour secouer l'indifférence générale, il fallait la présence d'Odilon Barrot ; on se rendait alors au banquet comme à un divertissement oratoire. En certains endroits, de hauts fonctionnaires, en s'associant publiquement aux démonstrations, parvenaient à rassurer les timides et décidaient quelques adhésions. C'est ainsi que le premier président de la Cour d'appel, M. Rossée, présida le banquet de Colmar. — Par malheur, il est rare qu'une agitation, même factice, demeure tout à fait stérile. A force d'entendre parler de corruption, on finit par se persuader que la corruption régnait partout : à force d'entendre parler de réforme, ou s'imagina de bonne foi que la réforme était urgente. La bourgeoisie, d'abord si froide, s'échauffa peu à peu. La solidité du pouvoir faisait taire les scrupules. Le gouvernement, pensait-on, était assez fort pour qu'on cédât à la tentation inoffensive de lui causer quelque embarras. On se livra, sans souci comme sans crainte, au facile plaisir d'une opposition sans danger. Il advint donc que le mouvement, tout fait superficiel uni début de la campagne, commença à prendre, quatre mois plus tard, une certaine consistance.

C'est ce moment que le parti de la révolution choisit pour entrer en scène. On a vu que Ledru-Rollin et ses amis étaient demeurés tout d'abord à l'écart, même ils avaient raillé, sans pitié, cette alliance de la faction républicaine avec le groupe de l'opposition dynastique. Comme le mouvement s'accroissait, ils se flattèrent de le confisquer à leur profit, et, dans cette pensée, ils s'y associèrent. Le 7 novembre, Ledru-Rollin se rendit au banquet de Lille. Un peu embarrassés d'un auxiliaire si dangereux, les chefs du parti dynastique stipulèrent qu'un toast au *Roi constitutionnel* serait porté ; ils voulaient assurer par là le caractère pacifique et légal de la réunion : cette exigence ayant été repoussée, les dynastiques se retirèrent, et Ledru-Rollin, demeuré seul, put s'établir sur le terrain imprudemment préparé pour lui. Les radicaux n'hésitèrent plus à se servir d'un moyen d'action si puissant. A leur tour et sans perdre de temps, ils organisent leurs banquets. Ils se réunissent successivement à Dijon, Chalon-sur-Saône. Ici, il ne s'agit plus de réformes, mais de révolution ; il ne s'agit plus de ramener la royauté de Juillet à l'esprit de son origine, mais de la renverser. A Dijon, Ledru-Rollin se glorifie du titre d'*ultra-radical* ; à Chalon-sur-Saône, il porte un toast à la *Convention*. On devine la surprise et la colère des députés dynastiques. Mais,

lorsqu'un ministère dure depuis huit ans, le plaisir de le battre en brèche rend insensible à tous les périls. Il en est, d'ailleurs, de la politique comme de toutes les affaires humaines : on ne se dégage pas à volonté des alliances qu'on a une fois nouées. La campagne continue donc. Lès banquets succèdent aux banquets. L'opinion publique, d'abord impassible, prend de plus en plus au sérieux les accusations quotidiennement répétées. Malgré les premières rigueurs de l'hiver, le mouvement ne se ralentit pas. Bien au contraire, plus la convocation des Chambres approche, plus l'activité redouble. Les plus petites villes, Avesnes, Condom, Neufbourg, Rochechouart, ont leur banquet ; et comme s'il importait qu'aucune heure ne fût perdue pour l'agitation, le drapeau de la réforme est arboré à Rouen, à Toulouse, à Cambrai, à l'heure même où la session législative s'ouvre à Paris.

Quelle était, en présence de ces manifestations, l'attitude du ministère ? Il montrait une sécurité parfaite et, selon toute apparence, sincère. Chef parlementaire plus encore qu'homme d'État, M. Guizot manquait de cette perspicacité qui voit de loin le péril et s'apprête à le conjurer avant qu'il ait grandi. Comme il avait la majorité dans les Chambres, il n'imaginait guère que quelque danger pût surgir ailleurs. Ses collègues partageaient sa confiance. Le 15 août 1847, au milieu même des manifestations réformistes, M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, écrivait à M. Dupin : *Il n'y a rien de nouveau, c'est le moment où tout dort*<sup>1</sup>. Lorsque l'opposition radicale, avec Ledru-Rollin, entra en scène, le cabinet s'en réjouit plutôt qu'il ne s'en effraya, espérant que l'esprit de réforme serait tué par ses propres excès. Le discours du trône fut l'expression de cette assurance hautaine ; il se terminait par ces paroles significatives : *Plus j'avance dans la vie, plus je consacre avec dévouement, au service de la France, aux soins de ses intérêts, de sa dignité, de son bonheur, tout ce que Dieu m'a donné et me conserve encore d'activité et de force. Au milieu de l'agitation que fomentent les passions ennemies ou aveugles, une conviction m'anime et me soutient, c'est que nous possédons dans la monarchie constitutionnelle, dans l'union des grands pouvoirs de l'État, les moyens les plus assurés de surmonter tous les obstacles et de satisfaire tous les intérêts moraux et matériels de notre chère patrie. Maintenons fermement, selon la Charte, l'ordre social et toutes ses conditions ; garantissons fidèlement, selon la Charte, les libertés publiques et tous leurs développements. Nous remettrons intact aux générations qui viendront après nous le dépôt qui nous est confié, et elles nous béniront d'avoir fondé et défendu l'édifice à l'abri duquel elles vivront heureuses et libres.*

Il était impossible de mieux tracer la ligne de démarcation entre les criminels et les dupes, entre les partis ennemis qui travaillaient au renversement du pouvoir et les partis inconsiderés qui, h leur insu, préparaient une catastrophe. Hostiles ou aveugles, tels étaient, disait le discours du trône, les députés réformistes ; et l'avenir a ratifié ce jugement. Toutefois, cette cruelle précision de langage avait elle-même son danger. Les blessures d'amour-propre sont les plus incurables. Signalés à la face du pays, comme les dupes de leurs compromettants alliés, les opposants dynastiques ressentirent vivement l'injure. Comme il arrive presque toujours, les officieux renchérent sur les paroles royales : le *Journal des Débats* encourageait le ministère à la provocation : *Marchez sur le fantôme, disait-il, il s'évanouira : fuyez, il grandira jusqu'au ciel*. Chaque jour, entre le gouvernement et l'opposition, l'abîme s'élargissait.

---

<sup>1</sup> *Mémoires d'Odilon Barrot*, t. Ier, p. 440.

C'est au bruit de ces discussions irritantes que l'année 1847 s'achevait. Bien que le calme matériel fût profond, il régnait dans les esprits une sorte de vague anxiété. L'inquiétude avait pénétré jusque dans la famille royale et parmi les hôtes habituels du château. En contact fréquent avec l'opinion, les princes commençaient à incliner aux concessions ; avec cette prescience maternelle qui surpasse toutes les habiletés, la duchesse d'Orléans sentait le péril : l'esprit de la Reine elle-même était ébranlé. Les amis les plus dévoués du trône, le maréchal Gérard, le maréchal Sébastiani, M. de Montalivet, portaient au monarque les avertissements de leur fidélité clairvoyante et attristée. Comme si la famille royale dût être préparée par un grand deuil aux épreuves qui l'attendaient, Madame Adélaïde, sœur de Louis-Philippe, mourait presque subitement aux Tuileries, le 31 décembre. Cette mort vint ajouter aux préoccupations publiques une impression pénible : on savait que cette princesse, douée d'un sens politique très exercé, avait été souvent l'inspiratrice des résolutions de son frère ; et, en voyant le monarque suivre jusqu'à Dreux le cercueil de celle qui avait été la conseillère de ses bons comme de ses mauvais jours, beaucoup se demandaient si la fortune qui aime la jeunesse ne s'éloignait point du vieux roi. Hors du palais, quelques députés, nouveaux venus dans la vie parlementaire et, par suite, étrangers à l'esprit de parti, n'hésitaient pas à manifester leurs appréhensions ; parmi eux, se distinguait un homme, jeune encore et presque inconnu, cachant, sous (es apparences de la frivolité mondaine, un esprit très pénétrant et très délié, c'était M de Morny. Non seulement il communiquait ses craintes à M. Guizot<sup>1</sup>, mais, dans un article très remarqué de la *Revue des Deux Mondes*, il exprimait le regret que le ministère n'eût pas, en accordant quelques réformes, devancé et désarmé ses adversaires. Après les banquets, les concessions étaient plus difficiles : [Toutefois](#), ajoutait avec beaucoup de finesse le jeune publiciste, [il ne faut pas introduire l'amour-propre dans la politique](#)<sup>2</sup>. Au milieu de ces inquiétudes mal définies et peu justifiables, mais pourtant générales, les meilleures nouvelles passaient presque inaperçues. En vain apprenait-on la soumission d'Abd-el-Kader ; ce glorieux événement, si propre à relever la popularité de la dynastie, n'obtenait rien autre chose qu'une approbation dédaigneuse : quelques-uns même, par un rapprochement superstitieux, rappelaient que la prise d'Alger avait précédé de peu de jours la chute de Charles X. Les débats parlementaires, ouverts dès le commencement du mois de janvier, avaient substitué aux agitations des banquets les agitations de la tribune officielle. Le public prêtait une oreille de plus en plus complaisante aux discours de l'Opposition. L'Opposition n'était pas seule à prédire et à dénoncer les complications de l'avenir. Des hommes éminents, très dégagés de l'esprit de parti, poussaient, dans le Parlement, de véritables cris d'alarme. Le 14 janvier, à la Chambre des pairs, à propos des affaires helvétiques, M. de Montalembert signalait, avec une admirable éloquence, les entreprises prochaines du radicalisme européen. Quelques jours plus tard, le 22 janvier, à la Chambre des députés, M. de Tocqueville prononçait ces graves paroles : [Pour la première fois, depuis seize ans, le sentiment de l'instabilité, ce sentiment précurseur des révolutions, existe à un degré très redoutable dans le pays... Le désordre n'est pas dans les faits, il est dans les esprits... Nous nous endormons sur un volcan... Il y a dans l'air un vent de révolution... et la tempête est à l'horizon.](#) Avertissement bien digne d'être médité : car l'homme qui s'exprimait de la sorte

---

<sup>1</sup> GUIZOT, *Mémoires*, t. VIII. p. 537.

<sup>2</sup> *Quelques réflexions sur la politique actuelle*, par M. DE MORNAY (*Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1848.)

était un de ceux qui avaient le mieux pénétré les grandeurs et les faiblesses de la société moderne !

Pourtant la Chambre des députés, discutant l'adresse, était arrivée au dixième paragraphe du projet de la commission, paragraphe relatif aux agitations réformistes. La rédaction proposée n'était qu'une paraphrase du discours royal et reproduisait ce double reproche *d'aveuglement et d'hostilité* infligé aux deux fractions de l'opposition. Sire, disaient les commissaires, vous affermissez chaque jour l'édifice que nous avons fondé avec vous. Comptez sur notre appui pour vous aider à le défendre. Les agitations que soulèvent des *passions ennemies ou des entraînements aveugles* tomberont devant la raison publique éclairée par nos libres discussions. Dans une monarchie constitutionnelle, l'union des grands pouvoirs de l'État surmonte tous les obstacles et permet de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels du pays. Par cette union nous maintiendrons l'ordre social et toutes ses conditions, et nous garantirons les libertés publiques et tous leurs développements.

C'est sur la rédaction de ce paragraphe que s'engagea la bataille. La discussion s'ouvrit le 7 février par un discours de M. Duvergier de Hauranne, discours très étudié, spirituel, violent sous une forme courtoise et où se retrouvaient toutes les récriminations d'un ancien allié blessé dans ses calculs ou ses croyances. Il a plu au ministère d'introduire dans le discours de la Couronne une accusation directe contre plus de cent députés. Il plaît à la commission... de reproduire presque mot pour mot cette accusation... Mais la majorité doit nous permettre de lui dire que dans l'espèce de jugement qu'on lui demande, nous ne reconnaissons pas sa compétence... Au-dessus de la Chambre il y a le pays... Nous ne venons pas ici plaider devant la majorité contre le ministère, nous venons plaider devant le pays contre le ministère et contre la majorité... C'est ainsi que l'orateur, en prévision d'un échec, demandait d'avance à l'opinion publique de réviser la sentence du Parlement. Au nom du parti radical auquel, dit-il, il s'honore d'appartenir, M. Marie s'associa à cette vive attaque. Le lendemain, M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, dans un langage très ferme, revendiqua pour le Gouvernement le droit d'interdire les banquets : Le Gouvernement, dit-il, en accomplissant son devoir, ne cédera devant aucune manifestation, quelle qu'elle soit. A ces paroles, les clameurs de la gauche éclatent. Le ministre poursuit et, au milieu des murmures de l'opposition, maintient la condamnation prononcée par le discours de la Couronne : Les promoteurs des banquets sont des aveugles qui ne voient pas le péril, ou des ennemis qui l'appellent de leurs vœux. M. Odilon Barrot succède au ministre. Sa parole, d'ordinaire un peu molle dans son harmonieuse ampleur, est cette fois pleine de pressentiments et de menaces. Après avoir essayé d'établir la légalité des banquets, après avoir flétri le droit que s'arrogent les majorités de condamner les minorités, il reproche au Cabinet de mettre dans la bouche du Roi des paroles de provocation injustes et imprudentes. Charles X, ajoute-t-il, ne tenait pas un autre langage à la veille de sa chute, il parlait, lui aussi, d'ennemis à vaincre et d'obstacles à surmonter... Il n'y a que deux partis à prendre, ou donner satisfaction légitime à l'opinion publique, ou bien résister, s'irriter et s'enfoncer de plus en plus dans la voie où l'on s'est compromis. Je le dis avec douleur, c'est ce dernier parti que le Gouvernement semble avoir pris... Eh bien, dans cette voie, on peut, on doit rencontrer des coups d'État et la violence : nous n'en serons pas responsables. Un discours hautain et provocateur du garde des sceaux, M. Hébert, accroît encore l'agitation. En l'entendant promulguer, du ton cassant qui lui était ordinaire, les volontés ministérielles, la gauche se soulève. Jamais, s'écrie-t-elle,

M. de Peyronnet et M. de Polignac n'ont parlé ainsi... C'est au milieu de la plus grande confusion que, la discussion générale étant terminée, on passe à l'examen des amendements.

Ils étaient tous inspirés par la même pensée. Témoins attristés de ces bittes, quelques députés, ministériels jusque-là, s'étaient ingéniés à trouver les tortues d'une transaction acceptable pour tous les modérés. Le premier essai de conciliation fut tenté par M. Darblay. M. Darblay condamnait les banquets qui avaient un caractère factieux et absolvait au contraire ceux qui étaient demeurés strictement constitutionnels. Il se trouva que cette amnistie partielle ne convint à personne. M. Odilon Barrot, au nom de la gauche dynastique, la repoussa, et M. Duchâtel, en quelques mots d'une ironie courtoise, en fit justice au nom du ministère. L'amendement ne réunit que deux voix.

À la séance suivante, un second amendement raviva la discussion. Il était proposé par M. Desmousseaux de Givré et se bornait à supprimer ce double reproche *d'aveuglement et d'hostilité* qui avait passé du discours de la Couronne dans la rédaction du projet d'adresse. *Je ne crois pas faire*, dit M. Desmousseaux de Givré, *acte d'opposition*. L'amendement que je propose conclut à la suppression de deux expressions du projet d'adresse, il laisse d'ailleurs subsister l'adresse tout entière et l'adhésion complète qu'elle donne à la politique du cabinet... Ce que vous supprimez uniquement, c'est le jugement, c'est la condamnation, c'est l'exécution de la minorité par la majorité... La proposition de M. Desmousseaux de Givré eut la bonne fortune d'être défendue tout à la fois par M. de Rémusat et par M. Dufaure. Le premier avec son esprit si fin et si pénétrant, le second avec son honnêteté si ferme et si sensée, supplièrent la Chambre de ne pas se vouer à la politique irréconciliable. L'amendement réunit un nombre imposant de suffrages, non cependant la majorité ; il fut rejeté par deux cent vingt-huit voix contre cent quatre-vingt-cinq.

Malgré ce double échec, les partisans de la conciliation ne perdirent point courage. On savait que, le lendemain, 12 février, un dernier amendement devait être proposé par M. Sallandrouze. On se disait que cet amendement, qui ne formulait rien autre chose qu'un vœu respectueux et presque timide en faveur de la réforme parlementaire, ne pouvait inspirer aucune défiance, même aux conservateurs les plus résolus. On fondait en outre les plus sérieuses espérances sur la situation personnelle de l'auteur de la proposition. Nouveau venu dans l'assemblée et, par suite, étranger aux haines comme aux rancunes, possesseur d'une immense fortune, chef d'une grande industrie qui le mettait en rapport constant avec les masses, très aimé des ouvriers, très avant dans les faveurs de la Cour, M. Sallandrouze paraissait propre autant que personne à rallier les voix douteuses à la politique de transaction. Aussi la séance du 19 février s'ouvrit-elle au milieu de l'attente générale. Comme M. Desmousseaux de Givré l'avait fait la veille, M. Sallandrouze rappelle qu'il appartient à la majorité. *Le ministère*, dit-il, *a remporté hier une victoire, mais il faudrait peu de victoires pareilles pour dissoudre le parti conservateur*. M. Clappier vient à son tour appuyer la proposition. À l'exemple des précédents orateurs, il désavoue toute pensée d'hostilité : *Nous voulons*, dit-il, *non affaiblir le ministère, mais lui donner une nouvelle force. Vivre, ce n'est pas seulement respirer, c'est agir ; vivre, c'est travailler. Or, quel est le travail d'un gouvernement représentatif ? C'est d'étudier sans cesse les vœux des populations et d'y faire droit lorsque ces vœux sont sérieux*.

Comme M. Clappier descendait de la tribune, quelques applaudissements partis des bancs du centre se mêlent à l'approbation de la gauche. Après une longue suspension, M. de Morny lui succède : on l'écoute avec curiosité, car bien qu'il fût nouveau dans la vie politique, déjà l'on vantait son habileté, son sang-froid, son savoir-faire ; on savait que, parmi les amis du cabinet, il était un des plus clairvoyants ; on n'ignorait pas d'ailleurs que, depuis quelque temps déjà, il employait à faire prévaloir une solution pacifique toutes les ressources de son esprit si souple et si insinuant. Par ses attaques contre la gauche M. de Morny conquiert dès le début de son discours les sympathies des centres, puis, se retournant vers les centres, il déclare qu'il croit [la réforme parlementaire utile à la dignité de la Chambre et à la dignité du pouvoir...](#) La majorité l'interrompt à son tour : [Parlez-vous pour ou contre l'amendement ?](#) lui crie-t-on. L'orateur poursuit sans se déconcerter. On dirait qu'il prend plaisir à tenir la balance indécise entre les partis. Soit inexpérience de la parole, soit difficulté de rendre des nuances trop délicates à saisir, il ne parvient pas toujours à se faire comprendre, et il revient plusieurs fois sur la même pensée. La Chambre complaisante attend curieusement ses conclusions : il les formule enfin : [La majorité, dit-il, désire la réforme parlementaire, mais elle ne veut pas la voter, de crainte de renverser le ministère. Que le ministère prenne un engagement pour l'avenir eu faveur de la réforme, et l'apaisement se produira aussitôt, car le cabinet sera consolidé, et, d'un autre côté, il aura été donné à l'esprit d'innovation une satisfaction légitime.](#)

Le ministère était invité à dénouer lui-même la situation : accueillerait-il cette transaction suprême ? Au milieu d'un silence anxieux, M. Guizot gravit les marches de la tribune. Déjà, deux jours auparavant, l'illustre président du Conseil, répondant à M. Odilon Barrot, avait laissé deviner l'énergie immuable de ses résolutions. Mais s'il s'était refusé à toute concession vis-à-vis de ses adversaires, repousserait-il également les avances de ses propres amis ? L'illusion ne fut pas longue. [Messieurs, si je ne me trompe, ce qui importe surtout, c'est qu'il n'y ait ni perte de temps, ni obscurité dans les situations et dans les paroles.](#)

[Je viens donc, sans que ce débat se prolonge davantage, dire à la Chambre ce que le ministère croit devoir et pouvoir dire et faire dans la question dont il s'agit.](#)

[Après ce qui s'est passé naguère dans le pays, toute innovation du genre de celle qu'on vous indique et qui aboutirait nécessairement à la dissolution de la Chambre, serait à notre avis une faiblesse et une imprudence.](#)

[... Le ministère croirait également manquer à ses devoirs, s'il prenait aujourd'hui un engagement. En pareille matière promettre, c'est plus que faire, car en promettant on détruit ce qui est et on ne le remplace pas.](#)

[Un gouvernement sensé peut et doit quelquefois faire des réformes, il ne les proclame pas d'avance. Quand il en croit le moment venu, il agit ; jusque-là il se tait.](#)

[Le ministère reconnaît que ces questions doivent être examinées à fond et vidées au cours de cette législature.](#)

[Au milieu de ces discussions, ajoute le président du Conseil, nous tâcherons de maintenir l'unité du parti conservateur : si nous ne pouvons y parvenir, nous laisserons à d'autres le soin de présider à sa désorganisation.](#)

Après une réplique de M. Thiers, M. Guizot renouvelle la même déclaration. Puis, au milieu de l'agitation de l'assemblée, il descend de cette tribune si souvent témoin de ses triomphes et où il ne devait plus remonter qu'une seule fois, le 23 février, pour annoncer sa propre retraite.

La dernière espérance de conciliation s'était évanouie. On demande le scrutin de division et l'appel nominal. L'amendement de M. Sallandrouze est repoussé par 222 voix contre 189. L'opposition dynastique est consternée. Parmi les membres de la majorité, les uns se réjouissent, les autres, plus clairvoyants, ne se dissimulent pas les embarras qui suivront la victoire. Les véritables victorieux, ce sont les radicaux, les radicaux qui ne craignaient rien tant qu'une solution pacifique et qui entrevoient vaguement, à travers les complications de l'avenir, des chances de fortune inespérées.

Le lendemain de ce vote mémorable, les députés de l'opposition, au nombre de plus de cent, se réunirent dans une salle de restaurant du boulevard de la Madeleine. Que faire ? Quelles protestations formuler ? Comment prendre devant le pays la revanche de l'échec essuyé devant le Parlement ? La perplexité était grande. MM. Marie, Chambolle, Drouyn de Lhuys, se ralliant à une idée déjà émise par M. Marrast dans *le National* et par M. de Girardin dans *la Presse*, conseillèrent une démission en masse. On se flattait que, l'opposition se retirant tout entière, la dissolution s'imposerait au loi les élections, selon toute vraisemblance, seraient plus favorables que celles de 1846, on arriverait de la sorte, par les voies légales, à un changement de cabinet et à l'accomplissement de la réforme. La majorité des assistants jugea cette résolution inacceptable : rien ne démontrait que la retraite de l'opposition da entraîner la dissolution : si quelques-uns des démissionnaires n'étaient pas réélus, leur échec serait interprété comme un désaveu de l'agitation réformiste. La proposition de démission fut écartée d'autant plus facilement que les députés de tous les partis se ressemblent, et qu'on est rarement écouté d'eux quand on les engage à déposer leur mandat. Cependant l'opposition tenait à honneur de réparer sa défaite. C'est alors qu'on revint à une motion qui avait déjà été formulée plusieurs fois, c'est-à-dire à l'idée d'un nouveau banquet, plus solennel et plus nombreux que tous ceux qui avaient précédé, banquet qui se tiendrait à Paris même et qui serait tout à la fois une protestation contre la majorité de la Chambre et une consécration du droit de réunion. Ce projet fut adopté. Le ministère, disait-on, a déclaré qu'il avait le droit d'interdire les banquets réformistes, et que s'il n'avait pas jusqu'ici usé de cette faculté, c'était de sa part pure tolérance : relevons le défi et voyons s'il lui plaira de pousser jusqu'aux dernières conséquences la théorie qu'il a proclamée.

On travailla aussitôt à réaliser ce dessein. Dès le jour suivant, à l'heure même où le Roi, entouré du duc de Nemours et du duc de Montpensier, recevait aux Tuileries, avec le cérémonial accoutumé, la grande députation chargée de lui présenter l'adresse, on se concertait chez M. Odilon Barrot en vue de la manifestation projetée. Si courte que fût leur prévoyance, les députés dynastiques ne pouvaient se dissimuler le péril de l'œuvre à laquelle ils s'associaient. Aussi s'efforcèrent-ils, par une série de mesures préventives, de diminuer les chances de conflit. C'est cet esprit de prudente modération (prudence au surplus bien tardive) qui présida aux préparatifs de la réunion. Afin d'éviter que la foule oisive, en se portant sur le théâtre de la manifestation, n'en dénaturât le caractère, on décida que le banquet aurait lieu, non pas un dimanche, mais un jour de travail. Les listes d'invitation et les toasts seraient arrêtés d'avance. On résolut enfin de fuir les quartiers du centre où la moindre

émotion, se communiquant au dehors, pourrait amener un tumulte populaire ; à la suite de longues recherches, on trouva, à l'extrémité des Champs-Élysées, à la limite du faubourg de Chaillot, une propriété particulière, assez vaste pour contenir une nombreuse assemblée. Après bien des incertitudes, la démonstration fut fixée au mardi 22 février.

Pendant ce temps, entre l'opposition et le cabinet, les intermédiaires officieux ne manquaient pas. Soit patriotique clairvoyance, soit désir de jouer un rôle, beaucoup de personnages multipliaient leurs allées et venues, ne ménageant les conseils ni aux ministres, ni aux députés dynastiques : **Vous songez à interdire le banquet**, disaient-ils aux premiers ; **mais si vos adversaires persistent dans leur dessein, il faudra employer la force : or une victoire, même assurée, ne serait point sans regrets, si elle devait amener l'effusion du sang.** Puis ils s'adressaient aux partisans de la réforme : **Vous voulez organiser une manifestation puissante, mais ne craignez-vous pas que cette manifestation ne devienne le prétexte d'une émeute plus fatale encore à la liberté qu'au pouvoir ?** Ce langage ne fut pas tout à fait stérile. MM. de Morny et Vitet, au nom du cabinet, MM. Duvergier de Hauranne, Berger et de Malleville, au nom de l'opposition, entrèrent en pourparlers, et, d'un commun accord, arrêtèrent une sorte de programme qui parut tout à fait rassurant. Il fut convenu qu'au jour et à l'heure indiqués, M. Odilon Barrot et ses amis se rendraient au banquet, à la porte de la salle, un commissaire de police les avertirait qu'en se réunissant ils violaient un arrêté préfectoral rendu en exécution de la loi. Les députés devaient passer outre. Aussitôt qu'ils se seraient assis, le commissaire dresserait procès-verbal et enjoindrait à l'assemblée de se dissoudre. M. Odilon Barrot, tout en déclarant qu'il ne cédait qu'à la force, engagerait alors ses amis à se retirer sans désordre. L'autorité judiciaire, saisie de la contravention, se prononcerait sur la légitimité du droit de réunion, nié par le gouvernement, affirmé par l'opposition.

La transaction fut acceptée avec satisfaction par le cabinet et avec empressement par le parti dynastique ; les plus modérés du parti républicain s'y soumièrent eux-mêmes avec loyauté. Elle prouvait, chez les organisateurs de la réunion, une dose singulière de naïveté. Penser que les masses populaires, attirées aux abords de la salle du banquet, s'écouleraient paisiblement sur la sommation d'un agent et sur les conseils de leurs chefs, comme les citoyens anglais s'arrêtent, dans les rues de Londres, sur un signe de leurs constables, c'était présumer beaucoup de nos mœurs politiques, c'était compter sur un acte de sagesse dont nos annales n'offrent point d'exemples. M. Odilon Barrot et ses amis stipulaient, d'ailleurs, au nom d'un parti dont la direction leur échappait de plus en plus.

L'illusion ne dura guère : déjà, depuis quelques jours, les plus exaltés gourmandaient la mollesse des chefs. Ils s'accommodaient mal d'une démonstration incomplète, d'une inoffensive mise en scène : une solution judiciaire leur importait peu. Leurs sentiments trouvèrent un interprète. A la manifestation, il fallait un programme. Par un déplorable concours de circonstances, la rédaction de ce programme, abandonnée à M. Armand Marrast, rédacteur en chef du National, échappa à tout contrôle : soit à dessein, soit à son insu, M. Marrast laissa percer dans cette proclamation les prétentions des plus imprudents de ses amis. Voici ce manifeste qui fut le point de départ de la révolution :

## MANIFESTATION RÉFORMISTE

La commission générale, chargée d'organiser le banquet du douzième arrondissement, croit devoir rappeler que la manifestation fixée à demain mardi a pour objet l'exercice ci légal et pacifique d'un droit constitutionnel, le droit de réunion politique, sans lequel le gouvernement représentatif ne serait qu'une dérision.

Le ministère avant déclaré et soutenu à la tribune que la pratique de ce droit était soumise au bon plaisir de la police, les députés de l'opposition, des pairs de France, d'anciens députés, des membres du conseil général, des magistrats, des officiers, sous-officiers et soldats de la garde nationale, des membres du comité central, des électeurs de l'opposition, des rédacteurs des journaux de Paris, ont accepté l'invitation qui leur était faite de prendre part à la manifestation afin de protester, en vertu de la loi, contre une prétention illégale et arbitraire.

Comme il est naturel de prévoir que cette protestation publique peut attirer un concours considérable de citoyens : comme on doit présumer aussi que les gardes nationaux de Paris voudront défendre la liberté en se joignant à la manifestation, protéger l'ordre et empêcher toute collision par leur présence ; que, dans la prévision d'une réunion nombreuse de gardes nationaux et de citoyens, il nous semble convenable de prendre des dispositions qui éloignent toute cause de trouble et de tumulte,

La commission a pensé que la manifestation devait avoir lieu dans un quartier de la capitale où la largeur des rues et des places permît à la population de s'agglomérer sans qu'il en résultât d'encombrement.

A cet effet, les députés, les pairs de France et les autres personnes invitées au banquet s'assembleront mardi prochain, à onze heures, au lieu ordinaire des réunions de l'opposition parlementaire, place de la Madeleine, 2.

Les souscripteurs du banquet qui font partie de la garde nationale sont priés de se réunir devant l'église de la Madeleine et de former deux haies parallèles, entre lesquelles se placeront les invités.

Le cortège aura en tête les officiers supérieurs de la garde nationale qui se présenteront pour se joindre à la manifestation.

Immédiatement après les invités et les convives, se placera un rang d'officiers de la garde nationale ; derrière ceux-ci, les gardes nationaux, formés en colonne, suivant le numéro des légions ; entre la troisième et la quatrième colonne, les jeunes gens des écoles, sous la conduite de commissaires désignés par eux ; puis les autres gardes nationaux de Paris et de la banlieue, dans l'ordre désigné plus a haut.

Le cortège partira à onze heures et demie et se dirigera par la place de la Concorde et les Champs-Élysées vers le lieu du banquet.

La commission, convaincue que cette manifestation sera d'autant plus efficace qu'elle sera plus calme, d'autant plus imposante qu'elle évitera même tout prétexte de conflit, invite les citoyens à ne pousser aucun cri, à ne porter ni drapeau ni signe extérieur ; elle invite les gardes nationaux qui prendront part à la manifestation à se présenter sans armes ; il s'agit ici d'une protestation légale et pacifique, qui doit être surtout puissante par le nombre et l'attitude ferme et tranquille des citoyens.

La commission espère que, dans cette occasion, tout homme présent se considérera comme un fonctionnaire chargé de faire respecter l'ordre ; elle se confie à la présence des gardes nationaux ; elle se confie aux sentiments de la population parisienne qui veut la paix publique avec la liberté, et qui sait que, pour assurer le maintien de ses droits, elle n'a besoin que d'une démonstration paisible, comme il convient à une nation intelligente, éclairée, qui a la conscience de l'autorité irrésistible de sa force morale, et qui est assurée de faire prévaloir ses vœux légitimes par l'expression légale et calme de son opinion.

Certes, dans cette proclamation, les appels à la sagesse ne manquaient pas. On les répétait même à satiété, comme si l'on eût craint qu'ils ne fussent pas entendus. Il n'est pas moins vrai qu'un tel programme changeait complètement la démonstration. Il ne s'agissait plus de grouper dans un local loué d'avance les notabilités du parti réformiste, mais de convoquer la multitude sur la place publique : il ne s'agissait plus d'une de ces réunions privées qui, même nombreuses, échappent rarement à l'autorité de leurs organisateurs, mais d'un de ces rassemblements tumultueux où la voix des chefs se perd. Le banquet, qui demeurait le but de la manifestation, était comme oublié dans la manifestation elle-même. L'opposition assignait un rendez-vous à la foule, organisait un cortège officiel, y appelait la garde nationale et la distribuait par numéros de légion. Un préfet de police en exercice n'eût parlé ni mieux ni autrement.

Aucun gouvernement n'eût toléré un pareil langage. Le 21 février, à dix heures du matin, les membres du cabinet se réunirent au ministère de l'intérieur. A l'unanimité et sans débat, ils décidèrent de prévenir la manifestation. Devant l'attitude nouvelle de l'opposition, la convention négociée par M. Vitet et M. de Morny disparut. Un arrêté du préfet de police interdit le banquet ; à l'arrêté était jointe une proclamation aux habitants de Paris invitant tous les bons citoyens au respect de la paix publique. Le général Jacqueminot, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, rappela dans un ordre du jour aux légions qu'elles ne pouvaient être convoquées que par leurs chefs immédiats. L'ordonnance sur les attroupements fut affichée dans la capitale. Les ministres enfin concertèrent les dispositions militaires qui assureraient la tranquillité du lendemain.

Tandis que le pouvoir prenait ces énergiques mesures, les députés de l'opposition dynastique, plus abattus qu'ils n'auraient voulu le laisser paraître,

déploraient en secret l'imprudence de leurs alliés. L'attitude de M. Odilon Barrot à la Chambre des députés révéla bien cet embarras. Lorsque, vers la fin de la séance, il interpella le ministère sur la décision prise le matin, tout le monde comprit qu'il obéissait moins à son impulsion personnelle qu'à la discipline de son parti. M. Duchâtel ayant affirmé, aux applaudissements unanimes des centres, le droit et le devoir du cabinet, il essaya de lui répliquer : mais les hésitations de sa parole, d'ordinaire si abondante, trahirent ses perplexités. *Je n'avoue, dit-il, ni ne désavoue le manifeste.* Puis il se reprit : *J'avoue l'intention de cet acte, j'en désavoue l'expression.* A plusieurs reprises, il répéta que si la manifestation eût été tolérée, l'ordre public eût été sauvegardé, puis il termina en quelques mots confus, sans convaincre personne et surtout sans se convaincre lui-même. C'est sous cette impression que la séance fut levée.

Cependant la journée s'avancait : il était cinq heures, et il fallait qu'avant le soir l'opposition donnât à tous ses adhérents un mot d'ordre pour le lendemain. Les députés réformistes se réunirent d'abord dans l'un des bureaux de la Chambre, puis chez M. Odilon Barrot. Là s'ouvrit une délibération longue, obscure, inquiète, comme il arrive entre gens plus accoutumés aux longs discours qu'aux lourdes responsabilités. Renoncer à la manifestation, c'était abdiquer ; y persister, c'était ouvrir les portes à l'émeute. M. Thiers, qui, tout en appuyant la cause de la réforme, n'avait pas pris part aux banquets, soutint énergiquement le parti de l'abstention. La question, dit-il, ne se pose plus dans une salle de banquet, elle se pose sur la place publique, et le ministère retrouvera dans la répression du désordre l'autorité qu'il a perdue. M. Bethmont appuya l'avis de M. Thiers ; ce qui l'effrayait surtout, c'était la responsabilité du sang versé, et ses craintes, exprimées avec une émotion communicative, touchèrent vivement les cœurs. En vain Lamartine, avec une imprudence qu'il s'est plus tard reprochée, proposait-il de maintenir le programme annoncé et de laisser à la Providence la conduite des événements ; en vain M. d'Aragon et quelques autres s'associèrent-ils à ce langage. L'ajournement de la manifestation fut voté par 80 voix contre 17<sup>1</sup>.

Vers neuf heures, les membres de la commission du banquet apprirent chez M. Odilon Barrot la résolution des députés. Ils s'y conformèrent, quoique à regret. Seulement, pour colorer ce recul, il fut décidé qu'une demande de mise en accusation du ministère serait déposée le lendemain, 22 février, sur le bureau de la Chambre. Dans le courant de la soirée, le mot d'ordre de l'opposition fut transmis aux journaux. Dans les bureaux du *Siècle* et du *National*, l'irritation fut vive ; elle éclata, plus bruyante encore, dans les bureaux de *la Réforme*, organe du radicalisme le plus avancé. Néanmoins, en dépit de bien des clameurs, le parti de l'abstention triompha partout.

Pendant ce temps, le ministère attendait, prêt à soutenir le combat. A une heure avancée, il sut la résolution des députés de la gauche ; il apprit en outre que, même dans les bureaux de *la Réforme*, on renonçait à l'action. M. Boissel, président de la commission du banquet, vint enfin lui-même au ministère de l'intérieur, et fit connaître à M. Duchâtel l'ajournement de la manifestation. La paix publique semblant assurée, les préparatifs de lutte furent contremandés. Vingt-deux mandats d'arrêt avaient été préparés contre les principaux meneurs du parti républicain ; l'exécution en fut provisoirement suspendue ; les troupes,

---

<sup>1</sup> GARNIER-PAGÈS, *Histoire de la révolution de 1848*, t. Ier, p. 228-231. — BARROT, *Mémoires*, t. Ier, p 511.

qui devaient occuper la ville, reçurent l'ordre de ne pas quitter leurs quartiers. Ces mesures, communiquées au Roi, furent entièrement approuvées par lui<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> GUIZOT, *Mémoires*, t. VIII, p. 574.

## LIVRE DEUXIÈME

# LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER

I

La nuit du 21 au 22 février fut calme ; aucun tumulte dans les rues ; aucun rassemblement sur les places publiques ; aucun cri séditieux ; aucun des silanes avant-coureurs des soulèvements populaires. Le matin, les ateliers et les boutiques s'ouvrirent comme à l'ordinaire ; la ville conserva sa physionomie accoutumée ; le ciel, gris, sombre, pluvieux, semblait peu favorable à une manifestation.

Cependant, depuis plus d'une semaine, les journaux parlaient du banquet. Le peuple de Paris, si avide de spectacles, s'en promettait un. Il avait lu le programme d'Armand Marrast. Il lui tardait de voir cette sorte de revue officielle des forces de l'opposition, ces gardes nationaux rangés en colonnes, ces étudiants conduits par leurs commissaires, ces députés, ces publicistes mêlés et confondus dans le cortège. Il savait que l'autorité avait interdit le banquet ; mais la plupart ignoraient la décision prise la veille, très avant dans la soirée, par les députés réformistes ; quelques-uns, d'ailleurs, s'ils l'avaient connue, l'auraient désavouée comme empreinte de faiblesse. Que feraient les gardes nationaux, les représentants, le gouvernement ? Qui donnerait le signal des concessions, et quel serait le dénouement du duel engagé ? Ainsi parlaient non seulement les fauteurs habituels de sédition, mais bon nombre de gens d'ordre, d'autant plus curieux des incidents de la lutte que de pareilles émotions leur avaient été depuis plus longtemps refusées.

Aussi, dès neuf heures du matin, quelques groupes, d'aspect peu inquiétant, mais destinés à grossir en chemin, se formèrent dans le centre de la ville et se dirigèrent, soit vers la place de la Madeleine qui devait être le point de départ de la manifestation, soit vers la place de la Concorde où devait passer le cortège du banquet. Vers la même heure, un rassemblement d'étudiants et d'ouvriers partait de la place du Panthéon, et suivant la rue Dauphine, le pont Neuf, la rue Saint-Honoré, la rue Duphot, arrivait, lui aussi, sur la place de la Madeleine, où il débouchait en chantant la *Marseillaise* et le *Chant du Départ*. Les deux colonnes ne tardent pas à se confondre et se développent tout à leur aise dans ces vastes quartiers. On s'interroge ; les journaux du matin font connaître l'ajournement de la manifestation ; on voit passer les gardes municipaux qui vont présider à l'enlèvement des préparatifs du banquet. La foule cependant ne se disperse pas, foule plus curieuse qu'hostile, plus frondeuse que redoutable, et se contentant de pousser les cris : *Vive la réforme ! A bas Guizot !* C'est sur ces entrefaites que quelques meneurs se dirigent vers le Palais-Bourbon. La multitude suit, sans s'inquiéter où on la conduit. Le gouvernement avait contremandé toutes les

mesures militaires, et aucune attaque n'était prévue. Quelques gardes municipaux, réunis à la hâte, essayent de défendre l'entrée du pont de la Concorde ; ils sont débordés. Le cortège débouche sur le quai, en face même de la Chambre des députés. Les plus hardis escaladent les grilles, montent les marches du péristyle, pénètrent dans l'intérieur de l'édifice ; aucun désordre, au surplus, aucune dévastation, à peine quelques signes de colère. Les huissiers, les gens de service, stupéfaits de cette invasion inattendue, accourent au-devant de cette foule qui, de son côté, n'est guère moins surprise de son facile triomphe ; car les envahisseurs, une fois entrés, ne savent que faire dans ce palais où rien ne les appelle, et dont, à cette heure, les hôtes habituels sont encore absents. L'intervention de la force publique met bientôt fin à cette scène plus puérile qu'inquiétante. L'alarme a été donnée. Les dragons débouchent de la caserne du quai d'Orsay, dispersent les manifestants et les rejettent au delà du pont. Peu après, de forts détachements d'infanterie, appuyés par l'artillerie, prennent position sur la place du Palais-Bourbon et dans la rue de Bourgoigne.

Ramenées sur la place de la Concorde, les bandes se divisent : les uns se dirigent vers la rue de la Ferme, où habite M. Barrot ; les autres se portent vers la Madeleine et se groupent aux abords du café Durand, rendez-vous habituel des députés de l'opposition ; quelques-uns, plus excités, marchent sur le ministère des affaires étrangères et en brisent les vitres. Enfin la plus grande partie de la colonne demeure sur la place elle-même. Là, la foule ne se disperse devant les charges de cavalerie que pour se reformer aussitôt : les gamins attaquent à coups de pierres les gardes municipaux dont les chevaux glissent sur l'asphalte : les curieux, assis dans les vasques des fontaines, sourient à ces escarmouches d'abord inoffensives : de tous ces groupes partent des chants et des cris séditieux, des lazzi, des quolibets ; la multitude, moitié moqueuse, moitié irritée, semble jouer à la sédition, jeu par lequel toutes les révolutions débutent.

L'heure habituelle de la séance parlementaire approchait. Rassurés par la nouvelle de l'ajournement du banquet, la plupart des députés ignoraient l'état de la capitale. Aussi leur surprise était extrême au spectacle de cette agitation populaire et à la vue des forces imposantes qui gardaient le palais législatif. Ils traversaient un à un les rangs de la foule qui les accueillait par des acclamations ou des murmures, suivant qu'elle reconnaissait en eux des adversaires ou des amis du cabinet ; puis, franchissant le pont et passant à travers la haie des troupes qui protégeaient la Chambre, ils pénétraient dans l'enceinte législative. Fidèle à ses engagements, M. Odilon Barrot, dès le début de la séance, dépose une demande de mise en accusation du ministère. Cette demande, outre qu'elle était intempestive, perdait son autorité par l'exagération même des griefs ; aussi n'avait-elle été signée que de cinquante-deux représentants. M. Guizot s'approche du bureau du président, et, parcourant des yeux cette pièce, sourit de cette naïve et solennelle manifestation. L'Assemblée reprend son ordre du jour, c'est-à-dire le projet de loi sur la prorogation du privilège de la Banque de Bordeaux. — Tandis que les spécialistes de la Chambre discutaient, la plupart des députés se répandaient au dehors ; les uns, groupés dans les couloirs, s'interrogeaient sur les événements ; les autres se promenaient sur les degrés du péristyle qui fait face au quai ; de là, ils voyaient les rangs épais des troupes, les fantassins immobiles et l'arme au pied, les dragons, enveloppés dans leurs manteaux gris ; par un étrange contraste, la musique de la cavalerie jetait dans les airs ses plus joyeuses fanfares : au delà du pont on apercevait les masses houleuses que les gardes municipaux s'efforçaient de disperser. — Après deux

heures de discussion dans une salle à peu près vide, la séance fut levée. Mais, à ce moment même, M. Barrot, jaloux de bien marquer son initiative, rappelle au président la proposition qu'il a déposée. Le président annonce qu'elle sera soumise, le jeudi suivant, à l'examen des bureaux.

Tandis que le chef de la gauche dynastique donnait à son parti cette puéride satisfaction, l'agitation s'étendait. L'expérience des révolutions démontre que toute sédition grandit vite si elle n'est aussitôt étouffée. A la vérité, sur la place de la Concorde, le tumulte diminuait peu à peu ; mais de nombreuses bandes, répandues dans les Champs-Élysées, luttaient contre les gardes municipaux ou la troupe, et, abritées derrière les amas de chaises ou les arbres de la promenade, leur résistaient victorieusement ; puis, s'enhardissant de plus en plus, elles attaquaient un poste à l'entrée de la rue Matignon. Au cri : *A bas les gardes municipaux !* se mêlait déjà le cri : *Vive la ligne !* et ce dernier cri devait être le lendemain répété comme un mot d'ordre. En même temps, d'autres bandes plus redoutables descellaient les grilles du ministère de la marine et s'en servaient comme de leviers pour soulever les pavés. Vers trois heures, à l'angle de la rue Saint-Florentin et de la rue de Rivoli, apparaît la première barricade ; d'autres surgissent rue Duphot et rue Saint-Honoré.

Le général Tiburce Sébastiani, qui commandait la première division militaire, et le général Jacqueminot, qui commandait les gardes nationales de la Seine, étaient réunis à l'état-major et placés l'un et l'autre sous le commandement supérieur du duc de Nemours. Les rapports qui leur parvenaient accusant les progrès de l'émeute, ils se décident à donner des ordres pour l'occupation militaire de toute la capitale. Devant un si grand déploiement de force, les émeutiers — car on peut désormais les appeler de ce nom —, les émeutiers se dissimulent et se cachent. Avec une rare sûreté d'instinct, ils comprennent qu'ils ne sauraient triompher dans ces quartiers élégants et riches, dont les larges avenues et, les places spacieuses facilitent la répression. Lentement, mais par un mouvement continu, ils se replient vers les quartiers du centre. Vers six heures du soir, c'est-à-dire à l'heure où, dans cette saison, le jour commence à tomber, on les retrouve se divisant en petits groupes, s'engageant dans les rues tortueuses dont les révolutions passées ont consacré les noms, ébauchant çà et là quelques barricades aussitôt détruites que faites, se familiarisant peu à peu avec l'insurrection, pillant çà et là les boutiques d'armuriers et se préparant ainsi, à tout hasard, pour le combat du lendemain. Dans la soirée, quelques bandes se portent sur les Batignolles ; les chaises des Champs-Élysées sont réunies en un vaste monceau et brûlées ; vers neuf heures, rue de Cléry, rue du Petit-Carreau, rue Montorgueil, les voitures sont renversées et les pavés soulevés ; rue Beauregard, deux conduites de gaz sont coupées ; rue Bourg-l'Abbé et rue Mauconseil, retentissent des coups de feu. Nulle part cependant ne s'engage de combat sérieux. Vers minuit, les troupes regagnent leurs casernes, laissant seulement des détachements sur quelques points.

Ainsi se termina la journée du 22 février. Il n'est pas sans intérêt de rechercher quel était, à la fin de ce jour, l'état des esprits, soit au palais des Tuileries, soit dans l'opposition.

Au château, les prévisions alarmistes n'avaient point manqué. M. de Rambuteau, préfet de la Seine, avait naguère multiplié les avertissements. On savait qu'en vue de troubles possibles, un certain nombre d'étrangers avaient demandé leur

passerport<sup>1</sup>. Les aides de camp du Roi et les familiers de la Cour n'avaient pas dissimulé les vœux réformistes de la garde nationale. M. de Chabaud-Latour, ancien officier d'ordonnance du duc d'Orléans, avait appelé avec insistance la sollicitude de M. Guizot sur les périls de la situation. Le matin même du 22 février, M. Jayr, ministre des travaux publics, avait manifesté au Roi ses craintes<sup>2</sup>. Parmi les courtisans, quelques-uns, témoins clairvoyants de cette émeute faible encore, mais grandissante, murmuraient tout bas, bien bas encore que la révolution de Juillet n'avait pas commencé autrement. La Reine enfin était effrayée. Mais le Roi, pleinement rassuré, semblait jaloux de communiquer aux autres sa confiance. La veille, pendant la soirée, on l'avait vu causer de toutes choses avec une entière liberté d'esprit. Le 22, au matin, à la nouvelle de l'ajournement du banquet, il avait chaudement félicité ses ministres, comme si le cabinet dût sortir de cette épreuve plus fort et plus uni que jamais. Il avait congédié le maréchal Soult qui venait lui offrir ses services. Pendant la journée, son calme ne s'était pas un seul instant démenti. Il rappelait volontiers que les Parisiens ne faisaient pas de révolution en hiver. Le soir, il montrait la même foi dans le succès final de sa politique<sup>3</sup>. Cette assurance se communiqua peu à peu. On finit par se dire que la dynastie de Juillet avait, en 1832 et en 1834, surmonté victorieusement de bien plus terribles épreuves. Soit retour de confiance, soit flatterie, on parla comme le monarque. Et les esprits se raffermirent tout à fait lorsqu'on apprit successivement dans la soirée que toutes les malles-poste étaient parties sans encombre, que l'émeute ne prenait nulle part de consistance, que toutes les mesures étaient concertées pour la vaincre le lendemain si elle ne s'apaisait d'elle-même. A minuit, les derniers rapports de la préfecture de police vinrent confirmer ces espérances.

Si, malgré quelques appréhensions très vives, on ne croyait guère, dans les conseils du Roi, à une révolution prochaine, on y croyait moins encore dans les divers groupes de l'opposition. Parmi les députés du parti dynastique, quelques-uns étaient inquiets, mais la plupart, dans leur vaine présomption, s'imaginaient que le flot populaire s'arrêterait après les avoir portés au pouvoir ; ils entrevoyaient dans leur pensée la chute de ce long ministère qui, trompant durant huit années leurs impatiences, avait résisté au *recensement*, au *droit de visite*, à l'*indemnité Pritchard*, aux *mariages espagnols* ; et cette perspective les charmait au point d'endormir en eux toute clairvoyance. — Quant à l'opposition radicale, bien que déjà elle fût en éveil, elle était loin de soupçonner le triomphe qui était proche. Si la surexcitation était grande, la confiance dans le succès était presque nulle. Ni dans les bureaux du *National*, ni dans les bureaux de la *Réforme*, on n'osait pousser à l'action. M. Ledru-Rollin et M. Flocon considéraient l'émeute comme peu sérieuse. Bien plus, les hommes les plus engagés dans les sociétés secrètes, Banne, Albert, Grandmenil, Caussidière, s'accordaient à penser que la résistance ne se développerait point. Réunis vers neuf heures du soir, en une sorte de conciliabule, sous les galeries du Palais-Royal, c'est en vain qu'ils cherchent à dresser un plan d'action ; ils conviennent seulement que si, le lendemain, le soulèvement se propage, ils se rassembleront au boulevard Saint-Martin ; résolution bien inefficace et aussitôt, d'ailleurs, rapportée à la police qui tenait depuis longtemps, par ses émissaires, tous les fils des sociétés secrètes.

---

<sup>1</sup> Lord NORMANBY, *Une année de révolution à Paris*, t. I, p. 103.

<sup>2</sup> GUIZOT, *Mémoires*, t. VIII, p. 575 et 576.

<sup>3</sup> GUIZOT, *Mémoires*, t. VIII, p. 576 et 577.

Comme on le voit, à la fin de cette première journée d'émeute, la confiance dominait, somme toute, dans les régions du pouvoir, et les révolutionnaires les plus résolus étaient eux-mêmes plus inquiets que joyeux. Mais il en est de la stabilité des monarchies comme de l'équilibre de notre pauvre nature humaine, et les mêmes malaises qui n'annoncent le plus souvent qu'une indisposition passagère sont quelquefois aussi le prélude des maladies dont on ne relève pas.

## II

Le 23 février, dès l'aube du jour, l'émeute reparaît ; elle s'établit et se fortifie dans ces quartiers du centre limités au nord par les boulevards, au sud par les quais, à l'est et à l'ouest par la rue du Temple et la rue Montmartre. Des groupes peu nombreux, mais actifs, insaisissables, circulent de rue en rue, pénétrant de gré ou de force dans les maisons pour y enlever les armes, déchaussant les pavés, élevant des barricades, poussant, partout où se montre la troupe, le cri de : Vive la ligne ! offrant des vivres aux soldats que ces avances embarrassent et que cette guerre nouvelle déconcerte. Dès le matin, les postes disséminés sont désarmés, la caserne du faubourg Saint-Martin est attaquée ; on se bat rue Bourg-l'Abbé, rue Aubry-le-Boucher, place du Châtelet ; nul doute n'est plus possible : on se trouve en présence, non pas d'une Fronde qui s'apaisera d'elle-même, mais d'une insurrection qui s'accroît en se prolongeant.

Malgré cet appareil inquiétant de la guerre civile, les forces dont le pouvoir disposait étaient plus que suffisantes pour écraser l'émeute. Quarante-trois bataillons d'infanterie, vingt escadrons de cavalerie, vingt-sept batteries d'artillerie, telle était, au 23 février, la garnison de Paris, des forts et de la banlieue. Ces troupes, en y ajoutant deux bataillons de garde municipale à pied, cinq escadrons de garde municipale à cheval et une compagnie de gendarmerie, formaient un effectif de près de trente et un mille hommes<sup>1</sup>. A la vérité, quelques-uns de ces régiments, casernés soit à Saint-Germain, soit à Versailles ou à Courbevoie, n'étaient point encore sur le théâtre de l'émeute ; mais mandés la veille au soir, ils arrivaient en toute hâte. Dès le matin, on voyait de longues files de cavaliers et de fantassins pénétrer dans Paris par la barrière de Passy et s'échelonner le long des quais de la Seine, se dirigeant vers les quartiers insurgés.

L'issue de la crise n'était donc point douteuse, lorsque l'émeute trouva tout à coup dans la garde nationale un auxiliaire sur lequel elle n'aurait osé compter.

Le 22 février, dans l'après-midi, une convocation partielle avait eu lieu. Peu de citoyens avaient répondu à cet appel, et, parmi ceux qui l'avaient entendu, des dispositions diverses s'étaient manifestées. Tandis que les gardes nationaux de la première légion avaient poussé, en passant devant le ministère des affaires étrangères, le cri : *Vive la ligne ! Vive la garde municipale !* ceux de la douzième s'étaient mêlés au peuple et avaient tenu le plus séditieux langage. Le ministère voulut tenter une nouvelle épreuve. Le 23, de bonne heure, on battit le rappel dans tous les quartiers de la capitale. L'affluence dans les mairies fut assez grande. Mais il fut bientôt impossible de se faire la moindre illusion sur les sentiments qui régnaient.

---

<sup>1</sup> Ces chiffres sont empruntés à un état fourni par le général Trézel, ministre de la Guerre, à M. Guizot (GUIZOT, *Mémoires*, t. VIII, p. 575.)

Fidèle image de cet esprit parisien qui hait les meilleurs gouvernements à l'égal des pires lorsqu'ils ont duré quelque temps, la garde nationale, après avoir élevé le roi au trône et l'avoir fidèlement servi, s'était fatiguée de ce régime si régulier et si doux. A force d'entendre parler de l'abaissement de la France, elle avait cru de bonne foi que le pays était humilié, à force d'entendre parler de la nécessité de la réforme, elle s'était laissé persuader que dans la réforme était le salut. Aussi, lorsqu'elle se réunit dans les mairies, elle jugea qu'il y avait quelque chose de beaucoup plus pressé que de vaincre l'émeute, c'était de donner une leçon à la Couronne. La leçon lui parut d'autant plus à propos que, le pouvoir étant très fort et les passions anarchiques très amorties, l'ordre public sortirait indemne de l'épreuve. Toute pénétrée de ces pensées, elle résolut, sans plus différer, de se constituer médiatrice entre la troupe et les insurgés ; il serait toujours temps, pensait-on, de combattre plus tard la sédition s'il en était besoin. Presque simultanément et sans accord préalable, les gardes nationaux, rassemblés sur les divers points de la capitale, conçurent le même dessein. Ils n'eurent ce jour-là rien à s'envier les uns aux autres, en fait de sagesse et de bon sens. Pouvait-on d'ailleurs leur demander plus de prévoyance qu'à ces politiques de profession qui comme Odilon Barrot avaient laissé grandir l'orage sans se douter même qu'il se formât ?

Vers dix heures du matin, les légions quittèrent donc leurs mairies respectives, disposées à la médiation, non au combat. A peine sur la voie publique, elles commencèrent leur œuvre. La deuxième légion parcourt les rues en criant : *Vive la Réforme !* et fait retentir ce cri jusque dans la rue de Rivoli et sous les fenêtres du pavillon de Marsan. — La troisième légion fait mieux : sur la place des Victoires, tantôt elle s'interpose entre les gardes municipaux et les insurgés, tantôt elle croise la baïonnette contre les cavaliers qui chargent la foule ; puis l'un des bataillons imagine de parcourir l'arrondissement tout entier aux cris : *Vive la Réforme !* Conduits par des chefs qui leur obéissent avec une docilité parfaite, les gardes nationaux s'engagent dans la rue des Fossés-Montmartre, puis se dirigent vers la porte Saint-Denis, poussant toujours la même clameur, croyant faire acte de prévoyance en énervant la répression, souriant à l'émeute qui les applaudit et se souriant ensuite à eux-mêmes, tant ils se trouvent bons patriotes et apparemment profonds politiques ! — Quant aux gardes nationaux de la quatrième légion, ils jugent extrêmement opportun de prendre, avant toutes choses, les conseils de M. Crémieux : *Marchez*, répond M. Crémieux aux délégués, *mais en protestant que vous ne le faites que pour rétablir l'ordre, et nullement pour soutenir la politique du cabinet, contre laquelle vous vous élevez de toute votre énergie*<sup>1</sup>. L'avis paraissant sage, les gardes nationaux supplient M. Crémieux de rédiger une protestation pour demander la mise en accusation d'un *ministère corrupteur et corrompu* : celui-ci s'y prête de bonne grâce : les gardes nationaux, à l'envi les uns des autres, signent la pétition, puis ils décident de la porter à la Chambre, ne se doutant guère que les sectionnaires de 1793 n'agissaient point autrement. Près du pont du Carrousel, ils sont arrêtés par quelques compagnies fidèles. Mais M. Crémieux, qui, pendant ce temps, était arrivé au Palais-Bourbon, leur vient de nouveau en aide ; il va au-devant d'eux, prend de leurs mains la pétition, promet de la déposer sur le bureau du président, les félicite, comme il convient, de leur courageuse initiative. Après quoi, les soldats-citoyens retournent à leur mairie, assez fiers du grand devoir

---

<sup>1</sup> Lettre de madame Crémieux, 23 février. (*M. Crémieux en 1848. Lettres et discours*, p. 179.)

qu'ils ont accompli. — La septième légion envoie une députation à l'Hôtel de ville. — La dixième légion, quoique recrutée dans le quartier Saint-Germain et, dans son immense majorité, attachée aux idées d'ordre, n'échappe point elle-même à l'esprit d'indiscipline : l'un de ses bataillons, massé dans la rue Taranne, acclame la réforme et fomenté contre son colonel une véritable sédition.

On devine l'effet de cette déplorable conduite. La troupe savait désormais qu'entre l'émeute et elle, elle trouverait la garde nationale ; les émeutiers, de leur côté, savaient que les gardes nationaux leur serviraient de rempart. De là, chez les uns, une indécision découragée, et, chez les autres, une ardeur croissante. A partir de midi, l'insurrection grandit encore et se fortifie. Les barricades, jusque-là abandonnées presque aussitôt que construites, commencent à être défendues l'une d'elles, à l'angle de la rue Beaubourg et de la rue Rambuteau, résiste à plusieurs attaques de la troupe, et, sur le boulevard des Filles-du-Calvaire, on est obligé, pour en détruire une autre, d'employer le canon.

Les chefs de légion, les officiers demeurés fidèles portèrent la nouvelle au château. Le Roi en fut atterré. Jusque-là sa confiance avait été grande, si grande qu'elle s'était communiquée même aux moins optimistes. Lorsqu'il apprit que la bourgeoisie, dont la garde nationale était la plus juste expression, désertait sa cause, le courage lui manqua soudain. La bourgeoisie l'avait élevé au trône ; avec elle, il avait vaincu, en 1832 et en 1834, les plus redoutables insurrections ; avec et par elle, il avait gouverné ; à elle il avait tout sacrifié. Esprit très ferme et très libre, il avait feint, pour lui plaire, de partager ses préjugés : prince de grande race, il n'avait pas hésité parfois à se rapetisser à son niveau. Tant d'ingratitude le frappa comme si, dans cet abandon, il eût vu un arrêt de la destinée. Lui, si fort, si puissant, portant si allégrement le poids des années, il sembla s'incliner tout à coup sous le fardeau que les événements imposaient à sa vieillesse. Pour la première fois, il prêta l'oreille aux conseils de concession ; ces conseils ne lui étaient pas épargnés : la Reine elle-même en était l'organe, la Reine, éclairée par sa piété conjugale et sa tendresse maternelle sur les périls que renfermait l'heure présente et sur les dangers plus grands encore que recéait peut-être la journée du lendemain.

C'est sur ces entrefaites que le ministre de l'intérieur, M. Duchâtel, entra chez le Roi. Le prince lui demanda avec anxiété où l'on en était : puis il ajouta que de tous côtés on le poussait à un changement de ministère ; il semblait de la sorte solliciter une démission qu'il lui répugnait d'exiger. Comme M. Duchâtel contestait l'efficacité de la politique de concessions, le Roi ajouta : **Je crois comme vous qu'il faut tenir bon, mais causez avec la Reine ; je désire que vous lui parliez.** La Reine entra, accompagnée du duc de Montpensier ; elle était très agitée ; elle déchira aussitôt tous les voiles : **Si M. Guizot, dit-elle, consulte son dévouement au Roi, il ne restera pas un instant de plus au pouvoir.** Un peu troublé tout d'abord de ce langage, M. Duchâtel reprit bientôt tout son sang-froid, et, s'inclinant respectueusement, il sortit. Se rendant à la Chambre, il fit appeler M. Guizot qui venait d'y arriver, et lui répéta ce qu'il venait d'entendre. Tous deux revinrent en toute hâte aux Tuileries ; il était deux heures et demie lorsqu'ils pénétrèrent dans le cabinet du prince. Le Roi, la Reine, le duc de Montpensier, le duc de Nemours y étaient réunis. Le Roi était triste et préoccupé ; ruais, à travers les ménagements de sa parole, on devinait une résolution arrêtée. M. Guizot remit entre les mains du monarque sa démission et celle de ses collègues ; elle fut acceptée aussitôt. La démission une fois obtenue, le Roi n'hésita pas à prodiguer les marques d'estime et de regrets aux ministres qui

avaient été, pendant huit années, les conseillers de sa politique. Comblés de témoignages affectueux, un peu étourdis cependant de leur soudaine disgrâce, M. Guizot et M. Duchâtel retournèrent au Palais-Bourbon. Le Roi, pins humilié qu'il n'aurait voulu le laisser paraître, fit appeler M. Molé<sup>1</sup>.

Quel serait l'effet de cette évolution, soit parmi les députés, soit sur le théâtre même de l'insurrection ?

La séance de la Chambre s'était ouverte à l'heure ordinaire, mais dans une salle presque vide, les représentants étant groupés dans les bureaux ou dispersés dans les couloirs. Vers cinq heures et demie, M. Vavin avait annoncé son intention d'interpeller le gouvernement. A cette nouvelle, les bancs, tout à l'heure déserts, s'étaient peu à peu garnis. Mais ni le président du conseil, ni le ministre de l'intérieur n'étaient présents : **Ils ont été appelés au dehors**, dit le garde des sceaux, M. Hébert, **par les soins que la situation explique et requiert**. C'est seulement à trois heures et demie que M. Guizot entra dans la salle. Aussitôt M. Vavin formula ses interpellations sur l'état de la ville et sur la convocation tardive de la garde nationale. A l'orateur imprudent qui parlait de la sorte, la réponse était en vérité trop facile : il suffisait de lui montrer la garde nationale, depuis le matin remplissant l'air de ses cris séditieux, tentant de se substituer aux pouvoirs publics, essayant de porter ses pétitions jusqu'à la Chambre. La faute du pouvoir, c'était moins d'avoir convoqué la garde nationale tardivement, que de l'avoir convoquée sans connaître ses dispositions. — Mais M. Guizot avait une autre mission à remplir, et sa pensée planait au-dessus de ces intempestives accusations. Grave comme toujours, cachant ses émotions sous une indifférence affectée, il prit la parole au milieu d'un grand silence : **Messieurs, je crois qu'il ne serait ni conforme à l'intérêt public, ni à propos pour la Chambre d'entrer en ce moment dans aucun débat sur les interpellations. Le Roi vient de faire appeler M. le comte Molé pour le charger... (Bravos prolongés à gauche.)** — L'interruption qui vient de s'élever, ajoute le président du conseil, **ne me fera rien ajouter ni rien retrancher à mes paroles. Le Roi vient de faire appeler M. le comte Molé pour le charger de former un nouveau cabinet. Tant que le ministère actuel sera chargé des affaires, il maintiendra ou rétablira l'ordre et fera respecter les lois suivant sa conscience, comme il l'a fait jusqu'à présent.**

Le ministre descend de la tribune, et, après un court débat sur l'ordre du jour, la séance est levée. La gauche triomphante manifeste si bruyamment sa joie que M. Barrot est obligé de la rappeler à la pudeur. Les députés du centre sont consternés, mais plus irrités encore qu'abattus : ils se forment en groupes tumultueux et se répandent en plaintes : si le gouvernement parlementaire, disent-ils, n'est pas une fiction, comment expliquer la chute d'un ministère qui a conservé la majorité dans les Chambres ? On les entend prononcer les mots de **déshonneur** et de **lâcheté** ; ils parlent d'une démarche collective auprès du Roi ; en grand nombre, ils se pressent autour du banc où les ministres déchus sont encore assis et les entourent de marques de sympathie qui, prodiguées à cette heure, ne sont pas sans prix. Pendant ce temps, quelques députés, qui devaient, soit à leur expérience, soit à leur amour du bien public, une vue plus nette des choses, se communiquaient à demi-voix leurs appréhensions. M. Calmon annonçait à M. Muret de Bord la République prochaine, et il était assurément l'un des premiers à la prédire : **Je désirais vivement la chute du cabinet**, disait de son

---

<sup>1</sup> GUIZOT, *Mémoires*, t. VIII, p. 579-585.

côté M. Jules de Lasteyrie à M. Duchâtel, [mais j'aurais mieux aimé vous voir rester dix ans de plus que sortir par cette porte](#). Enfin, M. de Rémusat, inquiet, s'approchait du ministre des finances, M. Dumon, à qui le liaient d'anciennes relations : [Qui peut prévoir, lui disait-il tristement, les conséquences d'un mouvement dans la rue ?](#)<sup>1</sup>

C'est, en effet, sur la place publique, non dans le Parlement, qu'allait se poursuivre la Révolution. C'est là aussi qu'il faut rechercher l'impression produite par la chute du cabinet. Dès trois heures de l'après-midi, des gardes nationaux à cheval furent envoyés dans toutes les directions pour proclamer le changement du ministère et l'appel fait par le Roi à M. Molé. Soit zèle pour la Couronne, soit malveillance pour les ministres tombés, les gens de cour s'employèrent aussi avec beaucoup d'activité à annoncer l'événement. Dans le centre de la ville, l'effet ne répondit guère aux espérances des amis de la paix. La nouvelle, portée, soit par des gardes nationaux isolés, soit par des personnages inconnus du peuple, est accueillie avec méfiance, souvent avec incrédulité. Le temps s'écoule, et l'on s'étonne qu'aucun avis officiel, qu'aucune proclamation ne fasse connaître la nature et l'étendue des concessions. [Qu'importe au surplus la substitution de M. Molé à M. Guizot ? Quel gage M. Molé, aristocrate par naissance, homme de cour par tradition, peut-il donner au vœu populaire ? Si le pouvoir veut entrer dans une voie nouvelle, pourquoi ne pas donner aux troupes l'ordre de se replier ? Pourquoi cette absence de proclamation ? Pourquoi ce silence qui cache sans doute des arrière-pensées ?](#) Ainsi parlent quelques meneurs qui, surexcités par le combat, ne veulent point perdre pour un si mince résultat le fruit de leurs efforts. Ce langage, propagé de barricade en barricade, n'est que trop entendu. Il l'eût été bien davantage, si l'on avait su qu'à cette heure même, au palais des Tuileries, le Roi, en conférence avec M. Molé, consentait à peine à quelques sacrifices sur les personnes et réservait à un examen ultérieur toutes les réformes politiques. On se bat aux Arts et métiers, sur la place du Châtelet, autour de la préfecture de police. La lutte, entamée dès le matin rue Bourg-l'Abbé, se continue avec des péripéties sanglantes et se termine par un odieux assassinat. Dans ce vaste quadrilatère formé par la Seine, la rue Saint-Denis, les boulevards, la rue du Temple, l'insurrection demeure, non pas maîtresse, mais menaçante. L'annonce d'un changement ministériel a à peine amolli les volontés et refroidi les courages. C'est au bruit de la fusillade qui crépite, des groupes insurgés qui s'appellent, des pavés qui se soulèvent, que se termine dans ces quartiers populaires cette lamentable journée.

Toutefois, si, dans les quartiers classiques de l'insurrection, la chute du cabinet Guizot avait été accueillie avec indifférence, il en était autrement dans les quartiers aisés, où dominait l'influence de la classe moyenne. Les commerçants, les banquiers, les gens d'affaires, contents d'avoir amené le Roi à merci, ne demandaient plus que le retour à la paix. La garde nationale se donnait fièrement tous les honneurs de la journée et, se trouvant satisfaite, ne doutait pas que tout le monde ne le fût. Sous l'empire de ces dispositions, les groupes, le matin hostiles, s'étaient calmés. Une foule assez paisible circulait sur les boulevards. Les illuminations commençaient même à se montrer aux fenêtres. Rue de la Ferme, la maison de M. Odilon Barrot était devenue le quartier général où se réunissaient les chercheurs de nouvelles et où affluaient les rassemblements. Tantôt des gens du peuple, armés de flambeaux, demandaient à le voir ; tantôt des délégués des écoles ou de la garde nationale venaient

---

<sup>1</sup> GUIZOT, *Mémoires*, t. VIII, p. 588.

conférer avec lui. Enivré de ces témoignages, le chef de la gauche retenait d'une main le peuple de peur d'une révolution, et de l'autre le poussait afin que, M. Molé étant impossible, ses amis et lui devinssent à brève échéance les arbitres entre la Couronne et le pays. Les nombreuses bandes qui parcouraient encore les rues étaient plus joyeuses que menaçantes, quelques-uns même, en signe de réconciliation, mêlaient aux cris de : *Vive la réforme !* le cri de : *Vive le Roi !* Que la Royauté ne sortit très affaiblie de la crise, la chose n'était que trop certaine. Mais les moins optimistes avaient lieu d'espérer que, la bourgeoisie étant satisfaite, l'émeute, réduite à ses propres forces, privée de l'appui de la garde nationale, cernée dans les rues où elle s'était retranchée, serait vaincue connue en 1832 et en 1834, qu'ainsi, quel que fût l'avenir, le présent du moins serait sauf. Cette prévision se fût sans doute réalisée si un événement inattendu n'eût tout à coup rallumé les fureurs de la guerre civile sur les lieux mêmes où elles semblaient apaisées.

Vers huit heures du soir, au moment où, dans les quartiers riches, la sécurité renaissait, un rassemblement considérable se formait dans le faubourg Saint-Antoine. Cette masse se déroule bientôt en cortège et s'engage sur la longue ligne des boulevards ; ni l'infanterie qui est au boulevard du Temple, ni l'artillerie qui est au Château-d'Eau, ni la cavalerie qui est rangée près de l'Ambigu n'essayent de l'arrêter. Peut-être les chefs militaires jugent-ils l'attroupement peu redoutable ; peut-être aussi, se conformant aux intentions présumées du pouvoir, veulent-ils, avant tout, éviter les conflits. Ne rencontrant point d'obstacles, la colonne continue sa marche et, grossie de plusieurs groupes qui viennent s'y joindre, arrive à la hauteur de la rue Lepeletier. Là, comme si elle obéissait à un mot d'ordre, elle incline vers la droite et se dirige vers les bureaux du National. M. Marrast paraît au balcon et harangue les manifestants : *Il faut, dit-il, la réforme électorale, la réforme parlementaire, le licenciement de la garde municipale, la mise en accusation du ministère : tel doit être le prix du sang versé.* Après une courte halte, on se remet en route. Quelques garde nationaux ouvrent le cortège ; puis viennent des ouvriers, les uns portant des drapeaux, les autres brandissant des sabres ou des fusils ; quelques hommes, paraissant appartenir à la bourgeoisie et cachant leurs armes sous leurs vêtements, marchent au milieu d'eux. Une foule immense suit : du sein de cette foule partent des cris, des lazzi ; de temps en temps, elle entonne des chants : des enfants de douze ou quinze ans, répandus sur les flancs de la colonne, secouent des torches, agitent des lanternes tricolores, entrent dans les maisons pour les faire illuminer ; les passants, massés sur les trottoirs, s'amuse à cette scène, dont ils ne soupçonnent pas la fin tragique.

Cependant les manifestants étaient arrivés sur le boulevard des Capucines, non loin de l'endroit où s'élevait alors le ministère des affaires étrangères. Demeure de M. Guizot, cet édifice était désigné depuis la veille à l'animosité populaire. Aussi un bataillon du 14<sup>e</sup> de ligne y avait été envoyé vers sept heures du soir, avec ordre de protéger le ministère et d'empêcher toute circulation sur ce point du boulevard. Afin d'exécuter sa consigne, le lieutenant-colonel Courant, qui commandait ce bataillon, disposa ses troupes en carré ; l'un des côtés du carré faisait face au boulevard, dans la direction de la Bastille, et interceptait complètement, soit la chaussée, soit les trottoirs. Quelques sentinelles, placées en vedettes, faisaient écouler les promeneurs par la rue Neuve-Saint-Augustin ou par la rue Basse-du-Rempart. Ces dispositions, irréprochables au point de vue militaire, avaient pourtant un danger. Si une longue colonne, venant du côté de la Bastille et occupant la chaussée, se trouvait tout à coup en face de cette force

imposante qui lui barrait le chemin, il était à craindre que, les derniers rangs de la foule poussant les premiers, la tête du cortège ne pût s'arrêter ; la troupe serait alors forcée, ou d'ouvrir ses lignes, ou d'opposer à une multitude en partie désarmée le rempart de ses baïonnettes ; dans le premier cas, la consigne était violée ; dans le second, le sang coulait. Pour prévenir cette éventualité, un bataillon de la deuxième légion, sous les ordres du colonel Talabot, prit position en avant des troupes. On pouvait présumer que la garde nationale, placée comme un corps amortissant entre l'armée et la multitude saurait, par son influence, dissiper les rassemblements, et que, de la sorte et sans collision, l'ordre serait sauvegardé. Par malheur, un attroupement se forma vers neuf heures sur la place Vendôme, en face même de la Chancellerie, et le colonel Talabot dut se porter sur ce point avec ses hommes. La troupe, par une déplorable fatalité, se trouva donc seule sur le boulevard au moment où s'avavançait le long et tumultueux cortège que nous avons décrit.

Il était neuf heures et demie du soir. L'aspect du boulevard était à la fois joyeux et inquiétant : ici des promeneurs paisibles et même en habits de fête, aux fenêtres le feu des illuminations ; là, en face l'une de l'autre, ces deux forces puissantes qui semblent prêtes à s'entrechoquer : d'un côté, cette foule sombre et compacte ; de l'autre, ce bataillon rangé l'arme au pied, immobile comme hi discipline, fidèle comme le devoir. La colonne s'approche de plus en plus : quelques passants essayent de se jeter entre elle et la troupe, et conjurent le commandant de livrer le passage : celui-ci oppose sa consigne ; déjà les premiers rangs sont à portée de la voix ; bientôt ils se trouvent face à face avec les soldats ; ils font balte ; la queue marchant toujours pousse la tête ; les manifestants veulent passer ; le colonel Courant tient bon, allègue ses ordres, veut faire écouler la foule par la rue Basse-du-Rempart. Du sein du cortège s'élèvent des cris nombreux : *Vive la ligne !* La troupe ne se laisse pas ébranler. L'un des meneurs, plus audacieux que les autres, pousse sa torche jusque sous le visage du colonel, et renouvelle plusieurs fois la même menace. Alors l'un des sous-officiers, voyant son chef attaqué, fait feu. Par un mouvement instinctif, ses camarades l'imitent. A cette décharge générale succède une épouvantable confusion. Les uns se jettent à terre pour éviter les balles ; les autres sautent pardessus la balustrade qui sépare le boulevard de la rue Basse-du-Rempart ; d'autres se précipitent dans les maisons voisines. Chose étrange ! la terreur gagne aussi les soldats : Ils s'enfuient jusque vers la Madeleine ou cherchent un refuge dans le ministère des affaires étrangères. Sur la chaussée du boulevard, devenu tout à coup désert, gisaient trente-cinq morts et quarante-sept blessés<sup>1</sup> !

Cet événement vint à point pour raviver les haines, telle-nient à point qu'on a cru longtemps qu'il avait été préparé d'avance par les meneurs de la sédition<sup>2</sup>. Lorsque, la première terreur étant passée, la foule revint sur le théâtre de la

---

<sup>1</sup> Nous empruntons ce chiffre à M. Garnier-Pagès, *Histoire de la révolution de 1848*, t. I, p. 369.

<sup>2</sup> On a prétendu que le feu des soldats avait été provoqué par un coup de pistolet tiré traitreusement par un membre des sociétés secrètes, Charles Lagrange, depuis représentant du peuple. Lagrange, disait-on, voulait par là raviver la sédition près de s'apaiser. On peut considérer comme inexacte cette version longtemps accréditée. — sous empruntons notre récit à M. Maxime du Camp (*Souvenirs de 1848*, p. 64 et suivantes), qui paraît avoir reçu les confidences du sous-officier même dont le fatal empressement à tirer a amené la décharge de la troupe. Ce sous-officier était un Corse du nom de Giacomoni, qui, voyant insulter son lieutenant-colonel, n'a pu résister au désir de le venger.

catastrophe ; lorsque, sur la chaussée du boulevard encore illuminé, elle aperçut les cadavres encore chauds ou agités des derniers spasmes de l'agonie, les blessés à demi évanouis, les débris de toutes sortes qui jonchaient le sol, un immense cri de douleur, d'indignation et de pitié souleva toutes les poitrines. On se cherchait, on s'appelait, on approchait les torches des visages pour reconnaître les morts et les blessés ; par-dessus toutes les rumeurs, un bruit dominait. On croyait à une odieuse trahison, à un guet-apens infâme. Le colonel Couraut, qui avait rassemblé à grand'peine ses soldats, saisis d'une terreur panique et non moins émus que le peuple, envoya en toute hâte au milieu des groupes un de ses officiers pour expliquer l'horrible malentendu. Mais la colère est à son comble : le courageux messenger n'est point écouté ; il est entraîné, saisi, frappé, et ne doit la vie qu'à l'intervention de quelques gardes nationaux. Un chariot qui conduisait des émigrants à la gare de l'Ouest est arrêté à l'angle de la rue Neuve-Saint-Augustin et du boulevard : seize cadavres y sont entassés, autour du char se groupent des gens armés de torches et poussant des cris de vengeance. Le dramatique cortège s'ébranle dans la direction de la rue Lepeletier ; là, il fait halte devant les bureaux du National, où Garnier-Pagès le harangue ; reprenant ensuite sa marche, il parcourt le boulevard, les rues de Cléry, Montmartre, Jean-Jacques Rousseau, Coquillière, et stationne quelques instants en face des bureaux de la Réforme, enfin, après avoir, pendant cette longue course, semé sur ses pas la colère, la haine, le désordre, la vengeance, il s'arrête à la mairie du quatrième arrondissement, où l'on dépose les cadavres. Les manifestants se dispersent alors et vont porter chacun dans leur quartier les passions dont ils sont animés.

C'est vers dix heures du soir qu'on apprit aux Tuileries la catastrophe du boulevard des Capucines. Sous le coup de cet événement, M. Molé déclina aussitôt la mission que le Roi lui avait confiée. Nul ne s'étonna de cette détermination. Respecté plutôt que populaire, digne et de grandes manières plutôt que fécond en ressources, plus rompu aux habiletés parlementaires que propre aux fortes résolutions, lié, d'ailleurs, presque autant que M. Guizot, au parti de la résistance et ne se distinguant de celui-ci que par une attitude plus conciliante, M. Molé était apte à gouverner avec honneur un État paisible, non à dominer une grande crise. Pendant l'après-midi de cette journée qui finissait, l'insuffisance de ce noble personnage ne s'était que trop révélée. Ce qui était surtout indispensable, c'était de ne pas se laisser gagner de vitesse par la révolution. Pour cela, il eût été nécessaire de faire immédiatement quelques concessions, de les porter à la connaissance du public par une proclamation bien nette, et d'attendre..., sauf à recourir plus tard aux armes si l'insurrection persistait. M. Molé, pas plus que le Roi, n'avait pénétré cette nécessité. Comme il eût fait en un temps calme, il avait cherché nu à nu un des auxiliaires pour sa politique. C'est au milieu de ces négociations qu'apprenant l'événement du boulevard, il avait confessé son impuissance et renoncé à son mandat.

Le Roi, privé de l'appui de M. Molé, était contraint de chercher ailleurs des conseillers. Quelle combinaison triompherait de ce mouvement révolutionnaire qui venait de puiser dans une circonstance fortuite un redoublement d'intensité ? En prévision d'une suprême bataille, le prince prit tout d'abord une énergique décision. Suivant l'avis qui lui avait été donné par M. Guizot et M. Duchâtel, il confia le commandement supérieur de l'armée et de la garde nationale au maréchal Bugeaud. Le maréchal Bugeaud, n'ayant vu de la population parisienne à raison de sa rigueur à réprimer les anciennes émeutes, possédait, plus qu'aucun militaire de son temps, l'art de manier les troupes et de leur inspirer confiance.

L'ordonnance fut contresignée par les ministres démissionnaires. Le maréchal arriva vers deux heures du matin à l'état-major des Tuileries et y fut aussitôt installé. — En se ménageant, pour une lutte décisive, le concours de cet illustre homme de guerre, le monarque n'entendait pourtant pas renoncer à une solution pacifique. Par une combinaison qui lui semblait sage, mais qui devait être, hélas ! cruellement déjouée, il voulut avoir tout à la fois sous la main un ministre assez populaire pour apaiser la sédition et un chef militaire assez résolu pour l'écraser. En même temps que le maréchal Bugeaud se rendait aux Tuileries, une voiture de la Cour, se dirigeant vers la place Saint-Georges, allait chercher M. Thiers.

Témoin attentif des incidents des deux derniers jours, M. Thiers s'attendait à un prochain retour de faveur ; fidèle à l'appel du prince, il se rendit aussitôt au château. En revoyant après une si longue séparation l'ancien chef du cabinet du 1er mars, le Roi éprouvait un double sentiment d'humiliation et de confiance. Il en coûtait à son amour-propre de recourir à ce personnage qui, depuis huit années, discréditait sa politique. En même temps, il se souvenait que, dans les premières et difficiles années de la monarchie, la jeune ardeur de l'homme d'État avait bien des fois raffermi les courages ; il se rappelait son esprit fécond en ressources, il n'avait pas oublié sa vaillante activité pendant l'insurrection de 1834, et il se disait que celui qui avait été, en 1830, l'un des parrains de la royauté nouvelle, serait sans doute le plus propre à raffermir cette même royauté ébranlée. M. Thiers put lire ce double sentiment dans le regard du monarque. L'heure n'était propice ni aux reproches, ni aux justifications ; le temps pressait : en prêtant l'oreille, on entendait le bruit du tocsin qui sonnait aux églises, et tous les rapports signalaient l'audace croissante des insurgés. Il fallait à tout prix éteindre l'incendie qui menaçait de tout embraser. M. Thiers accepta le mandat que le Roi lui confiait. [Quels collègues me demandez-vous ?](#) lui dit le monarque. M. Thiers nomma successivement M. Barrot, dont la popularité était une garantie contre l'émeute ; M. Duvergier de Hauranne, que ses âpres revendications en faveur de la réforme avaient rendu odieux à la cour, mais cher à l'opposition ; M. de Rémusat, qui, par ses opinions conciliantes, était propre, autant que personne, à servir de trait d'union entre les partis. L'entrée de tels personnages aux affaires impliquait la réforme électorale et la réforme parlementaire ; les autres points furent réservés. Il fut convenu que, le lendemain, dès le matin, une note répandue fi profusion ferait connaître au public l'appel fait fi M. Thiers et à M. Barrot. Il ne pouvait, certes, échapper à un esprit aussi perspicace que celui de M. Thiers que la nomination du maréchal Bugeaud atténuerait singulièrement l'effet de ces concessions. Il ne protesta pourtant qu'avec réserve, soit que la nomination du maréchal ayant été signée lui parût irrévocable, soit que, peu confiant dans la pacification, il voulût laisser au monarque toutes ses chances pour un dernier combat. Le Roi congédia ensuite son ministre, en lui assignant pour huit heures du matin un nouveau rendez-vous. M. Thiers quitta les Tuileries, afin de profiter des dernières heures de la nuit pour voir ses collaborateurs et s'assurer de leur adhésion. Quant au prince, comme il était accablé de fatigue, il se coucha, il se rassura sur l'issue de la crise, et ne se doutant guère que le repos qu'il allait goûter dût être le dernier avant son départ pour l'exil.

### III

On savait que la catastrophe du boulevard des Capucines avait ravivé l'émeute. Mais l'activité des insurgés, durant la nuit du 23 au 24 février, dépassa toutes les prévisions. Dès l'aube du jour, les barricades couvraient la ville : les rapports dressés après l'événement en ont évalué le nombre à plus de quinze cents. Ces barricades n'étaient pas, comme les jours précédents, de grossiers ouvrages sans consistance : elles avaient été construites avec soin et étaient la plupart à l'abri d'une attaque. De nombreux combattants se disposaient à les défendre. Les débris des sociétés secrètes s'étaient subitement reconstitués, et leurs sections armées étaient debout. Les émeutiers de 1832 et de 1834 étaient venus reprendre leur poste, comme au temps des anciennes luttes. A ces recrues accoutumées de la sédition s'étaient joints les ouvriers des faubourgs indignés du prétendu guet-apens de la veille. Sauf de rares exceptions, les gardes nationaux des quartiers populaires pactisaient avec le désordre ou en étaient les spectateurs impassibles. Le pillage des boutiques d'armuriers, les perquisitions à domicile, l'occupation de la caserne Saint-Martin abandonnée par la garde municipale, avait fourni une assez grande quantité de fusils, de sabres, de munitions. Des arbres coupés dans les avenues, des débris de toutes sortes répandus sur le sol interceptaient le passage de la cavalerie. Ainsi hérissées de barricades et coupées de retranchements, les rues du centre de la ville étaient presque impraticables aux troupes. Plusieurs casernes, plusieurs mairies étaient menacées. Ce n'était point seulement au cœur de la cité que l'agitation se manifestait. Sur la rive gauche, l'insurrection grondait. Bien plus, les quartiers les plus riches et les plus paisibles, ceux mêmes qui avoisinent le château, cédaient à l'impulsion générale. Les dispositions morales des émeutiers n'étaient pas moins redoutables que leur force matérielle. En vain publie-t-on, dès le matin, l'appel fait par le Roi à M. Thiers et à M. Barrot : la nomination du maréchal Bugeaud, annoncée par le *Moniteur*, paralyse l'effet de ces concessions. Bien que ni le journal *le National*, ni le journal *la Réforme* ne prononcent le nom de *République*, bien qu'ils ne fassent pas même allusion à un changement de règne, déjà les exigences s'accroissent, et l'on commence à murmurer dans quelques groupes le mot d'abdication.

Si les insurgés avaient employé de la sorte les heures de la nuit, les défenseurs du pouvoir n'étaient pas non plus demeurés inactifs. Dès que sa nomination avait été signée, le maréchal Bugeaud s'était rendu à l'état-major, accompagné du duc de Nemours, de M. Guizot et de M. Duchâtel. Les troupes, à cette heure encore, étaient disciplinées et fidèles ; seulement la multiplicité des ordres et des contre-ordres, les longues haltes dans la boue, la poursuite continuelle d'un ennemi qui se dérobaient toujours, les avances de la foule, l'attitude de la garde nationale, tout cela avait troublé les esprits et énervé quelque peu les courages. Le maréchal réunit rapidement autour de lui les officiers et sous-officiers, et, par quelques paroles énergiques, s'efforça de ranimer la confiance. Son langage ne fut point sans effet ; à mesure qu'il parlait, les physionomies, d'abord très sombres, s'éclaircissaient. Même à ce moment, les forces royales eussent été suffisantes, et au delà, pour assurer la répression. Ainsi qu'on l'a dit, la garnison de Paris, des forts et de la banlieue s'élevait au chiffre de trente et un mille hommes or, une notable partie de ces troupes était réunie au Carrousel ou à portée de l'état-major : des renforts avaient d'ailleurs été réclamés. Les ressources en munitions de guerre ne manquaient point : à la vérité, quelques détachements avaient déjà consommé la meilleure partie de leur approvisionnement ; mais il restait, soit à

l'École militaire, soit au fort de Charenton et à Vincennes, douze cent cinquante mille cartouches. Tant à l'École militaire qu'au rond-point de la barrière du Trône, seize pièces de canon demeuraient en réserve. Le maréchal Bugeaud était apte autant que personne à utiliser ces ressources. Congédiant un peu rudement les donneurs de conseils qui affluaient autour de lui, il dressa aussitôt son plan d'opération.

Afin de détruire les barricades et de pénétrer dans le cœur même de la ville, il forma quatre colonnes. La première, sous les ordres du général Sébastiani, devait se diriger vers l'Hôtel de ville en passant par le Palais-Royal et la Banque et en coupant les rues Montmartre, Poissonnière, Saint-Denis, Saint-Martin. La deuxième, confiée au général Bedeau, devait se porter vers la Bastille en passant par la rue Richelieu, la Bourse et les boulevards. La troisième, dont le maréchal se réservait la direction, était appelée à manœuvrer à droite et à gauche derrière les deux premières afin d'empêcher les barricades de se reformer. La quatrième enfin devait se mettre en marche vers le Panthéon et rejoindre le général Renaud qui occupait cette maîtresse position de la rive gauche. Indépendamment de ces corps d'opération, de fortes réserves étaient organisées sur la place du Carrousel, sous les ordres du général Rulhières. Comme on le voit, dans cette distribution des forces, la garde nationale était laissée de côté, soit que les troupes régulières fussent jugées suffisantes, soit que les manifestations de la veille eussent détruit toute illusion. Les chefs de colonnes devaient abattre sur leur passage tous les obstacles, rétablir la circulation, annoncer partout la formation du ministère Thiers et Barrot, et, si cette nouvelle ne réussissait pas à désarmer l'émeute, recourir pour la vaincre aux moyens les plus énergiques. A ces instructions générales, le maréchal avait ajouté les recommandations les plus précises sur la manière d'aborder les barricades, de disperser les rassemblements, de pénétrer dans les maisons. A cinq heures et demie, les colonnes d'attaque quittèrent le Carrousel. Des gendarmes déguisés devaient les mettre en communication avec l'état-major. Entre sept heures et sept heures et demie, le maréchal apprenait que ses ordres avaient été partout exécutés, et que, de toutes les colonnes, celle du général Bedeau rencontrait seule jusque-là de sérieux obstacles.

Le 24 février au matin, la situation semble donc se dessiner nettement : d'un côté, une insurrection grandissant d'heure en heure et menaçant de gagner toute la ville ; de l'autre, une force imposante préparée pour la répression. Si l'annonce du ministère Thiers-Barrot ne produit pas un apaisement désormais peu vraisemblable, la lutte décisive va s'engager. — Mais ici se révélèrent, dans toute leur étendue, les conséquences de la fatale résolution du prince qui s'était flatté tout ensemble de combattre et de négocier. En temps de révolution, quiconque veut se garder toutes les chances risque souvent de les laisser toutes échapper. Le Roi en fit la cruelle expérience : il s'était efforcé de réunir dans une même combinaison un général illustre dont le nom signifiait répression à outrance et des ministres libéraux qui semblaient créés à point pour le désarmement : il s'était flatté d'utiliser tour à tour l'épée de l'un et la popularité des autres : il avait voulu séduire et intimider tout à la fois la multitude. La Providence rendit vaine cette habileté. Comme on va le voir, le nom du maréchal paralysera les efforts des ministres conciliateurs, et, d'un autre côté, l'esprit de conciliation, gagnant jusqu'à l'état-major, finira par paralyser à son tour l'action militaire entre les mains du maréchal et de ses lieutenants.

Cette nuit du 23 au 24 février, consacrée par l'insurrection à fortifier la résistance et par Bugeaud à préparer la répression, avait été employée par I.

Thiers à chercher des collaborateurs. Après s'être assuré de l'adhésion de M. de Rémusat et de M. Duvergier de Hauranne, il se rendit chez M. Odilon Barrot, dont le tempérament politique différait fort du sien, mais dont la popularité paraissait, à cette heure, précieuse. M. Odilon Barrot répondit qu'il était prêt à se rendre chez le Roi. On chercha d'autres auxiliaires. MM. Billault et Dufaure refusèrent leur concours. Le général Lamoricière, jeune encore et déjà illustre par ses campagnes d'Afrique, promit généreusement le sien. Entre sept et huit heures, les nouveaux ministres se dirigent vers le château, recueillant sur leur route les avis les plus alarmants, donnant aux gardes nationaux qu'ils rencontrent des avis de sagesse malheureusement peu écoutés, et cheminant à travers les barricades qui ne s'abaissent sur leur passage que pour se relever aussitôt.

Ils sont introduits dans le cabinet du Roi. Après quelques paroles de bienvenue, le prince les interroge sur l'état de la capitale et apprend de leur bouche les progrès de l'insurrection. Comme M. Odilon Barrot redoutait beaucoup que le nom impopulaire du maréchal Bugeaud ne fût un obstacle au rétablissement de la paix, on imagine, pour tempérer cette impression, d'adjoindre au maréchal le général Lamoricière, et de confier à celui-ci le commandement en chef des gardes nationales. Le Roi adhère à cette proposition. Quant au général, se rappelant sans doute ses belles troupes d'Afrique, il demande avec une ironique tristesse où est cette garde nationale qu'il doit commander. La discussion s'engage ensuite sur l'étendue des concessions. On réclame la dissolution de la Chambre ; le Roi se refuse à ce sacrifice. Cependant le temps pressait, et le plus urgent était d'apaiser le flot qui montait. Les nouveaux ministres décident de déléguer quelques-uns d'entre eux vers les insurgés pour y tenter la conciliation. M. Thiers veut partir ; on le retient, et avec raison, car son nom est déjà insuffisant. M. Barrot et le général Lamoricière se dévouent à cette tentative, courageuse assurément, mais plus chimérique encore que courageuse. M. Odilon Barrot, accompagné de M. Horace Vernet, de M. Abbatucci et de quelques amis, sort par le guichet de la rue de Rivoli et s'engage dans la rue de l'Échelle, tandis que le général Lamoricière, revêtu d'un uniforme d'emprunt, se dirige à cheval vers la rue Saint-Honoré.

A quelques centaines de pas des Tuileries, M. Barrot est déjà arrêté par les barricades. Il est accueilli par les cris : *Vive Barrot ! Vive la Réforme !* mêlés aux cris : *A bas Bugeaud ! A bas Thiers !* Il harangue les groupes : sur le boulevard des Capucines, sur le boulevard des Italiens, dans les quartiers riches où domine l'influence bourgeoise, sa parole, sans exciter l'enthousiasme, est favorablement écoutée. A mesure qu'il remonte le boulevard vers la Bastille, la foule est plus sombre, plus impassible ; au milieu du silence, on entend quelques cris : *A bas Louis-Philippe !* On ne parlait pas encore de la République, mais déjà l'on s'accoutumait à l'idée de l'abdication. Le cortège arrive de la sorte au boulevard Bonne-Nouvelle, où se dresse une formidable barricade : là, la froideur dégénère en hostilité. Abattu, déconcerté, M. Barrot retourne sur ses pas. Escorté d'une foule toujours grossissante, il redescend jusqu'à l'angle de la rue de la Paix la ligne des boulevards : à cet endroit M. Emmanuel Arago s'approche de lui : *L'abdication du Roi avant midi*, lui dit-il à demi-voix ; *sinon une révolution*. L'infortuné ministre, définitivement éclairé sur cette popularité dont il était si vain, regagne à grand'peine sa demeure de la rue de la Ferme. A l'entrée de cette rue, une main avait tracé sur un écriteau ces mots : *Rue du Père du peuple*. Singulière ironie du sort et triste témoignage d'une faveur éphémère !

Le général Lamoricière n'était pas plus heureux que son collègue. Dans la rue Saint-Honoré, sur la place Vendôme, il trouve des dispositions assez paisibles.

Mais lorsqu'il s'engage sur les boulevards, une foule énorme l'entoure, et des clameurs séditieuses retentissent. Il rencontre M. Barrot et échange avec lui quelques paroles découragées. Il veut poursuivre sa route ; mais la multitude se met tout à coup à l'acclamer, comme si elle voulait le détourner de ses devoirs en lui prodiguant la popularité. Les cris : *Aux Tuileries ! Aux Tuileries !* éclatent de toutes parts. Le général comprend que la foule veut le mettre à sa tête. Il pique des deux, et, se dérochant à ce compromettant triomphe, il retourne au plus vite au château.

La pacification avait échoué. Du moins cette suprême bataille que le maréchal Bugeaud avait préparée avec tant de soin avait-elle été engagée ou allait-elle se livrer ? Il n'en était rien. Par un concours inouï de circonstances, il se trouva que, la conciliation ayant été impossible, la guerre ne le fut pas moins.

On sait comment le maréchal Bugeaud avait, dès le matin, lancé plusieurs colonnes dans des directions diverses, avec l'ordre de repousser l'émeute par la force si l'annonce du ministère *Thiers-Barrot* ne parvenait pas à ramener le calme. De toutes ces colonnes, la plus importante était celle qui, en suivant la ligne des boulevards, devait se diriger vers la Bastille. Elle avait été confiée à un général jeune encore, comme le général. Lamoricière, mais ayant acquis, comme lui, dans les guerres d'Afrique, une notoriété précoce : c'était le général Bedeau. Le général avait à sa disposition quatre bataillons d'infanterie, un détachement de chasseurs à pied, un escadron de dragons et deux pièces d'artillerie. Parti du Carrousel à cinq heures et demie, il avait, chemin faisant, détruit quelques petites barricades rue Neuve des Petits-Champs et rue Feydeau ; puis, après une escarmouche assez vive à l'extrémité de la rue Montmartre, il avait débouché sur le boulevard. Il croyait à une lutte prochaine et y était préparé. Mais bientôt des bourgeois et des officiers de la garde nationale en grand nombre l'entourèrent, affirmant que le peuple ignorait le changement de ministère, et que si les hostilités étaient suspendues jusqu'à ce que cette nouvelle eût été publiée derrière les barricades et dans le faubourg Saint-Antoine, l'effusion du sang serait évitée. Le général arrêta ses troupes à la hauteur du théâtre du Gymnase et fit demander à l'état-major qu'on lui envoyât des proclamations. Ces proclamations furent expédiées et aussitôt répandues. Là comme partout, l'association du nom du maréchal Bugeaud à ceux de MM. Thiers et Barrot excita les méfiances. C'est alors qu'un habitant du quartier, M. Fauvelle-Delebarre, offrit de se rendre au Carrousel. *Quand j'affirmerai, dit-il, que les proclamations sont authentiques et que le cabinet est changé, on me croira.* Agissant en citoyen désireux de la paix plutôt qu'en général concourant à un plan d'opération, le général Bedeau consentit à ce nouveau sursis, et M. Fauvelle-Delebarre partit pour l'état-major.

Lorsqu'il y arriva vers huit heures du matin, le maréchal avait perdu quelque chose de son assurance. Les mauvaises nouvelles se succédaient : les insurgés étaient maîtres de plusieurs casernes : plusieurs points stratégiques étaient cernés : les barricades se rapprochaient. Bourgeois, officiers de la garde nationale, fonctionnaires de tout ordre, affluaient au quartier général, inclinant tous vers les concessions : les princes eux-mêmes perdaient courage. Pourtant, si, dans ces conjonctures critiques, un homme semblait égal aux responsabilités suprêmes, c'était, à coup sûr, le maréchal Bugeaud. Comment cette énergie, réputée indomptable, faillit-elle tout à coup ? On se l'expliquerait mal si l'on ne savait que la guerre civile trouble parfois les plus fermes. Le maréchal obéit-il, comme il l'a prétendu plus tard, à des ordres exprès du Roi ? Céda-t-il simplement, comme il est plus vraisemblable, aux conseils réitérés qui lui

parvenaient de tous côtés ? Ce qui est certain, c'est qu'abandonnant ses plans de répression, il envoya au général Bedeau l'ordre de suspendre les hostilités et de se replier sur le Carrousel. Porteur de cet ordre, M. Fauvelle-Delebarre quittait, avant neuf heures, le quartier général. Presque à ce moment M. Odilon Barrot et le général Lamoricière sortaient des Tuileries pour essayer, sur le boulevard, la tentative de conciliation dont nous avons raconté l'insuccès. Ainsi, le pouvoir renonçait à la lutte et échouait dans la pacification.

Dès qu'il eut reçu de M. Fauvelle-Delebarre les nouvelles instructions du maréchal, le général Bedeau, ralliant à lui quelques détachements isolés, quitta sa position offensive et commença sa retraite. Les retraites à travers une ville insurgée sont rarement autre chose qu'une déroute : celle-là fut l'une des plus lamentables dont fasse mention l'histoire de nos luttes civiles.

Instruits par les événements de la veille et voulant éviter à tout prix une collision comme celle du boulevard des Capucines, le général se fit précéder d'une compagnie de garde nationale, chargée d'annoncer les intentions pacifiques du pouvoir : on espérait de la sorte prévenir toute provocation, soit de la part de la troupe, soit de la part de la multitude. C'est à l'abri de cette avant-garde que la colonne opère son mouvement rétrograde. Mais à peine a-t-elle atteint le boulevard Montmartre qu'elle se trouve en présence d'une foule immense, houleuse, irritée : il faut affirmer à chaque pas le changement de ministère ; et, comme il arrive dans les temps de trouble, les concessions, loin d'apaiser les masses, les rendent plus arrogantes. Déjà quelques signes d'indiscipline apparaissent : des colloques, des poignées de main sont échangés entre les soldats et les ouvriers : la multitude, pressant les flancs des bataillons, en rompt, en certains endroits, les rangs. Les insurgés avaient reformé les barricades sur les derrières de la troupe : à chacune d'elles, il faut parlementer et obtenir des émeutiers qu'ils déplacent les pavés. Ces obstacles ralentissent la marche et augmentent le désordre. Sur le boulevard des Italiens, on rencontre M. Odilon Barrot, aussi impuissant dans la pacification que les troupes dans la guerre. A mesure qu'on avance, le découragement et l'indiscipline s'accroissent. Au passage d'une barricade à hauteur de la rue de Choiseul, l'artillerie confie ses pièces à la garde nationale ; bientôt les caissons sont ouverts et les cartouches enlevées. Le triste cortège continue sa marche : des groupes turbulents encombrant les allées et la chaussée : toutes les boutiques sont fermées : devant le café Tortoni, quelques gens de Bourse discutent avec animation et escomptent les éventualités du jour. Les soldats, de plus en plus abattus, et confondus avec la foule, laissent les gamins fouiller dans leurs sacs et dans leurs gibernes pour y prendre des cartouches : les officiers ne voient pas ou feignent de ne pas voir et dévorent en silence l'humiliation. Cette rude épreuve semblait pourtant toucher à son terme, car on s'était engagé dans la rue Royale, et le général Bedeau se flattait de masser ses troupes à l'entrée de la rue de Rivoli. Comme si aucune tristesse ne dût être épargnée, un dernier incident vint marquer la retraite. Au moment où les gardes nationaux et les masses de peuple qui précèdent les troupes débouchent de la rue Royale, les gardes municipaux du poste Peyronnet se croyant attaqués font feu. Quelques instants plus tard, par suite d'un malentendu non moins déplorable, le poste du Pont-Tournant fait feu à son tour. C'est seulement après toutes ces péripéties que le général Bedeau parvient, à dix heures et demie, à rallier sur la place de la Concorde ses bataillons nombreux encore, mais démoralisés.

A partir de ce moment, tout se précipite. Resté à l'état-major, le maréchal Bugeaud y reçoit les plus désolantes nouvelles. Aux extrémités de Paris, les

barrières sont incendiées : les armes, les munitions sont de plus en plus aux mains des factieux : la place de la Bastille est évacuée par les troupes : l'Hôtel de ville va être envahi s'il ne l'est déjà : sur les points éloignés, les soldats pactisent avec l'émeute. Les rapports se succèdent ; mais déjà, en vérité, on n'a plus besoin de rapports, car l'insurrection se rapproche ; on en entend le tumulte, on en perçoit distinctement la fusillade ; on construit des barricades rue Richelieu et à la fontaine Molière ; on pille des magasins d'armes aux portes mêmes des Tuileries. En vain les ministres in extremis de la monarchie essayent-ils de publier une proclamation annonçant que l'ordre est donné de suspendre le feu, que la Chambre va être dissoute, que le général Lamoricière est commandant de la garde nationale : déjà un changement ministériel ne suffit plus : il faut que le Roi abdique. Ainsi parle-t-on aux bureaux du *National* ; ainsi s'exprime-t-on chez M. Odilon Barrot dont la maison est, en ces heures de trouble, le rendez-vous d'une partie de l'opposition. Dans les bureaux de la Réforme, on compose un placard qui résume sous une forme plus violente encore cette idée de l'abdication : **Louis-Philippe nous fait mitrailler comme Charles X, qu'il aille rejoindre Charles X.** Ces foudroyantes nouvelles vont porter la consternation au sein de la famille royale. La terreur arrive à son comble quand, à dix heures et demie, on apprend que les Tuileries peuvent être prises entre deux feux ; car, d'un côté, les insurgés se rapprochent du Palais-Royal ; de l'autre, le général Bedeau ne ramène, assure-t-on, sur la place de la Concorde que des troupes débandées et prêtes à ouvrir à l'émeute la route du château.

Eu cette grande détresse, un conseil tumultueux s'ouvre aux Tuileries. La famille royale est-elle en sûreté ? Le palais est-il à l'abri d'un coup de main ? M. Thiers conseille la retraite sur Saint-Cloud. Tandis qu'on délibère, on apprend que les troupes du général Bedeau, ralliées sur la place de la Concorde, peuvent, quoique bien démoralisées, offrir encore quelques éléments de résistance, et qu'aucun péril n'est à craindre de ce côté. Ces nouvelles paraissant plus rassurantes, on ajourne les résolutions désespérées, et, afin de tenter un dernier retour de fortune, on décide que le Roi passera la revue des troupes.

Le vieux roi, ayant revêtu l'uniforme de lieutenant général de la garde nationale, descendit donc sur cette même place du Carrousel où Louis XVI, le matin du 10 août, avait, lui aussi, passé en revue ses bataillons fidèles. Autour de lui se pressaient le général Trézel, assidu auprès de son maître, quoique n'étant plus ministre ; le maréchal Bugeaud, encore commandant en chef, mais déjà non écouté ; le général Lamoricière, prêt à tous les rôles, pourvu qu'ils fussent au niveau de son brillant courage ; M. Thiers, réservé, par la destinée, à assister aux funérailles de cette royauté dont il avait l'un des premiers salué la naissance. La Reine et les princesses, restées au château, suivant de l'œil le cortège, et, au milieu de l'universelle confusion, embrassaient la chance de salut qui semblait s'offrir encore.

Les troupes stationnées au Carrousel, quoique fort diminuées par la création des colonnes formées le matin, présentaient encore un effectif de plusieurs milliers d'hommes. Elles n'avaient pas subi, comme les détachements dispersés dans la ville, la dissolvante influence du contact populaire. A la vérité, elles étaient fatiguées de leur longue inaction, et, ne se sentant point commandées, inclinaient au découragement. Mais, bien qu'affaibli, le sentiment du devoir militaire subsistait. La présence du Roi, son attitude, ses paroles pouvaient relever les âmes. Malheureusement le sage roi Louis-Philippe réunissait en lui toutes les qualités, hormis celles qu'eût exigées un pareil moment. Les chefs d'une dynastie antique puisent, à illettré, des suprêmes périls, dans le sentiment

de leur droit héréditaire la force morale qui assure leur triomphe ou honore leur chute. Louis-Philippe n'avait point en sa cause cette foi robuste qui, en se communiquant autour de lui, eût électrisé les âmes. Cette revue, destinée à raffermir les fidélités ébranlées, fut incomplète et inefficace. Le Roi passa d'abord dans les rangs de la garde nationale, dont quelques bataillons étaient mêlés sur la place aux troupes d'infanterie. Les détachements de la première et de la deuxième légion l'accueillirent par les cris de : *Vive le Roi !* mêlés aux cris de : *Vive la Réforme !* Puis, poursuivant sa route, il arriva devant le front de la quatrième légion, qui, plus hostile, poussa des cris séditieux. Comme si ces démonstrations eussent été l'indice du sentiment général, le prince alors s'arrêta soudain, et, sans songer à éprouver le dévouement des régiments de ligne, reprit, à la grande surprise de tous, le chemin du château.

De telles tentatives, lorsqu'elles ne réussissent pas, achèvent de tout perdre. Le découragement s'accrut parmi les soldats, et l'audace parmi les insurgés. Déjà un rassemblement essayait [le déboucher sur la place du Carrousel, et c'était à grand'peine que le maréchal Bugeaud, par son attitude intrépide, le décidait à rebrousser chemin. Pendant ce temps, le Roi, rentré au palais, augmentait par son propre abatement la consternation de son entourage. La confusion régnait partout ; les portes s'ouvraient à tout venant ; toute étiquette était oubliée : les porteurs d'avis affluaient de toutes parts, annonçant des nouvelles qui, au moment où on les donnait, avaient déjà cessé d'être vraies : car chaque minute changeait la situation et la changeait en l'empirant !

C'est dans cette extrémité que le mot d'*abdication* qui, depuis quelques heures, remplissait la ville, fut prononcé aux Tuileries.

Déjà M. Thiers, instruit de l'état des esprits, avait laissé entrevoir au duc de Nemours la nécessité douloureuse. Le général Lamoricière est plus net dans son langage ; il venait de la place du Palais-Royal et y avait vu l'émeute grandissante ; près du Théâtre-Français, il avait entendu Étienne Arago annonçant la République prochaine ; il n'hésite pas à prononcer la parole fatale... *Mon abdication*, dit le Roi, *ils ne l'auront qu'avec ma vie*. Sur ces entrefaites, survient un visiteur assez inattendu, M. Crémieux. Comme tout le monde, au milieu de cette crise suprême, se croyait autorisé à ouvrir un avis, M. Crémieux conseilla de conférer la présidence du conseil à M. Barrot et d'attribuer au maréchal Gérard le commandement des troupes. Le Roi accueille la combinaison et mande son secrétaire pour rédiger l'ordonnance. Sacrifice puéril qui ne peut rien sauver ! La pensée de l'abdication revient toujours ; cette pensée est traduite avec une force toute-puissante par un homme qui entre soudain, l'œil en feu, prêt à communiquer à tous les passions qui l'agitent et les terreurs qui l'obsèdent : c'est M. de Girardin.

*Une seule chose peut sauver la monarchie*, dit-il, *c'est l'abdication*. Il tient à la main un papier où il a condensé, sous la forme lapidaire qu'il affectionne, le programme des concessions qui peuvent encore désarmer l'émeute :

*Abdication du Roi.*  
*Régence de la duchesse d'Orléans.*  
*Dissolution de la Chambre.*  
*Amnistie générale.*

Avec sa verve ardente, M. de Girardin insiste sur la nécessité de cette résolution suprême. Une abdication immédiate peut seule préserver de la ruine la royauté de Juillet. Du regard, le Roi interroge les siens ; puis, lentement, comme affaîssé

sur lui-même, il prononce ces mots : *J'abdique*. M. de Girardin sort aussitôt pour porter partout la nouvelle.

Lorsque ce personnage eut quitté le palais, il y eut un moment de silence atterré. Puis, le sang-froid revenant dans les esprits, on fut stupéfait d'avoir accepté sans révolte, sans murmure même, une si fatale extrémité. Convenait-il, en consacrant l'abdication par un acte, de la rendre définitive ? La Reine, en qui revit le sang de Marie-Thérèse, s'oppose avec énergie à l'irréparable sacrifice. A côté d'elle, un homme de cœur, M. Piscatory, la soutient : on hésite à confirmer le mot fatal qui vient d'être prononcé. N'y avait-il pas une dernière chance de salut ? N'y avait-il pas, dans tous les cas, un dernier effort à tenter ?

Il y en avait un, en effet. A l'instant même où parlait M. de Girardin, on entendait le bruit de la fusillade : elle venait du Palais-Royal, c'est-à-dire du seul point où, en cette journée d'universel effarement, les règlements militaires eussent conservé tout leur empire : c'était à une simple compagnie d'infanterie qu'était réservé l'honneur de cette suprême défense.

En face du Palais-Royal, se dressait un corps de garde aujourd'hui détruit, sorte de construction aux solides assises ayant accès sur la place par un perron élevé de quelques marches et ne prenant jour que par des ouvertures étroites, fenêtres et meurtrières à la Fois. On l'appelait le *corps de garde du Château-d'Eau*. Commandant l'entrée des petites rues qui, à cette époque, unissaient le Palais-Royal au Carrousel, il était comme un poste avancé destiné à la défense des Tuileries. Là s'était retranché un détachement du 14<sup>e</sup> de ligne qui avait relevé quelques heures auparavant une compagnie de la garde municipale. Ce détachement avait reçu, comme les autres, l'ordre de suspendre le feu. Mais, en temps de révolution, chaque concession de l'autorité accroît l'audace des factieux. La multitude qui s'amasse sur la place du palais exige bientôt que la troupe non seulement évacue le poste, mais encore rende ses armes. Ces braves soldats refusent avec indignation. Cependant une compagnie de gardes nationaux se présente pour les remplacer et prendre possession du corps de garde. Des pourparlers s'engagent entre eux et les soldats qui, fidèles à l'honneur, ne veulent pas se laisser désarmer. Tandis qu'on discute de la sorte, des coups de fusil retentissent dans le Palais-Royal. Se croyant menacés, les soldats du 14<sup>e</sup> font feu. Les émeutiers ripostent ; ils ont pour eux le nombre ; les troupes ont l'avantage de leur position défensive. Mais In foule augmente toujours, en sorte que, si quelque secours n'arrive, les défenseurs du poste doivent inévitablement succomber. La lutte continue cependant entre les insurgés dont la puissance s'accroît de moment en moment et ces soldats fidèles qui, renfermés dans cette sorte de forteresse, sans espoir, mais sans peur, abandonnés de tous, mesurant leurs résolutions, non sur les faiblesses de l'heure présente, mais sur les inflexibles devoirs de l'honneur militaire, jettent au moins un reflet héroïque sur ces tristes journées. C'est cette fusillade qu'on entendait au palais des Tuileries au moment même où y entra M. de Girardin.

N'écouterait-on pas l'appel de ces soldats en détresse ? Il y avait encore au Carrousel plusieurs bataillons, bataillons bien découragés à coup sûr, mais, sous la conduite d'un chef déterminé, capables d'un généreux effort. Ces troupes, portées vers la place du Palais-Royal, n'auraient pas seulement sauvé les défenseurs du Château-d'Eau, elles eussent aussi dégagé les abords du Carrousel. Peut-être même ce coup d'audace commandé par le devoir eût-il brisé le cercle de l'insurrection et eût-il été le point de départ d'un retour de fortune ;

car les multitudes soulevées sont fortes moins par elles-mêmes que par la timidité ou l'effarement de leurs adversaires.

Cet énergique effort ne fut pas tenté, et, au milieu du désarroi général, c'est tout au plus si l'on y songea. En vain la Reine, M. Piscatory, quelques autres continuaient-ils à faire entendre un langage viril : leurs exhortations se perdaient dans le découragement universel. Après le départ de M. de Girardin, quelques hésitations s'étaient produites, comme si l'on eût eu le pressentiment que l'abdication ne sauverait rien : néanmoins, dans l'entourage royal, l'avis presque unanime était que le sacrifice devait se consommer.

Tandis qu'un reste d'incertitude prolongeait cette agonie, le maréchal Gérard, appelé aux Tuileries, entra dans le cabinet du Roi. On le savait vaillant, populaire, dévoué à la couronne. Aussi sa vue ranima-t-elle quelque peu les courages. On raconte que la Reine, dès qu'elle l'aperçut, s'avança vers lui : **Monsieur le maréchal**, lui dit-elle, **sauvez ce qui est encore sauvable**. Courte illusion ! C'est à la pacification, non à la lutte, que va être employé ce vétéran des grandes guerres. Il reçoit la mission d'aller sur la place du Palais-Royal pour y annoncer l'abdication. Il descend dans la cour du Carrousel ; on le hisse sur un cheval : on lui jette un uniforme sur les épaules ; on lui met, dit-on, en signe de paix, un rameau vert dans la main, et c'est ainsi accoutré, ridicule si la vieillesse et la gloire pouvaient l'être, qu'il s'achemine vers le Palais-Royal. Là, il essaye d'arrêter la lutte : mais, comme les émeutiers ne croient pas à la nouvelle qu'il annonce, le maréchal fait demander que l'acte même de l'abdication lui soit envoyé. Ainsi mis en demeure de résigner irrévocablement son autorité, le Roi s'assied pour écrire sa renonciation au trône. A ce moment, le maréchal Bugeaud entre et essaye encore de combattre la fatale résolution : il n'est pas entendu. Lentement, au milieu de la consternation des uns, de l'impatience des autres, de l'émotion de tous, le monarque trace ces mots :

J'abdique cette couronne que la volonté nationale m'avait appelé à porter en faveur de mon petit-fils, le comte de Paris.

Puisse-t-il réussir dans la grande tâche qui lui échoit aujourd'hui !

Ce 24 février 1848.

LOUIS-PHILIPPE.

Cet acte, porté au maréchal Gérard, ne lui parvint pas, intercepté par les factieux, est-il tombé, comme on l'a prétendu, aux mains du républicain Lagrange ? Ou celui-ci n'en a-t-il eu qu'une copie, en sorte que l'original aurait été perdu ? Il importe peu à l'histoire. Ainsi qu'il arrive, dans les heures de crise, à presque tous les pacificateurs, le maréchal Gérard ne put être écouté : tous ceux qui, comme le général Lamoricière et quelques autres, tentèrent après lui le même effort, se virent enveloppés dans la même impuissance.

Tout prince qui abdique sous la pression populaire est voué à la captivité ou à l'exil. Le roi Louis-Philippe n'échappa point au sort commun. La résistance du poste du Château-d'Eau ne pouvait se prolonger bien longtemps, car la multitude affluait de plus en plus autour du Palais-Royal : d'un autre côté, les troupes s'étaient repliées dans la cour du château : déjà l'avant-garde des insurgés débordait sur la place du Carrousel. M. Crémieux pénètre de nouveau dans le

palais et y annonce l'invasion prochaine : **Sire**, dit-il au prince, **il n'y a pas un instant à perdre, il faut partir sur-le-champ, le peuple est là, en armes et vainqueur**. A ce cri, la frayeur éclate. Le sanglant souvenir du 10 août obsède toutes les âmes, même les moins timides. Nul n'objecte que la cour du Carrousel est encore pleine de troupes, et, sans qu'aucune opposition ne surgisse, la fuite est décidée.

Le Roi dépouille ses décorations, ôte l'uniforme qu'il avait revêtu pour la revue, endosse un costume plus conforme à sa nouvelle fortune : puis il prend congé de ses courtisans de la dernière heure, et, donnant le bras à la Reine, descend les marches du pavillon de l'Horloge. Le duc de Montpensier, la duchesse de Nemours, le duc de Saxe-Cobourg, la princesse Clémentine l'accompagnaient. Les personnes de la suite portaient les enfants. Quelques amis et quelques serviteurs fermaient la marche. A ce cortège s'était joint M. Crémieux, député de l'extrême gauche, M. Crémieux qui, par un singulier retour de la destinée, devait, avant le soir, faire partie du gouvernement nouveau.

A la sortie du palais, quelques gardes nationaux présentèrent les armes, dernier salut à la royauté tombée. Puis on s'engagea dans la grande avenue. Le jardin était désert, et l'on se serait cru en pleine paix, si le bruit lointain de la fusillade n'était arrivé par intervalles jusqu'aux oreilles des proscrits. Le Roi marchait le premier, soutenu par les viriles exhortations de la Reine qui l'entourait, plus que jamais, à cette heure, de sa tendresse passionnée. Les princesses contenaient à peine leurs larmes : les enfants se plaignaient de leurs jeux interrompus et contemplaient avec une curiosité inconsciente ce palais, ce jardin, tout ce qu'ils ne devaient plus revoir : quant aux amis fidèles qui faisaient cortège à la royauté expirante, leur surprise et leur abattement étaient trop grands pour qu'ils pussent avoir d'autre ambition que d'assurer la retraite de leur maître. A la vérité, tandis qu'on traversait le jardin, une voix s'éleva pour proposer qu'on se rendit à la Chambre ; mais M. Crémieux de s'écrier aussitôt : **Qui donc ici veut recommencer le 10 août ?** et, à cette évocation, tous les fronts avaient pâli.

Pourtant on était arrivé à la grille du Pont-Tournant. Là auraient dû se trouver les carrosses de la Cour ; mais, comme ils traversaient le Carrousel, le piqueur avait été tué d'une balle, et ils étaient tombés entre les mains des insurgés. Heureusement, le duc de Nemours, dans sa prévoyante sollicitude, avait avisé trois voitures dites *broughams* qui stationnaient dans la cour des Tuileries, et les avait dirigées vers la place de la Concorde pour qu'elles pussent recueillir la famille royale. Au moment où le Roi débouchait par la grande avenue du jardin, elles n'étaient pas encore arrivées. Pendant quelques instants les fugitifs attendirent sur la place : attente anxieuse et non sans péril ! On voyait encore sur le sol près du Pont-Tournant les traces de sang répandu quelques heures auparavant, et une foule aux intentions douteuses commençait à affluer autour des proscrits. Enfin les voitures parurent et s'arrêtèrent près de l'obélisque : c'étaient trois voitures à un cheval, bien insuffisantes, mais apportant avec elles le salut. Le Roi, la Reine, le duc de Montpensier, la duchesse de Nemours, les enfants, quelques gens de service s'entassèrent à la hâte dans ces misérables équipages. Puis le cortège, escorté par quelques gardes nationaux à cheval et par deux escadrons de cuirassiers, s'engagea à toute vitesse sur le quai de Passy, se dirigeant vers Saint-Cloud.

## IV

Louis-Philippe avait abdiqué. En abdiquant il avait réservé les droits du comte de Paris. Il reste à dire ce qu'il advint de cette tentative pour affermir sur le front du petit-fils la couronne tombée de la tête de l'aïeul.

On sait qu'après la mort tragique du duc d'Orléans, un acte législatif avait attribué le droit de régence, non pas à la veuve du prince, mais au plus âgé de ses frères. Le Roi avant abdiqué, c'était donc le duc de Nemours qui devait recueillir le pouvoir. Le roi Louis-Philippe était trop respectueux de la légalité pour changer, de son autorité propre, une décision du Parlement. Mais l'attitude de tous les assistants au moment de l'abdication, le langage de tous les membres de la famille royale, les dispositions unanimes des hommes d'État qui furent les témoins ou les conseillers de cette crise suprême, ne pouvaient laisser aucun doute. Soit qu'on craignît l'impopularité du duc de Nemours, impopularité réelle, quoique imméritée ; soit qu'on comptât sur les sympathies qui ne manqueraient pas d'accueillir une mère en deuil présentant son jeune fils à la nation, il fut implicitement convenu que la duchesse d'Orléans aurait les prérogatives et le fardeau de la régence. Le duc de Nemours lui-même s'était associé, avec une abnégation généreuse, à cette combinaison de la politique : **La régence est bien pour Hélène ?** s'était-il contenté de dire avec une noble simplicité : et une adhésion silencieuse lui avait répondu. Le prince, ne devant pas être à l'honneur, voulut du moins être au péril, et, avec une fidélité religieuse et chevaleresque, il se constitua le gardien de sa belle-sœur et de ses neveux.

Pendant que le reste de la famille royale fuyait, tous deux étaient demeurés au château. Le duc de Nemours attentif à assurer le salut des siens, au tût suivait de l'œil le cortège qui s'éloignait à travers les arbres dépouillés des Tuileries, tantôt se portait vers la cour du Carrousel où les balles commençaient à siffler. Quant à la duchesse, on raconte que, laissée presque seule au milieu de cet effondrement, elle se réfugia, avec ses deux fils, au pied du portrait du duc d'Orléans, comme si elle eût espéré que cet époux si cher, se ranimant tout à coup, lui inspirerait les résolutions propres à sauver sa race. Elle demeura ainsi quelque temps, à demi agenouillée devant cette image aimée, et se recueillant dans la contemplation de sa propre infortune. C'est à ce moment que M. Dupin parvint jusqu'à elle et l'engagea à se rendre aussitôt à la Chambre des députés. La malheureuse princesse, qui, à cette heure, ne demandait qu'à être conseillée, accueillit l'avis avec docilité. Comme pour couper court à toute incertitude, le duc de Nemours lui fit dire presque en même temps de quitter en toute hâte les Tuileries et de se diriger vers le Pont-Tournant ; car le château allait être envahi. La duchesse partit donc, accompagnée de M. Dupin et suivie de quelques amis qui s'étaient groupés autour d'elle : elle rejoignit sous le pavillon de l'Horloge le duc de Nemours qui avait rassemblé plusieurs détachements ; et l'on s'engagea dans cette même allée qu'avait parcourue une demi-heure auparavant le Roi fugitif. Lorsqu'on fut arrivé à l'extrémité du jardin, on tint une sorte de conseil. MM. Havin et Biesta, qui étaient envoyés par Odilon Barrot, proposèrent de se rendre à l'Hôtel de ville. **c' Savez-vous monter à cheval ?** demanda à la duchesse M. Biesta. Oui n, répondit-elle, et, montrant les cavaliers de l'escorte, elle ajouta : **Qu'on démonte un de ces dragons, je monterai son cheval.** M. Dupin se récria vivement, insistant pour qu'on se rendit à la Chambre, et son avis l'emporta. On traversa la place de la Concorde : une foule considérable y stationnait, et des

troupes nombreuses l'occupaient encore. Quelques acclamations s'élevèrent, soit que les soldats se rappelassent le duc d'Orléans, soit que la vue d'une si grande infortune inclinât les cœurs à la pitié. La duchesse, reprenant courage, se dirige vers le palais législatif Quant au duc de Nemours, attentif, silencieux, conservant cette impassibilité un peu hautaine qui était à la fois sa force et sa faiblesse, il n'ose compter sur le succès final : voulant se préparer à tout événement, il ordonne au général Bedeau de former une avant-garde vers Saint-Cloud par l'avenue de Neuilly et le bois de Boulogne. Ces précautions prises, il rejoint sa belle-sœur, et tous deux franchissent en même temps le seuil du Palais-Bourbon.

Tandis que la duchesse d'Orléans allait demander à la Chambre la consécration de ses droits, les partisans de la République se disposaient, eux aussi, à pénétrer dans l'enceinte législative et à y proclamer leurs prétentions. Ces prétentions, à vrai dire, étaient bien nouvelles. Le 22 février, la Réforme considérait l'échec de l'émeute comme certain. Le 23, dans la soirée, après deux jours de lutte, l'élévation au pouvoir de M. Odilon Barrot résumait encore les vœux des plus exigeants. Le 24, au matin, l'abdication du Roi, bien que hardiment réclamée, n'entraînait pas, dans l'esprit du plus grand nombre, l'abolition de la royauté. C'est seulement vers onze heures que, l'inertie du pouvoir encourageant les masses, le mot de *République* avait été hasardé. Ce mot, une fois prononcé, avait volé de bouche en bouche. Vers midi, une foule nombreuse stationnait aux abords des bureaux du National. Réunis dans une des salles de la rédaction, quelques publicistes imaginent de former une liste de gouvernement provisoire. Cette liste, déjà ébauchée à tout hasard quelques jours auparavant chez M. Goudchaux, se compose de MM. Dupont de l'Eure, François Arago, Marie, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin, Odilon Barrot, Marrast. MM. Emmanuel Arago, Chaix, Peauger, Dumézil, Sarrans s'offrent à la porter à la Chambre. Ils partent et arrivent au Palais-Bourbon presque en même temps que la duchesse d'Orléans. Ils avaient plus de présomption que d'autorité, et leur meilleure chance de succès, c'était leur audace. Mais cette audace elle-même est favorisée par la fortune : car, à peine entrés dans le palais, ils apprennent que leur cause vient de recruter un auxiliaire précieux, je veux parler de Lamartine.

Lamartine, pendant les deux premiers jours de l'émeute, n'avait paru ni dans les conseils de l'opposition, ni dans ceux du pouvoir. Cette abstention, dans une certaine mesure, se justifiait, car il occupait une place à part et en dehors des partis. Comme la plupart des lettrés de ce temps, il n'avait pas résisté aux séductions de la politique ; et il semblait, au surplus, que les ressources de sa splendide nature pussent lui réserver tous les triomphes. Une fois entré dans la vie parlementaire, on l'avait vu passer des régions ministérielles dans celles de l'opposition, incapable, d'ailleurs, de s'astreindre à aucune discipline, flottant entre tous les groupes, s'élevant parfois au-dessus d'eux tous par sa merveilleuse éloquence, trop fier et trop mobile pour briguer les honneurs, mécontent cependant d'en être écarté. Attaqué souvent par la Réforme, dédaigné par le National, isolé du pouvoir, traité par tous comme un de ces poètes que Platon chassait de sa République, il supportait impatiemment cette indifférence, comme si Dieu ne lui eût pas donné la meilleure part. Il ignorait que cette indépendance vis-à-vis de tous les partis serait un jour le secret de sa puissance.

Telles étaient ses dispositions lorsque le 24 février au matin, il apprit que l'insurrection grandissait d'heure en heure, et deviendrait bientôt triomphante. Soit pressentiment de destinées nouvelles, soit désir de partager les périls éventuels de ses collègues, il prit vers onze heures le chemin du Palais-Bourbon.

A son entrée dans le palais, quelques républicains, entre autres M. Marrast et M. Bastide, l'avaient entouré. Avec une rare justesse de coup d'œil, ils avaient deviné que ce personnage, laissé de côté par la cour comme par l'opposition, se donnerait facilement à quiconque l'éblouirait par la perspective d'un grand rôle. Ils l'avaient entraîné dans un des bureaux de la Chambre, et là, lui montrant d'un côté la Régence, de l'autre la République, ils lui avaient remis le soin de décider entre l'une et l'autre. *Tous nos vœux, avaient-ils dit, nous portent vers la République ; mais si vous pensez qu'accepter la Régence soit nécessaire, nous nous rallierons à elle, ajournant ainsi nos espérances.* Lamartine avait réfléchi quelques instants ; puis, comme si la lumière se fût faite en lui : *Je ne veux pas conspirer, avait-il répondu, je ne veux renverser aucun pouvoir ; mais, dès qu'il est établi qu'une révolution doit s'accomplir, j'aime mieux la République avec ses dangers, mais avec ses forces, que la Régence avec ses périls non moins grands et avec ses divisions en plus.* Charmés de cette grande conquête et un peu surpris qu'elle eût été si facile, les délégués du parti républicain avaient comblé Lamartine de soins et d'éloges : il avait été convenu que, s'il était nécessaire, il parlerait contre la Régence, et, sans rien préciser de plus, on s'était séparé.

C'est ainsi que la République et la Régence allaient se trouver face à face dans l'enceinte du Palais législatif ; l'une comptant sur l'effacement des amis de la royauté, sur l'éloquence entraînante de Lamartine, surtout sur un tumulte populaire ; l'autre confiante dans les sympathies qu'inspire à tous les cœurs généreux le spectacle de la faiblesse et du malheur.

Depuis longtemps, la plupart des députés étaient réunis au Palais-Bourbon, attendant anxieusement les nouvelles ; ils avaient vu passer M. Barrot se rendant au ministère de l'intérieur ; ils avaient entendu dans le lointain le bruit de la fusillade qui se rapprochait de plus en plus des Tuileries : ils avaient appris, par les familiers du château, l'abdication du Roi. Un peu plus tard, M. Thiers était survenu : à tous ceux qui se pressaient autour de lui pour l'interroger, il s'était borné à répondre par ces mots sinistres : *La marée monte ! la marée monte !* et il avait disparu. A une heure, le président de la Chambre s'était décidé à ouvrir la séance qui n'était annoncée que pour trois heures. Le banc des ministres était vide, les députés éperdus et consternés. Comme il arrive dans les périls extrêmes, on avait demandé que l'Assemblée se déclarât en permanence.

La séance durait depuis une demi-heure, lorsqu'un officier, montant au bureau du président, lui annonce l'arrivée de la duchesse d'Orléans. Au même instant, la duchesse en habit de deuil, tenant d'une main le comte de Paris, de l'autre le duc de Chartres, entre dans l'enceinte législative. Le duc de Nemours l'accompagne : quelques officiers et gardes nationaux lui servent d'escorte. A cette vue, l'Assemblée s'émeut, et, tandis que la princesse et ses enfants prennent place dans l'hémicycle, des acclamations nombreuses retentissent : *Vive la duchesse d'Orléans ! Vive le comte de Paris ! Vive le Roi ! Vive la régente !* Malheureusement, des gens étrangers à la Chambre se pressent déjà dans les couloirs, et leur présence dit assez que la voix des factieux saura, s'il est nécessaire, étouffer la voix du Parlement.

M. Dupin prend la parole : *Messieurs, dit-il, vous connaissez la situation de la capitale et les manifestations qui ont eu lieu. Elles ont eu pour résultat l'abdication de S. M. Louis-Philippe, qui a déclaré en même temps qu'il déposait le pouvoir et qu'il le laissait à la libre transmission sur la tête du comte de Paris avec la régence de la duchesse d'Orléans. (Vives acclamations, cris nombreux : Vive le Roi ! Vive le comte de Paris ! Vive la régente !)*

Messieurs, reprend l'orateur, vos acclamations, si précieuses pour le nouveau roi et pour madame la régente, ne sont pas les seules qui l'aient saluée : elle a traversé les Tuileries et la place de la Concorde, escortée par le peuple, par la garde nationale (*Bravo ! bravo !*), exprimant le vœu qui est au fond de son cœur, celui de n'administrer qu'avec le sentiment profond de l'intérêt public, de la grandeur et de la prospérité de la France. (*Nouveaux bravos.*)

M. Dupin veut qu'il soit pour ainsi dire pris acte des applaudissements de la Chambre :

En attendant que l'acte d'abdication nous soit transmis, je demande que la Chambre fasse inscrire au procès-verbal les acclamations qui ont accompagné et salué dans cette enceinte le comte de Paris comme roi de France, et la duchesse d'Orléans comme régente sous la garantie du vœu national.

La cause de la régence semblait presque gagnée. Cependant des bancs de la gauche et de l'extrême droite, ainsi que de la part des spectateurs qui sont entrés dans les couloirs, quelques réclamations s'élèvent. M. de Lamartine saisit ce moment pour faire une motion peu digne de son habituelle générosité : Je demande, dit-il, que la séance soit suspendue, par le double motif du respect que nous inspirent, d'un côté, la représentation nationale, et de l'autre, la présence de l'auguste princesse qui est ici devant nous. A quel sentiment obéissait M. de Lamartine ? Voulait-il que la délibération fût plus libre ? Ne cherchait-il pas plutôt à éloigner un spectacle propre à exciter la pitié ? Le président, par une singulière inadvertance, semble s'associer à cette motion captieuse. Mais le général Oudinot, qui venait du ministère de l'intérieur, où il s'était efforcé de réunir la dixième légion, le général Oudinot discerne le piège et prend aussitôt la parole : La princesse, dit-il, a traversé les Tuileries et la place de la Concorde, seule, à pied, avec ses enfants, aux acclamations publiques. Si elle désire se retirer, que les portes lui soient ouvertes, que nos respects l'entourent... Si elle demande à rester dans cette enceinte, qu'elle reste, et elle aura raison, car elle sera protégée par notre dévouement. Pendant ce temps, la duchesse d'Orléans avait gravi les degrés de la salle comme pour se retirer ; mais arrivée aux derniers bancs du centre gauche, elle s'arrête et y prend place. L'Assemblée lui prodigue ses acclamations, acclamations qu'on pourrait croire décisives si, d'instant en instant, le nombre des gardes nationaux et des individus étrangers à la Chambre ne s'accroissait.

M. Marie monte à la tribune : le premier, il propose l'institution d'un gouvernement provisoire ; son principal argument, c'est que, le Parlement ayant confié autrefois au duc de Nemours le titre éventuel de régent, cette volonté ne peut être aujourd'hui méconnue. Singulier scrupule de légalité en une heure où toutes les lois politiques viennent d'être brisées ! La Chambre reste muette : mais, symptôme significatif, les tribunes applaudissent. M. Crémieux, qui, une heure auparavant, accompagnait le Roi dans sa fuite développe le même thème, y 'pelant d'ailleurs quelques paroles de sympathie pour de si touchants malheurs.

Cependant, tandis que M. Marie occupait la tribune, M. Odilon Barrot était entré dans l'enceinte, et tous les regards aussitôt s'étaient tournés vers lui. Le chef de la gauche dynastique avait vu, depuis quelques heures, s'évanouir cruellement ses rêves de popularité et de pouvoir. A la suite de la tentative de conciliation dont nous avons raconté l'insuccès, il était rentré chez lui, puis s'était dirigé vers le ministère de l'intérieur. Là, sans nouvelles, sans communications avec le château, entouré d'une foule d'importuns, ministre in extremis de la monarchie, il s'était consumé dans une attente pleine d'anxiété. Néanmoins, avec cet

optimisme qui peint bien sa confiante nature, il n'avait pas négligé d'envoyer aux départements une dépêche annonçant que l'ordre allait être rétabli. Vers midi et demi, dévoré d'inquiétude, il avait quitté le ministère par une porte dérobée, moins en ministre qu'en fugitif, et s'était rendu aux Tuileries. Comme il approchait, un colonel de cavalerie lui annonce l'abdication et la retraite du Roi ; il s'efforce, mais en vain, de voir la duchesse d'Orléans : il retourne au ministère de l'intérieur : là, il apprend que la princesse est à l'Assemblée ; au moment où il y arrive lui-même, il est circonvenu par quelques républicains, M. E. Arago, M. Bastide, M. Clément Thomas, qui essayent de le gagner : il se dérobe aussitôt à leurs instances : autant son esprit était imprévoyant, autant son cœur était incapable de trahison. C'est avec un loyal courage qu'entré à la Chambre et appuyé par tous les députés fidèles, il monte à la tribune pour y défendre les droits de la veuve et de l'enfant.

Jamais, dit-il, nous n'avons eu plus besoin de sang-froid et de prudence. (*C'est vrai !*) Puisse nous être tous unis dans un même sentiment, celui de sauver notre pays d'une guerre civile ! (*Très bien !*) Les nations ne meurent pas, mais elles peuvent s'affaiblir dans des dissensions intestines, et jamais la France n'a eu plus besoin de toute sa grandeur et de toute sa force.

Notre devoir est tout tracé. Il a heureusement cette simplicité qui saisit toute une nation. Il s'adresse à ce qu'il y a de plus généreux et de plus intime : à son courage et à son honneur.

La couronne de Juillet repose sur la tête d'un enfant et d'une femme.

A ces éloquents et viriles paroles, les centres répondirent par des acclamations. La duchesse d'Orléans se lève, ainsi que le comte de Paris, et salue l'Assemblée : puis elle se lève de nouveau comme pour parler. Quelques mots échappés de ses lèvres auraient peut-être achevé d'entraîner la Chambre : *Laissez parler madame la duchesse !* crient quelques voix bien inspirées. *Continuez*, répond-on sur d'autres bancs. M. Barrot poursuit : mais sa pensée, en se développant, perd sa précision. L'impression s'affaiblit ; on sent que le moment favorable est passé ; et, lorsque le ministre descend de la tribune, le trouble et l'abattement commencent à gagner les amis de la régence.

Leurs adversaires profitent de cette hésitation. Soit rancune, soit espoir d'un retour de faveur, quelques légitimistes dissimulaient mal leur joie. M. de La Rochejaquelein, qui, pendant le discours de M. Barrot, avait à plusieurs reprises témoigné son impatience, se fait l'interprète de leurs colères mal assoupies.

Messieurs, il appartient peut-être bien à ceux qui, dans le passé, ont toujours servi les rois, de parler maintenant du peuple... Aujourd'hui vous n'êtes plus rien ici, vous n'êtes plus rien !... La Chambre des députés n'existe plus comme Chambre. Je dis qu'il faut convoquer la nation, et alors...

Au moment où M. de La Rochejaquelein prononçait ces âpres paroles, une foule d'étudiants, d'ouvriers, de gardes nationaux, fit irruption dans la salle des séances. La plupart sont armés ; quelques-uns portent des drapeaux. A cette invasion soudaine, une agitation extraordinaire se produit dans l'Assemblée : les députés qui siègent sur les bancs des centres refluent vers les banquettes supérieures. Du sein de la multitude partent des cris : *La déchéance ! la déchéance !*

Le parti républicain comptait sur un tumulte populaire pour peser sur les décisions de la Chambre, et, au besoin, s'y substituer. Une première bande

venait de pénétrer dans l'enceinte législative, et cette première bande devait être suivie d'autres plus redoutables. Voici d'où venaient ces bandes et comment elles avaient pu arriver jusqu'au Palais-Bourbon.

Après l'abdication du Roi, les troupes s'étaient repliées dans la cour du Carrousel ; puis, comme on allait de concession en concession, elles avaient évacué les Tuileries. La garde nationale avait pris possession des postes, mais, suivant sa coutume en ces jours néfastes, elle n'en avait pris possession que pour les livrer aux factieux. Tout d'abord, le château n'avait été envahi que par quelques groupes isolés, gens curieux plutôt qu'hostiles, et tellement ébahis d'entrer sans résistance, que la surprise les paralysait. Bientôt d'autres rassemblements étaient survenus, plus nombreux et plus redoutables. C'étaient des insurgés qui venaient de lutter, sur la place du Palais-Royal, contre le poste du Château-d'Eau. Désespérant de réduire les braves soldats du 14<sup>e</sup> de ligne, la multitude, devenue féroce, avait mis le feu au corps de garde, et ainsi avait pris fin cette défense héroïque. Surexcités par le combat, les émeutiers victorieux s'étaient précipités vers le château, poussés non par [a curiosité, mais par l'appât de la dévastation. Cependant, au milieu même du pillage, quelques-uns avaient rappelé que la royauté, bannie des Tuileries, pouvait se relever à la Chambre. Mors s'étaient formées les colonnes qui s'étaient dirigées vers le Palais-Bourbon. Comment avaient-elles pu franchir le pont et parvenir jusque-là ? Ce n'était pas à coup sûr que les Forces disponibles fissent défaut : la place de la Concorde et les Champs-Élysées étaient encore remplis de soldats ; là stationnaient les troupes que le général Bedeau avait ramenées le matin du boulevard. Mais aucun ordre n'avait été donné, aucune entente ne s'était établie entre les chefs : cette journée fut bien celle de l'universel effarement !

C'est ainsi qu'à l'instant même où, par une singulière coïncidence, M. de La Rochejaquelein faisait appel à la nation, la nation armée faisait irruption dans l'enceinte législative. De minute en minute, la confusion s'accroît. Déjà la tribune semble appartenir à tout le monde. Un orateur étranger à la Chambre, M. Chevalier, demande que la duchesse d'Orléans et le comte de Paris se rendent sur les boulevards, au milieu du peuple et de la garde nationale. Cette étrange motion est interrompue par les cris de la foule : *Vive la République !* Un ancien officier du temps de l'Empire, commandant de l'Hôtel de ville en 1830, M. Dumoulin, pose sur le marbre de la tribune la hampe d'un drapeau tricolore : *Le peuple, dit-il, a reconquis sa liberté, le trône vient d'être brisé aux Tuileries et jeté par la fenêtre.* Beaucoup de députés quittent la salle. On entend dans la foule les cris : *Plus de Bourbons ! A bas les traîtres ! Un gouvernement provisoire immédiatement !*

Cependant, au milieu de l'agitation générale, M. Ledru-Rollin essaye de se faire entendre. Son nom, connu des insurgés, produit un apaisement momentané. Il parle longuement, si longuement qu'on a cru qu'il avait voulu donner à d'autres bandes le temps d'arriver. Il conclut enfin en demandant un gouvernement provisoire, nommé non par la Chambre, mais par le peuple.

Lamartine paraît à son tour à la tribune. Les factieux l'applaudissent comme pour l'entraîner sans retour. Pourtant, à sa vue, les députés fidèles qui ne connaissent point ses récentes promesses ne dissimulent point leur espoir. La puissance entraînant de son éloquence, la suprême élégance de sa personne, le courant sympathique qu'il sait si bien établir entre ses auditeurs et lui, le prestige de son génie, prestige d'autant plus grand qu'aucune lutte de parti ne l'a encore affaibli, tout lui assure, en cette heure solennelle, un empire souverain. On se rappelle

son discours de 1842 en faveur de la régence maternelle : on ne doute pas que son urne poétique et généreuse n'ait été touchée du spectacle de cette mère suppliante et de ces jeunes enfants : on se persuade aisément qu'il lui plaira de relever cette cause déjà vaincue et d'acquérir ainsi une sorte de gloire chevaleresque au niveau de son finie magnanime. Le début de l'orateur ne démentit point cette attente des amis de la royauté.

Messieurs, je partage aussi profondément que qui que ce soit parmi vous le double sentiment qui a agité tout à l'heure cette enceinte eu voyant un des spectacles les plus touchants que puissent présenter les annales humaines, celui d'une princesse auguste se défendant avec son fils innocent, et venant se jeter du milieu d'un palais désert au milieu de la représentation du peuple.

Cette phrase, dont l'éloquence mélodieuse semblait appeler l'apaisement, parut à plusieurs le prologue d'un sublime appel à la pitié. L'illusion fut courte. Après avoir hésité un instant, comme si la noblesse de son cœur eût lutté contre ses engagements, Lamartine continue en ces termes :

Si je partage cette émotion qu'inspire ce spectacle attendrissant des plus grandes catastrophes humaines, je n'ai pas partagé moins vivement le respect pour le peuple glorieux qui combat depuis trois jours pour redresser un gouvernement perfide et pour rétablir sur une base désormais inébranlable l'empire de l'ordre et l'empire de la liberté. (*Applaudissements.*) Il importe au peuple, à toutes les classes de la population, à tous ceux qui ont versé quelques gouttes de leur sang dans cette lutte, de cimenter un gouvernement libre, populaire, inébranlable enfin (*applaudissements*)... un gouvernement qui suspende ce malentendu terrible qui existe depuis quelques années entre les différentes classes de citoyens, et qui, en nous empêchant de nous reconnaître pour un seul peuple, nous empêche de nous aimer et de nous embrasser. (*Très bien ! très bien !*)

Je demande donc que l'on constitue à l'instant, du droit de la paix publique, du droit du sang qui coule, du droit du peuple qui peut être affamé du glorieux travail qu'il accomplit depuis trois jours, je demande que l'on constitue un gouvernement provisoire. (*Bravo ! C'est cela ! c'est cela !*)

Déjà, comme si ce signal eût été attendu, plusieurs des assistants présentent une liste à M. de Lamartine.

M. de Lamartine reprend : Le gouvernement provisoire aura pour mission premièrement d'établir la paix publique, secondement de préparer à l'instant les mesures nécessaires pour convoquer le pays tout entier, oui, tout ce qui porte dans son titre d'homme les droits de citoyen.

Les applaudissements éclatent dans les tribunes et se prolongent dans les couloirs. Les factieux triomphent ; les amis de la Régence sentent que tout est perdu. Comme pour rendre ce triomphe plus irrévocable, voici qu'une nouvelle bande arrive du dehors.

Les pouvoirs qui se sont succédé depuis cinquante ans... continue Lamartine.

Or, au moment même où il commence cette phrase, des coups violents retentissent à la porte d'une des tribunes publiques. Les portes ayant cédé sous les coups de crosse de fusil, des hommes en blouse, mêlés de gardes nationaux, entrent en criant : *A bas la Chambre ! Plus de députés !* A ce flot succèdent d'autres flots. Ce sont des émeutiers qui viennent des Tuileries et qui, poussés comme par un mot d'ordre, se sont dirigés vers la Chambre pour y hâter le

dénouement. Le tumulte devient de plus en plus intense. Un des envahisseurs pousse le canon de son fusil dans la direction du bureau. Les cris : **Ne tirez pas ! ne tirez pas ! c'est Lamartine qui parle**, retentissent avec force. Sur les instances de ses camarades, l'homme relève enfin son arme. Le président réclame vainement le silence. Enfin, ne pouvant dominer le bruit, impuissant à arrêter cette scène honteuse, il déclare la séance levée. Les députés qui étaient restés jusque-M dans la salle s'échappent par toutes les issues. La duchesse d'Orléans, ses enfants, le duc de Nemours sont entraînés hors de l'enceinte.

Dès ce moment, les insurgés sont maîtres de la salle. Gardes nationaux, ouvriers armés de sabres ou de fusils, factieux de tout rang et de toute profession se mêlent et se confondent, debout dans les tribunes ou assis sur les bancs des représentants. Ce qui suivit fut moitié bouffonnerie, moitié drame. Cette poignée d'envahisseurs imagine de se transformer en pouvoir constituant. Ce gouvernement provisoire que MM. Marie, Crémieux, Lamartine ont demandé, c'est ce groupe de peuple qui va le nommer, comme si, en entrant dans le palais de l'Assemblée, il avait acquis un mandat. **Nommons un gouvernement provisoire !** s'écrie-t-on de toutes parts. Les députés républicains qui, presque seuls parmi les représentants, étaient restés dans la salle, se prêtent de bonne grâce à la comédie qui se joue à leur bénéfice. Ils font en toute hâte monter au fauteuil Dupont de l'Eure, un faible vieillard dont la réputation d'intégrité couvrira cette étrange proclamation. Des listes sont écrites : le travail préparatoire avait déjà été fait, on s'en souvient, dans les bureaux du National. Ces listes sont passées à Lamartine, qui, sachant que le peuple a besoin d'être conduit, déchire les unes, élague les autres. Surtout il supprime avec une rare prestesse le nom de Louis Blanc qu'il devait, au surplus, retrouver ailleurs. Après deux proclamations successives, les noms de Lamartine, Arago, Ledru-Rollin, Dupont de l'Eure, Marie sont acceptés. Ils ne le sont pas toutefois sans tumulte. Les uns réclament la destitution de tous les députés absents ; les autres demandent que les membres nommés crient : **Vive la République ! A l'Hôtel de ville, Lamartine en tête !** s'écrie l'acteur Bocage. Docile à la voix de l'acteur Bocage, Lamartine, entraînant à sa suite Dupont de l'Eure et escorté de quelques gardes nationaux, se dirige vers l'Hôtel de ville. Ledru-Rollin reste dans la salle. Pris d'un scrupule tardif, il remonte à la tribune. Sous prétexte qu'un gouvernement, même provisoire, **ne peut se nommer à la légère**, il lit une seconde fois la liste du nouveau gouvernement et y ajoute sans façon les noms de MM. Garnier-Pagès et Crémieux. Ces noms sont acclamés comme les autres. Cela fait, il sort et rejoint ses collègues. Ainsi furent portés au pouvoir ces mêmes hommes qui, une heure auparavant, contestaient, par scrupule de légalité, la régence de la duchesse d'Orléans. Après le départ des nouveaux gouvernants, la tribune retentit encore de quelques motions insensées ; le portrait de Louis-Philippe, qui était placé sur le bureau du président, est percé de balles : toutefois, contre cet acte de vandalisme, des protestations énergiques se font entendre. Peu à peu le torrent s'écoule, et à cinq heures le Palais-Bourbon était redevenu désert.

## LIVRE TROISIÈME

# LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE

I

Pendant que les derniers cris des émeutiers se perdaient sous les voûtes du Palais-Bourbon, Lamartine, fort de son investiture et la jugeant sans doute suffisante, se dirigeait vers l'Hôtel de ville. En cela, il obéissait à ses propres inspirations non moins qu'aux conseils de ses amis. Ne pas prendre aussitôt possession de ce poste, c'était s'exposer à y être devancé par quelque fraction rivale. C'est, d'ailleurs, une tradition constante dans nos insurrections parisiennes que tous les pouvoirs, issus d'un tumulte populaire, doivent s'organiser à l'Hôtel de ville ou, du moins, s'y faire promptement consacrer. Historien de notre révolution, Lamartine ignorait moins que personne cette coutume. Dupont de l'Eure l'avait accompagné. Ledru-Rollin et Crémieux ne tardent pas à le rejoindre. Autour d'eux se groupent quelques gardes nationaux, quelques élèves des écoles, quelques chefs de bandes. Le rassemblement accru par des hommes du peuple, des femmes, des enfants, forme une masse de cinq à six cents personnes, mais la plupart sans armes et incapables de résistance. Cependant, sur l'autre rive du fleuve, on apercevait de nombreuses troupes d'infanterie et de cavalerie, distribuées sur la place de la Concorde ou dans les Champs-Élysées : force encore imposante et qui eût paru singulièrement redoutable si la retraite du Roi, l'échec de la régence, l'incertitude des événements, l'absence d'ordre précis, la fatigue énervante de trois jours de lutte n'avaient été autant de garanties contre tout retour offensif.

Le cortège se mit en marche en suivant la route des quais. Lamartine s'avance seul, à pied, en tête du rassemblement, grave, mais confiant, et composant son attitude pour le rôle que la destinée lui prépare ; ses collègues le suivent. Dupont de l'Eure, que son grand âge rend impropre aux fatigues, monte dans un cabriolet de place. A mesure qu'on avance vers l'intérieur de la ville, la masse de curieux s'accroît. Des ouvriers et des enfants, se détachant de la colonne, se répandent dans les groupes et y annoncent le nouveau gouvernement. Quelques acclamations retentissent. On franchit la Seine sur le pont Neuf et l'on s'engage sur le quai de la Mégisserie. Là, la foule, jusqu'ici indifférente ou favorable, pousse quelques cris hostiles ; de plus en plus houleuse, elle bat de ses îlots pressés les flancs du chétif cortège. Partout apparaissent les traces de la guerre civile ; çà et là, sur le sol, des tronçons d'armes brisées ou de longues traînées de sang des brancards transportant aux hôpitaux les victimes de la journée ; des barricades s'élevant de distance en distance. Dupont de l'Eure met pied à terre. Les membres du gouvernement franchissent avec peine les pavés amoncelés. A

la vue de cette multitude pleine des ardeurs de la lutte, ils commencent à douter de leur tentative. Leur découragement s'accroît lorsque, arrivés à l'extrémité du quai, ils débouchent sur la place de l'Hôtel de ville.

Citadelle établie au cœur même de la cité, l'Hôtel de ville avait été, dès le matin, cerné par les insurgés. A midi, la révolution y était maîtresse. Dès ce moment, les émeutiers n'avaient cessé d'y affluer, soit pour y chercher des nouvelles, soit pour s'y préparer à de nouveaux combats. Vers une heure, Garnier-Pagès y était arrivé, envoyé par M. Odilon Barrot. A la vue de cette insurrection triomphante, il avait oublié qu'il était le délégué d'un ministre du Roi : il s'était laissé acclamer comme maire de Paris ; il avait harangué le peuple, et à ses paroles avait répondu le cri : **Vive la République !** Les groupes non seulement couvraient la place et débordaient dans les rues adjacentes, mais encore pénétraient sous les portiques et envahissaient les salles de l'édifice. Par intervalles, des coups de feu retentissaient dans le lointain ; le tocsin sonnait encore dans les tours de la cathédrale. Les mains étaient noires de poudre, les vêtements déchirés, les visages enflammés par la lutte. Des clameurs confuses s'élevaient, au milieu desquelles on distinguait des cris de vengeance. Déjà dans l'une des salles de l'Hôtel de ville, un sieur Fanjat avait osé demander la condamnation à mort de Louis-Philippe, et cette motion, bien que rejetée par l'indignation générale, révélait assez l'exaltation de certains esprits<sup>1</sup>. Tel était le spectacle qui s'offrit aux membres du gouvernement lorsque, entourés de leur petite escorte, ils essayèrent de pénétrer sur la place.

Quelles que fussent leurs appréhensions, il était trop tard pour reculer. Ils s'efforcent donc de percer cette foule compacte et d'arriver jusqu'au palais. **Place au gouvernement provisoire !** s'écrient quelques hommes de bonne volonté. Ce cri est rarement entendu. Les émeutiers craignent que ce gouvernement, formé à la Chambre, ne leur ravisse, comme en 1830, le fruit de leur victoire. Pourtant, le nom de Dupont de l'Eure, vétéran de la démocratie, commande le respect, celui de Lamartine éveille la curiosité. Quelques groupes s'entr'ouvrent pour leur livrer passage. Ils s'avancent avec peine au milieu des murmures des uns, des acclamations des autres. Déjà, ils étaient sur le point d'atteindre la grande porte du palais, lorsqu'une nouvelle poussée les rejette dans la direction du quai. C'est seulement après de longs efforts qu'ils parviennent à pénétrer dans l'édifice par une porte latérale rapprochée du fleuve. Mais l'Hôtel de ville lui-même est rempli par la multitude. Les membres du gouvernement errent longtemps de salle en salle, de couloir en couloir. Enfin, un employé du palais, M. Flottard, parvient à les conduire dans un cabinet écarté que l'invasion populaire a respecté. Là, se réunissent MM. Dupont de l'Eure, Lamartine, Ledru-Rollin, Crémieux. M. Garnier-Pagès vient les rejoindre. M. Marie, qui, en quittant le Palais-Bourbon, est passé par le ministère de l'intérieur, ne tarde pas à les retrouver. M. Arago, que ses amis avaient cherché à l'Observatoire, arrive à son tour. C'est dans cette pièce exiguë, obscure, que les membres du gouvernement, tour à tour menacés ou acclamés, ne sachant s'ils sont les prisonniers ou les élus du peuple, se dérobaient à l'insurrection même qui les a élevés, se disposent à prendre les premières mesures qui vont affirmer leur autorité.

Ils se distribuèrent d'abord les ministères. Dupont de l'Eure dut à son grand âge la présidence du Conseil. Lamartine, que son nom et l'éclat de son génie devaient rendre agréable à l'Europe, eut les *Affaires étrangères*. M. Ledru-Rollin

---

<sup>1</sup> GARNIER-PAGÈS, *Histoire de la révolution de 1848*, t. II, p. 173.

prit l'*Intérieur* ; M. Crémieux, la *Justice* ; M. Arago, la *Marine* ; M. Marie, les *Travaux publics*. Les *Finances* furent confiées à un banquier appartenant à l'opinion démocratique, M. Goudchaux ; l'*Agriculture*, à un avocat intègre et justement honoré, M. Bethmont. M. Carnot, nom illustré dans la première révolution, reçut le portefeuille de l'*Instruction publique*. La désignation d'un ministre de la guerre souleva seule quelque embarras ; la plupart des officiers généraux étaient attachés par la reconnaissance à la dynastie d'Orléans : incertains d'ailleurs sur les intentions du pouvoir nouveau, il était à craindre qu'ils ne fissent attendre leur adhésion. On songea d'abord à Lamoricière, puis au général Bedeau. Plus tard, sur le refus de l'un et de l'autre, le choix du gouvernement se porta sur un vieillard, un des rares survivants des armées républicaines, valeureux soldat, sans doute, mais inconnu de l'armée nouvelle, le général Subervie. M. Garnier-Pagès fut confirmé dans les fonctions de maire de Paris. Le commandement de la garde nationale fut confié à un ancien officier, député de la gauche, M. de Coudais. Quant à la préfecture de police et à la direction des postes, on n'eut pas l'embarras d'y pourvoir. Caussidière, accompagné de Sobrier, s'était emparé de l'une ; M. Étienne Arago s'était installé dans l'autre ; ne voulant point les reconnaître et ne pouvant les chasser, le gouvernement se tut. Des décrets successifs prononcèrent la dissolution de la Chambre des députés et interdirent à la Chambre des pairs de se réunir. Enfin, une proclamation, remaniée plusieurs fois, annonça la République à la France : *Le Gouvernement provisoire, disait cette proclamation, veut la République, sauf ratification par le peuple qui sera immédiatement consulté.*

Pendant que les nouveaux dictateurs délibéraient de la sorte, la nuit était venue, mais elle était venue sans ramener le calme dans les esprits. Bien des fois, M. de Lamartine et ses collègues avaient dû interrompre leur travail, soit pour se barricader dans l'asile où ils s'étaient réfugiés, soit pour aller au-devant de la multitude et l'apaiser par leur voix. Fatiguée de stationner sur la place ou d'errer dans les couloirs de l'Hôtel de ville, la foule s'était concentrée vers le soir dans l'une des grandes salles de l'édifice, la salle Saint-Jean. Dans cette salle transformée en club, les orateurs populaires se succédaient, soufflant à tous les défiances et s'appliquant à réveiller les colères dès qu'elles semblaient s'apaiser : *Quel est, disaient-ils, ce Gouvernement sorti de la Chambre des corrompus ? Que veut-il ? Quel est son programme ? Quelles réformes réalisera-t-il ? Ne songe-t-il pas à préparer quelque restauration monarchique ? Le peuple n'aurait-il pas, comme en 1830, versé inutilement son sang ?* Un tel langage ne répondait que trop bien à l'état des âmes, et déjà l'on pouvait craindre que la sédition, contenue depuis quelques heures, n'éclatât avec une irrésistible violence. Lamartine n'hésita pas. Il se rend dans le foyer même du tumulte. Il parait dans la salle Saint-Jean : ses amis le hissent sur une estrade d'où il domine la multitude : *De quel droit vous érigez-vous en gouvernement ?* lui crie-t-on de toutes parts. — *De quel droit ?* répond Lamartine, *du droit du sang qui coule, de l'incendie qui dévore vos édifices, de la nation sans chef, du peuple sans guides, sans ordre et demain peut-être sans pain : du droit des plus dévoués et des plus courageux ! Citoyens, puisqu'il faut vous le dire, du droit de ceux qui livrent les premiers leur furie au soupçon, leur tête à la vengeance des peuples ou des rois pour sauver leur nation !... Notre titre, nous le prenons dans nos consciences et dans vos dangers*<sup>1</sup>. A ces paroles, les murmures se calment, et, par un de ces miracles de l'éloquence que Lamartine devait renouveler plusieurs fois en ces

---

<sup>1</sup> LAMARTINE, *Histoire de la révolution de Février*, t. I, p 281.

jours troublés, ils se changent en applaudissements : victoire brillante et bien passagère cependant, car elle assurait à peine la sécurité de la nuit !

Comme si les épreuves de cette étrange journée n'eussent pas été suffisantes, une compétition éclatant, à cette heure de la soirée, au sein même du gouvernement, menaçait d'en briser l'unité.

Vers ceux heures de l'après-midi, presque au moment où se faisait au Palais-Bourbon l'élection que nous avons racontée, quelques-uns des chefs du parti radical s'étaient réunis aux bureaux de *la Réforme*. Parmi eux se trouvaient Cahaigne, Caussidière, Flocon, Banne, Thore, Sobrier : Louis Blanc les inspirait ; autour d'eux se groupaient les gens de service et les employés du journal. Soit qu'on se défiât des intrigues du Palais-Bourbon, soit qu'on voulût réagir contre les prétentions exclusives du *National*, on résolut de Dominer un gouvernement provisoire. Trente personnes au moins étaient rassemblées ; c'était apparemment plus qu'il n'en fallait pour une telle besogne, et, avec le sans-çon des temps révolutionnaires, on n'avait pas hésité à se transformer en pouvoir constituant. Des listes avaient été proposées. MM. Dupont de l'Eure, Arago, Ledru-Rollin, Lamartine, Marie, Garnier-Pagès, acclamés presque au même instant à la Chambre, avaient été acceptés par le conciliabule. M. Armand Marrast, rédacteur en chef du *National* ; M. Flocon, rédacteur en chef de *la Réforme* ; M. Louis Blanc, cher aux gens de désordre par ses tendances socialistes, avaient été élus à leur tour et représentaient l'élément nouveau. La liste allait être close, lorsqu'un des assistants avait imaginé, pour la rendre plus populaire, d'y introduire un ouvrier. Cette proposition, séduisante par son originalité, rallia tous les suffrages. Un ouvrier, le sieur Martin, dit Albert, avait été désigné par quelques voix, et, séance tenante, on l'avait acclamé sous le nom d'Albert, ouvrier, membre du gouvernement. Le nouveau pouvoir avait aussitôt affirmé son autorité en déléguant Caussidière et Sobrier à la préfecture de police et Étienne Arago à la direction des postes : on sait avec quel empressement ces nouveaux fonctionnaires avaient pris possession de leur emploi. Puis Louis Blanc, suivi d'Armand Marrast et de Flocon, s'était rendu à l'Hôtel de ville. Il y était arrivé à la chute du jour, avait harangué la foule, l'avait séduite par son éloquence entraînant non moins que par l'étalage de son zèle démocratique, et avait reçu d'elle la confirmation de ses prétendus pouvoirs. Fort de cette investiture, il se présentait, vers huit heures et demie du soir, dans la salle du conseil, et réclamait, pour lui et pour ses collègues, Marrast, Flocon et Albert, le droit de prendre part aux délibérations.

A l'arrivée inattendue de ces collaborateurs supplémentaires, les élus du Palais-Bourbon ne purent cacher ni leur surprise ni leur mécontentement. Si nouvelle que fût leur autorité, il leur déplaisait de la partager : porter de sept à onze le nombre des membres du gouvernement, c'était d'ailleurs en affaiblir l'unité. Plus irascible que ses collègues, M. Arago se montra surtout irrité. Il avait encouragé Louis Blanc dès ses débuts dans la vie publique et lui avait témoigné une bienveillance paternelle ; aussi les sommations impérieuses de cette jeunesse téméraire lui semblaient-elles une irrévérence pour ses cheveux blancs. La discussion s'échauffa. Louis Blanc, revêtu de l'uniforme de la garde nationale, hissé sur une chaise dont il se faisait une tribune, gesticulant avec une extrême véhémence, portant sur son visage les traces des émotions de la lutte, revendiquait, avec une énergie extraordinaire, ce qu'il appelait son droit : **[Vous avez été acclamés par le peuple au Palais-Bourbon, disait-il à ses prétendus collègues ; nous avons été acclamés par le peuple aux bureaux de la Réforme :](#)**

les uns et les autres nous sommes venus chercher à l'Hôtel de ville l'investiture de notre autorité Nos droits sont donc égaux.

Ce gouvernement, déjà si faible, menaçait de se briser en deux. M. Garnier-Pagès s'interposa : *Ces messieurs*, dit-il d'un ton de familiarité amicale en montrant M. Louis Blanc et ses collègues, *seront les secrétaires du gouvernement*. Louis Blanc repoussa d'abord la transaction ; mais M. Marrast et M. Flocon, dont les convoitises étaient moins âpres, l'acceptèrent, et, vaincu par leur exemple, il fut lui-même obligé de céder<sup>1</sup>. Cette qualification disparut au bout de quelques jours ; et, à vrai dire, il n'y avait aucune raison pour qu'elle fût maintenue ; l'élection par les émeutiers de la Réforme n'était pas plus irrégulière que l'élection par les émeutiers du Palais-Bourbon, et, à ne considérer que le titre originaire, les deux légitimités se valaient. Quoi qu'il en soit, l'orage s'apaisa au sein du conseil, et, au moment où la journée s'achevait, l'accord — accord, à la vérité, bien précaire — semblait scellé entre tous les élus.

Ainsi fut constitué le gouvernement avec ses sept membres titulaires et ses quatre secrétaires qui, répudiant bientôt toute infériorité importune, se confondirent avec leurs collègues. Avant de raconter les événements qui vont suivre, il convient de faire connaître les nouveaux dictateurs que la Révolution venait d'imposer à la France.

Ami de Lafayette et de Manuel, mêlant dans son esprit le libéralisme généreux de 1789 et le libéralisme étroit du temps de la Restauration, Dupont de l'Eure était de ceux qui avaient accueilli la royauté de 1830 *comme la meilleure des Républiques*, et qui, plus tard, voyant cette royauté dévier de son origine, avaient tourné contre elle tous les ressentiments de leurs espérances déçues. On vantait l'austérité de ses mœurs, l'intégrité de son caractère, la constance de ses convictions : on le vantait d'autant plus que, la médiocrité de son esprit n'offusquant personne, chacun, dans le parti démocratique, rendait sans jalousie hommage à sa vertu. A la vérité, c'était un de ces hommes honnêtes, mais faibles, qui, en temps de révolution, laissent faire le mal par complaisance, et qui consentent ensuite, par l'effet même de cette complaisance, à couvrir de l'autorité de leur nom le mal accompli. Dupont de l'Eure était plus sensible à la faveur publique qu'à l'exercice du pouvoir ; pour lui, comme pour Lafayette, son patron et son ami, le goût de la popularité était la passion dominante de sa vie. — Arago devait à la science sa renommée, mais n'avait pas résisté aux tentations de la politique. La République l'avait séduit, soit qu'il crût avoir à se plaindre de la monarchie, soit que, homme d'imagination autant que de science, il se plût à caresser, dans ses heures de délassement, le rêve d'un État nouveau. De caractère impérieux et dominateur, il était, du reste, moins propre que personne à se plier aux exigences démocratiques. Son goût inné pour l'ordre, son dédain des phrases toutes faites, sa répugnance aux concessions devaient lui faire bientôt prendre en haine le gouvernement dont il était membre. Nul n'en dénonça plus tard avec une sincérité plus impitoyable les fautes, les faiblesses, les divisions. — Autour de Dupont de l'Eure et d'Arago se groupaient, dans une communauté presque complète de vues et de sentiments, plusieurs de leurs collègues. — C'était M. Marie, avocat justement honoré pour la droiture de son caractère et l'élévation de sa pensée ; esprit d'ailleurs peu maniable et plus propre aux débats judiciaires qu'aux luttes de la politique. — C'était M.

---

<sup>1</sup> GARNIER-PAGÈS, *Histoire de la révolution de 1848*, t. II, p. 287. — Louis BLANC, *Histoire de la révolution de 1848*, t. I, p. 75 et 76.

Crémieux, aussi souple que M. Marie l'était peu, orateur original et plein de verve, mais personnage trop ondoyant et trop mobile pour acquérir l'autorité d'un homme d'État. — C'était M. Garnier-Pagès, héritier d'un frère illustre et cher à la démocratie, incapable, au surplus, et présomptueux, s'attribuant, bien à tort, en matière économique et financière, une compétence exceptionnelle, rachetant heureusement ces graves défauts par une grande bonté de cœur et un réel dévouement à la chose publique. — C'était M. Marrast, journaliste à la plume incisive et facile, élégant de manières, ami du plaisir, affectant volontiers le scepticisme, raillant plus volontiers encore le ton dogmatique des doctrinaires de la révolution, s'attirant trop souvent par ses sarcasmes des inimitiés cruelles, esprit résolu sous des apparences légères et destiné à rendre à la cause de l'ordre des services qui ne furent pas toujours appréciés.

Dupont de l'Eure, Arago, Marie, Crémieux, Garnier-Pagès, Marrast, devaient poursuivre la fondation d'une sorte de *République bourgeoise*. La régence, avec le retour au programme de 1830 et la promesse d'abondantes faveurs pour eux-mêmes, les eût certainement ralliés La République survenant contre toute attente, ils l'acceptaient avec une joie mêlée de quelque appréhension, désireux d'en mesurer l'allure, jaloux de la maintenir ou de la ramener au niveau de leurs ambitions, nullement insensibles surtout à la perspective de se créer, dans l'organisation nouvelle, une situation influente, commode et durable.

Ledru-Rollin personnifiait dans le pouvoir nouveau, non la République bourgeoise, mais la République jacobine. Chef des radicaux les plus exclusifs, Ledru-Rollin, presque seul parmi les hommes politiques, avait, sous la royauté de Juillet, nettement affirmé sa foi républicaine. Il affectait de glorifier les souvenirs de la Convention, comme s'il eût voulu marquer d'avance que la deuxième République serait l'imitatrice de sa devancière. Ainsi qu'on l'a rapporté, il avait raillé au début les banquets, puis s'y était associé et s'était signalé par l'audace tribunitienne de son langage, rappelant dans un style un peu vide et déclamatoire, mais d'un grand effet sur les masses ignorantes, les traditions et les légendes de 1793. A vrai dire, il avait emprunté aux hommes de la Révolution leur masque bien plus qu'il ne leur avait dérobé leur véritable esprit. Sa nature le préservait des excès et le rendait incapable des farouches vertus de cette mémorable époque. Par faiblesse plutôt que par humanité, il aurait répugné au crime. D'un autre côté, sa mollesse, sa légèreté ; sa facilité de mœurs contrastaient avec le sombre fanatisme et l'impassible résolution des terribles Conventionnels. Ses collègues venaient de lui confier le ministère de l'intérieur ; nul n'y était moins propre ; la sûreté de jugement, In suite dans les idées, l'aptitude à découvrir et à employer les hommes lui faisaient également défaut. On le verra dans l'exercice de cette grande charge tour à tour violent dans les paroles et faible dans les actes, indécis et provocateur, flottant perpétuellement au gré des influences diverses qui l'attireront en sens contraire. Quelle que fût son insuffisance, Ledru-Rollin était, dans le Conseil, le représentant le plus autorisé de la tradition révolutionnaire. Il devait entraîner à sa suite M. Flocon, rédacteur de *la Réforme*, personnage inconnu jusque-là, et dont l'élévation au pouvoir était une des étrangetés de ces étranges journées.

A la différence de Ledru-Rollin, Louis Blanc voulait, non pas recommencer la première Révolution, mais en faire une nouvelle. La proclamation de la République était, à ses yeux, le symbole et le gage des réformes *sociales*. Nul n'était plus affirmatif, plus tranchant, plus téméraire. Son air juvénile et sa petite taille contrastaient avec l'autorité de son langage et l'âpreté de ses convoitises. De bonne heure, il avait monté à l'assaut de la renommée. Son *Histoire de dix*

ans l'avait révélé au public. Mais, abandonnant tout à coup l'histoire et les belles-lettres, il s'était consacré à l'étude des questions économiques, soit que réellement il fût touché de la misère des masses, soit que l'affectation d'une telle sollicitude lui parût le meilleur moyen de parvenir. Lorsque l'insurrection de Février avait éclaté, Louis Blanc, comme tout le monde, avait cru à sa défaite : dès qu'elle fut triomphante, il songea à l'exploiter. Une force de volonté extraordinaire dans un corps si chétif, des doctrines nouvelles revêtues de formes spécieuses, une éloquence sonore, imagée, harmonieuse, des promesses semées à pleines mains, une foi inébranlable en ses propres lumières, une ambition sans limites, tout cela était propre à lui assurer au sein du Conseil et sur la place publique un ascendant peu en rapport avec sa jeunesse et la nouveauté de ses services. Très habilement, il s'était ménagé un auxiliaire en la personne de l'ouvrier Albert, qu'il avait porté sur la liste du journal *la Réforme*. Albert, étroitement rattaché à sa cause, devait, en face du peuple, lui servir de garant. Allant au-devant des ouvriers, il devait se faire précéder par l'ouvrier Albert, absolument comme un parlementaire se fait précéder d'un drapeau qui annonce ses intentions.

Entre ces trois groupes si différents, Lamartine servait de trait d'union. Nous avons déjà fait connaître cet illustre personnage. Très supérieur à tous ses collègues par la naissance, le génie, la notoriété du nom, il pouvait se flatter de les dominer en les contenant. Il n'épargnera à cette œuvre aucune séduction, faisant des efforts infinis pour fondre dans un même programme la République *bourgeoise* de Marie, la République *jacobine* de Ledru-Rollin, la République *sociale* de Louis Blanc, multipliant les appels à la conciliation, essayant même sur les plus rebelles l'ascendant de son prestige, prodiguant à tous les partis les sourires, sans se demander si tous les partis ne se retourneront pas un jour contre lui, obtenant ainsi à force de persuasion et de bonne grâce quelques heures d'une précaire union. Aux yeux de la France et de l'Europe, Lamartine fut, dès le premier jour, la personnification du nouveau pouvoir, assez glorieux pour communiquer à ses collègues un peu de sa grandeur, assez généreux pour se faire pardonner cette supériorité.

Tels apparaissent, au moment même de leur élévation, les gouvernants du 24 Février. Il faut maintenant les voir à l'œuvre. Il faut voir comment ils vont justifier cette faveur de la fortune qui les a tout à coup transformés en chefs d'État, à la grande surprise du public et à leur propre étonnement.

## II

Tous les pouvoirs sortis de l'émeute se ressemblent en un point. L'insurrection, qu'ils jugent héroïque tant qu'elle les porte aux affaires, leur paraît criminelle dès qu'elle survit à leur élévation. Les membres du gouvernement provisoire n'échappèrent point à l'illusion commune. Issus du désordre, ils multiplièrent aussitôt les appels à l'ordre. Mais Dieu permet rarement que la vague s'apaise à la voix de ceux qui l'ont soulevée. A voir l'aspect de Paris, à l'aube du 25 février, on pouvait craindre que les nouveaux dictateurs fussent ensevelis dans la tempête d'où ils avaient surgi.

Ce n'était pas qu'ils eussent à redouter quelque retour du pouvoir déchu. De ce côté, aucun péril ne les menaçait.

Le Roi fugitif ne s'était arrêté que quelques instants à Saint-Cloud et à Trianon, et était arrivé à Dreux le 24 dans la soirée. Il se flattait encore que son petit-fils pourrait recueillir sa couronne et que lui-même, éloigné du trône, mais non proscrit, trouverait au château d'Eu un refuge pour sa vieillesse. Les courriers venus de la capitale avaient détruit cet espoir. Accablé sous le poids de cette dernière disgrâce, l'infortuné monarque n'avait plus songé qu'à assurer son salut. Le 25 février, à l'heure même où Paris s'éveillait, il fuyait sur la route de Normandie. On devait apprendre, quelques jours plus tard, qu'il était parvenu, après bien des péripéties, à aborder en Angleterre.

La duchesse d'Orléans n'avait pas été plus heureuse. Entraînée hors de la Chambre au moment où les factieux avaient envahi le palais, elle avait cherché un asile à l'Hôtel des Invalides, asile à peine sûr, car le maréchal Molitor qui y commandait n'était rien moins que confiant dans les dispositions de ses vieux soldats. M. Odilon Barrot, après avoir tenté un dernier et inutile effort pour réunir la garde nationale, était venu la retrouver : il ne lui avait pas caché que la résistance était impossible, et l'avait engagée à s'éloigner de Paris, ajoutant toutefois que les divisions des nouveaux gouvernants pourraient ramener quelques chances propices à sa fortune<sup>1</sup>. Docile à cet avis, la malheureuse princesse abandonnait le soir même l'Hôtel des Invalides et se réfugiait chez M. de Montesquiou au château de Bligny. Elle allait bientôt quitter cet abri lui-même et se retirer en Allemagne, en Allemagne où elle devait trouver, du moins, au sein de sa famille et au milieu des souvenirs de son pays natal, l'adoucissement de son veuvage et de sa grandeur perdue.

Si l'on ajoute que le duc de Nemours, toujours loyal et intrépide, était, lui aussi, réduit à demander son salut à l'exil, que l'armée démoralisée était peu propre à de nouveaux combats, que les casernes et les avines étaient en grande partie entre les mains des insurgés, que les forts étaient tombés ou allaient tomber en la possession du peuple, on comprendra que l'ancienne dynastie n'ait dû inspirer aux membres du gouvernement provisoire aucune appréhension sérieuse.

Mais, s'ils avaient vaincu la monarchie, ils avaient à lutter contre leurs propres amis, et c'était assez pour justifier leurs alarmes.

Paris, en effet, offrait l'aspect des grands jours révolutionnaires. Les émeutiers, dès le 24 février, s'étaient portés au château des Tuileries et au Palais-Royal, et les avaient dévastés. La nuit, en tombant sur la ville, y avait point ramené le calme. Les malles-poste avaient été arrêtées sur la place de la Bastille. Les insurgés bivouaquaient sur les places comme dans un camp, rangés autour de grands feux et attentifs au moindre bruit, comme s'ils eussent craint qu'on leur ravît la victoire. Des sentinelles gardaient l'entrée de toutes les rues : des coups de feu retentissaient par intervalles : de temps en temps quelques hommes, portant au chapeau une cocarde rouge, se glissaient dans les groupes comme pour y propager un mot d'ordre. — Le 25 février, à la pointe du jour, les barricades s'étaient relevées presque aussi fortes que la veille. Sur plusieurs points, les barrières étaient détruites, la circulation interrompue, les boutiques fermées. L'approvisionnement de la capitale était compromis. Des hommes du peuple et des enfants parcouraient les voies publiques, armés de fusils et affublés de l'équipement des troupes. Si, parmi les insurgés, beaucoup répugnaient au pillage, d'autres, enivrés par la lutte, ne rêvaient que dévastation. Le Louvre était menacé, et pour préserver les Tuileries d'une ruine

---

<sup>1</sup> Odilon BARROT, *Mémoires*, t. I, p. 555.

totale, il faudra les transformer, par un ingénieux artifice, en un hospice des *Invalides civils*. — Ce n'est pas tout. Du dehors surviennent toutes sortes de messages inquiétants ou sinistres : le château royal de Neuilly est détruit ; le pavillon du Raincy est saccagé ; le château de Suresnes, propriété de M. Salomon de Rothschild, devient la proie des flammes. Aux environs de Paris, des bandes nombreuses s'attaquent aux chemins de fer. Composées d'hommes criminels qui se plaisent au désordre et d'hommes aveuglés dont l'invention nouvelle dérange les habitudes ou compromet la profession, elles se portent vers les gares et font irruption sur les voies. Sur la ligne du Nord, des rails sont arrachés. Les stations de Saint-Denis, de Pontoise, de l'Isle-Adam sont détruites : le pont de Nanterre est incendié. Encore quelques heures, et le pont de Bezons, le pont du Manoir, le pont de Chatou, les gares de Meulan et de Rueil auront le même sort. — Pour comble de malheur, l'anarchie trouve dans certains agents de l'autorité des complaisants et des complices. Caussidière, personnage actif, rusé, dissimulant son ambition sous des dehors vulgaires et sous une feinte bonhomie, s'est installé, comme on l'a vu, à la préfecture de police. D'anciens détenus politiques, d'anciens membres des sociétés secrètes, des combattants des barricades, quelques gardes nationaux de la 11<sup>e</sup> légion se sont réunis autour de lui et lui ont improvisé une garde qui devait être bientôt désignée sous le nom de corps des *Montagnards*. Sans relations avec l'Hôtel de ville, il semble en être le surveillant plutôt que l'auxiliaire ; il sourit à l'insurrection, et dans une proclamation qu'il adresse, le 25 février au matin, à la population parisienne, on lit cette phrase étrange : *Il est expressément recommandé au peuple de ne point quitter ses armes, ses positions et son attitude révolutionnaire. Il a été trop souvent trompé par la trahison : il importe de ne pas laisser la possibilité d'aussi terribles et d'aussi criminels attentats.* De nombreux combattants en armes stationnent, à la vérité, à l'Hôtel de ville : les uns, groupés dans la cour des Bureaux, gardent avec un soin jaloux les canons enlevés aux troupes ; les autres sont massés dans la *cour de Louis XIV* et occupent les abords de la salle Saint-Jean, où sont déposés les cadavres des victimes de l'insurrection : mais ils ressemblent à des gardiens plus qu'à des défenseurs : à voir leur attitude, entendre leur langage, on devine qu'ils attendent des événements une impulsion, indécis jusque-là entre l'adhésion ou l'hostilité.

Renfermés dans l'intérieur de l'édifice, les membres du gouvernement provisoire suivaient avec une anxiété croissante le mouvement des esprits. Une circonstance particulière aggravait leur embarras. Les révolutions se proposent d'ordinaire un but précis, et, lorsqu'elles triomphent, c'est vers ce but, sage ou déraisonnable, légitime ou criminel, que les chefs de l'insurrection tournent l'activité publique. En 1848, ce mobile faisait défaut. Deux jours auparavant, personne ne prévoyait un changement de régime, et presque personne ne le souhaitait. Par suite, les nouveaux dictateurs ne savaient quel aliment donner à ce peuple tout à la fois enivré et déconcerté de sa victoire ; l'indécision qui était le résultat de leur inexpérience s'accroissait encore de l'indécision qui était la conséquence des événements.

C'est ainsi que, dans cette matinée du 25 février, pressés par les nouvelles qui leur arrivent de tous côtés, ils procèdent au hasard, flottant entre la résistance et les concessions. Dans l'espoir d'arracher la jeunesse parisienne aux dangereuses excitations de la place publique, ils décident la création de vingt-quatre bataillons de garde mobile : les bureaux d'enrôlement sont immédiatement ouverts : un des généraux les plus renommés de l'armée d'Afrique, le général Duvivier, est chargé d'organiser cette troupe, destinée, contre toute attente, à rendre

d'éclatants services. Une proclamation adressée à l'armée l'invite à reconnaître le pouvoir nouveau et lui garantit son existence et ses prérogatives. Des ordres sont expédiés pour arrêter les désertions qui, à la nouvelle du triomphe de l'émeute, avaient commencé à se produire dans certains régiments. Des instructions sont données pour assurer le service des subsistances. Les exhortations se multiplient, conviant le peuple à l'apaisement. — Par malheur, à ces sages mesures succède aussitôt la plus déplorable des faiblesses. Un ouvrier nommé Marche parvient à pénétrer jusqu'au sein du gouvernement et lui présente une pétition demandant le droit au travail : **Le peuple veut le droit au travail**, dit Marche d'un ton impérieux, **il le veut immédiatement, dans une heure...** Et en même temps, il montre la multitude qui stationne sur la place de l'Hôtel de ville et dont il est, dit-il, le délégué. Le gouvernement résiste : il sent dans quelle voie fatale on le pousse ; mais il ne résiste d'abord que pour céder bientôt, et, après quelque hésitation, il rend le décret suivant : **Le gouvernement provisoire de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail ; il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens...** Fatal décret qui contient le germe de toutes les crises qui suivront !

Cependant une manifestation plus inquiétante que toutes les autres se préparait.

Les bandes insurrectionnelles que la victoire de la veille n'avaient point calmées, et qui depuis le matin semaient l'agitation à travers la capitale, s'étaient concentrées peu à peu vers l'Hôtel de ville. À mesure que la journée s'avancait, elles affluaient plus nombreuses et plus compactes. Vers trois heures de l'après-midi, elles couvraient entièrement la place. Parmi les manifestants, beaucoup portaient une cocarde rouge, et, au milieu des clameurs et des chants ; un cri dominait tous les autres : **Le drapeau rouge ! Le drapeau rouge !** Déjà la foule grossissante débordait sur les quais et dans les rues adjacentes, tandis que les plus ardents tentaient de pénétrer dans la maison commune.

De la salle où ils étaient renfermés, les membres du gouvernement provisoire pouvaient entendre le vœu de la multitude. Le drapeau rouge ! c'est le symbole du sang, c'est le gage de proscriptions prochaines, c'est l'effroi se répandant de Paris dans les provinces et y suscitant une réaction fatale à la République elle-même. La délibération s'engage autour de la table du Conseil, délibération tumultueuse, haletante, interrompue à chaque instant par les bruits du dehors. Le gouvernement n'est pas au complet : Dupont de l'Eure et Arago dont l'âge trahit les forces ont regagné leur demeure : Ledru-Rollin est au ministère de l'intérieur. Lamartine, Marie, Garnier-Pagès, Louis Blanc doivent prendre seuls les résolutions que commande l'heure présente. Louis Blanc engage ses collègues à adopter le signe de ralliement que le peuple leur offre : **A une politique nouvelle il faut, dit-il, un symbole nouveau.** Et par des arguments empruntés à l'histoire, il essaye d'ôter au drapeau rouge sa signification sinistre. Marie, Garnier-Pagès, Lamartine repoussent énergiquement ce qu'ils considèrent comme la plus compromettante, la plus dangereuse des concessions.

L'invasion populaire mit fin au débat. La foule qui bat de ses flots pressés les portes de l'Hôtel de ville ne tarde pas à en forcer l'entrée. La vue des cadavres qui remplissent encore l'édifice, l'émotion qui survit à la lutte, l'ivresse de la victoire, les excitations de meneurs fanatiques ou criminels, les bruits de trahison semés à dessein, les souvenirs révolutionnaires habilement évoqués, l'aspect même de ce drapeau sinistre qui semble appeler à la vengeance, tout contribue à surexciter les âmes. Parmi les factieux, quelques-uns, se disant les délégués de

leurs compagnons, parviennent jusque dans les appartements intérieurs du palais.

Heureusement il était à l'Hôtel de ville un homme dont cette scène, loin d'abattre le courage, relève la fermeté. En proclamant avec une si téméraire audace un pouvoir nouveau. M. de Lamartine avait du moins voulu que ce pouvoir demeurât pur de tout excès. Son attitude, à la salle Saint-Jean, dans la soirée de la veille, avait déjà témoigné de sa résolution. A la vérité, sur la question du droit au travail, il venait de céder à la pression des émeutiers, mais il était jaloux d'effacer cette passagère défaillance. Le visage impassible, il s'avance vers les prétendus délégués et, en dépit de leurs sommations, se refuse à une concession à la fois déshonorante et impolitique. Il est rare qu'un homme seul, opposant à des adversaires irrités la puissance d'une énergie inflexible, ne les domine pas quelques instants ; et cette influence est surtout assurée si à l'ascendant du courage se joint celui de l'éloquence. Aux accents de M. de Lamartine, les voix s'adoucissent, les armes se détournent, les menaces fléchissent. Plusieurs fois, il renouvelle la même tentative. Entouré de quelques défenseurs qui lui frayent un passage, il descend et remonte tour à tour les degrés de l'escalier, va de groupe en groupe, de salle en salle, et, par le prestige souverain de sa parole, subjugué les esprits, amortit les colères.

Cependant le péril n'était qu'à demi conjuré. Si dans l'intérieur du palais se montraient quelques signes d'apaisement, sur la place, la multitude houleuse, mugissante, alimentée continuellement par de nouvelles colonnes, continuait à pousser les mêmes cris et élevait dans les airs les mêmes emblèmes. Quoique épuisé de fatigue, Lamartine se prépara à un nouvel effort. Il montra ce jour-là qu'il était aussi habile à calmer les masses que téméraire à les soulever. Il ne lui déplaisait pas, au surplus, de figurer comme acteur dans quelque-une de ces scènes révolutionnaires que sa plume d'historien avait tant de fois décrites ; son âme d'artiste s'enivrait de son éloquence, comme la foule s'enivrait de ses clameurs. Il parvient jusqu'à une des fenêtres de l'édifice, se hisse sur une chaise que soutiennent ses amis, et là, seul en face de l'immense auditoire, il tente une suprême invocation à la concorde et à la paix. Il exalte d'abord la victoire de la veille, victoire si complète et si inespérée : puis après avoir, par ce souvenir, incliné les âmes vers les résolutions magnanimes : **Voilà ce qu'a vu le soleil d'hier, citoyens, continua-t-il, ... et que verrait le soleil d'aujourd'hui ? Il verrait un autre peuple, d'autant plus furieux qu'il a moins d'ennemis à combattre, se défier des mêmes hommes qu'il a élevés hier au-dessus de substituer une. révolution de vengeance et de supplices à une révolution d'unanimité et de fraternité, et commander à son gouvernement d'arborer, en signe de concorde, l'étendard du combat à mort entre les citoyens d'une même patrie. Le drapeau rouge ! on a pu l'élever quelquefois quand le sang coulait : mais on doit l'abattre aussitôt après le combat, en signe de réconciliation et de paix. J'aimerais mieux le drapeau noir qu'on fait flotter quelquefois sur une ville assiégée... Voulez-vous que le drapeau de votre République soit plus menaçant et plus sinistre que celui d'une ville bombardée ?...**

A ces paroles, quelques acclamations retentissent, premier signe du triomphe de la modération sur la colère. **Citoyens, reprend Lamartine, vous pouvez faire violence au gouvernement, vous pouvez lui commander de changer le drapeau de la nation et le nom de la France... Quant à moi, jamais ma main ne signera ce décret ! Je repousserai jusqu'à la mort ce drapeau de sang, et vous devriez le répudier plus que moi ! car le drapeau rouge n'a jamais fait que le tour du Champ de Mars, traîné dans le sang du peuple en 1791 et 1793, et le drapeau**

tricolore a fait le tour du monde avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie. Cette éloquence superbe, cette sublime apostrophe provoquent un revirement dans la foule. Les applaudissements succèdent aux murmures. L'émotion gagnant de proche en proche, les acclamations se répètent jusqu'aux extrémités de la place. Les drapeaux rouges arborés aux fenêtres disparaissent peu à peu : la minorité factieuse se disperse, noyée dans le courant d'enthousiasme que l'orateur a soulevé. Il se trouve que la manifestation, qui s'annonçait comme si terrible, n'a été que bruyante, et avant la nuit la place de Grève redevient presque déserte.

Cette victoire ne fut point sans fruit. Elle déconcerta, au moins provisoirement, la cause du désordre qui, le matin, semblait triomphante. Dès le soir, les barricades commencèrent à s'abaisser. Le service des malles-poste reprit sa régularité. Des délégués furent préposés pour la protection des chemins de fer et des résidences royales. Des volontaires, empruntés pour la plupart aux écoles, s'installèrent à l'Hôtel de ville pour y défendre le gouvernement contre toute nouvelle attaque. En vain une proclamation, placardée sans signature et sans nom d'imprimeur, revendique-t-elle le drapeau rouge et annonce-t-elle **que le peuple victorieux n'amènera pas son pavillon**, cet appel laisse le public indifférent. En vain dans un club ouvert à la salle du *Prado*, émet-on l'idée d'un coup de main contre le gouvernement : Blanqui lui-même, dans la prévision d'un échec, repousse ce dessein. Le lendemain, à la vérité, quelques bandes reprennent la route de l'Hôtel de ville pour y renouveler leur sommation de la veille, et Louis Blanc se fait encore l'organe de leurs vœux : mais sur les instances du ministre des finances, M. Goudchaux, la majorité persiste dans son refus, et l'agitation s'apaise d'elle-même. Une résolution habile et magnanime tout ensemble achève de marquer le caractère du nouveau pouvoir. En repoussant le drapeau rouge, il avait déjà rompu nettement avec les hommes de violence. Pour mieux répudier le sinistre héritage de la *Terreur*, Lamartine propose de décréter l'abolition de la peine de mort en matière politique. Cette pensée, déjà exprimée la veille, mais renvoyée à un examen ultérieur, est, cette fois, unanimement approuvée. Louis Blanc, qui redoute que la presse n'exploite contre la seconde république les sanglants souvenirs de la première, reprend aussitôt pour son propre compte la proposition de son collègue. Le décret est immédiatement libellé : Louis Blanc en écrit les considérants, et Lamartine en rédige le dispositif, mesure opportune plus encore que généreuse, et plus propre qu'aucune autre à ramener l'opinion en la rassurant !

Des hommes d'État expérimentés et habiles eussent poursuivi leur succès. Les membres du gouvernement, comme effrayés de leur propre énergie, semblèrent n'avoir d'autre souci que de se faire pardonner par quelque complaisance leur passagère fermeté. Un décret surtout révéla leur faiblesse. Sous le contre-coup des émotions des derniers jours, un grand nombre d'ouvriers désertaient les usines ou les chantiers, et beaucoup de patrons eux-mêmes fermaient leurs établissements. Pour assurer l'existence de cette foule désœuvrée, la même politique imprévoyante qui a décrété le 25 février le *Droit au travail*, crée, le 26, les *Ateliers nationaux*. On ne se demande pas s'il y a des travaux à exécuter, si l'on pourra régulariser l'embrigadement, si le nombre des ouvriers ne s'accroîtra pas dans des proportions effrayantes, s'il se rencontrera une main assez ferme pour les contenir, si cette armée du prolétariat ne deviendra pas l'instrument d'une guerre sociale. On n'a d'autre souci que celui de l'heure présente, et l'on s'empresse de promulguer le décret suivant : **Le gouvernement provisoire décrète l'établissement immédiat d'Ateliers nationaux**. Les termes du décret

aggravent, s'il est possible, le décret lui-même. On ne spécifie pas, comme à d'autres époques, que les ateliers publics ne sont établis qu'à titre transitoire. Soit aveuglement, soit crainte, on néglige cette précaution si sage. Il s'agit d'une institution *nationale*, et rien n'indique que cette institution ne doive être *permanente* !

Dans ce Conseil de gouvernement ramené après un effort d'énergie à l'irrésolution et à la faiblesse, l'influence de M. Louis Blanc grandissait. Appuyé sur l'ouvrier Albert, il affectait de se poser, à l'Hôtel de ville, comme le représentant spécial des intérêts des travailleurs. Ses sophismes éloquentes et audacieux éblouissaient la foule ignorante et embarrassaient souvent ses collègues, presque aussi ignorants des questions sociales que la foule elle-même. Déjà il avait, en effaçant son titre de secrétaire, fait disparaître une inégalité pénible à son amour-propre. Ce premier succès à peine remporté, il se plaignit de ce qu'il n'était en possession d'aucun portefeuille, et, essayant d'associer à ses doléances Marrast et Flocon qui étaient dans le même cas, il fit entrevoir au premier la perspective d'un *Ministère des Beaux-Arts*, au second la perspective d'un *Ministère de la Bienfaisance*, tandis qu'il se réserverait pour lui-même, comme il le disait modestement, le *Ministère du Progrès*. Marrast et Flocon ayant décliné ces ouvertures, il résolut de porter seul ses réclamations devant le Conseil. Dans la séance du 28 février, il revendiqua pour lui, sans ambages et sans détours, le *Ministère du Progrès* : en même temps, par une coïncidence assez opportune pour faire croire à un concert prémédité, une colonne de plusieurs milliers d'hommes débouchait en bon ordre sur la place de Grève, portant des bannières où étaient inscrits ces mots : *Ministère du Travail ! Organisation du travail !* Une députation, se détachant du rassemblement, demandait à être entendue par le gouvernement provisoire.

Lamartine, effrayé des ambitions de Louis Blanc, froissé de cette manifestation survenant, comme à point nommé, pour peser sur les décisions du pouvoir, Lamartine s'élève avec une extrême vivacité contre les prétentions de son collègue et rencontre dans le Conseil une approbation presque unanime. *Qu'est-ce que l'organisation du travail ? Quelle est l'utilité de ce ministère dont on réclame la création ? Tous les services publics ne tendent-ils pas au progrès ? On ne comprend pas plus un ministère du progrès qu'on ne comprendrait un ministère de la routine. Les questions relatives au travail ne ressortissent-elles pas tout naturellement au ministère des travaux publics ? A quoi bon ajouter un nouveau rouage au mécanisme déjà si compliqué de notre administration ? A ce langage Louis Blanc s'irrite, mais c'est en vain qu'il répète que la révolution demeurera stérile si elle n'inaugure de larges réformes en matière économique et sociale, les membres du gouvernement demeurent inébranlables. C'est alors que, blessé d'un échec qui lui apparaît comme une humiliation personnelle, il donne sa démission.*

Pendant ce temps, les bandes, massées sur la place, et les délégués, groupés dans les couloirs de l'Hôtel de ville, attendaient une décision. La retraite de Louis Blanc, survenant à un pareil moment, n'était pas sans danger, et ce personnage, éliminé du Conseil, pouvait être transformé sur l'heure en un chef de sédition. Pour conjurer un si grave péril, on imagina, à titre de compromis, la création d'une commission spéciale, chargée de l'étude des questions ouvrières, commission dont Louis Blanc serait le président. Louis Blanc repousse d'abord cette transaction : *Que ferai-je, dit-il, sans budget et sans moyen d'action ? Que*

sera cette orageuse école où je serai appelé à faire un cours *sur la faim, devant un peuple affamé*<sup>1</sup> ? On insiste pourtant. Cette commission siégera au palais du Luxembourg, dans la salle de l'ancienne Chambre des pairs ; elle aura pour vice-président Albert ; elle se composera en partie d'ouvriers ; la plus grande publicité sera donnée à ses travaux. Arago, plus que tous les autres, presse son jeune collègue de revenir sur sa décision. Louis Blanc se ravise enfin, et, se contentant d'une tribune à défaut d'un portefeuille, accepte ce nouveau rôle, rôle propice à son éloquence. Les délégués du peuple défilent devant le gouvernement et, tandis que Lamartine leur parle, fixent les yeux sur Louis Blanc pour modeler leur attitude sur la sienne. Comme celui-ci reste impassible, ils se retirent en silence, ne sachant s'ils doivent se réjouir ou s'irriter<sup>2</sup>. Pendant qu'ils sortent du palais, Louis Blanc rédige le décret suivant :

Considérant que la révolution, faite par le peuple, doit être faite pour lui ; qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs ; que la question du travail est d'une importance suprême ; qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne des préoccupations d'un gouvernement républicain ; qu'il appartient surtout à la France d'étudier ardemment et de résoudre un problème posé aujourd'hui chez toutes les nations industrielles de l'Europe ; qu'il faut aviser sans le moindre retard à garantir au peuple les fruits légitimes du travail,

Le gouvernement provisoire de la République arrête :

Une commission permanente, qui s'appellera *Commission de gouvernement pour les travailleurs*, va être nommée avec mission expresse et spéciale de s'occuper de leur sort.

Pour montrer quelle importance le gouvernement provisoire de la République attache à la solution de ce grand problème, il nomme président de la Commission de gouvernement pour les travailleurs un de ses membres, M. Louis Blanc, et pour vice-président, un autre de ses membres, M. Albert, ouvrier.

Des ouvriers seront appelés à faire partie de la Commission.

Le siège de la Commission sera au palais du Luxembourg.

Tels sont les assauts que le Gouvernement provisoire subit dans les premiers jours de son existence : tels sont les principaux décrets que, librement ou sous la pression du dehors, il discute et promulgue. Les nouveaux dictateurs de l'Hôtel de ville se révèlent, dès les premiers moments, avec les traits qui les marqueront plus tard, braves de leur personne, mais indécis, désunis, faibles contre le mal, prompts surtout à affirmer, avec la légèreté de l'inexpérience, des principes funestes. Leur résistance au drapeau rouge, le 25 février, honore leur courage et a sauvé peut-être leur autorité menacée dans son berceau. Mais l'honneur de cette résistance ne doit pas faire oublier les concessions qui ont précédé ou qui ont suivi. Ce pouvoir, né depuis quatre jours, a déjà proclamé le *Droit au travail*,

---

<sup>1</sup> Louis BLANC, *Histoire de la révolution de 1848*, t. I, p. 134.

<sup>2</sup> Louis BLANC, *Histoire de la révolution de 1848*, t. I, p. 135.

décrété les *Ateliers nationaux*, créé la *Commission du Luxembourg* : autant de germes d'anarchie et de sédition qui porteront bientôt leurs fruits !

### III

Cependant, les conséquences de ces fautes n'apparurent point tout d'abord, et le Gouvernement provisoire rencontra à ses débuts, soit au sein des grands corps de l'État, soit dans les partis et dans le pays lui-même, une bonne volonté presque universelle.

L'année donna l'exemple de la soumission. Dès le 24 février, le général Lamoricière et le général Bedeau s'étaient rendus à l'Hôtel de ville. Les jours suivants, le Moniteur enregistra les adhésions des maréchaux de France et des généraux ; parmi elles, on remarqua surtout celle du maréchal Bugeaud, qui, dans une lettre, d'ailleurs fort digne, déclara mettre son épée au service du pouvoir nouveau. Le Conseil d'État, la Cour de cassation, la Cour des comptes, la Cour d'appel, ne marchandèrent point non plus leur concours. On vit ces graves personnages, comblés pour la plupart des bontés du roi Louis-Philippe, se presser autour du Gouvernement provisoire ; et leur promptitude à servir fut si grande, que quelques-uns, se rappelant les nobles retraites de 1830, s'affligèrent de cet empressement. La République, en abolissant le serment politique, avait eu soin, au surplus, d'ôter tout prétexte aux fidélités trop obstinées. Les fonctionnaires dans les départements montrèrent le même zèle à se rallier, et les plus hostiles se contentèrent de garder le silence. L'Algérie, il est vrai, fut pendant quelques jours un sujet d'alarmes. Là était le duc d'Aumale, gouverneur général de la colonie, prince jeune, brave, aimé des troupes : là était aussi le prince de Joinville, aussi populaire dans la marine que son frère dans l'armée. On ne songeait pas sans anxiété aux résolutions que pourrait leur inspirer leur ambition, leur fierté blessée ou leur audace. Mais cette inquiétude elle-même dura peu. *Soumis*, comme ils le disaient eux-mêmes, *à la volonté générale*, les deux princes, après avoir adressé à leurs compagnons d'armes les plus nobles adieux, quittèrent Alger le 3 mars, et, prenant volontairement la route de l'exil, rejoignirent leur père au château de Claremont.

Tandis que les chefs de l'armée, les membres des grands corps de l'État, les fonctionnaires de tout ordre faisaient parvenir leur adhésion à l'Hôtel de ville, les partis eux-mêmes désarmaient en face du Gouvernement provisoire.

Le parti religieux, malgré la bienveillance des dernières années, se rappelait, non sans amertume, à quelles avanies les ministres du culte catholique avaient été exposés après la révolution de 1830. Il reprochait, en outre, au régime tombé de n'avoir pas décrété la liberté d'enseignement. Aussi, dès la première heure, sa soumission fut complète et sans réserve. Dès le 24 février, l'archevêque de Paris, Mgr Affre, ordonnait aux curés de son diocèse de célébrer un service pour les victimes de l'insurrection ; quelques jours plus tard, le 3 mars, il publiait une instruction pastorale où on lisait ces lignes : *Jésus-Christ, en déclarant que son royaume n'est pas de ce monde, a déclaré par là même qu'il ne commandait ni ne proscrivait aucune forme de gouvernement...* L'Église, héritière de cet esprit, a vécu sous l'empire romain, sous les monarchies et sous les républiques italiennes du moyen âge ; elle vit encore sous la Confédération suisse et sous les gouvernements démocratiques de l'Amérique du Nord ou du Midi. Il est inouï que jamais le clergé de ces contrées ait manifesté la moindre opposition à cette

dernière forme de pouvoir... Il redit partout, après saint Paul, aux rois absolus comme aux présidents de république : *Vous êtes les ministres de Dieu pour le bien des hommes*. Trois jours après, le respectable pontife, se rendant à l'Hôtel de ville, assurait le gouvernement du concours de son clergé ; et M. Dupont de l'Eure, organe de ses collègues, lui répondait par ces sages et belles paroles : *La liberté et la religion sont deux sœurs également intéressées à bien vivre ensemble*. L'archevêque de Lyon, Mgr de Bonald, publiait des déclarations non moins nettes : *Vous formiez souvent*, disait-il à ses coopérateurs, *vous formiez souvent le vœu de jouir de cette liberté qui rend nos frères des États-Unis si heureux. Cette liberté, vous l'aurez...* Et, attribuant par avance au pouvoir nouveau les sentiments qu'il lui souhaitait, le prélat ajoutait : *Le drapeau de la République sera toujours pour la religion un drapeau protecteur*. Interprète du pape Pie IX, le nonce se félicitait *du respect que le peuple de Paris, au milieu de si grands événements, avait témoigné à la religion*. Du haut de la chaire de Notre-Dame, le Père Lacordaire faisait allusion aux ouvriers qui avaient respectueusement transporté à Saint-Roch le Christ de la chapelle des Tuileries. *Dieu parle par la voix des événements*, disait à son tour le journal *l'Univers*. *La révolution de 1848 est une notification de la Providence... Il n'y aura pas de meilleurs et de plus sincères républicains que les catholiques français*. Sensibles à ces hommages, les membres du Gouvernement provisoire ne manquaient aucune occasion d'affirmer leur respect pour les idées religieuses. L'opinion publique s'associait à ces témoignages : des gardes nationaux se présentaient à l'archevêché pour faire bénir leurs drapeaux ; les blessés de Février recueillis aux Tuileries demandaient que l'office divin fût célébré dans la salle du Trône ; l'archevêque, visitant les hôpitaux, recevait de toutes parts les marques de vénération les plus touchantes<sup>1</sup>. Émues autant que charmées de ce retour, les âmes religieuses s'abandonnaient avec délices à cette popularité inespérée et reprenaient le rêve si souvent déçu d'une alliance féconde entre le christianisme et la démocratie.

Quant aux amis de Henri V, la révolution de Février avait réveillé soudain leurs espérances presque assoupies. Au milieu des complications qui ne manqueraient pas de surgir, la fortune, pensaient-ils, ménagerait sans doute au petit-fils de Charles X quelque chance de restauration. Or, le gouvernement de l'Hôtel de ville, essentiellement *provisoire*, était le plus propre à tenir la place en attendant l'heure désirée. Soutenir ce gouvernement, et, du moins dans le présent, ne pas lui créer d'embarras, tel fut, en conséquence, le mot d'ordre que M. Berryer, M. de La Rochejaquelein, M. de Falloux communiquèrent autour d'eux. En dehors de ces vues dynastiques, le parti légitimiste obéissait à une inspiration plus haute. Quand les fondements de la société étaient menacés, il lui aurait répugné d'attaquer la seule autorité qui restât debout. C'est dans ces dispositions d'esprit que, comme le parti religieux, il accepta le régime nouveau.

Les amis de la royauté de Juillet étaient eux-mêmes moins découragés qu'on ne l'aurait cru. Les plus compromis seuls gardaient le silence ou cherchaient à se dissimuler. Mais tous ceux qui, soit dans le centre gauche ou le tiers parti, soit dans l'opposition dynastique, avaient donné quelque gage à l'opinion libérale, se hâtaient de déclarer qu'ils ne déserteraient point la vie publique, qu'ils ne se réfugierait point dans l'abstention ; qu'ils n'imiteraient point les émigrés de 1792, ou les carlistes de 1830 ; que tout en observant une honorable réserve, ils soutiendraient loyalement le pouvoir tant qu'il défendrait l'ordre et les lois. Soit

---

<sup>1</sup> Voir *Moniteur* de mars 1848, passim.

patriotisme, soit ambition, ils ne se lassaient pas de répéter cette profession de foi. Quelques-uns même, portant plus allégrement encore le deuil de la monarchie déchuë, laissaient clairement entendre que la République, pour peu qu'elle fût raisonnable, les compterait au nombre de ses serviteurs dès que les bienséances le permettraient.

Les masses enfin, les masses, qui n'appartiennent à aucun parti et qui ne demandent que le travail et la paix, étaient disposées à accepter ces biens, de quelque main qu'ils vinssent. Elles avaient subi, en quelques jours, deux impressions successives. Tout d'abord, la proclamation de la République les avait remplies de crainte ; puis l'attitude du gouvernement, ses efforts pour combattre l'anarchie, ses promesses réitérées de respecter les personnes et les propriétés, l'abolition de la peine de mort en matière politique, solennel désaveu des crimes de la Terreur, par-dessus tout, l'influence dominante de M. de Lamartine, tout cela les avait rassurées. Il leur arriva alors ce qui arrive souvent : ayant redouté un gouvernement détestable, elles furent ravies de ce que le gouvernement était, non pas bon, mais supportable. On se rappelle ce paysan de Virgile qui se croyait obligé d'appeler Auguste un dieu, parce qu'Auguste ne lui avait pas volé son champ près de Mantoue. Les masses, en France, obéirent à un sentiment pareil, et elles furent d'autant moins exigeantes qu'elles avaient été dès l'abord plus effrayées. De là, une sorte de bonne volonté générale qui facilitait la tâche du pouvoir. Et cette bonne volonté était alors si unanime que les anciens républicains, les *républicains de la veille*, en ressentaient parfois quelque humeur, comme ; ils eussent redouté que la République, en devenant le gouvernement de tout le monde, n'échappât à leur exclusive direction.

Le gouvernement de l'Hôtel de ville, accepté par le pays, semblait devoir être également reconnu par l'Europe. Sans doute, à l'étranger comme à l'intérieur, l'établissement de la République avait d'abord alarmé : on redoutait soit la contagion du désordre, soit une guerre révolutionnaire. Mais le nom de M. de Lamartine, gage de modération aux yeux des provinces, parut aussi, au delà de nos frontières, une garantie de sagesse et de paix. homme d'ancienne race et de haute illustration, il avait reçu, comme nous l'avons dit, la direction des affaires extérieures. Nul personnage n'était plus propre à calmer les défiances. Dès le 2 mars, s'adressant au corps diplomatique, il lui notifiait l'avènement du régime nouveau en des termes qui méritent d'être rapportés :

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que le gouvernement provisoire de la République française m'a confié le portefeuille des affaires étrangères.

La forme républicaine du nouveau gouvernement n'a changé ni la place de la France en Europe, ni ses dispositions loyales et sincères à maintenir ses rapports de bonne harmonie avec les puissances qui voudraient, comme elle, l'indépendance des nations et la paix du monde.

Ce sera un bonheur pour moi, Monsieur, de concourir par tous les moyens en mon pouvoir à cet accord des peuples dans leur dignité réciproque et à rappeler à l'Europe que le principe de paix et le principe de liberté sont nés le même jour en France...

LAMARTINE.

A la vérité, deux jours plus tard, M. de Lamartine, non content de cette lettre si simple et si digne, y ajoutait sous le titre de : *Circulaire aux agents de la République française*, un solennel et orgueilleux manifeste, plus semblable à un discours académique qu'à un document de chancellerie. Ce manifeste, qui tenait la balance égale entre la politique de paix et la politique guerrière, affirmait, entre autre choses, avec une souveraine imprudence, que les traités de 1815, respectés en fait, n'existaient plus en droit. Heureusement, un tel langage fut interprété à l'étranger plutôt comme une satisfaction donnée à l'amour-propre national que comme une provocation belliqueuse. M. de Lamartine, dans ses entretiens avec les ambassadeurs présents à Paris, ne négligea rien pour accréditer cette opinion<sup>1</sup>, en sorte que cet incident n'eut pas les suites qu'on aurait pu redouter. Dès le 28 février, lord John Russell avait déclaré à la Chambre des communes que le cabinet britannique ne se mêlerait en rien des affaires intérieures de la France. Quant aux trois grandes puissances continentales, leur attitude était réservée plutôt que menaçante. Quelles que fussent, d'ailleurs, leurs dispositions, les soulèvements qui allaient éclater à Berlin et à Vienne devaient paralyser les forces de la Prusse et de l'Autriche ; et la Russie, seule libre dans son action, ne pouvait rien sans le concours de ses alliés.

La seconde république, à ses débuts, avait donc cette heureuse fortune de voir, à l'intérieur, tous les partis ralliés autour d'elle et, à l'extérieur, la paix presque assurée.

A la faveur de ces circonstances propices, Paris offrit pendant quelques jours un spectacle étrange, bien propre à éveiller la surprise et la curiosité. Ce même peuple, vieilli dans la monarchie, entreprit de se persuader qu'il était républicain et finit par y réussir. Il y eut un moment — moment, à la vérité, bien fugitif ! — où les hommes de tous les partis parlèrent le même langage et affectèrent tous de faire à l'intérêt général le sacrifice de leurs préférences ; époque singulière, je le répète, époque d'illusions naïves, de confiant enthousiasme, de générosité sincère ou calculée ! Des clubs s'ouvraient dans tous les quartiers de la capitale : hangars, manèges, magasins à louer, salles de bal ou de concert, tous les locaux disponibles se transformaient chaque soir en réunion politique ; on formait un bureau, on déterminait un ordre du jour ; du haut d'une tribune élevée à la hâte, des orateurs improvisés parlaient de tout à propos de tout ; et ces assemblées qui devaient bientôt créer un si grand danger pour l'ordre social excitaient alors plus de curiosité que d'effroi. — Les murailles se couvraient d'affiches de toutes couleurs : dans ces affiches d'un style étrange et souvent d'une orthographe aussi étrange que le style, de prétendus réformateurs exposaient, en prose ou en vers, leurs plans d'améliorations politiques ou sociales. Tous promettent des merveilles qui ne coûteront presque rien ; tous se flattent de substituer au numéraire qui commence à se cacher un papier-monnaie qui enrichira tout le monde ; tous ont des moyens nouveaux pour transformer les rapports du patron et du travailleur. Nul ne doute que le peuple français, en faisant la révolution de Février, ne se soit placé au premier rang dans la civilisation. — Aux motions les plus iniques ou les plus ineptes se mêlent parfois les plus touchants appels à la fraternité. On emprunte fréquemment à l'Évangile ses maximes : on annonce le [royaume du Christ](#) ; on rappelle le mot de l'Apôtre : [Aimez-vous les uns les](#)

---

<sup>1</sup> Lord NORMANBY, *Une année de révolution à Paris*, t. I, p. 192-194.

autres : on appelle Jésus le **Prolétaire de Nazareth** ; volontiers on verrait en lui le précurseur de la République. Parfois le clergé, charmé autant que surpris, sourit avec complaisance à ce langage inaccoutumé. — En même temps que les affiches, les feuilles périodiques, dégagées de toute entrave, se multipliaient à profusion, et chaque matin et chaque soir, des nuées de colporteurs sillonnaient la ville, variant à l'infini leurs cris et leur costume pour attirer l'attention. — Le gouvernement lui-même résidait moins dans les salles de l'Hôtel de ville que sur la place publique. Du matin au soir les députations se succédaient, et on les voyait sans cesse déboucher sur la place de Grève, se serrant autour de leurs bannières et chantant *la Marseillaise*. Démocrates belges ou polonais, chartistes anglais, décorés de Juillet, blessés de Février, détenus politiques, ouvriers des différents corps de métiers, membres de la société des gens de lettres, élèves des lycées, étudiants des écoles, délégués des loges maçonnique, tous à l'envi offraient au pouvoir nouveau leurs félicitations ou sollicitaient son appui. Lamartine, comme un acteur préféré du public, apparaissait à l'une des fenêtres du palais et haranguait les principales députations ; ses collègues se chargeaient d'expédier les autres. On s'adressait au gouvernement pour les objets les plus divers, comme si sa puissance et son autorité eussent été sans bornes. Les réfugiés polonais demandaient la reconstitution de leur patrie ; les décorés de Juillet s'indignaient que l'image de Louis-Philippe fût gravée sur leurs médailles ; les ouvrières de la lingerie réclamaient la suppression du travail dans les prisons ; les délégués du commerce des liquides sollicitaient la suppression de l'exercice à domicile ; les marchandes de la halle dénonçaient leurs inspecteurs et en demandaient le remplacement ; les tailleurs de pierre s'élevaient contre le travail à la tâche ; les étudiants de l'École de médecine voulaient élire eux-mêmes leur doyen ; les élèves de l'école d'Alfort revendiquaient le droit de porter l'épée ; les élèves des lycées aspiraient à apprendre l'histoire de la Révolution française et à être exercés au maniement des armes<sup>1</sup>. Les journées se passaient à écouter ces demandes, parfois justes et généreuses, mais le plus souvent puérides ou iniques, inopportunes ou irréalisables. Avec cette facilité à promettre qui est le propre des pouvoirs naissants, les nouveaux dictateurs s'appliquaient à ne décourager aucune espérance ; et peut-être étaient-ils plus sincères qu'on ne croit, car on se grise soi-même de ses propres paroles — Tout devenait prétexte à manifestation. Le 27 février, le gouvernement proclamait la République sur la place de la Bastille. Le 2 mars, de longues colonnes populaires se dirigeaient vers Saint-Mandé pour y rendre hommage au tombeau d'Armand Carrel. Le 4 mars, les obsèques des victimes de l'insurrection étaient l'occasion d'une nouvelle cérémonie. — A toute heure des groupes se formaient à l'angle des carrefours ; des cortèges sillonnaient les boulevards en chantant des chants naguère réputés séditionnels ; des orateurs péroraient en plein vent ; des publicistes excentriques distribuaient aux passants leurs propres brochures ; enfin des feux d'artifice, des retraites aux flambeaux, des illuminations improvisées prolongeaient bien avant dans la nuit les agitations de la journée ; et le spectacle de cette foule bruyante semblait au plus grand nombre plus pittoresque qu'inquiétant.

Ainsi vécut, pendant quinze jours, ce peuple à la fois ravi et embarrassé de sa victoire, flottant entre les résolutions violentes et magnanimes, prêtant l'oreille à toutes les promesses qui bercent sa crédulité, s'enivrant des phrases sonores qu'on lui prodigue, cherchant dans des manifestations presque enfantines l'occupation de son oisiveté. Les conséquences des fautes commises ne se

---

<sup>1</sup> Voir *Moniteur* de 1848, mars et avril, *passim*.

montrent pas encore dans toute leur étendue. Déjà le travail chôme, mais on ne sent point encore l'aiguillon de la misère. Déjà le numéraire devient rare, mais on ne mesure point encore l'intensité de la crise. Déjà les passions fermentent, mais la guerre civile n'est point encore imminente. Avant l'heure où les rivalités, les haines, les souffrances vont se révéler dans toute leur âpreté, il semble que la Providence veuille laisser quelques jours à l'insouciance et à l'oubli ; jours où le peuple, comme un enfant en vacances, se réjouit et s'étourdit, sans crainte du lendemain ; où les plus mauvais desseins eux-mêmes prennent le masque de la générosité ; où les partis se confondent avant de s'entre-déchirer. Les plus éclairés eux-mêmes s'abandonnent, comme la foule, à cette passagère quiétude, soit que, malgré leur clairvoyance, ils partagent l'illusion commune, soit que, ne la partageant pas, ils ne veulent pas troubler un rêve qui ne finira que trop tôt.

#### IV

Une circulaire de M. Ledru-Rollin vint rompre cette trêve des partis.

Dans la distribution des grands emplois publics, Ledru-Rollin avait reçu, comme on l'a dit, le ministère de l'intérieur. Il avait choisi comme secrétaire général un avocat déjà célèbre, M. Jules Favre : M. Elias Regnault, journaliste de la Sarthe, était devenu le chef de son cabinet : M. Carteret avait été appelé à la direction de la sûreté générale. C'est avec l'aide de ces collaborateurs qu'il s'était mis à l'œuvre. Son premier soin avait été de remplacer les préfets et les sous-préfets de la monarchie par des commissaires et sous-commissaires imbus de l'esprit nouveau. Ce devoir une fois rempli, toutes ses préoccupations s'étaient tournées vers les élections prochaines. En effet, un décret du 5 mars venait de conférer à tous les Français âgés de vingt et un ans et non frappés d'indignité le droit électoral : les élections pour l'Assemblée constituante étaient fixées au 9 avril.

On aurait pu croire, à première vue, que la conquête du suffrage universel dût combler de joie le parti radical, et qu'il dût tressaillir d'aise à la pensée de l'imposante manifestation qui se préparait. Il n'en était rien. Tandis que les républicains de l'école parlementaire et libérale se félicitaient de voir le pays rendu à lui-même, les républicains de l'école autoritaire ou jacobine redoutaient, loin de la désirer, l'heure solennelle des élections. Ils craignaient que la nation, mal affranchie des influences royalistes ou religieuses, ne concourût au triomphe de leurs ennemis. L'empressement général à accueillir le nouveau régime leur paraissait plus habile que sincère et ne les rassurait en rien. Une république qui ne se serait pas adaptée à leur formule leur semblait, au surplus, non moins haïssable que la monarchie. En revanche, une prolongation de dictature leur souriait fort ; pour colorer leurs vœux de l'apparence du bien public, ils laissaient entendre que les masses ne pourraient exercer le suffrage universel si elles n'étaient préalablement éclairées ; de là, disaient-ils, la nécessité de retarder les élections ou du moins de peser sur les électeurs. Ainsi parlait-on dans le parti radical ; et ces propos, d'abord échangés à voix basse, furent bientôt répétés tout haut.

Il importait que ces vues trouvassent dans le gouvernement un confident et un complice. On avait songé à Ledru-Rollin. Ministre de l'intérieur, Ledru-Rollin était en mesure plus que personne, soit de demander au sein du conseil l'ajournement des élections, soit d'influencer les élections elles-mêmes s'il devenait impossible de les éluder. Nul n'ignorait que, par goût pour la tradition révolutionnaire, il

affectait de dédaigner les scrupules libéraux de ses collègues. De plus, la faiblesse de son caractère, contrastant avec l'intempérance de son langage le livrait sans défense aux donneurs d'avis et aux officieux de toute sorte. Les républicains radicaux s'efforcèrent donc de le circonvenir, de le pousser hors des voies modérées, de le provoquer à quelque éclat : ils n'y réussirent que trop bien.

Deux fois depuis son avènement au pouvoir, Ledru-Rollin était entré en relation avec ses subordonnés. Le 8 mars, il s'était adressé aux commissaires, et ses instructions, rédigées par la plume élégante de Jules Favre, avaient revêtu une forme correcte et modérée : un passage qui recommandait *de n'appeler aux fonctions publiques que des républicains de la veille et non du lendemain* trahissait seul les tendances exclusives du maître qui avait retouché le document. Le lendemain 9 mars, le ministre s'était adressé aux maires, et son langage n'avait guère été moins sensé. Trois jours plus tard, cédant sans doute aux influences qui ne cessaient de l'assiéger, il changea complètement d'attitude. Une troisième circulaire parut, qui, publiée dans le *Moniteur* du 12 mars et adressée aux commissaires, était comme le manifeste de la République jacobine.

... Quels sont vos pouvoirs ? disait le ministre aux commissaires. Ils sont illimités. Agents d'une autorité révolutionnaire, vous êtes révolutionnaires aussi. La victoire du peuple vous a imposé le mandat de faire proclamer, de consolider son œuvre. Pour l'accomplissement de cette tâche, vous êtes investis de sa souveraineté : vous ne relevez que de votre conscience : vous devez faire ce que les circonstances exigent pour le salut public... Les sentiments républicains doivent être vivement surexcités, et pour cela il faut confier toutes les fonctions politiques à des hommes sûrs et sympathiques...

En conséquence, le ministre recommande à ses agents de changer partout les autorités administratives, même *dans les localités où l'on réclame leur maintien*, de pourvoir au remplacement des maires et adjoints, de dissoudre, en cas de nécessité, les conseils municipaux hostiles.

Dans vos rapports avec les chefs militaires, continue le ministre, vous exercez les pouvoirs de l'autorité exécutive ; la force armée est donc sous vos ordres. Vous la requérez, vous la mettez en mouvement ; vous pouvez même, dans les cas graves, suspendre un chef de corps en m'en référant immédiatement... Quant à la magistrature inamovible, vous la surveillerez, et, si quelqu'un de ses membres se montrait publiquement hostile, vous pourriez user du droit de suspension que vous confère votre autorité souveraine.

C'est surtout vers les élections prochaines que se reportait la pensée de Ledru-Rollin, et une citation intégrale des instructions ministérielles est ici nécessaire.

Les élections, dit-il, sont votre grande œuvre : elles doivent être le salut du pays. C'est de la composition de l'Assemblée que dépendent nos destinées. *Il faut qu'elle soit animée de l'esprit révolutionnaire*, sinon nous marchons à la guerre civile et à l'anarchie. A ce sujet, mettez-vous en garde

contre les intrigues des hommes à double visage, qui, après avoir servi la royauté, se disent les serviteurs du peuple. Ceux-là vous trompent, et vous devez leur refuser votre appui. Sachez bien que, *pour briguer l'honneur de siéger à l'Assemblée nationale, il faut être pur des traditions du passé.* Que votre mot d'ordre soit partout : *Des hommes nouveaux et, autant que possible, sortant du peuple.*

Les travailleurs, qui sont la force vive de la nation, doivent choisir parmi eux ceux que recommandent leur intelligence, leur moralité, leur dévouement. Réunis à l'élite des penseurs, ils apporteront à la discussion de toutes les grandes questions qui vont s'agiter l'autorité de leur expérience pratique. Ils continueront la Révolution et la contiendront dans les limites du possible et de la raison ; sans eux elle s'égarerait en de vaines utopies ou serait étouffée sous l'effort d'une faction rétrograde.

Éclairez les électeurs et répétez-leur sans cesse que le *règne des hommes de la monarchie est fini.*

Vous comprenez combien ici votre tâche est grande. L'éducation du pays n'est pas faite. C'est à vous de le guider. Provoquez sur tous les points de votre département la réunion de comités électoraux, examinez sévèrement les titres des candidats. Arrêtez-vous à ceux-là seulement qui paraissent présenter le plus de garanties à l'opinion républicaine, le plus de chances de succès. *Pas de transactions, pas de complaisances. Que le jour de l'élection soit le triomphe de la Révolution.*

Tout était étrange dans ce document. Il succédait à deux circulaires modérées comme si l'esprit de violence, un instant contenu, n'eût pu se dissimuler plus longtemps. Il affectait le ton de la provocation et paraissait calculé à dessein pour ranimer les colères apaisées. Il conférait aux commissaires des pouvoirs absolus pour rechercher, proscrire et frapper leurs ennemis. Il annonçait une sorte de dictature civile, non moins redoutable et plus savamment tyrannique que les dictatures militaires. Jamais, d'ailleurs, le droit d'intervention du gouvernement en matière électorale n'avait été proclamé avec une plus audacieuse insolence. Enfin (chose plus étrange que tout le reste !) cette circulaire, qui formulait tout un programme politique, n'avait point été délibérée en conseil : comme une simple instruction administrative, elle avait été expédiée directement aux commissaires ; et les collègues de Ledru-Rollin ne connurent cette pièce fameuse qu'à l'heure même où le public la lisait et la commentait.

L'effet produit fut immense. Les masses qui déjà se ralliaient s'éloignèrent de nouveau. Les intérêts qui auraient eu tant besoin de sécurité s'alarmèrent. Ces alarmes, se propageant à la Bourse où régnaient, à la vérité, bien d'autres causes d'inquiétude, contribuèrent à précipiter les cours déjà si bas. Le 5 pour 100, qui ouvrait le 13 mars à 77 francs, descendait en deux jours à 65 francs, et le 3 pour 100 subissait un mouvement de recul analogue, quoique un peu moins accentué. On répétait publiquement que *le gouvernement provisoire sentait le*

besoin de faire de l'intimidation pour acquérir de la force<sup>1</sup>. De la circulaire de Ledru-Rollin on rapprochait une circulaire du ministre de l'instruction publique, M. Carnot, circulaire qui affirmait que la France réclamait des hommes nouveaux, qu'il fallait changer non pas seulement les institutions, mais les hommes ; qu'on ne pouvait changer d'ouvrage sans changer en même temps d'outil. On se disait que le courant de la politique jacobine était apparemment bien fort, puisqu'un esprit modéré, comme M. Carnot, s'y abandonnait lui-même. Les gens sensés regrettaient d'autant plus cet étalage de violence que la résistance ne se rencontrant nulle part, la générosité eût été facile. Seuls, quelques esprits clairvoyants, ennemis implacables de la République, se réjouissaient. Ils savaient à merveille que Ledru-Rollin serait aussi mou dans l'action qu'audacieux dans le langage ; tout en signalant, avec de grands élans d'indignation, les allures consulaires du ministre, ils se félicitaient d'avoir un adversaire qui, après s'être discrédité par la violence de ses paroles, ne se discréditerait pas moins par l'incertitude de ses résolutions.

Quelle que fût l'inconsistance personnelle de Ledru-Rollin, l'inquiétude publique n'était pas hors de propos : cette politique de compression violente, à l'heure même où elle s'affirmait au ministère de l'intérieur, était ouvertement favorisée, soit par la Préfecture de police, soit par la Commission du Luxembourg, et était bruyamment acclamée dans les clubs.

Nous avons vu Caussidière s'installant à la Préfecture de police, adressant une proclamation aux Parisiens pour les engager à conserver leurs barricades, et recrutant, parmi les anciens détenus politiques et les combattants des guerres civiles, quatre compagnies de Garde du peuple qu'on désigna bientôt sous le nom générique de Montagnards. Il s'était retranché dans son poste comme dans une citadelle, gardant une attitude indécise entre la révolte et la soumission. M. Bethmont, ministre du commerce, qui, au lendemain même de la révolution, s'était rendu à la Préfecture de police pour y arrêter les mesures relatives à l'approvisionnement de la capitale, n'avait pu contempler sans un véritable ahurissement le spectacle qui s'était offert à lui. Ces gardes improvisés, revêtus de cravates et de ceintures rouges, et encore parés des armes abandonnées par la troupe ; ces conspirateurs d'hier se transformant en agents de police ou fouillant les dossiers d'une main fébrile afin d'y trouver leurs traces ou celles de leurs amis ; ces employés de la veille venant timidement reprendre leur place dans leur bureau et tour à tour traités en otages ou rassurés, suivant le caprice du moment ; ce magistrat, bizarre de physionomie autant que de caractère, dominant en maître dans les lieux mêmes où il avait tant de fois comparu en suspect ; le bruit des chants, l'éclat des disputes, le cliquetis des sabres retentissant dans les corridors naguère silencieux ; cette prise de possession par les gens de désordre de cette administration qui, en temps ordinaire, répond de l'ordre ; tout cet ensemble, à la fois pittoresque et inquiétant, paraissait tellement étrange qu'il était, à lui seul, une des curiosités de cette curieuse époque. De retour à l'Hôtel de ville, M. Bethmont s'était empressé de raconter à ses collègues ce qu'il avait vu : à ce singulier récit, nul n'avait su s'il convenait de rire ou de s'effrayer. Désireux de se débarrasser d'un agent si extraordinaire et si incommode, le gouvernement provisoire avait délégué M. Recurt pour remplacer Caussidière : M. Recurt avait été repoussé par les Montagnards. Garnier-Pagès, qui croyait volontiers à son prestige personnel, s'était flatté

---

<sup>1</sup> Rapports de police. (*Enquête parlementaire sur l'attentat du 15 mai et l'insurrection de juin*, t. II, p. 216.)

d'amener à composition le redoutable préfet ; dans ce but, il s'était rendu à son tour à la Préfecture de police. Mais en vain avait-il fait à Caussidière les offres les plus avantageuses : celui-ci s'était obstiné à ne pas se laisser destituer ; et Garnier-Pagès, tout surpris que son éloquence eût été vaine, avait, comme M. Recurt, rapporté à l'Hôtel de ville ses craintes et son désappointement. Un instant, les appréhensions avaient été si vives que, le 26 février, quelques-uns des membres du gouvernement provisoire s'étaient donné rendez-vous pour la nuit suivante chez M. Marie. On devait, dans cette réunion, aviser aux moyens de combattre la politique radicale et surtout de se débarrasser de Caussidière ; Lamartine, Arago, Garnier-Pagès ayant, pour des raisons diverses, manqué au rendez-vous, le conciliabule, ainsi qu'il arrive souvent en pareille conjoncture, se sépara sans avoir rien décidé. Pendant ce temps, le préfet de police, persistant dans son attitude, s'abstenait de se rendre à l'Hôtel de ville ou, s'il s'y rendait, n'y venait qu'en armes et moins en fonctionnaire subordonné qu'en rival. Il se séparait de son collègue Sobrier qui s'installait rue de Rivoli, dans un des bâtiments de la liste civile, et y rassemblait des fusils et des munitions comme pour de prochains combats. Une destitution, difficile au début, devenait, au bout de quelques jours, tout à fait impossible. On se résigna, à l'Hôtel de ville, à accepter de bonne grâce cet auxiliaire qui ne voulait pas se laisser éconduire et qu'on était impuissant à chasser. Le 29 février, le *Moniteur* enregistrait la nomination de Caussidière comme préfet de police provisoire. — À l'époque où nous sommes parvenus, cette importante fonction était donc aux mains d'un personnage notoirement acquis à la politique révolutionnaire. Comme Ledru-Rollin, Caussidière ne doutait pas que le gouvernement n'eût le devoir de peser sur le choix des électeurs ; mais à cette action peut-être inefficace, il préférait de beaucoup l'ajournement des élections elles-mêmes. Il souriait d'avance à toute manifestation populaire qui inclinerait en ce sens les résolutions de l'Hôtel de ville : cette manifestation, il était prêt à la soutenir..., autant du moins que sa nature cauteleuse, réservée, par-dessus tout égoïste, lui permettait de se compromettre et de se donner.

La *Commission des travailleurs*, établie au Luxembourg, n'offrait pas à la politique radicale un point d'appui moins sûr. Louis Blanc a raconté lui-même<sup>1</sup> quelle émotion il avait éprouvée en pénétrant en maître dans ce palais des Médicis, où il était entré autrefois en solliciteur, pour y rechercher le patronage de M. Decazes Sans doute, il ne se flattait point de réaliser de toutes pièces son plan d'organisation du travail qui tendait à abolir la concurrence et à attribuer à l'ouvrier un salaire proportionné non à ses capacités, mais à ses besoins Néanmoins, à travers les hésitations et les tristesses mêmes de son langage, on devine combien l'apparente grandeur de son rôle l'avait ébloui. L'événement avait rabattu bien vite cette présomption des premiers jours. Le 1er mars, cent cinquante à deux cents ouvriers, se disant délégués par leurs camarades, s'étaient réunis dans l'ancienne Chambre des pairs : ils ne s'étaient réunis, hélas ! que pour étaler leurs bruyantes divisions. *Toutes les professions, dit-on, ne sont pas représentées : les titres des délégués, ajoute-t-on, ne sont pas valables.* En même temps, l'assistance tout entière, insensible aux théories qu'on veut lui soumettre, demande à grande cris une seule chose, la diminution des heures de travail et l'abolition du marchandage. Dès le 4 mars, les premiers signes de découragement se révèlent chez Louis Blanc : *Quelle que soit votre impatience, dit-il dans une proclamation aux ouvriers, la commission vous*

---

<sup>1</sup> *Histoire de la république de 1843*, t. I, p. 139 et 142.

conjure de ne pas faire aller vos exigences plus vite que ses recherches... Trop d'impatience de votre part, trop de précipitation de la nôtre n'aboutirait qu'à tout compromettre<sup>1</sup>. Les premiers choix ayant été taxés d'irréguliers, les élections des délégués ont lieu : chaque profession nomme trois représentants, l'un qui est destiné à prendre part aux travaux de la commission, les deux autres qui feront partie des assemblées générales auxquelles la commission soumettra ses rapports. Ainsi se forme, pour employer le langage du temps, le *Parlement du travail*. Ce *Parlement du travail* constitué de la sorte est convoqué le 10 mars : mais des invectives contre l'ancienne société remplissent les assemblées générales. Quant à la commission elle-même, son rôle se borne à provoquer la création d'un bureau de renseignements pour les travailleurs, à solliciter l'établissement de cités ouvrières, à concilier les différends des cochers avec les entrepreneurs de transports. — Cependant, à ces malheureux dont on avait surexcité les espérances et à qui l'on n'offrait que de si maigres satisfactions, il fallait donner un autre aliment. Louis Blanc tourna leur activité vers la politique. Avec l'éloquence persuasive qui lui était propre, il leur insinua ses propres idées ; bientôt, à l'exemple de leur patron, ils allèrent répétant partout que le peuple, surtout dans les campagnes, serait incapable de choisir ses représentants, qu'il fallait diriger les élections ou mieux encore les ajourner : en même temps, ils organisaient leurs cadres en vue d'une manifestation qui prêterait une force irrésistible à ces vœux.

Les clubs, d'abord objet de curiosité plutôt que d'effroi, n'avaient pas tardé, eux aussi, à devenir le rendez-vous de toutes les passions.

Blanqui, rendu à la liberté par la révolution de Février, avait, sous le nom de *Société républicaine centrale*, ouvert un club dans la salle du *Conservatoire de musique*. Habitué aux conspirations, s'y jouant comme en son élément, tellement accoutumé aux manœuvres souterraines qu'il avait besoin d'ombre comme d'autres ont besoin de lumière, aimant la solitude, fuyant les lieux publics, affectant l'austérité et presque l'indigence, s'entourant de quelques fidèles tels que Lacambre et Flotte, impénétrable, d'ailleurs, à tous, Blanqui était plus redouté que sympathique à la démagogie. Le mystère qui l'entourait servait son prestige. Peu éloquent, mais d'esprit dominateur, ne travaillant que pour lui-même autant par défiance d'autrui que par ambition, possédant à un suprême degré l'art de se ménager, il devait acquérir bien vite un renom d'audace et d'astuce qui n'était pas tout à fait usurpé. On lui attribuait des desseins terribles, et il se plaisait à entretenir cette opinion, comme si cette puissance malfaisante qu'on lui prêtait eût flatté son orgueil. Nul ne l'aimait : mais tous appréhendaient d'être ses instruments : tous craignaient son influence qu'on croyait plus grande qu'elle n'était et qu'on augmentait en la redoutant. Blanqui, dans son club, prêchait la défiance contre le gouvernement provisoire et laissait volontiers entendre que, le cas échéant, il conviendrait de l'épurer. Le 7 mars, il s'était rendu en pétitionnaire à l'Hôtel de ville et y avait sollicité l'ajournement des élections.

Tandis que Blanqui réunissait ses adeptes au *Conservatoire*, Barbès fondait au Palais-National le *Club de la Révolution*. Condamné à mort à la suite de l'attentat du 12 mai 1839 et gracié par le roi Louis-Philippe, Barbès, comme Blanqui, appartenait au parti des conspirateurs. A part cette ressemblance, tout séparait ces deux hommes. Autant Blanqui était concentré, autant Barbès se livrait à tout

---

<sup>1</sup> *Moniteur* du 5 mars, p. 544.

venant : Blanqui, dans l'opinion révolutionnaire, personnifiait l'habileté tortueuse, Barbès la générosité : Blanqui avait des sectaires, Barbès des partisans. Tandis que Blanqui était redouté du gouvernement, Barbès avait un pied à l'Hôtel de ville. En sortant de prison, sa première visite avait été pour Lamartine, qui, en 1839, avait sollicité sa grâce par l'intermédiaire de M. de Montalivet : son langage avait révélé alors un esprit ardent, non factieux. Il venait parfois au ministère de l'intérieur. Il semblait avide de nouveautés plutôt qu'animé de mauvais desseins. Seulement, comme les hommes au jugement peu sûr et aux entraînements faciles, il se grisait de ses propres paroles et quelquefois aussi des paroles des autres. Vers le milieu du mois de mars, ses sages résolutions des premiers jours fléchissaient déjà, et, tout en se défendant encore de toute pensée séditeuse, il soutenait dans son club une politique qui, avec moins d'âpreté et de violence, ne différait guère de celle de Blanqui.

A côté de ces deux clubs, il convient de mentionner la *Société des droits de l'homme*, dont Villain était le chef. Cette société, organisée militairement et divisée en sections armées, inspirait d'autant plus de crainte qu'elle semblait mieux faite pour l'action. Elle siégeait alors au *Conservatoire des arts et métiers*. A quelque temps de là, elle devait, avec la complicité du préfet de police, transférer son état-major et ses bureaux au cœur même de Paris, c'est-à-dire au Palais-National.

Les chefs des écoles socialistes avaient profité, de leur côté, de la liberté commune. Raspail fondait le club des *Amis du peuple*. Cabet, l'apôtre du communisme, groupait autour de lui ses partisans, d'abord dans la grande salle de la Redoute, puis à la salle *Montesquieu*. Quoique, dans ces deux derniers clubs, on gardât quelque réserve, les motions révolutionnaires étaient accueillies le plus souvent avec faveur. Le club Cabet votait, le 10 mars, une adresse pour réclamer l'ajournement des élections.

A la Préfecture de police, au Luxembourg dans les clubs, un courant puissant poussait, comme on le voit, à la dictature révolutionnaire. Ledru-Rollin s'abandonnait de plus en plus à ce courant. Non content de la circulaire du 12 mars, il jugea bientôt à propos de donner un nouveau gage à l'opinion démagogique. Sur l'avis du directeur des postes, un journal, destiné à être colporté dans les campagnes par les facteurs ruraux, fut créé, sous le nom de *Bulletin de la République*, au ministère de l'intérieur : or, à la date du 15 mars, le second numéro de cette feuille, publiée et propagée avec l'estampille officielle, demandait que les élections fussent reculées : *Dans les villes*, disait le *Bulletin de la République*, *la classe des travailleurs, façonnée au joug par de longues années de compression et de misère, ne prendrait aucune part au scrutin, ou bien elle y serait conduite par ses maîtres comme un bétail aveugle. Dans les campagnes, toutes les influences sont aux mains des aristocrates. Une tyrannie savante a étouffé toute spontanéité... Les malheureux paysans deviendraient à leur insu le marchepied des ennemis qui les oppriment et les exploitent... Le peuple ne sait pas ; il faut qu'il sache. Ce n'est pas l'œuvre d'un jour ni d'un mois. Lorsque la contre-révolution a seule la parole depuis cinquante ans, est-ce donc trop d'accorder une année peut-être à la liberté ?...*

Heureusement la majorité du gouvernement provisoire persistait avec une sage fermeté à repousser ces invitations à la dictature. Dans cette pensée d'honorable résistance, elle rencontrait l'adhésion de tous ceux que la République rouge, comme on disait alors, froissait dans leurs croyances ou alarmait dans leurs intérêts. L'ancienne opposition dynastique, l'ancienne garde nationale, quelques

clubs conservateurs récemment créés, le commerce, la haute banque se ralliaient autour d'elle. Le nom de Lamartine surtout éveillait les sympathies : car on voyait en lui la personnification la plus éclatante de la politique libérale opposée à la politique jacobine. Lui-même était jaloux de justifier cette confiance. Il trouva bientôt l'occasion d'exprimer ses sentiments. Le 15 mars, le Club républicain pour la liberté des élections, club conservateur récemment créé, avait envoyé une députation à l'Hôtel de ville pour protester contre la circulaire du ministre de l'intérieur. Lamartine n'hésita pas à désavouer son collègue : **Le gouvernement**, dit-il aux délégués du club, **n'a chargé personne de parler en son nom à la nation et surtout de parler un langage supérieur aux lois... Soyez certains qu'avant peu de jours, le gouvernement provisoire prendra lui-même la parole, et que ce qui a pu, dans les termes et non certes dans les intentions de ce document, blesser, inquiéter la conscience du pays, sera expliqué par la voix même du gouvernement tout entier**<sup>1</sup>. Le lendemain, le conseil s'étant réuni, Lamartine donna lecture d'un projet de proclamation qui était une nouvelle affirmation de la politique libérale : **Le gouvernement provisoire**, disait cette proclamation, **n'imitera point les gouvernements usurpateurs de la souveraineté du peuple... A quoi bon succéder à ces pouvoirs si c'est pour leur ressembler ? Le gouvernement provisoire veut que la conscience publique règne... Donnez sûreté, liberté, respect à tous. Assurez aux autres l'indépendance des suffrages que vous voulez pour vous. Ne regardez pas quels noms ceux que vous croyez vos ennemis écrivent sur leurs bulletins... Respect aux consciences des électeurs. Voilà le devoir du Gouvernement**. La proclamation fut adoptée et, le soir même, affichée dans Paris.

Trois semaines après la révolution de Février, l'harmonie apparente des premiers jours s'était donc évanouie. Deux partis se trouvaient en présence : d'un côté, Ledru-Rollin et Louis Blanc, appuyés par les *Montagnards de la Préfecture de police*, les *ouvriers du Luxembourg*, les *meneurs des clubs*, essayant de manier ces forces et de les assouplir à leur main, les poussant et les retenant tour à tour, s'y confiant sans pourtant s'y abandonner tout à fait et quelquefois s'effrayant de leurs propres auxiliaires ; de l'autre, la majorité du gouvernement se groupant autour de Lamartine et défendant, avec le concours de tous les gens d'ordre, la souveraineté nationale. Pour quiconque avait l'expérience des temps de crise, il était clair que le premier de ces deux partis chercherait, par une démonstration puissante, à intimider et à absorber l'autre. On touchait à une manifestation ou, pour parler le langage révolutionnaire, à une *journée*.

## V

Un incident inattendu précipita la crise.

Par un arrêté du 13 mars, Ledru-Rollin avait prononcé la dissolution des compagnies de grenadiers et de voltigeurs de la garde nationale, et avait ordonné que les hommes qui les composaient seraient versés dans les compagnies ordinaires. Cette mesure avait produit une assez vive irritation. Ces compagnies d'élite, très belles, très bien équipées, recrutées le plus souvent dans la classe aisée, étaient animées d'un véritable esprit de corps ; et elles comprenaient mal que, sous couleur d'égalité, on les dépouillât de leurs

---

<sup>1</sup> *Moniteur*, p. 618.

inoffensifs privilèges. Le 14 et le 15 mars, les députations de la première légion et des légions de la banlieue s'étaient rendues à l'Hôtel de ville pour y protester contre la décision ministérielle ; d'autres députations s'étaient dirigées vers le ministère de l'intérieur, et, dans une entrevue avec le chef de cabinet, M. Elias Regnault, avaient exprimé, en termes très vifs, leur mécontentement. Peu à peu, les esprits s'échauffant, on jugea ces réclamations insuffisantes, et l'on imagina d'organiser une manifestation pour le lendemain. Le 16 mars, dans la matinée, quelques milliers de gardes nationaux, revêtus de leur uniforme, et sans autres armes que leur sabre, partirent donc de leurs points ordinaires de rassemblement et se portèrent vers l'Hôtel de ville. Aux grenadiers et aux voltigeurs s'étaient joints beaucoup de simples fusiliers : car la démonstration, en se généralisant, avait quelque peu changé de caractère : il ne s'agissait plus seulement de revendiquer contre Ledru-Rollin le maintien d'un ancien privilège, mais de protester contre la politique du ministère lui-même et tous les éléments conservateurs que la garde nationale renfermait s'étaient réunis dans cette commune pensée. A la hauteur du pont au Change, la colonne fut arrêtée par des groupes hostiles, du sein desquels partaient des cris : **A bas les bonnets à poil ! — A bas Ledru-Rollin !** répondirent les gardes nationaux. Cependant, parmi les manifestants, beaucoup doutaient déjà de la sagesse de leur dessein, et, dans la crainte de compromettre la paix publique, désertaient le cortège et regagnaient sans bruit leur logis. Les plus ardents seuls persistèrent dans leur entreprise, et, fendant les flots de la multitude, arrivèrent à grand'peine jusque sur la place de Grève. Leurs délégués pénétraient dans l'Hôtel de ville au moment même où Lamartine communiquait à ses collègues le projet de proclamation dont nous avons parlé plus haut.

Les membres du gouvernement provisoire n'avaient pas vu sans impatience se former cette manifestation. Ils la considéraient, non sans raison, comme intempestive et accueillirent fort mal les députations. **Le gouvernement**, dit M. Marrast, **aurait souhaité que des hommes comme vous ne sortissent pas des voies régulières pour lui soumettre leurs réclamations...** — **Demain**, ajoutait M. Arago, **nous aurons une démonstration de la classe ouvrière pour répondre à celle de la garde nationale.** Tout confus de ce langage et comprenant un peu tard que les hommes d'ordre ne gagnent rien à emprunter aux gens de désordre leurs procédés, les gardes nationaux se retirèrent en protestant de leurs intentions. C'est au milieu des huées populaires qu'ils sortirent du palais, et ces murmures les poursuivirent jusque dans leurs quartiers. La voix publique donna aussitôt à cette manifestation un nom qui lui est resté ; elle l'appela la *Manifestation des bonnets à poil*.

Cet incident ne mériterait guère d'être rappelé, s'il n'avait fourni au parti radical le prétexte qu'il recherchait.

Les derniers pelotons de gardes nationaux avaient à peine quitté la place de l'Hôtel de ville, que déjà les meneurs parcouraient les groupes et y éveillaient le désir des repréailles. **La réaction relève la tête**, disaient-ils en empruntant la formule alors consacrée : **aujourd'hui, on attaque Ledru-Rollin et Louis Blanc ; demain, on attaquera la République elle-même ; après-demain, on tentera quelque effort en faveur de la régence. Il importe de prévenir, par une démonstration solennelle, de si coupables desseins : il faut venger, du même coup, contre d'injustes attaques, ceux des membres du gouvernement qui ont rendu le plus de services à la démocratie.** A la chute du jour, les journaux, colportés à travers la ville, répètent ce langage en l'accentuant encore. C'est au milieu de l'agitation la plus vive que les clubs ouvrent leur séance du soir.

Sombre et impénétrable comme toujours, Blanqui se prépare à l'action. nus communicatif et aussi plus modéré dans ses vues, Barbès n'est guère moins résolu. Sobrier, l'ancien collègue de Caussidière, répand partout l'ardeur un peu fébrile qui l'anime. Cabet lit à ses adeptes un projet de proclamation : Que le peuple en masse, dit-il, se rende à l'Hôtel de ville pour y demander : 1° l'éloignement des troupes ; 2° l'ajournement des élections pour la garde nationale jusqu'au 5 avril ; 3° l'ajournement des élections pour l'Assemblée constituante jusqu'au 31 mai... Point de cris, ajoute-t-il, point de menaces, point d'excès d'aucun genre... Montrons à la France et à l'Europe que le prolétariat parisien est plus sage que la bourgeoisie... Que notre silence soit la leçon de nos prétendus maîtres. De son côté, Caussidière, recevant dans la soirée des délégations des sociétés démocratiques, leur donne ce conseil : Soyez demain avant midi cent mille sur la place de la Concorde, et venez en ordre protester de votre attachement aux institutions républicaines. Cette grande démarche fera rentrer dans le néant les ennemis de l'égalité<sup>1</sup>. Le préfet de police ne se contente pas de ce singulier avis : il envoie ses agents dans la ville et dans la banlieue pour y propager les mêmes instructions. Les délégués du Luxembourg préviennent les corporations. La nuit se passe à échanger des mots d'ordre, à confectionner des bannières, à régler la marche du cortège. Le 17 mars, dès la pointe du jour, une adresse, signée de Sobrier, de Cahaigne et de quelques autres, invite le peuple de Paris à se réunir à dix heures sur la place de la Concorde. Enfin, à neuf heures du matin, une commission, dite *Commission des Trente*, arrête les termes d'une pétition qui sera présentée au gouvernement et qui renouvelle le vœu formulé la veille par Cabet. La manifestation est désormais assurée : elle s'annonce comme tellement imposante qu'elle effraye ceux mêmes qui l'ont le plus désirée. Caussidière recommande à quelques-uns de ses *Montagnards* de tenir la tête du cortège et de protéger, en cas de besoin, le gouvernement provisoire. Quant à Louis Blanc, il convoque en toute hâte au Luxembourg quelques-uns des délégués les plus sûrs et les conjure d'user de leur influence dans le sens de la modération<sup>2</sup>.

Le gouvernement de l'Hôtel de ville suivait d'heure en heure la marche du complot qui ne se déguisait plus. A cette manifestation qui pouvait devenir si redoutable, il n'avait à opposer aucune force sérieuse. La nouvelle garde nationale n'était point organisée ; l'ancienne était impuissante et s'était, d'ailleurs, discréditée la veille. L'armée avait été éloignée de Paris, et les quelques corps isolés qui gardaient encore les barrières n'eussent fait qu'exciter les colères. Seules, quelques troupes irrégulières, recrutées sous le nom de *Volontaires de Février*, défendaient l'entrée de la maison commune. encore étaient-elles de dispositions fort douteuses, car leur chef, le colonel Bey, était un ami de Barbès. À tout hasard, M. de Lamartine envoie quelques émissaires dans les groupes qui commencent à se former. M. Marie s'assure de l'abstention des ouvriers des ateliers nationaux qui, par une très sage mesure de prudence, sont dirigés, dès le matin, vers les chantiers les plus éloignés. Ces précautions prises, on attend l'événement.

Dès neuf heures, une immense multitude se porte de tous les quartiers de la capitale vers la place de la Concorde, point de départ du cortège. Les clubistes se rangent autour de leur président et des membres de leur bureau ; les corporations se rallient autour de leurs bannières : les citoyens qui

---

<sup>1</sup> CAUSSIDIÈRE, *Mémoires*, t. I, p. 174.

<sup>2</sup> CAUSSIDIÈRE, *Mémoires*, t. I, p. 176. — Louis BLANC, *Révolution de 1848*, t. I, p. 309.

n'appartiennent ni aux clubs ni aux corporations se divisent eux-mêmes en groupes. On ne peut douter que cette armée populaire n'obéisse à une direction, tant l'ordre est grand et la discipline bien observée ! A la vérité, les manifestants nourrissent au fond de l'âme des sentiments très divers. Les uns, mécontents des scènes de la veille, veulent simplement protester contre les prétentions d'une garde nationale privilégiée et se figurent de très bonne foi que l'agitation n'a pas d'autre but ; les autres, plus audacieux, se flattent de peser de l'autorité de leur nombre sur les décisions de l'Hôtel de ville et d'affermir le crédit de Ledru-Rollin et de Louis Blanc ; quelques-uns enfin, plus hardis encore, caressent l'espoir d'épurer le gouvernement lui-même. Mais c'est l'art des meneurs d'avoir su fondre ces éléments divers et de les avoir disciplinés pour une commune manifestation. Vers onze heures, le cortège se met en marche, se dirigeant par les quais vers la place de Grève. La commission dite *Commission des Trente* et les clubs les plus exaltés prennent la tête de la colonne ; les corporations ouvrières s'avancent derrière les clubs ; la multitude suit. Les manifestants affectent le calme. Tout emblème sinistre est proscrit : quelques bonnets rouges, élevés çà et là au-dessus des groupes, sont accueillis par des huées et disparaissent.

A midi, les membres du gouvernement, sauf M. Arago, retenu au dehors, étaient tous réunis à l'Hôtel de ville. Otages du peuple bien plus que dépositaires du pouvoir, ils attendaient la manifestation annoncée. Ils avaient ordonné de fermer les grilles : faible défense contre une si formidable invasion ! De moment en moment, ils s'approchaient des fenêtres et interrogeaient l'horizon. *Voilà notre 20 juin*, disait tristement Lamartine ; *à quand notre 10 août ?* Enfin, vers une heure de l'après-midi, la tête de la colonne, débouchant le long des quais, se montre à l'angle de la place de Grève ; telle était l'étendue du cortège, qu'à ce moment-là même les derniers rangs avaient à peine quitté la place de la Concorde.

Il y eut alors un instant d'attente qui ne fut pas sans anxiété. D'un côté, l'Hôtel de ville apparaissait avec ses grilles fermées, ses fenêtres closes ; de l'autre côté, la foule envahissait de plus en plus la place. On ne savait quelle serait la première impulsion de cette multitude dont le courant irrésistible pourrait tout emporter. Cependant Cabet, qui semblait exercer, ce jour-la, une influence modératrice, parvint à pénétrer dans l'Hôtel de ville, et promit à Lamartine que la dignité du gouvernement serait respectée. Sur cette assurance, les grilles s'ouvrirent. Une centaine de personnes, chefs de clubs, ou prétendus délégués, se précipitèrent dans le palais ; parmi eux se trouvent Sobrier, Blanqui, Lacambre, Flotte. Quelques instants plus tard, ils étaient reçus par le gouvernement provisoire.

Un des délégués, du nom de Gérard, lit la pétition adoptée le matin. Cette pétition, comme on l'a dit, réclamait l'éloignement des troupes, l'ajournement des élections de la garde nationale, l'ajournement des élections de l'Assemblée constituante. Quoique réservée dans ses termes, elle n'était pas moins inquiétante : car une pétition ressemble toujours à une menace, lorsque cent mille hommes s'unissent pour la présenter. Autour de Blanqui, d'ailleurs, s'agitent quelques Individus à la figure sinistre, au geste impérieux, à l'attitude provocatrice. Au langage respectueux de la pétition, ils s'efforcent de substituer d'injurieuses sommations : *Il faut, disent-ils, que le gouvernement délibère tout de suite, il faut qu'une réponse soit reportée au peuple.* Attentif aux moindres incidents de cette entrevue, Louis Blanc ne s'abuse point sur la gravité de ces symptômes : il sent que le mouvement, s'il s'accroît, échappera à sa direction.

Il veut intimider ses collègues, non les livrer à l'émeute. Par un singulier retour, il devient l'adversaire ou du moins le modérateur de la démonstration qu'il a contribué à provoquer : Citoyens, dit-il, le gouvernement de la République est fondé sur l'opinion, il ne l'oubliera jamais. Notre force, nous le savons, est dans la force du peuple... Vous nous avez exprimé des vœux qui feront l'objet de nos délibérations. Vous-mêmes, vous ne voudriez pas que le gouvernement qui est appelé à vous représenter cédât à une menace... Soyez sûrs que le plus ferme désir du gouvernement provisoire est de marcher avec le peuple, de vivre pour lui et, s'il le fallait, de mourir pour lui.

Pendant que Louis Blanc parlait de la sorte, deux courants se dessinaient très nettement dans l'assistance. D'un côté, Cabet et Sobrier, pensant qu'il suffisait que les manifestants eussent montré leur force, écoutaient avec faveur les conseils de modération et, par leurs gestes ou leur contenance, invitaient leurs amis à les imiter. D'un autre côté, les séides de Blanqui, serrés autour de leur chef, témoignaient par leurs signes d'impatience qu'ils n'étaient pas dupes de ces phrases sonores, et que les résolutions les plus violentes seraient aussi les plus conformes à leurs vœux. Le peuple attend autre chose que des paroles, murmuraient-ils, il veut une réponse définitive. Prenez le temps que vous voudrez pour délibérer, mais cette réponse décisive, nous l'exigeons.

Ledru-Rollin, appelé comme Louis Blanc à contenir le parti qu'il a excité, prend la parole à son tour. Il a consulté, dit-il, les commissaires : s'il résulte de leurs rapports que les élections ne peuvent, à l'heure actuelle, assurer le triomphe du principe républicain, l'ajournement sera prononcé ; mais aucune résolution ne peut être prise si les vœux de la France entière ne sont connus. Ce que vous voulez, ce que nous voulons à tous, ajoute Ledru-Rollin en terminant, c'est l'établissement définitif de la République que nous avons proclamée sur les barricades... Des applaudissements, des cris : *Vive Ledru-Rollin !* accueillent ce langage où l'esprit de résistance se déguise sous les formules révolutionnaires. Cabet et Sobrier, déjà appuyés par le plus grand nombre des délégués, essayent de nouveau d'entraîner l'adhésion unanime des assistants. Mais les amis de Blanqui s'agitent encore. Les délégués, dit Sobrier, ont une confiance entière dans le Gouvernement. — Pas dans tous, s'écrient aussitôt quelques voix. En même temps, tous les regards se tournent vers Lamartine, et plusieurs bouches prononcent son nom.

Lamartine, jusque-là, s'était tu. Inspirateur du parti de la résistance, il était, à cette heure, plus suspect que tout autre à la démagogie : il ne lui déplaisait pas, au surplus, de laisser à Ledru-Rollin et à Louis Blanc le soin de dissoudre eux-mêmes la manifestation. Toutefois, mis en demeure de s'expliquer, il aurait eu honte de se dérober, et, s'avancant aussitôt vers ceux qui l'interpellent : Messieurs, dit-il j'ai été désigné par mon nom, je relève mon nom et je prends, moi aussi, la parole... Il n'y a de gouvernement possible qu'à la condition que vous ayez la confiance et la raison de conférer une autorité morale à ce gouvernement. L'autorité morale, qu'est-ce autre chose que l'indépendance complète de toute pression extérieure ?... Nous n'avons ni gardes, ni armes, ni appui matériel : nous n'avons d'autre force que notre autorité morale : cette suprême barrière de notre indépendance, nous la défendrons jusqu'à la mort. A ces paroles, l'assistance s'émeut. Lamartine, profitant de ces dispositions, aborde l'examen de la triple demande formulée par les manifestants. Il fait observer que les élections de la garde nationale ont déjà été reculées de huit jours. Il ajoute que les troupes ont quitté la capitale, et qu'il n'est resté que deux mille hommes à peine pour la garde des barrières et la protection des voies ferrées. Quant à

l'ajournement des élections de la Constituante, il se refuse à engager son opinion ou celle de ses collègues. Il repousse avec beaucoup de chaleur l'idée d'une dictature prolongée. Nous devons tenir compte, dit-il, non seulement de la volonté du peuple de Paris, mais de la volonté des départements : **Je ne vous promets qu'une chose**, ajoute-t-il avec fermeté, **c'est de peser vos vœux dans nos consciences**. Ce net et courageux langage provoque une approbation très vive, et le parti de la modération gagne encore de nouveaux adhérents. **Soyez sûr**, dit l'un des délégués, **que le peuple n'est lit que pour appuyer le gouvernement provisoire**. — J'en suis convaincu, reprend Lamartine, mais la nation pourrait s'y tromper. Prenez garde à des réunions de ce genre, quelque belles qu'elles soient : les dix-huit brumaire du peuple pourraient appeler les dix-huit brumaire du despotisme, et ni vous ni moi nous n'en voulons. Cabet et Sobrier, à la faveur de l'émotion devenue générale, essayent de déterminer parmi leurs compagnons un mouvement de retraite. Au même instant, la multitude, qui est massée sur la place et qui s'impatiente de cette longue entrevue, appelle à grands cris le gouvernement provisoire. Pour obéir à ce vœu, M. de Lamartine et tous ses collègues, mêlés aux délégués, descendent les escaliers et s'acheminent vers les portes extérieures du palais. Les partisans de Blanqui ne renoncent pourtant point à leurs desseins. L'un d'eux s'approchant de Louis Blanc, lui glisse dans l'oreille ces paroles menaçantes : **Tu es donc un traître aussi, toi ?** Deux hommes armés essayent de se jeter sur M. Marrast et M. Garnier-Pagès : et les craintes sont si vives que les membres des clubs modérés improvisent en toute hâte une sorte de garde, pour prévenir ou réprimer de nouvelles violences<sup>1</sup>.

C'est ainsi que les membres du gouvernement provisoire, à la fois acclamés et menacés, parviennent jusqu'à la place. A leur aspect, les cris : **Vive Ledru-Rollin ! Vive Louis Blanc !** retentissent de toutes parts, mais rien n'annonce que les projets séditieux de Blanqui doivent trouver faveur ; tout fait présager, au contraire, que désormais le péril pourra être facilement conjuré. Louis Blanc prend la parole. Il emploie toutes les ressources de son éloquence pour persuader à la foule que le parti le plus sage est de se retirer et d'attendre en paix la décision qui sera prise. La multitude, qui stationne depuis deux heures sur la place, se laisse facilement convaincre. Le défilé s'accomplit sans désordre. Puis le cortège se divise en deux colonnes. L'une se rend en pèlerinage vers la place de la Bastille, l'autre se dirige vers le ministère de l'intérieur. Dans la soirée, les groupes regagnent leurs quartiers respectifs, et la journée s'achève plus paisiblement qu'on n'eût osé l'espérer.

Le péril une fois passé, on vit un assez singulier spectacle. M. de Lamartine et ses collègues feignirent de prendre pour autant d'hommages les affronts qu'ils avaient reçus ; et, ayant été menacés par le peuple, ils jugèrent bon de remercier ce même peuple de ce que les menaces n'avaient pas été suivies d'effet : **Citoyens**, dit une proclamation du 18 mars, **le gouvernement vous remercie de la manifestation si imposante dont vous avez donné hier le magnifique spectacle... Hier, vous avez apporté à notre autorité transitoire la force morale et la majesté du souverain. Peuple de Paris, vous avez été aussi grand dans cette manifestation si régulière et si bien ordonnée que vous avez été héroïque sur vos barricades**<sup>2</sup>. Enchérissant encore sur ces éloges, le général de

---

<sup>1</sup> Louis BLANC, *Révolution de 1848*, t. I, p. 313. — GARNIER-PAGÈS, *Révolution de 1848*, t. III, p. 383.

<sup>2</sup> *Moniteur*, p. 637.

Courtais, commandant en chef de la garde nationale, ne connut point de bornes à son enthousiasme : Hier, encore une fois, citoyens, vous vous êtes levés tous pour fêter le triomphe de la République. Cette manifestation spontanée vous honore et honore la France... Le gouvernement provisoire s'appuie sur votre force : vous lui avez prouvé qu'il avait raison de compter sur vous... Au milieu de vos chants patriotiques, vous demandiez des armes : à quelles mains plus dignes de les porter pourrait-on les confier ?... Je partage vos joies et vos espérances, et si je puis ambitionner un titre, c'est celui de *général du peuple*<sup>1</sup>. Comme si ces témoignages n'eussent pas été suffisants, Dupont de l'Eure et Arago se rendirent le 19 mars au Luxembourg et y félicitèrent les délégués des corporations de leur imposante attitude<sup>2</sup>. Enfin, les élections de la garde nationale furent reportées au 5 avril, et, quelques jours plus tard, les élections de l'Assemblée constituante furent ajournées au 23 du même mois.

Ces témoignages de satisfaction officielle étaient aussi vains que peu sincères. En assistant au défilé des masses populaires, Lamartine et ses collègues avaient compris combien leur autorité était fragile : échappés aujourd'hui au danger, ils pouvaient et devaient y tomber demain. Quant au pays, revenu désormais de l'étourdissement des premiers jours, il n'était pas moins effrayé que le pouvoir lui-même. Il avait contemplé avec stupeur cette audacieuse revue des forces insurrectionnelles. Le calme affecté des manifestants ne le rassurait pas. Il se disait, non sans raison, que ce peuple, calme aujourd'hui, s'irriterait jusqu'à la fureur, dès que ses vœux seraient méconnus ou ses espérances trompées. On avait applaudi Lamartine protestant contre la circulaire de Ledru-Rollin ; mais on comprenait mal que ce même Lamartine, si résolu naguère contre l'émeute, n'eût que des paroles de complaisance pour les émeutiers, et cette fermeté intermittente inquiétait. L'ère des illusions était passée. Déjà un même cri s'échappait de toutes les poitrines : *Comment atteindrons-nous l'époque des élections ?*

## VI

La situation, en effet, ne cessait de s'aggraver, et, de quelque côté que l'on se tournât, on ne rencontrait que des sujets d'alarme.

L'état des finances était, pour le nouveau gouvernement, une première source de graves embarras ; ces embarras, qu'on avait d'abord essayé de dissimuler au public, n'avaient pu être longtemps cachés.

Dans les dernières années de la royauté de Juillet, les réparations des places fortes et des ports militaires, la construction des voies ferrées, l'entretien de plus en plus coûteux de l'armée algérienne avaient accru, dans une large mesure, les dépenses publiques. Le fléau des inondations et l'insuffisance de la récolte avaient créé en 1846 de nouvelles charges pour le Trésor. Ces dépenses, à coup sûr, étaient justifiées. A la suite des complications qui avaient marqué l'année 1840, il était devenu nécessaire de mettre les frontières en état de défense. Après dix années de guerre et d'essais de colonisation, la sagesse commandait d'activer, même au prix des plus grands sacrifices, la pacification de l'Algérie. Enfin, l'invention nouvelle des chemins de fer, invention déjà vulgarisée dans

---

<sup>1</sup> *Moniteur*, p. 639.

<sup>2</sup> *Moniteur*, p. 645.

plusieurs pays étrangers et si favorable au progrès du commerce et des échanges, ne pouvait demeurer plus longtemps indifférente au gouvernement français. Il n'était pas moins vrai que ces grands travaux n'avaient pu s'accomplir sans introduire quelque trouble dans l'administration de nos finances. Depuis 1845, le budget était en déficit, et ce déficit était couvert au moyen de réserves de l'amortissement. Un emprunt de 450 millions avait été voté en 1841. En 1847, un nouvel emprunt de 350 millions avait été autorisé par le pouvoir législatif, et, sur ces 350 millions, 250 avaient été souscrits au mois de novembre par la maison Rothschild. La dette flottante, au début de l'année 1848, s'élevait à un chiffre que jamais elle n'avait atteint jusque-là. De plus, à l'exemple des pouvoirs publics, l'industrie et la haute banque s'étaient engagées, peut-être outre mesure, dans la prévision d'une longue paix. Les chemins de fer ayant ouvert de nouveaux horizons à l'esprit d'entreprise, la spéculation s'était jetée avec avidité sur les titres de toute sorte qu'on avait créés. Les portefeuilles s'étaient encombrés d'actions dont on escomptait l'avenir. — Cet état de choses, longuement débattu au mois de janvier 1848, dans la discussion de l'adresse, n'offrait aux yeux du ministère aucun péril pressant, mais les adversaires du cabinet ne s'étaient point lassés de signaler ce qu'ils appelaient *les témérités ou même les folies de la paix*<sup>1</sup>. A vrai dire, l'une et l'autre manière de voir pouvaient être également soutenues. Si, pendant de longues années, la Providence éloignait toutes les calamités, si rien ne venait troubler la tranquillité générale, nos finances retrouveraient tout naturellement leur équilibre un peu troublé. Mais qu'une crise survînt à l'improviste, alors l'intensité de cette crise se mesurerait à la grandeur des entreprises subitement interrompues et des intérêts tout à coup compromis. En d'autres ternies, l'État ressemblait à un père de famille qui, dans la force de l'âge et de la santé, emprunte ou hypothèque pour de vastes entreprises dont il espère voir le ternie et recueillir les fruits. Cette hardiesse est, en soi, raisonnable et est souvent bénie de Dieu. Mais si ce père de famille, au milieu de ses engagements pris en vue d'un long avenir, est frappé tout à coup par la mort, on peut craindre que les négociations, dont seul il tenait le fil, n'échouent, et que ses héritiers, n'ayant pas en eux une égale confiance et n'inspirant point cette confiance aux autres, ne soient acculés bientôt à une liquidation difficile et même désastreuse.

C'est au milieu de cette situation, sinon embarrassée, au moins compliquée, qu'éclata comme un coup de foudre la révolution de Février.

L'effet produit fut terrible. En vain M. Goudchaux, nommé ministre des finances, fit-il connaître par une proclamation spéciale que rien n'était changé à l'ancienne organisation financière, et que les impôts devaient être perçus comme par le passé<sup>2</sup> : les recettes des caisses publiques parurent subitement arrêtées. En vain, pour ramener la confiance, annonça-t-il que le semestre de rente à échoir le 22 mars serait payé par anticipation<sup>3</sup> : cette ostentation de richesse rappela ces prodigalités assez ordinaires à la veille de la faillite. Comme si la détresse du Trésor n'eût pas été assez grande, le gouvernement provisoire réduisit encore les ressources du budget par l'abolition de l'impôt du timbre sur les journaux, impôt

---

<sup>1</sup> Voir exposé des projets de loi relatifs aux recettes et aux dépenses pour l'année 1849. (*Moniteur* de 1848, p. 16-19.) — Discussion du 2e paragraphe du projet d'adresse. (*Moniteur* de 1848, p. 177-206.)

<sup>2</sup> *Moniteur* du 1er mars, p. 519.

<sup>3</sup> *Moniteur* du 4 mars, p. 537.

dont il avait d'abord annoncé le maintien<sup>1</sup>. Mécontent de cette concession, impuissant à dominer de tels embarras, empressé de pourvoir à ses propres affaires, M. Goudchaux, dès le 5 mars, déposa son portefeuille. Plus courageux ou moins clairvoyant, M. Garnier-Pagès accepta ce redoutable héritage : mais, malgré sa présomption habituelle, il se sentit bientôt défaillir.

C'est que la situation, je le répète, était terrible. L'encaisse du Trésor, soit en numéraire, soit en valeurs, était au 24 février de 192 millions<sup>2</sup>. Cette ressource était presque la seule sur laquelle on pût compter. L'impôt indirect était contesté, les barrières de l'octroi détruites, le recouvrement de l'impôt direct ralenti : les compagnies de chemins de fer débitrices envers l'État étaient plus disposées à solliciter son appui qu'il remplir à l'échéance leurs engagements envers lui. A la vérité, sur l'emprunt de 350 millions voté par les Chambres, 250 millions avaient été souscrits, comme nous l'avons dit, par la maison Rothschild, et la plus grande partie de cette somme était encore due : mais il était évident que les souscripteurs ne pourraient ou ne voudraient opérer les versements successifs auxquels ils s'étaient engagés. En résumé, les sources de revenus où la royauté de Juillet aurait puisé à pleines mains étaient taries presque toutes pour le gouvernement nouveau. C'était donc avec le faible encaisse du Trésor que l'État devait faire face à toutes les charges : payer le semestre de la rente, pourvoir à tous les services, poursuivre les travaux publics qu'on ne pouvait suspendre, organiser les ateliers nationaux qui devaient bientôt peser d'un poids si lourd sur les finances, rembourser enfin toutes les créances exigibles ; et cette dernière obligation était à elle seule considérable, si l'on songe que la dette flottante était, au 24 février, de 960 millions<sup>3</sup>.

Ce qui rendait la crise plus aiguë, c'est que le crédit privé n'était pas moins rudement atteint que le crédit public. D'ordinaire, les révolutions sont annoncées longtemps d'avance par des signes précurseurs, en sorte que, le train des affaires s'étant ralenti peu à peu, le dernier coup est moins vivement senti. Au 24 février, le pays avait été d'autant plus frappé qu'il l'avait été à l'improviste et en pleine activité. Lorsque la Bourse, après douze jours de fermeture, se rouvrit le 7 mars, on assista à un véritable effondrement. La rente 5 pour 100, qui était

---

<sup>1</sup> *Moniteur* des 3 et 4 mars, p. 530 et 537.

<sup>2</sup> Cet encaisse se décomposait ainsi :

Numéraire	Au Trésor	8.516.127,04
	En dépôt à la Banque	127.011.724,98
	Effets de commerce	8.099.863,28
Portefeuille	Traites de douane	14.234.366,60
	Traites de coupes de bois	23.135.363,09
	Valeurs diverses	<u>11.491.537,75</u>
		192.488.982,74

(Rapport de M. Ducos sur les comptes du Gouvernement provisoire. — *Moniteur* du 26 avril 1849.)

<sup>3</sup> Rapport sur les comptes du Gouvernement provisoire. (*Moniteur* du 26 avril 1849.) — Dans ce chiffre de 960 millions sont compris les fonds des caisses d'épargne, qui, jusqu'à concurrence de 289.384.096 francs, étaient représentés dans le portefeuille des Dépôts et consignations par des inscriptions de rente ou des actions des canaux. Nous les avons fait rentrer dans la dette flottante parce qu'ils étaient immédiatement exigibles, et que le Trésor n'avait pour y faire face que des ressources immobilisées qu'on ne pourrait réaliser sur-le-champ. Il est néanmoins de toute justice de faire observer que ces 289 millions ne doivent être comptés dans le calcul du découvert général que dans la mesure de la perte produite par la réalisation ultérieure des litres de rente ou des actions.

cotée le 23 février à 116 francs, tomba à 89 francs ; le 3 pour 100 passa de 73 francs à 56 francs ; les actions de la Banque de France, qui valaient 3.200 francs, fléchirent jusqu'à 2.400 francs. Les banquiers affolés jetaient sur le marché leurs portefeuilles gonflés de valeurs, et, loin que la confiance se ranimât les jours suivants, les cours se dérobaient au contraire de plus en plus. Les industriels, non moins effrayés que les banquiers, fermaient trop souvent leurs usines ; et les ouvriers sans travail, premières victimes de la crise, aggravèrent par leur agitation menaçante cette crise elle-même. Le commerce n'était pas moins à plaindre. Dès le 26 février, il fallut qu'un décret prorogât de dix jours l'échéance des effets de commerce, et cette mesure, restreinte d'abord au département de la Seine, fut ensuite étendue à la France entière<sup>1</sup>. La perturbation était si grande que cette concession ne satisfait pas les exigences du négoce. Le 8 mars, une députation nombreuse sollicita la prorogation à trois mois de toutes les échéances ; et ce fut à grand'peine que le gouvernement écarta cette proposition<sup>2</sup>. Quelques jours plus tard, un décret du 19 mars autorisa les tribunaux de commerce à accorder aux commerçants, sous certaines conditions, un sursis de trois mois, contre les poursuites de leurs créanciers<sup>3</sup>. Le trouble dégénérant en panique, les riches suspendaient leurs achats. Les objets de luxe étaient offerts à des prix avilis. Les nouveautés accumulées pour la saison prochaine étaient mises en vente avec d'incroyables rabais. A l'imitation des banquiers, des industriels, des négociants ou des bourgeois, les ouvriers aisés, les campagnards poussaient, eux aussi, leur cri d'alarme ; les uns réclamaient le remboursement des bons du Trésor échus ; les autres se pressaient aux bureaux des caisses d'épargne pour en retirer leurs dépôts. En vain la presse essayait-elle de prêcher la confiance : sa voix se perdait au sein du découragement général, trouvait rarement un écho.

Soit présomption, soit désir de rassurer le public, le gouvernement essaya d'abord de nier ou du moins de voiler le péril. Son langage, dans les premiers jours qui suivent la révolution, offre, à cet égard, un curieux mélange de naïveté et d'impudence. *On ne verra plus*, dit le 1er mars aux délégués des agents de change M. Garnier-Pagès, encore maire de Paris, *on ne verra plus, comme au temps de la monarchie, des budgets de 15 à 1.800 millions*<sup>4</sup>. La République, dit, à la date du 4 mars, une proclamation de l'Hôtel de ville, *la République n'aura pas besoin, pour faire de grandes choses, de l'argent que la monarchie demandait pour en faire de misérables*<sup>5</sup>. *Le crédit va se rétablir... Des versements importants sont faits aux caisses d'épargne*, dit le *Moniteur* du 8 mars<sup>6</sup>. Vaines protestations qui compromettent la dignité du pouvoir sans rien ajouter à la confiance ! Le gouvernement se dément, d'ailleurs lui-même en demandant aux contribuables de verser d'avance les impôts de l'année<sup>7</sup>. Il n'y a plus un jour à perdre ; il faut, à tout prix, chercher un remède à la crise que chaque moment accroit.

Comme il arrive toujours en pareille occurrence, les donneurs d'avis affluaient de toutes parts. Des affiches placardées sur les murailles demandaient le rappel du

---

<sup>1</sup> *Moniteur* des 27 février et 5 mars, p. 507 et 543.

<sup>2</sup> GARNIER-PAGÈS, *Révolution de 1848*, t. IV, p. 7.

<sup>3</sup> *Moniteur* du 20 mars, p. 643.

<sup>4</sup> *Moniteur*, p. 522.

<sup>5</sup> *Moniteur*, p. 537.

<sup>6</sup> *Moniteur*, p. 566.

<sup>7</sup> *Moniteur*, du 9 mars, p. 572.

milliard distribué aux émigrés. Si l'on ajoute foi aux révélations faites plus tard par M. Ledru-Rollin et M. Louis Blanc, un des propriétaires du journal la Patrie, M. Delamarre, conseillait au nouveau pouvoir de réunir les principaux capitalistes et de leur faire souscrire de gré ou de force un engagement de 30 millions<sup>1</sup>.

Si l'on en croit M. Goudchaux, un banquier considérable, M. Fould, proposait la suspension d'un ou deux semestres des arrérages de la rente<sup>2</sup>. D'autres voyaient le salut dans une émission de papier-monnaie ou dans l'organisation d'une banque d'État. Quelques-uns enfin, moins scrupuleux encore, considéraient qu'une banqueroute générale serait le moyen de liquidation le plus simple comme aussi le plus sûr, et n'hésitaient pas à préconiser cet expédient.

C'est une justice à rendre au gouvernement provisoire qu'il repoussa sans discussion ces conseils déshonnêtes autant qu'inefficaces. Ses premiers efforts eurent pour but de ranimer le crédit languissant ou éteint. Dans l'espoir de rendre un peu de vie au commerce, on imagina, pour faciliter la négociation des effets, la création de *Comptoirs d'escompte*. En outre, on décréta l'établissement de *Magasins généraux* où les négociants et les industriels seraient admis à déposer les matières premières ou les objets fabriqués. Une reconnaissance, indiquant la valeur vénale des dépôts, devait leur être remise en échange : et ces récépissés, transmissibles par voie d'endossement, transféraient la propriété des objets déposés. Cette innovation, empruntée à l'Angleterre, permettait aux commerçants et aux manufacturiers d'offrir aux banquiers dont ils sollicitaient le crédit un gage réel et matériel : elle mobilisait pour ainsi dire et rendait convertibles en argent les produits de l'industrie : ressource précieuse à une époque où, la défiance ayant suspendu tous les achats, les maisons les plus solides, encombrées de marchandises, se mouraient faute de capitaux.

Cependant ces mesures, très propres à diminuer les embarras du commerce, ne remédiaient point à la disette du Trésor, et, à cet égard, la difficulté subsistait tout entière. En temps ordinaire, l'État, lorsqu'il a besoin d'argent, a recours à l'emprunt. Mais la situation du marché ne permettait pas cet expédient. Même avec l'appât de l'intérêt le plus élevé, il est douteux qu'un appel au public eût été entendu. A plus forte raison doit-on ranger au nombre des naïvetés financières le décret du 9 mars, par lequel le ministre des finances fut autorisé à émettre immédiatement au pair les 100 millions restant à recouvrer sur l'emprunt de 350 millions voté le 8 août 1847. Offrir de la rente 5 pour 100 au pair, alors que le 5 pour 100, coté le 7 mars à 89 francs, était descendu le 9 à 74 francs, c'était évidemment trop présumer du patriotisme ou de la simplicité des capitalistes ; et ce projet fantaisiste eut le sort qui lui était réservé d'avance. Impuissant à

---

<sup>1</sup> Voir séance de l'Assemblée nationale du 21 avril 1849, et M. L. BLANC, *Histoire de la révolution de 1848*, t. I, p. 260. — Ajoutons que M. Delamarre, dans une lettre du 22 avril 1849 adressée au journal *la Patrie*, a protesté en termes formels contre cette affirmation. La seule proposition qu'il ait faite au ministre de l'intérieur était relative, dit-il, à la création d'un comptoir d'escompte au capital de 40 millions : ce capital devait être fourni pour un quart par les souscriptions volontaires, *non forcées*, des principaux banquiers de la capitale.

<sup>2</sup> Voir séance du 21 avril 1849. — M. Fould a, dans cette même séance du 21 avril, opposé aux déclarations de M. Goudchaux un démenti très net : il a déclaré que jamais il n'avait proposé la suspension du paiement des rentes, mais qu'il s'était borné à blâmer, comme intempestif et inutile, le paiement, dès le 8 mars, du semestre de rente à l'échéance du 22 mars. M. Goudchaux, de son côté, a persisté avec une extrême énergie dans ses affirmations.

remplir les caisses publiques, M. Garnier-Pagès effrayé voulut du moins ne pas les vider trop vite. C'est cette préoccupation seule qui peut excuser les mesures prises, soit à l'égard des déposants des caisses d'épargne, soit à l'égard des porteurs de bons du Trésor.

De toutes les propriétés, la plus sacrée, c'est l'épargne du pauvre... Les caisses d'épargne sont placées sous la sauvegarde de la loyauté nationale. Ainsi s'exprimaient le 7 mars, dans les considérants d'un de leurs décrets, les membres du gouvernement provisoire<sup>1</sup>. Deux jours plus tard, le ministre distingue les petits dépôts qui appartiennent en général à des citoyens besogneux et les gros dépôts qui sont la propriété des familles plus ou moins aisées... Les premiers, en retirant leurs dépôts, obéissent au conseil de la nécessité ; les seconds font preuve d'une malveillance coupable et d'une défiance injurieuse envers la République. Il importe de récompenser ceux qui montrent une confiance éclairée et de concilier l'intérêt du Trésor avec celui de la justice<sup>2</sup>. Voici la combinaison qui, dans l'esprit de M. Garnier-Pagès, est appelée à récompenser la *confiance éclairée des uns* et à punir la *malveillance des autres*. Il décide que les dépôts qui n'excèdent pas 100 francs seront seuls remboursés intégralement en espèces. Quant aux autres, ils seront remboursés jusqu'à concurrence de 100 francs en espèces et, pour le surplus, moitié en bons du Trésor, moitié en rente 5 pour 100 au pair. Les bons du Trésor devaient être à l'échéance de quatre ou de six mois, suivant que les dépôts étaient inférieurs ou supérieurs à 1.000 francs<sup>3</sup>.

Au moment où il frappait de la sorte les dépôts de caisse d'épargne que, deux jours auparavant, il avait placés solennellement sous la *sauvegarde de la loyauté nationale*, le ministre avait soin d'ajouter : *Le service des bons du Trésor est assuré*<sup>4</sup>. Il n'était assuré, semble-t-il, qu'à la condition que les porteurs ne demanderaient pas leur remboursement : car, sept jours plus tard, le 16 mars, sous prétexte qu'une *inquiétude mal fondée a momentanément prévalu et que tous les bons échus ont dû être remboursés en espèces*<sup>5</sup>, le gouvernement décide que désormais les détenteurs qui se refusent à un renouvellement seront remboursés, non en numéraire, mais en rente 5 pour 100 au pair. La rente 5 pour 100 au pair, alors que la cote officielle de la Bourse oscille entre 70 et 75 francs, telle est l'étrange monnaie avec laquelle le ministre entend désintéresser les créanciers de l'État ! C'est d'ailleurs d'un cœur léger qu'il appose sa signature au bas de ces décrets : *La mesure, dit-il, ne blesse qu'un petit nombre d'intérêts respectables... Nous demandons des sacrifices à tous, serait-il juste que les plus riches échappassent à la loi commune ?*<sup>6</sup> Et puis, ajoute avec un sans-*façon* tout démocratique M. Garnier-Pagès, *ces bons sont en majeure partie la propriété des capitalistes, dont les intérêts ne sont pas directement liés à ceux de l'industrie et du commerce*<sup>7</sup>.

Tandis que, pour ménager les dernières ressources du Trésor, les dictateurs de l'Hôtel de ville éludaient et transformaient à leur gré les engagements de l'État, la Banque de France était menacée à son tour. Cette grande institution avait

---

<sup>1</sup> *Moniteur*, p. 563.

<sup>2</sup> Rapport de M. Garnier-Pagès au Gouvernement provisoire. (*Moniteur*, p. 580.)

<sup>3</sup> Décret du 9 mars. (*Moniteur*, p. 580.)

<sup>4</sup> Rapport de M. Garnier-Pagès. (*Moniteur*, p. 580.)

<sup>5</sup> Rapport de M. Garnier-Pagès du 16 mars. (*Moniteur*, p. 625.)

<sup>6</sup> Même rapport. (*Moniteur*, p. 626.)

<sup>7</sup> *Moniteur*, p. 626.

d'abord vaillamment résisté à la crise. Du 26 février au 15 mars, elle avait escompté la somme de 110 millions à Paris et de 43 millions dans les départements ; elle avait remboursé à l'État 77 millions : 11 millions avaient été mis par elle à la disposition du Trésor dans divers comptoirs pour subvenir aux besoins urgents des services publics dans les départements. Malgré la diminution de son encaisse qui était descendue de 140 à 70 millions, elle se flattait de faire face au péril. Mais les demandes d'échange de papier contre espèces s'étaient élevées tout à coup à un chiffre effrayant. Le 15 mars, dès le matin, les porteurs de billets se présentent en foule à la Banque : des guichets supplémentaires sont ouverts pour accélérer le service : plus de 10 millions sont payés en numéraire : l'encaisse est réduit à 59 millions, dont la plus grande partie est due au Trésor ; et la panique est telle qu'on prévoit pour le lendemain une affluence plus grande encore. Le gouverneur, M. d'Argout, se rend au ministère des finances : **Dans quelques jours, dit-il, la Banque sera complètement dépouillée d'espèces. Il faut que l'État sauve la Banque pour que la Banque puisse, à son tour, aider l'État de ses prêts.** Un décret est aussitôt rédigé qui institue le cours forcé : seulement, pour rassurer le public et prévenir une trop grande dépréciation des billets, le même décret décide que le chiffre des émissions ne pourra en aucun cas dépasser 350 millions, et que la situation de la Banque sera publiée tous les huit jours par le *Moniteur*<sup>1</sup>.

En établissant les comptoirs d'escompte et les magasins généraux, le ministre des finances avait eu en vue le relèvement du commerce ; en changeant, par une mesure plus pratique que loyale, le mode ou l'époque du remboursement des bons royaux OU des dépôts de caisse d'épargne, il avait retardé l'épuisement des ressources du Trésor ; en décrétant le cours forcé, il venait d'assurer l'existence de la Banque de France. Mais ces expédients, plus propres à éloigner qu'à conjurer la crise finale, devaient, dans l'esprit du gouvernement, se compléter par la création de ressources nouvelles. Où puiser ces ressources ? On ne trouvait point de capitalistes assez naïfs pour souscrire au pair les titres de l'emprunt de cent millions. Les offrandes volontaires, malgré la publicité que leur donnait le *Moniteur*, se réduisaient à un chiffre dérisoire. Un impôt proportionnel ou progressif sur le revenu ne promettait que des résultats éloignés. On se souvint alors qu'à diverses époques, l'État n'avait pas hésité à demander à la propriété immobilière des sacrifices exceptionnels. Comme pour préparer les esprits à cette mesure, des pétitions en ce sens circulaient déjà dans les mairies de Paris. Le principe d'une augmentation de l'impôt direct une fois admis, restait seulement à déterminer la quotité de cette contribution extraordinaire. M. Ledru-Rollin proposa 1 franc 50 centimes, ajoutant que cette charge supplémentaire ne serait imposée qu'aux riches<sup>2</sup> ; d'autres membres du gouvernement proposèrent un franc. M. Garnier-Pagès fit adopter le chiffre de 45 centimes<sup>3</sup>. On décréta donc, le 17 mars, qu'il **serait perçu temporairement, pour l'année 1848, 45 centimes du total des quatre contributions directes, et que ces centimes temporaires seraient immédiatement exigibles.** Comme les rôles de 1848 étaient prêts, on était sûr d'obtenir tout de suite, par ce moyen, les ressources dont on avait un si pressant besoin.

---

<sup>1</sup> Rapport de M. d'Argent, gouverneur de la Banque de France. (*Moniteur*, p. 617.) — Décret du 15 mars. (*Moniteur*, p. 617.) — GARNIER-PAGÈS, *Révolution de 1848*, t. IV, p. 27 et 28.

<sup>2</sup> Voir *Moniteur* de 1849, p. 1480.

<sup>3</sup> GARNIER-PAGÈS, *Révolution de 1848*, t. IV, p. 51.

Telles furent les principales mesures financières arrêtées par le gouvernement provisoire. La honte d'une banqueroute fut épargnée au pays ; mais la Bourse continua à baisser, les alarmes du commerce persistèrent, les faillites allèrent se multipliant. C'est que les mesures financières, même les plus énergiques, doivent, pour produire leur effet, être aidées par une politique d'ordre. L'ordre était, malheureusement, de moins en moins assuré.

## VII

Les démonstrations populaires des premiers jours, accueillies avec plus de curiosité que d'effroi, n'avaient pas tardé à revêtir un caractère inquiétant. A partir du 17 mars, l'agitation devint permanente.

Chaque soir, des bandes, non plus inoffensives, mais souvent menaçantes, parcouraient les rues. Les manifestants s'introduisaient dans les maisons, et, de gré ou de force, les faisaient illuminer. Le bruit des chants, l'éclat des pétards, les détonations des armes à feu retentissaient bien avant dans la nuit. Pour perpétuer le souvenir de la révolution récente, on avait imaginé de planter sur les places publiques des arbres de la liberté. Chaque quartier, chaque corporation voulut avoir le sien. On allait chercher des peupliers dans les pépinières ou dans les jardins publics : la foule se pressait autour de l'emplacement désigné ; le clergé était appelé pour bénir le symbole nouveau ; puis de longues déclamations sur la liberté, l'égalité, la fraternité, terminaient ces fêtes où se complaisait une population à la fois oisive et enfiévrée. Ces cérémonies, assez innocentes par elles-mêmes, avaient des conséquences qui l'étaient moins ; car les ouvriers, au lieu de se disperser sans désordre, envahissaient souvent les habitations voisines, et, sous prétexte de couvrir les frais de la manifestation, extorquaient de l'argent aux citoyens paisibles. Au Marais, au faubourg Saint-Antoine, au faubourg Saint-Marceau, au faubourg Saint-Martin, des rassemblements se formaient autour de la demeure des propriétaires et, par des cris, des menaces, des vociférations de toute sorte cherchaient à arracher à leur frayeur ou à leur faiblesse la remise des loyers échus. S'ils se refusaient à cette concession, un drapeau noir hissé à leur fenêtre, des bottes de paille amoncelées contre leur porte en signe d'incendie, des mannequins pendus en signe de vengeance les signalaient au ressentiment public. Les ouvriers, à la fois incapables de l'oisiveté et du travail, s'irritaient contre les patrons qui fermaient leurs ateliers et se mettaient en grève contre ceux qui les laissaient ouverts. Certains corps d'états, notamment les mécaniciens attachés aux chemins de fer, se liguèrent pour expulser les étrangers. Les clubs, et souvent aussi la presse, excitaient les passions. Les délégués du Luxembourg soufflaient les fausses théories. Les ateliers nationaux, quoique hostiles au Luxembourg, fournissaient le personnel des manifestations. La Préfecture de police tour à tour recommandait le calme ou encourageait le désordre. Le gouvernement provisoire, renfermé à l'Hôtel de ville et réduit à l'impuissance, était obligé parfois de sourire à l'émeute, même lorsqu'il en gémissait le plus. A certains moments, l'agitation devenait plus violente. Le 29 mars, dans la soirée, une foule irritée se porta vers la rue Montmartre pour y briser les presses de M. de Girardin. Presque en même temps, les bureaux du *Constitutionnel* étaient menacés. Le 2 avril, des placards invitèrent le peuple à se réunir au Champ de Mars et à se rendre de là à l'Hôtel de ville pour y demander l'établissement d'une contribution sur les riches. L'armée elle-même n'échappa point aux tendances

anarchiques. Tandis que, dans les provinces, des séditions éclataient dans quelques régiments, les Invalides, malgré leur âge, cédèrent à l'entraînement général : sous prétexte de réclamer la distribution immédiate et intégrale d'un legs qui ne leur était réparti que par portions, ils s'insurgèrent contre leur gouverneur : Paris vit le triste spectacle de ces vieux soldats se mêlant, sur le Champ de Mars, aux ouvriers des chantiers nationaux, et traînant, au milieu de toutes les insultes, jusqu'à l'état-major de la garde nationale, leur général, le général Petit, blanchi comme eux dans les travaux de la guerre.

## VIII

Le désordre n'était guère moindre dans les départements que dans la capitale. Là aussi, la bonne volonté et l'union des honnêtes gens n'avaient retardé que de quelques jours l'explosion des passions mauvaises. Au lendemain même de la révolution, une des usines les plus importantes de Reims avait été incendiée<sup>1</sup>. Dans la même ville, le 26 mars, l'établissement du Bon-Pasteur, lieu de refuge pour les filles repenties, était mis au pillage par les gardes nationaux mêmes qui étaient chargés de le protéger<sup>2</sup>. A Rethel, à Romilly-sur-Seine et sur plusieurs autres points, les ouvriers s'étaient portés vers les fabriques pour y briser les machines<sup>3</sup>. A Saint-Étienne, le 13 avril, un immense rassemblement, composé surtout de femmes, annonçait l'intention de forcer les portes des couvents et d'y briser les métiers destinés au dévidage de la soie : l'exécution suivant de près la menace, les couvents de la Reine, du Refuge, de là Providence et de la Sainte-Famille furent envahis ; les dévastateurs ne s'attaquèrent pas seulement aux instruments de travail, mais détruisirent tout ce qui tomba sous leurs mains ; de l'établissement de la Sainte-Famille il ne resta plus que les murs, et certaines communautés qui ne renfermaient aucun atelier furent elles-mêmes attaquées<sup>4</sup>. — Ailleurs, les voies ferrées étaient menacées C'est ainsi qu'à Valenciennes, le 26 février, des groupes nombreux s'étaient dirigés vers la gare sous le prétexte d'empêcher la fuite du roi Louis-Philippe et, obéissant à quelques meneurs, avaient incendié le pont de l'Escaut, arraché les rails, brûlé ou pillé les maisons de garde<sup>5</sup>. A quelque temps de là, le 9 avril, à Troyes, des ouvriers soulevés, désireux de prévenir l'arrivée des gardes nationales, ne trouvèrent rien de mieux que de couper la voie sur une étendue de plus de trente mètres : cet acte d'égarément criminel amena le déraillement d'un train ; le mécanicien fut tué et le chauffeur blessé. — Dans quelques villages, en particulier dans le Var et dans la Nièvre, les paysans se faisaient justice eux-mêmes et se remettaient violemment en possession des terrains ou des bois dont la possession était contestée à leur commune<sup>6</sup>. Dans l'Hérault, des journaliers sans ouvrage avaient imaginé de se transporter en bandes, malgré la défense des propriétaires, sur les terres du voisinage, et le soir, sous prétexte qu'ils avaient travaillé, ils se

---

<sup>1</sup> Cour d'assises de la Marne, affaire de l'incendie de l'usine Crotelle. (*Gazette des Tribunaux*, 8 juin 1848.)

<sup>2</sup> Cour d'assises de la Marne et de l'Aube. (*Gazette des Tribunaux*, 10 et 15 juin 1848.)

<sup>3</sup> Cour d'assises de la Marne et de l'Aube. (*Gazette des Tribunaux*, 10 et 15 juin 1848.)

<sup>4</sup> Cour d'assises de la Loire. — Dévastation des communautés religieuses à Saint-Etienne (*Gazette des Tribunaux*, 5 juillet 1848.)

<sup>5</sup> Cour d'assises du Nord. (*Gazette des Tribunaux*, 29 juillet 1848.)

<sup>6</sup> Cour d'assises du Var. (*Gazette des Tribunaux*, 10 mai 1848) et cour d'assises de la Nièvre. (*Gazette des Tribunaux*, 24 juin 1848.)

faisaient payer, de gré ou de force, le prix de leur journée<sup>1</sup>. — Dans l'Ariège, les forêts de l'État étaient littéralement dévastées<sup>2</sup>. — Les vieilles répugnances populaires contre les droits réunis se réveillaient plus fortes (pie jamais. A Castres et à Saint-Dizier, les bureaux des contributions indirectes furent envahis et les registres brûlés<sup>3</sup>. Des meneurs s'appliquaient à exploiter le mécontentement, déjà si grand, des travailleurs : dans le bassin houiller de la Loire, notamment, un comité central fut formé qui organisait des réunions, essayait d'embrigader les mineurs et affichait la prétention, non seulement de surveiller les compagnies concessionnaires, mais de substituer aux agents nommés par elles des ouvriers élus<sup>4</sup>. — Des clubs enfin s'étaient établis, à l'imitation de ceux de Paris, dans presque toutes les villes de quelque importance. Quelques-uns d'entre eux avaient crû rapidement en puissance. C'est ainsi que, le 9 avril, à Toulouse, le chef du club *la Voix du peuple*, un nommé Astima, dit le Corse, osait se présenter, à la tête de ses adhérents, à la préfecture, et, après en avoir forcé l'entrée, dictait au commissaire les sommations de la démagogie. La garde nationale et les gens d'ordre, jusque-là si dédaignés, parvinrent seuls à comprimer la manifestation. Comme on le voit, les clubs à Paris ne faisaient ni mieux ni autrement<sup>5</sup>.

C'est le devoir impérieux des gouvernements de rétablir la paix publique partout où elle est compromise. Par malheur, les agents du pouvoir étaient plus habitués à troubler l'ordre qu'à le maintenir. La République n'apparaissant même aux esprits les plus ardents que comme un rêve lointain, personne ne s'était préparé d'avance à la servir. Les anciens républicains, les *républicains de la veille*, comme on disait alors, étaient presque tous, ou des gens tarés en révolte contre la société, ou des conspirateurs vieilliss dans les sociétés secrètes, ou des esprits chimériques inhabiles à l'action. Transformer de pareils hommes en hommes du gouvernement était, à coup sûr, une tâche ardue, et Ledru-Rollin, avec ses alternatives de violence et de mollesse, était le personnage le moins propre à diriger un tel personnel et à l'assouplir à sa main. La plupart des commissaires allèrent tout d'abord où les appelaient toutes les habitudes de leur vie. Les clubs leur semblèrent la plus désirable des institutions. Les journaux démagogiques n'eurent pas de plus chauds amis. Les manifestations populaires leur parurent les plus innocentes du monde. Ils se désarmaient ainsi d'avance contre le désordre qu'ils devaient le lendemain réprimer. Lorsque, plus tard, ils voulurent ressaisir l'autorité, ils ne ressaisirent que l'arbitraire : voulant être fermes, ils ne furent que violents. L'incertitude et la contradiction des ordres accroissaient encore la confusion. Tel personnage était, pour ainsi dire, ballotté d'emploi en emploi : aujourd'hui magistrat de Cour d'appel, demain commissaire dans un département, deux jours plus tard transféré dans un département voisin. De plus, les commissaires, à leur arrivée, avaient souvent trouvé des comités locaux installés depuis le 24 février, soit à la mairie, soit à la préfecture, et la transition d'une autorité à l'autre ne s'était pas toujours opérée sans froissement. Ce qui

---

<sup>1</sup> Tribunal correctionnel de Montpellier (*Gazette des Tribunaux*, 16 septembre 1848.)

<sup>2</sup> Second rapport de M. Ducos sur le règlement des comptes de 1848. (*Moniteur*, 26 juin 1851.)

<sup>3</sup> Cour d'assises du Tarn (*Gazette des Tribunaux*, 14 juin) et cour d'assises de la Haute-Marne. (*Gazette des Tribunaux*, 19 mai 1848.)

<sup>4</sup> Tribunal correctionnel de Saint-Étienne ; coalition. (*Gazette des Tribunaux*, 3 août 1848.)

<sup>5</sup> Cour d'assises de la Haute-Garonne : émeute du 9 avril. (*Gazette des Tribunaux*, numéros du 28 mai et suivants.)

mettait le comble au désarroi général, c'est que parfois plusieurs administrateurs étaient désignés pour le même département. Amiens eut pendant quelques jours cinq commissaires ; Caen et Auxerre, quatre ; Bourges, trois ; un seul eût peut-être été bon ; deux ou trois se paralysaient mutuellement. Dans certains départements comme l'Ain et le Doubs, les commissaires, ne pouvant s'entendre, s'installaient dans des villes différentes et s'excommuniaient à l'envi des uns et des autres<sup>1</sup>. Ce n'est pas tout. Au-dessus des commissaires, on avait créé des commissaires généraux. A côté des commissaires généraux, on avait organisé, sous le nom d'*inspecteurs généraux de la République*, toute une catégorie nouvelle de fonctionnaires supplémentaires. Enfin, un club central, formé à Paris sous le nom de Club des clubs, avait imaginé d'envoyer des délégués dans les provinces pour y entretenir, en vue des élections prochaines, la ferveur républicaine, et le gouvernement avait eu l'incroyable faiblesse d'autoriser et de solder ces missions<sup>2</sup>. Ces délégués, revêtus d'un caractère semi-officiel, s'étaient abattus sur les départements et, au nom de leur apostolat démocratique, n'étaient pas éloignés, eux aussi, de s'attribuer des pouvoirs sans limites. Tous ces agents d'ordre divers se querellaient, se jalousaient, se disputaient les lambeaux de leur misérable autorité. Les commissaires généraux suspendaient les commissaires ; les commissaires menaçaient d'arrestation les délégués du Club des clubs ; les délégués du Club des clubs, à leur tour, signalaient à Paris la mollesse des commissaires : finalement, tous se dénonçaient les uns les autres à Ledru-Rollin, qui avait pris le parti de n'écouter personne, de ne répondre à personne et de laisser tout faire. A la vérité, certaines villes, indignées de ces tyrannies multiples, furent moins patientes que le ministre. Elles se dirent que le meilleur moyen de rétablir la tranquillité, c'était de se débarrasser de ceux qui étaient chargés de la maintenir : de là pour certains commissaires des mésaventures dont le souvenir n'est pas encore perdu : Bordeaux chasse M. Latrade ; Amiens, M. Leclanché ; Valence, NI. Napoléon Chancel ; Montauban, M. Sauriac.

L'agitation, inquiétante partout, trop souvent accrue plutôt que combattue par les fonctionnaires eux-mêmes, avait pris des proportions particulièrement graves dans trois grandes villes : à Limoges, à Rouen, à Lyon.

Limoges, avec sa nombreuse population ouvrière, avec sa maison centrale, peuplée de neuf cents détenus, renfermait de redoutables éléments de désordre. La crise alimentaire de 1847 y avait été très vivement ressentie. L'influence socialiste y était puissante. La situation, en un mot, était telle qu'en apprenant la proclamation du nouveau régime, plusieurs chefs du parti républicain furent eux-mêmes effrayés : *Nous aurions souhaité, disaient-ils, que la révolution fût retardée de quelques années*<sup>3</sup>.

L'événement montra que ces craintes n'étaient point vaines. Tandis que le comité insurrectionnel, formé à la première heure, faisait place au commissaire du gouvernement, M. Maurat-Ballange, un club s'élevait qui, sous le nom de *Société populaire*, ne visait à rien moins qu'à exercer une autorité absolue. Il multipliait les affiliations, au point de compter bientôt jusqu'à quatre mille

---

<sup>1</sup> Rapport de M. Ducos sur les comptes du Gouvernement provisoire, *passim*. (*Moniteur* du 26 avril 1849.)

<sup>2</sup> Premier et second rapport de M. Ducos sur les comptes du Gouvernement provisoire, *passim*. (*Moniteur* du 26 avril 1849 et du 26 juin 1851.)

<sup>3</sup> Cour d'assises de la Vienne, procès des troubles de Lianes ; interrogatoire de Dussoubs aîné. (*Gazette des Tribunaux*, 19 mars 1819.)

adhérents ; sous ses auspices étaient fréquemment organisées de tumultueuses promenades à travers la ville, et les bandes s'arrêtaient devant les maisons riches ou suspectes pour y proférer des insultes et des menaces. La mise en liberté des condamnés de Buzançais détenus à la maison centrale était impérieusement réclamée. M. Maurat-Ballange, homme d'opinions modérées, ne tarda pas à résigner ses fonctions, et son successeur, M. Chamiot, quoique dévoué au parti radical, se sentit lui-même bientôt débordé par cette association devenue toute-puissante.

Deux questions redoutables se posaient : celle du travail et celle des armements. D'un côté, les ouvriers, privés de leur salaire par suite de la crise industrielle, sollicitaient l'intervention du commissaire qui, n'ayant pas de fonds à sa disposition, ne pouvait leur venir en aide. D'un autre côté, les citoyens nouvellement inscrits sur les contrôles de la garde nationale se plaignaient de n'avoir pas encore de fusils, ils trouvaient fort mauvais que les anciens gardes nationaux fussent restés en possession des leurs : il fallait procéder, selon eux, à un désarmement général, et les armes mises en commun devaient être distribuées par la voie du sort. Les chefs de la Société populaire, que la tolérance du commissaire avait mis en possession de la vaste salle du Manège, discutaient chaque soir devant un tumultueux auditoire ces deux questions brûlantes, prenant plaisir à exciter les prolétaires contre les patrons, les nouveaux gardes nationaux contre les anciens. Dans les premiers jours d'avril, l'arrivée d'un sieur Genty, délégué du Club des clubs, accrut encore l'agitation. Genty se fit affilier aussitôt à la *Société populaire*. À son instigation, le désarmement de l'ancienne garde nationale et le tirage au sort des fusils furent demandés avec plus d'instance que jamais. L'audace de son langage était si grande que M. Chamiot demanda successivement au commissaire général. M. Trélat, et au ministre de l'intérieur, M. Ledru-Rollin, l'arrestation de cet émissaire. Ni l'un ni l'autre ne répondirent. Pendant ce temps, les esprits s'exaltaient de plus en plus ; et l'on ne pouvait douter que les élections ne fussent le signal de troubles, surtout si le résultat du vote ne répondait pas aux espérances des hommes de désordre<sup>1</sup>.

La situation à Rouen n'était pas moins critique.

Rouen renfermait une bourgeoisie riche, instruite, influente, libérale et cependant amie de l'ordre, qui s'était associée avec ardeur aux vœux réformistes, mais qui, éclairée par les événements, était bien décidée à réparer le mal qu'elle avait fait ou laissé faire. C'est dans son sein que se recrutait l'ancienne garde nationale, bien équipée, bien armée et surtout résolue. En face de cette bourgeoisie s'élevait une population ouvrière, nombreuse, déjà travaillée par le socialisme, masse crédule et facile à égarer. Au lieu d'offrir des gages au parti modéré, Ledru-Rollin avait nommé commissaire M. Deschamps, avocat distingué, mais inféodé à la faction radicale ; et toutes les instances pour le faire revenir sur cette décision étaient demeurées impuissantes. Les conséquences de ce choix inopportun n'avaient pas tardé à se révéler.

Les industriels, mécontents non moins qu'effrayés, peu disposés aux sacrifices vis-à-vis d'un pouvoir qui semblait les abandonner, avaient en grand nombre fermé leurs usines : la plupart des ouvriers les avaient, au surplus, déjà désertées. Des ateliers communaux avaient été créés : mais ces ateliers, organisés sous le prétexte de remédier au chômage, étaient en réalité autant de

---

<sup>1</sup> Cour d'assises de la Vienne procès des troubles de Limoges ; dépositions Bac Chamiot Coralli, Tisier, Brunet. (*Gazette des Tribunaux*, numéros du 16 mars 1849 et suivants.)

foyers d'insurrection. Seize mille ouvriers s'y étaient fait inscrire. La solde était tellement insuffisante qu'elle ressemblait à une aumône plutôt qu'à un salaire. Il est vrai que ce salaire était encore trop considérable si l'on songe au travail produit. On faisait l'appel à neuf heures du matin, et l'on vérifiait les feuilles de présence ; puis les prétendus travailleurs étaient libres de partir, et les cinq sixièmes profitaient de cette faculté. Ces longues heures d'oisiveté étaient employées en promenades turbulentes qui amenaient la fermeture des boutiques et ruinaient le petit commerce. Non contents de parcourir la ville, ces bandes se répandaient dans la banlieue. Un jour, elles se portaient vers Bicêtre et délivraient un individu du nom de Blanchard, accusé d'incendie : un autre jour, on les voyait se grouper autour d'un sieur Riencourt, qui leur faisait l'éloge de Robespierre. Un sieur Durand, adjoint au maire, s'était arrogé une sorte de dictature sur ces masses désœuvrées et excitait toutes les convoitises des ouvriers : *Mes amis*, leur disait-il, *vous êtes souverains*. Les ateliers fournissaient l'auditoire habituel des clubs : de même que, dans un régiment, on commande deux ou trois compagnies pour une cérémonie ou une manœuvre, de même on commandait d'avance deux ou trois cents hommes, soit pour fournir à quelque résolution l'appoint d'une majorité, soit pour envahir et disperser une réunion qui déplaisait. En vain M. Deschamps, débordé de toutes parts, hasardait-il quelques sages conseils : on l'acclamait dès qu'il paraissait : mais, dès qu'il recommandait le calme, on ne l'écoutait plus. De Rouen l'agitation s'étendait aux villes voisines : à Monville et à Malaunay, des bandes d'ouvriers se portèrent sur les filatures et se livrèrent à des voies de fait sur les patrons ; à Lillebonne, une véritable émeute éclata<sup>1</sup>.

Cependant les agitateurs pouvaient craindre que la bourgeoisie, solidement encadrée dans la garde nationale, n'eût raison de ces mouvements démagogiques. On le pouvait craindre d'autant plus que la masse des prolétaires, nouvellement inscrite sur les contrôles de cette milice, était encore, comme à Limoges, sans équipement et sans armes. Vers la fin de mars les ouvriers se rendirent auprès du commissaire, M. Deschamps, afin de lui demander des fusils : pour mieux s'assurer que leurs vœux seraient entendus, ils envoyèrent en même temps, pour le même objet, une députation au ministre de l'intérieur. Ils n'avaient pas compté en vain sur la sollicitude de Ledru-Rollin. Le ministre mit à satisfaire cette réclamation un empressement qui contrastait avec son habituelle indifférence. *Je vous prie*, écrivait-il dès le 5 avril au ministre de la guerre, *de vouloir bien, ainsi que vous l'avez promis, mettre à la disposition de la ville de Rouen quatre mille fusils, destinés à la garde nationale. Je tiens beaucoup à ce que ces braves ouvriers qui m'en ont fait la demande puissent être mis au plus tôt en possession de ces armes, qui sont, à leurs yeux, comme ils le disent eux-mêmes, le symbole de la liberté*<sup>2</sup>. En résumé, à la veille des élections, une collision à Rouen était imminente ; pour engager la lutte, les armes seules manquaient ; encore pouvait-on espérer qu'elles ne manqueraient pas longtemps ; car l'autorité s'employait de sors mieux à les faire arriver.

Lyon, où le souvenir des insurrections de 1832 et 1834 était demeuré vivant, et où l'antagonisme entre la bourgeoisie et le prolétariat était si profond, Lyon inspirait des inquiétudes plus grandes encore. *Que se passe-t-il à Lyon ? Tout n'y*

---

<sup>1</sup> Cour d'assises du Calvados, procès des insurgés de Rouen ; dépositions Quenet, Duhamel, Viguerard, Lainé. (*Gazette des Tribunaux*, numéros du 15 novembre 1848 et suivants.)

<sup>2</sup> *Enquête parlementaire*, t. I, p. 211.

est-il pas à feu et à sang ? Ainsi s'étaient exprimés, le lendemain même de la révolution, les membres du gouvernement provisoire<sup>1</sup>. Cette crainte était fondée. Le 25 février, dans l'après-midi, avant même que la proclamation de la République fût officiellement connue, une bande de cinq ou six cents hommes était descendue de la Croix-Rousse et, se grossissant d'autres bandes venues de la Guillotière, s'était dirigée vers l'Hôtel de ville. L'attitude énergique de la troupe avait seule empêché l'envahissement de la maison commune. Après la retraite du préfet et du maire, une commission préfectorale et une commission municipale avaient été formées. L'un des conseillers municipaux, M. Laforest, avait, sous le titre de maire provisoire, pris la direction des affaires. L'esprit de son administration s'était presque aussitôt révélé dans l'arrêté suivant : *Le peuple, concurremment avec les troupes de la garnison, occupera immédiatement tous les postes et tous les forts de l'agglomération lyonnaise. Le commandement de chaque poste et de chaque fort sera dévolu au peuple.* Cet étrange hommage au *peuple* n'avait pas rendu le *peuple* plus docile. Il entendait échapper à ses nouveaux maîtres aussi bien qu'aux anciens. — Les associations précédemment dissoutes s'étaient renouées de toutes parts. L'une d'elles, en particulier, celle des Voraces, composée d'ouvriers en soie et de condamnés politiques, s'était réorganisée à la Croix-Rousse. Elle devait bientôt y former un corps indépendant, ayant sa police, ses cadres, ses agents d'exécution, et y tenir en échec toutes les autorités. — En même temps, des bandes nombreuses se portent chez les passementiers pour y briser les machines. Toutes les usines mues par la vapeur sont menacées. Les chantiers de construction des bateaux à vapeur les *Hirondelles* sont dévastés. Les couvents de la Trappe et de la Sainte-Famille, où étaient organisés des ateliers de travail, sont mis au pillage. Le 28 février, une scène plus grave s'ajoute à ces scènes de désordre. Vers midi, deux cents individus, armés, les uns de fusils, les autres de bâtons, arrivent au pénitencier d'Oullins : *Que voulez-vous ?* leur demande l'abbé Besson, directeur provisoire de l'établissement. *Vous voyez que cette maison est destinée à donner aux enfants des pauvres l'éducation et une profession.* — *Nous voulons briser les métiers de soierie,* dit un des chefs de l'attroupement... *Et les autres aussi !* ajoute la foule. La porte cède aux efforts des assaillants. Métiers de soierie ou de dévidage de laines, bancs de charpentiers, établis de menuisiers, outils de toute sorte deviennent la proie des flammes. Vers quatre heures, au moment où la rage des premiers envahisseurs semblait s'apaiser, une nouvelle bande survint, mieux armée et plus irritée encore que la première : les dortoirs, respectés jusque-là, furent envahis ; les portes, les placards, les boiseries furent arrachés. Dans les caves, les tonneaux furent défoncés, en sorte que l'ivresse du vin s'ajouta à celle du pillage. Enfin, au milieu de la nuit, les malfaiteurs mirent sur plusieurs points le feu à l'édifice ; et l'établissement tout entier fut dévoré par l'incendie. Quelques soldats de la ligne et, plus tard, quelques gendarmes, telles furent les seules forces que l'autorité opposa aux dévastateurs. Près de vingt-quatre heures se passèrent avant qu'un fort détachement de cavalerie, arrivant sur les lieux, rétablît la tranquillité publique<sup>2</sup>.

C'est sous ces tristes auspices que M. Emmanuel Arago, nommé commissaire du département du Rhône, fit son entrée à Lyon. Son premier soin fut d'imiter le gouvernement de Paris. A Lyon comme à Paris, la République est solennellement proclamée ; à Lyon comme à Paris, des bureaux sont ouverts pour les

---

<sup>1</sup> GARNIER-PAGÈS, *Révolution de 1848*, t. III, p. 277.

<sup>2</sup> Cour d'assises du Rhône (*Gazette des tribunaux*, numéros du 4 juin 1848 et suivants.)

enrôlements de la garde civique mobile ; à Lyon comme à Paris, on nomme une commission d'organisation du travail et l'on crée des ateliers nationaux. La démagogie lyonnaise trouvant ces satisfactions un peu vaines. M. Arago s'empresse de lui offrir des gages plus positifs. Une enceinte fortifiée avait été élevée autrefois pour séparer Lyon du plateau de la Croix-Rousse, et l'état de cette dernière commune livrée, depuis le 25 février, à la domination des Voraces, justifiait bien cette précaution. Quoi qu'il en soit, dès le 5 mars, un arrêté décide la destruction de ces *murailles détestées qui séparent les deux villes sœurs*. Le même arrêté ajoute que les travaux de démolition commenceront le lendemain, et que, *pendant l'exécution de cette grande mesure, l'ordre public sera confié à la sagesse du peuple*. A quelque temps de là, comme le peuple, malgré sa sagesse, manifestait quelque irritation contre les congrégations religieuses, M. Arago n'imagine rien de mieux pour les protéger que d'ordonner leur expulsion. Les Jésuites se dispersent, et les Capucins reçoivent du maire de la Guillotière l'ordre de *quitter dans le plus bref délai le territoire communal*. M. Arago, très énergique vis-à-vis des Capucins et des Jésuites, ne montre pas moins de fermeté vis-à-vis des capitalistes. L'or et l'argent devenaient rares, et les bandes populaires visitaient souvent les voitures à la sortie de la ville afin de s'assurer qu'elles ne renfermaient pas d'espèces monnayées. Le commissaire décide alors d'interdire, non les perquisitions, mais l'exportation du numéraire. Aux termes d'un arrêté préfectoral, toute somme en numéraire supérieure à 500 francs ne pourra désormais sortir de la ville sans un laissez-passer. Le 19 mars, l'étrange administrateur va plus loin encore et établit, par un simple arrêté, un impôt extraordinaire égal au chiffre des quatre contributions directes<sup>1</sup>. L'arrêté ajoute qu'à *dater du 20 mars, un impôt supplémentaire sera fixé pour les capitalistes des communes suburbaines*. Cependant, comme ces contributions, même décrétées en cette forme sommaire, ne pouvaient remédier tout de suite à la disette des caisses publiques ou aux besoins des ouvriers, le commissaire s'empare d'une somme de 500.000 francs qui lui était envoyée de Paris pour le Comptoir d'escompte, et l'applique sans façon aux ateliers nationaux. On s'est fort élevé contre cette dernière mesure, et, en vérité, bien à tort : lorsqu'un commissaire décrète des impôts de sa propre autorité, c'est bien le moins qu'il puisse se permettre un virement de fonds.

On ne désarme point par des concessions les multitudes soulevées ; l'ordre ne renaissait point à Lyon. A la vérité, le drapeau rouge, arboré à la première heure, avait fait, presque partout place aux couleurs nationales. Mais si l'emblème de l'anarchie avait disparu, l'anarchie elle-même subsistait. Les citoyens des faubourgs pratiquaient des visites domiciliaires dans les maisons riches ou suspectes. Des voitures étaient arrêtées et fouillées sous prétexte d'y trouver des armes. Un convoi de mille fusils, dirigé vers la frontière italienne, était assailli et pillé en face de la mairie de Vaise. Trente caisses d'armes, expédiées de Marseille sur Saint-Étienne, eurent, un peu plus tard, le même sort. Lorsque, vers le milieu de mars, la garde nationale obtint de la population des faubourgs la remise du fort des Bernardines, on constata la disparition de neuf pièces de canon, de neuf cents kilogrammes de poudre et de vingt-six mille cartouches à balles. A quelque temps de là, le 22 mars, un détachement d'artillerie ayant

---

<sup>1</sup> Le Gouvernement ne voulut ni ratifier ni désavouer la décision du commissaire. Il décida, par un décret du 26 mars, que l'impôt d'un franc se confondrait jusqu'à concurrence de 45 centimes avec l'impôt général établi par le décret du 16 mars, et, pour le surplus, serait perçu comme impôt départemental. (*Moniteur* de 1848, p. 701.)

voulu procéder à l'enlèvement des poudres qui restaient encore dans le fort, des groupes si menaçants se formèrent que, malgré l'intervention de l'autorité municipale, les artilleurs furent contraints de se retirer<sup>1</sup>. Deux jours plus tard, M. Arago, s'étant rendu à la Croix-Rousse pour y obtenir la restitution des bouches à feu et des munitions enlevées, fut entouré, menacé et même, dit-on, couché en joue. Il ne fut relâché que sur la promesse qu'il serait sursis à la remise des canons et des poudres. Il est vrai, une députation venue de la Croix-Housse se présenta peu après à la préfecture pour y réparer l'affront fait au commissaire. Mais cette réparation elle-même n'ajoutait rien à la force de l'autorité et n'ôtait rien non plus à l'audace de la révolution<sup>2</sup>.

Il ne suffisait pas aux meneurs des clubs et des faubourgs d'accumuler à la Croix-Pousse des canons, des fusils, des munitions ; il fallait encore affaiblir la discipline dans l'armée au point de rendre l'autorité militaire aussi impuissante que l'autorité civile. Le général Le Pays de Bourjolly, appelé récemment au commandement de la division, ne pouvait, à cet égard, se faire la moindre illusion. Déjà, dans les casernes, quelques militaires manifestaient les dispositions les plus fâcheuses. Plusieurs d'entre eux péroraient dans les clubs et se mêlaient aux manifestations populaires. Trois sous-officiers avaient même envoyé au journal démocratique le Censeur une lettre où ils protestaient avec véhémence contre les règlements et contre leurs chefs. Le 28 mars, un incident plus grave s'ajouta à tous les autres.

Il y avait alors au 4<sup>e</sup> d'artillerie un maréchal des logis fourrier nommé Gigoux. C'était un homme doué de quelque instruction, mais que son esprit d'indiscipline avait privé de tout avancement et qui, par suite, était mécontent et aigri. Gigoux avait participé plus bruyamment que tous ses cama-rades à l'agitation générale. Quelques observations lui ayant été faites, il avait répondu en insultant gravement l'adjudant de sa batterie. On n'osa le traduire devant le conseil de guerre, cette juridiction étant pour ainsi dire suspendue ; on se contenta de lui infliger trente jours de prison : comme la prison du corps n'était pas sûre à cause de l'effervescence de la ville, on décida qu'il subirait sa peine à la citadelle de Grenoble : le soir même, accompagné de deux gendarmes, il quitta Lyon. Le départ de Gigoux, annoncé par quelques désœuvrés qui étaient groupés autour de la caserne, fournit au parti du désordre l'occasion qu'il cherchait. Les chefs des clubs, les ouvriers de la Croix-Rousse et de la Guillotière, propagent aussitôt la nouvelle et se répandent en plaintes indignées. Le lendemain, 29 mars, un rassemblement se dirige vers le quartier d'artillerie, précédé d'un drapeau rouge où on lit ces mots : *Le fourrier ou le colonel*. L'esprit de mutinerie était poussé si loin qu'un maréchal des logis du régiment était l'un des conducteurs de la colonne<sup>3</sup>.

A la même heure, les *Voraces*, auxquels se mêlent quelques soldats égarés, se portent vers l'hôtel de la division et l'envahissent. Ils demandent la mise en liberté du sous-officier Gigoux ; ils veulent qu'un otage leur soit remis et demeure entre leurs mains jusqu'au retour du prisonnier ; ils réclament enfin le renvoi des officiers suspects. Le général repousse d'abord toutes ces sommations : il se refuse, soit à livrer aucun otage, soit à renvoyer aucun officier ; ce n'est

---

<sup>1</sup> Lettres du général de Bourjolly au commissaire du gouvernement. (Général LE PAYS DE BOURJOLLY, *Quarante jours de commandement à Lyon*, p. 34 et 39.)

<sup>2</sup> Lettre du général Le Pays de Bourjolly au ministre de la guerre, 25 mars.

<sup>3</sup> *Le 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie à Lyon en 1848, relation inédite par M. F. M., capitaine au 4<sup>e</sup> régiment d'artillerie.*

qu'après une longue résistance qu'il se décide, sur la prière du maire et par mesure de conciliation, à lever la punition du maréchal des logis. La foule se retire alors, mais elle ne quitte le quartier général que pour se rendre au pénitencier militaire, où elle délivre quarante-huit détenus<sup>1</sup>.

Cependant Gigoux, ramené en triomphe à Lyon, est fêté comme un martyr de la démocratie. Consterné d'un état de choses si préjudiciable à la discipline, le général ne voit qu'un moyen de se débarrasser du maréchal des logis, c'est d'éloigner le régiment lui-même. Le régiment part en effet ; mais Gigoux reste : car M. Emmanuel Arago s'empresse de demander au ministre un congé de vingt jours pour *ce sous-officier dont la présence à Lyon doit produire, dit-il, le meilleur effet*. Ajoutons que M. Arago devait bientôt donner aux artisans d'émeute une nouvelle preuve de sa sollicitude. Le 11 avril, un rassemblement populaire ayant demandé à pénétrer dans le fort Lamothe sous prétexte de *fraterniser* avec la troupe, le général s'y refusa. Les *Voraces* recoururent alors à l'intervention du commissaire et, sans plus tarder, rapportèrent de la préfecture une lettre ainsi conçue : *Général, de grâce, terminez cette affaire du fort Lamothe : vingt-cinq hommes de garde nationale de la Guillotière, mis de garde à ce fort, ne peuvent troubler la tranquillité publique. Je vous invite très formellement à employer ce moyen, dont j'accepte la responsabilité*. Cette fois, le général tint bon, et le fort fut préservé<sup>2</sup>.

Des clubs tout-puissants, des associations comme celle des *Voraces* se substituant aux pouvoirs réguliers, l'armée atteinte dans sa discipline, la possession des forts disputée à l'autorité militaire, des troubles journaliers menaçant à toute heure de dégénérer en une sanglante insurrection, au milieu de tout cela, un commissaire souriant à l'agitation et n'obtenant, d'ailleurs, rien par ses faiblesses, tel est le spectacle qu'offre, aux mois de mars et d'avril 1848, la ville de Lyon. Placé entre M. Emmanuel Arago, commissaire, et M. François Arago, ministre de la guerre<sup>3</sup>, tour à tour contrecarré par le fils et désavoué par le père, le général Le Pays de Bourjolly demanda instamment son rappel et quitta Lyon, le 13 avril, après quarante jours de commandement. Incapable et présomptueux, assez honnête cependant pour répugner aux suprêmes désordres, M. Emmanuel Arago se dégoûta lui-même de son faible et violent proconsulat ; il remit bientôt aux mains de M. Martin Bernard une autorité qu'il n'avait su rendre ni utile ni respectable.

## IX

Au désarroi dans les finances, à l'agitation dans les rues de la capitale, au désordre dans les départements, se joignaient les embarras causés par les prétentions des réfugiés étrangers

Ce fut dans ce siècle une des tendances du libéralisme français de revendiquer une sorte de patronage sur toutes les nationalités asservies : tendance généreuse, mais chimérique : car on surexcitait par là d'irréalisables espérances. Le gouvernement de Juillet, sans doute pour se faire pardonner sa prudente et sage politique, avait parfois, dans son langage, encouragé plutôt que combattu

---

<sup>1</sup> Lettre du général Le Pays de Bourjolly au ministre de la guerre, 30 mars.

<sup>2</sup> Le général LE PAYS DE BOURJOLLY, *Quarante jours de commandement à Lyon*, p. 56.

<sup>3</sup> M. Arago avait remplacé, le 19 mars, le général Subervie.

ces illusions. Les Polonais, les Irlandais, les Italiens, les démocrates belges, les démagogues allemands, tous les opprimés, en un mot, et tous les mécontents, toutes les victimes ou prétendues victimes de la Sainte-Alliance et des traités de 1815, s'étaient donc habitués à se considérer comme les clients de la Révolution française. Quand la République fut proclamée, ils se persuadèrent de bonne foi qu'ils touchaient à la réalisation de leurs désirs ; aussi leur désappointement fut-il grand lorsque la circulaire de Lamartine vint leur apprendre que le nouveau gouvernement ne s'écarterait guère des traditions diplomatiques suivies jusque-là.

Une dernière chance leur restait pourtant. Si le ministre des affaires étrangères et ses amis étaient jaloux de maintenir la paix, on savait à merveille que, dans l'entourage de Ledru-Rollin, l'idée de la propagande révolutionnaire, même par les armes, était accueillie avec faveur. Comme pour appuyer cette politique d'action, les députations étrangères s'étaient succédé à l'Hôtel de ville. Dès les premiers jours de mars, le gouvernement recevait tour à tour les délégués des chartistes anglais, des démocrates de Londres, des démocrates belges, des hongrois. Malgré l'ardeur de leurs désirs, leur langage fut modéré. Aigris par leurs longues souffrances, les Irlandais prirent une attitude plus hardie ; le 16 mars, ils arborèrent, en se rendant à l'Hôtel de ville, le drapeau de leur pays ; et l'exposition de cet emblème, signe d'indépendance nationale, parut assez significative pour éveiller les susceptibilités de l'ambassadeur de la Grande-Bretagne : le 3 avril, ils renouvelèrent leur démarche ; leur demande de concours fut, cette fois, si peu déguisée, que M. de Lamartine, pour bien marquer ses intentions pacifiques, leur répondit par ces mémorables paroles : **Quand on n'a pas son sang dans les affaires d'un peuple, il n'est pas permis d'y avoir son intervention ni sa main.** Les Italiens, plus habiles, parce qu'ils sentaient que les événements conspiraient pour eux, apportaient plus de réserve dans l'expression de leurs sentiments. Mais les plus animés de tous étaient les Polonais. Répandus dans les clubs et sur les places publiques, se plaisant à ces agitations quotidiennes où ils retrouvaient l'image des mœurs anarchiques de leur patrie, crédules comme sont les malheureux, surexcités jusqu'à l'exaspération par une longue attente, tour à tour admirés pour leur héroïsme ou redoutés pour leur turbulence, ils remplissaient la ville de leurs plaintes, de leurs revendications, de leurs colères. Un soir, vers la fin de mars, ils s'introduisirent au ministère des affaires étrangères et, dans un langage presque menaçant, sommèrent le ministre de ne pas laisser protester les engagements de la France envers la Pologne. Telle était leur agitation, que l'éloquence à la fois persuasive et ferme de M. de Lamartine put seule les ramener au calme et rassurer en même temps la diplomatie inquiète.

Ce qui entretenait les espérances et aiguïait les désirs des réfugiés, c'étaient les événements dont l'Europe était le théâtre. La révolution de Février avait produit une secousse universelle, comme si le sol depuis longtemps miné se fût effondré tout à coup. Milan secouait la domination autrichienne, et le maréchal Radetzky était obligé de se replier sur Mantoue. Presque en même temps, Venise organisait un gouvernement provisoire. Parme, Modène, Plaisance se soulevaient à leur tour contre leurs princes. A Vienne, les vœux de réforme se traduisaient par des adresses menaçantes, et M. de Metternich, traversant en fugitif cette Allemagne qu'il avait si longtemps gouvernée, allait demander un asile à Londres. A Berlin, des barricades s'élevaient. Les États secondaires de l'Allemagne subissaient eux-mêmes le contre-coup de l'agitation générale. A Munich, Louis Ier, prince aux aspirations élevées et ami des arts, mais dominé

par l'influence d'une courtisane, était contraint d'abdiquer la couronne. Presque partout, des constitutions étaient promulguées ou promises. Enfin, si la Pologne russe était encore paisible, dans le grand-duché de Posen et à Cracovie des soulèvements éclataient.

On devine combien ces étonnantes nouvelles, apprises coup sur coup, exaltaient les espérances. Les malheureux expatriés qui soupiraient après leur pays, et les démagogues cosmopolites qui ne souhaitaient que l'anarchie universelle, se confondaient dans un langage commun, comme s'ils eussent poursuivi le même but. *Il faut partir*, disaient-ils à l'envi les uns des autres ; *la République française, qui n'ose prendre l'initiative, sera obligée de nous soutenir dès que nous aurons engagé la lutte*. Dans cette pensée, ils multipliaient leurs adresses à l'Hôtel de ville ; ils n'hésitaient pas à solliciter des secours de route, des vivres, des armes, des munitions ; et ils trouvaient, à cet égard, chez certains fonctionnaires inféodés au parti démagogique, des complicités presque avouées. Cette armée se grossissait encore d'une foule d'ouvriers étrangers, assez indifférents à ces agitations, mais qui, expulsés de leurs ateliers par l'esprit de rivalité des travailleurs français ou privés de leur salaire par suite de la crise industrielle, ne cherchaient que les moyens de regagner leur pays natal.

Au milieu de tant d'autres soucis, une des principales préoccupations du gouvernement provisoire était donc de prévenir tout rassemblement qui, partant de Paris et se dirigeant vers les frontières, aurait pu violer la neutralité des pays voisins. M. de Lamartine, ministre des relations extérieures, s'employait avec un zèle digne d'éloges à cette œuvre de paix générale. Mais, quelles que fussent sa fermeté et sa vigilance, il ne put déjouer toutes les tentatives d'incursions révolutionnaires. Vers la fin de mars, des bandes de Savoisiens, venues de Lyon, pénétrèrent dans Chambéry, d'où elles furent bientôt expulsées. Au mois d'avril, quelques corps de démocrates allemands franchirent le Rhin et furent dispersés par les troupes badoises et wurtembergeoises. Enfin, un véritable coup de main fut tenté sur la Belgique. Cette dernière entreprise mérite qu'on s'y arrête, non sans doute à raison de son importance, mais parce qu'aucun épisode ne peint mieux le désarroi. ?t la confusion de cette étrange époque.

Dès le lendemain de la révolution de Février, les démocrates belges en résidence à Paris avaient pris l'habitude de se réunir. Les uns se rassemblaient rue Saint-Germain l'Auxerrois chez un de leurs compatriotes, un ancien officier de cavalerie, du nom de Fosse ; les autres se donnaient rendez-vous chez un marchand de vin de Ménilmontant, originaire du Hainaut, le sieur Blervacq. A vrai dire, l'accord était loin de régner entre les deux groupes. Blervacq, qui voulait établir à Bruxelles la République, accusait Fosse de conspirer pour une restauration orangiste ; Fosse, à son tour, signalait les tendances ultra-radicales de Blervacq. Mais, de part et d'autre, on visait au renversement de l'ordre établi, et cette communauté dans le but à atteindre suffisait à empêcher toute scission. On organisa donc une société, dite des *Patriotes belges* ; cette société fut le noyau d'une légion insurrectionnelle ; et cette légion elle-même, enrôlant dans son sein un certain nombre d'ouvriers sans travail, devint en peu de temps assez nombreuse pour autoriser quelques espérances<sup>1</sup>.

Sur ces entrefaites, les chefs de l'émigration, Blervacq et Fosse, apprirent l'arrivée à Paris d'un émissaire qui leur était envoyé de leur propre pays ; c'était

---

<sup>1</sup> *Cour d'assises d'Anvers*, audience du 9 août 1948 et audiences suivantes, interrogatoire des accusés. — *Enquête parlementaire*, t. II, p. 14 et suivantes.

un avocat de Gand, nommé. Spiltoorn. Soit au club de la rue Ménilmontant, soit au café Belge, Spiltoorn ne négligea aucune occasion pour réchauffer le zèle de ses amis. Il mit au service de ses compatriotes non seulement son éloquence, mais ses relations qui étaient précieuses. Lié d'amitié avec le gouverneur des Tuileries, Imbert, qui avait habité la Belgique, il parvint par lui jusqu'au préfet de police, Caussidière. Caussidière manifesta tout de suite les dispositions les plus favorables ; rien ne lui sembla plus légitime que cette invasion à main armée d'un État neutre et faible Il ne voulut point s'engager tout à fait. Il poussa néanmoins la sollicitude jusqu'à délivrer deux ou trois fois à Imbert des bons de vivres pour la légion ; et ces bons, remis par Imbert à Blervacq, furent touchés à la mairie du huitième arrondissement<sup>1</sup>. Ravis de cette assistance, et prompts à s'en exagérer la portée, les réfugiés jugèrent inutile de dissimuler plus longtemps. Ils se présentaient, le 16 mars, devant l'hôtel du prince de Ligne, ambassadeur du roi Léopold, et lui demandaient, d'un ton menaçant, les fonds nécessaires pour regagner leur pays. Ils parcouraient plusieurs des quartiers de la capitale en criant : *Vive la République belge !* Spiltoorn repartit pour la Belgique afin d'y préparer les voies à ses amis. Bientôt le bruit d'une invasion prochaine s'accrédita tellement que le général commandant à Tournai demanda au général Négrier, commandant à Lille, quelle serait, en pareille occurrence, l'attitude de l'autorité militaire française<sup>2</sup>.

Cependant, pour que leur projet fût réalisable, il fallait aux réfugiés non seulement des vivres, mais des moyens de transport, de l'argent, des munitions, des armes. L'incurie ou la connivence du gouvernement provisoire devait leur assurer tout cela. Plusieurs élèves de l'École polytechnique, qui participaient, en ce temps-là, au vagabondage universel, furent initiés au secret de l'expédition et invités à en faire partie. Ils virent M. Ledru-Rollin. Celui-ci, à l'exemple du préfet de police, loua fort l'entreprise ; il ajouta que le gouvernement ne pouvait s'y associer ouvertement, mais ne manquerait pas de l'approuver si elle réussissait. Puis, voulant joindre à ces encouragements une assistance plus positive, le ministre remit à ces jeunes gens une somme de quinze cents francs et une lettre pour le commissaire du département du Nord, M. Delescluze<sup>3</sup>. Caussidière, de son côté, doublement heureux de débarrasser la capitale d'une population turbulente et de créer des embarras au gendre de Louis-Philippe, accorda aux étrangers des réquisitions sur le chemin de fer du Nord, afin de leur assurer la gratuité de leur parcours. A la vérité, les armes et les munitions étaient insuffisantes ; mais, à voir le train des choses, les Belges pouvaient espérer qu'elles leur arriveraient comme le reste, à point nommé. Ils se décidèrent à quitter Paris Ils se divisèrent en deux bandes : la première, sous les ordres de Fosse, se mit en route le 24 mars dans l'après-midi, se dirigeant vers Valenciennes et Quiévrain : la seconde, qui devait pénétrer en Belgique par Lille et Mouscron, partit le lendemain en deux convois, dirigés, l'un par Blervacq, l'autre par un ouvrier typographe, du nom de Charles Graux.

La troupe commandée par Fosse ne fut pas heureuse. Les préparatifs de l'expédition étaient trop peu dissimulés pour que le gouvernement belge les ignorât : il était informé notamment de la prochaine arrivée à Quiévrain de Fosse et de ses compagnons. Pour s'emparer sans coup férir de la bande tout entière, un ingénieur mécanicien belge, M. Gobert, proposa un plan qui rencontra d'abord

---

<sup>1</sup> *Enquête parlementaire*, t. II, p. 16.

<sup>2</sup> *Enquête parlementaire*, t. I, p. 274-275.

<sup>3</sup> *Enquête parlementaire*, t. II, p. 17, 18, 19.

peu d'assentiment, mais qui fut couronné d'un plein succès. La gare de Valenciennes était, à cette époque, un véritable cul-de-sac, en ce sens que les trains qui arrivaient de Paris étaient obligés de rétrograder pendant quelques centaines de mètres avant de s'engager sur la voie de Bruxelles. M. Gobert, qui connaissait cette disposition des lieux, la mit très habilement à profit. Il entra vers minuit avec deux locomotives dans la station de Valenciennes. Le convoi parisien arriva à quatre heures du matin. Au moment où l'on détachait les machines de l'avant, M. Gobert attacha les siennes par derrière et les poussa aussitôt vers la Belgique. Quelques-uns des émigrants, entre autres Fosse, s'aperçurent du stratagème et sautèrent à bas du convoi en criant à la trahison : mais le plus grand nombre ne put s'échapper. Le train, remorqué par les locomotives belges, arriva à cinq heures à Quiévrain et fut aussitôt cerné par la gendarmerie et par la troupe. On fouilla les wagons, où l'on trouva des drapeaux, des proclamations, quelques fusils. Les Français furent renvoyés en France : les Belges dirigés sur leur domicile : quelques meneurs seulement furent arrêtés. Ainsi avorta la première partie de l'expédition<sup>1</sup>.

La bande dirigée par Blervacq et par Graux sembla, au début du moins, plus favorisée. Quelques élèves de l'École polytechnique l'accompagnaient. En plusieurs endroits, les municipalités offrirent des vivres. Le marchand de vin Blervacq, avec un sans-façon tout républicain, avait pris, pour la circonstance, le titre de colonel. Chemin faisant, il envoya en Belgique un émissaire pour annoncer à ses amis de l'intérieur son arrivée prochaine. A Douai enfin, les émigrants trouvèrent en la personne de M. Delescluze, commissaire général du département du Nord, qui était venu au-devant d'eux, un protecteur plus actif qu'ils n'auraient osé l'espérer. Ce n'était pas que Delescluze eût confiance dans le résultat de l'entreprise, mais il aurait cru trahir la démocratie s'il n'avait secondé un coup de main révolutionnaire. Il fit conduire la colonne belge à Seclin près de Lille, la logea chez les habitants, lui assura des rations de vivres, lui fit allouer une solde de 35 centimes par homme et par jour ; enfin aux 1.500 francs déjà remis par M. Ledru-Rollin, il ajouta un nouveau subside de 1.500 francs<sup>2</sup>.

Le 27 mars au matin, la colonne belge, grossie des débris de la bande Fosse et forte de quatorze cents hommes, était donc campée à deux lieues de Lille et à quelques lieues de la frontière. A la vérité, le général Négrier qui commandait la division n'avait pas appris sans inquiétude l'arrivée de pareils hôtes. Sans perdre de temps, il avait envoyé à Seclin des troupes pour y maintenir l'ordre ; il avait adressé deux rapports successifs au ministre de la guerre ; il avait expédié enfin à M. de Lamartine un agent spécial pour l'aviser de ce qui se passait. Mais les réfugiés ne s'effrayaient pas outre mesure de cette attitude de l'autorité militaire. Réconfortés par les encouragements du commissaire, ils comptaient sur un prochain dénouement. En attendant, ils recueillaient avec avidité toutes les nouvelles qui venaient de leur pays. Ces nouvelles étaient en général favorables. La veille, une certaine agitation s'était manifestée à Bruxelles des coalitions d'ouvriers se préparaient, disait-on, à Tournai et dans le bassin houiller de Mons : on annonçait de prochains troubles à Gand<sup>3</sup>. Les chefs de la légion résolurent de se mettre en route. Un seul obstacle les arrêtait, c'était le manque de

---

<sup>1</sup> *Cour d'assises d'Anvers*, déposition Gobert, ingénieur mécanicien, audience du 14 août 1848.

<sup>2</sup> *Enquête parlementaire*, t. II, p. 9, 14, 15, 19.

<sup>3</sup> *Cour d'assises d'Anvers*, acte d'accusation.

munitions et d'armes : Delescluze, toujours secourable, se chargea de leur en fournir.

Un ordre de M. Arago, ministre de la guerre, en date du 26 mars, venait d'enjoindre au directeur de l'artillerie à Lille de mettre à la disposition du commissaire général quinze cents fusils et quarante-cinq mille cartouches pour la garde nationale. Delescluze pensa que la légion belge pourrait bien mieux que la garde nationale utiliser ces ressources. Le 28 mars dès le matin, il transmet donc au général Négrier la dépêche ministérielle, ajoutant que l'élève de l'École polytechnique Déron se présenterait dans l'après-midi à l'arsenal pour prendre livraison des armes et des munitions. Or, Déron était précisément l'un des jeunes gens qui avaient accompagné les émigrants. Si le général avait pu conserver quelque incertitude sur la nature et le but de l'entreprise qui se préparait, cette lettre était de nature à dissiper tous les doutes. Il reçut d'ailleurs, à six heures du soir, une dépêche télégraphique du ministre de la guerre qui affirmait la volonté du gouvernement de faire respecter la neutralité du territoire belge<sup>1</sup>. Dès la réception de cette dépêche, le général donna des instructions pour que la colonne belge fût arrêtée aux portes de Lille si elle essayait de traverser la ville. Il envoya son aide de camp à Seclin pour prescrire aux élèves de l'École polytechnique de regagner immédiatement Paris. Mais quant à la livraison des armes, il n'osa enfreindre un ordre qui était formel et qui n'avait point été révoqué. Déron, s'étant rendu à la citadelle, fit donc charger sur cinq chariots les fusils et les munitions. A huit heures du soir, les voitures quittèrent l'arsenal et, sortant par la porte de Gand, prirent la route de Belgique. Quelques jeunes gens raccompagnaient le convoi et le firent arrêter vers onze heures non loin de la frontière, un peu en avant du village de Bondues<sup>2</sup>.

Pendant que ces choses se passaient à Lille, la légion attendait l'ordre du départ : vers dix heures elle se mit en marche. Elle se composait de vingt et une compagnies, dix-sept belges et quatre françaises : quelques *montagnards* étaient, assure-t-on, mêlés à la colonne. Blervacq, accompagné de trois élèves de l'École polytechnique, paraissait diriger l'expédition. De peur que les émigrants ne s'égarassent, Delescluze leur avait donné un guide : c'était un nommé Lahousse-Delmotte, contrebandier de profession, condamné par contumace à Douai. Le commissaire, qui n'oubliait rien, avait poussé la prévoyance jusqu'à assurer à cet homme un sauf-conduit à cet effet<sup>3</sup>. La petite troupe, laissant Lille sur la gauche, arriva vers deux heures du matin à l'endroit où stationnaient les voitures et fut *censée les piller*. Chacun se trouva ainsi muni de fusils et de cartouches, et prêt à entrer en campagne. Mais cette bonne aubaine fut, hélas ! la dernière faveur de la fortune. Lorsque les émigrants, fatigués de leur longue route, atteignirent au point du jour le territoire belge, près d'un hameau dit hameau de Risquons tout, ils se trouvèrent en présence de forces nombreuses, toutes prêtes à l'action. Beaucoup d'entre eux, saisis de crainte, s'enfuirent à toutes jambes ou se réfugièrent dans les cabarets du voisinage : d'autres se répandirent en reproches contre leurs chefs qui leur avaient promis à leur entrée en Belgique un accueil enthousiaste et non des coups de fusil. Quelques-uns plus courageux engagèrent le feu avec résolution.

---

<sup>1</sup> On a affirmé que des instructions conçues dans le même sens avaient été adressées par le ministre de l'intérieur au commissaire général, mais qu'une erreur télégraphique avait empêché la dépêche d'arriver en temps utile.

<sup>2</sup> *Enquête parlementaire*, t. I, p. 274-275 ; t. II, p. 1-26, *passim*.

<sup>3</sup> *Cour d'assises d'Anvers*, acte d'accusation.

La lutte ne fut pas longue. A neuf heures du matin, tout était terminé, et les débris de la bande insurgée étaient rejetés sur le territoire français, laissant sur le lieu du combat Plusieurs cadavres et de nombreux blessés.

A la suite de cette échauffourée, on crut sage d'ouvrir à Lille une instruction judiciaire contre Blervacq, l'un des chefs de l'entreprise, et on l'accusa en style de procédure **d'avoir par des actions hostiles, non approuvées par le gouvernement français, exposé ce gouvernement à la guerre**. Blervacq, pour se justifier, n'eut qu'à nommer ses complices. Ses complices, c'était Caussidière qui avait fourni des vivres à la légion naissante et lui avait assuré le transport gratuit sur les voies ferrées : c'était Ledru-Rollin qui avait remis un subside aux élèves de l'École polytechnique chargés d'accompagner les émigrants : c'était enfin et surtout Delescluze qui avait encouragé, logé, nourri, pavé, armé, guidé l'expédition. Au surplus, ces poursuites elles-mêmes n'aboutirent pas. Delescluze, par un dernier acte de violence, brisa l'érou de Blervacq, et, eu vérité, on n'ose s'en plaindre ; car si la justice française devait être réduite à n'atteindre que cet agent obscur, il valait beaucoup mieux qu'elle n'atteignit personne.

Cet incident, si grave au point de vue du droit international, n'eut pas les conséquences qu'on aurait pu redouter. M. de Lamartine, ministre des relations extérieures, affirma qu'il était resté étranger aux tentatives des réfugiés : l'Europe n'hésita pas à le croire et se refusa à établir le compte des responsabilités. La Belgique, gouvernée par un des princes les plus éclairés de son temps, se remit bien vite de cette passagère émotion. L'expédition fut appelée, eu mémoire du lieu où elle avorta, l'expédition de *Risquons tout* : ce nom, ridicule connue l'entreprise elle-même, est celui qui lui restera.

## X

Des finances ruinées, des agitations quotidiennes dans la capitale, les départements agités à leur tour et gouvernés par des commissaires plus propres à accroître l'anarchie qu'à la combattre, les réfugiés étrangers ajoutant à tous ces embarras leur turbulence et leurs prétentions, tel était le spectacle que présentait la France à la fin de mars et au commencement d'avril 1848. Est-il étonnant que le parti démagogique ait mis à profit ces conjonctures propices ? La manifestation du 17 mars était à peine terminée qu'aussitôt on en prépara une seconde.

Nous savons déjà sur quels éléments les perturbateurs pouvaient s'appuyer.

C'était d'abord sur les clubs plus violents, plus puissants que jamais. Pour assurer l'unité dans les desseins, ils s'étaient centralisés en un club dit *Club des clubs*, fondé surtout en vue des élections. Quelques-unes de ces associations, comme la société des *Droits de l'homme*, avaient, ainsi qu'on l'a vu, adopté des règlements et une organisation militaires. Blanqui surtout excitait à l'action. Un incident récent avait accru l'ardeur naturelle de son âme. Un écrivain, M. Taschereau, venait de publier, sous le titre de *Revue rétrospective*, la première livraison d'un recueil destiné à collectionner des documents historiques et des autographes. Cette livraison contenait la publication de papiers enlevés, pendant le combat de février, du cabinet du secrétaire de M. Guizot. Parmi ces papiers se trouvait une pièce intitulée : *Déclaration faite par \*\*\* devant le ministre de l'intérieur*, et qui fournissait les détails les plus curieux sur l'état des sociétés

secrètes à l'époque du complot de 1839. Ce document, reproduit par la Gazette des Tribunaux, fut aussitôt attribué à Blanqui. Blanqui attaqué s'était éloigné de son club et n'y avait reparu qu'au bout de quelques jours pour y présenter sa défense. Mais sa défense elle-même avait semblé plus spécieuse que convaincante. Suspect au plus grand nombre, nettement accusé de délation par quelques-uns, il voulait à tout prix une *journée* qui effacerait dans un triomphe la tache dont il n'avait pu se laver.

Louis Blanc, lui aussi, souhaitait une manifestation nouvelle. Entré au Luxembourg avec les plus vastes espérances, il s'agitait de plus en plus dans le vide, impuissant à réaliser aucune de ses promesses. Il essayait de soulever son auditoire par des discours sonores, tantôt déclamant contre l'organisation sociale, tantôt annonçant avec solennité les révolutions qui ébranlaient coup sur coup le sol de la vieille Europe : mais les ouvriers commençaient à s'accoutumer à cette éloquence qui les avait si fort séduits. Le rôle de la Commission du Luxembourg se bornait à concilier quelques difficultés entre patrons et ouvriers, à apaiser quelques grèves, à surveiller l'exécution du décret qui diminuait les heures de travail et abolissait le marchandage, à préparer un projet pour la réglementation du travail dans les prisons, les couvents et les orphelinats : résultats bien maigres, surtout si on les compare au programme qu'on avait étalé. Entre temps, on recevait les adresses des comités étrangers ; on plantait un arbre de la liberté dans la cour du palais des Médicis, et Louis Blanc, à la fois acteur et pontife en cette cérémonie, se faisait appeler le *premier ouvrier de France* : par malheur, ces spectacles trop prodigués ne rencontraient plus qu'un public blasé. Sous le patronage du Luxembourg s'étaient formées des associations d'ouvriers tailleurs, d'ouvriers selliers, d'ouvriers fileurs ; mais ces associations, quoique assurées de locaux et de commandes, semblaient déjà, malgré ces conditions exceptionnelles, vouées à un prochain échec. Convaincu d'impuissance dans le domaine économique, Louis Blanc voulait prendre sa revanche sur le terrain de la politique. La manifestation du 17 mars ayant échoué, il importait de la reprendre au plus tôt et de la mener, cette fois, à bonne fin.

L'attitude de Caussidière n'était pas plus rassurante. Très irrité contre le maire de Paris, M. Marrast, qui essayait d'établir une police parallèlement à la sienne, attentif à se dérober à toute supériorité hiérarchique, il entretenait des intelligences de plus en plus suivies avec les chefs du parti radical. Il voyait assidûment Grandménil. Sur sa recommandation, Villain, chef de la société des *Droits de l'homme*, était autorisé à s'établir au Palais national. Il avait enfin un allié dans son ami Sobrier, allié à la vérité fantasque et étrange, mais d'autant plus commode qu'on pouvait le désavouer à volonté. Sobrier, installé, comme on l'a vu, rue de Rivoli, dans une des dépendances de l'ancienne liste civile, y avait rassemblé un assez grand nombre de montagnards : là s'étaient organisés les bureaux de la commission du *Club des clubs*, là se rédigeait *la Commune de Paris*, qui, grâce à la complicité d'Étienne Arago, était envoyée avec franchise de port dans les départements<sup>1</sup>. Tout ce qui ne pouvait se faire décemment à la Préfecture de police, on le faisait dans cette succursale de la rue de Rivoli. Caussidière avait pour système d'entretenir l'agitation afin de se rendre nécessaire : dès qu'il se sentait en péril, il laissait entendre que sa chute serait le signal de troubles, et il le répétait avec tant de conviction qu'on finissait par le croire. Sa bonhomie affectée, son empressement à rassurer les intérêts alarmés,

---

<sup>1</sup> *Enquête parlementaire*, t. I, p. 186, 195, 316.

l'étalage de son zèle à sauvegarder les personnes et les propriétés, lui avaient assuré quelques défenseurs parmi les hommes d'ordre : il se servait très habilement de cet appui quand ses trahisons devenaient trop flagrantes. Comme les chefs de clubs, comme les ouvriers du Luxembourg, il jugeait la manifestation du 17 mars insuffisante, il était prêt à soutenir une nouvelle démonstration. Une seule chose l'arrêtait, c'était la crainte d'assurer le triomphe de Blanqui, de Blanqui dont il était haï et que, de son côté, il détestait.

Sans armée, sans police sûre, aux prises avec les clubs, divisé en son propre sein, le gouvernement provisoire ne se décourageait cependant pas. M. de Lamartine, M. Marrast, M. Marie s'ingéniaient à chercher des alliés pour repousser le prochain assaut.

Lamartine envoyait un agent secret au général Négrier et en obtenait une promesse de secours en cas de péril. Il s'occupait de l'organisation de trois cents bataillons départementaux de garde nationale. Enfin, se fiant à son prestige personnel, il nouait des relations avec les chefs de la démagogie. Il voyait tour à tour Raspail, Cabet, Barbès, Sobrier. Blanqui lui-même était, un matin d'avril, introduit au ministère des affaires étrangères<sup>1</sup>. A vrai dire, ces mesures révélaient un esprit plus chimérique que sagace. Le général Négrier était bien loin. L'organisation des bataillons départementaux serait bien longue. Quant aux entrevues avec les chefs de clubs, elles furent souvent plus nuisibles qu'utiles. Si quelques-uns emportaient de ces entretiens une impression durable, d'autres mettaient à profit la crédulité ou la vanité du poète pour s'assurer sa protection. Ainsi faisait Sobrier, que Lamartine abusé couvrit longtemps de son patronage, et à qui, assure-t-on, il fit remettre des armes<sup>2</sup>.

Heureusement M. Marrast était aussi pratique que M. de Lamartine l'était peu. Comme il se méfiait à bon droit des agents de Caussidière, il essayait de créer une police spéciale qui relèverait exclusivement de la Mairie de Paris. Comme l'armée n'était pas encore rentrée dans la capitale et que les corps armés de la Préfecture n'étaient rien moins que sûrs, il s'occupait de renforcer autant qu'il le pouvait la garde de l'Hôtel de ville. Il activait l'organisation de la garde mobile : vers le commencement d'avril, ceux bataillons étaient prêts à marcher. Que ferait cette jeune troupe ? on l'ignorait encore : on savait seulement que son chef, le général Duvivier, était très irrité contre le ministre de l'intérieur et la commission du Luxembourg, à qui il imputait le retard apporté à l'équipement de ses hommes. M. Marrast était propre autant que personne à exploiter ce mécontentement. Enfin le maire de Paris se rendait souvent dans les mairies d'arrondissement sous prétexte de procéder à la reconnaissance des officiers de la garde nationale nouvellement élus : il trouvait ainsi l'occasion de s'entretenir avec eux et leur faisait entrevoir le jour prochain où ils auraient à défendre, avec la République elle-même, l'ordre et la société.

De son côté, M. Marie, ministre des travaux publics, visitait les ateliers nationaux. On aurait pu craindre que ces ateliers, qui avaient déjà enrôlé près de soixante mille travailleurs, n'apportassent un appoint décisif à la cause du désordre. Mais on comptait sur un certain antagonisme entre eux et la commission du Luxembourg. Développer cet antagonisme fut un des principaux soucis des hommes de l'Hôtel de ville. Dans ce but, M. Marie inspectait les

---

<sup>1</sup> LAMARTINE, *Révolution de 1848*, t. II, p. 216, 229.

<sup>2</sup> *Enquête parlementaire sur l'attentat du 13 mai et l'insurrection de juin*, t. I, p. 143, 144.

chantiers, passait en revue les ouvriers au parc Monceaux, les haranguait, les flattait, les autorisait à fonder des clubs, autant de moyens, pensait-il, de les attacher au gouvernement ou, du moins, de les neutraliser.

De même qu'à la veille du 17 mars, deux partis se trouvaient donc en présence. Ici, Louis Blanc, Caussidière, Blanqui, les chefs de clubs : là, la majorité du gouvernement provisoire. Cependant, tandis que chacun prenait position en vue d'un inévitable conflit, un homme restait indécis : c'était Ledru-Rollin. Sa popularité était assez grande pour que chaque parti désirât se l'attacher. Son irrésolution naturelle le livrait sans défense aux donneurs d'avis. Louis Blanc, Albert, Caussidière le pressaient de se joindre à eux. MM. Jules Favre, Carteret, Portalis, Landrin l'exhortaient au contraire à respecter l'intégrité du gouvernement ; et ils trouvaient un auxiliaire assez inattendu dans Flocon, personnage d'opinions extrêmes, mais de conscience droite. Chaque soir, après les travaux de la journée, dans les conciliabules tenus au ministère, la question était agitée. Tantôt Ledru-Rollin souriait à l'ajournement des élections et se livrait au rêve d'une dictature ; tantôt il se rattachait à la majorité de ses collègues, moins encore par loyauté que par crainte de Blanqui. Il écoutait les suggestions démagogiques, les repoussait, puis les écoutait encore. Les instances croissaient dans la proportion même de ses hésitations, instances d'autant plus grandes qu'on sentait qu'à raison de sa renommée, de sa grande place dans l'État, du ministère dont il disposait, il assurerait, selon toute vraisemblance, la victoire au parti qu'il aurait définitivement embrassé.

Pourtant il fallait se hâter : car bientôt les élections auraient lieu, l'armée rentrerait dans Paris, la garde nationale serait réorganisée. Aussi, sans attendre l'adhésion de Ledru-Rollin, les conjurés agissaient.

Le Général Coudais avait conçu l'idée d'introduire dans son état-major quatorze officiers appartenant à la classe ouvrière et élus par leurs camarades. Cette décision fournit le prétexte de la manifestation projetée. Les délégués du Luxembourg résolurent de convoquer le peuple au Champ de Mars pour le dimanche 16 avril à l'effet de procéder à l'élection. L'élection faite, les corporations se dirigeraient vers l'Hôtel de ville pour y apporter une offrande patriotique et y exprimer leurs vœux. Tel était le programme officiel de la démonstration. Les chefs du parti démagogique se réservaient de la détourner de son but apparent et de lui imprimer une force assez irrésistible pour qu'elle pût intimider, peut-être épurer, et, suivant quelques-uns, renverser le gouvernement lui-même.

Soit dernier scrupule, soit désir de dissimuler leur complicité, Louis Blanc et Albert, le 14 avril, annoncèrent au conseil la manifestation. [Le 16](#), disaient-ils, [les ouvriers en masse se rendraient à l'Hôtel de ville pour y présenter leur offrande et y déposer une pétition demandant que les questions sociales fussent étudiées](#). Bien qu'on fût déjà fort en éveil, cette communication émut. La conspiration était donc bien puissante pour oser ainsi s'étaler au grand jour. Louis Blanc, pendant qu'il parlait, put lire cette impression sur les visages irrités ou inquiets de ceux qui l'entouraient. Le lendemain 15, dans un nouveau conseil tenu au ministère des finances, Louis Blanc renouvela ses avertissements, ajoutant toutefois que la démonstration serait pacifique. Ledru-Rollin, de son côté, signala les menées de Blanqui. Voulait-il provoquer son arrestation et se débarrasser par là d'un auxiliaire compromettant ou d'un rival dangereux ? En tout cas, cette satisfaction lui fut refusée. La séance, suspendue au milieu du jour, fut reprise le soir. Lamartine demanda 150.000 francs de fonds secrets ;

Flocon insista pour que l'intégrité du gouvernement fût maintenue : puis on se sépara, mais dans des vues bien différentes, les uns songeant à défendre la société, les autres non éloignés de conspirer contre le pouvoir même dont ils faisaient partie.

En sortant du conseil, M. de Lamartine et ses collègues purent voir, affiché sur les murailles, le *Bulletin de la République*, journal rédigé dans les bureaux du ministère de l'intérieur. Ce bulletin débutait par un véritable appel aux factions : *Nous n'avons pu passer du règne de la corruption au régime de droit dans un jour, dans une heure... dix-huit ans de mensonges opposent au règne de la vérité des obstacles qu'un souffle ne renverse pas, les élections, si elles ne font pas triompher la vérité sociale, si elles sont l'expression des intérêts d'une caste, arrachée à la confiante loyauté du peuple, les élections qui doivent être le salut de la République, seront sa perte. Il n'y aurait alors qu'une voie de salut pour le peuple qui a fait les barricades, ce serait de manifester une seconde fois sa volonté, et d'ajourner les décisions d'une fausse représentation nationale...* On a su plus tard que ce bulletin fameux avait échappé, par la plus inopportune des inadvertances, au contrôle du ministre et de son entourage<sup>1</sup>. Mais on ignorait alors cette circonstance, et ce violent pamphlet, placardé dans les rues et revêtu de l'estampille ministérielle, semblait. à tous un signe non équivoque des sentiments de Ledru-Rollin.

Convaincus désormais que la manifestation était inévitable, M. Marrast, M. Marie, M. de Lamartine, résolurent de mettre à profit la nuit qui leur restait. M. Marrast envoya des ordres dans les mairies pour qu'on y organisât des gardes volontaires. M. de Lamartine expédia des émissaires dans les faubourgs. M. Marie s'entendit avec le directeur des ateliers nationaux, M. Émile Thomas, afin que les ouvriers fussent détournés de la manifestation : dans le cas où il serait impossible de les en éloigner, les élèves de l'École centrale que M. Thomas s'était adjoints devaient se répandre au Champ de Mars afin d'y incliner les esprits à la paix. En outre, le bruit fut habilement répandu qu'une tentative communiste se préparait. L'Hôtel de ville enfin fut mis en état de défense : une portion de la garde mobile y fut installée : la garde spéciale du palais fut renforcée. En dépit de toutes ces mesures, l'inquiétude était grande. Le général Duvivier, quoiqu'il eût bon espoir, n'osait répondre de ses hommes. La garde nationale était encore dans sa période de réorganisation : elle était d'ailleurs entre les mains du ministre de l'intérieur. Jusque parmi les défenseurs de l'Hôtel de ville, les séditieux avaient des complices. Les agents secrets répandus dans les clubs, prenant à la lettre les discours qu'ils y entendaient, envoyaient les rapports les plus alarmants. L'anxiété était telle que M. de Lamartine, prompt comme tous les hommes d'imagination à l'abattement aussi bien qu'à l'espérance, écrivait ses dispositions suprêmes comme si le jour qui allait se lever dût être le dernier de sa vie.

Pendant ce temps, les hommes de désordre n'étaient pas inactifs. Dans les réunions tenues chez Sobrier, on avait arrêté la liste d'un comité de salut public. Le journal *la Commune de Paris* dressait le programme de la manifestation. Les

---

<sup>1</sup> La direction du bulletin avait été confiée au chef du cabinet du ministre de l'intérieur, M. Elias Regnault. Celui-ci, ayant été appelé auprès de sa mère, gravement malade, négligea de contrôler le premier article du numéro du 15 avril, qui était l'œuvre de madame George Sand, et le porta sans le lire à l'imprimerie. De là cette publication regrettable qui émut si vivement les esprits. (ELIAS REGNAULT, *Histoire du Gouvernement provisoire*, p. 285.)

fusils et les munitions s'entassaient à la préfecture de police et dans la maison de la rue de Rivoli. Sous les auspices de la Commission du Luxembourg, des bannières étaient préparées avec cette inscription : *Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme*. Le Club des clubs se déclarait en permanence. Une seule chose ébranlait les conjurés, c'était la peur de travailler pour Blanqui. Plusieurs, craignant les derniers excès, souhaitaient que, l'entreprise une fois accomplie, Blanqui fût aussitôt arrêté. Chose étrange ! la crainte d'élever Blanqui balançait presque le désir de faire une révolution. Ce sentiment était si fort que le club Barbès résistait à l'impulsion générale, et, avant de s'abandonner au mouvement, désignait des délégués pour en pénétrer le caractère.

Tandis que, dans les deux camps, s'accomplissaient les derniers préparatifs, que faisait Ledru-Rollin ? Comme on l'a vu, il était demeuré étranger à la rédaction de ce *Bulletin de la République* qui venait de répandre une si vive émotion. Resté seul au ministère de l'intérieur, il repassait dans son esprit les conseils contradictoires des derniers jours. Les instances de Jules Favre et de M. Landrin l'avaient profondément impressionné. Les exhortations de Flocon l'avaient touché plus encore. Pouvait-il combattre ses collègues ? S'il les combattait, serait-il victorieux ? S'il était victorieux, la victoire ne lui échapperait-elle pas bientôt ? M. Jules Favre et M. Carteret étant venus le voir fi une heure avancée de la soirée, il leur affirma sur l'honneur qu'il n'était pour rien dans le mouvement, et qu'il craignait d'en être la victime<sup>1</sup>. Certaines réticences révélaient cependant une dernière hésitation. Mais vers le milieu de la nuit, Flotte s'étant présenté au ministère pour traiter avec lui au nom de Blanqui, son esprit si longtemps indécis parut tout à coup plus ferme. Il refusa d'entendre le négociateur. Blanqui, c'était à ses yeux l'image de la république sanglante : et cette image, il la repoussait ! Sobrier, étant venu à son tour, n'eut pas plus de succès. *Eh bien ! dit-il au ministre, si vous ne voulez pas marcher avec nous, vous serez jeté par la fenêtre avec les autres*<sup>2</sup>. Honteux de telles alliances, irrité de telles provocations, Ledru-Rollin prit enfin son parti. Le 16 avril, entre dix et onze heures du matin, il se rendit chez M. de Lamartine et se mit à sa disposition.

Il était temps. Depuis le matin, les groupes affluaient au Champ de Mars, point de départ de la manifestation. Une fois arrivés, ils se rassemblaient autour de leurs drapeaux plantés en terre : des orateurs péroraient en plein vent : des quêteurs recueillaient les offrandes. Blanqui allait et venait, distribuant ses brochures, encourageant et disciplinant ses amis. Pour exciter les esprits, on répandait des bruits sinistres : Louis Blanc, Ledru-Rollin avaient été, disait-on, assassinés ! A la vérité, les ouvriers des ateliers nationaux, subissant l'influence des élèves de l'École centrale, inclinaient aux résolutions modérées : beaucoup même songeaient à se retirer. Mais si tout annonçait que la démonstration serait moins nombreuse qu'au 17 mars, tout annonçait aussi qu'elle serait plus compacte, plus résolue, plus menaçante, et qu'elle ne viserait à rien moins qu'à emporter, sous sa pression irrésistible, une portion du gouvernement. C'est vers deux heures que, selon les projets des meneurs, le cortège devait atteindre l'Hôtel de ville.

En voyant arriver son collègue, Lamartine n'hésita pas. *Une seule mesure, lui dit-il, est urgente, c'est de battre le rappel et de noyer l'insurrection dans les flots de la garde nationale. Si la voix du rappel est entendue, nous sommes sauvés. Il n'y*

---

<sup>1</sup> *Enquête parlementaire*, t. I, p. 280, dép. Jules Favre.

<sup>2</sup> *Enquête parlementaire*, t. I, p. 329, dép. Marrast

avait pas un instant à perdre. Le ministre de l'intérieur se rendit sur l'esplanade des Invalides, où le général Courtais et M. Marrast procédaient à la reconnaissance des officiers nouvellement élus, et donna l'ordre au général de faire battre le rappel. Quant à Lamartine, il alla en toute hâte à l'état-major de la garde mobile et fit mettre à la disposition du gouvernement tous les bataillons déjà organisés. Puis, comme les cartouches manquaient, il courut pour en chercher à l'état-major de la garde nationale. Là, il rencontra parmi les officiers, dont plusieurs étaient affiliés à la *Société démocratique centrale*, des dispositions suspectes. On affectait de ne pas croire au mouvement : on se plaisait à répéter que la convocation de la garde nationale n'était ni opportune, ni nécessaire. Lamartine insista pour que le rappel fût aussitôt battu. Il se dirigea ensuite vers l'Hôtel de ville, où devait se décider le sort de la journée.

Il y trouva un auxiliaire fort inattendu. C'était l'un des généraux les plus distingués de l'armée d'Afrique et l'un des hommes dont le nom se rencontrera désormais le plus souvent sous notre plume ; je veux parler du général Changarnier. Le général Changarnier, nommé depuis peu ambassadeur à Berlin et étant en passage à Paris, s'était présenté vers onze heures et demie chez M. de Lamartine pour y prendre ses instructions relativement aux affaires du Holstein. Ne le trouvant pas, il s'était adressé à son secrétaire. *Il s'agit bien du Holstein*, avait répondu celui-ci : *à cette heure peut-être le gouvernement est renversé*<sup>1</sup>. Madame de Lamartine était survenue et avait supplié le général de rejoindre son mari et de l'aider de son expérience. Changarnier était parti aussitôt pour l'Hôtel de ville, et il franchissait le seuil de la Maison commune à l'instant où M. de Lamartine allait lui-même y entrer.

Tous ceux qui ont vu alors le général Changarnier ont rendu justice à son énergie, à sa promptitude de coup d'œil, à son sang-froid. Saisissant le commandement militaire, il parcourt tout l'édifice, il distribue les postes, il pénètre les dispositions des hommes. Puis, sous son inspiration et presque sous sa dictée, M. Marrast écrit les ordres pour le général Duvivier. Il lui prescrit de tenir prêts ses bataillons, et, lorsque les manifestants seront engagés sur les quais, de les lancer par les rues perpendiculaires au fleuve afin de couper le cortège en plusieurs tronçons. Pendant ce temps. MM. Buchez et Adam, se défiant encore de Ledru-Rollin, envoyaient des ordres dans chaque arrondissement pour que le rappel fût battu. Cette précaution n'était pas superflue : car au moment même où l'ordre de battre le rappel arrivait au cinquième arrondissement, l'ordre contraire arrivait de l'état-major. Quant à M. Arago, ministre de la guerre, il s'installait à la huitième mairie afin de pouvoir, en cas d'envahissement de l'Hôtel de ville, tenter un dernier effort pour le dégager. Lamartine enfin encourageait par ses paroles les défenseurs du palais. Impressionné par les rapports de ses agents, il était cependant inquiet ; il interrogeait anxieusement le général Changarnier : *Pouvons-nous tenir trois heures ? — Je répons de sept heures*, répliquait le général<sup>2</sup>.

Les inquiétudes de Lamartine n'étaient pas tout à fait sans fondement : le temps s'écoulait ; il était plus de deux heures, et, bien qu'on entendît dans le lointain le son du tambour, on ne voyait nulle part apparaître la garde nationale. Le cortège était depuis longtemps parti du Champ de Mars. Très amoindri par de nombreuses défections, il s'était recruté en route d'un certain nombre d'ouvriers

---

<sup>1</sup> *Enquête parlementaire*, t. I, p. 260, dép. Changarnier.

<sup>2</sup> LAMARTINE, *Histoire de la révolution de 1848*, t. II, p. 298.

rassemblés à l'Hippodrome et de quelques clubs qui avaient pris la tête du rassemblement. Qui arriverait d'abord ? Seraient-ce les colonnes populaires qui déjà s'approchaient ? Serait-ce la force publique ? L'attente était longue : à l'Hôtel de ville, on commençait à accuser le ministre de l'intérieur, l'état-major de la garde nationale, la garde nationale elle-même.

Mais voici que tout à coup la dixième légion débouche du pont d'Arcole et prend position sur la place. Le général Duvivier lance ses gardes mobiles par les rues perpendiculaires aux quais, et ces jeunes bataillons coupent sur plusieurs points le cortège. Eu même temps, les légions affluent de toutes parts sur la place de Grève. Barbès lui-même survient à cheval à la tête de la douzième légion. Les manifestants ne peuvent reculer ; car la garde mobile est derrière eux : ils ne peuvent avancer ; car la garde nationale remplit la place. Leurs tronçons coupés s'agitent entre les légions qui les pressent de tous côtés. En quelques minutes, par le plus incroyable des changements à vue, les choses ont pris une face nouvelle. La cause de l'ordre triomphe sans combat.

Louis Blanc et Albert avaient appris avec stupeur les résolutions de Ledru-Rollin : en entendant battre le rappel, leur inquiétude s'était accrue : ils arrivent sur ces entrefaites à l'Hôtel de ville et se répandent en plaintes amères : on les écoute à peine, tant les dispositions se sont transformées ! Toul au plus obtiennent-ils que la garde nationale, ouvrant ses lignes, livre passage aux délégués des corporations et les laisse pénétrer jusqu'à l'Hôtel de ville. Les délégués défilent, plutôt en prisonniers qu'en interprètes des volontés populaires, entre les rangs épais des légions. Ils lisent leur pétition : *Le peuple veut, disent-ils, la République démocratique ; le peuple veut l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme ; le peuple veut l'organisation du travail par l'association.* M. Edmond Adam répond en des termes d'une brièveté sévère à ces impérieuses sommations. Et, du dehors, la garde nationale fait aux clubistes une réponse plus nette encore : *A bas les communistes !* Tel est le cri qui se répercute sur la place, qui se propage de la place dans tous les quartiers de Paris et qui, proféré par cinquante mille voix, retentit bien avant dans la soirée. A ce cri se mêlent quelques cris plus significatifs encore : *Vive la rentrée des troupes dans Paris !* L'histoire des troubles civils n'offre guère de revirements aussi subits.

La victoire, je le répète, était complète, tellement complète que les chefs de la démagogie résolurent de nier le mouvement ou de le désavouer. Ainsi firent Caussidière, Louis Blanc, les délégués du Luxembourg et, à part Blanqui, presque tous les clubistes. Mais c'était le propre du gouvernement de l'Hôtel de ville de s'effrayer de ses triomphes autant que de ses défaites. A peine échappé à la peur des prolétaires, il tomba dans la peur des bourgeois ; on eût dit que son succès l'embarrassait. En lisant les journaux des jours suivants, on croirait que la France vient d'échapper à quelque complot, non révolutionnaire, mais royaliste. Le lendemain même du 16 avril, voici en quels termes une proclamation du gouvernement provisoire s'exprimait sur cette journée qui avait excité de si chaudes alarmes :

Citoyens, la journée d'hier n'a fait qu'ajouter une consécration nouvelle à ce qu'avait si puissamment inauguré la journée du 17 mars.

De même que le 17 mars, le 16 avril a montré combien sont inébranlables les fondements de la République.

Plus de royauté, avions-nous dit dans les premiers jours, et pas de régence ! Ces mots libérateurs, ces mots qui rendaient la guerre civile impossible, Paris les a répétés hier dans ce cri unanime : Vive la République ! Vive le gouvernement provisoire !

Voilà comment vous avez confondu les espérances des ennemis de la République, assuré la sécurité de Paris libre et dissipé les alarmes répandues dans les départements...<sup>1</sup>

Ces concessions de langage ne suffisant pas, il parut convenable que la bourgeoisie payât les frais de la victoire qu'elle avait remportée. Déjà un décret du 15 avril venait d'abolir l'impôt du sel à partir du 1er janvier 1849. Un décret du 18 avril abolit les droits d'octroi sur la viande de boucherie et annonça une modification des droits d'octroi sur les vins. Ces droits, disait le décret, seront remplacés : 1° par une taxe spéciale et progressive sur les propriétaires et locataires occupant un loyer de plus de huit cents francs ; 2° par un impôt somptuaire sur les chiens, les voitures de luxe et les domestiques mâles<sup>2</sup>. Pour compléter ces mesures, un impôt d'un pour cent fut établi sur les créances hypothécaires. Jusqu'ici, dit le ministre des finances, les capitalistes ont échappé à la nécessité des sacrifices, la justice veut que cette inégalité cesse. Le ministre prend soin d'observer, d'ailleurs, que ces décrets ne sont que le prélude de réformes plus radicales. Avant la Révolution, dit-il, l'impôt était proportionnel, donc il était injuste : pour être équitable, l'impôt doit être progressif<sup>3</sup>. — Ce n'est pas tout. Le lendemain du jour où le général Duvivier, à la tête de la garde mobile, et le général Changarnier, à l'Hôtel de ville, avaient sauvé l'ordre menacé, on jugea tout à fait opportun de frapper l'armée en mettant prématurément à la retraite soixante-cinq généraux. Au moment où l'action de la justice était plus que jamais nécessaire pour saisir et frapper les coupables, on crut tout à fait sage de déclarer le principe de l'inamovibilité de la magistrature incompatible avec le gouvernement républicain, et de conférer au garde des sceaux le droit de suspendre ou de révoquer les magistrats<sup>4</sup>. En revanche, on ne trouvait pas d'expressions assez fortes pour exalter les clubs dont on avait eu si peur. La République, dit une proclamation de l'Hôtel de ville, la République vit de liberté et de discussion... les clubs sont pour la République un besoin, pour les citoyens un droit..., le gouvernement protège les clubs<sup>5</sup>. A la vérité, on songea à excepter Blanqui de l'universelle indulgence : un mandat d'amener fut même décerné contre lui et porté à la Préfecture de police par M. Carteret, directeur de la sûreté générale ; mais l'ordre lui-même fut contremandé, et Blanqui, un instant recherché, put bientôt jouir en paix de l'impunité commune.

Après de tels services, les dictateurs de l'Hôtel de ville estimèrent que l'heure était venue pour eux de monter au Capitole et de remercier les dieux. Une grande fête fut annoncée pour le 20 avril : on l'appela dans le langage emphatique du temps la *fête de la fraternité*. Ce jour-là, les membres du gouvernement provisoire, groupés au pied de l'arc de l'Étoile, assistèrent à

---

<sup>1</sup> *Moniteur*, p. 835.

<sup>2</sup> *Moniteur*, p. 859.

<sup>3</sup> *Moniteur*, p. 853.

<sup>4</sup> *Moniteur*, p. 865.

<sup>5</sup> *Moniteur*, p. 865.

l'immense défilé des légions de la garde nationale et des députations de l'armée, et chaque corps reçut de leurs mains son drapeau. Fête étrange où, sur l'estrade d'honneur, les magistrats coudoyaient les détenus politiques, les généraux les blessés de Février, les délégués du clergé les représentants des clubs ! Avec le laisser aller des milices civiques, les gardes nationaux avaient emmené avec eux toute leur famille, en sorte qu'on assistait à une revue, non de la force armée, mais de la population parisienne tout entière. La nuit était depuis longtemps descendue sur la ville, et le défilé n'était pas encore terminé. Dieu, qui protège les divertissements des peuples comme il protège les jeux des enfants, Dieu permit que cette manifestation, à la fois gigantesque et puérile, s'achevât sans tumulte. Le gouvernement, charmé de la cérémonie, fit connaître le lendemain par la voie du *Moniteur* que **l'histoire du inonde n'avait offert chez aucun peuple un aussi grand spectacle**<sup>1</sup>. De vrai, cette fête n'eut qu'un avantage, mais elle en eut un. A cette occasion, cinq régiments rentrèrent dans Paris, et, une fois rentrés, ils y restèrent.

Il y a des pouvoirs qui s'accoutument à l'autorité en l'exerçant, il y en a d'autres dont l'inexpérience est incurable. C'est à cette dernière catégorie qu'appartient le gouvernement provisoire. Tel il était au mois de février, tel il paraît au mois d'avril : assez courageux pour lutter un jour contre le courant, il se laisse le lendemain glisser à la dérive. Cependant il ne parvint pas à rendre tout à fait stérile l'énergique répression du 16 avril. Cette victoire du parti de l'ordre eut un double résultat : le premier fut d'apprendre aux honnêtes gens à compter sur eux-mêmes ; le second fut d'assurer les élections.

---

<sup>1</sup> *Moniteur*, p. 871.

## LIVRE QUATRIÈME

# LES ÉLECTIONS À L'ASSEMBLÉE CONSTITUANTE

### I

L'organisation du droit de vote avait été l'un des premiers soins du gouvernement provisoire. Le lendemain même de la Révolution, M. de Cormenin et M. Isambert avaient été chargés de préparer un projet électoral, et, dès le 5 mars, ce projet, remanié en quelques-unes de ses parties, avait été transformé en décret. Avec la témérité imprévoyante qui régnait alors, on avait supprimé toutes les conditions de cens et institué le *suffrage universel direct*. Tout Français non privé de ses droits civiques était à vingt et un ans électeur et à vingt-cinq ans éligible. Le nombre des représentants devait être de neuf cents. Le vote devait avoir lieu au chef-lieu de canton et au scrutin secret sur une liste qui contiendrait autant de noms qu'il y avait de représentants à élire dans le département. Nul ne pouvait être valablement élu s'il ne réunissait au moins deux mille suffrages. Enfin une indemnité de 25 fr. par jour était allouée aux futurs législateurs.

Malgré les protestations de quelques-uns des membres de la minorité qui, sous prétexte de faire l'éducation du pays, auraient volontiers prolongé leur dictature, le gouvernement avait mis un louable empressement à convoquer le corps électoral. Les élections, d'abord fixées au 9 avril, avaient été définitivement remises au dimanche 23 avril. A l'époque où nous sommes arrivés, on touchait donc à cette imposante manifestation.

Quoique les résultats de cette première épreuve du suffrage universel fussent fort incertains, on pouvait déjà prévoir qu'ils ne répondraient pas aux espérances de la démocratie avancée. Le pays, d'abord favorable à l'essai loyal de la République, avait bientôt douté de l'expérience. Les circulaires violentes de Ledru-Rollin avaient causé une première déception. La déception s'était accentuée lorsqu'on avait vu arriver dans les départements des commissaires dont les noms inconnus ou trop connus éveillaient la surprise ou inspiraient l'effroi. Les prédications des *délégués du Club des clubs* et les excitations haineuses du *Bulletin de la République* avaient encore diminué la confiance. Dès le commencement d'avril, les rapports de police signalaient le crédit renaissant du parti conservateur, et principalement du parti légitimiste et religieux<sup>1</sup>. L'impôt des quarante-cinq centimes décrété sur ces entrefaites n'avait pas moins contribué à altérer les dispositions bienveillantes des premiers jours. Cet impôt,

---

<sup>1</sup> *Enquête parlementaire*, t. II, p. 218.

qui eût été lourd en tout temps, était particulièrement pénible après la crise agricole de 1846. Il l'était d'autant plus qu'il portait non seulement sur les centimes principaux, mais aussi sur les centimes additionnels et facultatifs, en sorte que les communes et les départements les plus grevés étaient aussi ceux que la nouvelle contribution frappait le plus durement. En vain, pour atténuer les effets de cette mesure, un décret du 5 avril avait-il autorisé les commissaires à prononcer, sur l'avis des maires, des réductions ou des remises au profit des citoyens pauvres ou malaisés. Les populations des campagnes comprenaient mal que la République leur demandât, comme les monarchies de l'ancien régime, un don de joyeux avènement ; et, réduites à payer les frais d'une révolution qu'elles n'avaient point faite, elles se prenaient parfois à regretter cette révolution elle-même. A toutes ces causes de mécontentement s'ajoutait enfin la réprobation qu'excitaient dans les départements plus encore qu'il Paris les nouvelles théories sociales. Le mouvement du 16 avril avait été réprimé au cri : *A bas les communistes !* Ce cri, se propageant comme un mot de ralliement, allait réunir autour de l'urne électorale tous ceux qui voulaient l'intégrité de la famille et l'inviolabilité de la propriété.

Ces signes de désaffection n'avaient pas échappé aux meneurs du parti radical. Les uns auraient voulu précipiter les élections afin que le pays n'eût pas le temps de se reconnaître ; c'est ainsi que, le 21 mars, la Société démocratique du Ve arrondissement avait déposé à l'Hôtel de ville une pétition demandant que la date du 9 avril fût maintenue : les autres — et c'était le plus grand nombre — auraient souhaité au contraire une prolongation de dictature qui leur permit de façonner les masses à leur gré : les manifestations du 17 mars et du 16 avril n'eurent pas, au fond, d'autre but. Lorsqu'on reconnut qu'il était impossible de surprendre le vote en le précipitant ou de l'assurer en le retardant, on chercha dans la candidature officielle une dernière chance de succès.

Dans certains départements, les commissaires créèrent, avec les deniers publics, des journaux destinés à soutenir les candidats radicaux et quelquefois leur propre candidature. Ailleurs des sommes assez importantes furent employées à répandre, soit la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, soit des *Catéchismes électoraux*. Dans l'Ariège, l'Allier, le Morbihan, Seine-et-Oise, la préfecture fit imprimer des listes de candidats, des placards, des professions de foi, des avis de toute sorte. Dans les Bouches-du-Rhône, la candidature de M. Thiers fut combattue à outrance. Dans une vingtaine de départements enfin, des inspecteurs des écoles primaires se répandirent dans les campagnes pour y faire des conférences sur les élections, et cette étrange propagande, déguisée sous le titre de mission extraordinaire, fut payée par l'État<sup>1</sup>. En agissant de la sorte, les commissaires ne faisaient que se conformer au vœu de Ledru-Rollin qui venait de renouveler, dans une circulaire du 7 avril, ses fameuses instructions du 12 mars : *Sous peine d'abdiquer ou même de trahir, disait-il, le gouvernement ne peut se réduire à enregistrer des procès-verbaux et à compter des voix : il doit éclairer la France et travailler ouvertement à déjouer les intrigues de la contre-révolution si, par impossible, elle ose relever la tête*<sup>2</sup>.

Telle était la candidature officielle dans les départements.

---

<sup>1</sup> Voir les rapports sur les *comptes du Gouvernement provisoire* présentés à la Constituante et à l'Assemblée législative par M. Théodore. Ducos (*Moniteur* du 26 avril 1849 et du 26 juin 1851.)

<sup>2</sup> *Moniteur* de 1848, p. 777.

A Paris, Louis Blanc, jaloux d'assurer le succès du *parti ouvrier* et surtout le sien propre, transformait en agents électoraux les délégués du Luxembourg. Le 28 mars, il leur conseillait de dresser une liste en vue des élections prochaines. Paris devant nommer trente-quatre députés, il proposait que, sur les trente-quatre noms à choisir, vingt fussent pris parmi les ouvriers et les quatorze autres parmi les hommes qui, bien avant la révolution, avaient donné des gages à la cause populaire. Il fut donc convenu que chaque corporation présenterait un candidat, que chaque candidat passerait un examen devant une commission spéciale, et que, sur le vu des procès-verbaux d'examen, l'assemblée générale des délégués arrêterait la liste définitive. Ainsi fut fait. La liste portait vingt ouvriers ou prétendus tels, quatre des membres du gouvernement provisoire, le préfet de police Caussidière, et neuf chefs de clubs ou écrivains du parti radical. Cette liste une fois faite, les hommes du Luxembourg n'imaginèrent rien de mieux pour la répandre que de convoquer, au Champ de Mars, pour le jour des élections tous les travailleurs du département de la Seine :

Citoyens, disait l'adresse de convocation, c'est à l'exercice du droit électoral qu'est attaché notre avenir, l'existence de nos familles ; mais ce n'est que par la plus complète abdication de toute susceptibilité de candidature entre les divers corps d'État, ce n'est que par l'union que nous pouvons arriver à un résultat sérieux. Ne nous faisons pas illusion ; si nous nous divisons, nous sommes perdus. Pour arriver à cette unité dans le vote, une réunion de tous les travailleurs du département de la Seine a été résolue pour dimanche 23 avril à six heures du matin au Champ de Mars. Que personne n'y manque : nous vous en adjurons au nom de l'indépendance des votes populaires. Hâtez-vous donc de retirer vos cartes d'électeurs : ne perdez pas une minute, et dimanche, réunis sous nos bannières, garants et gardiens nous-mêmes de l'ordre et de la liberté, nous montrerons au monde que la fraternité est l'arme héroïque des peuples.

Cette adresse était signée des membres du bureau des délégués des corporations. L'intervention des agents des ateliers nationaux arrêta seule cette audacieuse tentative d'embrigadement des votes<sup>1</sup>.

Ce que Louis Blanc essayait au Luxembourg au profit des idées radicales, Marrast le faisait par représailles, à l'Hôtel de ville, au profit des idées modérées. Il faisait imprimer à un million d'exemplaires des bulletins sur papier rose d'où l'élément socialiste et jacobin était soigneusement exclu, et ces bulletins étaient envoyés à profusion aux maires d'arrondissement sur qui l'on pouvait compter<sup>2</sup>. Quant à M. Marie, il s'efforçait d'associer à ses vues les ateliers nationaux, hostiles, comme on l'a dit, aux corporations. Cinq cents agents de ces chantiers étaient employés à répandre une liste publiée par le comité de l'*Union des travailleurs*, et d'où les membres de la minorité du gouvernement provisoire étaient écartés. Une autre liste, rédigée dans le même esprit, était remise le 22 avril à l'un des fonctionnaires supérieurs des ateliers, M. Jaime, qui, le soir même, dans une

---

<sup>1</sup> *Enquête parlementaire*, t. I, p. 118-122 ; t. II, p. 179. — Louis BLANC, *Histoire de la révolution de 1848*, t. II, p. 52 et suivantes. — *Histoire des ateliers nationaux*, par M. Émile THOMAS, p. 213 et suivantes.

<sup>2</sup> Émile THOMAS, *Histoire des ateliers nationaux*, p. 216.

réunion au Tivoli d'été, la recommandait à ses subordonnés et la faisait acclamer par eux. Le maire de Paris, d'accord en cela avec le ministre des travaux publics, songeait enfin à passer, le 22 avril, sur le champ de manœuvre de Saint-Maur une revue des ouvriers et à recevoir, dans la soirée, leurs délégués au palais de la Bourse. Ce projet tour à tour adopté, contremandé et repris, fut en définitive abandonné<sup>1</sup>. C'est ainsi qu'au Luxembourg comme à l'Hôtel de ville les deux fractions rivales du gouvernement provisoire se servaient de leur autorité pour attirer à elles la masse électorale. — On ne serait pas complet si l'on n'ajoutait que M. Ledru-Rollin avait aussi ses listes et se disposait à envoyer ses agents dans les mairies pour y surveiller le scrutin<sup>2</sup>.

Hâtons-nous de le dire, soit à Paris, soit dans les départements, ces tentatives, de quelque côté qu'elles vinssent, se perdaient dans l'agitation générale. Le droit de vote et d'éligibilité accordé à tous les citoyens avait surexcité les convoitises à un point incroyable, et la nation mettait à jouir de sa nouvelle conquête un empressement si bruyant qu'aucune autre voix ne pouvait se faire entendre à côté de la sienne. Des milliers de candidatures surgissaient, et d'innombrables proclamations étaient affichées sur les murailles ou distribuées dans les rues. Les vieux républicains parlaient de leurs persécutions et de leurs emprisonnements. Les jeunes promettaient de consacrer à la cause populaire les longues années de leur avenir. Tous se disaient hommes du peuple, ouvriers, anciens ouvriers, ou du moins fils ou parents d'ouvriers. Comme on comptait autrefois les quartiers de noblesse, on compte aujourd'hui les quartiers de républicanisme. Il se trouve tout à coup un nombre infini de gens qui ont conspiré dans les ventes du temps de la Restauration, qui ont accompagné jusqu'au pied de l'échafaud les *quatre sergents de la Rochelle*, qui ont fait, en 1830, le coup de feu contre la garde royale, qui ont été affiliés aux sociétés secrètes, qui ont fondu des halles en février ou remué les pavés des barricades. Chacun prend des peines extrêmes pour établir ses titres. On ne néglige rien, ni les brochures qu'on a publiées, ni les condamnations qu'on a subies, ni les périls qu'on a courus, ni les blessures qu'on a failli recevoir. Parmi ces innombrables candidats, il n'en est, d'ailleurs, pas un seul qui ne soit dépourvu d'ambition personnelle, qui ne préfère la vie privée à la vie publique, qui ne cède comme par force aux instances de ses amis. Tout le monde a des recettes infailibles pour diminuer ou supprimer le budget. On ne doute pas que la monarchie n'ait disparu pour toujours. Il semble que l'intégrité et l'honnêteté, longtemps bannies de la terre, aient été tout récemment retrouvées. Cette époque est bien l'époque triomphante de la phraséologie. Les candidats distribuent leur biographie ou, s'ils ne peuvent s'en composer une, celle de leurs parents. Les circulaires dégénèrent en brochures ; les professions de foi se transforment en vrais traités d'économie politique et sociale ; déclamations parfois haineuses et violentes, mais le plus souvent mystiques, humanitaires, presque religieuses ! Car la démocratie de ce temps-là vénérât le Christ comme un ancêtre, mêlait l'éloge du *libéral* Pie IX à celui du magnanime Barbès, honorait les martyrs de l'Église presque à l'égal des héros de Février, citait indifféremment la Déclaration des droits de l'homme ou l'Évangile, et la confusion des esprits était alors si grande qu'un tel mélange n'offusquait pas !

Ainsi parlaient les candidats des clubs et des réunions populaires. Le langage des conservateurs n'était pas lui-même sans étrangeté. Les anciens députés

---

<sup>1</sup> Émile THOMAS, *Ateliers nationaux*, p. 213-227.

<sup>2</sup> *Enquête parlementaire*, t. I, p. 245 et 322.

ministériels, sous le coup d'une chute trop récente, s'abstenaient de briguer les votes. Mais le parti légitimiste, le parti religieux, l'ancien tiers parti, l'ancienne opposition dynastique n'hésitaient pas à affronter le suffrage universel. Or, les représentants de ces partis divers, dissimulant à l'envi leurs vœux et leurs espérances, observaient tous à peu près la même attitude. S'ils n'avaient pas désiré la république, ils l'acceptaient : non seulement ils l'acceptaient, mais ils étaient disposés à la soutenir loyalement. C'est dans ce sens que s'exprimaient M. Berryer, M. de Falloux, M. de Larcy, M. de Montalembert, M. Duvergier de Hauranne, M. Gustave de Beaumont. Quelques-uns allaient plus loin et ne se contentaient pas d'une adhésion réservée : **Je suis républicain par raison, par sentiment, par conviction**, disait M. Baroche. **Je travaillerai résolument à la fondation du gouvernement républicain**, disait M. Billault. **Rêver une restauration monarchique serait insensé**. — **J'ai adhéré au gouvernement provisoire**, s'écriait à son tour M. Dupin, **avec la persuasion que la République était désormais le seul gouvernement possible**. On eût dit qu'aucun de ces personnages n'avait conservé le souvenir des années heureuses de la monarchie. Seul, M. Thiers, que l'étude de l'histoire et l'expérience des hommes avaient éclairé, ne craignait pas d'affirmer, dans une lettre aux électeurs des Bouches-du-Rhône, **que le régime constitutionnel était suffisant à ses yeux pour assurer au pays une sage liberté**. — Les candidats conservateurs différaient cependant par un point des candidats démocratiques : ils ne promulguaient pas de théories sociales ; ils n'annonçaient pas une nouvelle économie politique ; ils ne vantaient pas le droit au travail : et c'est par là qu'ils gagnaient, dans les départements, la confiance de ces masses rurales qui ne parlaient pas, qui ne manifestaient pas, qui laissaient passer, avec une impassibilité un peu moqueuse, le torrent des déclamations et des promesses, qui, malgré certaines déceptions, n'avaient pas plus de répugnance contre la République que contre toute autre forme de gouvernement, mais qui, voulant par-dessus tout le respect de l'ordre social, étaient jalouses d'assurer à leur vote cette signification précise et solennelle.

## II

Les élections eurent lieu le 23 avril. C'était le jour de Pâques. Hasard providentiel ou calcul, la plus auguste des Fêtes religieuses coïncidait avec la plus grande des solennités civiques. Dans un grand nombre de communes rurales, les paysans, dès le matin, se groupèrent, à l'issue de la messe, autour de leur maire et de leur curé, et se rendirent en masse au chef-lieu de canton pour y déposer leur vote. Nulle agitation parmi eux ; peu de chants ; une attitude grave et recueillie. C'est qu'ils sentaient que de l'urne qui recevait leur bulletin allait sortir leur destinée. Les habitants des villes montrèrent un égal empressement à remplir leur devoir électoral et, sauf de rares exceptions, le remplirent avec le même calme. A Paris enfin, l'ordre ne cessa de régner, soit que le grand nombre des sections de vote prévînt toute agglomération tumultueuse, soit que cette première épreuve du suffrage universel absorbât toutes les pensées.

La multiplicité des candidats, le nombre des suffrages exprimés, les difficultés du recensement ne permirent point de connaître tout d'abord les résultats du scrutin. C'est seulement au bout de plusieurs jours qu'on put former quelques conjectures sur le groupement probable des partis dans la future Assemblée nationale.

Le parti légitimiste avait conquis environ cent trente sièges. Frappé d'ostracisme depuis 1830, il avait échappé aux responsabilités du dernier règne. L'appui du clergé, l'affection très réelle des paysans dans certains départements de l'Ouest et du Midi, le sentiment du péril public qui fait rechercher les supériorités naturelles comme autant d'abris, le double prestige qui s'attache à la naissance et à la possession du sol, toutes ces circonstances justifiaient d'ailleurs amplement ce retour de faveur : M. Berryer, M. de Falloux, M. de Labouliè, M. de Larcy étaient parmi les élus. Le parti religieux faisait entrer h la Chambre son grand orateur, M. de Montalembert : trois évêques et quelques ecclésiastiques étaient aussi investis du mandat constituant : parmi eux se trouvait l'illustre Père Lacordaire, élu, comme Berryer, par la grande cité de Marseille. L'ancien tiers parti et l'ancien centre gauche rentraient dans la vie parlementaire avec M. Dufaure, M. Billault, M. Vivien, M. de Rémusat. L'ancienne gauche dynastique reparaisait avec M. Odilon Barrot, M. Duvergier de Hauranne, M. Gustave de Beaumont, M. de Malleville. — Comme on le voit, si l'on excepte les derniers ministres de la royauté encore suspects et proscrits, si l'on excepte M. Thiers et M. Molé que les élections partielles allaient bientôt rendre à la vie publique, tous les personnages qui avaient joui de quelque notoriété dans les anciennes Chambres étaient appelés à prendre place dans la représentation nouvelle. Cependant toutes ces fractions réunies ne formaient guère plus d'un quart de l'Assemblée, qui comptait, comme on sait, neuf cents membres. L'opinion républicaine pouvait revendiquer tout le reste, et, disposant du nombre, elle paraissait assurée de la domination.

Il semble donc à première vue que la joie eût dû être grande dans le camp démocratique. Il n'en était rien pourtant : or, si le pays envoyait à la Chambre une majorité républicaine, il avait indiqué en même temps, avec plus de netteté qu'on n'eût osé l'espérer, quelle république il entendait soutenir.

Le nom qui, par-dessus tout, sortait triomphant de l'urne électorale était celui de Lamartine. Il était élu le premier à Paris : il était acclamé dans dix départements. Sa popularité, destinée à de si prompts retours, était alors égale à celle des plus grands citoyens. Dans les lieux publics, dans les théâtres, partout où il se montrait, des cris d'enthousiasme l'accueillaient. Mais si Lamartine voulait l'établissement et la consolidation de la république, il était plus encore le champion des doctrines libérales, l'adversaire des théories exclusives, l'ennemi de la démagogie, l'allié des gens d'ordre qui, au 17 mars et au 16 avril, avaient placé en lui leur espoir. On ne pouvait s'y méprendre ; ce que la nation saluait dans Lamartine, c'était moins l'homme qui avait fait la république que l'homme qui, l'ayant faite, avait su du moins la contenir. Par un symptôme non moins significatif, les collègues de Lamartine les plus dévoués à sa politique, Dupont de l'Eure, Arago, Garnier-Pagès, Marie, Marrast, venaient de suite après lui sur la liste des élus du département de la Seine. Au contraire, Ledru-Rollin, l'auteur des circulaires violentes que le pays ne se rappelait que trop, n'est élu que le vingt-quatrième à Paris. Louis Blanc, le président de la commission des travailleurs, ne figure qu'au vingt-septième rang. Les plus actifs de ses lieutenants, Lagarde, Vidal, n'obtiennent pas trente mille voix. Les ouvriers portés sur la liste du Luxembourg échouent tous sans exception. Les anciens membres des sociétés secrètes, les chefs de clubs, Barbès, Raspail, Huber, Flotte, Cabet, Sobrier, sont, eux aussi, repoussés par les électeurs parisiens. Enfin, si, dans certains départements, quelques commissaires d'opinion radicale font triompher leur candidature, si Barbès battu à Paris est élu dans l'Aude, si le Cher nomme Félix Pyat, les Pyrénées-Orientales Étienne Arago, la Loire Banne et Martin Bernard, il

ressort de toutes les dépêches que la plupart des députés choisis par les provinces sont des hommes nouveaux, à la physionomie un peu effacée, plus enclins à la modération qu'à la violence, par-dessus tout très inexpérimentés et, à ce titre, destinés à subir l'influence des vieux chefs parlementaires. — En résumé, dès que les élections du 23 avril furent connues, elles apparurent sous leur vrai caractère. Le pays, quoique déjà trompé dans quelques-unes de ses espérances, se soumettait sans arrière-pensée à la république : mais entre les candidats des diverses nuances républicaines, il avait très inégalement partagé ses faveurs, répudiant ou n'acceptant qu'à regret les démocrates suspects de radicalisme, comblant au contraire de ses suffrages les hommes d'opinions modérées qui lui garantissaient la paix sociale, la paix sociale bien plus précieuse à son gré que la république elle-même.

Ces résultats, connus ou au moins pressentis avant d'être officiellement annoncés, furent accueillis dans le parti démagogique par une explosion de douleur et de colère. *Nous comptions sur de bien mauvaises élections*, disait le journal *la Réforme*, *mais l'événement, il faut l'avouer, a dépassé notre attente*. La *Commune de Paris* attribuait l'échec de ses amis à la mollesse des commissaires et aux manœuvres des républicains du lendemain : *Si l'Assemblée avance*, ajoutait-elle d'un ton de menace, *ce sera le peuple qui l'inspirera ; si elle s'arrête, si elle recule, ce sera le peuple qui fera lui-même sa constitution*. Le 29 avril enfin, Louis Blanc, devant les délégués du Luxembourg, se répandait en récriminations. *Je viens ici*, s'écriait-il, *le cœur plein de tristesse et cependant plein d'ardeur, de courage et d'espérance. Non, quoi qu'on en puisse penser, le génie de la révolution ne périra pas*. Puis, après de violentes déclamations contre l'ordre social, il exposait que le suffrage universel n'est l'expression de la volonté du peuple que dans une société où chacun a le libre développement de son esprit et de son âme : *En est-il ainsi*, ajoutait-il, *dans la société actuelle ? Non, mille fois non*<sup>1</sup>.

Si vif que fut à Paris le ressentiment de la défaite, le parti radical se contenta ou du moins se réserva. A Limoges et à

Rouen, ce parti, plus irrité ou moins discipliné, supporta plus impatiemment la perte de ses espérances. Dans ces deux villes, l'insuccès des listes démagogiques excita une véritable sédition. Ainsi qu'on l'a vu plus haut<sup>2</sup>, l'agitation était permanente à Limoges depuis le 24 février, et cette agitation s'était accrue à mesure que l'époque des élections approchait. Le club de la *Société populaire*, qui ne visait à rien moins qu'à concentrer tous les pouvoirs, avait formé une liste et, pour la faire triompher, n'avait reculé devant aucun moyen. Des comités de correspondance avaient été créés : des agents avaient été envoyés dans les cantons : pour vaincre la résistance des esprits timorés, on avait annoncé des troubles si la liste radicale ne sortait pas victorieuse de l'urne. Le 23 avril, dès la pointe du jour, des émissaires apostés aux portes de la ville arrêtaient les paysans et, par supercherie ou par menace, les amenaient à accepter leurs bulletins : des attroupements, formés aux abords des sections électorales, lacéraient les listes conservatrices : telle fut l'intimidation que beaucoup de citoyens paisibles s'abstinrent de voter ou votèrent contre leur conscience. Cette journée, si calme dans presque toute la France, avait donc été à Limoges pleine de troubles et d'inquiétude.

---

<sup>1</sup> Voir le texte de ce discours au t. I de *l'Enquête parlementaire*, p. 122 et suivantes.

<sup>2</sup> Livre troisième, § VIII.

Tant d'efforts devaient demeurer vains. Dès le 26 avril, les nouvelles transmises des divers points du département ne laissèrent guère de doute sur l'échec à peu près complet des candidats démagogiques. Furieux de cet insuccès, les membres de la Société populaire résolurent d'annuler par la violence un résultat qui contrariait leurs vues.

Le soir même, le club se réunit et réclame la dissolution du conseil municipal, le désarmement de l'ancienne garde nationale, la distribution entre tous les citoyens par la voie du sort des fusils provenant de ce désarmement. Le commissaire, présent à la séance, essaye d'intervenir. *Trois mille fusils, dit-il, ont été promis par le ministre, mille vont arriver. — Il nous les faut tout de suite,* répliquent les plus ardents. Les avis les plus violents sont ouverts : on parle de brûler les bulletins, d'enclouer les canons. A l'issue de la séance, une pétition est rédigée pour résumer les vœux de la Société, et, à une heure déjà avancée de la soirée, cette pétition est portée à la préfecture.

Le 27 avril, dans la matinée. les ouvriers, descendant par bandes de leurs quartiers, Je rassemblent au champ de Juillet : a défaut de fusils, ils se sont armés de leurs instruments de travail, sortes de longues perches, terminées par un croc en fer. Ils se dirigent vers la salle du manège, vaste salle tout à fait propre aux assemblées tumultueuses et choisie, par la plus insigne des imprudences, pour le dépouillement du scrutin.

Le recensement des votes, repris le matin, allait être achevé. Il ne restait plus à contrôler que les suffrages de l'armée. Les ouvriers envahissent la salle. Quelques-uns des plus audacieux s'approchent du bureau, saisissent le président, s'emparent de procès-verbaux et des bulletins, et, aux acclamations de la multitude, les lacèrent et les foulent aux pieds. Heureusement, le commissaire, M. Chamiot, avait eu la sage précaution de mettre en sûreté, quelques heures auparavant, les procès-verbaux déjà recensés, en sorte que les votes militaires qui ne pouvaient changer le résultat définitif sont seuls détruits. L'attentat pourtant n'était pas moins grave, et le scrutin n'était pas moins violé.

Ce qui suivit cette scène ne fut pas moins attristant que la scène elle-même. Les émeutiers, obéissant aux inspirations des chefs de clubs, se répandent à travers la ville. Un instant, le commissaire semble décidé à la répression. Après s'y être refusé plusieurs fois, il donne l'ordre de battre le rappel ; il envoie des réquisitions à l'autorité militaire. Mais ces fermes résolutions s'évanouissent bientôt. Sur les instances du maire, M. Bac, un contre-ordre est envoyé à la troupe et à la garde nationale : M. Bac, dans sa vigilance, va lui-même à la caserne pour s'assurer que le régiment ne sortira pas du quartier : il visite les postes de la garde nationale ; les armes sont déchargées, les cartouches enlevées, les gibernes visitées. Les clubistes laissés libres se portent alors sur la place de la Mairie, pénètrent dans l'Hôtel de ville, envahissent, sur la place Lamothe, plusieurs maisons suspectes. Le repos de la nuit ne suffit point à calmer les esprits. Le lendemain, une foule immense, armée de bâtons, se dirige vers la demeure d'un minotier nommé Lanoaille qu'on accusait d'avoir, en 1847, accaparé des grains et des châtaignes. La maison est envahie, et pour soustraire le malheureux à la fureur de la multitude, on n'a d'autre ressource que de l'enfumer comme un criminel à la maison d'arrêt. Le commissaire, M. Chamiot, contraint de donner sa démission, quitte la ville. Le comité insurrectionnel du 24

février reprend le pouvoir. L'ancienne garde nationale est désarmée. C'est seulement au bout de quelques jours que la paix renaît à Limoges<sup>1</sup>.

A Rouen, les élections avaient été suivies de désordres plus graves encore.

Bien avant l'ouverture du scrutin<sup>2</sup>, les vociférations des clubs, les lacérations des listes conservatrices, les voies de fait contre les citoyens suspects de modérantisme, en un mot toutes sortes de symptômes inquiétants avaient révélé l'état des esprits. Le 18 avril, les instituteurs primaires avaient été rassemblés dans l'une des salles de la mairie, et le président de la réunion les avait sollicités de s'engager par écrit à voter pour les candidats démocratiques. *Si une autre liste que celle du comité central passe*, avait-il dit, *les candidats ainsi élus ne siégeront pas vingt-quatre heures à la Chambre*. L'adjoint provisoire, M. Durand neveu, s'exprimait dans des termes plus violents encore : *Si l'on n'arrive pas par le scrutin, on arrivera à coups de carabine*<sup>3</sup>.

Contre toute attente, les élections furent calmes : mais lorsque, le 27 avril, on apprit la nomination de M. Sénard, le succès presque complet de la liste modérée, l'échec de la plupart des ouvriers et celui du commissaire, M. Deschamps, le parti démagogique se souleva tout entier.

Vers trois ou quatre heures de l'après-midi, des groupes d'enfants et de jeunes gens de quinze à seize ans commencent à se grouper sur la place de l'Hôtel de ville, agitant des drapeaux tricolores et chantant le chœur des *Girondins*. Peu à peu, ils se rapprochent des gardes nationaux qui sont de garde à la mairie, les harcèlent, les provoquent, puis, s'enhardissant par degrés et se glissant sous les galeries de l'édifice, ils essayent de les entourer et de les désarmer. Ceux-ci résistent et dégagent les galeries ; mais le nombre des séditeux s'accroît ; aux enfants se mêlent des ouvriers ; la place est bientôt pleine d'une foule hostile. Des gardes nationaux qui regagnent leurs postes par groupes isolés sont attaqués ; des rixes s'engagent. Deux hommes du peuple sont atteints mortellement : plusieurs gardes nationaux sont blessés. De nouveaux assaillants surviennent d'instant en instant : peut-être les défenseurs de la mairie eussent-ils succombé sous le nombre si une charge de cavalerie faite à propos n'avait déblayé la place. L'Hôtel de ville est momentanément dégagé, et ce résultat lui-même est d'un grand prix : là se trouvait, en effet, un dépôt important d'armes et de munitions : là se trouvaient aussi les urnes électorales.

Par malheur, la foule, repoussée sur ce point, se réforme dans les rues adjacentes et, loin de s'apaiser, s'irrite davantage. Les boutiques se ferment, les émeutiers pénètrent de force dans les maisons et y prennent des armes, des pioches, du bois. Des barricades se dressent avec une rapidité effrayante : on en compte bientôt jusqu'à trente-sept : non seulement elles enserrent l'Hôtel de ville de nouveau menacé, mais elles ne tardent pas à s'étendre dans toute la partie est de la cité. Des pavés sont montés aux étages supérieurs des maisons pour être jetés sur la troupe, des débris de verre sont répandus sur le sol pour arrêter le passage de la cavalerie. Déjà le tumulte populaire a dégénéré en une véritable insurrection.

---

<sup>1</sup> Cour d'assises de la Vienne, procès des troubles de Limoges ; dépositions Chamiot, Bac, général de Barbeyrac. (*Gazette des Tribunaux*, n° du 16 mars 1849 et suivants.)

<sup>2</sup> Voir supra, livre troisième, § VIII.

<sup>3</sup> Cour d'assises du Calvados, émeute de Rouen ; dépositions Pottier, Sauvage. (*Gazette des Tribunaux*, 19 novembre 1848.)

Le commissaire, M. Deschamps, était alors absent de la Préfecture. Ce fut seulement à sept heures qu'il apprit les événements. Sa situation était étrange ; il était l'un des vaincus du scrutin, et c'était contre ses électeurs de la veille qu'il devait venger la cause de l'ordre. En toute hâte, il rédige une proclamation ; il se rend de sa personne rue Saint-Hilaire et rue du Ruissel, où s'élèvent les barricades ; il multiplie les exhortations : mais ses conseils se perdent dans l'agitation toujours croissante.

Une répression énergique pouvait seule ramener la paix. M. Sénard, qui, depuis deux jours, avait déposé ses fonctions de procureur général, les reprend en prévision du péril et organise la résistance. La soirée était déjà avancée, et l'obscurité était d'autant plus grande que les réverbères et les becs de gaz avaient été brisés. Cependant les chefs militaires ne veulent pas laisser l'émeute grandir : les troupes de ligne qui sont sorties de leurs casernes, la garde nationale qui s'est réunie avec une rare promptitude se disposent à la lutte : elles s'engagent, à la lueur des torches, dans les rues où les insurgés se sont retranchés. Dans la nuit du 27 au 28 avril, plus de trente barricades sont enlevées et détruites.

Les hostilités suspendues pendant quelques heures recommencèrent le matin. L'insurrection s'était concentrée sur deux points : sur la rive droite de la Seine dans le quartier Martinville, sur la rive gauche dans le quartier Saint-Sever. C'est sur ces deux points qu'il fallut la vaincre.

A sept heures, deux colonnes d'attaque, commandées par le général Gérard, pénètrent dans le quartier Martinville. Dans la rue des Arpents se dressaient trois barricades formées avec des pavés : une pièce d'artillerie, placée en batterie sur le quai Napoléon, lance quatre boulets sur ces retranchements. Les insurgés effrayés envoient aussitôt des parlementaires au général, et s'engagent à remettre eux-mêmes en place les pavés qu'ils ont soulevés. Quelques actes de résistance isolés se produisent encore dans les rues voisines. Mais, vers le milieu du jour, la rive droite est complètement pacifiée.

Sur la rive gauche, la lutte fut plus sérieuse. Dès le matin, les émeutiers s'étaient répandus dans les communes limitrophes de Sotteville et du Petit-Quevilly, et, à force de menaces, s'étaient fait livrer des armes ; ils s'étaient en outre emparés d'un grand nombre de voitures, de meubles, de pièces de bois, et les avaient utilisés pour édifier leurs barricades. Ces barricades, construites non sans un certain art, couvraient une portion du faubourg Saint-Sever ; elles étaient gardées par un assez grand nombre de défenseurs, et des factionnaires avaient été placés de distance en distance pour prévenir toute surprise. C'est sur ce point que se porte le général Gérard après avoir reçu la soumission du quartier Martinville. Sa colonne se composait de sept cents hommes d'infanterie et de garde nationale, d'une section d'artillerie et de cinquante cavaliers. Il se rendit maître assez vite des barricades de la rue d'Elbeuf ; mais lorsqu'il arriva à la barrière Saint-Julien, il fut obligé de s'arrêter. Là s'élevait une barricade plus solide et plus formidable que toutes les autres, et derrière ces sortes de remparts s'étaient groupés les plus déterminés des clubistes et des ouvriers des ateliers communaux. Le général donne aux révoltés un quart d'heure pour se soumettre. Ce délai s'écoule sans qu'ils consentent à se rendre. Une dernière sommation demeure sans effet. On a prétendu qu'en ce moment le nombre des insurgés atteignait le chiffre de quinze ou seize cents hommes rassemblés derrière leurs retranchements et abrités dans les maisons voisines. Le général, sentant qu'il ne peut différer plus longtemps l'attaque, donne ordre aux artilleurs d'ouvrir le feu :

deux pièces, mises en batterie à deux cents mètres de la barricade, y envoient quinze boulets. Dès que la brèche est faite, une partie de la colonne s'élance en avant. Les insurgés, après avoir tiré quelques coups de fusil, se décident alors à abandonner leurs positions et, repassant la barrière, s'enfuient par la route de Caen.

La rébellion était apaisée, non sans laisser, hélas ! de douloureuses traces. A la vérité, la garde nationale et la troupe de ligne n'avaient à déplorer que quelques blessés, et cette circonstance s'expliquait par l'incertitude du tir des émeutiers et par la mauvaise qualité de la poudre dont ils s'étaient servis. Mais, dans les rangs des insurgés, onze hommes avaient été tués, soixante-seize avaient été transportés blessés dans les hôpitaux ; quelques autres, plus ou moins grièvement atteints, avaient été ramenés à leur domicile. Sur les soixante-seize blessés des hôpitaux, vingt-trois devaient succomber les jours suivants<sup>1</sup>. Ces résultats attestaient la durée et l'énergie de la résistance. Combien le mouvement insurrectionnel n'eut-il pas été plus terrible si les quatre mille fusils que Ledru-Rollin, connue on l'a vu plus haut<sup>2</sup>, recommandait à l'autorité militaire d'expédier pour les travailleurs rouennais, avaient été mis entre les mains des ouvriers avant le jour de l'émeute ! Par bonheur, la Providence, comme si elle eût voulu réparer l'inexcusable imprudence du ministre, permit que les armes, envoyées par la direction d'artillerie de Saint-Omer, n'arrivassent à Rouen que le 28 et le 30 avril, c'est-à-dire après la pacification de la cité<sup>3</sup>.

A Paris, le parti démagogique, déjà si mécontent du résultat des élections, trouva dans les événements de Rouen un prétexte pour surexciter encore l'irritation populaire. Blanqui, au nom de la Société centrale républicaine, adressait au gouvernement provisoire une pétition ainsi conçue : *La contre-révolution vient de se baigner dans le sang du peuple. Justice ! Justice immédiate des assassins ! Depuis deux mois, la bourgeoisie royaliste de Rouen tramait dans l'ombre une Saint-Barthélemy contre les ouvriers... Il lui fallait un massacre... Rien n'y a manqué : ni la mitraille, ni les boulets, ni les maisons démolies, ni l'état de siège, ni la férocité de la soldatesque, ni l'insulte aux morts ! La rue Transnonain est dépassée... La pétition concluait en réclamant : 1° la dissolution et le désarmement de la garde bourgeoise de Rouen ; 2° l'arrestation et la mise en jugement des généraux et des officiers de la garde bourgeoise et de la ligue qui ont ordonné les massacres ; 3° l'arrestation et la mise en jugement des soi-disant membres de la Cour d'appel ; 4° l'éloignement des troupes de ligne... Le journal *la Commune de Paris*, le *Club des Antonins*, la *Société des droits de l'homme*, ne tenaient pas un langage moins factieux. Enfin, dans les conseils de l'Hôtel de ville, Louis Blanc, se faisant l'interprète de la faction radicale, proposait que les généraux qui commandaient à Rouen fussent mandés en toute hâte à Paris ; son insistance à cet égard amena même entre lui et le ministre de la guerre, M. Arago, une de ces scènes violentes qui n'étaient que trop habituelles au sein du gouvernement<sup>4</sup>. L'écho de ces déplorables disputes retentissait encore à l'heure où l'Assemblée constituante se réunissait.*

---

<sup>1</sup> Assemblée nationale, séance du 8 mai, discours de M. Sénard. (*Moniteur*, p. 987.)

<sup>2</sup> Livre troisième, § VIII.

<sup>3</sup> Voir procès des troubles de Rouen, Cour d'assises du Calvados, audience des 13 novembre-7 décembre 1848. (*Gazette des Tribunaux*, n° des 15 novembre-10 décembre.)

<sup>4</sup> Louis BLANC, *Révolution de 1848*, t. II, p. 48.

### III

Le 4 mai était le jour fixé pour l'ouverture des travaux de la représentation nationale. A midi, les membres du gouvernement provisoire se rassemblèrent place Vendôme, au ministère de la justice. De là, ils se dirigèrent à pied vers le Palais-Bourbon par la rue de la Paix, les boulevards, la rue Royale. Au moment de déposer leurs pouvoirs, ils avaient voulu s'entourer d'un certain appareil. Les officiers supérieurs de la garde nationale les accompagnaient ; la garde nationale et la troupe de ligne faisaient la haie sur leur passage : des pelotons de cavalerie ouvraient et fermaient la marche. Bien que les déclamations des clubs et certaines affiches menaçantes, placardées dans le quartier de l'Hôtel de ville et sur la rive gauche, eussent éveillé quelques craintes, les avis les plus récents donnaient l'assurance que la journée s'écoulerait sans trouble. La foule, d'autant plus nombreuse que le temps était plus beau, garnissait les fenêtres ou se pressait sur les pas du cortège. On se plaisait à oublier, dans l'éclat de cette cérémonie, les inquiétudes de la veille et celles du lendemain. Lamartine, surtout, attirait les regards : on saluait en lui l'élu de dix départements, le médiateur des partis, le vrai souverain de l'opinion publique ; et lui-même s'abandonnait avec ivresse à ces hommages comme s'il eût pressenti combien serait courte cette popularité.

Pendant ce temps, les députés, tout récemment débarqués de leur province, se rendaient, eux aussi, au palais législatif. L'enceinte de l'ancienne Chambre étant trop exigüe, on avait construit à la hâte, dans la cour du Palais-Bourbon, une salle fort incommode et très mal disposée au point de vue de l'acoustique, mais assez vaste pour contenir neuf cents représentants. Les élus arrivaient un à un, et se plaçaient presque au hasard. Aucune des assemblées parlementaires de la monarchie n'aurait pu donner l'idée du spectacle qu'offrait l'assemblée nouvelle. Le nombre des représentants était si grand qu'on eût dit un club prêt à entrer en séance plutôt qu'un corps politique prêt à exercer la souveraineté. La diversité des attitudes, du langage, du rang social, des costumes même, accroissait la confusion. Les anciens condamnés politiques, Barbès, Banne, Martin-Bernard, siégeaient à côté de leurs juges. Les membres de l'Institut, les magistrats, les hauts fonctionnaires coudoyaient les ouvriers devenus législateurs comme eux. A côté des paysans de l'Ouest, qui portaient encore l'habillement de leur pays, on remarquait Caussidière, qui, soit excentricité, soit obéissance aux décrets du gouvernement provisoire<sup>1</sup>, avait revêtu le gilet blanc à grands revers à la mode de la Convention. Sur le fond sombre des habits noirs se détachaient les soutanes violettes des évêques et la robe blanche du Père Lacordaire. Nul lien, nul concert préalable entre tous ces hommes venus de tous les points de l'horizon et réunis par le caprice du suffrage universel. Les représentants d'un même département, loin d'être groupés par la communauté d'origine et de sentiments, appartenaient souvent aux opinions les plus différentes : c'est ainsi que le Rhône avait nommé tout à la fois Greppo et le duc de Mortemart, le Cher M. Félix Pyat et M. Duvergier de Hauranne. Les nouveaux venus erraient dans l'enceinte avec ce mélange d'importance et d'embarras qui distingue les députés de date récente, et se désignaient ceux de leurs collègues que leur célébrité recommandait à l'attention. On se montrait Lamennais, dont la physionomie tourmentée révélait les longues souffrances ; Béranger, dont la popularité vivace

---

<sup>1</sup> Le gouvernement provisoire, par un décret du 30 avril, avait cru devoir réglementer le costume des représentants du peuple.

semblait braver le temps ; Odilon Barrot, que beaucoup avaient vu l'année précédente dans les banquets réformistes de leurs départements ; Berryer, champion populaire d'une cause qui ne l'était pas ; Montalembert., que son récent discours sur les affaires de Suisse avait rangé, comme Berryer, parmi les princes de l'éloquence. Les tribunes n'offraient guère un spectacle moins pittoresque que l'enceinte législative elle-même. Là, se pressaient tous les vaincus du scrutin : par un singulier contraste, il se trouvait que la tribune diplomatique avoisinait la tribune des clubs. Les gens de service, choisis par Albert, n'étaient pas moins étranges que tout le reste. Habités à la gravité des usages anciens, les vieux parlementaires ne revenaient pas de leur étonnement, et ils ne se lassaient pas d'admirer les surprises de toute sorte que le suffrage universel avait réservées au pays.

Dès qu'un peu d'ordre se fut établi au sein de cette vaste confusion, M. Audry de Puyraveau, doyen d'âge, monta au fauteuil de la présidence : les membres les plus jeunes de l'Assemblée prirent place au bureau en qualité de secrétaires. Il était alors une heure et quart. Au même instant une salve d'artillerie annonça l'arrivée des membres du gouvernement provisoire.

M. Dupont de l'Eure monta à la tribune et s'exprima en ces termes :

Citoyens représentants du peuple, le Gouvernement provisoire de la République vient s'incliner devant la nation et rendre un hommage éclatant à votre pouvoir suprême...

Le moment est arrivé pour le Gouvernement provisoire de déposer entre vos mains le pouvoir illimité dont la Révolution l'avait investi. Vous savez si pour nous cette dictature a été autre chose qu'une puissance morale au milieu des circonstances difficiles que nous avons traversées.

Fidèles à notre origine et à nos convictions personnelles, nous n'avons pas hésité à proclamer la République naissante de février... Aujourd'hui, nous inaugurons les travaux de l'Assemblée à ce cri qui doit toujours la rallier : *Vive la République !*

Après ce discours, les représentants se retirèrent dans leurs bureaux pour y procéder à la vérification des pouvoirs. A trois heures et demie, la séance fut reprise, et les rapports sur les élections commencèrent. Pourtant, dans une portion de l'Assemblée, il était visible qu'une préoccupation dominait, c'était celle de faire reconnaître immédiatement la République.

Interprète de cette pensée, M. Démosthènes Ollivier demanda que chaque député fût appelé successivement à la tribune pour prêter serment à la République une et indivisible. La motion rencontra peu de faveur : mais les cris : *Vive la République !* qui s'élevaient de toutes parts montraient que, si les représentants répugnaient à l'idée d'un serment individuel, ils n'entendaient pas marchander leur adhésion au symbole nouveau. Pour permettre à cette adhésion de se produire sous une forme solennelle, M. Berger, quelques instants plus tard, donna lecture de la proposition suivante :

L'Assemblée nationale,

Fidèle interprète des sentiments du peuple qui vient de la nommer,

Avant de commencer ses travaux,

Déclare, au nom du peuple français et à la face du monde entier, que la République proclamée le 24 février 1848 est et restera la forme du gouvernement de la France.

A ces mots, les applaudissements éclatent. Les représentants debout répètent, à l'envi les uns des autres, le cri : *Vive la République !* Toute la rhétorique des clubs se donne libre carrière, *L'instant est solennel*, s'écrie M. Emmanuel Arago. *La République, c'est le soleil qui vivifie la France et qui vivifiera le monde*, ajoutent M. Vignerte et M. Trélat. *Il faut que les mots de République démocratique soient joints à ceux de liberté*, dit à son tour M. Germain Sautu. *Il ne dépend plus de personne de mettre en doute la République*, fait observer Barbès : *nous sommes les serviteurs du peuple, nous n'avons qu'à acclamer sa volonté*. Les républicains d'ancienne date ne peuvent contenir leur enthousiasme ; les représentants des provinces, impressionnés par l'appareil un peu théâtral de cette scène, non encore en garde contre la déclamation, favorables en majorité ou du moins non hostiles au régime nouveau, s'abandonnent sans réserve à l'influence du lieu et de l'heure, les plus sages eux-mêmes ne protestent pas, soit qu'il leur convienne, à eux aussi, d'essayer la République, soit qu'ils aient la conviction de leur impuissance à arrêter le courant. Les assemblées, surtout lorsqu'elles sont nombreuses, surtout lorsqu'elles sont nouvelles, ressemblent au peuple lui-même et ont, à son exemple, des entraînements qu'elles subissent, quitte à s'en étonner le lendemain. On a calculé que la République fut, dans cette séance, acclamée dix-sept fois.

Ce n'était pas assez. Vers cinq heures du soir, comme l'effervescence s'était un peu calmée et comme la vérification des pouvoirs continuait, le général Courtais, commandant de la garde nationale, parut à la tribune. *Citoyens représentants, dit-il, le peuple demande que les membres du gouvernement provisoire veuillent bien venir sur le péristyle du Palais, et que l'Assemblée nationale veuille bien les accompagner*. En vain un député, M. Flandin, s'oppose-t-il à cette interruption de l'ordre du jour : la proposition est adoptée. Les membres du gouvernement provisoire et le président de l'Assemblée, suivis de tous les représentants, sortent de l'enceinte législative et se rendent sous la colonnade du Palais. Là, le cri *Vive la République !* poussé tour à tour par le peuple massé sur le quai et par les représentants groupés sur les marches de l'escalier, retentit de nouveau et avec plus de force que jamais. Quelques députés, entre autres le Père Lacordaire, descendent les degrés et, à travers les barreaux de la grille, pressent les mains des ouvriers qui s'avancent vers eux. La République semblait définitivement consacrée par l'acclamation populaire ; et peut-être l'eût-elle été, en effet, si, à cette heure même, les passions démagogiques, travaillant dans l'ombre, n'eussent tenté de la détourner et de la confisquer à leur profit.

Le lendemain, les représentants poursuivirent la vérification des pouvoirs. Puis ils procédèrent à l'élection de leur bureau. M. Buchez, adjoint au maire de Paris, fut nommé président par 382 voix sur 727 votants. Il est permis de croire que l'Assemblée, en lui conférant cette haute dignité, ne voulut pas seulement récompenser les services qu'il avait rendus à l'Hôtel de ville, mais se plut à honorer en sa personne l'un des hommes en qui s'incarnaient le mieux les

tendances généreuses et chimériques d'une portion du parti républicain. A la fois médecin, philosophe, économiste, historien, doué d'une intelligence plus élevée que nette et plus étendue que puissante ; très pénétré des souffrances du pauvre et cherchant avec zèle, dans l'économie sociale, le moyen de les guérir ; chrétien jusqu'à la ferveur, mais d'un christianisme mystique qui, à force de se subtiliser, se perdait dans ses obscurités ; épris tout ensemble de la démocratie et de l'Évangile, marchant avec une ardeur téméraire vers des régions inconnues sans se demander si ses doctrines n'étaient point déjà dénaturées ou travesties, Buchez était bien le représentant le plus autorisé de la République idéale et humanitaire : type assez commun alors, mais aujourd'hui perdu, et d'autant plus curieux à étudier qu'il a sans doute disparu pour ne plus renaître jamais ! Le scrutin appela à la vice-présidence le docteur Recurt, médecin renommé pour sa bienfaisance ; M. Guinard, ancien membre des sociétés secrètes et vétéran des luttes démocratiques ; M. Corbon, ouvrier et rédacteur du journal *l'Atelier* ; le général Cavaignac, populaire par le souvenir de son frère Godefroy, et destiné lui-même à une prochaine célébrité ; M. de Cormenin ; l'illustre pamphlétaire ; M. Sénard enfin, avocat déjà connu et naguère procureur général à Rouen. Si l'on excepte M. de Cormenin, il n'était pas un seul de ces représentants qui n'appartînt au parti républicain. Mais en même temps, la nomination de M. Sénard semblait, aux yeux d'un grand nombre, la récompense de son énergie dans la répression de l'insurrection rouennaise. C'est ainsi que l'Assemblée, dès ses premiers actes, manifestait son double désir de respecter la République et de maintenir l'ordre.

La vérification des pouvoirs achevée et le bureau constitué, Lamartine monta, le 6 mai, à la tribune et, au nom de M. Dupont de l'Eure à qui son âge interdisait de pareilles fatigues, vint présenter à l'Assemblée un exposé général de la politique du gouvernement provisoire :

#### CITOYENS REPRÉSENTANTS DU PEUPLE,

Au moment où vous entrez dans l'exercice de votre souveraineté, au moment où nous remettons entre vos mains les pouvoirs d'urgence que la Révolution nous avait confiés, nous vous devons d'abord compte de la situation où nous avons trouvé et où vous trouvez vous-mêmes la patrie.

Une révolution a éclaté le 24 février ; le peuple a renversé le trône, il a juré sur ses débris de régner désormais seul et tout entier par lui-même. Il nous a chargés de pourvoir provisoirement aux dangers et aux nécessités de l'interrègne qu'il avait à traverser. Notre première pensée a été d'abrégier cet interrègne en convoquant aussitôt la représentation nationale, en qui seule résident le droit et la force. Simples citoyens, sans autre appel que le péril public, sans autre titre que notre dévouement, tremblant d'accepter, pressés de restituer le dépôt des destinées de la patrie, nous n'avons eu qu'une ambition, celle d'abdiquer la dictature dans le sein de la souveraineté du peuple.

Le trône renversé, la dynastie s'exilant elle-même, nous ne proclamâmes pas la république. Elle s'était proclamée elle-même par la bouche de tout un peuple. Nous ne fîmes qu'écrire le cri de la nation.

Certes il y avait quelque audace et, pour tout dire, quelque impudence à transformer la surprise de février en une révolution voulue par le pays. Mais les contemporains ont rarement, sur les événements dont ils sont les acteurs, les claires vues de l'histoire : l'auditoire était dans son immense majorité favorable à la République, ou, du moins, hostile au pouvoir tombé : enfin à ces affirmations, si hasardées qu'elles fussent, Lamartine prêtait l'autorité, alors souveraine, de son nom. Les applaudissements éclatent.

Lamartine continue. Il rappelle comment le drapeau rouge fut écarté par les combattants eux-mêmes ; comment l'abolition de la peine de mort en matière politique donna son véritable sens à la victoire populaire ; comment la France, l'Algérie, les colonies acclamèrent d'un même cœur le gouvernement provisoire. Il célèbre, avec sa générosité habituelle, les mérites de ses collègues qui ont travaillé à la réorganisation des finances, de la justice, de l'instruction publique. Rien ne peut désormais, à ses yeux, ébranler la paix générale. Six semaines avant l'insurrection de juin, il proclame que l'armée n'est plus à Paris qu'une garnison honoraire destinée à prouver à nos braves soldats que la capitale de la patrie appartient à tous ses enfants... Il n'y a plus de factions possibles, ajoute-t-il, dans une République où chacun a son droit et son arme. De la manifestation du 17 mars, de celle du 16 avril, des circulaires du ministre de l'intérieur, des excitations des clubs et de la presse, il n'est pas dit un mot. La commission du Luxembourg, qui avait causé de si vives alarmes, n'est plus rien autre chose qu'un laboratoire d'idées, congrès préparatoire et statistique du travail et des industries. L'Assemblée écoute sans qu'une seule protestation s'élève ; les uns croient de bonne foi à la vérité du tableau ; les autres jugent inutile tout retour sur le passé. Et puis, tel est le prestige de Lamartine, telle est la magnificence de son langage que l'auditoire, aussi curieux de l'art que de la politique, se laisse entraîner à la suite du poète : le poète, dupe lui-même de ses propres illusions, idéalise son œuvre et commence par se tromper comme pour mieux tromper les autres !

Nous avons fondé la République, poursuit-il, ce gouvernement déclaré impossible en France. Nous l'avons montrée heureusement compatible avec la paix européenne, avec la paix intérieure, avec l'ordre volontaire, avec la liberté individuelle, avec la douceur et la sérénité des mœurs d'une nation pour qui la haine est un supplice, et pour qui l'harmonie est un instinct national. (*Marques d'assentiment.*)

Nous avons promulgué les grands principes d'égalité, de fraternité, d'unité, qui doivent, en se développant de jour en jour dans nos lois faites par tous et pour tous, accomplir l'unité du peuple par l'unité de la représentation.

Nous avons universalisé le droit de citoyen en universalisant le droit d'élection ; et le suffrage universel nous a répondu.

Nous avons armé le peuple tout entier dans la garde nationale, et le peuple tout ? Altier nous a répondu en voilant l'arme que nous lui avons confiée, à la défense de la patrie, de l'ordre et des lois !

Nous avons passé quarante-cinq jours sans autre force que notre autorité morale ; et le peuple a consenti à se laisser

gouverner par la parole, par nos conseils, par ses propres et généreuses inspirations. (*Marques d'approbation.*)

Nous avons traversé plus de deux mois de crise, de cessation de travail, de misères, et cela sans que les propriétés aient été violées, sans qu'une colère ait menacé une vie, sans qu'une répression, une proscription, un emprisonnement politique, une goutte de sang répandue en notre nom ait attristé le gouvernement dans Paris ! Nous pouvons redescendre de cette longue dictature sur la place publique, et nous mêler au peuple sans qu'un citoyen puisse nous demander : Qu'as-tu fait d'un citoyen ?

C'est à la fois le privilège et le danger de l'éloquence d'élever à son niveau même les causes les plus douteuses. Les représentants acclamèrent sans l'approfondir cette téméraire apologie. L'émotion s'accrut lorsque Lamartine, changeant tout à coup de langage, demanda pour sa dictature l'amnistie de la représentation nationale et, dans des termes empreints d'une vraie grandeur, appela sur le berceau de la République la bénédiction divine :

Citoyens représentants, notre œuvre est accomplie, la vôtre commence. Nous remettons avec confiance à votre jugement tous nos actes ; nous vous prions seulement de vous reporter au temps, et de nous tenir compte des difficultés. Notre conscience ne nous reproche rien comme intention. La Providence a favorisé nos efforts. Amnistiez notre dictature involontaire. Nous ne demandons qu'à rentrer dans les rangs des bons citoyens. Puisse seulement l'histoire de notre chère patrie inscrire avec indulgence, au-dessous, et bien loin des grandes choses faites par la France, le récit de ces trois mois passés sur le vide, entre une monarchie écroulée et une République à asseoir ; et puisse-t-elle, au lieu des noms obscurs et oubliés des hommes qui se sont dévoués au salut commun, inscrire dans ses pages deux noms seulement : le nom du peuple, qui a tout sauvé, et le nom de Dieu, qui a tout béni, sur les fondements de la République ! (*Acclamations unanimes et prolongées.*)

Tel était ce compte rendu fameux qui, rejetant habilement dans l'ombre les actes iniques ou douteux et ramenant en pleine lumière les mesures généreuses, environnait la révolution de Février d'une légende poétique comme son héros. Il eût été sage de se borner à cette seule justification. En ce temps de déclamation universelle, ce rapport général sembla insuffisant. A part M. Flocon, M. Albert, M. Marrast, chacun des membres du gouvernement provisoire et des ministres parut à son tour à la tribune pour y présenter le résumé spécial à son administration. Chacun se montra très satisfait de soi-même. Ledru-Rollin loua fort ses circulaires et n'omit pas l'éloge de ses commissaires aux *pouvoirs illimités*. M. Garnier-Pagès estima que la République dont il était le ministre des finances *avait sauvé la France de la banqueroute*. Le garde des sceaux, M. Crémieux, se félicita d'avoir rompu *l'alliance adultère qui s'était formée sous la monarchie*

entre la justice et la politique. M. Carnot, ministre de l'instruction publique, ne fut pas moins empressé à se glorifier. M. Louis Blanc déclara que le palais du Luxembourg était devenu le palais de l'étude. Lamartine, prenant une seconde fois la parole, présenta son rapport spécial comme ministre des affaires étrangères et se décerna aussi le meilleur témoignage. Seuls, MM. Arago, Marie et Bethmont échappèrent au travers commun.

Les Assemblées nouvelles sont patientes. Les représentants laissèrent les dictateurs de l'Hôtel de ville se louer tant qu'il leur plut ; ils les applaudirent même, comme s'il eût été nécessaire d'ajouter quelque chose à l'approbation qu'ils se donnaient. Ils poussèrent plus loin encore la faveur et jugèrent bon de leur conférer un témoignage solennel de gratitude civique. On oublia les fautes, les erreurs, les rivalités : on se voila les yeux pour ne pas voir les germes de sédition imprudemment semés et déjà grandissants. On ne songea qu'à la guerre civile évitée, au pays rendu à lui-même. Le 8 mai, l'Assemblée déclara par un vote solennel, auquel Barbès et trois ou quatre autres représentants refusèrent seuls de s'associer, que le gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie.

#### IV

Le gouvernement du 24 février ayant cessé d'exister, il fallait créer un pouvoir exécutif intérimaire qui fonctionnât jusqu'au vote de la Constitution.

L'organisation de ce pouvoir était, dans les réunions des bureaux, l'objet de tous les entretiens. Après bien des pourparlers, deux systèmes principaux s'étaient dégagés de toutes les opinions diverses. Le premier laissait le gouvernement à l'Assemblée, qui délèguerait le soin de l'administration à un président du conseil et à des ministres nommés par elle et perpétuellement révocables ; le second proposait de faire élire par les représentants une Commission exécutive qui serait investie d'une autorité propre et qui choisirait ses ministres.

Les membres des anciennes Chambres, les légitimistes, les représentants de l'ancienne gauche dynastique, les plus modérés d'entre les républicains inclinaient en général vers la première solution. Ils supprimaient par cette combinaison tout rouage inutile. Ils se flattaient que leur expérience parlementaire leur permettrait de dominer les agents préposés par eux aux divers départements ministériels. Ils comptaient bien que l'élection écarterait complètement des ministères l'élément socialiste et l'élément jacobin. Ils se disaient enfin que si, contre toute prévision, quelque personnage de l'un ou de l'autre de ces deux groupes recevait un portefeuille, il n'occuperait qu'une situation subordonnée. Une seule position, en effet, devait avoir quelque importance dans l'organisation qu'ils projetaient, c'était celle du président du conseil : or, cette position éminente était, dans leur pensée, réservée à Lamartine, à Lamartine qui serait, jusqu'au vote de la Constitution, le véritable mandataire de l'Assemblée et qui, la Constitution une fois votée, deviendrait, sans doute, le candidat désigné par la France entière pour la première magistrature nationale.

La seconde solution, qui consistait à créer une Commission exécutive issue de l'Assemblée, et cependant distincte d'elle, trouvait dans le parti démocratique ses principaux appuis. C'est surtout dans la clientèle du National et dans l'entourage de l'ancien gouvernement provisoire que cette idée était accueillie avec faveur.

Des réunions avaient lieu chez M. Marie : on sondait les dispositions de M. Dupont de l'Eure : M. Garnier-Pagès se donnait, suivant son habitude, beaucoup de mouvement et d'importance. Cependant, la réalisation de ce plan soulevait elle-même bien des questions délicates. Cette commission serait-elle, comme le voulaient quelques-uns des plus radicaux, la résurrection pure et simple du gouvernement provisoire ? Serait-elle, au contraire, selon le vœu du plus grand nombre, composée de trois ou cinq membres ? Dans ce dernier cas, quels seraient ces membres ? Ferait-on place dans le gouvernement nouveau, non à Louis Blanc et au parti socialiste qui étaient généralement abandonnés, mais du moins à Ledru-Rollin et à la République jacobine ? Sur tous ces points la difficulté était extrême ; et peut-être la combinaison elle-même eût été abandonnée si elle n'eût tout à coup rencontré dans Lamartine l'auxiliaire le plus inattendu.

Lamartine, on ne saurait trop le redire, était, à cette heure, le véritable dictateur de l'opinion. Pour être, dès à présent, l'arbitre et pour devenir plus tard, sous l'empire de la Constitution future, le président de la République française, il n'avait qu'à se laisser aller au courant de sa fortune. Par quelle étrange aberration d'esprit préféra-t-il au prestige d'un pouvoir unique les soucis, les divisions d'un pouvoir partagé, et partagé avec ses ennemis ? Il a pris la peine d'expliquer lui-même que, sans l'alliance de Ledru-Rollin, il se jugeait impuissant à dominer le parti radical<sup>1</sup>. Si invraisemblable que paraisse cette défiance de soi-même en une âme d'ordinaire présomptueuse, il y a lieu de croire qu'il était alors sincère : car, en agissant de la sorte, il se faisait le plus cruel ennemi de sa réputation et de sa gloire. Quoi qu'il en soit, dans ses entretiens avec ses anciens collègues de l'Hôtel de ville, il n'hésita pas à appuyer la création d'une commission gouvernementale, et il insista pour que le parti le plus avancé y fût représenté. C'est à la suite de cet accord que M. Dornès, le 8 mai, monta à la tribune pour y donner lecture d'une proposition conçue en ces termes :

L'Assemblée nationale constituante étant investie de la souveraineté populaire dans sa plénitude, le gouvernement provisoire, né de la révolution de Février, a cessé d'exister.

La souveraineté de l'Assemblée devant s'exercer par délégation jusqu'à la mise en vigueur de la Constitution qui va être décrétée par elle, elle confie le pouvoir exécutif à une commission composée de cinq membres.

Ces cinq membres sont les citoyens Lamartine, F. Arago, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès et Marie.

La commission nommera hors de son sein des ministres responsables et révocables. Elle rendra compte de sa gestion à l'expiration de son mandat.

Le début de cette motion fut écouté en silence. Mais lorsque M. Dornès voulut lire les noms qu'il proposait aux suffrages de ses collègues, un véritable tumulte éclata. **Pas de noms ! Pas de noms !** s'écria-t-on de toutes parts. Avec la susceptibilité propre aux Assemblées nouvelles, les représentants s'indignaient qu'on voulût leur dicter leur choix : l'irritation était si grande que le président fut obligé de suspendre la séance. Lorsqu'elle fut reprise après une demi-heure

---

<sup>1</sup> LAMARTINE, *Histoire de la révolution de Février*, t. II, p 373.

d'interruption, M. Dornès lut de nouveau sa motion, dont il eut soin de retrancher, cette fois, toute désignation de personnes. Les députés se retirèrent ensuite dans leurs bureaux pour y nommer une commission chargée d'examiner tout ensemble et la proposition Dornès et toutes les autres propositions relatives à la constitution du pouvoir exécutif.

La commission, composée de dix-huit membres, se réunit le soir même. Dans son sein tous les voiles se déchirent. Si l'Assemblée élit directement les ministres, Lamartine sera sûrement élu président du conseil ; par suite, le parti radical sera exclu des affaires, la représentation nationale respectée, l'ordre sauvegardé. Si, au contraire, une commission exécutive est nommée, l'influence de Lamartine sera noyée au milieu de celle de ses collègues ; et, parmi ses collègues, on comptera sans doute, sinon Louis Blanc, au moins Ledru-Rollin, Ledru-Rollin que Dornès, dans sa proposition primitive, a nominativement désigné. Après de longs et vifs débats, le système qui conférait à l'Assemblée la nomination directe des ministres finit par l'emporter au sein de la commission. La proposition Dornès fut repoussée par 14 voix contre 4. M. Peupin, ouvrier, fut nommé rapporteur. Le lendemain, 9 mai, il lut son rapport à l'Assemblée.

La discussion s'ouvrit aussitôt. Les conclusions de la commission, le nom du rapporteur qui, pour rallier quelques suffrages dans le camp démocratique, avait été fort habilement choisi parmi les représentants ouvriers, un discours de M. Odilon Barrot écouté avec faveur, tout faisait présager l'échec de la proposition Dornès. C'est alors qu'apparut Lamartine. Il monte à la tribune au moment où l'ancien chef de la gauche dynastique en descend. Autant M. Odilon Barrot avait pris soin d'écartier les questions de personnes, autant M. de Lamartine entre dans le vif des préoccupations de l'auditoire. *Vous ne pouvez laisser, dit-il, en dehors du gouvernement des droits, des souffrances, des exigences légitimes... Si vos choix venaient à tomber sur quelques-uns d'entre nous et à écartier injustement quelques autres, descendez dans vos propres cœurs ; demandez-vous par votre propre sentiment quel serait notre sentiment à nous-mêmes. Eh quoi ! nous avons traversé, deux mois et demi, les situations les plus critiques où jamais des hommes politiques se soient rencontrés ; nous avons été portés à l'Hôtel de ville par l'acclamation des dangers communs. Le peuple, avec un instinct admirable, n'a pas choisi un seul parti pour lui confier ses destinées... mais il a dit à toutes les nuances d'opinions et de volontés confondues par le même intérêt : Ralliez-vous, unissez-vous, oubliez vos dissidences, s'il y en a !... Et après avoir agi en commun, après nous être séparés hier pleins d'estime les uns pour les autres... nous viendrions le lendemain combattre ici, juger, peut-être accuser, au gré de telle ou telle passion, les collègues que nous avons la veille, les amis avec lesquels nous avons gouverné le pays... Non, citoyens ! c'est là un rôle que vous ne pouvez pas demander à un homme d'honneur.*

Un tel discours dissipait toutes les équivoques. Ledru-Rollin, et avec lui son parti, serait-il ou non écarté du pouvoir ? Voilà la question qui s'agitait, et, à vrai dire, il n'y avait pas d'autre préoccupation au fond des consciences. Soit générosité suprême, soit versatilité d'esprit, soit crainte de dissensions civiles, Lamartine venait de lier son sort à celui-là même que, pendant deux mois, il avait incessamment combattu. Mais son prestige était tel alors que nulle influence ne résistait à la sienne. Son intervention déconcerta tous les calculs. Ni les conclusions du rapporteur, ni l'éloquence de M. Barrot, ni la crainte de Ledru-Rollin, ne purent faire triompher le système de la nomination directe des ministres ; 411 voix contre 385 repoussèrent cette combinaison. L'Assemblée décida que le pouvoir exécutif serait confié à une commission de cinq membres.

Le 10 mai, le scrutin ouvert pour la nomination des membres de cette commission donna les résultats suivants :

Arago	725	voix.
Garnier-Pagès	715	—
Marie	702	—
Lamartine	643	—
Ledru-Rollin	458	—

Le vœu de Lamartine était exaucé. Mais la victoire qu'il avait remportée contre le parti de l'ordre, il l'avait remportée plus encore contre lui-même. L'Assemblée, tout en cédant à ses instances, lui infligea aussitôt un premier châtimement. Sur la liste des élus, il ne figurait que le quatrième, entre M. Marie et Ledru-Rollin, son nouvel allié. Le protecteur était enveloppé dans la défaveur du protégé.

Un message annonça, dès le lendemain, la nomination du ministère. M. Crémieux eut la justice, M. Recurt l'intérieur, M. Duclerc les finances, le vice-amiral Cazy la marine, M. Carnot l'instruction publique ; M. Bethmont, M. Trélat, M. Flocon, reçurent les portefeuilles des cultes, des travaux publics, de l'agriculture et du commerce. Le lieutenant-colonel Charras, en attendant le général Cavaignac, fut appelé par intérim au ministère de la guerre. M. Bastide, secondé par M. Jules Favre, sous-secrétaire d'État, devint ministre des affaires étrangères. M. Marrast demeura maire à Paris, et M. Caussidière préfet de police. Comme on le voit, le personnel de l'ancien gouvernement provisoire se perpétuait dans le régime nouveau. La Commission exécutive, ainsi complétée, entra immédiatement en fonction. Déjà, les passions démagogiques recommençaient à gronder : en dépit des prévisions de Lamartine, le nom de Ledru-Rollin serait bien impuissant à les désarmer.

## LIVRE CINQUIÈME

# L'ATTENTAT DU 15 MAI

I

L'Assemblée à peine installée, les vaincus du scrutin entreprirent de la détruire par violence ou de l'asservir par intimidation. Cette conduite avait été annoncée depuis longtemps. *Si les élections ne font pas triompher la vérité sociale*, avait dit, dès le 15 avril, le *Bulletin de la République*, *le droit du peuple sera d'ajourner les décisions d'une fausse représentation nationale*. Le seul souci était de savoir de quelle apparence on colorerait cet audacieux dessein.

On crut d'abord que la question de l'organisation du travail fournirait le prétexte cherché. Tandis que les membres de l'ancien gouvernement provisoire s'étaient perpétués, soit dans la Commission exécutive, soit dans les grandes charges publiques, Louis Blanc, avec son compagnon Albert, avait été tenu à l'écart. Dissimulant mal son dépit, il était monté le 10 mai à la tribune et avait demandé la création d'un ministère du progrès. L'Assemblée avait écouté avec une impatience fort peu déguisée ses ambitieuses théories ; elle avait, en revanche, prodigué ses applaudissements au représentant Peupin, ouvrier lui-même, qui s'était exprimé en ces termes : *Je ne veux pas de ministère du progrès, parce que je ne connais pas de ministère de la routine. Je demande que le ministère du travail soit tout simplement le ministère des travaux publics...* Délégué des travailleurs près la commission du Luxembourg, je ne dirai pas que cette commission a été coupable, et cela pour une bonne raison, c'est qu'on n'est pas coupable quand on n'a rien fait. Finalement, la proposition de Louis Blanc avait été rejetée presque à l'unanimité. Ainsi qu'on devait s'y attendre, la plupart des délégués du Luxembourg, fort différents du représentant Peupin, avaient ressenti vivement l'échec. Comme une fête officielle avait été annoncée pour le 14 mai, sous le nom de *fête de la Concorde*, leur irritation s'était aussitôt manifestée par l'affiche suivante placardée le 11 sur les murs de Paris :

OUVRIERS,

Les promesses faites sur les barricades n'étant pas accomplies, et l'Assemblée nationale ayant refusé, dans sa séance du 10 mai, de constituer un ministère du travail et du progrès, les ouvriers, délégués du Luxembourg, se refusent à assister à la fête dite de la Concorde.

Paris, le 11 mai 1848

LAGARDE, *président* ; BESNARD, *vice-président* ; GODIN, LAVOIE, LEFAURE, DELET, PETIT.

Ces dispositions hostiles, habilement entretenues, pouvaient être exploitées au profit du désordre, et pendant quelques instants on y songea.

Sur ces entrefaites surgit une bien meilleure occasion de trouble. Chaque jour les plus désolantes nouvelles arrivaient du grand-duché de Posen, où les Polonais, toujours sans espoir et toujours sans peur, luttèrent pour leur indépendance. Ces nouvelles étaient même si graves qu'elles avaient amené une interpellation parlementaire, interpellation reportée à l'ordre du jour du 15 mai. Nulle cause en France n'était plus populaire. Déjà Raspail venait de faire adopter dans son club une pétition en faveur de l'*héroïque et malheureuse nation*. Ne serait-il pas possible d'organiser en faveur de la Pologne une manifestation solennelle et de greffer une émeute sur cette manifestation ? L'idée fit fortune, et non sans raison : à ne considérer que l'intérêt révolutionnaire, on ne pouvait mieux choisir : la question polonaise était une de ces questions vagues et insolubles qui peuvent conduire à tout, précisément parce que, réduites à elles-mêmes, elles ne peuvent conduire à rien.

Le 11 mai, les chefs de clubs se rassemblèrent en conciliabule chez Sobrier. Le lendemain, une nouvelle réunion à laquelle furent appelés les combattants des barricades, et qui, dit-on, comptait six cents personnes, se tint à la salle Doullans, près de la barrière de l'Étoile. Huber, chef du *Club centralisateur* qui avait remplacé le *Club des clubs*, présidait l'assemblée. On décida qu'une démonstration serait organisée en faveur de la Pologne. Après avoir agité des dates diverses, on choisit celle du 15 mai. Le rendez-vous fut fixé à dix heures du matin sur la place de la Bastille. On devait, en suivant la ligne des boulevards, se diriger vers le Palais-Bourbon, où une pétition serait déposée. Les manifestants seraient-ils armés ou sans armes ? Ce dernier point ne fut pas explicitement réglé : mais il fut bien entendu que si l'on était attaqué, on se défendrait<sup>1</sup>. On ne s'expliqua pas davantage sur les moyens de dénaturer le caractère de la manifestation : le cortège une fois en marche, on laisserait au hasard et à l'exaltation populaire le soin de le pousser.

A vrai dire, parmi les chefs du parti démagogique, plusieurs hésitaient à approuver ces desseins. Barbès, dont l'esprit offrait un si singulier mélange d'emportements criminels et d'ardeur mystiques, semblait incliner aux résolutions modérées : assistant vers ce temps-là au banquet des anciens élèves de Sorèze, il avait surpris tous ses anciens condisciples par la douceur presque religieuse de son langage<sup>2</sup>. Louis Blanc, bien que son amour-propre eût cruellement souffert des dédains de l'Assemblée, craignait qu'une tentative avortée ne fit le jeu de la réaction. Blanqui lui-même, quoique partisan des mesures extrêmes, croyait peu au succès, et il se laissait entraîner par son club plutôt qu'il ne lui donnait l'impulsion. — En revanche, Sobrier contenait mal l'ardeur malade de son âme : son journal *la Commune de Paris* prodiguait l'insulte à la représentation nationale : dans sa maison de la rue de Rivoli étaient rédigés d'avance une série de décrets qu'on a trouvés plus tard, décrets qui frappaient l'Assemblée de déchéance, créaient un comité de salut public, instituaient un impôt progressif sur les capitalistes<sup>3</sup> : certains clubs, comme le

---

<sup>1</sup> Haute cour de Bourges, affaire des accusées du 15 mai, déposition Dagneaux et Dandurand, audience du 10 mars 1849.

<sup>2</sup> Haute cour de Bourges, déposition Detours, audience du 16 mars 1849.

<sup>3</sup> *Enquête parlementaire*, t. II, p. 268 et suivantes.

*Club alsacien*, publiaient l'avis que les patriotes qui manquaient d'armes en trouveraient chez Sobrier<sup>1</sup>. Villain, de son côté, quoiqu'il ne fût pas sans inquiétude, était prêt à mettre au service de la démonstration les cadres de la *Société des droits de l'homme*. Huber avait présidé, comme on vient de le voir, la réunion Dourlans. Raspail, très irrité de son échec électoral, avait été le premier promoteur de la manifestation polonaise. En dehors de leurs clubs, Sobrier, Villain, Huber, Raspail se flattaient de grouper autour d'eux les *ouvriers du Luxembourg* que la disgrâce de Louis Blanc avait rendus irréconciliables, les travailleurs des ateliers nationaux jusqu'ici assez calmes, mais déjà commençant à fermenter, les délégués des départements qui étaient arrivés à Paris pour la *fête de la Concorde* et qui, cette fête étant ajournée, promenaient dans les lieux publics leur mécontentement et leur oisiveté. Le nom retentissant de la Pologne était, d'ailleurs, bien propre à amener dans la rue cette foule inoffensive et naïve qui, dans toutes les émeutes, couvre les perturbateurs et paralyse la répression. On comptait enfin sur l'impéritie du pouvoir ; à cet égard, la réalité devait dépasser toutes les espérances.

Le mot d'ordre fut devancé. Dès le 13 mai, sous prétexte de porter au Palais-Bourbon une pétition en faveur de la Pologne, une colonne de plusieurs milliers d'hommes s'avança par le boulevard jusque sur la place de la Madeleine. L'intervention d'un représentant, M. Vavin, bien connu par son zèle pour la malheureuse nation, parvint à arrêter le rassemblement. Cette manifestation parut au plus grand nombre l'ébauche ou, pour mieux dire, la répétition de celle qui se préparait pour le surlendemain.

Ni l'Assemblée, ni la Commission exécutive ne pouvaient ignorer le danger : elles le pouvaient d'autant moins que le parti démagogique ne dissimulait pas ses desseins. C'est par voie d'affiches que le peuple était convoqué pour le 15 mai. Il était temps d'aviser.

Déjà l'Assemblée avait rendu un décret qui conférait au président et aux questeurs délégués par lui le droit de requérir directement la force publique. De plus, pour empêcher le retour des scènes lamentables de 1793, elle avait interdit tout apport de pétition à sa barre. Le péril approchant, M. Buchez s'efforça de garantir par d'autres mesures l'inviolabilité de l'enceinte législative. Le 14 mai, il désigna un commissaire de police, M. Yon, spécialement chargé de pourvoir à la sécurité de la représentation nationale. Il écrivit au commandant de la garde nationale, le général de Coudais, et lui rappela, en des termes d'une fermeté sévère, ses devoirs et sa responsabilité : il prescrivit au général Tempour, qui avait remplacé le général Duvivier dans le commandement de la garde mobile, de distribuer le lendemain quatre bataillons autour du Palais-Bourbon : il s'adressa enfin à M. Marrast, et le pressa d'inviter les maires d'arrondissement à surveiller leurs circonscriptions respectives<sup>2</sup>.

Quant à la Commission exécutive, elle tint, le 14 mai dans la matinée, au Petit-Luxembourg, un grand conseil de gouvernement. A cette réunion avaient été appelés le ministre de l'intérieur, M. Recurt, ainsi que les généraux commandant la garde nationale, la garde mobile et l'armée ; le préfet de police, Caussidière, avait été également convoqué ; mais prétextant une luxation du genou et ne parut pas. Il fut ordonné au général de Coudais de mettre le lendemain sur pied mille hommes par légion. Mille hommes de la première légion devaient occuper le pont

---

<sup>1</sup> Rapport de police. (*Enquête parlementaire*, t. II, p. 228.)

<sup>2</sup> *Enquête parlementaire*, t. I, p. 196.

de la Concorde ; mille hommes de la seconde, stationner aux Tuileries et sur le quai, mille hommes de la troisième et mille hommes de la quatrième, se masser sur la place du Carrousel et au Louvre ; en cas de danger, ces quatre mille hommes devaient se porter sur l'Assemblée et être remplacés dans leurs postes respectifs par la cinquième et la sixième légion. La dixième légion, dont il ne fut point parlé, avait plus spécialement la garde de la représentation nationale : les autres légions devaient protéger l'Hôtel de ville et le Luxembourg. Les instructions données au général Tempoure lui enjoignaient d'envoyer quatre bataillons de garde mobile dans le voisinage de l'Assemblée et de consigner les autres dans les casernes. Il fut décidé que le général Foucher, commandant la première division militaire, tiendrait les troupes prêtes à marcher. Ces troupes se composaient de deux régiments d'infanterie à deux bataillons chacun, de deux régiments de cavalerie formant un total de sept escadrons, et d'une batterie d'artillerie ; en cas de besoin, les garnisons de Vincennes, de Versailles et des autres villes voisines seraient immédiatement appelées. Pour assurer l'unité d'action, il fallait nommer un commandant supérieur de la force publique. Le général Courtais sollicita cette haute fonction avec une insistance d'autant plus grande qu'il était moins apte à l'exercer ; par égard pour la milice citoyenne dont il était le chef, on n'osa résister à son désir. Ces mesures arrêtées, les membres de la Commission exécutive passèrent à une occupation qui leur était plus familière. Ils rédigèrent une adresse au peuple de Paris pour lui recommander le calme, adresse de tous points semblable à celles qui se succédaient depuis trois mois : car le gouvernement ne se lassait pas plus de prêcher la paix publique que les agitateurs ne se lassaient de la troubler<sup>1</sup>.

Rentré à l'état-major des Tuileries, le général de Courtais mit tout d'abord un louable empressement à s'acquitter des devoirs de sa charge. Il envoya dans chacune des douze mairies l'ordre de tenir prête, pour le lendemain, une réserve de mille hommes. Puis, dans la soirée, il convoqua les colonels et indiqua à chacun d'eux, comme il en était convenu avec la Commission exécutive, l'emplacement de sa légion. Par malheur, dans cet entretien avec les chefs de corps, il sembla provoquer des conseils et recueillir des avis plutôt que donner des instructions formelles. Comme tous les hommes peu habitués au commandement, il ne sut pas revêtir son langage de cette forme nette et précise qui ne laisse aux subordonnés ni doute, ni hésitation. Il crut formuler des ordres définitifs qui n'avaient pas besoin de confirmation ultérieure ; et en effet, certains colonels l'entendirent ainsi. Mais plusieurs autres comprirent que les instructions du général n'auraient le caractère d'ordre qu'autant qu'elles seraient confirmées, soit dans la nuit, soit le lendemain matin, par une dépêche venue de l'état-major. Parmi ces derniers se trouvait le colonel de la 1<sup>re</sup> légion, M. de Tracy, auquel était réservée la mission importante de défendre l'entrée du pont de la Concorde, et par suite l'accès du palais législatif<sup>2</sup>. On verra plus loin les suites funestes de ce malentendu.

Il était onze heures du soir lorsque les colonels de la garde nationale quittèrent l'état-major des Tuileries. A ce moment, la cité était silencieuse et paisible : tout au plus, en prêtant l'oreille, entendait-on, dans les profondeurs de la ville, les cris et les chants de quelques bandes qui sortaient des clubs. La nuit fut calme,

---

<sup>1</sup> Procès-verbaux des séances de la Commission exécutive, séance du 14 mai 1848. (*Enquête parlementaire*, t. II, p. 40.)

<sup>2</sup> Haute cour de Bourges, déposition de M. de Tracy, audience du 23 mars 1849. — Lettre de M. de Tracy (*Moniteur* du 3 juin 1848.)

tellement calme que, dans les régions officielles, on se flatta d'éviter l'orage annoncé pour le jour suivant. Les indices les plus favorables semblaient confirmer cet espoir. M. Marrast, qui entretenait avec Huber, président du Club centralisateur, des relations assez étrange, recevait de lui l'avis que, si le rappel n'était point battu, la manifestation serait pacifique<sup>1</sup>. Comme le ministre de l'intérieur, M. Recurt, montrait quelque inquiétude, le directeur de la sûreté générale, M. Panisse, le rassurait complètement. On savait, à n'en pas douter, que Barbès, Louis Blanc, Proudhon, Cabet, étaient hostiles à toute tentative de désordre. Enfin, le général de Coudais, un instant alarmé par un rapport du commissaire de police Samson, avait été bientôt tranquilisé par un de ses officiers d'état-major qui, avant parcouru à la pointe du jour les quartiers de la Bastille, de Belleville et de Montmartre, n'y avait constaté aucun préparatif de révolte, ni même aucun symptôme d'agitation.

Vers sept ou huit heures du matin, c'est-à-dire à l'heure où la vie reprend dans Paris, la confiance du pouvoir n'était pas encore ébranlée. Sans doute, on croyait à une manifestation ; mais on comptait qu'elle serait plus nombreuse que redoutable : fût-elle menaçante, on se fiait aux forces qu'on avait commandées ; on se fiait à cette première légion, si ferme et recrutée dans les quartiers les plus dévoués à l'ordre, à cette première légion qui était chargée de défendre l'entrée du pont de la Concorde contre la foule venant de la Madeleine et se dirigeant vers l'Assemblée. *Les meilleures troupes seraient impuissantes à forcer l'accès du pont*, avaient coutume de dire les militaires les plus compétents. On se répétait volontiers ce propos. Il ne venait à l'esprit de personne que les mesures les plus sages demeurent inefficaces, si l'on ne dispose d'agents sûrs et prévoyants pour les exécuter.

## II

Pendant que le gouvernement s'abandonnait à ces pensées rassurantes, la manifestation s'organisait.

Dès neuf heures, quelques individus isolés arrivèrent sur la place de la Bastille : Sobrier s'y trouvait déjà. Un peu plus tard surviennent les clubs avec leurs bannières, puis les délégués. des corporations auxquels se mêlent un grand nombre d'ouvriers, d'étudiants, de gardes nationaux. Le rassemblement monte bientôt à dix mille hommes. Du sein de cette multitude partent les cris répétés : *Vive la Pologne ! Vive la République !* On n'aperçoit point d'armes. Malgré quelques discours séditieux, la foule semble joyeuse plutôt qu'irritée. La plupart veulent simplement témoigner de leurs sympathies en faveur de la Pologne les plus hardis songent à faire con-sucer le droit révolutionnaire d'apporter des pétitions à la barre de l'Assemblée : les hommes à intentions perverses sont en infime minorité ou se dissimulent encore.

A dix heures et demie, le cortège s'ébranla. Huber et Sobrier se mirent en tête de la colonne. Aux premiers rangs se trouvaient aussi les délégués du Luxembourg, reconnaissables aux cartes orange qu'ils portaient à leur chapeau et conduits par Lagarde et Blum. Raspail avec son club prit place, au contraire, aux derniers rangs. Comme le temps était superbe, les trottoirs et les fenêtres étaient encombrés de curieux ; on se montrait les drapeaux aux couleurs

---

<sup>1</sup> Haute cour de Bourges, déposition Marrast, audience du 19 mars.

polonaises, italiennes, irlandaises ; les cris et les lazzi se mêlaient et se croisaient dans cette foule que de nouvelles bandes grossissaient d'instant en instant.

Cependant, comme on atteignait le boulevard du Temple, l'aspect de la manifestation changea presque subitement. C'est là que Blanqui, avec ses affidés, s'introduisit dans le cortège. Blanqui, comme on l'a vu, croyait peu au succès ; mais l'entreprise une fois résolue, il s'y portait avec l'âpre et violente ardeur de son âme. Des orateurs, montés sur des bancs, haranguent les groupes et les excitent. Les propos deviennent plus amers. **Nous allons rendre visite à nos commis**, disent les ouvriers... **Ils se sont donné vingt-cinq francs par jour**, ajoutent-ils, **par allusion au salaire des représentants**, et **ils nous disputent nos trente sous !** On parle de l'organisation du travail ; quelques cris : *Vive Louis Blanc !* retentissent. Le rassemblement, accru de nouveaux arrivants, compta près de vingt-cinq mille hommes. Ça et là apparaissent des armes qu'on ne prend plus la peine de cacher. La volonté de marcher sur l'Assemblée et, si l'on rencontre de la résistance, de recourir à la force, s'affirme de plus en plus. Huber, qui était aux premiers rangs, s'apercevant qu'il n'a pas sur lui la pétition, la fait demander à Raspail. Raspail, pour satisfaire à son désir, se porte par les rues latérales en tête de la colonne, et le rejoint à la hauteur de la Chaussée-d'Antin : mais il est surpris lui-même de l'animation du langage et de la hardiesse des desseins. Plus on s'approche de la Madeleine, plus les dis positions hostiles s'accroissent.

Au Petit-Luxembourg où ils étaient réunis, les membres de la Commission exécutive avaient appris la formation du cortège et son départ de la place de la Bastille. Bientôt les rapports des agents mêlés aux groupes leur annoncent l'agitation croissante. De plus, Longepied, l'un des membres les plus actifs de l'ancien Club des clubs, est introduit auprès d'Arago et de Ledru-Rollin, et leur communique ses craintes. Caussidière enfin, qui avait affecté jusque-là une si grande sécurité, venait de faire connaître au président de l'Assemblée que des hommes armés dont le nombre pouvait grossir se joignent aux rassemblements<sup>1</sup>. A ces nouvelles, la Commission exécutive se hâte de compléter les mesures de défense concertées la veille. Le général Foucher prescrit aux garnisons de Vincennes, Saint-Denis, Versailles, Fontainebleau, Melun et Orléans, de marcher immédiatement sur Paris<sup>2</sup>. L'ordre est donné d'arrêter Blanqui, Flotte, Lacambre, ordre qui va se perdre comme tant d'autres à la préfecture de police. Afin de pourvoir plus aisément à toutes les éventualités, les membres du gouvernement décident de se diviser en deux groupes : Arago et Garnier-Pagès resteront au Luxembourg ; Lamartine, Ledru-Rollin, Marie se rendront à l'Assemblée<sup>3</sup>. Les derniers rapports ont causé une réelle émotion, non toutefois une sérieuse inquiétude. On comptait sur la vigilance du général de Courtais.

Que faisait pourtant le général pendant cette matinée du 15 mai ?

On se souvient que, d'après les instructions de la veille, quatre mille hommes des 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> légions devaient, dès dix heures du matin, occuper le pont de la

---

<sup>1</sup> Haute cour de Bourges, déposition Buchez, audience du 11 mars 1849. *Enquête parlementaire*, t. I, p. 166.

<sup>2</sup> Rapport du général Foucher. (*Enquête parlementaire*, t. I, p. 206.)

<sup>3</sup> Procès-verbaux des séances de la Commission exécutive, séance du 15 mai. (*Enquête parlementaire*, t. II, p. 40.)

Concorde, le quai, le jardin des Tuileries, le Carrousel et le Louvre. Quatre bataillons de garde mobile devaient stationner aux abords du Palais-Bourbon. La 10<sup>e</sup> légion restait plus spécialement chargée de la garde du palais, situé, connue on sait, dans le Xe arrondissement. Ces forces s'élevaient à environ huit mille hommes ; et, même en tenant compte des absences, si nombreuses dans la garde nationale, elles étaient plus que suffisantes pour la protection de l'Assemblée : elles l'étaient surtout si l'on songe que les quatre premières légions devaient être appuyées au besoin par la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup>, et que, dans le cas de nécessité, les troupes casernées, soit à l'École militaire, soit au quai d'Orsay, pouvaient fournir un secours décisif. Le devoir du commandant en chef se réduisait donc à s'assurer que ses ordres avaient été bien compris et seraient bien exécutés. Ce devoir lui était facile, à la condition qu'il conservât son sang-froid. Mais les grandes responsabilités, qui relèvent les grandes âmes, écrasent les petites. Ancien chef d'escadrons dans l'armée, officier brave, mais tout à fait inhabile au maniement des grandes masses, le général de Courtais était secrètement troublé du rôle qu'il avait ambitionné, et ce trouble ajoutait encore à son inexpérience. Au lieu de contrôler l'exécution de ses ordres de la veille, il se mit, dès le matin, à en donner de nouveaux. Il convoqua les quatre légions de la banlieue, et perdit une heure et demie en conférences avec les chefs de ces légions. Il fit diriger sur le jardin des Tuileries tes mille hommes de la seconde légion qui occupaient le quai près du pont National. Il ordonna à la légion, qui devait se masser autour du Louvre, de prendre position à l'entrée du pont de la Concorde. Ce dernier poste, dans les conférences de la veille, avait été réservé à la 1<sup>re</sup> légion. Aucun avis ne fut pourtant donné à cette première légion qui semblait oubliée. Chose plus étrange ! l'ordre donné à huit heures à la 4<sup>e</sup> légion sous la signature du général de Coudais, n'arriva que trois heures après, à onze heures, sous la signature du sous-chef d'état-major, M. Saisset<sup>1</sup>. C'est ainsi que des instructions nouvelles et mal combinées firent naître l'incertitude, loin de la dissiper.

Cependant, même en faisant une part très large à l'incurie, il n'est guère douteux que, si le commandant en chef eût inspecté lui-même de bonne heure les postes à défendre, il ne fût parvenu à y grouper les forces nécessaires. Malheureusement, le général Courtais, comme s'il eût été jaloux de n'éviter aucune faute, demeure immobile à l'état-major. Il assiste, suivant la coutume des jours paisibles, à la parade ordinaire. Il est près de onze heures et demie, lorsqu'il monte à cheval et quitte les Tuileries. Dans son ignorance des événements, il se flattait de devancer les colonnes populaires. Mais il est bientôt détrompé. Au moment même où il atteignait le coin de la rue de Rivoli et de la rue du Dauphin, il apprend que le cortège est, depuis une heure, engagé sur le boulevard, et que ses rangs, de plus en plus serrés, défilent déjà à la hauteur de la rue Louis le Grand.

A cette nouvelle, le général s'inquiète : il se sent gagné de vitesse, comme pour réparer les heures perdues, il se bide vers la place de la Concorde. En arrivant, il la trouve vide. C'est en vain que ses yeux cherchent les forces qui devaient y être réunies et défendre l'approche du fleuve.

---

<sup>1</sup> Haute cour de Bourges, déposition de M. Ramond de la Croisette, colonel de la 4<sup>e</sup> légion, audience du 20 mars 1849. — Déposition de M. Saisset, sous-chef d'état-major de la garde nationale, audience du 21 mars 1849.

En cet instant-là même, on apercevait l'avant-garde de la manifestation qui débouchait sur la place de la Madeleine. Au lieu de courir au jardin des Tuileries, au Carrousel, à la première mairie, d'y rallier tous les gardes nationaux disponibles et de les jeter en masse à la tête du pont, le général de Courtais, se fiant à son prestige personnel, s'avance au-devant des émeutiers, et, poussant son cheval au milieu d'eux, il essaye de les apaiser. Vain espoir ! Aux premiers rangs se trouvent les plus violents des clubistes : plusieurs font signe qu'ils ont des armes cachées ; les propos les plus factieux circulent : **Il faut en finir avec ces coquins-là**, dit-on en parlant des représentants. **Il faut les faire sortir par la porte ou par la fenêtre**<sup>1</sup>. **Vive la Pologne !** s'écrie le général. Sa voix est couverte par les clameurs de la foule, le drapeau de la Pologne flottait encore dans les airs, mais déjà la Pologne était oubliée. L'un des manifestants s'adresse à l'officier d'ordonnance qui accompagne M. de Courtais. **Dites à votre chef que nous respectons ses cheveux blancs, mais que nous voulons entrer à la Chambre et que nous y entrerons**<sup>2</sup>.

Le malheureux commandant en chef rebrousse chemin et revient sur la place de la Concorde. Il est plus de midi. Les premiers rangs de la manifestation le suivent de près. Le pont de la Concorde, qui est la clef de la position, n'est défendu que par trois cent cinquante hommes de la 4<sup>e</sup> légion qui viennent d'arriver du Louvre<sup>3</sup>, et par deux ou trois cents hommes du 8<sup>e</sup> bataillon de garde mobile, échelonnés derrière la garde nationale. **Où est la première légion ?** s'écrie le général avec un étonnement voisin de la stupeur. On se rappelle que, la veille, à l'état-major, il avait été résolu que mille hommes de cette légion prendraient position le lendemain matin à la tête du pont. Par malheur, le colonel, M. de Tracy, avait considéré que les instructions orales, pour avoir un caractère définitif, devraient être confirmées par un ordre écrit. Les mille hommes de la légion, réunis sous le commandement du chef de bataillon Bourcard, attendaient donc, depuis neuf heures et demie, à la première mairie, le moment de marcher ; comme leur esprit était excellent, ils étaient aussi irrités de leur inaction que le général en chef était surpris de leur absence. Le général, pressentant un malentendu, envoie enfin à la mairie l'ordre tant désiré. Hélas ! il y a des temps où les ordres les plus sages ont coutume d'arriver trop tard. Le commandant Bourcard se met aussitôt en route ; mais comme il débouchait par la rue des Champs-Élysées, il aperçoit la place remplie de monde et la manifestation déjà au delà de l'Obélisque ; il juge, dès lors, impossible de gagner le pont et, modifiant le mouvement de sa colonne, se dirige vers l'esplanade des Invalides pour y attendre l'événement<sup>4</sup>. Six cents hommes environ de garde nationale ou de garde mobile, voilà donc la seule force qui, à cette heure critique, couvre le chemin du Palais-Bourbon !

Malgré tout, la tête du pont était si facile à défendre que ces forces, même restreintes, pouvaient suffire à la tâche. Des renforts pouvaient, d'ailleurs, en quelques instants, arriver de la rive gauche restée libre. Le président de l'Assemblée avait prescrit la résistance : les gardes nationaux et les gardes mobiles y semblaient disposés. Que se passa-t-il à cette heure dans l'âme du

---

<sup>1</sup> Haute cour de Bourges, déposition Dautriche, audience du 10 mars.

<sup>2</sup> Haute cour de Bourges, déposition Thénen, audience du 20 mars.

<sup>3</sup> Ils étaient arrivés en vertu de l'ordre donné à huit heures par le Général de Courtais et parvenu seulement à onze heures par l'intermédiaire de M. Saisset. (Voir supra.)

<sup>4</sup> Haute cour de Bourges, déposition Bourcard, audience du 20 mars. Maxime DU CAMP, *Souvenirs de 1848*, p. 159.

général Courtais ? Son esprit, qui pliait déjà sous le poids si lourd du commandement, s'affaissa-t-il tout à fait ? La pensée d'une collision possible le troubla-t-elle jusqu'à l'oubli de ses devoirs militaires ? Ce qui paraît certain, c'est qu'il rangea lui-même ses troupes sur le trottoir pour dégager la chaussée du pont<sup>1</sup>. Comme on lui objectait les ordres du président de l'Assemblée : **Je commande seul**, répondit-il. On a même affirmé qu'il avait ajouté ces mots : **Place au peuple !**<sup>2</sup> A cet instant, les premiers rangs de la manifestation atteignaient le quai du fleuve : **En avant !** s'écrie Blanqui. La foule s'engage sur le pont, passant entre la double haie des défenseurs de l'ordre qui assistent, l'arme au pied, à cet étrange défilé.

Tout espoir de prévenir une invasion de l'Assemblée n'était pas encore perdu. A l'extrémité du pont était échelonné, sous le péristyle du palais, le 5e bataillon de garde mobile dont on voyait reluire les baïonnettes. A la vérité, quelques signes d'hésitation se montraient dans cette jeune troupe. Quelques-uns même mettaient la baguette dans le canon pour attester que leurs fusils n'étaient pas chargés. Cependant l'esprit général ne semblait pas mauvais, et le commandant, M. Bassac, montrait les dispositions les plus fermes. Une portion de la 10e légion était en armes non loin de là. A ce moment-là même, le général Foucher, justement inquiet, faisait sortir de l'École militaire les quatre bataillons du 11e léger et du 61e de ligne, et les tenait prêts à marcher. Le 2e dragons enfin était caserné au quai d'Orsay. M. de Courtais mit autant de zèle à désarmer la force publique qu'il avait mis, le matin, de lenteur à l'organiser. Il ordonne au commandant du 5e bataillon mobile de mettre la baïonnette au fourreau. Le commandant résiste tout d'abord et, finalement, réclame un ordre écrit. M. Bureau de Puzy, l'un des questeurs, intervient. **Vous assumez sur vous, général, une responsabilité terrible**<sup>3</sup>. Les gens de service eux-mêmes, enhardis par les circonstances, hasardent quelques observations : ces instances sont inutiles. Les grilles étaient encore fermées, faible et dernier rempart contre l'invasion : M. de Courtais les fait entr'ouvrir<sup>4</sup> pour laisser passer quelques délégués. Cinquante à soixante personnes se précipitent dans l'intérieur, entre autres Raspail et Blanqui. Quelques-uns des plus impatients parviennent aussi à escalader les barreaux et montent les marches du péristyle. Lamartine, toujours courageux, Lamartine, qui vient de quitter la salle des séances, s'avance au-devant d'eux : les cris : **Mort à Lamartine !** retentissent. Sa voix, qui si souvent a apaisé le tumulte, est aujourd'hui impuissante. En même temps, ceux des factieux qui n'ont pu pénétrer par la grille du péristyle s'engouffrent dans la rue de Bourgogne et, arrivant sur la place du Palais-Bourbon, forcent l'entrée principale de l'édifice. En vain le colonel Hingray, M. Anthony Touret, d'autres encore essayent d'arrêter la foule ; elle se précipite par toutes les issues. A ce spectacle, le général de Courtais, coupable, non par trahison, mais par incroyable faiblesse, sent le poids de sa responsabilité. **Je suis un homme perdu, un homme déshonoré**, dit-il au colonel Hingray, **l'Assemblée va être envahie**<sup>5</sup>. Il ne se

---

<sup>1</sup> Haute cour de Bourges, dépositions Clouwez, Fraix, Chevalier, audience du 20 mars 1849.

<sup>2</sup> Haute cour de Bourges, déposition Chevalier, audience du 20 mars 1849.

<sup>3</sup> Haute cour de Bourges, déposition Bassac, audience du 14 mars. — Dépositions Hingray et Bureaux de Puzy, audience du 20 mars.

<sup>4</sup> Haute cour de Bourges, déposition du commissaire de police Bertoglio, audience du 10 mars.

<sup>5</sup> Haute cour de Bourges, déposition Hingray, audience du 20 mars.

trompait pas. Déjà le palais était au pouvoir de la foule : l'enceinte de la représentation nationale allait être violée.

### III

La séance parlementaire avait été ouverte à midi. On s'attendait à de vives émotions, non à un tumulte populaire. Aussi, comme les interpellations sur la Pologne et l'Italie étaient annoncées pour ce jour-là, l'attrait d'une grande joute oratoire avait attiré beaucoup de monde au Palais-Bourbon. Après un discours de M. d'Aragon et une réponse du ministre des affaires étrangères M. Bastide, M. Wolowski monta à la tribune pour y plaider la cause de la Pologne. A peine avait-il prononcé quelques phrases qu'une rumeur d'abord sourde et lointaine, puis d'instant en instant plus rapprochée, se fit entendre du dehors. Soit désir de ne pas perdre sa harangue, soit indifférence aux bruits extérieurs, l'orateur poursuivit : pourtant les clameurs redoublent et deviennent si violentes qu'elles couvrent par moments la voix de la tribune. **Continuez !** s'écrient les représentants, jaloux de conserver leur impassibilité. Sur ces entrefaites, M. Degoussée, l'un des questeurs, se précipite dans la salle, et d'une voix vibrante d'émotion : **Citoyens, vous avez donné le commandement nécessaire pour la sûreté de l'Assemblée au président et aux questeurs. Contrairement aux ordres donnés par les questeurs, le commandant en chef de la garde nationale a exigé que la garde mobile mit la baïonnette dans le fourreau.** Comme il disait ces mots, quelques individus pénètrent dans les tribunes publiques en agitant des drapeaux et en criant : *Vive la Pologne !* Des bandes d'émeutiers les suivent et s'entassent dans les galeries supérieures du fond : les plus hardis se laissent glisser le long des colonnes et, descendant jusque dans l'enceinte, se mêlent aux représentants stupéfaits. Au milieu de l'agitation universelle, le président fait des efforts inutiles pour rétablir le calme : il se couvre et se découvre tour à tour, indécis s'il doit céder ou résister à l'orage. Barbès et Clément Thomas se disputent la tribune. Mais voici que les portes de la salle s'ouvrent et livrent passage à un grand nombre de clubistes. Parmi eux on distingue Blanqui, Sobrier, Raspail. La violation était consommée.

Les représentants, d'abord muets d'étonnement et d'indignation, retrouvent bientôt leur énergie. M. Degoussée parvient à joindre les maires des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> arrondissements, et leur prescrit de réunir sans retard toute la garde nationale de leur circonscription<sup>1</sup>. M. Clément Thomas, colonel de la 2<sup>e</sup> légion, se glisse jusqu'au bureau du président et lui annonce qu'il va rassembler des forces pour faire évacuer l'enceinte<sup>2</sup>. M. Lacrosse réussit à s'approcher du banc où siège le colonel Charras, ministre par intérim de la guerre, et le supplie d'utiliser au plus tôt les troupes massées aux Invalides. D'autres font prévenir les membres de la Commission exécutive restés au Luxembourg. Quelques-uns se mettent à la recherche du général de Courtais qui erre tout éperdu autour de la salle des séances, et le conjurent d'agir enfin avec vigueur<sup>3</sup>. Mais la confusion qui règne partout fait craindre que la répression ne tarde. Clément Thomas ne parvient à rallier ni la 10<sup>e</sup> légion ni la garde mobile, et est contraint d'aller jusque dans son arrondissement pour en ramener ses hommes. Le colonel Charras, immobile à

---

<sup>1</sup> Haute cour de Bourges, déposition Degoussée, audience du 14 mars.

<sup>2</sup> Haute cour de Bourges, déposition Clément Thomas, audience du 24 mars.

<sup>3</sup> *Enquête parlementaire*, t. I, p. 299. — *Moniteur* de 1848, p. 2157.

son banc, allègue qu'il attend les ordres du général de Courtais. Et quant au général de Coudais lui-même, sa volonté, plus que jamais indécise et flottante, est de moins en moins capable de dominer la crise. Sans doute, si tout n'est pas perdu, le secours viendra : mais viendra-t-il à temps ? Jusqu'à ce que la force publique arrive, il faut temporiser avec la sédition, la contenir et, s'il se peut, l'apaiser.

Dans ces étranges conjonctures, un grand nombre de représentants entourent ceux de leurs collègues dont les noms sont particulièrement chers aux envahisseurs et les pressent d'user de leur influence pour incliner les cœurs à la paix. Louis Blanc surtout est sollicité ; il demande l'avis du bureau : **Comme président, lui répond M. Buchez, je n'ai pas à vous autoriser à parler ; comme citoyen, je vous y engage**<sup>1</sup>. Sur ces assurances, il monte à la tribune. Aura-t-il la volonté et la puissance d'arrêter les factieux ? L'illusion est courte. Son langage ne justifie guère les espérances qu'on a fondées, car il conclut à la lecture de la pétition par les délégués du peuple, c'est-à-dire à la violation même du décret naguère rendu par l'Assemblée.

Porteur de la pétition et mis pour ainsi dire en demeure de la lire, Raspail paraît à son tour. Il n'est pas représentant, et sa présence à la tribune consacre et couronne le scandale de l'invasion. Aussi, malgré les menaces des clubistes mêlés à eux sur leurs bancs, les députés redoublent de protestations : M. d'Adelswaerd, M. Milhoux, M. Montrol se distinguent entre tous par leur énergie courageuse. Raspail achève pourtant sa lecture. Il demande que la restitution de la nationalité polonaise soit obtenue à l'amiable ou les armes à la main.

Quelques-uns se flattaient que les émeutiers, la pétition une fois déposée, se décideraient à la retraite. Il n'en fut rien. La tribune appartenant désormais à tout le monde, Blanqui veut y monter. **Laissez parler le citoyen Blanqui !** s'écrient plusieurs voix. Cependant, au nom de Blanqui, son rival, Barbès a tressailli. Barbès, comme on l'a vu, désapprouvait la manifestation : le matin même, en arrivant à l'Assemblée, il n'avait dissimulé ni son mécontentement ni ses craintes, Mais la vue de Blanqui qui va soulever les masses, triompher, régner peut-être, ébranle toutes ses résolutions : l'agitation de la salle, l'aspect des drapeaux, le bruit de la voix populaire, tout contribue à l'égarer : en vain on essaye de le retenir : **Malheureux, tu te perds !** lui crie-t-on. En homme incapable d'assister à une pièce révolutionnaire sans y prendre aussitôt son rôle, Barbès se précipite à la tribune : **Citoyens, vous êtes venus exercer votre droit de pétition. Ce droit, vous avez bien fait de venir l'exercer : il vous appartient, et désormais il ne pourra jamais vous être contesté. (Applaudissements parmi les assistants.) Maintenant le devoir de l'Assemblée est de prendre en considération la demande que vous avez faite, et, comme le vœu que vous exprimez est positivement le vœu de la France, l'Assemblée aura à décréter ce que vous demandez. (Oui, oui ! immédiatement.)** A la vérité, Barbès, comme si un dernier scrupule l'eût saisi, finit en engageant la foule à évacuer l'enceinte : mais ce conseil se perd dans le bruit et les protestations.

Barbès se retire satisfait ; il a devancé Blanqui : Blanqui maintenant peut parler ! Il parle en effet : il parle de la Pologne, des massacres de Rouen, de l'organisation du travail, de la misère du peuple, prenant plaisir à réveiller toutes les haines, à raviver toutes les convoitises, à envenimer toutes les blessures.

---

<sup>1</sup> Louis BLANC, *Révolution de 1843*, t. II, p. 85. — Séance du 31 mai. (*Moniteur*, p. 1231.)

C'est ainsi que l'heure qui s'écoule accroît le tumulte, loin de l'apaiser. Ledru-Rollin, dont la parole sonore était naguère toute-puissante, veut essayer son empire sur les factieux. Sa voix n'est point écoutée : on lui reproche d'avoir convoqué la garde nationale le 16 avril ; comme il parle de l'inviolabilité représentative, on lui rappelle, non sans une logique implacable, le 24 février. Soit crainte de représailles, soit remords, Raspail et quelques autres chefs de club s'efforcent eux-mêmes d'organiser une sorte de défilé et de faire évacuer la salle. Mais l'anarchie est si grande qu'elle résiste à la voix de ceux qui l'ont fait naître. Un capitaine d'artillerie de la garde nationale, du nom de Laviron, monte derrière le bureau du président pour intercepter ses communications avec ses collègues ou avec les secrétaires. A certains moments, des hommes à figures sinistres, revêtus de blouses blanches, se rangent en cercle derrière les bancs des représentants comme pour les cerner. A la faveur du trouble, les haines ou les vengeances guettent l'occasion de se satisfaire ou de s'assouvir. Les sièges de Blanqui recherchent M. Taschereau, le directeur de la *Revue rétrospective* ; M. Sénard, odieux à la démagogie depuis la répression de l'émeute de Rouen, est également signalé aux factieux : Flocon, qui s'employait avec beaucoup de zèle à ramener l'ordre, les fait évader tous les deux. Demeure impassible à son banc reconnaissable à sa robe blanche de Dominicain, Lacordaire est menacé. Napoléon Chancel, ancien commissaire dans la Drôme, se jette sur le représentant Froussard qui l'a naguère remplacé, le frappe et le poursuit de ses insultes.

Cependant dans les rares instants où le tumulte intérieur laissait percevoir les bruits du dehors, on entendait un son régulier qui venait de directions diverses et s'éloignait ou se rapprochait tour à tour. C'était le son du rappel. Les avis expédiés par M. Degousée, M. Clément Thomas, la Commission exécutive, étaient enfin parvenus !

Mais, avant que l'ordre triomphe, il faut que l'Assemblée parcoure tout le cercle des folies révolutionnaires. Barbès, qui, le matin, flétrissait la manifestation, Barbès ne se contient plus, Il vient de parcourir le palais, accompagné de Louis Blanc et d'Albert, et les applaudissements qui ont accueilli ses paroles ou celles de ses compagnons ont achevé de l'étourdir. Il remonte à la tribune : **Citoyens, dit-il..., il faut que l'Assemblée vote immédiatement le départ d'une armée pour la Pologne, et un impôt d'un milliard sur les riches, qu'elle défende de battre le rappel, qu'elle fasse sortir les troupes de Paris : sinon, les représentants seront déclarés traîtres à la patrie.** Ces paroles portent au comble l'exaltation. Comme le président tente un dernier effort pour l'évacuation de la salle, l'un des émeutiers s'élançait vers lui : **Tu n'as pas le droit de parler ici, tais-toi.** Les représentants, toujours courageux et impassibles, assistent à un véritable débordement de motions insensées -ou criminelles. L'un demande le ministère du travail ; l'autre, la formation d'un comité social ; celui-ci, la destitution de tous les ministres ; celui-là, la punition des égorgeurs de Rouen. Louis Blanc, malgré sa résistance, est enlevé par les factieux, porté par eux en triomphe et promené devant les bancs des représentants. Pendant ces scènes honteuses, le bruit du tambour se rapproche : **Pourquoi bat-on le rappel ?** s'écrie Barbès hors de lui. **Qui a donné l'ordre de battre le rappel ? Que celui qui l'a donné soit déclaré traître à la patrie et mis hors la loi.** Les émeutiers envahissent le bureau. **Qu'on donne l'ordre de ne plus battre le rappel !** s'écrie-t-on de toutes parts. Le président parvient à échanger quelques paroles avec le questeur Degousée. Celui-ci l'assure qu'il peut donner les contre-ordres, qu'ils demeureront sans effet, qu'avant un quart d'heure la garde nationale sera arrivée. M. Buchez,

entouré et presque étouffé, écrit alors le plus lentement qu'il peut, sur des morceaux de papier qu'on lui présente, ces simples mots sans timbre ni date : **Ne faites pas battre le rappel**<sup>1</sup>.

Cette concession, inspirée par le désir de conjurer une catastrophe, semble ramener un peu de calme. Le bruit se répand, d'ailleurs, que les tribunes qui sont surchargées de monde commencent à s'affaisser, et la crainte d'un si terrible danger suspend un instant les colères. Mais comme si les factieux eussent puisé de nouvelles forces dans cette courte trêve, le tumulte reprend bientôt, plus intolérable que jamais. Les motions se mêlent et se croisent avec de tels transports qu'on ne peut plus ni les saisir, ni les distinguer. On n'entend plus que les vociférations confuses de mille voix qui cherchent à se dominer et que la fatigue a déjà à demi brisées. L'excès du désordre paralyse l'œuvre même du désordre. Le souffle qui s'exhale de tant de poitrines et le nuage de poussière qui s'élève forment une chaude et épaisse vapeur qui corrompt et obscurcit l'atmosphère. C'est à travers cette sorte de brouillard que l'œil peut apercevoir les banquettes brisées ou renversées, les drapeaux déchirés flottant sur les rebords des tribunes, le bureau envahi, les armes qui projettent un éclat sinistre, les représentants immobiles et consternés, les émeutiers sourds à la voix même de leurs chefs ; scène d'anarchie à laquelle il ne manque pour être complète que l'horreur du sang versé ! Et encore peut-on craindre que cet excès s'ajoute à tous les autres. Le bruit du tambour, qui annonce la victoire prochaine de l'ordre, porte jusqu'au paroxysme les colères. Une exhortation, un mot, un signe suffiraient, dans l'exaltation des esprits, à amener le dernier des crimes. C'est ce moment que choisit Huber pour exprimer sans détour le vœu que tous les clubistes formulaient en secret ; il parvient à se hisser à la tribune et jette à l'auditoire ces paroles : **Citoyens, écoutez ! ou ne veut pas prendre de décision. Eh bien ! moi, au nom du peuple trompé par ses représentants, je déclare que l'Assemblée nationale est dissoute.** Les députés, harassés d'émotions et de fatigues, se redressent soudain sous l'outrage. **Au nom de quel peuple parlez-vous ?** s'écrie M. Fresneau. Mais déjà le président est insulté, frappé, renversé. Il parvient à se relever, et, malgré les factieux qui lui barrent le chemin, à sortir de l'enceinte. La plupart de ses collègues, impuissants à une plus longue résistance, se décident à l'imiter. Cependant, par la plus étrange des contradictions, les mêmes hommes qui viennent d'acclamer la dissolution de l'Assemblée s'écrient à l'envi les uns des autres : **Déclarons traîtres à la patrie les représentants qui s'enfuient.**

Il était quatre heures. Pendant près de trois heures, la représentation nationale avait soutenu un des plus rudes assauts qu'ait jamais subis un Parlement. Durant cette longue lutte avec les factieux, ni les outrages, ni les menaces, ni la crainte de la mort n'avaient pu lui arracher un seul vote contraire à son honneur ou à l'intérêt public. Cette Assemblée vieille de quinze jours, composée d'hommes encore inconnus, venait de donner, sans distinction de partis, un exemple de courage civique qui avait été rarement égalé et qui n'a pas été assez admiré. Mais lorsque les députés, déliés, par la retraite du président, du devoir de rester à leur poste, furent sortis presque tous ; lorsque, ayant échappé à l'atmosphère fiévreuse de la salle, ils se retrouvèrent à l'air libre dans les cours ou les jardins du palais, leur fermeté les abandonna, comme si ce long effort eût épuisé l'énergie de leur âme. M. Buchez, au lieu de se rendre à l'hôtel de la présidence

---

<sup>1</sup> Haute cour de Bourges, dépositions Buchez, Bertrand, Degousée, audiences des 11 et 14 mars.

pour y rallier ses collègues, court au Luxembourg. M. Charras s'y rend aussi, sans songer que le ministère de la guerre est à cinquante pas et qu'il peut, de là, donner des ordres efficaces. Lamartine est presque sans force et sans voix. Dupont de l'Eure est à demi évanoui. La plupart, découragés autant qu'attristés, se contentent de se répéter les uns aux autres : [Un grand malheur vient d'arriver, l'Assemblée nationale est dissoute](#). A la vérité, M. Corbon et M. Sénard, tous deux vice-présidents, parviennent à grouper à la présidence trente ou quarante de leurs collègues : mais les résolutions proposées ne peignent que trop le trouble des esprits. Celui-ci demande que l'Assemblée se réunisse à Bourges ; celui-là, qu'elle soit convoquée à Metz<sup>1</sup>. [Nous n'avons plus rien à faire qu'à nous rendre dans nos départements](#), disait à un de ses amis M. de Montalembert ; [là, peut-être pourrons-nous défendre la société menacée](#)<sup>2</sup>. Seuls, quelques représentants ont conservé tout leur sang-froid. M. de Dampierre et M. de Kerdrel vont haranguer les compagnies de garde mobile. M. de Rémusat et M. Radoult de Lafosse se rendent à la caserne du quai d'Orsay pour y chercher le colonel de Goyon qui commandait le 2e dragons, et qui, depuis deux heures, tenait ses hommes à cheval et prêts à marcher. D'autres se dirigent vers l'esplanade des Invalides, où les troupes, longtemps laissées sans ordres, se morfondaient dans une attente bien plus pénible que la lutte.

Ce qui se passait pendant ce temps à l'Assemblée défie toute description. Au milieu de cris insensés, Barbès est porté en triomphe. Sobrier est aussi l'objet d'une pareille ovation. Un drapeau surmonté d'un bonnet rouge est placé sur le bureau. Des listes de gouvernement provisoire sont dressées et acclamées. [A l'Hôtel de ville !](#) s'écrie la foule. On veut entraîner Ledru-Rollin, qu'on finit, après de longues recherches, par découvrir dans l'un des bureaux : mais il déclare qu'il se brûlera la cervelle plutôt que de s'associer aux factieux. Barbès et Albert quittent la salle et se dirigent vers la Maison commune, comme l'avait fait naguère Lamartine. Avec le sans-çon des temps révolutionnaires, chacun songe à s'emparer du poste qui lui convient le mieux. Un insurgé, nommé Quentin, qui s'était distingué par ses violences, se rend au Luxembourg ; Sobrier court au ministère de l'intérieur ; Napoléon Chancel essaye de s'installer à la direction des postes. Tous refont à leur manière, à moins de trois mois d'intervalle, la révolution de Février.

Heureusement pour l'ordre social, l'heure du triomphe de l'émeute devait se confondre avec l'heure de la répression. Le cortège qui accompagnait Barbès et Albert venait de quitter le Palais-Bourbon, lorsque soudain, parmi les factieux qui s'agitaient encore dans l'hémicycle, s'élève un cri : [Voilà la garde mobile !](#) En effet, la force publique, trop longtemps captive ou impuissante, prend enfin possession du palais législatif et paraît sur le seuil de l'Assemblée. Le 2e bataillon de garde mobile pénètre d'abord dans l'enceinte ; presque en même temps survient la 1re légion, que le duc de Luynes a guidée jusque dans la salle des Pas perdus : la 2e légion suit de près. Les émeutiers qui n'étaient plus qu'en petit nombre s'enfuient par toutes les issues. Les cris : [Vive l'Assemblée nationale !](#) retentissent avec énergie. Par un de ces retours assez fréquents dans les temps de révolution, l'ordre trouve tout à coup ses fanatiques. Le général de Courtais qui survient en cet instant et qu'on accusait de trahison, tandis qu'il n'était coupable que d'incapacité, est entouré et menacé par les gardes nationaux qui

---

<sup>1</sup> Les républicains et les monarchistes, par M. DE FALLLOUX. (*Revue des Deux Mondes*, février 1851, p. 404.)

<sup>2</sup> M. Armand DE MELUN, *Papiers et Mémoires inédits*.

lui arrachent sa croix et son épée : M. de Fitz-James, M. Vieillard, Flocon, parviennent à grand'peine à le protéger et à le conduire dans la bibliothèque, où il est gardé à vue. Les représentants rentrent en foule et prennent place à leurs bancs, à demi cachés par les uniformes et les baïonnettes qui les protègent. A défaut de président et de vice-présidents, M. Duclerc, ministre des finances, monte au fauteuil, commande aux tambours de battre un ban pour obtenir le silence, puis, avec une grande énergie d'attitude et de langage : *L'Assemblée nationale n'est pas dissoute. Au nom du peuple français qu'une minorité infime et infâme ne déshonorerait pas, l'Assemblée reprend ses travaux.* Au milieu des acclamations, la séance est reprise ; et du fond des cœurs s'élève un remerciement à la Providence, qui, en soumettant la représentation législative à une si pénible épreuve, a permis du moins que, durant cette longue saturnale> le sang ne fût pas versé !

#### IV

Cependant la sédition n'était pas encore tout à fait vaincue. Ainsi qu'on l'a vu, Barbès, Albert et leurs amis s'étaient dirigés vers l'Hôtel de ville, où ils étaient sans doute sur le point d'arriver. Il fallait les déloger de ce dernier asile. Lamartine, qui avait d'autant plus d'expérience des révolutions qu'il en avait fait une trois mois auparavant, Lamartine voit le péril et s'apprête à le conjurer. Il ne rentre à l'Assemblée que pour monter aussitôt à la tribune. La reprise du Palais-Bourbon lui avait rendu toute son assurance ; aussi, s'adressant aux gardes nationaux qui remplissaient encore la salle : *Au moment où nous sommes, dit-il, le gouvernement n'est plus dans le conseil, il est à votre tête, gardes nationaux ; il est à votre tête, dans la rue, sur le champ même du combat.* Les cris : *A l'Hôtel de ville !* accueillent ces paroles. Lamartine sort accompagné de Ledru-Rollin. Un bataillon de garde mobile et un bataillon de la dixième légion les escortent. Le général Foucher, déjà parti depuis quelques minutes avec de forts détachements de garde nationale et deux escadrons du 2<sup>e</sup> dragons, leur sert d'avant-garde. Ils se mettent en marche vers l'Hôtel de ville. La bizarrerie de la fortune a placé à leurs côtés deux représentants de la droite, jaloux de revendiquer, en ces heures de troubles, leur part de danger. Le premier était M. de Mornay, l'un des plus vaillants amis de la duchesse d'Orléans ; le second, déjà connu pour son courage, sa décision, sa fermeté, était M. de Falloux.

Barbès et Albert, en quittant l'Assemblée, avaient suivi, l'un la rive droite, l'autre la rive gauche de la Seine. Ils s'étaient rejoints sur le quai Pelletier. Leurs colonnes réunies formaient un rassemblement de deux ou trois mille hommes, clubistes, ouvriers, gardes nationaux. Ils s'étaient avancés en agitant leurs bannières et en annonçant avec de grands cris la dissolution. La 9<sup>e</sup> légion qui gardait l'entrée de la place de Grève les avait laissés passer : *J'étais sans ordres, a dit plus tard le colonel de cette légion, et je pensais à Bailly qui fit tirer sur le peuple, et qui, deux ou trois ans plus tard, fut poursuivi et condamné pour cela*<sup>1</sup>. C'est ainsi que les factieux avaient atteint l'Hôtel de ville.

L'Hôtel de ville était défendu par quelques centaines de gardes républicains. Le maire, M. Marrast, avait fait appeler le colonel Rey, commandant du palais : *Êtes-vous sûr de vos hommes ?* lui avait-il demandé. — *Certainement, et si les*

---

<sup>1</sup> Haute cour de Bourges, déposition Yautier, audience du 13 mars 1849.

émeutiers viennent, nous les accueillerons militairement<sup>1</sup>. Cependant Rey était l'ami de Barbès. Le plus grand nombre des gardes républicains, réunis dans une cour intérieure, faisaient tranquillement l'exercice et n'avaient reçu aucun ordre. Une cinquantaine d'hommes seulement gardaient l'entrée. Barbès arrive suivi de sa colonne, et, à travers la grille, un étrange colloque s'engage entre Rey et lui : *Je t'en prie, Rey, laisse-moi entrer*. — *Je ne puis*, répond celui-ci ; *j'ai un devoir à remplir*<sup>2</sup>. La grille est escaladée : Barbès serre la main de Rey et, s'engageant avec ses amis clans l'aile droite de l'édifice, arrive d'appartement en appartement jusque dans une grande pièce où il s'installe... Chose étrange, et qui est l'une des surprises des révolutions ! Au même moment où Barbès prenait possession de l'aile droite de l'Hôtel de ville pour y créer un nouveau gouvernement, M. Marrast, retiré dans l'aile gauche avec ses adjoints et quelques défenseurs, vaquait aux devoirs de sa charge ; et les représentants de ces deux pouvoirs rivaux coexistaient ainsi sans s'attaquer et sans se combattre. Les amis de Barbès et d'Albert jettent par les fenêtres à la foule rassemblée sur la place des listes de gouvernement qui circulent de mains en mains et qui seront recueillies plus tard par les amateurs de documents curieux. Ils arrêtent les termes d'une proclamation pour annoncer, comme ils disent, *la volonté du peuple*. Ils rédigent, en outre, un décret, pour signifier aux gouvernements russe et allemand l'ordre de reconstituer la Pologne, et pour leur déclarer la guerre s'ils n'obtempèrent de suite à l'injonction. L'histoire, dans les temps de révolutions, est souvent une tragi-comédie.

Hâtons-nous de le dire, ce règne fut le plus court de tous ceux que vit notre siècle si fécond pourtant en dominations éphémères. Les décrets étaient à peine rédigés, et déjà sur la place débouchait le général Foucher, accompagné de ses dragons et des gardes nationaux fidèles. Lamartine et Ledru-Rollin suivaient de près. Un capitaine d'artillerie, accompagné de quelques hommes, pénètre jusque dans la salle où se tient Barbès : *Qui êtes-vous ?* lui dit-il. — *Membre du gouvernement provisoire*. — *De celui d'hier ou de celui d'aujourd'hui ?* — *De celui d'aujourd'hui*. — *En ce cas, je vous arrête*<sup>3</sup>. On songeait à laisser Albert en liberté, celui-ci proteste : *Si Barbès est coupable*, dit-il, *je le suis aussi*<sup>4</sup>... Les factieux, tout à l'heure acclamés, sont poursuivis de cris de mort ; et ces cris devinrent bientôt si menaçants, qu'on attendit la nuit pour transférer Barbès et Albert au fort de Vincennes.

Presque en même temps, tous les acteurs de cette journée étaient arrêtés on contraints à se cacher. Sobrier, qui s'était dirigé vers le ministère de l'intérieur et qui, en conspirateur plus ardent que dangereux, s'était contenté d'en emporter les sceaux, était arrêté sur le quai d'Orsay. Quentin, qui s'était rendu au Luxembourg, s'était trouvé face à face avec Arago : *Je viens vous remplacer*, lui dit-il. Arago le prit au collet : *En attendant que vous me remplaciez, je vais vous donner une place en prison*<sup>5</sup>... Huber, appréhendé, puis relâché, parvint à fuir. Napoléon Chancel et Laviron eurent le même bonheur. Raspail et Blanqui, en sortant de l'Assemblée, s'étaient rapprochés de l'Hôtel de ville, prêts à désavouer la sédition ou à s'y mêler, suivant le cours des événements : le premier fut arrêté le soir même, le second quinze jours plus tard, ainsi que son acolyte

---

<sup>1</sup> Haute cour de Bourges, déposition Marrast, audience du 10 mars.

<sup>2</sup> Haute cour de Bourges, déposition Guyon, audience du 13 mars.

<sup>3</sup> Haute cour de Bourges, déposition Pichenal, audience du 15 mars 1849.

<sup>4</sup> Haute cour de Bourges, déposition Vandenberghe, audience du 16 mars 1849.

<sup>5</sup> *Enquête parlementaire*, t. I, p. 226.

Flotte. Tous ces personnages, que le caprice de la fortune a rendus un instant célèbres, vont rentrer dans l'obscurité. Nous ne les retrouverons plus que devant la justice.

## V

Il était sept heures du soir lorsque Lamartine et Ledru-Rollin regagnèrent le Palais-Bourbon.

L'Assemblée s'était déclarée en permanence. A la joie de la délivrance s'était bientôt mêlé un désir passionné de répression : déjà M. de Charançay avait proposé une enquête ; déjà M. Degoussée avait réclamé la réorganisation de l'état-major de la garde nationale et de la préfecture de police ; déjà M. Léon Faucher avait demandé la mise en accusation de Barbès et de M. de Courtais. Encore tout émus et frémissants, les représentants s'entretenaient avec animation des incidents de la journée. Dans leurs propos se révélait non seulement la colère contre les envahisseurs, mais encore l'irritation contre la Commission exécutive qui n'avait point prévenu l'envahissement. **Pourquoi cette longue inaction ? Pourquoi ces ordres inexécutés ? Pourquoi ces fonctionnaires incapables ou complices ? L'imprévoyance, lorsqu'elle dépasse certaines limites, ne devient-elle pas criminelle ?** C'est en vain que Flocon, l'un des ministres, essaye de tempérer ses ardeurs ; il est interrompu, et les efforts qu'il a tentés ce jour-là même pour la cause de l'ordre ne le préservent pas des murmures. Le président Buchez confère au général Baraguey d'Hilliers le commandement des forces qui entourent la Chambre. Des poursuites sont autorisées contre les représentants Barbès, Courtais, Albert. — Et ce n'est pas seulement au sein de la représentation nationale que se manifeste cette énergique réprobation du désordre. Comme la nuit tombait en cet instant sur la ville, les maisons s'illuminaient pour célébrer la paix publique reconquise. Les gardes nationaux parcouraient les rues eu criant comme au 16 avril : **A bas les communistes !** Ils fermaient le club Blanqui ; ils se portaient au club des Droits de l'homme ; ils pratiquaient une perquisition dans la maison Sobrier et y saisissaient les projets de décret dont nous avons parlé plus haut. L'Assemblée recueillait avec joie ces indices de l'opinion publique et se plaisait à y voir un hommage rendu à sa propre souveraineté.

Sur ces entrefaites, un incident vint marquer mieux encore l'état des esprits. Louis Blanc, qu'on accusait de complicité avec les factieux et qui, par ses discours, avait donné quelque vraisemblance à l'accusation, Louis Blanc, étant rentré au Palais-Bourbon, est saisi dans les couloirs par les gardes nationaux, insulté, frappé, menacé de mort. Le général Duvivier, M. d'Adelswaerd, M. de La Rochejacquelein se précipitent entre lui et ses agresseurs, et parviennent à l'arracher de leurs mains. Comme il pénétrait dans la salle des séances, une effroyable explosion de murmure l'accueille. Courage ou bravade, souci de son honneur ou impudence, il veut parler. Les interruptions couvrent longtemps sa voix : **Citoyens, dit-il, c'est votre droit, votre liberté, votre dignité que je viens défendre en ma personne... Ce que j'affirme sur l'honneur, c'est que j'ignorais ce qui devait se passer aujourd'hui dans l'Assemblée. — Allons donc !** s'écrient les représentants. Les interpellations injurieuses partent de tous les côtés : **Vous n'avez jamais eu de cœur... Vous êtes un lâche... Descendez de la tribune.** Poussé à bout par ces violences, Louis Blanc poursuit dans des termes plus

propres à exaspérer qu'à calmer l'auditoire. Tout en repoussant toute complicité avec les envahisseurs, il proteste de sa communauté de sentiments avec le peuple ; il essaye de justifier Barbès ; et c'est au milieu des plus furieuses clameurs qu'il quitte la tribune.

L'Assemblée, dans ces pénibles incidents, perdait quelque chose de sa dignité. Mais ces colères mêmes témoignaient de l'énergie de ses volontés. Les membres de la Commission exécutive sentirent qu'à peine de périr ils devaient céder aux injonctions de la représentation nationale. A l'issue de la séance parlementaire, qui fut levée à neuf heures et demie du soir, ils se réunirent en conseil. Déjà M. Clément Thomas avait été appelé au commandement de la garde nationale en remplacement du général de Coudais. Le général Tempoure, qui s'était laissé renfermer pendant l'envahissement dans l'une des tri-hunes de l'Assemblée, fut destitué de ses fonctions de commandant de la garde mobile et remplacé par le général Bedeau. La démission de M. Guinard, chef d'état-major de la garde nationale, fut acceptée. M. Saisset, sous-chef d'état-major, fut révoqué. On s'occupa enfin de la préfecture de police, où le vœu de tous les hommes d'ordre réclamait un changement nécessaire.

Si habitué qu'on fût à la duplicité de Caussidière, sa conduite, durant ces derniers jours, avait été pour tous un sujet d'étonnement. Ni le 14 ni le 15 mai, il n'avait répondu aux convocations de la Commission exécutive, et, sous prétexte d'une luxation du genou, il s'était tenu enfermé chez lui. Le matin même, trois cents de ses *Montagnards* avaient annoncé le dessein de se joindre à la manifestation. Pendant la journée, les *forts de la halle* avaient été convoqués à la préfecture<sup>1</sup>. Entouré de ses hommes, impénétrable du reste à tous, Caussidière s'était retranché dans une neutralité armée qui lui permettrait, suivant l'occurrence, de désavouer la défaite ou de bénéficier de la victoire. Les insurgés comptaient tellement sur lui, que Barbès, dans sa proclamation de l'Hôtel de ville, l'avait maintenu dans son poste. A la nouvelle de l'envahissement de la Chambre, les cris de : *Vive Barbès !* avaient retenti dans les rangs des *Montagnards*. Pendant la soirée, ces dispositions ne s'étaient pas modifiées ; car, si l'on en croyait les derniers rapports, les gardes nationaux qui amenaient des prisonniers à la préfecture avaient été hués et insultés ; en revanche, les prisonniers avaient été fêtés, armés de fusil et relâchés<sup>2</sup>.

La Commission exécutive ne pouvait tolérer pareil scandale ; si elle l'eût supporté, l'Assemblée eût été sans doute moins patiente. Par malheur, le préfet de police était de tous les fonctionnaires le plus malaisé à éconduire. Entre Caussidière qui ne voulait pas partir et la Commission exécutive qui voulait le chasser, s'engagea une lutte qui, à la vérité, dura peu, mais qui peint mieux que tout le reste la ruse un peu grossière de l'un et l'imprévoyante faiblesse de l'autre.

A onze heures du soir, Caussidière fut appelé au Luxembourg. Ses amis, craignant un piège, s'opposaient à son départ. Il repoussa leurs conseils et partit accompagné d'une escorte. Lorsqu'il arriva, il apprit que le sous-chef d'état-major de la garde nationale, M. Saisset, venait d'être non seulement révoqué, mais mis aux arrêts. Il ne se déconcerta pourtant pas. Avec les faibles, l'insolence est ce qui réussit le mieux. Caussidière, en homme avisé, se montra insolent. Au lieu de se défendre, il attaqua. Cette assurance lui réussit. En

---

<sup>1</sup> *Enquête parlementaire*, t. I, p. 177, 180, 267.

<sup>2</sup> *Enquête parlementaire*, t. I, p. 166-169.

l'entendant vanter ses services, blâmer la mairie de Paris, accuser l'indifférence du pouvoir, les membres du gouvernement furent confondus et désarmés. Malgré l'avis de M. Marie et de M. Arago, Caussidière ne fut point arrêté ; non seulement il ne fut point arrêté, mais il ne fut point destitué ; non seulement il ne fut point destitué, mais il semble qu'on lui laissa entrevoir la possibilité de son maintien<sup>1</sup>. Rentré libre à la préfecture de police où l'on n'espérait plus le revoir, il s'empessa de rédiger une proclamation où, avec une impudence rarement égalée, il se décernait sa place parmi les victorieux : *Citoyens*, disait-il, *le magistrat plus spécialement chargé de veiller à la police de la capitale a rempli ses devoirs. Il vous répond de la sécurité de vos foyers et de vos familles. Son action était inaperçue à travers ces grands mouvements. Elle n'a pas cessé de s'exercer.* Le principe républicain ne permettait pas de mesures préventives ; mais le devoir d'un gouvernement lui impose toutes les mesures répressives autorisées par la loi. La loi suffira à toutes les éventualités... Union, confiance, ordre, dévouement : voilà nos devoirs à tous ; comptez sur moi comme je compte sur vous. Vous étiez avec moi sur les barricades de la liberté, je serais avec vous sur les barricades de l'ordre ! Cette proclamation fut, le 16 dès le matin, affichée dans Paris.

Caussidière poussa plus loin l'audace. Vers midi, en homme bien guéri de son indisposition de la veille, il se rendit à l'Assemblée. Il semblait qu'il dût y rencontrer la malveillance du plus grand nombre ; il était, d'ailleurs, nouveau dans la parole publique. Il monte cependant à la tribune. Malgré son inexpérience, peut-être même à cause d'elle, il se fait écouter. Son langage pittoresque, plein d'imprévu, empreint d'une bonhomie affectée, séduit l'auditoire comme certains mets étranges flattent les estomacs blasés. Tout le sert, même les originalités de sa parole tout à fait inaccoutumée aux usages parlementaires. Il fait, avec son aplomb ordinaire, sa propre apologie ; il rend hommage à *son bon sens pratique*. *J'ai voulu faire*, dit-il, *une police de conciliation... Si j'avais voulu écouter les dénonciations de tous, la moitié de Paris aurait fait arrêter l'autre.* Il rappelle qu'il a réclamé un mandat d'arrêt contre Blanqui, qu'on le lui a accordé, puis retiré. L'Assemblée, qui, la veille, avait insulté Louis Blanc, l'écoute avec une patience qui n'est pas éloignée de la faveur. Encore un peu, et il sortirait victorieux de la lutte. Mais M. Baroche et M. Bonjean, vivement soutenus par la droite, ont réclamé, au nom du parti de l'ordre, une satisfaction nécessaire, et l'impression de leurs discours n'est pas effacée. M. Portalis, de son côté, revient à la charge et, avec l'autorité qu'il puise dans ses fonctions de procureur général, dénonce les subordonnés de Caussidière : *Les hommes qui sont au Palais de justice ne portent l'uniforme d'aucun corps connu et avoué. Ce matin encore, j'ai vu des hommes qui portaient le bonnet rouge, le bonnet phrygien... Pour ma part, je n'ai pas de confiance dans le voisinage de la préfecture de police. Un homme a été arrêté, un nommé Flotte, il a été arrêté à l'Hôtel de ville en flagrant délit de crime ; il a été amené à la préfecture de police ; il a été relâché. Des hommes tenant des propos communistes ont été arrêtés par la garde nationale ; ils ont été conduits à la préfecture de police ; ils ont été relâchés. Et quels sont les hommes qu'on a arrêtés ? Ceux qui les y avaient amenés !*

Ces faits, dénoncés avec tant de précision, touchèrent l'Assemblée. On apprit en outre que la garde nationale et la troupe de ligne cernaient la préfecture de police. A cette dernière nouvelle, Caussidière sentit que la prudence lui

---

<sup>1</sup> CAUSSIDIÈRES, *Mémoires*, t. II, p. 140. — Séance du 16 mai, discours de Garnier-Pagès.

commandait de céder à la fortune. Même à cette heure, il parvint, par une dernière initiative, à sauvegarder la dignité de sa retraite. Il monta à la tribune et, spontanément, résigna ses fonctions. La Commission n'eut d'autre ressource que d'accepter la démission de l'agent qu'elle voulait arrêter ou, dans tous les cas, révoquer. Sa faiblesse se révélait, même à travers son affectation de fermeté. Du moins, le corps des Montagnards, celui des Lyonnais et tous les autres de même sorte furent dissous. Un décret ordonna la réorganisation de la garde républicaine. Ce résultat à lui seul n'était point à dédaigner ; car on ne pouvait donner de meilleur gage à la tranquillité publique que de désarmer ceux qui, depuis trois mois, étaient chargés de la maintenir.

La chute de Caussidière est le dernier épilogue de l'*attentat du 15 mai*, épilogue moitié sérieux, moitié comique, comme le personnage qui en est le héros. — De cet attentat nous ne dirons plus qu'un mot. Il fut une explosion des passions démagogiques plus encore que le résultat d'un véritable complot. Quant à ses conséquences, il en eut deux qui semblent, au premier abord, contradictoires. La première fut d'affaiblir les factions : à partir du 15 mai, Barbès, Blanqui, Raspail, Sobrier, Albert sont captifs ; Caussidière abandonne son redoutable poste ; Louis Blanc, en attendant l'ostracisme, est à tout jamais discrédité. La seconde fut d'affaiblir en méfie temps l'autorité déjà si faible ; l'Assemblée nationale, mal servie par la Commission exécutive, lui retire de plus en plus sa confiance ; et le pays, plus sévère encore, commence à s'éloigner de l'Assemblée elle-même qui, appelée à constituer un gouvernement, l'a choisi si imprévoyant et si incapable. En résumé, si l'émeute perdit ses chefs, le pouvoir, non moins rudement atteint, perdit le reste de son prestige. C'est pourquoi l'esprit de réaction salutaire qui se manifesta alors demeura, en dépit de quelques actes de fermeté, inefficace et impuissant. Pour revenir à un ordre quelque peu stable, il faudra une main plus vigoureuse, il faudra surtout, hélas ! la terrible épreuve de la guerre civile. C'est la loi inexorable de l'histoire que le sang des peuples est la rançon de leurs fautes et de leurs folies.

## LIVRE SIXIÈME

# LES ATELIERS NATIONAUX

I

Entre l'attentat du 15 mai et l'insurrection de Juin, quarante jours s'écoulent : période pleine de malaises et d'anxiétés où la société, assez clairvoyante pour pressentir une catastrophe et trop faible pour la prévenir, s'agite en mille combinaisons sans y trouver le salut ; où l'autorité, impuissante à échapper aux principes qu'elle a proclamés et aux promesses qu'elle a consenties, imprévoyante dans ses résistances comme dans ses concessions, également incapable de fournir les solutions et de les ajourner, essaye en vain de faire halte sur le chemin des abîmes où ses fautes l'ont conduite ; où le peuple, privé de la plupart de ses chefs, mais avant retenu leurs leçons, dédaigneux désormais (le vaines paroles, mais avide d'action, muet, mais implacable, poussé d'ailleurs à bout par la misère, fabrique silencieusement la poudre ou les armes pour une nouvelle guerre servile. Pendant ces six semaines, tout n'est qu'incertitude, déception, contradiction, confusion. On voit apparaître successivement tous les signes des discordes prochaines : le pouvoir devenu tellement faible qu'il est abandonné par ses propres amis ; ces amis se divisant eux-mêmes dans des compétitions sans fin ; la bourgeoisie en quête de chefs et, dans son affolement, prête à leur tout sacrifier ; le nom d'un général murmuré dans les groupes politiques et le nom fatidique d'un prince prononcé dans la foule ; des lois de proscription proposées et votées ; la République préparant elle-même l'ostracisme d'un de ceux qui l'ont fondée ; les ateliers de travail transformés plus que jamais en officines de désordre ; les masses ouvrières traitées tour à tour avec une dureté qui les exaspère ou avec une faiblesse qui les enhardit ; un problème social qu'on ne sait dénouer et qu'on n'ose trancher ; avec cela, le crédit ruiné ; le numéraire qui se dérobe ; les boutiques qui se ferment ; les rassemblements dans les rues ; les fausses alertes en attendant l'inévitable péril ; Paris triste comme aux plus tristes jours et dévoré d'une fièvre qui ne permet ni le mouvement ni le repos. Ce sont ces douloureux préludes de la guerre civile que nous avons le devoir de retracer : tâche singulièrement pénible et cependant non inutile. Car, en voyant où conduisent certaines fautes, on apprend à se garder de ces fautes mêmes.

II

Dès que l'Assemblée nationale et la Commission exécutive furent revenues des émotions du 15 mai, une question destinée à les absorber de plus en plus s'imposa à elles ; je veux parler des ateliers nationaux. Un retour en arrière est

indispensable, si l'on veut mesurer les effrayants progrès de cette funeste institution.

On se rappelle que, le 26 février, le gouvernement provisoire, avec son imprévoyance ordinaire, avait décrété l'établissement d'ateliers nationaux. Les ouvriers qui désiraient en faire partie devaient se munir d'un certificat de leur propriétaire ou logeur en garni constatant qu'ils résidaient dans le département de la Seine, faire viser ce certificat par le commissaire de police de la circonscription et se présenter, pourvus de cette pièce, à la mairie d'arrondissement à qui incombait le soin de les diriger vers les chantiers. Mais il se trouva que, dès les premiers jours, le chiffre des inscriptions dépassa de beaucoup celui des places disponibles : d'un autre côté, les employés des mairies, ne recevant que des instructions trop vagues, ne savaient le plus souvent sur quel point diriger ceux qui s'adressaient à eux. Par suite, les ouvriers, renvoyés de chantiers en chantiers, privés d'indications précises, dépourvus d'outils, promenés de Saint-Mandé à Chaillot, et de Romainville à la chaussée du Maine, rentraient chez eux irrités, harassés et sans pain. La création de deux bureaux d'enrôlement, l'un à la Halle aux veaux, l'autre rue de Bondy, n'avait apporté à cette situation irrégulière qu'un remède tout à fait insuffisant<sup>1</sup>.

On se débattait péniblement au milieu de ces embarras, lorsqu'un jeune ingénieur de l'École centrale, M. Émile Thomas, fit proposer au ministre des travaux publics, M. Marie, un plan d'organisation dont il garantissait le succès. Introduit auprès du ministre, puis convoqué, le 5 mars, à une réunion de l'Hôtel de ville, M. Émile Thomas put développer tout à son aise son projet. Il commença, comme il était naturel, par critiquer tout ce qui s'était fait jusque-là. Puis il proposa la création d'un bureau central vers lequel les mairies dirigeraient tous les travailleurs munis d'un certificat de résidence à Paris. Ce bureau central devait inscrire les ouvriers, les enrôler militairement, les verser clans des cadres formés d'avance, les subordonner à des chefs qui les conduiraient sur les chantiers, les surveilleraient et les payeraient. Une série de contrôles successifs devait prévenir les doubles emplois, les supercheries, les erreurs. Ce système, qui séduisait par son apparente régularité, rencontra une approbation unanime. M. Garnier-Pagès, plus facile encore que ses collègues à l'enthousiasme, s'écria même, assure-t-on, *qu'un homme d'État venait de se révéler*<sup>2</sup>. M. Thomas fut nommé *directeur du bureau central des ateliers nationaux*. Comme les jeunes gens des écoles paraissaient alors tout à fait propres aux missions délicates, on l'autorisa à choisir parmi ses camarades de l'École centrale ses principaux collaborateurs. Le pavillon de Monceaux fut affecté à la nouvelle administration. Il fut convenu que les embrigadements commenceraient le 9 mars. Puis on se sépara complètement rassuré.

Si les règlements minutieux suffisaient à faire les bons administrateurs, M. Émile Thomas eût été sans rival. Nul, en effet, ne fut plus prodigue d'arrêtés, nul ne s'ingénia davantage à créer des emplois, à organiser des cadres, à établir des moyens de surveillance ; et c'est même, à proprement parler, le seul soin auquel il ne faillit jamais. Une vaste administration avec un directeur, quatre sous-directeurs, un caissier central, des inspecteurs d'ordre, fut, au bout de peu de temps, installée au pavillon de Monceaux. On détermina d'avance les jours et

---

<sup>1</sup> Émile THOMAS, *Histoire des ateliers nationaux*, p. 29 et suivantes. — GARNIER-PAGÈS, *Révolution de 1848*, p. 268.

<sup>2</sup> Émile THOMAS, *Histoire des ateliers nationaux*, p. 53.

heures où les inscriptions seraient reçues. Une fois immatriculés, les ouvriers furent versés dans des cadres créés à l'imitation de la hiérarchie militaire : onze hommes formaient une escouade ; quatre escouades, une brigade ; quatre brigades, une compagnie<sup>1</sup> ; trois compagnies, un service ; les chefs de service se reliaient à des chefs d'arrondissement qui relevaient directement de l'administration centrale. Les travailleurs, réunis chaque matin à six heures et demie, devaient être dirigés aussitôt sur les chantiers. Il fut décidé qu'il serait procédé à deux appels par jour, sans compter les appels supplémentaires. Des amendes étaient édictées pour punir les négligences dans le travail, l'abandon des chantiers, les jeux de hasard, l'ivresse. La solde quotidienne était fixée à deux francs. La paye devait être faite par les brigadiers, assistés d'un agent spécial. Les signatures des feuilles d'émargement et les mentions portées sur les livrets étaient destinées à prévenir les fraudes. En un mot, la bureaucratie, pour empêcher la confusion, avait épuisé le luxe de ses règlements.

Toute cette sagesse administrative ne tint guère contre la réalité. Dans ces ateliers officiels si imprudemment ouverts, les ouvriers se précipitèrent en foule. Il en arriva de Paris, il en arriva de la banlieue, il en arriva des départements avec de faux certificats de domicile, il en arriva même de l'étranger. Parmi eux, on comptait sans doute d'honnêtes gens qui, frappés par la crise industrielle, ne cherchaient qu'à retrouver l'équivalent de leurs ressources perdues. Mais à cette masse se mêlèrent bientôt les paresseux qui flairaient un salaire facilement gagné, les vagabonds qui voulaient faire une halte dans leur existence errante, les malfaisants qui pressentaient des troubles. Beaucoup enfin jugèrent ingénieux de se mettre en grève et, en attendant que les patrons cédassent, de s'enrégimenter dans les ateliers nationaux. Le 15 mars, le nombre des inscriptions était de quatorze mille ; le 21 mars, il atteignait trente mille. En vain M. Marie, dans ses proclamations, conjurait-il les travailleurs de ne point abandonner les usines et les manufactures qui étaient restées ouvertes<sup>2</sup> : en vain Ledru-Rollin invitait-il à plusieurs reprises les commissaires à détourner de Paris les ouvriers des départements et les ouvriers étrangers<sup>3</sup>. Ni les avertissements ni les circulaires ne pouvaient arrêter le courant qui entraînait dans la même voie les affamés, les désœuvrés et les factieux. A la fin de mars, les ateliers nationaux contenaient quarante mille ouvriers ; le 16 avril, ils en comptaient soixante-six mille<sup>4</sup>.

A cette multitude dont l'affluence déconcertait toutes les prévisions, il fallait assurer du travail. M. Émile Thomas s'adressait à la mairie de Paris ou au ministère des travaux publics. Le ministre, de son côté, convoquait à de fréquentes réunions les ingénieurs des ponts et chaussées ou stimulait leur zèle par des circulaires. Soit routine, soit impossibilité réelle, le corps des ponts et chaussées ne formulait aucun projet efficace. Les conférences avec les industriels, les architectes, les entrepreneurs demeuraient, à la vérité, un peu moins stériles ; on proposait des constructions de quartiers ouvriers, des achèvements de routes, des travaux de canalisation ou de chemins de fer ; mais

---

<sup>1</sup> Lorsque, vers le mois d'avril, le chiffre des ouvriers s'accrut au delà de tous les calculs, on porta à huit, puis à seize, le nombre des brigades de chaque compagnie. On créa, en outre, un lieutenant par chaque fraction de quatre brigades.

<sup>2</sup> *Moniteur* de 1848, p. 644.

<sup>3</sup> Circulaires des 14, 18 mars et 4 avril 1848. (*Enquête parlementaire*, t. II, p. 170 et 171.)

<sup>4</sup> Émile THOMAS, *Ateliers nationaux*, p. 164 et 195.

tous ces travaux exigeaient des devis, des études préliminaires, une organisation préalable. Faute de mieux, on se vit réduit à consacrer aux besognes les plus insignifiantes cette masse de bras inoccupés. Les ouvriers furent employés à arracher sur les boulevards les arbres abattus en février ; on les envoya dans les pépinières des environs pour y chercher des plants nouveaux ; on les expédia dans les forts pour en rapporter les outils nécessaires ; on mettait à allonger ces courses autant de soin qu'on en eût mis en d'autres temps à les abrégier. Ajoutez à cela quelques réparations de chemins de ronde ou de halage, quelques extractions de cailloux, quelques terrassements. C'est dans ces objets dérisoires que se dépensait l'activité de cette armée populaire si témérairement rassemblée, si savamment hiérarchisée.

Ce simulacre de travail ne pouvait lui-même être assuré qu'au plus petit nombre. On utilisa les ouvriers, d'abord un jour sur deux, puis deux jours par semaine, enfin un jour sur quatre. Cependant, comme la misère de la plupart s'accommodait mal de ces interruptions, on avait imaginé pour les jours de chômage une solde d'un franc, dite solde d'inactivité. Par malheur, l'attrait de cette solde accrut encore l'affluence. Un franc était peu comme salaire, beaucoup comme aumône. Cette façon de gagner de l'argent sans rien faire comblait les souhaits des paresseux. Des concierges, des marchands de vin, des commerçants, des propriétaires même parvinrent, à l'aide de faux certificats, à se faire inscrire aux ateliers nationaux<sup>1</sup> ; ils auraient répugné aux pénibles travaux, mais tous se jugeaient capables de gagner une solde d'inactivité. La diversité des aptitudes était une autre cause d'embarras. C'est aux industries de luxe que la révolution de Février avait porté le plus rude coup. Aussi enrôlait-on à Monceaux non seulement des terrassiers, des maçons, des hommes de peine, mais encore des ciseleurs, des bijoutiers, des doreurs, des passementiers, des commis, des artistes. Pour cette catégorie de travailleurs, inhabiles à manier la pioche ou la pelle, M. Émile Thomas s'efforça de créer des ateliers spéciaux ; il réussit à organiser des ateliers de tailleurs, de cordonniers et de charrons ; mais ces essais ne purent s'étendre aux ouvriers de luxe proprement dits. Ces malheureux, tout à la fois inaptés aux travaux manuels et mécontents de ces travaux mêmes, recevaient leur salaire avec d'autant plus d'humiliation qu'ils avaient la conscience de l'avoir moins mérité. Est-il besoin d'ajouter que ces salaires, si niais gagnés, quoique si insuffisants, ruinaient le Trésor ? Au 1er avril, les ateliers nationaux occasionnaient une dépense journalière de 70.000 francs ; quinze jours plus tard, cette dépense était presque doublée ; car le nombre des enrôlements allait toujours en augmentant. On se pressait à la porte du pavillon de Monceaux comme autrefois, dans les temps de disette ou de crise, à la porte des couvents d'Espagne ou d'Italie : c'était le même spectacle, avec cette différence toutefois qui sépare la mendicité officielle de l'aumône chrétienne.

Pourtant à leur début, les ateliers nationaux parurent un gaspillage financier plutôt qu'un péril public. L'institution sembla plus ridicule que dangereuse. Les ouvriers parcouraient lentement les rues, portant sur l'épaule leur pioche, symbole du travail que, d'ailleurs, ils ne faisaient pas. Nonobstant les prétendus appels, ils arrivaient tard sur les chantiers et en repartaient tôt. Une fois arrivés, ils se mettaient à causer politique, à moins qu'ils n'aimassent mieux jouer au loto ou au bouchon. Le printemps, qui, cette année-là, fut très beau, favorisait encore leur oisiveté salariée. La plantation des arbres de la liberté vint bientôt leur offrir un divertissement presque journalier. Ils formaient le personnel accoutumé de

---

<sup>1</sup> Rapports de police, 7 avril. (*Enquête parlementaire*, t. II, p. 178.)

ces fêtes civiques, y chantaient la *Marseillaise* ou le *Chœur des girondins*, et, la cérémonie faite, allaient boire sans payer dans les maisons voisines. Ils prirent même à ces manifestations un goût si vif qu'on eut toutes les peines du monde à leur persuader que, tous les arbres ne pouvaient être des arbres de la liberté. La bourgeoisie s'égayait de ce spectacle plus encore qu'elle ne s'en effrayait : le plus grand tort de ces prétendus travailleurs était de ne pas travailler du tout ; mais ce tort même semblait à demi pardonnable, puisque, s'ils eussent été laborieux, on n'aurait pas eu de travaux à offrir à leur activité. On était d'autant plus enclin à se rassurer que, durant le mois d'avril et pendant la période électorale, les ateliers nationaux manifestèrent, ainsi qu'on l'a vu, les dispositions les plus hostiles à la commission du Luxembourg et semblèrent apporter l'appoint de leur nombre à la politique modérée de l'Hôtel de ville.

Cette trompeuse sécurité dura peu. L'oisiveté, cette mère de tous les vices, enfante principalement le désordre. Vers le commencement de mai, les ouvriers des ateliers nationaux apparurent à tous sous leur véritable aspect. Leur nombre, qui égalait celui des plus puissantes armées, était à lui seul une menace : ce nombre était alors de cent mille hommes<sup>1</sup>, et l'on craignait que ce chiffre formidable ne fût bientôt dépassé. — Des comités se formaient pour débaucher les travailleurs des ateliers privés et les pousser vers les ateliers publics ; cette tendance était si générale que beaucoup de patrons ne pouvaient suffire même aux rares commandes qu'ils recevaient<sup>2</sup>. — Le désarroi financier était arrivé à son comble : toutes les règles établies pour prévenir les dilapidations étaient impudemment et ouvertement violées ; les ouvriers signaient les uns pour les autres les feuilles d'émargement ; la représentation des livrets, qui devaient être parafés par les brigadiers au moment de la paye, n'était pas toujours exigée ; souvent aussi les brigadiers parafaient les livrets des absents et partageaient avec eux les profits. Les doubles livrets, dont l'administration toléra imprudemment la circulation, devinrent une nouvelle source d'abus<sup>3</sup>. — Le plus inquiétant, c'était que l'esprit général tendait à se pervertir complètement. Sous l'influence de la misère, du désœuvrement, des prédications malsaines, les bons devenaient mauvais, les mauvais devenaient pires. Les idées modérées qui, avant les élections, avaient paru en faveur, perdaient chaque jour du terrain. Les ouvriers laissés oisifs se plaignaient de recevoir un salaire qui ressemblait trop à une aumône, et lorsque d'aventure on leur offrait un travail quelque peu rude, ils se plaignaient de nouveau, se disant exploités. Le plus souvent ils désertaient les chantiers, et, se réunissant en groupes chez les marchands de vin de la barrière, y écoutaient les discours des agitateurs<sup>4</sup>. Les brigadiers, recrutés par l'élection, favorisaient le trouble, loin de l'apaiser. M. Émile Thomas, qui avait accepté si témérairement une si lourde charge et qui se consumait en vains projets, ne pouvait se dissimuler le péril. Comme il inspectait les chantiers entre la barrière de la Villette et la barrière du Combat, il lui arriva d'être accueilli par les cris : *Vive la révolution sociale !*<sup>5</sup> Le 15 mai, quatorze mille hommes des ateliers

---

<sup>1</sup> Rapport de la Cour des comptes sur la comptabilité des ateliers nationaux. (*Enquête parlementaire*, t. II, p. 156.) — Émile THOMAS, *Ateliers nationaux*, p. 264.

<sup>2</sup> Déposition Cartier, directeur de la police au ministère de l'intérieur. (*Enquête parlementaire*, t. I, p. 246.)

<sup>3</sup> Rapport de la commission de comptabilité des ateliers nationaux. (*Enquête parlementaire*, t. II, p. 148 et 149.) — Lettre d'un des adents des ateliers nationaux au chef du deuxième arrondissement. (*Enquête parlementaire*, t. II, p. 155.)

<sup>4</sup> *Enquête parlementaire*, t. I, p. 275.

<sup>5</sup> Émile THOMAS, *Ateliers nationaux*, p. 253.

prire part à la manifestation. Une plus longue illusion était impossible : on se trouvait en présence d'une armée de cent mille hommes, organisée dans des cadres merveilleusement propres à l'action, armée mécontente, affamée, déshabituée du travail, n'ayant rien à perdre. Les ateliers nationaux, avec leur masse énorme, brutale, irrésistible, apparaissaient comme un de ces blocs gigantesques qui interceptent parfois les routes de montagnes et qu'il faut de toute nécessité attaquer de vive force ou désagréger.

Le danger était trop réel pour que l'Assemblée nationale et la Commission exécutive pussent le dédaigner ou l'ignorer. L'Assemblée, qui, pour faciliter l'étude des divers projets dus à l'initiative parlementaire, s'était divisée en quinze comités, avait constitué, entre autres, un comité des travailleurs. C'est à ce comité, composé d'hommes de toutes nuances, tels que M. de Falloux, M. Corbon, M. Turret, M. Roulier, c'est à ce comité qu'elle renvoya toutes les motions dont elle fut saisie dès les premiers jours et qui avaient pour but la solution du redoutable problème. Ces motions étaient nombreuses, et, si elles témoignaient d'une bonne volonté plus louable qu'efficace, elles révélaient par leur nombre même l'intensité des préoccupations publiques. M. Billault proposait la création, dans chacun des arrondissements de France, d'une commission composée moitié de patrons, moitié d'ouvriers, et chargée d'étudier l'organisation du travail. M. Saint-Romme demandait que les ateliers nationaux fussent divisés en catégories suivant les professions, qu'une partie des salaires fût payée en bons de subsistances ou de vêtements, et que l'autre portion, constituée à titre de réserve, ne fût remise à l'ouvrier qu'à sa sortie des ateliers. M. Bouhier de l'Écluse voulait mettre à la disposition des industries privées les travailleurs des chantiers. M. de Montreuil formulait un projet pour consacrer soit à des défrichements, soit à de grandes entreprises de colonisation en Algérie, la masse des bras inoccupés. Enfin, M. Léon Faucher sollicitait l'ouverture d'un crédit de 10 millions pour des terrassements à faire sur les chemins de fer de l'Est et du Centre. Le comité des travailleurs recueillait toutes ces propositions, les examinait, les discutait, s'efforçait d'en dégager les applications pratiques : pour activer ses recherches, il s'était divisé en sous-commissions : le 22 mai, il entendait M. Émile Thomas. L'opinion de la plupart de ses membres s'affirma bientôt : ils voulaient la dissolution, mais par voie de mesures progressives. Tel était aussi le sentiment général de l'Assemblée, et elle eut bientôt occasion de le témoigner. Le ministre des travaux publics, M. Trélat, ayant demandé un crédit de 3 millions pour les ateliers nationaux, elle s'empressa de le voter ; mais, en même temps, elle vota un crédit de 3 millions 400.000 francs pour réparations aux routes nationales. Par le premier de ces votes, elle protestait contre toute pensée de suppression immédiate et brutale. Par le second, elle montrait sa volonté de répartir sur toute la surface du territoire cette armée dangereuse, et, après l'avoir rendue plus maniable en la divisant, de la ramener peu à peu et par parties vers l'industrie privée.

A la Commission exécutive incombait la tâche la plus difficile ; car c'est à elle qu'appartiendrait, en ces graves conjonctures, la responsabilité de l'exécution. Elle procéda d'abord par voie d'essais et de tâtonnements, comme si elle eût voulu s'habituer peu à peu à contempler le péril en face. Le 17 mai, elle créa une commission. Elle prescrivit à plusieurs reprises et avec une extrême insistance le recensement des ouvriers, semblable en cela à ces débiteurs qui croient avoir amélioré beaucoup leur situation lorsqu'ils ont établi le compte de leur passif. Afin que l'état de choses déjà si critique ne s'aggravât pas, elle décida que les

listes d'inscriptions seraient closes<sup>1</sup> ; elle donna des ordres en ce sens au ministre de l'intérieur et au maire de Paris ; deux maires d'arrondissement, qui avaient contrevenu à ces instructions, furent destitués<sup>2</sup>. Ces mesures prises, elle résolut d'attaquer le mal dans sa racine. Mais il n'y a rien de pire que les intermittences de fermeté des pouvoirs naturellement faibles ; leur fermeté est d'ordinaire si maladroite qu'elle fait regretter leur faiblesse même. Ce fut le sort de la Commission exécutive.

Dans un conseil de gouvernement tenu le 23 mai, elle décida que le travail à la tâche serait partout substitué au travail à la journée ; que les travailleurs qui ne justifiaient pas d'une résidence de six mois à Paris seraient congédiés ; qu'il serait établi des bureaux de placement où les patrons pourraient demander des ouvriers, et que ceux d'entre eux qui refuseraient d'entrer dans les ateliers privés seraient aussitôt rayés des ateliers nationaux. Reprenant une pensée déjà exprimée le 13 mai précédent, le gouvernement se préoccupa, en outre, d'ouvrir des listes pour recevoir les engagements militaires des travailleurs âgés de dix-huit à vingt-cinq ans ; ceux qui refuseraient de souscrire ces engagements seraient, eux aussi, exclus des chantiers. On comptait opérer par ces moyens des réductions très considérables. Parmi les ouvriers qui resteraient, on se réservait d'organiser des brigades qui seraient employées aux travaux publics dans les départements et qui, en particulier, seraient mises à la disposition du directeur du chemin de fer de Lyon<sup>3</sup>.

Ce sont ces mesures rigoureuses qui, transformées un mois plus tard en décret, devaient précipiter l'insurrection de Juin. Lorsque M. Émile Thomas apprit, le 24 mai, par les instructions qui lui furent adressées, les projets concertés la veille, il se rendit auprès du ministre des travaux publics, M. Trélat, et le conjura d'ajourner la publication d'une résolution si grave. Il parvint, non sans peine, à obtenir de lui un sursis. Mais la Commission exécutive, à la manière des autorités faibles qui confondent l'arbitraire avec l'énergie, était avide de frapper un grand coup. Ne pouvant atteindre les ateliers nationaux, elle voulut du moins atteindre leur directeur. Le procédé qu'elle employa mérite d'être rapporté.

Le 25 mai, le ministre des travaux publics nomma une nouvelle commission, composée d'ingénieurs et d'industriels, et munie de pouvoirs presque sans limites, pour surveiller et réformer l'administration de Monceaux<sup>4</sup>. Dès le lendemain, la commission, présidée par le ministre lui-même, se livra à une première enquête : *Il faut*, dit M. Trélat à M. Émile Thomas, *que vous nous aidiez à détruire ce que vous avez édifié*. M. Thomas formula quelques réserves et protesta, d'ailleurs, de son dévouement à la chose publique. Le ministre parut satisfait de ces assurances et ne ménagea même point les éloges à son jeune subordonné. Cependant il était mécontent de M. Émile Thomas : il le considérait comme présomptueux et plein d'ambition ; il l'accusait d'entraver par son inertie volontaire l'opération du recensement ; il le soupçonnait de vouloir faire des ateliers nationaux une armée à sa solde. L'après-midi, rencontrant M. Garnier-Pagès à l'Assemblée, il lui communiqua ses craintes : *Eh bien !* répondit celui-ci,

---

<sup>1</sup> Procès-verbaux des séances de la Commission exécutive. (*Enquête parlementaire*, t. II, p. 44 et 161.)

<sup>2</sup> GARNIER-PAGÈS, *Révolution de 1848*, t. X, p. 94.

<sup>3</sup> Procès-verbaux des séances de la Commission exécutive, séances des 13 et 23 mai. (*Enquête parlementaire*, t. II, p. 161.) — Émile THOMAS, *Ateliers nationaux*, p. 171.

<sup>4</sup> Émile THOMAS, *Ateliers nationaux*, p. 230 — L'arrêté instituant cette commission ne parut au *Moniteur* que le 28 mai.

débarrassez-vous d'Émile Thomas ; voyez le préfet de police et demandez-lui un mandat d'arrêt pour le cas où il ne consentirait pas à partir. Trouvez-lui une mission, faites ce que vous voudrez de lui<sup>1</sup>. C'est le même Garnier-Pagès qui, trois mois auparavant, saluait dans M. Thomas un *homme d'État qui venait de se révéler*...

A neuf heures du soir, NI. Thomas fut appelé au ministère des travaux publics sous prétexte d'affaires de service. M. Trélat était dans son cabinet avec son secrétaire, M. Boulage. *Nous vous demandons votre démission*, lui dit aussitôt le ministre. Après quelques observations, M. Thomas s'assit à une table et se mit en devoir de rédiger l'acte qu'on réclamait de lui. *Je me tiendrai à la disposition de mon successeur*, ajouta-t-il. — *C'est inutile*, reprend le ministre, *il faut que vous quittiez Paris sur-le-champ et que vous alliez à Bordeaux pour y étudier le prolongement du canal des Landes*. M. Émile Thomas résiste, fait observer qu'il n'est pas ingénieur des ponts et chaussées, finit cependant par céder, et annonce qu'il partira le lendemain matin. *Demain matin, c'est trop tard. Il faut partir immédiatement*. — *Laissez-moi faire mes préparatifs*. — *C'est impossible*. — *Permettez-moi au moins de voir ma mère*... — *J'en suis désolé, vous ne devez voir personne*. — *Mais ceci ressemble à une arrestation. Où sont vos instructions ? Où est votre mandat d'amener ?* M. Trélat convient alors qu'il est autorisé, en cas de résistance, à recourir à la force. Une chaise de poste, préparée par les soins du préfet de police et escortée par deux officiers de paix, attendait dans la cour de l'hôtel. A onze heures, M. Émile Thomas monta en voiture ; le ministre l'accompagna jusqu'à la portière, comme il l'eût fait pour un visiteur ; les deux agents prirent place à côté de lui. Deux jours plus tard, il arrivait à Bordeaux, incertain s'il était libre ou prisonnier, s'il allait remplir une mission ou subir une captivité : le gouvernement d'ailleurs ne le savait pas plus que lui ; car une première dépêche ordonnait de le maintenir en état d'arrestation, et une seconde, presque aussitôt après, prescrivait de le mettre en liberté<sup>2</sup>.

Lorsqu'on apprit à Monceaux le départ d'Émile Thomas, une grande agitation se manifesta : *Il est parti chargé d'une mission dans les Landes*, répond le ministre des travaux publics à ceux qui l'interrogent. Cette réponse dérisoire ne satisfait personne ; les sous-directeurs offrent leur démission et ne consentent qu'à regret à conserver provisoirement leur charge. Cependant M. Trélat promet de se rendre à trois heures à l'assemblée des délégués des ateliers nationaux pour y justifier la mesure qu'il a prise. Il arrive à l'heure annoncée et, comme s'il eût redouté l'explication attendue, parle de la dernière révolution, de ses souffrances pour la cause populaire, des années qu'il a passées dans les cachots. *Au fait !* lui crie-t-on. Il essaye d'éluder les questions : mais les instances redoublent. *Tout ce que je puis dire*, répond le ministre, *c'est qu'au départ, j'ai serré la main d'Émile Thomas comme à un honnête homme, comme à un ami*. — *Alors, pourquoi l'enlèvement ? Pourquoi l'arrestation ? On n'arrête qu'un coupable !* C'est seulement au bout de trois heures que M. Trélat parvient à se retirer. Le soir, deux bataillons d'infanterie et deux bataillons de garde mobile occupent le

---

<sup>1</sup> Déposition Trélat. (*Enquête parlementaire*, t. I, p. 356.)

<sup>2</sup> Émile THOMAS, *Histoire des ateliers nationaux*, p. 285 et suivantes, p. 298. — Le récit de M. Émile Thomas est implicitement confirmé par la déposition de M. Trélat. (*Enquête parlementaire*, t. I, p. 356. — Voir *Moniteur*, p. 1201.)

parc de Monceaux. C'est au milieu de cet appareil militaire que s'installe le nouveau directeur, M. Lalanne<sup>1</sup>.

On était alors au 27 mai. Quelques propositions soumises à l'Assemblée et au comité des travailleurs, un décret tellement rigoureux qu'on avait dû renoncer à le publier, avec cela l'arrestation arbitraire de M. Émile Thomas, tel était le bilan des mesures prises jusque-là. Du moins, la nouvelle direction, créée dans des conditions si étranges, faciliterait-elle cette dissolution progressive réclamée par tous les gens de bien ? La suite de ce récit l'apprendra. Mais avant d'achever la lamentable histoire des ateliers nationaux, il faut dire les embarras de toute sorte qui, en dehors même de ce redoutable problème, assaillaient à cette heure la Commission exécutive.

### III

Cette malheureuse Commission voyait s'ébranler à la fois tous ses appuis.

L'Assemblée qui l'avait nommée s'éloignait d'elle. Elle ne lui pardonnait pas la surprise du 15 mai. Dans les comités, les membres de la droite avaient, grâce à leur expérience des affaires, une influence tout à fait disproportionnée à leur petit nombre, et ils ne se faisaient pas faute d'insinuer que si le pouvoir était incapable de résolutions fermes, il fallait s'en débarrasser : ces dispositions se révélaient surtout dans le comité des finances et dans le comité des travailleurs. Les représentants, pour imprimer plus d'unité à leur action commune, créaient des réunions extraparlimentaires : il y eut la réunion du Palais national, où dominaient les républicains modérés ; il y eut la réunion de la *rue des Pyramides*, où se groupaient les républicains socialistes ou radicaux ; il y eut surtout la réunion de la *rue de Poitiers*, bien modeste à ses débuts, composée uniquement de nouveaux venus dans la politique, mais qui bientôt, par l'adjonction des anciens chefs parlementaires, devint un puissant instrument de réaction. Dans ces réunions, le gouvernement était violemment attaqué, mollement défendu. Cette malveillance contre la Commission exécutive se trahissait, quoique sous une forme discrète, jusque dans les séances du Palais-Bourbon. Dès le 20 mai, M. Dabeaux avait proposé de soumettre à la révision des comités les actes du gouvernement provisoire, et, bien que cette motion n'eût pas été prise en considération, c'était un symptôme de l'état des esprits qu'elle eût été écoutée sans colère. La création irrégulière d'un corps de garde mobile à cheval donnait lieu, quelques jours plus tard, à un débat non sans vivacité. Enfin, la discussion du projet de décret sur les rapports entre la Commission exécutive et l'Assemblée, et sur les mesures propres à assurer la sécurité de la représentation nationale, mettait à nu les méfiances du Parlement : à la vérité, après de longs débats, on parvint à s'entendre ; il fut décidé que le commandement des forces militaires appartiendrait à la Commission exécutive, sans préjudice du droit de réquisition directe consacré, dans les cas d'urgence, au profit du président de l'Assemblée : mais l'insistance des représentants à affirmer leur souveraineté, l'animation des discours, les allusions à l'attentat récent du 15 mai, tout cela

---

<sup>1</sup> Émile THOMAS, *Histoire des ateliers nationaux*, p. 305 et 306. — Procès-verbaux des séances de la Commission exécutive, séance du 27 mai. (*Enquête parlementaire*, t. II, p. 44.) — Déposition Trélat. (*Enquête parlementaire*, t. I, p. 355.) — Rapports de police. (*Enquête parlementaire*, t. II, p. 186.)

indiquait entre les deux pouvoirs moins une harmonie durable qu'un accord précaire et prêt à se changer en hostilité.

Attaquée ou mal soutenue par l'Assemblée, la Commission exécutive ne rencontrait dans la bourgeoisie ou dans le peuple parisien qu'indifférence ou défaveur. — La bourgeoisie lui reprochait les embarras du commerce, la ruine de l'industrie, la rareté du numéraire, les agitations de la rue. Le service de la garde nationale lui était pénible, et, par allusion aux convocations fréquentes, elle appelait la Commission la *commission du rappel*<sup>1</sup>. Par-dessus tout, comme elle pressentait les périls, elle voulait une autorité forte, et, la Commission exécutive étant faible, elle se plaignait de ne pas être gouvernée. Le gouvernement n'était à proprement parler ni populaire, ni impopulaire, il était dédaigné. On se divertissait à ses dépens, comme pour faire trêve à ses propres frayeurs. On n'avait pas assez de railleries pour ce nouveau Directoire qu'on se plaisait à comparer à l'ancien, et en cela bien à tort, car s'il en avait l'incapacité, il n'en avait ni les vices ni la corruption. Les cinq membres de la Commission exécutive étaient appelés les *Pentarques*. On s'amusait de leur vanité, on bafouait leur impuissance. Leur séjour dans le superbe et voluptueux palais des Médicis fournissait la matière de mille plaisanteries qui achevaient d'enlever à ce pouvoir, né d'hier et déjà usé, le reste de son prestige. Ainsi pensait la bourgeoisie. — Quant au parti radical, il se répandait, non en railleries, mais en paroles amères. Il redemandait ses chefs prisonniers, il s'indignait de voir Ledru-Rollin au sommet des honneurs, tandis que le généreux Barbès gémissait à Vincennes. On observait dans les journaux démagogiques un redoublement de violences. L'une de ces feuilles, le Père Duchêne, organisait dans ses bureaux une souscription pour un banquet populaire à vingt-cinq centimes : les souscriptions se multiplièrent dans des proportions effrayantes : même on craignit un instant que le gouvernement de Février, issu de l'interdiction d'un banquet, ne fût, par un étrange retour, renversé, lui aussi, à quatre mois d'intervalle, à l'occasion d'un banquet<sup>2</sup>.

Si Paris était agité, les provinces n'étaient guère plus tranquilles. De toutes parts, des grèves étaient signalées. Sur certains points, des collisions éclataient entre ouvriers français et ouvriers belges. Sur les chemins de fer, les mécaniciens français menaçaient d'expulser les mécaniciens anglais. A Lyon et dans le département de l'Ain, des magistrats étaient séquestrés et ne retrouvaient leur liberté qu'après une périlleuse détention. Quelques troubles éclataient à Perpignan. Dans plusieurs départements, et notamment dans le département du Cher, la perception des droits réunis était contestée ou entravée. L'impôt des quarante-cinq centimes soulevait surtout les récriminations : dans la Dordogne et dans le Gers, cette irritation se traduisait, soit par des menaces, soit par des voies de fait contre les agents de recouvrement.

Pour lutter contre les dispositions malveillantes ou hostiles de l'Assemblée, de la bourgeoisie et du peuple, pour comprimer les agitations qui se produisaient hors de la capitale, pour vaincre toutes ces difficultés qui s'ajoutaient à la difficulté toujours pendante des ateliers nationaux, la Commission exécutive n'avait d'autres ressources que sa bonne volonté impuissante, ses capacités douteuses, et les capacités plus douteuses encore de ses ministres. — C'est en vain qu'elle essayait de puiser un retour de popularité dans quelque-une de ces manifestations

---

<sup>1</sup> Maxime DU CAMP, *Souvenirs de 1848*, p. 203.

<sup>2</sup> Rapports de police. (*Enquête parlementaire*, t. II, p. 196 et suivantes.)

dont on avait été jusque-là si prodigue. La fête de la Fraternité, d'abord fixée au 14 mai, puis remise au 21, n'avait eu pour résultat que d'exciter la malignité publique. A l'enthousiasme naïf avait succédé l'impitoyable raillerie. Ce char de l'agriculture symbolisant l'abondance, ces filles suspectes personnifiant la chasteté, ces chœurs patriotiques ordonnés d'avance, ces sortes de reposoirs où s'étaient les chefs-d'œuvre de l'industrie, toute cette exhibition froide et prétentieuse n'avait produit qu'une immense hilarité. On s'était moqué du programme de la fête ; on se moqua de la fête elle-même : tout cet appareil théâtral n'était plus qu'un décor usé. Lamartine lui-même était impuissant à rendre quelque lustre au pouvoir, tant avait décliné sa popularité ! — Ainsi réduite à l'isolement, la Commission exécutive tantôt songeait à la retraite, tantôt s'efforçait de se relever par quelque résolution virile. C'est sans doute parmi ces prétendus actes de fermeté qu'il convient de ranger le projet de décret destiné à étendre à la famille d'Orléans la loi du 10 avril 1832, qui interdisait le territoire français à la branche aînée des Bourbons. Dans de nobles lettres rendues publiques, les princes protestèrent contre cette privation de la patrie. Après une discussion écourtée et sans éclat, le décret fut voté par 631 voix contre 63. Ce succès lui-même était peu de chose. Ce ne sont pas les pouvoirs récemment renversés qu'il faut redouter. Ce sont ceux qui, depuis longtemps tombés, n'apparaissent plus qu'à travers une légende qui voile les fautes et grandit la gloire même.

Une dernière déception était réservée à la Commission exécutive. Si délaissée qu'elle fût, elle comptait encore sur l'appui de ces républicains modérés qui formaient l'ancien groupe du National et qui, depuis le 24 février, avaient été les hôtes assidus de l'Hôtel de ville. Or, vers l'époque où nous sommes arrivés, ce concours même lui échappait. Dans ce parti, on commençait à se dire que la République succomberait, soit sous l'effort de la démagogie, soit sous les tentatives de la réaction, si elle ne s'incarnait dans un pouvoir énergique. On insinuait d'une façon discrète, mais très claire, que le gouvernement était bien faible et ses agents plus faibles encore. On répétait qu'un chef unique, appuyé sur des ministres résolus, pourrait seul sauvegarder la paix publique et l'état républicain. Ces doctrines trouvaient surtout faveur dans la *réunion du palais National*. Parmi ces amis plus clairvoyants que fidèles, M. Marrast et M. Sénard se distinguaient par la netteté de leur langage. On murmurait même le nom du chef futur : c'était le ministre de la guerre, le général Cavaignac.

Fils d'un conventionnel, frère du publiciste Godefroy Cavaignac, le général portait un nom doublement cher à la démocratie. D'un autre côté, son respect de la discipline, sa réputation d'austérité, les habitudes de sa vie militaire, ses services à l'armée d'Afrique, étaient propres à inspirer confiance aux hommes d'ordre. Ceux qui l'approchaient étaient frappés de sa fermeté modeste. Sa nature était concentrée et silencieuse ; et la longue solitude des commandements aux confins du désert avait encore développé cette disposition de son âme. Mais cette humeur froide et taciturne le servait, loin de lui nuire : on avait, depuis trois mois, tant abusé de la parole que savoir se taire semblait sagesse et vertu. La révolution de Février avait trouvé Cavaignac maréchal de camp, et l'avait fait général de division, gouverneur de l'Algérie, puis ministre de la guerre. Par suite de circonstances particulières, il n'avait, pris possession du ministère que le 17 mars. Il arrivait ainsi, tout neuf encore, sur ce théâtre de la politique où, en peu de mois, tant de renommées avaient vieilli : il survenait à point nommé, à l'heure où Lamartine, homme de parole, déclinait, et où, de toutes parts, on demandait un homme d'action. M. Marrast, M. Sénard, quelques autres lui avaient aussitôt

servi de patrons, et déjà songeaient à le pousser au pouvoir ; en cela, ils se flattaient de travailler non seulement à l'intérêt public, mais aussi à leur intérêt propre : car ils comptaient devenir le conseil de ce gouvernement dont Cavaignac serait l'épée.

Cependant, de la part d'adversaires si récents, une attaque directe était difficile. On ne pouvait frapper que par une voie détournée la Commission exécutive. Si l'on en croit une opinion assez répandue à cette époque, la demande d'autorisation de poursuites contre Louis Blanc, déposée sur ces entrefaites, fut l'œuvre de ce parti nouveau : elle n'eut d'autre but, assure-t-on, que d'atteindre, à travers leur ancien collègue, M. Ledru-Rollin et M. de Lamartine, de mettre en pleine lumière leurs complaisances pour les factieux et de préparer la dissolution du pouvoir. Ces poursuites fixèrent pendant quelques jours l'attention publique au point de dominer les autres préoccupations.

On se rappelle par quelle explosion d'injures Louis Blanc avait été accueilli, dans la soirée du 15 mai, au sein de l'Assemblée. Depuis, l'enquête judiciaire avait fortifié les soupçons contre lui : son attitude pendant l'envahissement, ses discours au peuple, les ovations des factieux, sa présence constatée sur le quai aux Fleurs au moment où Barbès et Albert prenaient le chemin de la place de Grève, tout cela passait aux yeux du plus grand nombre pour des signes non douteux de complicité. Certains témoignages, colportés de bouche en bouche, accusaient même Louis Blanc d'avoir été, lui aussi, à l'Hôtel de ville ; on l'y avait vu, disait-on, au milieu des émeutiers. Vers la fin de mai, M. Portalis, procureur général, et M. Landrin, procureur de la République, furent entendus par le garde des sceaux et, se fondant sur les présomptions déjà recueillies, exprimèrent l'avis qu'il convenait de solliciter de l'Assemblée une autorisation de poursuites. La Commission exécutive, consultée par le ministre, exigea un nouvel interrogatoire : après cet interrogatoire, M. Portalis revint à la charge, offrant sa démission si l'on ne faisait droit à sa requête. Devant cette insistance, la Commission décida qu'il ne lui appartenait pas d'entraver l'action de la justice. Le 31 mai, M. Portalis déposa sur le bureau de l'Assemblée la demande d'autorisation de poursuites contre Louis Blanc.

Directement désigné comme l'un des auteurs de l'attentat du 15 mai, Louis Blanc s'éleva aussitôt avec beaucoup de véhémence contre cette accusation : *Ce qu'on vous demande, citoyens, alors qu'on n'apporte aucune preuve, c'est d'ouvrir l'ère des proscriptions, c'est de vous décimer les uns les autres ; ce qu'on vous demande, c'est de commencer l'ère de la République nouvelle, qui devait être une ère de clémence, de justice et d'équité, par ce régime de terreur qu'on nous a reproché si longtemps de vouloir. (Agitation.) ..... Voilà la récompense de ceux qui ont cherché à fonder la République sur des idées de justice, de clémence, de liberté individuelle... On vous engage dans la voie au bout de laquelle il y aurait, si vous n'y prenez garde, le système des épurations et des haines implacables... On m'accuse d'avoir voulu violer le principe de la souveraineté du peuple, moi qui ai passé ma vie à le défendre... J'aurais manqué de respect à ma propre pensée au point de convier le peuple à venir violer l'Assemblée dont j'ai l'honneur de faire partie... Non ! non ! mille fois non ! Et que celui qui peut apporter la preuve du contraire se lève pour que je lui dise en face qu'il en a menti. (Applaudissements sur quelques bancs.)*

Que produira le rapport ? s'écria Louis Blanc en terminant. Je suis curieux de savoir les accusations qu'on porte contre moi... Je ne me justifie pas, n'ayant pas besoin d'être justifié. (Agitation.)

Le ministre de la justice, M. Crémieux, comme pour bien marquer sa solidarité avec les magistrats, ses subordonnés, demanda le renvoi à une commission. La commission fut nommée : par quinze voix contre trois, elle se prononça pour les poursuites, et elle désigna Jules Favre pour son rapporteur. Le 2 juin, il vint lire son rapport.

Ce document était rédigé avec cet art consommé qui insinue le crime en se gardant bien de l'affirmer, et avec cette modération qui accable plus sûrement que la violence. Il protestait contre toute pensée de réaction politique, et repoussait d'avance toute idée de rancunes personnelles. Avec une perfide affectation d'impartialité, Jules Favre s'attachait à mettre en relief les travaux et les succès de Louis Blanc : [Quel esprit sensé pourrait admettre qu'on eût choisi comme victime de je ne sais quel système haineux mi homme déjà considérable par ses travaux d'histoire, en relation de familiarité, en communauté d'opinions avec ceux qui le signalent aujourd'hui ; un homme qui a partagé le dévouement, les sacrifices et les périls du gouvernement provisoire ; un homme enfin qui, attaqué dans ses théories, n'en a pas moins été constamment respecté et honoré pour ses sentiments généreux que ses erreurs économiques n'ont pas effacés ?](#) Personne ne voudra croire que, par une animosité du reste inexplicable, les magistrats aient songé à créer cet embarras au gouvernement, et que le gouvernement l'ait inutilement accepté. Sur les faits eux-mêmes le rapporteur se taisait. La commission est d'avis qu'il y a lieu d'accorder l'autorisation réclamée par le réquisitoire. Cet avis ne sera accompagné d'aucun développement, et en voici la raison. La commission a puisé les éléments de ses opinions dans une procédure que nos lois rendent secrète, et dont nous ne pourrions vous entretenir sans manquer à tous nos devoirs... Il suffit qu'il y ait un doute pour que la France ait hâte de l'éclaircir. Tel doit être aussi le désir de notre collègue, et nous croirions trahir ses intérêts les plus chers, si nous le condamnions à subir les bénéfices d'une inviolabilité qui étoufferait la lumière.

Cette invocation du secret de la procédure pour se dérober à toute explication était, à coup sûr, habile. On ne pouvait demander en un meilleur langage que l'accusé fût livré sans discussion à la justice. Cependant l'Assemblée nationale ne fut pas dupe de cette tactique. Plusieurs même, en entendant ce rapport où l'âpreté de la pensée se déguisait sous l'harmonie de la phrase, se rappelèrent le temps où Barrère préludait par d'élégants discours à l'immolation de ses ennemis. En vain quelques représentants auraient voulu étouffer le débat : la majorité proteste. A la séance du lendemain, M. Mathieu de la Drôme s'élève contre le vote de confiance qu'on essaye de surprendre. M. Dupont de Bussac fait observer, non sans raison, que l'inviolabilité parlementaire ne serait qu'une dérision si les réquisitions de l'autorité judiciaire devaient être accueillies sans contrôle. Jules Favre revient à la charge. Mais l'Assemblée se montre de plus en plus jalouse d'exercer son droit d'examen. Déjà M. Théodore Bac avait entrepris la justification de Louis Blanc. Cette justification apparut bientôt plus complète. On lui faisait un grief d'avoir parlé aux envahisseurs : il fut établi qu'il n'avait parlé que sur l'autorisation du président. On l'accusait d'avoir [félicité le peuple de ce qu'il avait reconquis son droit de pétition](#) : Barbès écrivit du donjon de Vincennes, pour faire connaître que les paroles incriminées n'avaient été prononcées que par lui. On lui reprochait les ovations populaires : il parut démontré qu'il avait subi, non désiré ces ovations. A la vérité, un grave soupçon subsistait. Le bruit courait que, le 15 mai, on avait vu Louis Blanc à l'Hôtel de ville, et ce bruit avait pris d'autant plus de consistance qu'on en faisait remonter l'origine à M. Marrast lui-même. Successivement, M. Louis Blanc et M. Théodore

Bac avaient sommé le maire de Paris de confirmer ou de démentir cette rumeur. Devant cette double mise en demeure, M. Marrast avait gardé le silence ; mais, à la fin de la séance, sur l'invitation du représentant Raynal, il monta à la tribune : J'aurais répondu plus tôt, dit-il, à l'interpellation qui m'a été adressée, si elle m'avait été faite dans la forme employée par le précédent orateur ; mais je n'aime pas les sommations : je n'ai pas l'habitude d'y répondre. J'ai cru, le premier jour, que le citoyen Louis Blanc était venu à l'Hôtel de ville ; mais aujourd'hui, après enquête, il m'est resté la conviction complète qu'il n'y a pas mis les pieds pendant la journée du 15 mai. Cette déclaration terminait le débat : l'autorisation fut repoussée par 369 voix contre 337.

Louis Blanc était sauvé, mais pour peu de temps ; car la demande, aujourd'hui rejetée, devait, comme on le verra, triompher plus tard. Quant au groupe politique qui, suivant une croyance presque universelle alors, avait ourdi cette trame, et qui s'était flatté d'entraîner Ledru-Rollin et Lamartine dans la chute de Louis Blanc, il voyait ses espérances trompées. Néanmoins il n'avait pas travaillé en vain. Cet incident, s'il n'entraîna pas la chute du pouvoir, mit en pleine lumière l'anarchie qui régnait. La Commission exécutive avait sanctionné la demande de poursuites : le garde des sceaux, M. Crémieux, était personnellement intervenu pour solliciter le renvoi dans les bureaux : le rapporteur, M. Jules Favre, était sous-secrétaire d'État au département des affaires étrangères. Qu'arriva-t-il cependant ? Au moment du scrutin, les membres du gouvernement et tous les ministres, sauf M. Bastide, votèrent contre ces mêmes poursuites qu'ils avaient autorisées. — La séance parlementaire du lendemain accrut le scandale de ce désaccord. Les magistrats du parquet, M. Portalis et M. Landrin se plaignirent d'avoir été abandonnés : ils affirmèrent que le garde des sceaux les avait assurés de sa communauté de sentiments avec eux. M. Crémieux nia qu'il eût donné cette assurance, il ajouta qu'il ignorait les pièces de la procédure. MM. Portalis et Landrin répliquèrent qu'il les connaissait. Ce n'était pas assez de ces mutuels démentis. Jules Favre, se mêlant à la discussion, poussa à fond l'attaque et, aux applaudissements de l'auditoire, proclama *la nécessité d'un pouvoir fort et énergique*, comme s'il eût voulu saluer d'avance un nouveau gouvernement. L'Assemblée passa à l'ordre du jour. Mais elle témoigna à sa manière son sentiment. Comme elle avait à renouveler son bureau, elle nomma M. Portalis vice-président et M. Landrin secrétaire.

A la suite de cet édifiant débat, MM. Portalis, Landrin, Favre, désavoués par le gouvernement, se démièrent de leurs fonctions officielles : de son côté, M. Crémieux, désavoué indirectement par l'Assemblée, résigna son portefeuille. Le pays eût pu se consoler aisément de la retraite de ces personnages ; mais ce qui l'inquiétait à plus juste titre, c'était l'esprit d'indécision qui se révélait dans le pouvoir, esprit d'indécision d'autant plus funeste que le péril social devenait chaque jour plus pressant.

#### IV

Les peuples ont besoin de conducteurs. Lorsqu'ils ne se sentent pas gouvernés, ils cherchent partout qui les dirige. Si alors quelque nom prestigieux les attire, ils se rangent derrière ce nom et suivent en aveugle. Tandis que tout allait à la dérive, un personnage, presque inconnu jusque-là, plus dédaigné encore

qu'inconnu, mais porteur d'un de ces noms qui fascinent les foules, surgit tout à coup du milieu de la confusion générale. Je veux parler de Louis-Napoléon Bonaparte.

Troisième fils<sup>1</sup> de Louis, roi de Hollande, et de la reine Hortense, Louis-Napoléon Bonaparte était né à Paris le 20 avril 1808. Il avait six ans lorsque la chute du régime impérial l'entraîna sur la terre étrangère. La ville d'Augsbourg, puis le château d'Arenenberg, au bord du lac de Constance, donnèrent asile à l'enfant proscrit. Son adolescence s'écoula auprès de sa mère. Sa participation à l'insurrection des Romagnes fut le principal événement qui marqua sa jeunesse. Rien n'annonçait qu'il dût être un jour un prétendant au trône. La mort de son frère aîné en 1831, celle du duc de Reichstadt survenue l'année suivante, l'exclusion qui pesait sur Lucien et sur sa race, l'effacement du roi Joseph qui, réfugié tour à tour en Amérique et en Angleterre, ne demandait qu'à finir sa vie dans la tranquille monotonie de l'exil, tout ce concours de circonstances changea sa destinée et fit de lui le représentant héréditaire de la dynastie impériale. A vrai dire, le jeune prince n'était guère encouragé à se prévaloir à ce titre. Les membres de sa famille, dispersés et surtout désabusés, avaient cessé d'espérer un retour de fortune ; les chancelleries européennes ignoraient presque qu'il existât. En France, les anciens serviteurs de l'Empire, ralliés presque tous autour du trône de Juillet, n'étaient guère moins indifférents que les chancelleries. En dépit du sort adverse, Louis-Napoléon résolut de ne point abdiquer les prérogatives de sa naissance. Les conseils de sa mère le poussèrent dans cette voie : ses propres réflexions l'y affermirent. Dans ses promenades sous les magnifiques ombrages d'Arenenberg ou sur les bords du lac, il se plaisait à s'entretenir de la grandeur de sa race : Il se disait que les révolutions se répètent les unes les autres, et que la fortune qui, par un de ses plus étonnants caprices, l'avait fait naître aux Tuileries, pouvait, par un nouveau caprice, l'y ramener un jour. La solitude favorise les rêves et finit par leur donner consistance. Louis-Napoléon, nature méditative et taciturne, concentra toutes ses pensées vers ces rêves d'empire et, malgré toutes les apparences contraires, s'y attacha avec une étrange obstination. Ceux qui l'ont vu à cette époque lui trouvaient une intelligence peu au-dessus de l'ordinaire, mais étaient frappés de cette foi superstitieuse dans l'avenir. Sur ce coin de terre ignoré où l'avait jeté l'exil, le prince se préparait silencieusement au rôle qu'une sorte d'intuition lui révélait. Par la largesse de ses libéralités et la bienveillance de son accueil, il se rendait populaire : les titres de *bourgeois de Sallenstein* et de *citoyen du canton de Thurgovie* lui ayant été conférés, il acceptait avec bonne grâce ces modestes distinctions comme s'il y eût vu le présage d'autres honneurs ; il étudiait l'art militaire à l'école d'application de Thoun ; il devenait capitaine d'artillerie du gouvernement de Berne ; il publiait un manuel d'artillerie. En même temps commençait à se dessiner dans son esprit, sous des traits d'abord très vagues, le programme politique qu'on a désigné plus tard sous le nom d'*idée napoléonienne*, et qui, alliant le principe de l'hérédité impériale à celui de la souveraineté populaire, se flattait de satisfaire la démocratie tout en la contenant par une autorité puissante.

Les visites de France étaient rares. Un jour pourtant, un jeune homme, voyageant alors en Allemagne et déjà épris du nom de Napoléon, fut saisi d'un ardent désir de connaître l'héritier de cette race illustre. Il était de naissance obscure, venait de quitter l'armée où il n'avait pas dépassé le grade de sous-

---

<sup>1</sup> Des deux fils aînés, le premier mourut en bas âge et le second en 1831.

officier et se nommait Fialin. Il fut introduit auprès de l'exilé, flatta ses illusions, lui inspira confiance, et lui voua, de son côté, un dévouement qui ne se démentit pas. De retour en France, il amplifia son nom et s'appela *Fialin de Persigny*, adopta pour devise ces mots : *Je sers*, s'employa avec beaucoup d'activité à grouper autour du prince un parti. On sonda les dispositions des anciens militaires ; on chercha à entraîner quelques ouvriers ; on assure même qu'un peu plus tard des tentatives furent faites auprès des membres de la société secrète dite *Société des saisons*.

Cependant ces efforts étaient à peu près vains. Le prétendant avait vingt-huit ans : il lui tardait de faire violence à la fortune ; car sa nature, d'ordinaire rêveuse et peu active, le portait par instants aux brusques décisions. Soit témérité de jeunesse, soit confiance aveugle dans son nom, il se jeta, le 30 octobre 1836, dans la ville de Strasbourg et, avec la complicité de quelques amis, essaya d'entraîner à sa suite la garnison. On sait quelle fut la misérable issue de ce coup de main, presque aussitôt réprimé que tenté. Le prince fut dirigé sur Lorient, embarqué sur un navire, déposé sur le sol américain. Ses complices, en l'absence de l'auteur principal, furent acquittés par le jury. Le gouvernement royal prit à tâche de désarmer les conspirateurs par sa clémence et d'étouffer sous le ridicule la conspiration elle-même Mais Louis-Napoléon ne renonça point à ses projets. Revenu en Europe, il voulut de nouveau faire appel aux armes. Le 6 août 1840, il débarquait sur la plage de Boulogne, et, parodiant Napoléon au retour de l'île d'Elbe, déplorait ses aigles sur le rivage. La seconde tentative ne fut pas plus heureuse que la première. Cette fois, malgré la mansuétude royale, il fallut que la justice eût son cours. Le prince fut traduit devant la Cour des pairs, condamné à une détention perpétuelle et enferme au fort de Ham.

L'héritier de Napoléon n'avait alors d'autre renommée que celle que lui avaient valu deux entreprises téméraires, mal conçues, par-dessus tout criminelles. Sa captivité le servît, loin de lui nuire D'abord elle le préserva de nouvelles folies. Ensuite elle lui donna des loisirs qu'il consacra fort sagement à d'utiles études. En outre, du fond de sa prison que la tolérance du pouvoir avait rendue très douce, Louis Bonaparte eut l'art d'entretenir l'attention publique sur sa personne, tantôt par des brochures sur *l'Extinction du paupérisme*, la *Question des sucres*, le *Recrutement*, tantôt par des lettres ou des articles publiés dans divers journaux, et principalement dans le *Progrès du Pas-de-Calais*. Le prince enfin profita de son séjour en France pour recevoir d'assez nombreux visiteurs : presque tous appartenaient au parti le plus avancé ; Louis Blanc, entre autres, passa plusieurs jours à Ham. De telles sympathies n'avaient rien d'étonnant : le langage du prisonnier offrait à cette époque le plus singulier mélange de doctrines socialistes, d'opinions démocratiques, d'appels à la souveraineté du peuple, de protestations contre l'étranger, de souvenirs patriotiques et militaires ; c'est derrière ces séduisantes apparences que se cachait le dogme de l'hérédité impériale, dogme insinué plutôt que proclamé. Louis Bonaparte tira encore de sa réclusion un autre bénéfice ; il éveilla bientôt cette sorte d'intérêt qui s'attache à tout, prétendant qu'on enferme. Les cendres de Napoléon ayant été ramenées en France, il se trouva quelques voix pour rappeler que son héritier, loin de participer à ces honneurs, gémissait dans un cachot. On vantait les habitudes studieuses du captif, son amour pour l'égalité, son goût pour les questions sociales, sa douceur vis-à-vis de la mauvaise fortune : on répétait quelques-uns des mots à effet auxquels, déjà en ce temps-là, il se complaisait ; à la

méprisante indifférence des premiers jours avait succédé, non sans doute la faveur, mais une curiosité Plus bienveillante qu'hostile.

Il n'est si douce captivité qui ne finisse par lasser. Louis Bonaparte, qui avait demandé sans l'obtenir l'autorisation d'aller voir son père malade, prit la résolution de recouvrer lui-même ce bien de la liberté qu'on lui refusait. Comme on éparait la forteresse, il s'évada sous les vêtements d'un maçon. Il se réfugia à Londres, où il vécut plus inconnu qu'à Ham. Le gouvernement se préoccupa peu de perdre cette proie. Dans les régions officielles, on dédaigna de prendre au sérieux toute cette aventure ; on avait ri des deux *échauffourées* ; on avait ri des procès ; on avait ri des brochures du prince ; on affecta de rire encore de l'évasion, qui était, de toutes les entreprises du prétendant, la seule où il eût réussi. Deux ans plus tard, la révolution de Février éclatait.

A la nouvelle de l'événement, Louis Bonaparte vint à Paris. Tout d'abord le gouvernement provisoire le crut assez dangereux pour l'éloigner. Mais le prince étant retourné docilement à Londres, et aucune agitation bonapartiste ne se produisant, le nouveau pouvoir jugea que toute appréhension serait désormais superflue. — Un fils de Murat, un fils de Lucien, un fils de Jérôme ayant été nommés représentants dans le Lot et la Corse, pas une voix ne s'éleva du banc des ministres pour réclamer l'application des lois de bannissement, et les trois élections furent validées sans débat. — Quelques jours plus tard, tandis qu'on discutait le décret d'ostracisme contre les princes d'Orléans, M. Sarrut demanda le retrait des lois d'exil en ce qui concernait les Bonaparte ; un représentant ayant alors répondu que les membres de cette famille étaient acceptés *provisoirement*, le prince Napoléon, fils de Jérôme, réclama avec beaucoup de force contre cette réserve, et cela sans qu'aucun membre du gouvernement ne protestât contre une telle revendication. — A quelque temps de là, la Commission exécutive, par l'organe du garde des sceaux, M. Crémieux manifesta son sentiment avec plus de netteté encore. M. Piétri venait de reprendre la proposition de M. Sarrut, et l'on discutait sur la prise en considération du projet. M. Crémieux monta à la tribune. *La gloire de Napoléon, s'écria-t-il, appartient à la France. Tout ce qu'il y a de populaire dans cette gloire, nous l'acceptons avec empressement ; la proscription de sa famille serait pour la France une honte. Déclarer que la loi de 1832 a pu survivre une heure au triomphe de nos barricades de Février, ce serait presque commettre un crime.* En vain un représentant, M. Vallette, fit-il observer qu'il ne comprenait pas comment la proclamation de la République avait pu abroger une loi faite contre une famille dont le chef avait régné comme empereur et avait eu le pouvoir absolu. L'Assemblée, résolue à dépasser les limites ordinaires de l'imprévoyance, n'accueillit que par des murmures cette remarque si sensée. La prise en considération fut votée presque à l'unanimité.

On était alors au 2 juin. La sécurité des amis de la République touchait à son terme. La journée du surlendemain réservait à leur indifférence un cruel réveil. Ce jour-là, qui était le 11 juin, avait été fixé pour les élections complémentaires devenues indispensables par suite d'options, d'annulations ou de démissions. Parmi les candidats élus, on remarqua Caussidière, qui, par une habileté raffinée, avait résigné son mandat de représentant en même temps que ses fonctions de préfet de police ; M. Goudchaux, un instant ministre des finances ; le général Changarnier, que les souvenirs du 16 avril recommandaient aux suffrages de la bourgeoisie ; M. Thiers, dont l'esprit net, incisif, habile à démasquer l'utopie, devait être surtout prisé en ce temps d'universelles déclamations ; Victor Hugo, qui n'avait pas encore rompu avec le parti de l'ordre ; Pierre Leroux, sorte de

philosophe humanitaire à qui l'enthousiasme de quelques disciples avait dressé un piédestal ; Lagrange, le combattant des barricades ; Proudhon, l'homme aux bruyants paradoxes et à l'impitoyable logique ; M. Boissel, l'organisateur déjà bien oublié du banquet du 22 février Mais tous ces noms, notables à des titres divers, étaient dominés par un autre nom, plus illustre à la fois et plus imprévu, c'était celui de Louis-Napoléon Bonaparte. Louis-Napoléon, l'homme de Boulogne et de Strasbourg, le personnage qu'on dédaignait de proscrire, était nommé par quatre départements, et cette quadruple élection pouvait devenir l'origine d'une candidature plus haute et plus redoutable. Le 8 juin, le pays tout entier connaissait, cette grande surprise du scrutin ; et Proudhon, qui excellait à flageller les fautes de ses amis, disait dans son journal : **Le peuple vient de se passer une fantaisie princière : Dieu veuille que ce soit la dernière !**

Jusqu'à-là indifférente ou dédaigneuse, la Commission exécutive se décida enfin à s'enquérir de la vérité. Elle apprit alors ce qu'elle aurait dû connaître depuis longtemps, à savoir que le parti bonapartiste, sans être encore bien fort, était plus actif qu'on ne le croyait communément. Si le prince était demeuré à Londres, ses amis travaillaient pour lui à Paris, amis d'autant plus unis qu'ils étaient moins nombreux, d'autant plus zélés qu'ils avaient moins à perdre, d'autant plus commodes qu'ils étaient plus obscurs et qu'on pourrait, en cas d'insuccès, les désavouer. Cette faction naissante puisait ainsi quelques avantages dans sa faiblesse même Parmi ces auxiliaires de la première heure, M. de Persigny, M. Laite, M. Ferrère, se distinguaient par leur ardeur. Ils embauchaient les anciens militaires, ils organisaient les moyens de publicité, ils agissaient auprès des commerçants et des ouvriers, et leur action, presque inaperçue, s'exerçant surtout dans les classes inférieures, n'avait pas peu contribué à l'élection du 4 juin. Ce succès était devenu un encouragement à une propagande encore plus suivie. A partir de cette date, de continuel rapports de police signalent les agissements bonapartistes. Aux Buttes-Chaumont, à Belleville, aux Batignolles, le nom de Louis Bonaparte est accueilli avec une extrême faveur. Les uns proposent de le nommer colonel de la 2e légion de la banlieue ; les autres prédisent sa prochaine arrivée au pouvoir. Sur quelques-uns des chantiers nationaux, les mêmes sympathies se manifestent<sup>1</sup>. La douceur de la saison et le chômage universel amenaient chaque soir des rassemblements sur les boulevards : or, du sein de ces rassemblements, s'élèvent fréquemment les cris : **Vive Napoléon !** Chose étrange ! ces cris alternent avec ceux de : **Vive Barbès !** car les amis du prince, pour trouver plus facilement accès auprès des ouvriers, l'ont représenté comme le champion des idées socialistes. Chaque jour le mouvement semble s'accroître. Le 10 juin, le bruit court à l'Assemblée qu'un régiment d'infanterie, entrant à Troyes, aurait répondu au cri : **Vive la République !** poussé par la garde nationale, par le cri : **Vive Napoléon !** M. de Heederen interpelle sur ce fait le général Cavaignac, qui, après avoir déclaré qu'aucune information n'est parvenue au ministère de la guerre, ajoute, aux applaudissements de l'auditoire, ces paroles solennelles : **Je voue à l'exécration publique quiconque osera jamais porter une main sacrilège sur les libertés du pays.** Le 11 juin, on annonce qu'il se fait rue Hauteville des enrôlements pour Louis Bonaparte ; on affirme que le 48e de ligne est gagné à sa cause ; on parle d'une proclamation tumultueuse en sa faveur<sup>2</sup>. A la vérité, dans la soirée, le prince Jérôme Napoléon se rend successivement à la présidence de l'Assemblée,

---

<sup>1</sup> Rapports de police. (*Enquête parlementaire*, t. II, p. 198-205.)

<sup>2</sup> Rapports de police. (*Enquête parlementaire*, t. II, p. 198-205.)

au ministère de l'intérieur, à la préfecture de police, et se porte garant des intentions loyales de son parent<sup>1</sup>. Mais le lendemain, 12 juin, dès le matin, les dépêches de Boulogne signalent les allées et venues de MM. Laity et de Persigny qui arrivent de Londres et se dirigent sur Paris<sup>2</sup>. De plus, comme le bruit s'était répandu que la séance de ce jour serait consacrée à la vérification des pouvoirs de Louis Bonaparte, des groupes nombreux se forment vers onze heures sur la place de la Concorde, ainsi qu'aux abords du Palais-Bourbon, et de ces groupes s'élèvent de temps en temps des cris favorables au prince. — Sans doute, à les considérer en elles-mêmes, ces manifestations sont plus bruyantes qu'inquiétantes ; la plupart des informations transmises par la police sont d'ailleurs inexactes ou exagérées. Mais ce qui prêle à cette agitation une certaine gravité, c'est qu'elle s'abrite derrière le nom de Napoléon, nom fatidique entre tous, qui signifie pour la bourgeoisie. l'ordre, pour un grand nombre d'ouvriers le socialisme, pour la généralité du peuple la souveraineté nationale, pour tous la gloire, nom assez éblouissant pour prêter du prestige, même au personnage, alors inconsistant et dédaigné, qui en est le débile héritier.

Il n'est pas téméraire de penser que la Commission exécutive, en apprenant ce retour de l'opinion, se prit à regretter le langage plus naïf encore que généreux de son imprudent garde des sceaux. Elle résolut de se montrer ferme. La proposition Piétri sur l'abrogation des lois de 1816 et de 1832 avait été prise en considération ; mais ces lois subsistaient encore. Le gouvernement décida qu'elles seraient appliquées et, le 12 au matin, expédia en conséquence aux préfets et aux procureurs généraux l'ordre d'arrêter Louis Bonaparte s'il mettait le pied sur le sol français. Il rédigea de plus une déclaration en ce sens, déclaration qui devait, en cas de besoin, être lue à l'Assemblée<sup>3</sup>. Ces mesures adoptées, les membres de la Commission exécutive prirent le chemin du Palais-Bourbon.

L'ordre du jour appelait, pour cette séance du 12 juin, un débat en apparence modeste, grave en réalité. La Commission exécutive sollicitait un crédit de 100.000 francs par mois pour frais de bureau et de secrétariat. Or, au cours de cette discussion, on savait que la question de confiance serait posée, en sorte que le vote ou l'échec du projet assurerait le maintien ou entraînerait la chute du gouvernement. Lamartine avait été choisi par ses collègues pour plaider leur cause, et nul, en effet, n'était plus propre à voiler les fautes ou à grandir les succès. Cependant, ses magnifiques périodes, au lieu d'être soulignées comme à l'ordinaire par les acclamations, paraissaient attendre ce jour-là des applaudissements qui ne venaient pas, lorsque, pendant une suspension de séance, on apprit que les attroupements bonapartistes, considérables dès le matin, croissaient d'heure en heure aux abords du Palais-Bourbon : on ajoutait que trois coups de feu avaient été tirés, le premier sur le général Clément Thomas, le second sur un officier de l'armée, le troisième sur un officier de la garde nationale. Lamartine remonte à la tribune. *Citoyens représentants*, dit-il, *une circonstance fatale vient d'interrompre le discours que j'avais l'honneur d'adresser à l'Assemblée. Pendant que je parlais... plusieurs coups de feu étaient, dit-on, tirés... ils l'étaient aux cris de : Vive l'Empereur ! Lorsque l'audace des factieux est prise en flagrant délit, la loi doit être appliquée d'acclamation.* Lamartine lit aussitôt la déclaration délibérée le matin en conseil

---

<sup>1</sup> *Moniteur* de 1843, p. 1347.

<sup>2</sup> GARNIER-PAGÈS, *Révolution de 1848*, t. X, p. 190.

<sup>3</sup> GARNIER-PAGÈS, *Révolution de 1848*, t. X, p. 192.

de gouvernement. Cette déclaration, précédée de longs considérants, se terminait ainsi. *La commission fera exécuter, en ce qui concerne Louis Bonaparte, la loi de 1832 jusqu'au jour où l'Assemblée en aura autrement décidé.* A cette motion, les applaudissements éclatent ; tous les représentants se lèvent et crient : *Vive la République !* les rassemblements tumultueux du dehors, les cris séditieux qui retentissent sur la place de la Concorde, pardessus tout, les coups de feu qui viennent, affirme-t-on<sup>1</sup>, d'être tirés, toutes ces circonstances produisent un revirement subit. L'Assemblée, à l'imitation du gouvernement, se prend à croire au péril bonapartiste si longtemps nié. Lamartine achève au bruit des acclamations le discours qu'il avait commencé au milieu de la froideur presque générale. Lorsqu'il rappelle sa vie, ses services, ses dangers, lorsque, par une métaphore restée célèbre, il convient qu'il a conspiré avec Blanqui, mais comme le paratonnerre conspire avec la foudre, une immense ovation lui répond. Le crédit est voté par 569 voix contre 112. Abrisé sous l'autorité de ce vote, le pouvoir s'affermi dans ses résolutions : non seulement il confirme l'ordre d'arrestation contre Louis Bonaparte, mais il fait décerner des mandats d'arrêt contre MM. Laity et de Persigny, qui sont écroués le lendemain<sup>2</sup>.

La Commission exécutive s'abusait sur son succès. La vie parlementaire est pleine de surprises. L'Assemblée qui, le 12 juin, avait ratifié, sinon par son vote formel, au moins par ses applaudissements, la proscription de Louis Bonaparte, devait, le 13 juin, admettre le même Bonaparte au nombre des représentants du peuple.

Jules Favre, par un jeu bizarre de la fortune, fut le principal auteur de cette évolution inattendue. Les rapports sur la vérification des pouvoirs des nouveaux élus étaient presque tous prêts. Au début de la séance du 13 juin, il monta à la tribune pour lire le sien, qui était relatif à l'élection de Louis Bonaparte dans la Charente-Inférieure et qui concluait à l'admission. Il rappela que, lors de la discussion récente sur le bannissement de la famille d'Orléans, l'Assemblée avait manifesté clairement sa volonté de ne pas étendre aux Bonaparte ces rigoureuses mesures. Il ajouta que, le 2 juin, au cours du débat sur la proposition Piétri, le gouvernement s'était élevé contre ces lois de proscription qu'on voudrait faire revivre. La Commission exécutive l'avait désavoué dans l'affaire des poursuites contre Louis Blanc, Jules Favre se complaît à lui rendre coup pour coup, et ce sentiment étouffe chez lui toute prévoyance. Avec cet accent d'amer sarcasme qui lui est naturel et qui est, d'ailleurs, ordinaire aux anciens amis devenus rivaux, il relit, d'après le compte rendu sténographique du *Moniteur*, les paroles du garde des sceaux : *La proscription de la famille de Napoléon serait pour la France une honte. — C'est ainsi, poursuit-il avec un redoublement d'ironie, c'est ainsi que le gouvernement qui, par l'organe de M. le ministre de la justice, ne manque jamais de faire connaître sa pensée, l'a fait connaître avec une heureuse spontanéité.* Si la situation de Louis Bonaparte, continue le rapporteur, était jugée si favorablement alors qu'il n'était que simple candidat, comment sa position serait-elle plus précaire, aujourd'hui *que le suffrage populaire a mis son quadruple sceau sur son front ?* Abordant ensuite la question politique, Jules, Favre se refuse à croire au péril que Lamartine a signalé la veille. *La Commission exécutive, dit-il, a mal à propos grandi la*

---

<sup>1</sup> Cette rumeur était fautive ; le lendemain, M. Clément Thomas lui-même déclarait à la tribune qu'il n'y avait eu qu'un seul coup de feu : ce coup de feu était vraisemblablement le résultat d'un accident.

<sup>2</sup> Rapports de police. (*Enquête parlementaire*, t. II, p. 207.)

personnalité du citoyen Louis Bonaparte... Si le citoyen Bonaparte était assez insensé pour rêver une sorte de parodie de ce qu'il a fait en 1840, il serait couvert par le mépris de ses concitoyens et celui de la postérité. Le rapporteur insiste enfin sur le danger d'une sentence d'ostracisme. En France, Louis Bonaparte ne sera qu'un citoyen... Repoussé, au contraire, par votre vote, il sera rejeté dans sa qualité de prétendant, et il repassera la mer avec quelques centaines de mille de suffrages qui, jusqu'à un certain point, lui donneront une sorte de légitimité.

Ainsi parla Jules Favre, devenu, par haine de la Commission exécutive, l'introduit du prince dans l'Assemblée. Comme si aucune étrangeté ne dût manquer à ce débat, il fut réservé à Ledru-Rollin, le tribun intempérant et emporté, de tenir ce jour-là le langage de la prévoyance. C'est avec une remarquable netteté qu'il se plaça tout de suite au cœur même de la discussion. — Les lois de bannissement existent, dit-il, elles existent par cela seul que vous avez mis en question de savoir si elles seraient suspendues, abrogées ou exécutées. En vain objecterait-on l'élection de deux ou trois départements pour abriter l'élu derrière le principe de la souveraineté du peuple. Ce qu'il faut considérer, c'est l'ensemble de la nation, et non pas le vœu isolé d'un département surpris ou égaré. — Après avoir ainsi établi la question de légalité, Ledru-Rollin rappelle les faits récents qui ont éveillé les inquiétudes. *Je ne mets pas d'exagération*, continue-t-il, dans les accusations contre Louis Bonaparte ; je ne viens pas vous dire d'une façon hyperbolique : *La République est perdue*. Non, la République n'est pas perdue ; mais je demande à ceux qui nous combattent s'ils veulent se rendre coupables d'une seule goutte de sang versée au nom de l'Empereur.

Vous nous dites de repousser les lois de proscription..... Mais avant tout, nous avons à maintenir l'ordre et la sécurité en France... Vous ajoutez : Le citoyen Louis-Napoléon est étranger à toutes ces manœuvres : il y est étranger, tout le monde l'a dit, excepté lui. (C'est vrai !) Deux fois il a été prétendant, deux fois il a parlé des droits héréditaires de l'Empire... Maintenant qu'il est élu, qu'il vienne dire : Je m'incline devant le peuple souverain, je vivrai et mourrai simple citoyen. Qu'il le dise s'il le juge convenable, et alors votre loi, qui n'est qu'une exécution provisoire, pourra être modifiée.

Si concluant que fût ce discours, il n'entraîna pas l'Assemblée. Les appréhensions si vives de la veille s'étaient un peu calmées. Ledru-Rollin était peu sympathique à ses collègues. Quelle confiance pouvait, d'ailleurs, inspirer ce gouvernement qui, après avoir déclaré le 2 juin que les lois de bannissement étaient une honte, invoquait dix jours plus tard ces mêmes lois ? Les représentants conservateurs que les dangers de la République ne touchaient guère, les ennemis de la Commission exécutive qui étaient charmés (le lui infliger un échec, les républicains dogmatiques qui, comme Louis Blanc, repoussaient toute proscription dynastique, tous ces éléments coalisés formèrent une majorité en faveur de l'admission de Louis Bonaparte. Non moins versatile que le pouvoir lui-même, l'Assemblée admit dans son sein celui que, la veille, elle voulait exiler. Le gouvernement, victorieux le 12, fut vaincu le 13. En ce temps d'universelle confusion, cette série de contradictions surprit moins qu'on ne pense. La Commission exécutive révoqua l'ordre d'arrestation lancé la veille et, après avoir songé un instant à déposer le pouvoir, finit par le garder.

Que faisait cependant le prince, devenu presque subitement l'objet des préoccupations générales ? Retiré prudemment à Londres, se fiant au prestige de

son nom et laissant ses amis s'agiter pour lui, il se bornait à entrer en communication avec le public par des lettres dont les termes habilement calculés laissaient percer, à travers la modestie du citoyen, les ambitions du chef d'État. — Le 11 mai, dans une lettre à M. Vieillard, lettre lue dans la séance du 13 juin, il exposait qu'il n'avait pas voulu se présenter aux élections générales parce que son nom, ses antécédents avaient fait de lui, bon gré, mal gré, *un homme sur lequel s'attachent les regards de tous les mécontents. Si la France avait besoin de moi*, continuait-il, *si mon rôle était tout tracé, je n'hésiterais pas à passer sur toutes les considérations secondaires pour remplir mon devoir...* En attendant, l'exil volontaire m'est très doux, parce que je sais qu'il est volontaire. — Le 24 mai, dans une lettre au président de l'Assemblée, il s'élevait contre les lois de bannissement qui frappaient sa famille depuis 1816 : *Pourquoi aurais-je mérité une semblable peine ? Serait-ce pour avoir toujours publiquement déclaré que la France n'était l'apanage, ni d'un homme, ni d'une famille, ni d'un parti ?...* Mais, tout en protestant qu'il ne revendiquait que ses droits de citoyen, il rappelait qu'il était l'héritier d'un empire fondé sur l'assentiment de 4 millions de Français. — Le 14 juin, admis comme représentant du peuple, et enhardi par le crédit croissant de son nom, il écrivit au président en ces termes :

Londres, 14 juin 1848.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Je partais pour me rendre à mon poste lorsque j'apprends que mon élection sert de prétexte à des troubles déplorables, à des erreurs funestes. Je n'ai pas recherché l'honneur d'être représentant du peuple ; je rechercherais encore moins le pouvoir.

*Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai les remplir.* Mais je désavoue tous ceux qui me prêteraient des intentions ambitieuses que je n'ai pas. Mon nom est un symbole d'ordre, de nationalité et de gloire, et ce serait avec la plus vive douleur que je le verrais servir à augmenter les troubles et les déchirements de la patrie. Pour éviter un tel malheur, je resterais plutôt en exil : je suis prêt à tous les sacrifices pour le bonheur de la France.

Ayez la bonté, Monsieur le président, de donner connaissance de cette lettre à mes collègues.

Recevez l'assurance de mes sentiments distingués.

LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

Cette lettre hautaine, lue à la fin de la séance du 15 juin, provoqua dans l'Assemblée une émotion extraordinaire. Le général Cavaignac s'indigna : les vieux républicains affectèrent de dissimuler leur colère sous le mépris. On commentait surtout avec amertume cette phrase audacieuse : *Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai les remplir.* Nul doute que si, à ce moment, une nouvelle loi de bannissement eût été proposée contre le prince, elle eût été votée séance tenante : personne n'eut ce sang-froid ou cette prévoyance, et le courroux des représentants s'évapora en vaines invectives. Le lendemain à midi, un ami, parti de Londres la veille au soir, remit au président un nouveau message de Louis Bonaparte. Dans ce message, le prince se déclarait fier de sa

quadruple élection, mais ajoutait que, **puisque involontairement il favorisait le désordre, il déposait, non sans de vifs regrets, sa démission entre les mains de l'Assemblée.**

Avancer, reculer, puis avancer encore, proclamer en toute occasion ses droits en les confondant avec les droits de la nation, inquiéter tour à tour et t'assurer ses adversaires, les lasser par ses attaques ou ses retraites afin de les vaincre plus sûrement, telle était déjà à ce début de sa carrière la tactique de Louis-Napoléon. Ayant ainsi sondé l'opinion, il jugea sage de faire halte avant de franchir une nouvelle étape dans la voie de sa fortune. Quant aux représentants, ils écoutèrent avec un dédain affecté la lettre de démission du prince, et, croyant ou feignant de croire que tout péril dynastique était désormais conjuré, ils passèrent à l'ordre du jour.

Malheureusement l'ordre du jour ramenait la discussion sur les ateliers nationaux, question d'instant en instant plus menaçante et devant laquelle tous les autres s'effaçaient.

## V

Que s'était-il passé aux ateliers nationaux depuis que M. Émile Thomas, en vertu d'une lettre de cachet démocratique, avait été transféré à Bordeaux ?

Les actes arbitraires sont toujours condamnables ; mais ils le deviennent doublement lorsqu'ils n'obtiennent pas même cette amnistie imparfaite que donne le succès. C'est dans la catégorie des violences inutiles qu'il faut ranger l'arrestation de M. Émile Thomas. Un nouveau directeur, M. Lalanne, fut, ainsi qu'on l'a dit, installé à Monceaux : à cela près, et malgré d'honnêtes efforts, l'institution subsista avec ses abus et avec ses dangers.

Un instant, à la vérité, on put espérer qu'une impulsion à la fois résolue et mesurée viendrait, non du gouvernement, mais de l'Assemblée. Au milieu de tant de volontés faibles, indécises ou timorées, un homme surgit, doué d'activité, de courage, et surtout de cette énergie mêlée de prudence et de hardiesse qui est le propre de l'homme d'État. C'était un jeune représentant de Maine-et-Loire, de famille légitimiste, entré depuis deux années seulement dans la vie publique, M. le vicomte de Falloux. Le comité des travailleurs avait confié à une sous-commission composée de trois membres le soin de régler plus particulièrement la question des ateliers nationaux. Membre de cette sous-commission, M. de Falloux en fut aussitôt l'organe. Dès le 29 mai, il vint lire en son nom à la tribune un rapport dont le langage, ferme sans forfanterie, s'imposa tout de suite à l'attention de l'Assemblée. Il commençait par rappeler, non sans habileté, que le comité des travailleurs avait déjà témoigné de son zèle pour les intérêts populaires, soit par des propositions d'enquête agricole et industrielle, soit par l'élaboration d'une loi des prud'hommes, soit enfin par de consciencieuses recherches pour favoriser les associations libres, pour faciliter l'éducation professionnelle, pour perfectionner les moyens d'assistance. Il écartait avec beaucoup de soin toute récrimination : **Le blâme qui tombe sur les vices de l'institution ne doit atteindre dans notre pensée ni ses premiers fondateurs, ni ses collaborateurs actuels.** Après ce préambule, il pénétrait dans le cœur même du débat et, sans amertume comme sans complaisance, traçait le plus saisissant tableau du désordre qui régnait. Il montrait les ateliers nationaux ne rendant à l'État qu'un produit dérisoire en dépit d'immenses sacrifices ; les ouvriers

honnêtes promptement circonvenus ou subjugués ; l'oisiveté devenue une doctrine qui règne par la violence ; quelques meneurs imposant à leurs camarades des lois tyranniques, et ceux-ci les imposant à leur tour à leurs patrons. Les ateliers nationaux, ajoutait-il, ne sont aujourd'hui, au point de vue industriel, qu'une grève permanente et organisée à 110.000 fr. par jour, soit 45 millions par an ; au point de vue politique. c'est un foyer actif de fermentation menaçante ; au point de vue financier, une dilapidation quotidienne et flagrante ; au point de vue moral, l'altération la plus évidente du caractère du travailleur. — Pour combattre ce mal si terrible, le rapporteur avait imaginé un triple remède. Le premier consistait à substituer au travail à la journée le travail à la tâche, livré directement sans intermédiaire d'entrepreneurs, soit à des ouvriers associés, soit à des ouvriers isolés. Le second était le renvoi dans les provinces, avec indemnité jusqu'à destination, des travailleurs qui avaient moins de trois mois de résidence à Paris. Le troisième, enfin, était l'ouverture de crédits spéciaux destinés à hâter, par voie d'avances et de primes, la reprise des travaux départementaux, communaux ou d'industrie privée.

Comme on le voit, les résolutions proposées par M. de Falloux étaient loin de présenter le même caractère de rigueur que celles projetées naguère par la Commission exécutive et combattues par M. Emile Marnas. Le gouvernement songeait à imposer aux travailleurs la dure option entre un engagement dans l'armée et la radiation immédiate des ateliers : M. de Falloux ne reproduisait rien de pareil. Le gouvernement voulait renvoyer de la capitale les ouvriers qui y avaient moins de six mois de résidence : le projet de M. de Falloux ne s'appliquait qu'aux ouvriers résidant depuis moins de trois mois. Le gouvernement ne semblait pas stipuler de secours pour les ouvriers renvoyés dans leurs départements : M. de Falloux stipulait expressément une indemnité au profit des ouvriers rapatriés. Enfin, tandis que le gouvernement ne trouvait rien de mieux que de verser, les ouvriers sur les chantiers des chemins de fer ou de les livrer aux patrons qui les réclameraient, M. de Falloux se préoccupait (l'aider par des avances ou des primes la reprise des travaux départementaux, communaux ou privés, en sorte que les provinces ainsi favorisées pussent rappeler à elles et absorber peu à peu la masse des bras inoccupés. Nous n'avons pas voulu, disait le rapporteur, fermer une porte aux abus sans en ouvrir aussitôt deux au travail.

Le décret proposé fut, dès le lendemain 30 mai, voté par l'Assemblée et fut inséré le 4 juin au *Moniteur*. Ces mesures appliquées avec fermeté et surtout avec suite eussent-elles épargné la crise qui suivit ? Il serait téméraire de l'affirmer ou même de le présumer. Dans tous les cas, la voie à suivre était indiquée, et elle l'était avec une autorité de langage et d'attitude à laquelle, depuis le 24 février, on n'était plus guère accoutumé.

Malheureusement, cette parole énergique ne devait pas trouver d'écho. La Commission exécutive, qui était si faible, avait un agent plus faible encore dans le ministre des travaux publics, M. Trélat, médecin savant autant que bon et charitable, mais politique inexpérimenté, passant tour à tour de l'affolement à la présomption, ne dédaignant pas l'arbitraire, ainsi qu'il l'avait montré dans l'affaire d'Émile Thomas, et le confondant volontiers avec la fermeté, protestant à tout propos de sa bonne volonté, comme si la bonne volonté eût suffi en ces périlleuses conjonctures, personnage remarquable entre tous par son incapacité, même en ce temps où l'incapacité, dans les grandes charges publiques, était peu remarquée à force d'être commune.

Il arriva donc que le décret proposé par la commission du travail et voté par l'Assemblée demeura sans effet. Le mal empira, loin de diminuer. Le nombre des inscriptions aux ateliers nationaux atteignait, disait-on, le chiffre de cent dix-sept mille<sup>1</sup>. Les circulaires aux préfets et aux maires leur enjoignaient de refuser tout passeport pour Paris aux ouvriers qui ne justifieraient pas de ressources assurées à leur arrivée dans la capitale : nonobstant ces recommandations, tes demandes affluaient toujours. Les emplois dans l'administration centrale de Monceaux étaient surtout avidement recherchés, et le directeur, M. Lalanne, était obligé de faire placarder un avis pour annoncer que toute sollicitation resterait sans réponse. La dépense journalière ne s'abaissait guère au-dessous de ce chiffre de 170.000 francs, annoncé par M. de Falloux<sup>2</sup>. Le travail enfin était plus illusoire et plus improductif que jamais. En présence de cette situation lamentable, le gouvernement flottait entre des mesures diverses, mais toutes également impuissantes. Il poursuivait l'œuvre du recensement, mais sans parvenir à l'accomplir dans des conditions satisfaisantes. Il interrogeait par voie de circulaires les chambres de commerce sur les meilleurs moyens de ranimer l'industrie privée, mais il était clair que la crise serait dénouée à Paris avant que la réponse arrivât. A certains moments, il essayait de s'abuser sur l'imminence du péril, et il s'efforçait de faire partager aux autres cette illusion. A la fin de la séance parlementaire du 7 juin, M. Trélat annonçait **que les ateliers nationaux étaient transformés ; qu'il n'y régnait plus d'agitation ; qu'on n'y entendait plus de plaintes ; que le travail à la tâche serait établi partout ;** mais ces bonnes nouvelles étaient bientôt démenties, et, après un moment de surprise et d'espérance, la crainte saisissait de nouveau les cœurs. L'annonce de Grands travaux de canalisation ou de chemins de fer, qui allaient, disait-on, être entrepris dans les vallées de la Marne et de la Seine, dans l'Ouest et dans la Sologne, et pour lesquels des crédits avaient été votés, était peu propre à rassurer l'opinion publique : ces travaux eux-mêmes ne convenaient qu'aux hommes habitués aux rudes labeurs des terrassements ; d'un autre côté, il fallait amener les ouvriers à quitter Paris : or, on redoutait, non sans raison, que la faible volonté du ministre des travaux publics fût impuissante à vaincre leur résistance.

Non-seulement cette résistance était probable, mais tout faisait présager qu'elle serait terrible. Malgré toutes les assurances contraires, l'esprit des ateliers nationaux se pervertissait de jour en jour davantage. La rivalité des ouvriers des chantiers et des délégués du Luxembourg avait cessé, et les uns et les autres étaient désormais unis dans une commune pensée de désordre. Les grèves, déjà si nombreuses, se multipliaient, et il arrivait que les patrons, impuissants à satisfaire aux commandes, voyaient les marchés leur échapper et passer à l'industrie étrangère<sup>3</sup>. Les ateliers offraient plus que jamais un refuge aux gens ennemis du travail et avides de troubles. Dans quelques-uns de ces chantiers si prudemment ouverts, les meneurs ne se faisaient pas scrupule d'exciter leurs camarades, de leur prédire des séditions prochaines, de leur annoncer qu'ils les

---

<sup>1</sup> Rapport de la commission de comptabilité des ateliers nationaux. (*Enquête parlementaire*, t. II, p. 156.)

<sup>2</sup> La dépense totale des ateliers nationaux fut de 14.174.987 francs. Note annexée au rapport de la commission de comptabilité (*Enquête parlementaire*, t. II, p. 156.)

<sup>3</sup> Déposition Carlier, *Enquête parlementaire*, t. I, p. 246. — Rapports de police, *Enquête parlementaire*, t. II, p. 185-187. — Note et rapport de M. Carlier au ministre des travaux publics, *Enquête parlementaire*, t. II, p. 169.

conduiraient dans des maisons riches où il y aurait à piller<sup>1</sup>. Les journaux démagogiques pullulaient : pour mieux frapper les imaginations, ils prenaient les titres les plus sinistres : il y avait le *Robespierre*, la *Carmagnole*, la *République rouge* : tous ces journaux, répandus dans les masses ouvrières, contribuaient à les affermir dans les violents desseins : l'un d'eux, l'*Organisation du travail*, poussait l'audace jusqu'à publier des listes nominatives de banquiers, de notaires et d'agents de change, comme pour les désigner à la colère du peuple<sup>2</sup>. A partir du 30 mai, des rassemblements se formèrent chaque soir sur les boulevards, entre la porte Saint-Denis et la porte Saint-Martin. Ces groupes se dissipaient devant la force publique, puis se reformaient : à moins que la température ne fût défavorable, la rue ne devenait libre qu'à une heure avancée de la soirée. Ni de nombreuses arrestations, ni une loi sévère votée d'urgence sur les attroupements, ne pouvaient triompher de ces manifestations<sup>3</sup>. Dans ces escarmouches en apparence inoffensives, on se préparait à la guerre civile, à la guerre civile dont les ateliers nationaux fourniraient tout à la fois les cadres et le personnel.

Le 14 juin, cette malheureuse question des ateliers nationaux revint à l'ordre du jour de l'Assemblée. Elle v revint sous la forme d'une demande de crédit : car l'argent s'écoulait des caisses du Trésor comme l'eau s'écoule d'une écluse ouverte. Les 3 millions votés le 22 et le 24 mai<sup>4</sup> étant depuis longtemps épuisés, le ministre des travaux publics, M. Trélat, vint solliciter de l'Assemblée une nouvelle allocation du même chiffre. M. de Falloux fut ce jour-là encore l'adversaire ou plutôt le critique clairvoyant de la politique gouvernementale : *Le chiffre de trois millions, dit-il, exactement semblable à celui qu'on a déjà demandé, prouve que l'état des ateliers est aujourd'hui exactement, sans aucune exception, ce qu'il était il y a six semaines, il y a trois semaines. Je ne doute pas de la bonne volonté du ministre des travaux publics ; mais je suis obligé de dire qu'il n'a pu réussir à vous présenter l'ombre d'une mesure.* L'orateur ajoute que, dans de pareilles conditions, il veut nettement séparer la responsabilité du comité ou du sous-comité du travail de celle du pouvoir. Il demande que le décret proposé par le ministre soit renvoyé aux bureaux, qui nommeront une nouvelle commission pour l'examiner.

La réponse de M. Trélat, par les demi-aveux qu'elle renfermait, vint encore ajouter à l'inquiétude : *Toute chose, dit-il, est difficile en ce monde : celle dont nous sommes chargés l'est surtout... Depuis quinze jours, en apparence nous n'avons pas beaucoup fait ; cependant nous avons beaucoup travaillé. Nous avons déjà modifié notre milieu... Des ouvriers demandent du travail ; autrefois, ils n'en demandaient pas... Si vous savez attendre, nous allons obtenir des résultats.* C'est sur ces assurances singulièrement vagues que le décret fut renvoyé dans les bureaux.

A partir de ce moment, la préoccupation des ateliers nationaux devint si vive que tous les débats furent ramenés vers cet objet par la sollicitude inquiète de l'Assemblée. Sous l'impression de l'imminent péril, on demande à tous le remède ; on le demande aux monarchistes, aux républicains, aux révolutionnaires, aux économistes de toutes les écoles ; on interroge surtout les socialistes, comme si

---

<sup>1</sup> Cour d'assises de la Seine, affaire Jourdan. (*Gazette des Tribunaux*, 10 juillet 1848.)

<sup>2</sup> Le journal l'*Organisation du travail*, numéro du 8 juin. — *Moniteur*, p. 1332.

<sup>3</sup> Rapports de police. (*Enquête parlementaire*, t. II, p 190 et suivantes.)

<sup>4</sup> Voir supra, § II.

l'heure semblait venue pour eux de montrer par des effets visibles l'excellence de leurs doctrines. C'est là sans doute le secret de l'attention religieuse avec laquelle est écouté M. Pierre Leroux lorsque, à propos d'un débat sur la colonisation de l'Algérie, il aborde pour la première fois la tribune. *Le peuple*, dit-il, *demande une civilisation nouvelle. Si vous ne voulez pas sortir de l'ancienne économie politique ; si vous voulez anéantir toutes les promesses, non pas seulement de la dernière révolution, mais de tous les temps de la Révolution française ; si vous ne voulez pas que le christianisme lui-même fasse un pas nouveau ; si vous ne voulez pas de l'association humaine, je dis que vous exposez la civilisation ancienne à mourir dans une agonie terrible.* Ce début solennel et lugubre, qui, en tout autre temps, eût été accueilli par des murmures, est écouté, non seulement en silence, mais presque avec faveur ; on se flatte que du moderne Évangile va surgir quelque moyen de salut, et, dans l'extrémité où l'on se trouve, on est décidé à accepter le salut de toute main. On écoute donc avec avidité ; mais il se trouve que la nouvelle économie politique ne diffère guère de l'ancienne : *Il faut*, dit M. Pierre Leroux, *augmenter la production par l'association, par la mise en culture des terrains vagues de la Bretagne, du Limousin ou de la Sologne, par les migrations en Corse ou en Algérie.* Remèdes bien connus, cent fois développés, et, dans tous les cas, d'un effet éloigné ! Or, ce qu'on demande, c'est un remède immédiat ! On satisfait mal les affamés en leur promettant le pain de la moisson qui va mûrir.

Au socialiste Pierre Leroux succède le républicain Gond-chaux. Lui, il écarte hardiment la question à l'ordre du jour : *Vous ne trouverez pas étonnant que je ne vous parle pas de l'Algérie ; ce n'est pas pour elle que je suis monté à la tribune.* L'Assemblée lui sait gré de cette franchise : un seul débat importe à cette heure : *Il faut*, dit M. Goudchaux, *que les ateliers nationaux disparaissent, je dis le mot, en leur entier ; il faut qu'ils disparaissent à Paris d'abord, en province aussi ; il ne faut pas qu'ils s'amointrissent, entendez-le bien ; il faut qu'ils disparaissent... Le sol, ajoute-t-il, est maintenant très miné... La révolution de Février est arrivée trop tôt... Au Luxembourg, on fait des essais par les travailleurs, non pour les travailleurs.* Les représentants écoutent avec une attention pleine de stupeur cette confession, étrange dans une bouche républicaine. Cependant, de toutes parts le même cri s'élève : *Le remède ! le moyen ! la conclusion !* Hélas ! M. Goudchaux, pas plus que M. Pierre Leroux, ne satisfait au vœu de l'Assemblée. Il préconise la diffusion de l'instruction, le développement du crédit, la diminution des impôts ; il se perd dans les généralités, et c'est au milieu du désappointement universel qu'il descend de la tribune.

L'Assemblée pourtant ne se décourage pas. A chaque orateur, obscur ou célèbre, éloquent ou vulgaire, elle jette la même prière : *Le remède ! le remède !* En vain essaye-t-on de détourner son attention sur d'autres objets, sur les agitations qui se produisent en ce moment-là même dans certains départements, sur les troubles que la perception de l'impôt des quarante-cinq centimes vient de faire éclater à Guéret et qui ont amené entre la garde nationale et le peuple une sanglante collision. Elle ne prête à ces nouvelles qu'une oreille inattentive. Une seule pensée s'impose à elle, celle de résoudre, sans déchaîner la guerre civile, cette terrible question des ateliers nationaux.

On atteint, au milieu de cette anxiété, le jour où la commission nommée par les bureaux vint présenter son rapport sur le nouveau crédit de trois millions demandé par le ministre des travaux publics. C'était le 19 juin, M. de Falloux, nommé rapporteur de la nouvelle commission comme il l'avait été de l'ancienne,

vient lire son travail. M. Trélat lui répond. Puis, la discussion qui s'ouvre fournit à tous les donneurs de conseils une dernière occasion d'exposer leurs vues. Chacun propose son remède : l'un vante les primes à l'exportation ; l'autre, les prêts directs à l'industrie ; celui-ci demande qu'une prime soit assurée aux patrons pour chaque ouvrier employé ; celui-là se préoccupe de favoriser l'industrie du bâtiment. Victor Hugo, tout récemment élu, multiplie dans un discours étudié ses brillantes antithèses. L'Assemblée écoute avec patience, dans l'espoir, hélas ! toujours déçu, d'une solution efficace. Non seulement elle prête l'oreille aux médecins, mais elle ne dédaigne pas d'entendre les empiriques. Elle fait presque une ovation à Caussidière, qui propose de grandes entreprises de colonisation et qui, dans un langage d'une trivialité pittoresque, prêche la concorde à tous les partis. Après ces longs discours, le crédit de trois millions, sollicité par le ministre, est voté on arrête, en outre, que chaque allocation nouvelle ne pourra excéder le chiffre d'un million ; on décide enfin que les pouvoirs de la commission nommée par les bureaux seront continués.

Cependant le dénouement approchait. Il en est du monde politique comme du monde physique : il y a des heures où l'air est tellement chargé d'électricité qu'il devient presque impossible d'éviter l'orage. Dans l'Assemblée, dans les réunions extraparlimentaires, dans la presse, dans le monde du commerce et des affaires, un seul mot était clans toutes les bouches : **Il faut en finir !** La seule question était de savoir comment la dissolution s'accomplirait. M. de Falloux, que la haine des partis a essayé plus tard de rendre responsable de la crise et de la guerre civile, M. de Falloux inclinait vers une dissolution préparée par une série de mesures progressives. Cela est si vrai qu'il proposait dans ce temps-là même à la nouvelle commission du travail dont il avait déjà été l'organe tout un plan d'institutions charitables et de prévoyance destinées à adoucir la transition. Ce plan souleva d'assez vives critiques, principalement celles de M. Goudchaux, qui le trouvait trop compliqué et d'une exécution trop difficile : il fut tour à tour repoussé, adopté, et, en fin de compte, rejeté<sup>1</sup>. Si la commission de l'Assemblée ne parvenait pas à s'entendre sur les moyens propres à faire disparaître les ateliers nationaux, le gouvernement était bien moins capable encore de mener à bien une œuvre si ardue. Accusée de duplicité par les conservateurs, de dureté par les ouvriers, d'incapacité par tous, cette malheureuse Commission exécutive perdait de plus en plus son sang-froid. Longtemps elle avait essayé de nier ou de voiler le péril. Lorsqu'il fut impossible de le dissimuler, elle s'y jeta aveuglément et tête baissée.

Le 21 juin, reprenant un projet déjà discuté un mois auparavant, elle décida que les ouvriers de dix-huit à vingt-cinq ans devraient opter entre un engagement dans l'armée et la radiation immédiate des ateliers. En même temps, des ordres étaient donnés pour que les départs des brigades pour la province fussent

---

<sup>1</sup> Voir discours de M. de Falloux, séance du 24 mai 1849, *Moniteur* de 1849, p. 1891. — M. DE FALLOUX, *Mélanges politiques*, t. I, p. 113 et 114. — Dans des *Mémoires inédits*, qu'une obligeante communication nous a permis de consulter, M. Armand de Melun, qui s'était beaucoup occupé des questions sociales et ouvrières, s'exprime en ces termes : M. de Falloux, au moment où il s'apprêtait à obtenir de l'Assemblée la suppression des ateliers nationaux, voulut créer des institutions pratiques en faveur des ouvriers et des pauvres, et me demanda un projet sur le développement de la prévoyance et de l'assistance. Il le présenta à la commission des ateliers nationaux. Des voix s'élevèrent dans la commission contre le projet, eu l'accusant de donner une trop grande part à l'intervention de l'État dans le soulagement de la misère, et de restreindre le domaine de la charité privée. Le projet ne fut pas accepté.

poursuivis avec activité. Le *Moniteur* du 22 qui promulguait cette résolution l'accompagnait d'un commentaire dérisoire : Les ouvriers eux-mêmes verront avec plaisir que, par cette mesure, on commence à résoudre la question des ateliers nationaux... Il importe que ces ateliers soient dissous, et nous sommes persuadés que les travailleurs le comprendront sans peine, grâce à leur bon sens et à leur patriotisme. Comme s'il eût été nécessaire d'accroître par la brusquerie des formes la rigueur même d'un tel arrêté, M. Lalanne faisait connaître par l'affiche suivante les volontés du gouvernement : Les chefs d'arrondissement sont invités à envoyer chacun la cinquième partie de leur effectif, ce soir à trois heures, au manège. Il s'agit de départs qui doivent avoir lieu aujourd'hui, demain, après-demain. Je parlerai moi-même aux hommes de bonne volonté qui se présenteront. *Le gouvernement veut que ces départs aient lieu. Il faut que sa volonté soit exécutée aujourd'hui même.*

Le coup était porté. L'effet produit fut terrible. Le 22 juin, vers huit heures du matin, trois ou quatre cents ouvriers, conduits par un nommé Pujol, lieutenant aux ateliers nationaux, se dirigent vers le Luxembourg et demandent à être entendus par la Commission exécutive. M. Marie, qui était seul à cette heure dans la salle du conseil, donne l'ordre d'introduire cinq délégués. Pujol veut prendre la parole au nom de ses camarades. M. Marie l'interrompt : Je vous reconnais, lui dit-il, vous étiez le 15 mai l'un des envahisseurs de l'Assemblée ; je vous défends de parler ici... Cependant ses compagnons intimidés se taisaient. Vous qui êtes de vrais ouvriers, parlez ! s'écrie M. Marie. Avez-vous besoin de la permission de Pujol ? Êtes-vous les esclaves de cet homme ?<sup>1</sup> Ce que fut une entrevue commencée sous de tels auspices, on le conçoit sans peine. Après trois quarts d'heure de discussion orageuse, les délégués quittent le palais et, se répandant dans les groupes qui stationnent au dehors, leur communiquent leur indignation. Puis la colonne se met en marche et se dirige vers la place Saint-Sulpice : là Pujol harangue la foule ; les menaces contre l'Assemblée et la Commission exécutive retentissent. Un bataillon d'infanterie survient et dégage la place.

Pendant la matinée, les excitations des feuilles publiques accroissent les colères. Vous venez de prononcer par un de vos vizirs, disait l'*Organisation du travail*, un décret de proscription qui atteint vingt mille prolétaires. Trélat, du *National*, est chargé de cet ordre inhumain, et, au moment même où nous écrivons ces lignes, nous entendons la voix du peuple, voix qui brise tout dans sa colère, s'élever et protester contre votre barbarie... Vous pouvez calomnier les socialistes, vous n'aurez de repos que par la démocratie. La lutte est ouverte ! Choisissez : leur libérateur ou leur bourreau ! Réfléchissez !...

A mesure que la journée s'avance, les rassemblements se multiplient. Le mouvement, d'abord concentré sur la rive gauche, gagne bientôt l'autre rive du fleuve. Des groupes parcourent la rue Saint-Honoré, apparaissent dans le quartier des Halles, stationnent sur la place de l'Hôtel de ville. On entend les cris : *A bas Marie ! A bas Lamartine ! Nous ne partons pas ! Du travail ou du pain !*<sup>2</sup> Justement inquiets, les membres de la Commission exécutive donnent l'ordre au ministre de l'intérieur de faire arrêter cinquante-six délégués des ateliers

---

<sup>1</sup> Déposition Marie. (*Enquête parlementaire*, t. I, p. 320.)

<sup>2</sup> Rapports de police. (*Enquête parlementaire*, t. II, p. 212-214.)

nationaux, entre autres Pujol, ainsi que cinq autres ouvriers<sup>1</sup> ; mais on n'a pas les adresses exactes : en outre, quant aux cinquante-six délégués, l'ordre d'arrestation, par une étrange incurie, va se perdre au ministère de l'intérieur, d'où il n'est transmis que le lendemain à la préfecture de police<sup>2</sup> ; nulle mesure décisive ne vient donc réprimer à son origine le tumulte populaire. Toutes les rumeurs sont accueillies par la crédulité ou l'irritation des masses. On répand le bruit que de nombreuses brigades sont envoyées en Sologne, mais que ce pays est un pays malsain, et qu'on veut faire mourir de faim les ouvriers ; on ajoute que les travailleurs envoyés dans la banlieue y ont été maltraités. La journée se passe au milieu de ces agitations<sup>3</sup>. Cependant les rapports de police annonçaient une grande réunion pour le soir, sur la place du Panthéon. Vers six heures, en effet, un rassemblement plus considérable que tous les autres se forme sur cette place, descend la rue Saint-Jacques, traverse la Cité, gagne le boulevard, se dirige vers la Bastille, fait plusieurs fois le tour de la colonne en chantant la *Marseillaise*, remonte ensuite vers la rive gauche et revient à dix heures à son point de départ. Là, les manifestants s'arrêtent, allument quelques torches, forment cercle pour entendre les discours des meneurs ; puis ils se séparent au cri de : *Vive la République sociale !* et en se donnant rendez-vous sur les barricades pour le lendemain. On verra dans le prochain livre comment fut tenu cet engagement.

---

<sup>1</sup> Procès-verbaux des séances de la Commission exécutive. (*Enquête parlementaire*, t. II, p 45.)

<sup>2</sup> Procès-verbaux des séances de la Commission exécutive — déposition Panisse. (*Enquête parlementaire*, t. II, p. 45, et t. I, p. 332.)

<sup>3</sup> Rapports de police. (*Enquête parlementaire*, t. II, p. 210, 212, 214.)

## LIVRE SEPTIÈME

# L'INSURRECTION DE JUIN

I

Les révolutions parcourent toutes le même cercle : elles débutent par des promesses, et la multitude applaudit ; puis, comme aucune promesse ne se réalise, les applaudissements se changent en murmures ; les murmures grandissent à mesure que les déceptions se multiplient ; enfin, l'heure où la dernière illusion s'évanouit est aussi celle où la révolte commence. Ainsi éclata l'insurrection de Juin.

Fidèles au rendez-vous donné la veille, les émeutiers se réunirent à six heures aux abords du Panthéon. Le rassemblement, d'abord peu nombreux, s'accrut bientôt. La rue Saint-Jacques se remplit d'une foule compacte et tumultueuse. Avant huit heures, près de trois mille personnes étaient massées sur la place. C'étaient des membres des clubs, des soldats de l'ancienne garde républicaine, des ouvriers des ateliers nationaux dont on voyait flotter les bannières. Les projets de révolte étaient hautement proclamés, les armes se dissimulaient à peine. Les meneurs affirment que la garde nationale est avec eux, et que le succès est certain, de violentes clameurs s'élèvent contre la Commission exécutive et l'Assemblée nationale ; les agents de police sont poursuivis et maltraités ; l'un d'eux meurt, serré de près par la foule, ne doit son salut qu'à une femme qu'on lui avait amenée la veille sous inculpation de vol, et qu'il avait fait relâcher<sup>1</sup>. A huit heures et quart, une partie de la colonne s'ébranle et, s'écoulant par les rues qui descendent vers le fleuve, se dirige vers la Bastille. En chemin, ses rangs se grossissent : parvenus à la Bastille, les manifestants font le tour du monument ; puis les uns s'engagent dans le faubourg Saint-Antoine pour le soulever ; les autres s'avancent sur les boulevards et, arrivés vers dix heures à la porte Saint-Denis, s'emparent des voitures, dépavent les rues, accumulent les matériaux de toute sorte, commencent, en un mot, les premières barricades de la journée.

Les membres de la Commission exécutive, qui habitaient au Luxembourg, connurent de bonne heure les rassemblements du Panthéon. Quoique les incidents de la veille fussent bien propres à les éclairer, ils ne parurent pas comprendre tout d'abord la grandeur du péril : peut-être aussi se fiaient-ils aux ordres donnés dans la soirée précédente. Prévenu dès sept heures du matin par plusieurs officiers supérieurs de la 11e légion, M. Arago, qui était encore au lit,

---

<sup>1</sup> Rapports de police. (*Enquête parlementaire*, t. II, p. 231.) — Procès Pinel-Grandchamp. (*Gazette des Tribunaux*, numéros des 12-14 septembre 1848.)

hésitait à prescrire des mesures de répression<sup>1</sup>. A une heure plus avancée, M. Garnier-Pagès, avec un optimisme étrange, disait encore, à ceux qui lui parlaient de barricades : *Si des barricades existent, nous les ferons abattre, c'est la chose du monde la plus facile*<sup>2</sup>. Comme si les quartiers de la rive gauche fussent seuls menacés, on se borna à requérir de la préfecture de police l'envoi d'une centaine d'agents pour protéger le Luxembourg et à donner l'ordre de battre le rappel dans les Xe, XIe et XIIe arrondissements<sup>3</sup>.

L'illusion fut courte. A partir de neuf heures, les rapports qui se succédaient d'instant en instant ne laissèrent aucun doute sur les événements qui se préparaient. En quelques heures, l'étincelle partie de la place du Panthéon alluma un effroyable incendie. Jamais insurrection ne s'étendit avec cette rapidité. On apprit coup sur coup les plus désolantes nouvelles. Les voies étroites qui descendent de la montagne Sainte-Geneviève vers la Seine se hérissaient de défenses. Sur le boulevard Saint-Denis et sur le boulevard Saint-Martin, les grilles étaient arrachées, les charrettes étaient renversées, les pavés, les planches, les débris de tout genre étaient entassés aux angles des rues pour empêcher la circulation : on montait dans les maisons pour y chercher des armes. Sur la place de la Bastille, au Marais, à Ménilmontant, au faubourg Poissonnière, partout se dressaient des barricades. Les sectionnaires de la Société des droits de l'homme, les anciens *Montagnards* de Caussidière, les *forts de la Halle*, étaient autant de champions pour l'émeute. Les travailleurs des ateliers nationaux, groupés autour de leurs brigadiers, exhalaient leurs colères : *La République*, disaient-ils, *leur envoie le morceau de pain qu'elle leur avait donné*. Les faubourgs éloignés s'apprétaient à lancer sur la ville leur contingent d'ouvriers turbulents, de repris de justice, d'artisans de troubles. — Dès les premiers rapports, l'ordre fut donné de battre le rappel, non plus seulement sur la rive gauche, mais dans toute la ville et dans la banlieue<sup>4</sup>. Par malheur, si, dans les quartiers riches, la cause de l'ordre rencontrait de nombreux défenseurs, il en était autrement dans les quartiers populaires. Là, les tambours qui parcouraient les rues furent insultés et leurs caisses crevées ; la 8e et la 12e légion semblaient complètement acquises à l'émeute ; la 9e y inclinait en partie ; les 5e, 6e, 7e et 11e comptaient bien des éléments suspects. Les gardes nationaux, sur certains points, poussaient l'audace jusqu'à se montrer en uniforme et en armes sur les barricades. Enfin, de prétendus conciliateurs, mêlés aux rassemblements, prêtaient encore des forces à la sédition en obscurcissant le sentiment du devoir et la notion de la légalité. Le mouvement n'était pas cantonné, comme à d'autres époques, dans quelques quartiers faciles à cerner, mais il éclatait à la fois dans la moitié de Paris. En traçant une ligne droite qui, partant au sud de la barrière d'Enfer, se serait prolongée au nord jusqu'à la barrière des Martyrs, on aurait pu mesurer le champ de bataille où l'insurrection se développerait. L'immense demi-cercle situé à l'est de cette ligne était ou allait être presque entièrement au pouvoir de l'émeute. La partie occidentale de la ville resterait seule fidèle à l'autorité légale.

---

<sup>1</sup> Déposition Vieil et Conti, chefs de bataillon de la garde nationale. (*Enquête parlementaire*, t. I, p. 351 et 263.)

<sup>2</sup> Déposition Renault. (*Enquête parlementaire*, t. I, p. 341.)

<sup>3</sup> Procès-verbaux des séances de la Commission exécutive, séance du 23 juin. (*Enquête parlementaire*, t. III, p. 247.)

<sup>4</sup> Procès-verbaux des séances de la Commission exécutive, séance du 23 juin. (*Enquête parlementaire*, t. III, p. 248.) — Lettre de M. Clément Thomas, commandant en chef de la garde nationale. (*Le National*, n° du 2 décembre 1848.)

Les aides de camp, les amis officieux, les messagers de toute sorte, arrivaient coup sur coup, donnant le signal d'alarme. Atterrés de ces nouvelles, décidés cependant à une résistance énergique, les membres de la Commission exécutive convinrent de se partager la défense. M Arago et M. Garnier-Pagès résolurent de demeurer au Luxembourg, se flattant d'arrêter par leur influence l'insurrection de la rive gauche et de rallier autour d'eux les gardes nationaux de bonne volonté. Quant à Ledru-Rollin, Marie, Lamartine, ils se préparèrent à se rendre au palais de l'Assemblée, qui devait être le siège du gouvernement. Enfin, le commandement de toutes les forces militaires fut confié au général Cavaignac : c'était à lui qu'incombait le principal rôle ; car il s'agissait désormais, non de négocier, mais de lutter et de vaincre. Le général, en vue de la prochaine bataille, prit aussitôt ses dispositions de combat.

Le 17 niai, au moment même de son installation au ministère de la guerre, le général Cavaignac avait reçu l'ordre de réunir à Paris une force de vingt à vingt-cinq mille hommes. Nulle précaution, en effet, ne paraissait superflue pour contenir ce peuple dont on avait naguère vanté la sagesse et publié la souveraineté. Lamartine surtout ne se lassait pas de répéter au ministre : **Les troupes arrivent-elles ? Préparez-vous à une bataille, elle est imminente.** Fidèle interprète de ces volontés, Cavaignac s'était préoccupé d'augmenter la garnison de Paris et de la banlieue. Afin d'accroître l'effectif réel des combattants, il avait éloigné les bataillons de dépôt et leur avait substitué des bataillons de guerre. Par surcroît de prudence, il avait décidé qu'aucun bataillon ne partirait sans être préalablement remplacé. De concert avec le général Bedeau, très entendu dans l'administration militaire, il s'était appliqué à utiliser toutes les ressources du casernement ; car il fallait éviter avant tout d'inquiéter ou de provoquer l'opinion publique en faisant camper des régiments dans la capitale. Au 23 juin, les garnisons de Paris, de Versailles et de Saint-Germain présentaient un chiffre total de vingt-neuf mille deux cent vingt-huit hommes, tant en infanterie qu'en artillerie et en cavalerie. A ces forces, il fallait ajouter douze mille gardes mobiles. Tout cela faisait un effectif de quarante mille hommes, sans compter la garde nationale. Enfin les trois brigades de la division de réserve de l'armée des Alpes, échelonnées sur la route de Lyon, devaient apporter, en cas d'extrême péril, un renfort décisif<sup>1</sup>.

La sage distribution des troupes importait plus encore que la force numérique de ces troupes elles-mêmes. Cavaignac le sentait bien. A cet égard, l'histoire de nos luttes civiles lui fournissait un enseignement dont il résolut de profiter. En juillet 1830, en février 1848, les régiments, divisés par petits détachements et disséminés sur l'immense surface de la ville, s'étaient vus coupés de leurs communications. Énergés par de longues attentes, abandonnés sans ordre, tour à tour acclamés et menacés, ils s'étaient laissés désarmer en détail sans qu'on pût, d'ailleurs, les accuser de faiblesse ou de trahison. Jaloux du repos public, plus jaloux encore de la discipline et de l'honneur militaires, Cavaignac était dominé par la préoccupation qu'aucun de ses soldats ne fût désarmé. Le plan qu'il s'était tracé dans l'éventualité d'une émeute, et qui avait obtenu l'approbation du général Bedeau et du général Lamoricière, consistait à placer le quartier général loin de l'insurrection, à la laisser se développer si l'on ne pouvait l'éviter, à agir par grandes masses contre les quartiers rebelles, à maintenir soigneusement les communications, en autres termes, à procéder non comme la police qui réprime et disperse en détail, mais comme une armée qui combat et

---

<sup>1</sup> Assemblée nationale, séance du 25 novembre 1848, discours de Cavaignac.

gagne la victoire. Un tel plan n'était pas le plus propre à épargner l'effusion du sang, mais il avait l'avantage d'amener un résultat presque certain. — Ce plan une fois adopté, Cavaignac s'y était attaché avec cette ténacité inflexible qui était la principale de ses qualités militaires. C'est avec un sentiment de conviction absolue que, le 23 juin au matin, au Luxembourg, il l'exposa aux membres de la Commission exécutive. A la vérité, les objections ne lui furent pas épargnées : Ledru-Rollin observait que les barricades sont contagieuses : Arago remarquait à son tour que le meilleur moyen de ne pas avoir à enlever les barricades, c'est de ne pas les laisser édifier ; quant au ministre de l'intérieur, il s'emportait et demandait si décidément on voulait une bataille<sup>1</sup>. Cependant la Commission, étrangère aux choses de la guerre, s'inclina avec une résignation modeste devant la compétence du général et lui laissa toute latitude pour suivre un système qu'elle n'approuvait pas. — Peu sensible à ses critiques, Cavaignac se hâta de se rendre au palais de l'Assemblée, où il établit son quartier général. Là, il divisa en trois corps les troupes placées sous ses ordres. Le premier corps, confié au général Lamoricière, devait couvrir la ligne des boulevards et les faubourgs depuis le quartier Montmartre jusqu'au quartier du Temple. Le second, commandé par le général Bedeau, avait pour mission de garder l'Hôtel de ville, de le dégager sur la droite et sur la gauche, et de pénétrer ensuite jusqu'au cœur du faubourg Saint-Antoine. Le troisième enfin, qui avait pour chef le général Damesme, était appelé à opérer sur la rive gauche, c'est-à-dire à occuper la place du Panthéon et à déblayer d'un côté le faubourg Saint-Jacques et de l'autre le faubourg Saint-Marcel.

Malgré les ressources dont il disposait, malgré la liberté d'allures dont il jouissait, Cavaignac n'envisageait pas sans émotion cette lutte si grave pour son pays, si décisive pour sa renommée. Ainsi que ses lieutenants, il était habitué aux libres expéditions de l'Afrique, non aux surprises et aux horreurs des guerres de rues. En dépit de son calme extérieur, les souvenirs de *Juillet* et de *Février* pesaient sur son âme. Quoiqu'il eût pris ses mesures pour se passer de la garde nationale, il n'apprenait pas sans anxiété que, dans les quartiers populaires, elle se prononçait pour la sédition. L'attitude de la garde mobile l'inquiétait surtout. Que ferait, en face de l'émeute, cette jeune troupe, composée en grande partie de gamins de Paris, sceptiques, blasés, vicieux, avec cela adroits, patriotes, héroïques à leurs heures ? Cet héroïsme se déploierait-il pour ou contre l'ordre ? L'expérience du 16 avril et du 15 mai, l'irritation de ces jeunes gens contre les socialistes à qui ils attribuaient les retards de leur équipement, une certaine tendance à railler les déclamations démagogiques, tous ces motifs invitaient à l'espérance. Mais, d'un autre côté, ces enfants de seize à dix-huit ans étaient nés dans les faubourgs mêmes contre lesquels ils devaient combattre ; on savait leur mobilité d'impressions ; on redoutait quelque retour soudain ; et l'on pouvait prévoir que, par leur nombre, leur audace ou leur valeur, ils feraient pencher la balance dans le camp où ils se porteraient.

Vers midi fut versé le premier sang de l'insurrection. Une colonne d'émeutiers, venue de la place du Panthéon jusqu'à la Bastille, s'était engagée sur le boulevard et était arrivée à la porte Saint-Denis. Sans perdre de temps, les factieux s'étaient dispersés dans les rues voisines et s'étaient efforcés de rallier à eux les habitants : leur tentative avait eu peu de succès ; la population était curieuse, inquiète, non sympathique. Cette indifférence ne les avait point découragés, et ils s'étaient mis à dépaver la chaussée. A onze heures et demie,

---

<sup>1</sup> Assemblée nationale, séance du 25 novembre, discours de M. Barthélemy Saint-Hilaire.

une forte barricade s'élevait, interceptant le boulevard depuis la rue Mazagran jusqu'à la rue de Cléry. La voie publique était presque déserte, les boutiques fermées. A ce moment arriva un détachement d'une trentaine de gardes nationaux escortant des tambours qui battaient le rappel. Ils furent assaillis par une décharge venant de la barricade et par quelques coups de feu partis d'une maison du boulevard. Plusieurs tombèrent : la situation du détachement devenait critique. Heureusement, une compagnie de la seconde légion accourut spontanément au bruit de la fusillade, puis bientôt survint un bataillon tout entier de la même légion, ayant à sa tête le lieutenant-colonel Bouillon, le commandant Coraly et plusieurs autres officiers supérieurs, entre autres M. Roger du Nord. Après un vif engagement, la barricade fut prise. Ce premier succès, peu important au point de vue matériel, révélait, dans la garde nationale des quartiers dévoués à l'ordre, un esprit de résolution qui était de bon augure. — Un épisode héroïque marqua ce premier acte de la lutte. A l'attaque de la barricade, un garde national nommé Leclerc vit son fils aîné tomber à ses côtés mortellement blessé : aidé de quelques-uns de ses camarades, il le transporte chez lui ; puis aussitôt il revient reprendre sa place dans les rangs de la légion, amenant son second fils pour remplacer au feu celui qui avait été frappé. — Comme la barricade venait d'être emportée, on vit déboucher sur le boulevard une forte colonne, composée de garde mobile, d'infanterie légère, de lanciers et d'artillerie. C'était le général Lamoricière qui prenait possession de son commandement.

A partir de ce moment, la bataille devint générale. On peut en suivre les péripéties sanglantes sur les trois points principaux où elle se développe : dans le quartier du Panthéon, dans le quartier de l'Hôtel de ville, — enfin dans les quartiers Saint-Denis, Poissonnière et du Temple.

Le quartier du Panthéon (XII<sup>e</sup> arrondissement), avec ses voies étroites et tortueuses descendant d'un côté vers le fleuve et de l'autre vers les barrières, était plus propre que tout autre à la guerre des rues. Il renfermait une population pauvre, turbulente, aigrie par la misère. A cette population se mêlaient beaucoup de vagabonds, d'étrangers, de repris de justice, habitant dans d'infests garnis. C'est dans ce quartier que s'étaient formés, dans la soirée de la veille et le matin même, les premiers rassemblements. Lorsqu'on battit le rappel, cinq cents boulines seulement, sur vingt mille que comptait la 12<sup>e</sup> légion, se rendirent à la mairie<sup>1</sup>. Tout le reste, officiers et soldats, était acquis à l'insurrection ou paralysé par la crainte. Dès onze heures, les barricades surgissaient partout : elles s'élevaient rue des Noyers, rue des Mathurins, place Cambrai, place du Panthéon, rue Soufflot, rue des Sept-Voies. Cependant un espoir chimérique de conciliation retarda de quelques heures l'ouverture des hostilités.

M. Arago, resté, comme on l'a vu, au Luxembourg, avait dirigé sur le Panthéon une colonne placée sous la direction d'un adjoint du XI<sup>e</sup> arrondissement, M. Buchère, et composée de trois pelotons de la 11<sup>e</sup> légion, quelques pelotons d'infanterie de ligne et un escadron de dragons. Cette petite troupe, en arrivant sur la place, prit possession d'une barricade élevée près de la nouvelle mairie ; puis elle se disposa à attaquer une autre barricade, à l'entrée de la rue des Sept-Voies. A ce moment, elle fut arrêtée par un chef de bataillon de la 12<sup>e</sup> légion, M. Dupont : **Je viens de l'Assemblée, dit-il ; les idées de conciliation y prévalent :**

---

<sup>1</sup> Conseils de guerre, procès Pinel-Grandchamp, maire du XII<sup>e</sup> arrondissement. (*Gazette des Tribunaux*, numéros des 12-14 septembre 1848.)

toute attaque pourrait amener d'irréparables malheurs. Le maire, M. Pinel-Grandchamp, survint : Retirez-vous, cria-t-il aux soldats, vous pouvez aujourd'hui avoir la victoire si vous employez la violence ; mais demain, le gouvernement peut être renversé. — Nous devons obéir à nos ordres, repartit M. Buchère. Le maire insistait, se flattant d'apaiser les esprits si l'on ne déployait pas l'appareil de la force<sup>1</sup>. Cependant la parole de M. Pinel-Grandchamp n'était pas sans autorité : on le savait estimé dans son arrondissement pour sa bienfaisance ; on n'ignorait pas qu'il avait donné récemment des gages à la cause de l'ordre en éliminant de la mairie les créatures de Barbès. La colonne reprit le chemin du Luxembourg.

Elle y retrouva M. Arago, d'instant en instant plus inquiet. Il prit lui-même la direction des troupes et les ramena vers le Panthéon. Comme il était engagé dans la rue Soufflot et s'avançait vers la barricade qui interceptait cette rue, M. Pinel-Grandchamp vint à lui, revêtu de son écharpe, et le supplia de parler aux insurgés. M. Arago était aussi désireux que personne d'éviter l'effusion du sang. Les émeutiers s'agitaient tumultueusement aux abords de la place. Il alla vers eux et leur parla avec l'autorité qu'il empruntait à son âge, à son illustration scientifique, à ses anciens services. Son attitude courageuse ajoutait à l'énergie de son langage. Parmi les ouvriers, quelques-uns semblèrent touchés ; plusieurs, s'approchant de lui et lui prenant les mains, lui disaient avec un accent de sincérité touchante : Monsieur Arago, vous ne savez pas ce que c'est que la misère, vous n'avez jamais eu faim. La plupart demeuraient impassibles ou formulaient des demandes dérisoires, réclamant en particulier la mise en liberté de Blanqui et de Barbès. Convaincu de son impuissance, M. Arago rejoignit la troupe. M. Pinel-Grandchamp s'interposa encore une fois ; il essaya de parler à son tour, offrant que la troupe se retirât, que les insurgés se retirassent aussi, que la barricade demeurât intacte. Cette proposition, émanée du maire de l'arrondissement, révélait une complaisance voisine de la complicité. Avant de donner le signal de la lutte nécessaire, Arago ne voulut laisser à personne le soin de faire les sommations légales. Soit suprême espoir d'être écouté, soit désir de détourner sur lui le péril, il s'avança de nouveau seul et fit aux insurgés les trois réquisitions voulues par la loi. Cette dernière tentative étant restée sans effet, la troupe s'élança au pas de charge et s'empara de la barricade. Les insurgés ne la défendirent point : pourtant leur attitude irritée faisait craindre une collision : l'un d'eux dirigea même à bout portant contre Arago le canon de sa carabine ; celui-ci parvint à la détourner avec la main<sup>2</sup>.

Pendant ce temps, le général Damesme, chargé de diriger les opérations militaires de la rive gauche, avait pris possession de son poste. La barricade de la rue Soufflot étant prise, il se concerta avec Arago pour profiter de ce succès et détruire les ouvrages que les insurgés avaient élevés sur les pentes de la rue Saint-Jacques et dans les rues voisines. La colonne, grossie par quelques renforts, se met en marche et enlève successivement les barricades de la Sorbonne, de la rue des Cordiers, de la place Cambrai, de la rue des Mathurins. Mais ce n'est pas sans effusion de sang que ces rues sont déblayées ; les pertes

---

<sup>1</sup> Conseils de guerre, procès Pinel-Grandchamp, déposition Buchère. (*Gazette des Tribunaux*, numéros des 12-14 septembre.) — *Ce que j'ai fait pendant l'insurrection*, par M. DUPONT, chef de bataillon de la 12<sup>e</sup> légion.

<sup>2</sup> Conseils de guerre, procès Pinel-Grandchamp, dépositions Arago et autres. (*Gazette des Tribunaux*, 12-14, septembre 1848.)

sont nombreuses : un chef de bataillon et un capitaine du 73<sup>e</sup> de ligne tombent mortellement blessés.

Tels étaient, vers cinq heures de l'après-midi, les résultats obtenus dans le quartier du Panthéon, résultats incomplets sans doute, mais non sans importance, surtout si l'on songe que le général Damesme n'avait, à cette heure, à sa disposition que deux bataillons d'infanterie et quelques détachements de garde mobile et de garde nationale<sup>1</sup>. — Que se passait-il, pendant ce temps, dans le quartier de l'Hôtel de ville, que le général Bedeau avait reçu la mission de protéger ?

Le général, installé à l'Hôtel de ville, y avait réuni bientôt des forces importantes : à dix heures, étaient arrivés les 4<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> bataillons de garde mobile, puis, entre onze heures et midi, six bataillons d'infanterie, appartenant aux 12<sup>e</sup>, 48<sup>e</sup> et 59<sup>e</sup> de ligne<sup>2</sup>. A ces troupes s'ajoutaient quelques compagnies de garde républicaine. Ces bataillons, dont quelques-uns étaient casernés dans des quartiers éloignés, notamment à Popincourt et à Reuilly, avaient dû franchir de nombreuses barricades, si nombreuses que les officiers supérieurs avaient été contraints d'abandonner leurs montures ; mais, fidèles au système de concentration adopté, ils ne s'étaient pas attardés à détruire les obstacles accumulés sur leur route et s'étaient hâtés vers le lieu de rendez-vous fixé<sup>3</sup>.

Ces forces, quoiqu'elles fussent considérables et qu'elles dussent plus tard s'accroître de quatre bataillons, étaient encore insuffisantes pour la lourde tâche que le général Bedeau avait à remplir. L'Hôtel de ville, lieu où les révolutions se légitiment et se consacrent, devait être l'objet de tous les efforts de la sédition. L'édifice n'était pas alors isolé comme il l'a été depuis, mais était entouré de petites rues étroites et tortueuses, par où les émeutiers pouvaient se glisser, jusqu'à la Maison commune. Le VIII<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> arrondissement, qui comprenaient le quartier Saint-Gervais, le Marais, la Cité, l'île Saint-Louis, le faubourg Saint-Antoine, étaient presque entièrement acquis à l'insurrection. La garde nationale n'avait pas répondu à l'appel : les barricades s'étaient élevées sans résistance. Enfin il importait non seulement de protéger l'Hôtel de ville, mais aussi de couvrir les deux rives de la Seine le long de la Cité et de rejeter vers la montagne Sainte-Geneviève les insurgés, que le général Damesme pousserait de son côté vers le fleuve.

C'est à cette dernière partie de sa biche que le général Bedeau, après divers engagements rue Saint-Antoine et rue Planche-Mibray, résolut de se consacrer surtout. Vers quatre heures, on entendait du côté de la Sorbonne le bruit de la fusillade : c'était le général Damesme qui, descendant les pentes du quartier Saint-Jacques, attaquait les barricades de la place Cambrai. S'avancer vers lui, lui tendre la main, balayer ainsi la rive gauche, était un résultat capital, mais on ne pouvait l'atteindre sans triompher de bien des obstacles. Trois énormes barricades s'élevaient l'une, barrant l'entrée du pont Saint-Michel ; la seconde, un peu en arrière de la première, s'étendant de la rue Macon à la rue Saint-Séverin, et coupant le bas de la rue de la Harpe ; la troisième, plus formidable que les deux autres, édifiée à l'entrée du Petit-Pont, près de l'Hôtel-Dieu. Ces

---

<sup>1</sup> Tableau de l'emplacement et des mouvements des troupes et de la garde mobile pendant l'insurrection de Juin. (*Moniteur* de 1848, p. 3421.)

<sup>2</sup> Tableau de l'emplacement et des mouvements des troupes et de la garde mobile pendant l'insurrection de Juin. (*Moniteur* de 1848, p. 3421 et 3437.)

<sup>3</sup> Assemblée nationale, séance du 25 novembre 1848, discours du général Bedeau.

barricades étaient flanquées de plusieurs autres qui les appuyaient. C'est contre cet ensemble d'ouvrages que le général Bedeau dirigea tous ses efforts. La barricade Saint-Michel fut promptement franchie. Il n'en fut pas de même de la barricade de la rue Saint-Séverin. Deux cents hommes de la légion, venus du quartier Saint-Sulpice par la rue Saint-André des Arts et commandés par le chef de bataillon Masson, avaient déjà essayé de s'en emparer. Ils s'étaient flattés d'abord d'obtenir la soumission des émeutiers sans recourir à la force : *J'irai trouver les insurgés, avait dit Masson, et je parlementerai.* Il s'était, en effet, approché d'eux et avait taché de les convaincre : *Que vous faut-il ? leur disait-il. Vous avez le suffrage universel. Vous faut-il du pain pour vos enfants ? Vous aurez des secours.* Un morne silence avait accueilli ce langage. Impuissant et désolé, M. Masson replia sa colonne trop peu nombreuse pour une attaque de vive force, rallia à lui un détachement du 12<sup>e</sup> de ligne et, sa troupe ainsi accrue, revint vers les insurgés. Une dernière conciliation fut encore tentée : *Ne tirez pas, s'écriait le commandant, ne tirez pas ! Ne commencez pas la guerre civile*<sup>1</sup>. Une décharge, partie des rangs de l'émeute, fut la seule réponse : Masson tomba foudroyé ; la barricade fut prise.

A ce moment, un violent orage éclatant sur la ville ralentit et même suspendit la lutte. Il était alors cinq heures et demie. Cependant la barricade du Petit-Pont résistait encore. Plusieurs attaques restent vaines. Un détachement de garde républicaine, qui a pénétré dans l'intérieur de l'ouvrage, y est fait prisonnier. Le général Bedeau sent la nécessité d'un grand effort. Il forme une colonne d'attaque, composée de garde mobile, d'infanterie de ligne, de garde républicaine, et appuyée par l'artillerie de la garde nationale sous les ordres de Guinard. La barricade est abondamment pourvue de défenseurs : ce sont des ouvriers, d'anciens Montagnards ; parmi eux, se fait remarquer un nommé Dietrich, vieux soldat d'Afrique. De la maison des magasins des Deux Pierrots et des fenêtres de l'Hôtel-Dieu, des grêles de projectiles tombent sur la troupe. Sur ce point, la lutte se prolonge jusqu'à la chute du jour. Enfin, après des assauts réitérés, la barricade est emportée ; les barricades voisines, à l'entrée de la rue Saint-Jacques, le sont également : les maisons suspectes sont fouillées ; le bas quartier de la rive gauche est libre ; tous les efforts peuvent désormais se porter sur le quartier Saint-Antoine. Mais ce n'est pas sans pertes douloureuses que ce résultat a été obtenu. Le lieutenant-colonel Vernon a été blessé ; Bixio, le représentant Bixio, qui s'est intrépidement jeté au milieu du combat, a reçu une balle en pleine poitrine ; Bedeau a été lui-même atteint d'un coup de feu.

Dans le quartier des boulevards, Lamoricière n'avait pas une tâche moins lourde que Bedeau ; elle l'était même davantage, à cause de l'étendue du champ de bataille. On l'a vu arrivant à la porte Saint-Denis au moment où la première barricade venait d'être enlevée par la garde nationale. Il devait balayer les faubourgs Poissonnière, Saint-Martin, Saint-Denis, du Temple, rendre libres les boulevards extérieurs et, obliquant ensuite vers la droite, prendre à revers les insurgés du faubourg Saint-Antoine. Ces vastes quartiers, à coup sûr, étaient loin d'appartenir entièrement à la cause de l'insurrection : mais ils confinaient aux communes de la Villette, de la Chapelle, de Belleville. La Villette était troublée depuis le matin par les artisans d'émeutes, et un convoi d'armes y avait été pillé. A Belleville, refuge de toute la lie de Paris, cent vingt hommes à peine avaient obéi au rappel, et encore y avait-il parmi eux autant d'ennemis que d'amis. La

---

<sup>1</sup> Conseils de Guerre, procès des assassins du commandant Masson, dépositions Giles, Réaume, Hardouin (*Gazette des Tribunaux*, 1<sup>er</sup> et 2 octobre 1848.)

Chapelle comptait dans son sein près de cinq mille ouvriers, dont un grand nombre était employé aux chemins de fer, gens non dans la misère, mais travaillés depuis longtemps par les menées socialistes et poussés aux violences par un club affreux<sup>1</sup>. Ces turbulentes communes versaient dans Paris leurs enfants perdus qui, franchissant les barrières, couronnaient de barricades la crête des faubourgs.

Pour soutenir la lutte, Lamoricière n'avait pas encore à sa disposition les nombreux renforts qui lui arrivèrent plus tard. Sa colonne ne se composait que de trois bataillons de ligue, un bataillon mobile et un peu de cavalerie<sup>2</sup>. Heureusement, il s'appuyait sur de nombreux détachements de la 1<sup>re</sup> de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> légion, légions recrutées dans les quartiers dévoués à l'ordre et destinées à faire, en ces jours douloureux, leurs preuves de bravoure. Dans les rangs de ces légions s'étaient mêlés plusieurs des généraux présents à Paris ; on les voyait portant le fusil comme de simples soldats, et donnant à tous l'exemple de l'abnégation et de la vaillance.

Toujours hardi et impétueux, Lamoricière dispose ses colonnes pour le combat. La lutte s'engage partout : dans le haut du faubourg Poissonnière, où une énorme barricade, élevée au coin de la rue de Bellefonds et défendue par les ouvriers mécaniciens de la Chapelle, arrête longtemps les efforts de la troupe ; dans le faubourg Saint-Denis, qui devient libre jusqu'aux barrières ; dans le faubourg Saint-Martin, qui est dégagé jusqu'à la rue Château-Landon ; mais ces succès sont achetés par de durs sacrifices. La garde nationale surtout paye un large tribut à la mort. Là, tombent blessés M. Pierre de Rémusat, l'avocat Desmaretz, le représentant Dornès ; le commandant Lefèvre, de la 28<sup>e</sup> légion, est mortellement atteint. Et cependant, malgré cette effusion de sang, les positions conquises ne le sont qu'à titre précaire. A la vérité, les insurgés sont momentanément chassés des quartiers Saint-Denis et Saint-Martin ; mais ils se eu-donnent dans le clos Saint-Lazare ; ils se fortifient surtout dans le quartier du Temple. — A l'angle de la rue du Faubourg du Temple et de la rue Saint-Maur s'élève une série de barricades formidables. Tous les essais de conciliation ont échoué. Lamoricière, avec ses faibles forces, ne peut attaquer ; il se consume dans une attente fiévreuse, et, dans son impatience, il envoie exprès sur exprès pour demander des renforts au général Cavaignac.

Cavaignac était au Palais-Bourbon. Jusque-là, prévoyant la prolongation de la lutte et justement ménager de ses réserves, il était resté sourd à toutes les demandes de secours. Mais cet appel, adressé par un de ses lieutenants dont il savait la hardiesse et l'expérience, fit fléchir sa résolution. Jaloux de couronner la journée par une opération décisive, il donna aux troupes qui stationnaient sur la place de la Concorde l'ordre de marcher et, réunissant sept bataillons, se dirigea lui-même vers le faubourg du Temple. M. de Lamartine, M. Duclerc, le prince

---

<sup>1</sup> *Enquête parlementaire sur l'insurrection de Juin*, déposition Vilin, maire de Belleville, et Winter, commissaire de police de la Chapelle, t. I, p. 368 et 369.

<sup>2</sup> Assemblée nationale, séance du 25 novembre, discours de Cavaignac. — Le général Cavaignac ne parle que des troupes placées sous le commandement immédiat de Lamoricière ; mais si l'on veut avoir le compte total des forces qui, dès le début, furent appelées à défendre les quartiers des boulevards et les faubourgs du nord, il faut ajouter à ces quatre bataillons le 5<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> bataillon mobile, ainsi que le 3<sup>e</sup> bataillon du 7<sup>e</sup> léger, placés sous les ordres directs du général Lafontaine et qui furent engagés dès le commencement de l'après-midi au faubourg Poissonnière et rue Saint-Laurent. (Tableau des mouvements des troupes, *Moniteur*, p. 3421 et 3437.)

Bonaparte, M. de Tréveneuc se joignirent à lui. Chemin faisant, Lamartine voulut essayer son empire sur les niasses ; mais sa voix, naguère si puissante, ne souleva que de rares acclamations. Lamoricière était dans le faubourg Saint-Denis et en achevait la pacification. Cavaignac, après lui avoir laissé quelques troupes, continua avec le reste de sa colonne sa route sur le boulevard et s'engagea dans la rue du Faubourg du Temple.

Au delà du canal Saint-Martin s'étendait, à l'angle de la rue Saint-Maur, la formidable barricade qui avait arrêté jusqu'ici les défenseurs de l'ordre : elle était flanquée d'autres ouvrages et constituait une sorte de redoute. Les habitations voisines étaient occupées et vomissaient une grêle de projectiles. Insurgés descendus des hauteurs de Belleville, soldats de l'ancienne garde républicaine, gardes nationaux du quartier égarés ou coupables, et portant leur uniforme dans les rangs de l'émeute, tous étaient mêlés et confondus, soit derrière leurs remparts de pavés, soit dans les abris des maisons : leur nombre a été évalué à deux mille huit cents. Cavaignac fit pointer successivement deux pièces d'artillerie contre la barricade ; les deux tiers des servants sont tués sur leurs pièces ; les chevaux sont abattus. Un bataillon de ligne s'élança en colonne d'attaque, mais il est accueilli par le feu des maisons ; les balles pleuvent sur la chaussée et arrivent jusque sur le boulevard. Étonné de cette résistance, Cavaignac fait un instant reposer sa troupe. Impatient d'en finir, sentant que ses forces, si nombreuses qu'elles soient, sont encore insuffisantes, il fait en toute hâte demander à Lamoricière un des bataillons qu'il lui a amenés. Le 29<sup>e</sup> de ligne arrive au pas de course, sous les ordres du colonel Dulac. Le général le lance contre la barricade, tandis que de forts détachements, dirigés dans les rues latérales, tournent les positions de l'ennemi. Ce dernier effort est enfin couronné de succès ; mais la lutte a duré près de cinq heures : elle a coûté à l'armée près de quarante milliers hors de combat : le général Foucher, plusieurs officiers supérieurs ont été atteints ; le colonel Dulac, qui a eu l'honneur d'emporter les barricades, est lui-même parmi les blessés. Les insurgés se dispersent jusqu'au delà des barrières, vaincus plutôt que soumis. Cavaignac, comprenant plus que jamais la gravité de la lutte, reprend tout attristé le chemin de son quartier général. Il ne songe plus à dissimuler ses préoccupations, et, s'arrêtant un instant devant le ministère des affaires étrangères où étaient réunis quelques détachements de la première légion, il ne cache pas que la cause de l'ordre réclame les suprêmes sacrifices. Il était neuf heures du soir lorsque le général regagna le Palais-Bourbon<sup>1</sup>.

Il y trouva l'Assemblée anxieuse, la Commission exécutive affolée.

Les représentants, avides de recevoir et de communiquer les impressions du moment, étaient arrivés de bonne heure au palais législatif. La séance s'était ouverte à une heure, suivant la coutume des jours paisibles. Il ne semble pas que la gravité du mouvement ait apparu tout d'abord. Le général Lebreton ayant demandé que des représentants se rendissent sur le lieu des troubles, la proposition fut écartée par l'ordre du jour. Il en fut de même d'une motion de M. Banne, qui réclamait la permanence. L'un des ministres, M. Flocon, ne craignit pas d'attribuer l'agitation de la capitale aux *menées des partis et à l'or de*

---

<sup>1</sup> Assemblée nationale, séance du 25 novembre 1848, discours du général Cavaignac. — Séance du 23 juin 1848, discours de M. Duclerc. — Conseils de guerre, affaire Lécuyer (*Gazette des Tribunaux*, 27 octobre 1848.) — Maxime DU CAMP, *Souvenirs de 1848*, p. 246.

*l'étranger*. Chose plus étrange ! presque à la même heure, un esprit plus avisé, M. Marrast, dans une proclamation aux habitants de Paris, reproduisait ces solennelles niaiseries. Dédain du péril ou affectation de fermeté, on entendit le rapport de M. de Falloux, qui concluait à la suppression des ateliers nationaux, suppression tempérée, à la vérité, par de notables adoucissements. Puis on passa à l'ordre du jour, c'est-à-dire à la discussion sur le rachat des chemins de fer. Ni les premiers rapports lus par le président Sénard, ni les déclarations faites vers trois heures et demie par le général Cavaignac, ne troublèrent cette sécurité relative des premiers moments. Mais lorsque, la journée s'avancant, les nouvelles devinrent rares, confuses, incertaines ; lorsque les noms des blessés et des morts, volant de bouche en bouche, attestèrent l'intensité de la lutte ; lorsqu'on vit le ministre de la guerre partir lui-même pour le théâtre de l'action et les bataillons de réserve se diriger vers les boulevards pour prendre part au combat, on comprit qu'il s'agissait, non d'une échauffourée, mais d'une bataille, non d'une émeute, mais d'une guerre civile. Comme il arrive souvent dans les Assemblées sujettes à de soudains retours, à l'incrédulité succéda l'exagération du péril. La permanence fut déclarée ; et, quand Cavaignac, revenant du faubourg du Temple, rentra dans la salle des séances, il put deviner le poids douloureux qui pesait sur toutes les âmes.

Les inquiétudes de la Commission exécutive étaient d'une autre nature et bien pires encore.

Arago était resté au Luxembourg, Lamartine s'était rendu au faubourg du Temple, Garnier-Pagès parcourait les mairies pour y encourager l'esprit de résistance. Mais Ledru-Rollin et Marie, demeurés seuls au palais de la présidence pendant l'absence du ministre de la guerre et chargés de tout le poids du gouvernement, y avaient ressenti de véritables angoisses. Cavaignac en partant les avait priés de ne pas donner d'ordre en dehors de lui, afin de maintenir l'unité du commandement. Or, son absence qui devait être fort courte avait duré près de quatre heures. Pendant ce temps, le maire de Paris, les maires d'arrondissement, le préfet de police, les chefs de légions n'avaient cessé d'envoyer des délégués au palais de l'Assemblée pour solliciter des renforts, pour demander surtout de l'artillerie qui manquait presque partout. Le général Damesme expédiait officier sur officier pour réclamer des troupes, ne fût-ce, disait-il, qu'un seul bataillon. Ledru-Rollin a raconté plus tard, dans une séance fameuse<sup>1</sup>, ses inquiétudes en présence de ces demandes qu'il ne pouvait satisfaire. Comme on ignorait le motif de sa réserve, comme on savait ses sympathies, on suspectait sa sincérité. Chacun, ne voyant que son quartier, s'étonnait qu'on ne pût le secourir. Les officiers d'état-major sortaient exaspérés de la présidence, disant : **La Commission exécutive trahit**. Et cette accusation, formulée d'abord à demi-voix, le fut bientôt tout haut. Plusieurs ne se cachaient pas pour proclamer la nécessité d'un changement de pouvoir. Irrité d'aussi odieuses accusations, alarmé du péril, n'ayant point le sang-froid que donne l'expérience militaire, Ledru-Rollin tantôt se répandait en récriminations contre le général, tantôt s'étonnait du sort étrange qui le transformait en gardien du repos public. L'histoire lui doit, d'ailleurs, cette justice qu'il ne faillit point à sa tâche. Il envoya successivement aux préfets de Seine-et-Oise, du Loiret, de la Somme l'ordre de diriger sur Paris toutes les gardes nationales et tous les régiments disponibles. Il prescrivit à l'amiral Casy de faire venir immédiatement, par les voies les plus rapides, les marins de Brest et de Cherbourg. Il adressa des réquisitions aux

---

<sup>1</sup> Séance du 25 novembre 1848.

chemins de fer pour le transport des troupes. Enfin il fit battre la générale pour convoquer les gardes nationaux retardataires ou timides. Il achevait d'expédier ces instructions lorsque le retour de Cavaignac le déchargea de sa responsabilité et provoqua en même temps entre lui et le général une de ces explications orageuses qui ajoutent au péril des situations critiques l'amertume des reproches personnels<sup>1</sup>.

L'explication fut courte. Les soins du commandement appelaient ailleurs le général. La consommation de cartouches avait, dans cette journée, dépassé tous les calculs. Cavaignac fit partir le colonel Martimprey pour Vincennes avec deux bataillons d'infanterie et un régiment de cuirassiers : ses instructions lui prescrivaient de passer par les boulevards extérieurs ou par le chemin de ronde des fortifications qui était libre, d'éviter tout combat et de ramener de Vincennes un convoi de munitions suffisant pour soutenir la lutte. Ce convoi arriva à Paris le lendemain à neuf heures et demie<sup>2</sup>. Cet ordre urgent une fois donné, le commandant en chef, qui n'avait visité que le quartier général de Lamoricière, voulut visiter aussi celui de Bedeau et celui de Damesme. Il se rendit d'abord à l'Hôtel de ville. Bedeau, atteint d'un coup de feu ô l'attaque de la barricade du Petit-Pont, y avait été transporté et s'y trouvait avec Armand Marrast. Il souffrait cruellement de sa blessure, mais son intelligence était très nette. Les deux hommes de guerre, en se rencontrant sur ce lugubre théâtre des luttes civiles, se rappelèrent, par un commun ressouvenir, l'heureux temps des expéditions d'Afrique. Tous deux comprimèrent bien vite cette passagère émotion, car le temps pressait. Bedeau rendit compte à son ancien subordonné, devenu son chef, des opérations de la journée : il remit le commandement au général Duvivier, l'ancien commandant de la garde mobile, qui avait été appelé pour le remplacer. Malgré ses souffrances, il tint à donner lui-même à son successeur le détail de la situation des troupes. En quittant l'Hôtel de ville, Cavaignac, continuant sa ronde, se dirigea vers la place de la Sorbonne, où Damesme avait installé son quartier général. Il n'y trouva que le lieutenant-colonel Thomas : **Le général n'est pas là**, lui dit le colonel ; **il est dans la rue de la Harpe**. Damesme était entré avec quelques officiers de la 11<sup>e</sup> légion dans un restaurant au coin de la rue de l'École de médecine et y prenait quelque nourriture. Il sortit, et les deux généraux, s'asseyant sur un banc devant la porte, s'entretenirent des incidents du jour et des éventualités du lendemain. Le ministre de la guerre interrogea les officiers de la garde nationale : chacun dit ce qu'il savait ; quelques coups de fusil qu'on entendait à l'extrémité de la rue des Mathurins et de la rue des Noyers coupaient par instants l'entretien et révélaient mieux que tout le reste quelle résistance on aurait encore à vaincre. Tout le monde demandait des renforts : **Mon cher enfant**, dit Cavaignac à Damesme en employant une expression qui lui était familière, **mon cher enfant, au petit jour, je vous enverrai des forces et de l'artillerie ; nous délogerons à tout prix ces gaillards-là ; peut-être viendrai-je moi-même ; cela dépendra de l'état des autres quartiers**<sup>3</sup>. En parlant de la sorte, Cavaignac s'enveloppa dans son caban, remonta à cheval, et ayant serré la main du général qu'il ne devait plus revoir, il s'éloigna d'un pas rapide pour regagner le palais de l'Assemblée. Il y arriva à

---

<sup>1</sup> Déposition Ledru-Rollin. (*Enquête parlementaire*, t. I, p. 312.)

<sup>2</sup> Assemblée nationale, séance du 25 novembre, discours de Cavaignac.

<sup>3</sup> *Seize mois de commandement dans la garde nationale*, par M. THEIL, chef de bataillon de la 11<sup>e</sup> légion.

minuit, et, s'étendant sur un lit de camp, se prépara, par un repos de quelques heures, aux fatigues du lendemain.

## II

La nuit fut inquiète, lugubre, pour la plupart sans sommeil.

Les insurgés, battus sur quelques points, mais nulle part désarmés, profitaient de cette suspension de quelques heures pour entraîner par la crainte ou par l'espérance les timides ou les incertains. Des émissaires, dispersés dans le faubourg Saint-Jacques, encourageaient à la résistance : **Tenez bon**, disaient-ils ; **au lever du jour, l'Hôtel de ville sera pris, et le faubourg Saint-Antoine, soulevé en masse, viendra au secours de la rive gauche**. Le bruit était habilement répandu que Caussidière était à la tête du mouvement, que les grandes villes de province s'insurgeaient, que la bourgeoisie combattait pour la régence. A Reuilly, au faubourg Saint-Denis, ailleurs encore, les meneurs, bien avant l'aube, frappaient aux portes des maisons, et, de gré ou de force, y recrutaient des soldats pour leur cause<sup>1</sup>. A Ivry, la population se portait vers la gare, et, par des obstacles placés sur la voie, s'efforçait d'arrêter l'arrivée des renforts<sup>2</sup>. En même temps, on préparait les armes, on fabriquait les munitions, on sonnait le tocsin, on relevait les barricades. Quelques détonations, éclatant par intervalles, attestaient l'acharnement de la lutte, à peine interrompue par les ténèbres et impatiente de recommencer.

Dans les quartiers non atteints par l'émeute, la consternation régnait, et, l'imagination grossissant encore le péril, les terreurs s'accroissaient dans le silence et l'obscurité de la nuit. Le gouvernement ne dissimulait point ses craintes : **Cela va très mal**, disait le ministre des affaires étrangères, M. Bastide, à lord Normanby<sup>3</sup>. L'Assemblée s'étant déclarée en permanence, un grand nombre de représentants n'avaient pas quitté le Palais-Bourbon. Quelques-uns se promenaient sous le péristyle du palais et prêtaient l'oreille au bruit des patrouilles ou au son lointain des coups de feu. D'autres, épuisés par la fatigue, s'étaient étendus sur leurs bancs ou s'étaient réfugiés dans la salle des conférences pour y chercher un peu de repos. La plupart, distribués en groupes dans les couloirs, discutaient fiévreusement les périls du jour qui finissait et les chances du jour qui allait se lever. On se félicitait de l'énergie de la garde mobile, du courage d'une partie de la garde nationale, de l'attitude résolue de la troupe : on aimait à voir, dans cette unanimité des défenseurs de l'ordre, un gage presque certain du succès ; mais en même temps, on ne songeait pas sans effroi à la grandeur de la lutte, et l'on se disait que la victoire, même non douteuse, serait triste à l'égal d'une défaite, tant elle coûterait de sang ! Chacun, suivant sa nature ou ses opinions, subissait l'impression du moment. Les députés de la droite se montraient résolus sans forfanterie, et, par une réserve non sans quelque prix, ne songeaient pas trop à triompher d'un orage qu'ils avaient prédit. Les députés de l'extrême gauche, surveillés, presque accusés, attentifs à dérouter par leur présence assidue auprès de leurs collègues tout soupçon de

---

<sup>1</sup> *Enquête parlementaire*, t. I, p. 156 et 255. — Conseils de guerre, affaire Givet. (*Gazette des Tribunaux*, 26 août 1848.)

<sup>2</sup> Conseils de guerre, affaire Chapon. (*Gazette des Tribunaux*, 15 septembre 1848.)

<sup>3</sup> Lord NORMANBY, *Une année de révolution à Paris*, t. II, p. 97.

complicité, gardaient pour la plupart un morne silence ; leur esprit flottait Indécis entre l'Assemblée où les retenait leur devoir, et les barricades où peut-être les appelaient leurs amis. Quant aux républicains de la veille, plus affolés que tous les autres, ils commençaient à parler de mesures d'exception. Déjà M. Degoussée avait demandé l'arrestation des journalistes auteurs des troubles et la déportation des anarchistes sur la simple reconnaissance de leur identité<sup>1</sup>. M. Carteret, sous-secrétaire d'État à l'intérieur, non moins violent et moins bien inspiré encore, proposait, de son côté, qu'on emprisonnât les chefs de la réaction<sup>2</sup>.

Au milieu de l'inquiétude universelle, une impression de plus en plus générale dominait, c'était le sentiment de l'impuissance de la Commission exécutive, c'était surtout le désir de la remplacer par un chef unique qui aurait plus de force et d'énergie. Le nom de Cavaignac était sur toutes les lèvres. Les représentants de la réunion du Palais-National se montraient les plus zélés à préconiser ce changement. C'étaient pour la plupart d'anciens amis du pouvoir, mais amis désillusionnés, exigeants, bien près de devenir des adversaires et plus redoutables que des ennemis. Dès le 22 juin, MM. Landrin, Ducoux, Latrade s'étaient rendus auprès du général Cavaignac et lui avaient demandé s'il accepterait, le cas échéant, l'honneur et le fardeau du pouvoir. La réponse du général n'avait pas été décourageante. Il avait déclaré qu'il n'existait entre la Commission exécutive et lui aucun lien de solidarité. Forts de ce demi-acquiescement, les négociateurs avaient rendu compte à leurs amis de l'entrevue et avaient, le soir même, fait part de leur démarche à la Commission exécutive elle-même. M. Arago les avait reçus et, froissé d'une telle ouverture, avait refusé de les écouter. Cependant, le comité conservateur de la rue de Poitiers, prévenu par M. d'Adelswaerd de ce qui se tramait, avait accueilli d'abord avec surprise, puis avec une certaine faveur, l'annonce d'un changement prochain. Le 23, comme on était déjà en pleine insurrection, de nouvelles ouvertures furent faites à la Commission pour qu'elle se démit : Lamartine s'était irrité ; Ledru-Rollin s'était contenté de répondre, non sans bon sens : **Vous avez fait une première faute en me faisant entrer dans cette Commission ; vous en faites une seconde en la destituant.** Le terrain ainsi préparé, les meneurs de cette intrigue parlementaire se répandaient dans les couloirs, et dans les entretiens avec les représentants cherchaient à les convaincre de l'excellence de leur combinaison. C'est dans ces soins qu'ils consumèrent les heures de cette nuit sinistre. Ils n'eurent pas de peine à recueillir des adhésions ; car chez les peuples coutumiers des révolutions, on se flatte volontiers de conjurer la fortune adverse en changeant de gouvernement<sup>3</sup>.

Le jour se leva sur un ciel sans nuages, comme si la nature eût voulu se jouer des passions des hommes. Les insurgés avaient mis la nuit à profit. Ils avaient réédifié un grand nombre de leurs barricades. Ils avaient reconquis plusieurs des positions enlevées la veille. Sur la rive gauche, où ils s'emparèrent dès le matin du Panthéon, ils étaient maîtres de tout le quartier limité à l'ouest par la rue Saint-Jacques ; au nord, par les quais jusqu'au pont d'Austerlitz ; à l'est et au sud, par les boulevards extérieurs, depuis le fleuve jusqu'à la barrière d'Arcueil. — A l'extrémité opposée du théâtre de la lutte, les faubourgs Saint-Denis, Saint-

---

<sup>1</sup> *Moniteur*, p. 1488.

<sup>2</sup> GARNIER-PAGÈS, *Histoire de la révolution de 1848*, t. XI, p. 245.

<sup>3</sup> Assemblée nationale, séance du 25 novembre 1848, M. Barthélemy Saint-Hilaire, le général Cavaignac, M. Landrin.

Martin, Poissonnière étaient libres : toutefois, les abords des barrières étaient hérissés de barricades. C'est surtout au centre de la ligue d'opération, c'est-à-dire dans le quartier de l'Hôtel de ville, que la cause de l'ordre semblait compromise. Là, les insurgés ne s'étaient pas contentés de consolider les positions acquises : dès le point du jour, ils avaient pris l'offensive : ils s'emparent sans coup férir de la mairie du IX<sup>e</sup> arrondissement ; ils se portent vers la VIII<sup>e</sup> mairie, s'en rendent maîtres, y trouvent une grande quantité d'armes, de munitions, d'effets d'habillement : ils prennent possession enfin de la caserne des Tournelles ; un bataillon du 1<sup>er</sup> léger qui stationnait sur la place des Vosges est cerné par l'émeute ; privé de munitions, assailli de toutes parts, il n'ait pas les armes. On pouvait prévoir le moment où, comme l'annonçaient déjà les plus audacieux des rebelles, l'insurrection déborderait du faubourg Saint-Antoine sur l'Hôtel de ville et s'y installerait.

Il était huit heures lorsque la séance de l'Assemblée nationale, suspendue à minuit, fut reprise. On ne connaissait pas encore les progrès de l'émeute du côté de l'Hôtel de ville, mais on savait que la nuit avait ravivé plutôt qu'apaisé la guerre civile. A ceux qui auraient conservé quelque doute sur la gravité des événements, les paroles de M. Sénard achevèrent d'enlever toute illusion : **Sur plusieurs points, disait le président de l'Assemblée, les barricades ont été relevées et fortifiées pendant la nuit... Le combat se reproduira aujourd'hui dans les quartiers où il a éclaté hier.** M. Sénard faisait connaître, à la vérité, que dans le quartier Saint-Jacques et dans une partie du faubourg Saint-Antoine, on espérait que l'insurrection serait bientôt dominée ; mais, comme s'il se fût repris, il ajoutait aussitôt : **Il ne faut pas se dissimuler que les circonstances sont graves, et qu'il est impossible d'espérer une solution à moins d'une lutte très énergique...**

En parlant de la sorte, le président n'avait-il d'autre objet que de rendre hommage à la vérité ? Ou bien cette franchise à montrer le péril n'était-elle pas destinée à pousser vers un changement de gouvernement les députés encore indécis ? Ce qui est certain, c'est que M. Sénard était un des principaux agents de la candidature de Cavaignac. La séance ayant été suspendue à neuf heures, il eut avec le général un entretien sur l'organisation du nouveau pouvoir, entretien que l'arrivée inopportune de M. Pagnerre et de M. Garnier-Pagès interrompit. Cependant la Commission exécutive persistait à déclarer que, dans des conjonctures aussi périlleuses, elle ne se retirerait que devant la volonté de l'Assemblée<sup>1</sup>. Cette attitude rendait nécessaire un vote solennel. Un représentant, M. Pascal Duprat, se chargea de le provoquer. A la reprise de la séance, il monta à la tribune et déposa la proposition suivante : **Paris est mis en état de siège. Tous les pouvoirs sont concentrés entre les mains du général Cavaignac.** Un peu d'hésitation se manifesta : l'état de siège inspirait la défiance ; l'idée de destituer la Commission répugnait peut-être aussi. Mais sur ces entrefaites, on connut la prise de la VIII<sup>e</sup> et de la IX<sup>e</sup> mairie, les incidents de la place des Vosges, la marche offensive des insurgés : **Au nom de la patrie ! s'écrie Bastide, je vous supplie de mettre un terme à vos délibérations et de voter le plus tôt possible : dans une heure peut-être l'Hôtel de ville sera pris.** Ces mots, jetés au milieu de la discussion, y mirent fin.

L'Assemblée vota silencieusement la proposition de M. Pascal Duprat. Elle crut faire assez envers le gouvernement qu'elle avait naguère créé en repoussant un

---

<sup>1</sup> *Moniteur*, p. 3354.

article additionnel proposé tout à la fois par M. Quentin-Bauchart et par M. Jules Favre, et qui était ainsi conçu : **La Commission exécutive cesse immédiatement ses fonctions.** — **Nous venons de voter une mesure de salut public,** observe M. Duclerc ; **je vous demande de ne pas voter une rancune.** Les membres de la Commission adressèrent aussitôt leur démission à l'Assemblée. Si les représentants avaient eu le sang-froid des jours paisibles, peut-être auraient-ils compris que le général Cavaignac étant investi de toutes les attributions militaires, la disparition de la Commission n'ajoutait rien à son autorité réelle : peut-être auraient-ils estimé que cette disgrâce elle-même n'était pas sans injustice ; car depuis la veille, Lamartine, Arago, Garnier-Pagès n'avaient méconnu aucun de leurs devoirs civiques : quant à Ledru-Rollin, quoi qu'il lui en coûtât, il avait envoyé des ordres de répression. Mais l'heure n'était pas à ces réflexions. On avait tant souffert des pouvoirs collectifs, qu'à tout prix on voulait un pouvoir unique ; on avait tant souffert des fautes de la Commission, qu'on n'hésitait pas à la frapper alors même qu'elle avait cessé de commettre des fautes. La bourgeoisie, la garde nationale, la garde mobile, tous réclamaient un pouvoir fort ; au moment où on leur demandait leur sang, c'était bien le moins qu'on les satisfît. On leur jeta le nom de Cavaignac, on ajouta l'état de siège, et tous applaudirent.

Investi du rang suprême, Cavaignac s'adressa à la garde nationale, à l'armée, aux insurgés dans trois proclamations dont la loyale énergie semblait justifier son élévation.

A la garde nationale, il rappelait que :

Rien ne se fonde ni ne s'établit sans douleurs et sans sacrifices. Soldats volontaires de la nation intelligente, ajoutait-il, vous avez dû le comprendre.

Ayez confiance dans le chef qui vous commande ; comptez sur lui comme il compte sur vous.

La force unie à la raison, à la sagesse, au bon sens, à l'amour de la patrie, triomphera des ennemis de la République et de l'ordre social...

Le salut de la patrie vous réclame, disait-il aux soldats. C'est une terrible, une cruelle guerre que celle que vous faites aujourd'hui. Rassurez-vous, vous n'êtes point agresseurs : cette fois du moins, vous n'avez pas été de tristes instruments de despotisme et de trahison. Courage, soldats... Soyez fidèles aux lois de l'honneur et de l'humanité ; soyez fidèles à la République !...

Le nouveau chef du pouvoir exécutif adjurait enfin les insurgés de rentrer dans le devoir :

Vous croyez vous battre dans l'intérêt des ouvriers ; c'est contre eux que vous combattez...

Au nom de la patrie ensanglantée ;

Au nom de la République que vous allez perdre ;

Au nom du travail que vous demandez et qu'on ne vous a jamais refusé,

Trompez les espérances de vos ennemis, mettez bas vos armes fratricides et comptez que le gouvernement, s'il n'ignore pas que, dans vos rangs, il y a des instigateurs criminels, sait aussi qu'il s'y trouve des frères qui ne sont qu'égarés et qu'il rappelle dans les bras de la patrie...

M. Sénard, qui aimait à incarner en lui le pouvoir législatif, s'adressait de son côté à la garde nationale et aux insurgés. Quant à l'Assemblée, reprenant une proposition qu'elle avait rejetée deux fois la veille, elle décida que des représentants nommés par les bureaux se rendraient sur le théâtre de la lutte pour y donner l'exemple de la fermeté civique. Pour ne pas ajouter un souci inutile à une situation déjà si grave, le ministère fut provisoirement conservé. Une dépêche fut envoyée aux départements qui leur fit connaître tout ensemble la crise gouvernementale et son dénouement. Le télégraphe appela à l'avis toutes les troupes de la 2<sup>e</sup> et de la 3<sup>e</sup> division militaire. La prévoyance allant plus loin, des ordres furent expédiés jusqu'à Bordeaux pour diriger sur la capitale les marins disponibles. Il était dix heures. A ce moment, les gardes nationales de province commençaient à arriver. Le convoi d'artillerie, escorté par les troupes du colonel Martimprey, débouchait sur la place de la Concorde et apportait des munitions en abondance. Ces renforts, ces munitions étaient, hélas, nécessaires : car la lutte continuait sur tous les points, et l'on acquérait peu à peu la certitude que la journée ne suffirait pas pour étouffer l'insurrection.

Dans la partie septentrionale de la ville, les insurgés, repoussés loin des boulevards à la suite des combats de la veille, s'étaient repliés vers les barrières et, abrités derrière des défenses formidables, y tenaient en échec leurs adversaires. En haut de la rue du Faubourg Poissonnière, ils avaient élevé une série de barricades, d'où ils tiraient sur les assaillants avec le double avantage que leur donnaient leur abri et leur position dominante. Ces barricades se reliaient à droite à d'autres barricades établies à la barrière Rochechouart : à gauche, les émeutiers s'étaient installés au clos Saint-Lazare, dans les vastes terrains de l'hôpital Lariboisière, alors en construction : là, dissimulés derrière les palissades, protégés par les amas de pierres déposées sur le sol et destinées à la bâtisse, ils pouvaient braver tous les efforts. Dans ces quartiers, le combat dura presque toute la journée. Le général Lebreton, à la tête de la garde nationale, lança en vain plusieurs colonnes. Ce n'est que vers le soir que les barricades de la barrière tombèrent en son pouvoir. encore cette conquête ne fut-elle pas définitive. Quant au clos Saint-Lazare, on dut en remettre l'attaque au lendemain. — La rue du Faubourg Saint-Denis, à la hauteur des ateliers du mécanicien Cavé, était également barricadée, et ce n'est qu'après des assauts réitérés que ces ouvrages furent enlevés. — Enfin, rue du Faubourg du Temple, le général Lamoricière s'épuisait en vains efforts. On le voyait se multipliant, courant d'un point à un autre, distribuant les encouragements, gourmandant les timides ou les incertains, se consumant parfois dans des accès de colère, poussant la bravoure jusqu'à la folie. Comme la veille, il demandait des renforts : mais les renforts mêmes ne suffisaient pas à sa tâche. La nuit vint sans qu'il eût pu réduire le faubourg du Temple et atteindre le faubourg Saint-Antoine, qui était l'objectif de ses opérations. De ce côté, la lutte était restée à peu près stérile.

L'Hôtel de ville, si menacé le matin à la suite de la prise des VIII<sup>e</sup> et IX<sup>e</sup> mairies, avait plus tard retrouvé un peu de calme. On eût dit que les insurgés avaient hésité à pousser à fond leurs succès. Même quelques négociations, à la fin de la matinée, furent engagées entre le général Duvivier et les délégués des rebelles. Ces pourparlers n'aboutirent pas. Pourtant les émeutiers, soit timidité, soit désir de ne point abandonner leur quartier, s'arrêtèrent dans les petites rues qui donnaient accès à la Maison commune. Le général put, avec une partie de ses forces, les tenir en respect. Quant aux autres bataillons, il les porta dans les rues Rambuteau, Transnonain, Montmorency, où de fortes barricades avaient été établies et furent démolies. Libre de ce côté, l'Hôtel de ville semblait l'être également du côté du fleuve. Il restait, à la vérité, à le dégager du côté de l'est, c'est-à-dire du côté du quartier Saint-Antoine, et à entamer ce redoutable faubourg.

Si les colonnes du général Lamoricière, malgré de cruelles pertes, n'obtenaient point de résultat ; si le général Duvivier, à l'Hôtel de ville, était obligé de remettre à la journée suivante l'attaque du faubourg Saint-Antoine, le général Damesme, sur la rive gauche, était plus heureux. Les quartiers Saint-Victor et Saint-Marceau, ainsi qu'une portion du quartier Saint-Jacques, étaient le matin au pouvoir de l'insurrection : la journée lui suffit pour les reconquérir presque entièrement. Quittant son quartier général de la Sorbonne, Damesme descendit comme la veille les pentes de la rue Saint-Jacques : sa gauche était libre : mais, sur sa droite, toutes les rues perpendiculaires ou parallèles étaient coupées de barricades. Partout ses efforts furent couronnés de succès. La place Maubert surtout était formidablement défendue. Une première barricade, appuyée sur un grand nombre d'autres, la barrait à l'entrée de la rue Montagne-Sainte-Geneviève. Le 18<sup>e</sup> de ligne, le 18<sup>e</sup> bataillon de garde mobile, la garde républicaine, formés en colonne d'attaque, triomphèrent de tous les obstacles : ce ne fut pas sans grande effusion de sang : certaines compagnies perdirent plus du quart de leur effectif. Sur l'une des barricades flottait un drapeau surmonté d'un bonnet rouge qu'un garde mobile emporta comme un trophée ; sur ce drapeau étaient écrits ces mots : 13<sup>e</sup> *escouade des ateliers nationaux*<sup>1</sup>.

Après avoir déblayé les rues qui descendent vers la Seine, Damesme remonta vers le Panthéon, où les insurgés avaient établi leur centre d'action. Une première attaque demeura vaine. Cependant les gardes mobiles parvinrent à s'emparer de l'École de droit ; de là ils dirigèrent leur feu sur l'édifice : en même temps, le canon battait en brèche les portes de l'église. Un nouvel assaut fut couronné d'un plein succès. A deux heures, les gardes mobiles entrèrent dans le Panthéon, poursuivant de tous côtés les insurgés : et cette bonne nouvelle, portée à l'Assemblée, y éveilla la joie patriotique des représentants.

Poursuivant le cours de ses opérations, Damesme s'empara des barricades de la rue Sainte-Geneviève et de la rue de la Vieille-Estrapade. C'est là qu'au milieu même de ses avantages, il fut atteint d'une balle à la cuisse. Il fut transporté dans la cour d'une maison voisine. Le représentant Valette s'approcha de lui : *Général*, lui dit-il, *je vous serre la main au nom de l'Assemblée*. Damesme lui répondit par ces simples paroles : *Je vous prie de faire connaître à l'Assemblée comment j'ai rempli mon devoir*<sup>2</sup>. Le général devait mourir de sa blessure. Il eut du moins la consolation de voir la délivrance achevée. Le général de Bréa, qui lui

---

<sup>1</sup> *Moniteur*, p. 1491.

<sup>2</sup> *Moniteur*, p. 1492.

succéda, continua son œuvre. Le soir, les insurgés, vaincus et débordés de toutes parts, étaient refoulés jusque près des barrières d'Enfer et de Fontainebleau.

Ainsi finit cette seconde journée de lutte, journée pleine de tristesse et d'anxiété. Les pertes furent encore plus nombreuses que la veille : le général Bourgon fut blessé ; plusieurs officiers supérieurs furent atteints ; l'un des commandants de la garde mobile fut tué. Cependant, à tout prendre, l'inquiétude était moindre. Les défenseurs de l'ordre, gardes nationaux, gardes mobiles, gardes républicains, soldats de l'armée, rivalisaient de zèle ; et leur ardeur, surexcitée par le combat, était telle, qu'il deviendrait bientôt nécessaire de la modérer, de peur que la victoire ne fût souillée par quelque excès. De plus, pendant toute la journée, on avait vu les gardes nationales des départements déboucher des gares ou des barrières. A l'aube du jour, était arrivée la garde nationale de Versailles ; un peu plus tard, celle de Pontoise ; dans l'après-midi, celles de Clermont, de Beauvais, d'Amiens, de Rouen ; le soir, celle d'Orléans. La plupart n'étaient pas arrivées sans peine au poste où les appelait leur patriotisme. Les gardes nationaux d'Amiens avaient dû lutter contre la mauvaise volonté des employés du chemin de fer du Nord, qui retardaient à dessein la marche du convoi : à la Chapelle, la voie était interceptée, et ils avaient dû gagner à pied la barrière de Clichy<sup>1</sup>. La garde nationale d'Orléans rencontra plus d'obstacles encore. À Essonne enfin, les ouvriers avaient coupé de barricades la route de Fontainebleau afin d'empêcher l'arrivée des renforts<sup>2</sup>. Fatigués, non découragés par ces lenteurs, les bataillons de ces milices bourgeoises défilaient le long des quais ou des boulevards : chemin faisant, ils contemplaient avec stupeur les grandes chaussées naguère si animées et maintenant désertes, les boutiques fermées, les convois qui transportaient les armes, les patrouilles qui se croisaient, les civières qui portaient les blessés : à la vue de cet appareil, plusieurs, prétextant quelque affaire à régler, quelque parent à voir, quittaient furtivement les rangs mais le plus grand nombre restait fidèle au devoir. Le président de l'Assemblée, M. Sénard, recevait successivement les délégués de ces légions : les représentants de leurs départements respectifs venaient sous le péristyle du Palais-Bourbon et leur serraient la main au nom de la patrie ; puis ces troupes improvisées étaient dirigées vers leur poste de garde ou vers leur position de combat. Les gardes nationales de Pontoise, d'Amiens, d'autres encore prirent part le soir même à la lutte. Ce concours de tous les gens de bien, cette unanimité de tous les dévouements semblaient, plus encore que les succès obtenus, le gage de la victoire. C'est dans ce sentiment de triste et ferme confiance que s'acheva la journée. Seuls, quelques alarmistes conservaient toutes leurs appréhensions : ils ne se lassaient pas de répéter qu'une insurrection, lorsqu'elle dure, acquiert par cela même de la consistance ; que, lorsqu'elle se prolonge pendant trois jours, le troisième jour est souvent le jour de son triomphe ; et ils rappelaient avec une crainte superstitieuse les trois journées de 1830 et les trois journées de Février.

---

<sup>1</sup> *Récit par un garde national d'Amiens des faits et gestes des détachements qui ont pris part aux événements de Juin.* Amiens, 1848.

<sup>2</sup> Rapport du préfet de Seine-et-Marne. (*Enquête parlementaire*, t. III, p. 109.)

### III

Une suite de combats terribles au faubourg du Temple ; une attaque non moins sanglante du faubourg Saint-Antoine ; à la barrière Fontainebleau, un odieux assassinat ; puis le sacrifice d'un auguste pontife s'immolant pour le rétablissement de la paix civile ; le pouvoir flottant un instant entre les mesures de clémence et les mesures de répression ; une nuit s'écoulant en négociations stériles entre les rebelles qui veulent l'amnistie et l'autorité qui veut la soumission ; la répression enfin l'emportant ; une attaque suprême résolue pour le matin et consommant la ruine des insurgés ; l'Assemblée et le pays rendant grâces à Dieu pour l'émeute vaincue et, par un juste retour, pleurant sur les victimes, les libertés publiques jetées les unes après les autres pour combler le gouffre de l'anarchie : tels sont les aspects divers du drame qui va finir. C'est ce drame lamentable que nous avons le devoir de raconter.

Le 25, au point du jour, Lamoricière recommença la lutte sur le vaste champ de bataille qui s'étendait depuis le faubourg Montmartre jusqu'au faubourg Saint-Antoine. A l'extrême gauche de la ligne d'opérations, c'est-à-dire au nord de la ville, un résultat décisif fut obtenu. Le général Lebreton, en effet, parvint à s'établir en maître sur les redoutables barricades des barrières Rochechouart et Poissonnière, barricades tant de fois prises et reprises, tant de fois détruites et réédifiées. Ce ne fut pas sans effort que cette conquête, déjà faite la veille, puis perdue, put être conservée. La troupe, la garde nationale parisienne, plusieurs gardes nationales de province furent engagées à la fois. Il fallut établir des communications de maison à maison afin d'arriver près des barricades et de diriger sur elles un feu plongeant qui en délogeât les défenseurs. Les barricades prises, plusieurs insurgés se réfugièrent dans une habitation et s'y défendirent encore : ils furent faits prisonniers, et telle était l'irritation de la garde nationale que le représentant Lacrosse, survenant en cet instant, eut beaucoup de peine à empêcher qu'ils ne fussent fusillés sur place<sup>1</sup>. Le clos Saint-Lazare fut emporté, et le général Lebreton, entrant dans la Chapelle, délivra cette malheureuse commune de l'anarchie qui, depuis deux jours, y régnait. — Si la partie septentrionale de la ville était définitivement reconquise, il en était autrement du faubourg du Temple. Là, Lamoricière, moins heureux que Lebreton, s'épuisait, comme la veille, en engagements toujours sanglants et le plus souvent stériles. La rue de Malte, la rue d'Angoulême, la rue Grange-aux-Belles, les bords du canal Saint-Martin étaient le théâtre de luttes où l'attaque et la défense déployaient une égale ardeur. La prolongation et l'acharnement de la bataille faisaient taire, même chez les plus modérés, les sentiments ordinaires d'humanité. Le général Lamoricière lui-même n'échappait pas à cette surexcitation : son dépit était extrême à la vue de ce faubourg qui tenait depuis si longtemps en échec sa valeur et son énergie : surtout à mesure que les heures s'avançaient, son irritation croissait, et il interrogeait avec anxiété l'horizon, désespérant de pouvoir, avant la nuit, prendre à revers le quartier Saint-Antoine et porter à l'insurrection le coup fatal qu'il méditait.

C'est au corps de troupes réuni à l'Hôtel de ville qu'était réservée la principale opération militaire de la journée.

On a vu comment le général Bedeau, le 23 juin, avait refoulé les émeutiers au delà du fleuve ; comment le général Duvivier, le 24 juin, les avait délogés des

---

<sup>1</sup> *Enquête parlementaire*, t. I, p. 299.

rues Rambuteau, Transnonain, Bar-du-Bec, Sainte-Avoye. Mais l'édifice, dégagé sur ses flancs, était toujours menacé vers l'est par les masses insurgées qui débouchaient du quartier Saint-Antoine. Il fallait enfin pénétrer dans ce redoutable faubourg, opération périlleuse autant que terrible, qui ressemble moins à un épisode de guerre civile qu'à une bataille.

C'est qu'en effet le faubourg Saint-Antoine était la vraie citadelle de l'insurrection. Dès le 23 au matin, une extrême agitation s'y était propagée : des barricades s'étaient élevées sur la place de la Bastille : les tambours qui battaient le rappel avaient été assaillis ; les gardes nationaux convoqués à la VIII<sup>e</sup> mairie ne s'étaient réunis qu'en petit nombre, deux cents suivant les uns, trois ou quatre cents suivant les autres, et encore avaient-ils manifesté des dispositions équivoques<sup>1</sup>. Témoins effrayés de cet état de choses, le maire et les adjoints de l'arrondissement s'étaient empressés de le signaler. Le ministre de l'intérieur étant venu à dix heures, ils lui avaient demandé l'envoi d'un bataillon pour la protection du quartier. Fidèle à son système de concentration, le général Cavaignac n'avait envoyé aucune troupe. Seulement, il avait mandé un représentant, M. Beslay, qui habitait la rue des Tournelles et passait pour influent auprès des ouvriers, et lui avait signé une commission lui donnant plein pouvoir pour la pacification de l'arrondissement<sup>2</sup>. M. Beslay, arrivant à lui seul, était un assez maigre secours pour la cause de l'ordre. Cependant, en dépit des prescriptions de Cavaignac, un bataillon du 18<sup>e</sup> léger qui était dirigé sur l'Hôtel de ville avait été retenu place des Vosges. Le 24, au matin, ce bataillon avait été, comme on l'a dit, cerné et désarmé. La mairie du VIII<sup>e</sup> arrondissement avait été prise ; Lacollonge, rédacteur en chef de l'*Organisation du travail*, s'y était installé, s'était emparé du cachet de la municipalité, s'était mis à donner des ordres, avait essayé de créer une autorité insurrectionnelle. Tout le vaste espace compris depuis le pourtour Saint-Gervais, à quelques centaines de mètres de l'Hôtel de ville, jusqu'à la barrière du Trône était donc au pouvoir de la sédition.

Les insurgés du faubourg Saint-Antoine eurent sur ceux des autres quartiers un immense avantage. Plus de vingt-quatre heures s'écoulèrent avant qu'ils fussent attaqués. Ils eurent donc le temps de multiplier et de concerter leurs moyens de défense. La plupart des maisons furent fortifiées : des communications furent établies entre elles ; les barricades étaient de véritables forteresses de pavés, crénelées, percées de meurtrières, entourées de fossés. Deux fabriques de poudre furent installées, l'une rue de Ménilmontant, l'autre dans un passage entre la rue de Charenton et la rue du Faubourg Saint-Antoine<sup>3</sup>. Des dames-jeanne pleines de térébenthine furent préparées pour faciliter l'incendie<sup>4</sup>. Jaloux de compléter leurs moyens de défense, les insurgés envahirent même l'atelier d'un mécanicien de l'avenue Parmentier et essayèrent d'y fabriquer des canons<sup>5</sup>.

A cet appareil de défense si formidablement préparé les soldats ne manquaient pas. Ceux qui, se fondant sur le souvenir des anciennes émeutes, comptaient sur

---

<sup>1</sup> Déposition Moreau et déposition Richard, le premier, ancien maire, le second, maire du VIII<sup>e</sup> arrondissement. (*Enquête parlementaire*, t. I, p. 325 et 342.)

<sup>2</sup> Charles BESLAY, *Mes souvenirs*, p. 182.

<sup>3</sup> Conseils de guerre, affaire Desteract, déposition Deschamps. (*Gazette des Tribunaux*, numéros des 14-17 février 1849.) — *Enquête parlementaire*, déposition Allard, t. I, p. 221.

<sup>4</sup> Conseils de guerre, affaire Racary (*Gazette des Tribunaux*, numéro du 27 août 1848.)

<sup>5</sup> Conseil de guerre, affaire Desteract, déposition Pillet. (*Gazette des Tribunaux*, numéros des 11-17 février 1849.)

la sagesse du faubourg Saint-Antoine, furent cruellement détrompés. Diverses causes y avaient créé et y alimentaient l'esprit de sédition. Deux clubs d'une extrême violence, le club de la rue de Montreuil et le club des Antonins, prêchaient ouvertement l'anarchie. La cause du désordre avait ses chefs, chefs obscurs, sans renommée, sans prestige, non cependant sans influence : c'était Lacollonge ; c'était un mécanicien du nom de Racary ; c'était un entrepreneur de charpentes, nommé Desteract. Ajoutez à cela le langage des journaux incendiaires, l'excitation née des promesses, le dépit de ces promesses irréalisées. Beaucoup d'hommes du peuple avaient été élus officiers de la garde nationale, et, croyant plaire à ceux qui les avaient élus, s'engageaient dans l'émeute<sup>1</sup>. Les vrais ouvriers, ceux qui, dans les temps calmes, vivaient de leur travail, étaient eux-mêmes mécontents : l'industrie de l'ébénisterie, qui était leur principale occupation, avait, comme toutes les autres, subi le contre-coup des événements ; d'un autre côté, l'argent confié aux caisses d'épargne ne leur était que partiellement remboursé : privés tout à la fois d'une partie de leurs salaires et d'une portion de leurs économies, ils imputaient, non sans quelque raison, au pouvoir leur gêne ou leur misère<sup>2</sup>. Ce qui aggravait le péril, c'était que ce malheureux faubourg, privé de toute communication avec le dehors, ne recevait que des nouvelles rares, incertaines, exagérées. On ne savait guère que ce que les meneurs du mouvement avaient intérêt à laisser transpirer : or, ils annonçaient le soulèvement de la province, l'arrivée de Caussidière, leur triomphe prochain : comme si la victoire fût assurée, ils répandaient le bruit qu'un ministère était déjà formé<sup>3</sup>. Ces rumeurs, accueillies avec crédulité, fortifiaient les courages. Quant aux gens honnêtes et éclairés, ils se sentaient suspects, surveillés, presque prisonniers, et, attendant anxieusement les troupes, n'avaient d'autre souci que de se faire oublier jusque-là.

Tel était le quartier que le général Duvivier, le 25 juin au matin, avait pour mission de vaincre et de réduire.

Vers neuf heures, il forma deux colonnes d'attaque. — La première, confiée au colonel Regnault, et composée d'une portion du 48<sup>e</sup> de ligne, ainsi que de forts détachements de garde mobile, avait l'ordre de se diriger vers la Bastille, en passant par le pourtour Saint-Gervais et la rue Saint-Antoine ; — la seconde, dont le général Duvivier s'était réservé le commandement, devait se porter sur le même point, en suivant les quais de la Seine et les rives du canal Saint-Martin.

La colonne Regnault se mit en marche ; mais ses premiers pas furent singulièrement difficiles ; car la façade orientale de l'Hôtel de ville donnait, comme on l'a dit, sur une suite de petites rues ou ruelles, enchevêtrées les unes dans les autres, tortueuses, garnies de hautes maisons ; c'étaient la rue de la Tixeranderie, le pourtour Saint-Gervais, la rue Baudoyer ; ces rues elles-mêmes étaient coupées, à droite, par la rue des Barres, la rue du Pont Louis-Philippe, la rue Geoffroy-Lasnier ; à gauche, par la rue Cloche-Perche et la rue Tiron. Les maisons de chacune de ces rues étaient occupées par les insurgés ; elles se reliaient entre elles par des communications intérieures ; les fenêtres étaient matelassées, et, derrière ces abris, un feu nourri était dirigé sur les troupes. Les

---

<sup>1</sup> Conseils de guerre, affaire Jacquinet, déposition Bourdon, colonel de la 8<sup>e</sup> légion. (*Gazette des Tribunaux*, 3 septembre 1848.)

<sup>2</sup> Déposition Richard, maire du VIII<sup>e</sup> arrondissement. (*Enquête parlementaire*, t. I, p. 342.)

<sup>3</sup> Conseils de guerre, affaire Racary ; affaire Lacollonge, passim. (*Gazette des Tribunaux*, 27 août 1848, 28 avril 1849.)

barricades, entassées les unes sur les autres, coupaient chaque passage. Il fallut, au prix de beaucoup de sang et d'efforts, détruire ces barricades, occuper ces maisons, désarmer ou mettre en fuite les insurgés<sup>1</sup>. On s'empara de la mairie du IX<sup>e</sup> arrondissement, puis on arriva, après une poursuite longue et pénible, à l'angle de la rue de Jouy et de la rue Saint-Antoine. Mais là s'élevèrent de nouvelles barricades, là surgissent de nouveaux obstacles. On n'était qu'à quelques centaines de mètres de l'Hôtel de ville, et déjà plusieurs heures s'étaient écoulées. Sur ces entrefaites, un événement douloureux vient ajouter un drame de plus à tous les drames de cette terrible lutte. Un prisonnier venait d'être amené au colonel Regnault : comme celui-ci l'interrogeait, cet homme tire tout à coup de dessous sa blouse un pistolet, fait feu sur lui à bout portant et le renverse foudroyé. Le colonel venait de recevoir sa nomination de général : c'est presque à ce moment que, par une étrange ironie du sort, il tombait misérablement sous les coups d'un assassin. A la nouvelle de la mort de son chef, la troupe, la garde mobile surtout, sent croître son exaspération ; on fusille plusieurs prisonniers, on achève les blessés, la poursuite revêt un caractère implacable. On s'engage enfin dans la rue Saint-Antoine. A trois heures, la VIII<sup>e</sup> mairie tombe au pouvoir des troupes. Avant quatre heures, la colonne débouchait sur la place de la Bastille, victorieuse jusque-là, mais épuisée de fatigue, décimée par le feu de l'ennemi, ivre du sang qu'elle-même avait versé.

La colonne dirigée par le général Duvivier n'avait pas eu une marche plus facile et n'avait pas payé un moindre tribut à la mort. A peine avait-elle quitté l'Hôtel de ville, qu'une grande perte l'avait frappée. Sur le quai de la Grève, à la hauteur du pont Louis-Philippe, le général avait été atteint d'une balle au pied et avait été obligé de résigner son commandement. Cette blessure, qui d'abord ne parut pas grave, devint plus tard mortelle. Arne élevée, empreinte d'une sorte de mysticisme, Duvivier apportait à cette guerre un cœur ferme, mais pénétré d'une immense tristesse. On dit que, dans les souffrances de ses derniers jours, il ne cessait de se préoccuper du sort de ces ouvriers de la main de qui il mourait : **Ces pauvres ouvriers, disait-il, ont besoin d'être contenus ; mais il faut leur donner du travail, il finit que la main de la patrie s'ouvre pour eux !**<sup>2</sup>

La troupe, privée de son chef, reprit bientôt sa route. Elle fut rejointe un peu plus tard par le général Négrier, qui était chargé de remplacer le général Duvivier et qui, lui aussi, était dévoué à une mort prochaine. Elle longea le quai des Ormes, détruisant les barricades des rues voisines, mais exposée aux coups de feu qui partaient soit des maisons, soit de l'île Saint-Louis. La caserne de l'Ave Maria, la caserne des Célestins furent dégagées. Chaque progrès était acheté par de cruels sacrifices. C'est ainsi qu'on s'avancait dans ce quartier Saint-Paul, qui avait été témoin des luttes atroces du quinzième siècle, mais qui n'avait jamais vu se déployer en des jours plus sinistres le lugubre appareil de la guerre civile. On se bat rue de Sully, on se bat près du grenier d'abondance ; enfin, on arrive au canal Saint-Martin, et l'on atteint la place de la Bastille.

Les rebelles avaient concentré sur cette place toutes leurs forces. Un vaste réseau de barricades, se reliant les unes aux autres, défendait l'accès de la rue de la Roquette, de la rue du Faubourg Saint-Antoine, de la rue de Charenton, et couvrait ainsi les trois grandes artères qui pénétraient dans les quartiers insurgés. Ces constructions, consolidées à loisir, formées d'assises régulières de

---

<sup>1</sup> Lettre de M. Marrast au président de l'Assemblée nationale. (*Moniteur*, p. 1499.)

<sup>2</sup> Daniel STERN, *Révolution de 1848*, t. III, p. 223.

pavés et de pierres de taille, étaient assez épaisses pour braver l'artillerie elle-même. Ces remparts une fois franchis, la tâche des assaillants ne devait point être terminée ; car, derrière ces défenses, s'élevaient, de distance en distance, dans les trois rues que nous venons d'indiquer, une nouvelle suite de barricades, destinées à couvrir pied à pied le faubourg. Les vieux soldats qui avaient fait ou étudié les guerres de l'Empire contemplaient avec stupeur ces formidables forteresses et se rappelaient ces villes espagnoles qui, à l'exemple de Saragosse, avaient disputé à l'ennemi, muraille par muraille, les débris de leur cité. Les insurgés, abrités derrière les maisons ou derrière les pavés, tiraient de là sur la troupe. On voyait la fumée, on entendait le sifflement des balles, mais on n'apercevait pas la main qui portait les coups : nul cri, d'ailleurs, nul enthousiasme, partout le silence derrière ces défenses qui recélaient la mort ; cette insurrection était brillante et sans flammes, comme le métal en fusion.

L'artillerie des combattants ouvrit le feu contre les barricades. Mais les boulets les ébranlaient à peine. Cependant la mort multipliait les victimes. Le Général Négrier était inquiet de ne pas voir la colonne du général Lamoricière déboucher par les boulevards. Soudain une balle vint le frapper, et presque aussitôt il expira. Au même instant, le représentant Charbonnel était atteint à ses côtés. L'Assemblée, toujours en permanence, recueillait avec une curiosité anxieuse ces récits de la bataille : elle apprenait tout ensemble les succès et les deuils du parti de l'ordre ; et ces nouvelles, à la fois consolantes et cruelles, excitaient une profonde émotion. A cinq heures, M. Marrast, qui était resté à l'Hôtel de ville, plus près du théâtre du combat, écrivait à M. Sénard : [Jamais le pavé de Paris n'a été teint d'autant de sang](#)<sup>1</sup>. Et le soir, M. Sénard lui-même, s'adressant à ses collègues, laissait tomber de ses lèvres ces tristes paroles : [Je me refuse presque à dire à quel prix nos avantages ont été obtenus](#)<sup>2</sup>.

Pendant que le général Lamoricière combattait dans le faubourg du Temple ; pendant que le corps de troupes de l'Hôtel de ville s'avancait vers le faubourg Saint-Antoine, que se passait-il sur la rive gauche du fleuve ?

On a vu que ces quartiers avaient été, la veille, presque entièrement conquis sur l'émeute. Dès le matin du 25, de nombreuses patrouilles parcouraient les rues sans rencontrer de sérieux obstacles. Les représentants de Ludre, Troussard, Vaulabelle furent désignés pour administrer le XII<sup>e</sup> arrondissement. On ne trouvait plus de résistance qu'aux environs du Jardin des Plantes et des boulevards extérieurs. Tout présageait donc un prochain retour au calme.

Le général de Bréa, investi du commandement, partageait lui-même cette espérance. Il se flattait d'agir désormais en pacificateur, non en soldat. Une circonstance particulière semblait propre à lui faciliter ce rôle. L'Assemblée avait voté le matin même un crédit de 3 millions pour les ouvriers sans ressource. Faire connaître ce décret dont il venait de recevoir la nouvelle, l'offrir aux insurgés comme un gage de pacification, provoquer ainsi la soumission et le repentir, telle était la pensée du général : son âme généreuse autant qu'intrépide se complaisait d'avance à cette mission.

Vers onze heures du matin, il réunit sur la place du Panthéon un corps de troupes assez considérable, composé d'une portion du 24<sup>e</sup> léger, du 1<sup>er</sup> bataillon de garde mobile et de quelques autres détachements. A la tête de cette colonne,

---

<sup>1</sup> Lettre à M. Sénard. (*Moniteur*, p. 1499.)

<sup>2</sup> *Moniteur*, p. 1500.

il se dirigea vers les barrières pour y tenter la conciliation. Le succès favorisa d'abord son dessein. A la barrière Saint-Jacques, à la barrière d'Enfer, à la barrière de la Santé, le décret de l'Assemblée fut accueilli avec faveur : des acclamations se firent entendre ; toute résistance semblait vaincue. Mais lorsque, continuant sa marche sur le boulevard extérieur, le général arriva à la barrière de Fontainebleau, il y rencontra des dispositions bien différentes. Les têtes des routes qui aboutissaient à ce point étaient barricadées : un véritable mur de pavés s'élevait contre la grille d'un côté à l'autre du mur d'octroi ; cette grille ne s'ouvrait que par une petite porte latérale, dont la clef était en dedans de la barrière. Derrière ces ouvrages défensifs s'étaient réfugiés les émeutiers refoulés la veille de la place Maubert, de la rue Buffon, du quartier Saint-Séverin, du Panthéon ; c'étaient les plus déterminés des insurgés du quartier, gens redoutables entre tous et encore exaspérés par la défaite : à ces soldats de la guerre civile s'étaient joints ces malfaiteurs de profession que l'anarchie attire par l'espoir du pillage et de l'effusion du sang. Un chef de bataillon de la 12<sup>e</sup> légion, M. Gobert, envoyé en avant pour reconnaître l'état des esprits, fut menacé et mis en joue ; il revint sur ses pas et conseilla de ne point essayer une conciliation inutile. Enhardi par le succès de ses premières tentatives, le général négligea cet avis et, suivi de quelques officiers, se porta à quelques centaines de mètres en avant de la colonne qui stationnait sur le boulevard. Comme il approchait de la barrière, un habitant du quartier vint à lui et le conjura de ne pas s'aventurer au milieu des insurgés : Bah ! répondit le général toujours possédé de la même confiance, j'ai bien été à la barrière Saint-Jacques. Au même instant, on entendit des cris derrière les barricades : Entrez, disait-on, il ne vous sera pas fait de mal ! et, à travers les barreaux de la porte d'entrée, quelques mains s'étendaient comme pour fraterniser. Ces démonstrations achevèrent de tromper M. de Bréa. Il se retourna vers le représentant de Ludre, qui était auprès de lui : Venez-vous avec moi ? lui dit-il. — Non, certes, répondit M. de Ludre plus clairvoyant. M. de Bréa se dirigea seul vers la barrière pour y annoncer le vote du crédit de 3 millions. Après un moment d'hésitation, les officiers de son escorte se décidèrent à le suivre ; ce n'était pas qu'ils partageassent son illusion ; mais il leur sembla que l'honneur et la solidarité militaires leur défendaient d'abandonner leur chef, même dans cette téméraire entreprise. La petite porte de la grille s'ouvrit : le général passa, et après lui quatre officiers : c'étaient le commandant Desmaretz, chef de bataillon au 24<sup>e</sup> léger, le capitaine d'état-major Mangin, le commandant Gobert, de la 12<sup>e</sup> légion, et enfin un sous-lieutenant de la même légion, M. Saingeot. La masse de la colonne, ainsi que nous l'avons dit, stationnait un peu en arrière sur le boulevard<sup>1</sup>.

Dès que la grille fut refermée, le malheureux général comprit qu'il serait, non pas un pacificateur écouté, mais un otage aux mains des émeutiers et sans doute une victime dévouée à la mort. Un grand silence se fit : puis tout à coup, du sein de la foule qui remplissait le rond-point de la place d'Italie ainsi que les abords du village de Gentilly, on entendit partir ce cri : Nous le tenons ! nous le tenons ! A mort ! Mort à Cavaignac ! Les femmes se faisaient remarquer par leur ardeur sanguinaire : Fusillez-le ! fusillez-le ! criaient-elles. A la vérité, quelques hommes

---

<sup>1</sup> Conseils de guerre, procès des assassins du général Bréa. Déposition du commandant Desmaretz (*Gazette des Tribunaux* du 20 janvier 1849), du commandant Gobert, numéro du 21 janvier ; du tambour Ducellier, numéro du 24 janvier ; de Buisson, numéro du 30 janvier.

bien intentionnés s'efforçaient d'apaiser la multitude, répétaient que le général n'était pas Cavaignac, rappelaient le respect dû aux parlementaires. M. de Bréa, de son côté, déployait aux yeux de ceux qui l'entouraient le décret voté le matin par l'Assemblée. Mais la même clameur féroce dominait toujours<sup>1</sup>. Un instant on put croire que le général et ses officiers allaient être égorgés sur place par cette foule exaspérée et insouciuse des représailles qui suivraient.

Cependant le tumulte se calma par son excès même : ceux à qui la colère laissait quelque raison ou qui voulaient prévenir un dénouement sanglant conseillèrent alors de déposer les prisonniers chez le maire de Gentilly. Ils espéraient, en les éloignant du théâtre de l'insurrection, faciliter leur salut. Cet avis fut écouté. M. de Bréa, suivi de MM. Gobert, Mangin, Saingeot, fut conduit chez le maire, qui était propriétaire d'un estaminet connu sous le nom du *Grand-Salon*. Quant au commandant Desmaretz, il avait déjà été séparé de ses compagnons par une bande qui s'était ruée sur lui. A peine les otages furent-ils arrivés au *Grand-Salon* que les hommes désireux de les sauver se hâtèrent de fermer la porte de la rue et de conduire les captifs dans le jardin d'une maison voisine, jardin dont la clôture peu élevée donnait sur la campagne. Le lieutenant Saingeot, sans perdre de temps, sauta sur une tonnelle, de là sur la muraille, tomba dans un champ et s'enfuit. Le général, plus âgé, moins lesté, trouvant peut-être cette évasion indigne de lui, hésitait. Comme il était sur le point de franchir le mur, un individu du nom de Paris le retint par son caban, lui disant de ne pas fuir et l'assurant que sa vie serait respectée. A ce moment, la foule qui stationnait dans la rue, inquiète, soupçonneuse, craignant que les victimes ne lui échappassent, força la porte de la maison et fit irruption dans le jardin. Le général et ses compagnons furent entraînés et accablés d'outrages : le commandant Gobert fut frappé et mis en joue ; M. de Bréa fut saisi. par la cravate ; on lui cracha fi la figure ; on lui enleva son épée. Puis les prisonniers furent ramenés dans l'une des salles de l'estaminet ; un nommé Bussières s'avança vers la croisée : il montrait l'épée du général : **Nous les tenons ! nous les tenons !** criait-il, et la horde des misérables qui était restée dans la rue répondait par les cris féroces qui avaient déjà retenti à la barrière : **A mort ! à mort Cavaignac !**<sup>2</sup>

Les mêmes hommes qui avaient déjà tenté de dérober les prisonniers à la fureur de leurs ennemis, n'avaient pas entièrement perdu courage. Ils suggérèrent l'idée de faire écrire par le général une sorte de proclamation destinée à apaiser l'effervescence populaire. Celui-ci s'assit, et, protégé par son aide de camp, M. Mangin, qui le recouvrait de son corps, traça les lignes suivantes : **Nous soussignés, général de Bréa et de Ludre, déclarons être venus aux barrières pour annoncer au bon peuple de Paris et de la banlieue que l'Assemblée nationale a décrété qu'elle accordait 3 millions en faveur de la classe nécessiteuse, et qu'elle a crié : Vive la République démocratique et sociale !** Cette proclamation ne fut pas jugée suffisante ; on exigea que l'ordre de retraite fût envoyé aux troupes. Le général s'y refusa d'abord : **La troupe, dit-il, soyez-en sûrs, ne rendra pas les armes comme en février.** Ceux qui voulaient prévenir un crime intervinrent de nouveau : **Mais, général, disaient-ils, faites donc quelque chose pour nous aider.** M. de Bréa parut se recueillir un moment ; il songea à ses braves compagnons qui, sans partager ses illusions, avaient généreusement suivi sa fortune ; puis il

---

<sup>1</sup> Procès des assassins du général Bréa, dépositions Tradeler et Bourse. (*Gazette des Tribunaux*, numéros des 2 et 28 janvier 1849.)

<sup>2</sup> Procès des assassins du général Bréa, dépositions Mercier, Godefroid, Saingeot, Duvivier, Deschamps. (*Gazette des Tribunaux*, numéros des 23, 25, 27 janvier 1849.)

écrivit ces quelques mots : J'ordonne à la troupe de se *retir* (sic) ; qu'elle retourne par la même route. Comme il arrive presque toujours, ces concessions n'amenèrent pas l'apaisement. Les vociférations, les cris de mort continuaient. Le maire étant survenu sur ces entrefaites : Monsieur le maire, lui dit le commandant Gobert, vous ne pouvez donc rien pour nous ? — Que voulez-vous ? Je n'ai pas d'influence sur cette foule exaspérée. Et en effet, le maire lui-même était menacé<sup>1</sup>.

Les habitants de la maison, soit dans l'espoir de gagner du temps, soit afin d'épargner à leur demeure la lugubre renommée du massacre, proposèrent de conduire les victimes au *Grand-Poste*, c'est-à-dire dans un bâtiment situé un peu plus loin sur la route de Fontainebleau. On fit donc sortir les prisonniers, et, toujours sous l'escorte des mêmes insulteurs, ils parcoururent cette nouvelle étape de leur voie douloureuse. Au Grand-Poste, ils retrouvèrent le commandant Desmaretz, qui y avait été conduit en quittant la barrière et qui, lui aussi, injurié, frappé, désarmé, se débattait, depuis deux heures, au milieu de tous les outrages. M. de Bréa s'assit près d'une table : autour de lui se groupèrent ses officiers. Le poste se remplit bientôt d'hommes à figures sinistres : c'étaient Nuens, Lahr, Daix, dit le *Pauvre de Bicêtre*, brigands désavoués de tous les partis. Pourtant les amis secrets du général tentèrent un dernier effort : ils cherchèrent à percer une cloison qui donnait sur un jardin ; ils se flattaient de faire évader les otages par cette issue ; le travail était déjà commencé lorsqu'un enfant dénonça la tentative. A partir de ce moment, tout espoir fut perdu. Réduits à l'impuissance, attentifs à veiller à leur propre sûreté, les bons citoyens se retirèrent. Il ne demeura, soit au poste, soit aux alentours du poste, que les malfaiteurs décidés aux derniers excès. On ne discutait plus sur le crime, mais seulement sur le lieu où on le consommerait. Il faut les fusiller au poste, disaient les uns. — Non, disaient les autres, dans la plaine. — Dans la plaine ils pourraient s'échapper, vociféraient d'autres voix. Il était cinq heures. Plus de deux heures et demie s'étaient écoulées depuis que les infortunés avaient franchi la barrière. Pendant cette longue agonie, le malheureux général tantôt appelait de ses vœux la mort trop lente à venir, tantôt repassait dans son esprit cette journée commencée au milieu des acclamations et finissant au milieu d'outrages sans nom ; par une étrange coïncidence, il se trouvait que ce jour était le jour de sa fête, et on l'entendait murmurer : Être fusillé le jour de sa fête ! Le capitaine Mangin, exaspéré par les insultes, ouvrait sa tunique et présentait sa poitrine aux meurtriers : Fusillez-nous donc tout de suite ! Le commandant Desmaretz pensait aux siens, et cette pensée troubla un instant son âme, d'ailleurs si ferme. Quant à M. Gobert, il s'approcha du Général : Général, lui dit-il, le moment fatal approche ! Il ne se trompait pas. Comme il disait ces mots, une femme pénétra dans la salle : Voilà la mobile ! s'écria-t-elle. A cette rumeur, imaginée sans doute pour précipiter le dénouement, les fusils s'abaissent dans la direction des prisonniers. Plusieurs détonations retentissent. M. de Bréa s'affaisse, atteint de plusieurs coups. Le capitaine Mangin, frappé d'un coup de feu, tombe, puis se redresse en poussant un cri épouvantable, et retombe enfin une seconde fois pour ne plus se relever. Un moment de solennel silence suivit cette première décharge, comme si la grandeur du crime eût effrayé les criminels eux-mêmes. Puis, derrière les fenêtres, une seconde décharge retentit. Quelques insurgés, s'approchant de M. de Bréa et de M. Mangin, s'acharnent sur leurs cadavres ; un

---

<sup>1</sup> Procès des assassins du général Bréa, déposition Deschamps, déposition Dordelin, maire de Gentilly. (*Gazette des Tribunaux*, 23 et 25 janvier.)

nominé Lebelleguy prend l'épée du général et la lui passe fi travers le corps ; Daix frappe à coups de crosse de fusil sur le visage du malheureux aide de camp. Le commandant Desmaretz et le commandant Gobert, le premier couché sur le lit de camp qui garnissait le poste, le second caché sous ce même lit, avaient assisté à cette scène hideuse. Les décharges les avaient épargnés, mais ils croyaient leur dernière heure venue. L'un des malfaiteurs découvrit M. Gobert et s'écria : **Il faut le fusiller !** Heureusement, cette voix, se perdant dans le tumulte général, ne trouva pas d'écho. Quant à M. Desmaretz, l'un des insurgés, le montrant immobile sur le lit, dit à ses camarades, sans doute pour le sauver : **Celui-là en a assez ; laissons-le.** Lorsque la foule se fut écoulée, deux habitants de la commune apportèrent aux officiers des déguisements sous lesquels ils purent s'échapper ; le soir même ils rentrèrent dans Paris et racontèrent les détails du drame dont ils avaient été les témoins et presque les victimes<sup>1</sup>.

Le triomphe de l'anarchie fut court. La colonne d'attaque était demeurée immobile sur le boulevard extérieur. Le colonel Thomas, qui la commandait en l'absence de M. de Bréa, ne dissimulait pas son inquiétude, et, à mesure que l'heure s'avancait, ses inquiétudes devenaient plus vives. Aller en avant, c'était peut-être provoquer un crime ; rester inactif, c'était fournir à l'insurrection presque réduite l'occasion de renaître. Des messagers qui avaient franchi la barrière apportaient des renseignements contradictoires. Le colonel demanda des ordres au quartier général : on lui répondit d'attaquer le faubourg si le général n'était pas aussitôt rendu. Au même instant arrivait le maire, M. Dordelin, qui annonçait que tout était consommé et ajoutait que, n'ayant pu sauver les captifs, il venait se livrer lui-même. Le colonel Thomas mit aussitôt en marche sa colonne : les barricades furent franchies sans coup férir ; puis la garde mobile et l'infanterie de ligne, exaspérées par la mort de leur chef, s'élançèrent vers la route de Fontainebleau et enlevèrent à l'insurrection les dernières positions qu'elle occupait encore sur la rive gauche. Un grand nombre d'habitants de Gentilly se montrèrent jaloux de protester par leur attitude contre le crime qui venait de déshonorer leur commune. Cependant les meurtriers, encore ivres de sang, se répandaient dans les cabarets du voisinage et, l'orgueil faisant taire toute prudence, se vantaient des coups qu'ils avaient portés. Ils se paraient des dépouilles des victimes ; ils étalaient, comme autant de trophées, les épaulettes et la dragonne du général ; ils se plaisaient surtout à montrer son épée ; sur la lame de cette épée égarée entre ces mains impures, on lisait ces mots : **Donné au brave de Bréa en souvenir de la bataille de Waterloo**<sup>2</sup>.

Les guerres civiles enfantent les grands crimes ; elles suscitent aussi les grands dévouements. Comme pour consoler l'humanité attristée, il plut à Dieu de révéler par un mémorable exemple la puissance de l'héroïsme inspiré par la foi. Au moment même où le général de Bréa se débattait sous les coups de ses assassins, l'archevêque de Paris, Mgr Affre, quittait son palais épiscopal pour conjurer la guerre civile et pour mourir. A ne consulter que les apparences, cette démarche devait surprendre. Prêtre instruit et irréprochable, M. Affre fuyait la lutte connue d'autres la recherchent. Le trait dominant de sa nature, c'était l'horreur du bruit, l'appréhension des conflits, l'amour de la retraite. Cette

---

<sup>1</sup> Procès des assassins du général Bréa, dépositions Baudot, Delahaye, Foucaut, Armagnac, Viel, Gobert, Desmaretz. (*Gazette des Tribunaux*, 20, 21, 23, 26 janvier 1849.)

<sup>2</sup> Procès des assassins du général Bréa, dépositions Delabre, Pichennot. (*Gazette des Tribunaux*, 25 et 27 janvier 1849.)

disposition timide, presque craintive, avait même paru exagérée chez le premier pasteur d'une grande église, et l'on avait parfois attribué à la faiblesse ce qui n'était que réserve et modestie. Mais il n'y a rien de tel que les humbles et les doux, quand une fois l'appel du devoir les a sollicités. L'insurrection se prolongeant, l'archevêque se souvint que, huit années auparavant, en prenant possession de son siège, il avait promis de s'offrir, s'il le fallait, en victime. Le 25 juin, dans l'après-midi, il résolut de se rendre au faubourg Saint-Antoine, foyer même de l'émeute, pour y désarmer, s'il le pouvait, les haines. Une circonstance particulière vint l'affermir dans son dessein. Comme il se préparait à partir, plusieurs jeunes hommes, catholiques fervents, pénétrèrent jusqu'à lui et, avec l'ardeur de leur âge et de leur foi, lui exposèrent combien l'intervention du pontife, en ces troubles civils, serait profitable pour l'Église et pour la patrie ; parmi eux était un professeur de la Sorbonne, déjà presque illustre, M. Ozanam. Heureux de voir que son inspiration était partagée, l'archevêque ne voulut point différer son départ d'un instant. Mais toujours fidèle à sa répugnance pour l'ostentation : **Je vais mettre, dit-il, ma soutanelle pour n'être point reconnu, et vous me montrerez le chemin.** Les jeunes gens insistèrent respectueusement pour qu'il se couvrit de sa soutane violette et plaçât sur sa poitrine sa croix pastorale : **Je ferai comme il vous plaira,** répondit-il avec simplicité<sup>1</sup>. Et il se revêtit de ses insignes comme un soldat se revêt de ses armes pour le combat.

En quittant son palais épiscopal, Mgr Affre se dirigea d'abord, non vers le théâtre de la lutte, mais vers l'Assemblée. Il était trop respectueux de l'autorité civile pour se passer de son assentiment, et il voulait que le chef du pouvoir exécutif connût sa démarche et l'approuvât. Le général Cavaignac avait, sinon le sens des choses chrétiennes, au moins le sens des choses héroïques. Il représenta à l'archevêque le péril de son entreprise, puis, comme celui-ci était inébranlable, il le loua de son courage. Peu d'heures auparavant, il avait rédigé, de concert avec M. Sénart, une proclamation dans laquelle, avec une touchante insistance, il adjurait les ouvriers de déposer les armes et répudiait toute pensée de représailles. Il remit à Mgr Affre, pour faciliter sa tâche, un exemplaire de cette proclamation. L'archevêque rentra chez lui, y prit quelque nourriture, se confessa, dit-on, comme avant de mourir, enfin prit la route des quartiers insurgés. Jaloux que personne ne s'exposât pour lui, il avait congédié M. Ozanam et ses compagnons qui avaient sollicité avec instance l'honneur de l'escorter. Il n'avait avec lui que deux de ses vicaires généraux et son domestique, Pierre Sellier. Il était six heures du soir.

En voyant passer l'archevêque à pied, se dirigeant vers la place de la Bastille, l'émotion s'empara de tous les cœurs. Les gardes mobiles s'approchaient, et ces enfants sceptiques, entraînés par la solennité du moment, lui présentaient leurs armes à bénir. Les officiers s'empressaient sur son passage et, lui dépeignant en termes animés les périls, le conjuraient de renoncer à son dessein. Des femmes, croyant qu'il allait aux ambulances, lui apportaient du linge ou de la charpie pour qu'il s'en chargeât. Lui pourtant, il continuait sa route, visitant en passant les blessés, consolant les mourants, ayant pour chacun une parole de douceur et de tendresse. A ceux qui lui représentaient le danger : **Ma vie est si peu de chose !** répondait-il. Ceux qui l'ont vu à cette heure sont restés frappés de l'éclat inaccoutumé de sa physionomie. On eût dit que le reflet de l'immortalité prochaine illuminait déjà son front.

---

<sup>1</sup> Vie de M. Frédéric Ozanam, par M. G. A. OZANAM, p. 393. — Lettre de M. Léon Cornudet, 8 juillet 1848.

Il arriva près de la place de la Bastille. Aux abords de cette place, partout régnait le deuil. On venait d'emporter loin du champ de bataille Négrier, qui était mort, et le représentant Charbonel, qui allait mourir. La lutte durait depuis plusieurs heures sans résultat décisif. A la vérité, les insurgés, commençant à comprendre leur isolement, témoignaient quelque lassitude, et, par instants, cette lassitude se trahissait par une certaine mollesse dans la défense. Cependant le soleil s'abaissait sur l'horizon sans que rien permit d'assurer que la fin de la journée marquerait la fin de la bataille.

Le général Purot, qui devait succéder au général Négrier, n'était pas encore arrivé. Le prélat s'adressa au colonel qui était chargé à titre provisoire du commandement, et lui demanda de faire cesser le feu : *Je m'avancerai seul, dit-il, vers ces malheureux qu'on a trompés ; j'espère qu'ils reconnaîtront ma soutane violette et la croix que je porte sur la poitrine.* Le tir fut interrompu du côté de la troupe ; les assaillants ayant suspendu le feu, les insurgés ralentirent, puis cessèrent le leur. A la faveur de cette trêve tacite, l'archevêque s'avança sur la place ; un jeune homme, M. Bréchemin, le précédait, élevant un drapeau blanc en signe de paix ; son domestique, quelques gardes nationaux s'attachèrent à ses pas, malgré sa défense, afin de veiller sur lui. Il s'avança jusqu'à la grande barricade qui fermait l'entrée du faubourg Saint-Antoine. Un assez grand nombre d'insurgés descendit sur la place ; plusieurs soldats s'avancèrent aussi, empressés à fraterniser. L'archevêque parla, s'efforçant d'incliner les cœurs à la réconciliation.

Tout faisait espérer le succès de cette tentative. Soudain, un malentendu funeste ralluma les hostilités. Tandis que l'archevêque accomplissait sa pieuse mission, le représentant Beslay, qui habitait le quartier et qui, l'avant-veille, avait été muni de pleins pouvoirs pour pacifier l'arrondissement, réunissait autour de lui sur un autre point de la place quelques délégués des rebelles, leur faisait connaître la proclamation du général Cavaignac et les pressait de déposer les armes. Cependant l'authenticité de cette pièce était révoquée en doute par quelques-uns : on voulait qu'elle fût revêtue de la signature du général. M. Beslay insistait, proposant de se livrer comme otage jusqu'à ce que la proclamation signée arrivât du palais de l'Assemblée. La discussion s'échauffait et dégénérait en tumulte. M. Beslay, qui était pressé de toutes parts, eut l'idée de faire élargir un peu le cercle qui l'entourait ; en outre, il commanda un roulement de tambours afin de ramener le silence et de se faire écouter. Le mouvement qui se produisit dans le groupe et le bruit du tambour font croire à une rupture des pourparlers : les défenseurs de la barricade reprennent précipitamment leur place : un coup de fusil part, bientôt suivi d'une décharge générale, tant du côté des insurgés que du côté de la troupe. Pendant ce temps, l'archevêque avait tourné la barricade et, passant par la boutique d'un marchand de vin qui avait deux issues, s'était engagé dans le faubourg. Il n'avait pas renoncé à l'espoir d'apaiser la multitude : de la voix et du geste, il essayait de la calmer. C'est à ce moment qu'une balle, venue de haut en bas, l'atteignit dans les reins : *Mon ami, je suis blessé,* dit-il, en s'affaissant, à un ouvrier qui le reçut dans ses bras. Les insurgés, atterrés eux-mêmes en voyant tomber cette grande victime, transportèrent l'archevêque chez le curé des Quinze-Vingts<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> *Récit des circonstances qui ont précédé et suivi la mort de Mgr l'archevêque de Paris*, publié par les VICAIRES CAPITULAIRES, Paris, 1848. — M. BESLAY, *Souvenirs*, p. 189. — Récit

## IV

Ce que Dieu n'avait pas accordé au courage du soldat, il l'accorda au sang du martyr. L'insurrection, retranchée dans le faubourg Saint-Antoine comme dans une citadelle inexpugnable, semblait le matin rebelle à tout accommodement. Pendant la journée, les nouvelles, jusque-là interceptées par les meneurs, parvinrent jusque derrière les barricades. On apprit l'élévation du général Cavaignac, l'établissement de l'état de siège, l'arrivée des gardes nationales et des troupes des départements ; on sut que l'émeute était presque étouffée sur la rive gauche ; qu'elle était vaincue dans le faubourg Poissonnière, dans le faubourg Saint-Denis, dans le faubourg Saint-Martin ; que la sédition, concentrée entre la Bastille et la place du Trône et sur les lisières du quartier du Temple, n'avait plus à espérer aucun secours extérieur : on connut enfin vers le soir le vote des 3 millions en faveur des ouvriers nécessiteux et la proclamation du chef du pouvoir exécutif, double gage de clémence et de pardon. Ces bruits, démentis, puis confirmés, commencèrent à ébranler les courages ; de là, certaines trêves suivies de fusillades furieuses ; de là, certains pourparlers, non officiels, inavoués, presque aussitôt rompus qu'entamés. La tentative de l'archevêque, en impressionnant profondément les âmes, fit pencher la balance du côté de la soumission, et ce fut le prix, l'incalculable prix du sacrifice. Malgré quelques appels à une lutte sans merci, les négociations prirent un caractère, non décisif encore, mais plus sérieux. C'est à ces négociations que furent employées les heures de la nuit qui commençait à tomber.

Un parlementaire fut envoyé dans la soirée au général Lamoricière, qui était au boulevard du Temple. Cette première tentative échoua. Le général Lamoricière n'avait pas de pouvoirs pour traiter : il était, d'ailleurs, décidé à enlever le lendemain matin les dernières positions des insurgés, et la lutte acharnée des jours précédents le disposait mal à la conciliation : l'accord, enfin, était difficile entre les rebelles qui voulaient stipuler des garanties pour eux-mêmes et les défenseurs de l'ordre qui exigeaient un désarmement pur et simple. Des délégués, envoyés au général Perrot, qui commandait à la Bastille, ne réussirent pas mieux. Le général demandait la destruction des barricades, l'entrée des troupes dans le faubourg, la remise des armes aux mains de l'autorité. Les délégués, de leur côté, avaient reçu mandat de stipuler une série de conditions dont la moins extraordinaire était la mise en liberté immédiate des détenus politiques. Une telle divergence dans les vues ne permettait guère un long entretien. Le général Perrot, pas plus que son collègue Lamoricière, n'avait, au reste, de pouvoirs pour négocier<sup>1</sup>.

Cependant, à une heure déjà avancée de la nuit, de nouveaux pourparlers s'engagèrent, non plus cette fois sur le théâtre de la lutte, mais avec le chef du pouvoir exécutif lui-même. Au moment où Mgr Affre était entré dans le faubourg Saint-Antoine, trois représentants y avaient pénétré aussi. C'étaient M. Druet-Desvaux, M. Larabit, M. Galy-Cazalat ; les deux premiers avaient suivi de près l'archevêque ; le troisième arrivait du quartier du Temple. Après que le prélat eut été blessé, les représentants furent retenus dans le faubourg et conduits dans la

---

de M. Beslay à l'Assemblée nationale le 26 juin. (*Moniteur*, p. 1503.) — M. BRÉCHEMIN, *Récit inédit*.

<sup>1</sup> *Le faubourg Saint-Antoine du 23 au 27 juin*, par RAYMOND DES ESSARTS.

maison d'un horloger où on les garda à vue. Là, ils s'étaient trouvés en présence, tantôt d'hommes à figures sinistres qui leur prodiguaient les menaces, tantôt de gens timides et bienveillants qui appelaient la paix de tous leurs vœux. Les représentants ne s'étaient pas lassés de répéter que le faubourg était entouré de troupes et d'artillerie ; que les barricades ne résisteraient pas à de nouvelles attaques ; que l'état de siège permettait de fusiller tous ceux qui étaient pris les armes à la main. Ces discours, transmis de bouche en bouche, avaient produit une impression réelle, mais n'avaient pas détruit les illusions. On parlait bien de négociations, mais sur des bases qui les rendaient dérisoires. On ne réclamait rien moins que la dissolution de l'Assemblée, l'éloignement des troupes à quarante lieues de Paris, la délivrance des prisonniers de Vincennes, le droit reconnu au peuple de faire lui-même sa constitution : on voulait même contraindre les représentants à signer une déclaration en harmonie avec ces vœux. Heureusement, dans la masse des insurgés, les résolutions violentes cédaient de plus en plus devant la lassitude générale. Ces conditions extravagantes furent abandonnées. On se contenta de rédiger une adresse au président de l'Assemblée nationale, adresse conçue en ces termes :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE  
NATIONALE,

Nous ne désirons pas l'effusion du sang de nos frères, nous avons toujours combattu pour la République démocratique. Si nous adhérons à ne pas poursuivre les progrès de la sanglante révolution qui s'opère, nous désirons aussi conserver notre titre de citoyen...

*Les délégués du faubourg Saint-Antoine*<sup>1</sup>.

Il fut convenu que M. Larabit, accompagné de quatre délégués du quartier, se rendrait à l'Assemblée nationale pour y porter cette adresse. Les deux autres représentants devaient rester à titre d'otage entre les mains des habitants du faubourg<sup>2</sup>.

Il était deux heures du matin quand les négociateurs arrivèrent au Palais-Bourbon. M. Sénard les reçut presque aussitôt. M. Larabit aurait voulu rendre compte de sa mission à l'Assemblée elle-même ; mais il était impossible, à cette heure avancée de la nuit, de convoquer les représentants, et l'on ne pouvait remettre jusqu'à la reprise de la séance la décision à adopter. Le langage des délégués fut convenable. Ils alléguèrent la misère du faubourg, l'ignorance où l'on était des événements, les déceptions qui avaient aigri les cœurs. M. Sénard fut touché. En réponse à l'adresse qui lui avait été présentée, il remit à ses interlocuteurs une sorte de proclamation où il conjurait les insurgés *de détruire à l'instant leurs barricades et de rentrer, en enfants un moment égarés, dans le sein de la République démocratique*<sup>3</sup>. On convint même, dit-on, que les armes ne seraient pas enlevées militairement, mais seulement déposées à la mairie, et qu'on ne ferait d'autres prisonniers que ceux que la justice devrait atteindre<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> *Enquête parlementaire*, t. II, p. 261.

<sup>2</sup> Rapport de M. Galy-Cazalat, représentant du peuple, la commission d'enquête. (*Enquête parlementaire*, t. II, p. 247 et suivantes.)

<sup>3</sup> Récit de M. Sénard à l'Assemblée nationale le 26 juin. (*Moniteur*, p. 1502.)

<sup>4</sup> Le faubourg Saint-Antoine du 23 au 27 juin, par M. RAYMOND DES ESSARTS.

Après avoir pris quelques instants de repos chez M. Larabit, les négociateurs se rendirent auprès du général Cavaignac. Là, l'accueil fut un peu différent. Ce n'était pas que le général fût animé de sentiments implacables ; mais il craignait que les insurgés n'employassent le temps des pourparlers à relever leurs positions et à les fortifier. Les dépêches de Lamoricière contribuaient surtout à le confirmer dans cette appréhension. Maître après une lutte acharnée de presque tout le quartier du Temple, Lamoricière attendait avec impatience le moment d'attaquer le quartier Saint-Antoine du côté du canal Saint-Martin et de Popincourt, et il redoutait que les négociations entamées avec les insurgés de la Bastille ne fissent refluer vers lui toutes les forces actives de l'émeute. Dominé par ces considérations militaires, Cavaignac déclara qu'il exigeait une soumission absolue et sans conditions. Il consentit seulement à prolonger la trêve jusqu'à dix heures du matin. Si, à cette heure, le faubourg Saint-Antoine ne s'était pas rendu, le corps d'armée campé à la Bastille y pénétrerait de vive force. Telle fut la réponse de Cavaignac, et il la renouvela à tous les médiateurs officieux qui affluaient autour de lui<sup>1</sup>.

Les délégués reprirent à sept heures du matin le chemin du faubourg. Comme dans la soirée précédente, des dispositions contradictoires s'y manifestaient. Les représentants Druet-Desvaux et Galy-Cazalat avaient été assaillis de menaces et transférés au corps de garde de la rue de Montreuil ; mais de nombreux habitants du quartier étaient accourus à leur défense. On entendait des cris de mort retentir autour des barricades ; mais la foule ne cessait de se presser autour de la maison où avait été déposé l'archevêque, et, lorsqu'elle apprit que la blessure était mortelle, elle se répandit en protestations de repentir et de douleur. Jusque dans le corps de garde où étaient enfermés les représentants, on fabriquait de la poudre, on confectionnait des cartouches ; mais, à quelques pas de là, on déplorait la continuation de la lutte. Lorsque les délégués rendirent compte du résultat de leur mission, des imprécations s'élevèrent : mais des officiers de la garde nationale, des citoyens de tout rang et de toute profession, des prêtres même courageusement mêlés aux groupes parlèrent en faveur de la paix. On sentait visiblement deux opinions, l'une de plus en plus violente, ruais de plus en plus faible, qui poussait à une lutte sans merci ; l'autre, d'abord timide, mais déjà plus hardie, qui, après avoir insinué l'opportunité de la soumission, commençait à en proclamer la nécessité.

L'heure s'écoulait. Les troupes massées aux abords de la place de la Bastille attendaient l'ordre du combat : les pièces d'artillerie, rangées en face des barricades, s'apprêtaient à ouvrir leur feu. Sur la place étaient M. Recurt, ministre de l'intérieur, et M. Adam, adjoint au maire de Paris, venus pour recevoir la soumission des insurgés ou pour prêter à la force militaire le concours moral de l'autorité civile. Quelques représentants avaient tenu aussi à assister à ce dernier épisode de la bataille. Les députés de l'extrême gauche s'étaient abstenus, de peur d'être accusés de complicité. Proudhon pourtant était là, curieux, disait-il, de contempler le sublime et terrible spectacle de la canonnade<sup>2</sup>.

Dix heures sonnèrent. C'était le moment marqué pour l'attaque. Tous les yeux étaient tournés vers les barricades, dans l'espoir d'y surprendre quelque signe de soumission. Le général Perrot, jaloux d'éviter une plus grande effusion de sang,

---

<sup>1</sup> Récit de M. Sénard. (*Moniteur*, p. 1502.)

<sup>2</sup> *Enquête parlementaire*, t. I, p. 337.

suspendit pendant un quart d'heure encore l'exécution des ordres qu'il avait reçus. Cependant, dans l'intérieur du faubourg, les représentants prisonniers redoublaient d'efforts pour prévenir une résistance désormais inutile : Lamoricière, disaient-ils, arrive du quartier du Temple ; le général Perrot est sur la place de la Bastille ; l'investissement va être complet. Un ouvrier nommé Eugène Portier, monté sur une table dans le corps de garde, appuyait ce langage et dominait par son énergie les murmures des plus exaltés. La majorité ébranlée décida la reddition du faubourg et résolut d'envoyer les représentants aux avant-postes pour traiter<sup>1</sup>. Soudain, un coup de canon se fait entendre. C'est le général Perrot qui a donné enfin le signal de l'attaque. Au coin de la rue de la Roquette, une maison s'écroule sous les efforts de l'artillerie ; puis trois bataillons pénètrent dans le quartier Saint-Antoine par les trois grandes artères qui le traversent : les premiers insurgés qui sont pris les armes à la main sont fusillés sur place. Mais plus loin les barricades ne sont plus défendues. Sur plusieurs points, les habitants, cédant aux conseils de M. Edmond Adam qui a accompagné l'une des colonnes, s'empressent même pour les détruire. Comme la troupe remontait le faubourg, elle rejoint les représentants Galy-Gazalat et Druet-Desvaux qui étaient venus au-devant d'elle ; puis, continuant sa route, elle arrive jusqu'à la barrière du Trône. Plus de soixante barricades s'élevaient depuis la Bastille jusqu'à la barrière. Les combattants s'étaient enfuis : un grand nombre furent saisis, leur fusil encore chaud et les mains noires de poudre. D'autres, réfugiés près de la place du Trône, ne consentirent à mettre bas les armes qu'en apprenant que toute résistance serait désormais vaine. Beaucoup se sauvèrent dans la direction de Bercy. — Au moment même où les colonnes du général Perrot déblayaient ainsi le faubourg Saint-Antoine, le général Lamoricière triomphait, dans le quartier du Temple, des derniers vestiges de la résistance et, après un dernier combat rue Saint-Sébastien, se rendait maître des deux rives du canal. L'insurrection était définitivement vaincue. A la vérité, quelques barricades s'élevaient encore à la Villette ; mais elles furent enlevées avant le soir par la 3<sup>e</sup> légion et la garde nationale d'Amiens.

L'Assemblée avait suivi avec une patriotique anxiété les dernières péripéties du drame. La séance, ouverte à huit heures et demie du matin, avait été suspendue. A onze heures vingt minutes, M. Sénard entra précipitamment dans la salle et, haletant d'émotion, se dirigea vers le fauteuil. S'adressant aux huissiers : Huissiers, allez chercher tous les députés, battez le palais, allez partout. Les représentants arrivent : Oh ! que je suis heureux ! s'écrie le président ; remerciez Dieu ! remerciez Dieu !<sup>2</sup> Il fait connaître alors en quelques paroles entrecoupées qu'un aide de camp, arrivant des quartiers insurgés, vient d'annoncer la reddition du faubourg Saint-Antoine. L'Assemblée se lève, et un immense cri de : Vive la République ! retentit. Quelques-uns cependant n'osent croire à une si grande faveur de la fortune, tant les jours précédents ont été féconds en bonnes nouvelles, annoncées, puis démenties ! Le doute n'était pas sans quelque raison : car s'il était vrai que la résistance fût vaincue, il n'était pas exact qu'il y eût eu de reddition proprement dite. Mais bientôt un billet daté de la place de la Bastille, un peu plus tard un avis de la préfecture de police, enfin les rapports de plusieurs représentants ne laissent plus de doute sur la cessation des hostilités. Entre deux et trois heures, Cavaignac confirma lui-même l'heureux

---

<sup>1</sup> *Enquête parlementaire*, rapport de M. Galy-Cazalat, t. II, p. 249.

<sup>2</sup> *Moniteur*, p. 1503.

événement. Peu après, il adressa à la garde nationale et à l'armée la proclamation suivante, qui mérite d'être rappelée :

CITOYENS, SOLDATS,

La cause de la République a triomphé : votre dévouement, votre courage inébranlable ont déjoué de coupables projets, fait justice de funestes erreurs. Au nom de la patrie, au nom de l'humanité tout entière, soyez remerciés de vos efforts, soyez bénis pour ce triomphe nécessaire.

Ce matin encore, l'émotion de la lutte était légitime, inévitable ; maintenant soyez aussi grands dans le calme que vous venez de l'être dans le combat. Dans Paris, je vois des vainqueurs et des vaincus ; que mon nom reste maudit si je consentais à y voir des victimes. La justice aura son cours ; qu'elle agisse ; c'est votre pensée, c'est la mienne.

Prêt à rentrer au rang de simple citoyen, je reporterai au milieu de vous ce souvenir civique de n'avoir, dans ces graves épreuves, repris à la liberté que ce que le salut de la République lui demandait lui-même, et de léguer un exemple à quiconque pourra être appelé à son tour à remplir d'aussi grands devoirs.

*Le chef du pouvoir exécutif,*

CAVAIGNAC.

A l'heure où l'Assemblée se réjouissait de la cité pacifiée, l'archevêque de Paris rentrait dans son palais pour y mourir. Ce retour sembla pompe triomphale, comme si le peuple eût déjà rangé parmi les saints celui qui s'était sacrifié pour lui. Le vénérable prélat fut placé sur un brancard, que les ouvriers du faubourg, les soldats, les gardes nationaux se disputèrent aussitôt l'honneur de porter. Puis le triste et pieux cortège, composé d'officiers, de soldats, de prêtres, de médecins, se mit en route à travers les rues que les barricades, à certains endroits, obstruaient encore. Sur le chemin, les passants s'agenouillaient et se signaient. Quant au blessé, il ne cessait de répéter de sa voix affaiblie : **Que mon sang soit le dernier versé !** On l'assura que la guerre civile était finie, et cette pensée sembla adoucir ses souffrances qui étaient cruelles. A d'autres moments, on eût dit que la grandeur de son trépas effrayait son humilité : **Après ma mort,** disait-il, on me donnera peut-être des éloges que j'ai bien peu mérités<sup>1</sup>. En arrivant à l'archevêché, le pontife bénit une dernière fois les soldats et la foule. Il expira le lendemain à quatre heures du soir. Les insurgés et les défenseurs de l'ordre se rejetèrent la responsabilité de cette mort. De quel côté partit la balle qui frappa le prélat ? On l'ignore encore. Cette balle fut-elle dirigée par une main criminelle ou fut-elle lancée par le hasard ? On ne le sait pas davantage. Il y a une quinzaine d'années, il y avait dans les prisons de la Seine un individu qui était connu par les gardiens et par ses codétenus sous le surnom de l'Archevêque. Suivant les uns, c'était un ancien garde mobile qui avait soutenu dans ses bras Mgr Affre blessé ; suivant les autres, c'était l'insurgé qui l'avait

---

<sup>1</sup> Récit des circonstances qui ont précédé et suivi la mort de Mgr l'archevêque, par les VICAIRES CAPITULAIRES, Paris, 1848.

tué<sup>1</sup>. Peu importe, au surplus, ce mystère que l'histoire, sans doute, n'éclaircira jamais. En apprenant la fin sublime du pontife, la France entière répéta ce mot de Montalembert : Dieu lui-même a posé la couronne du martyr sur son front.

## V

Ainsi finit cette guerre civile, une des plus terribles par lesquelles une nation ait jamais déchiré ses propres entrailles. Chose étrange ! cette insurrection n'eut pas de chef officiel et reconnu. Lorsqu'elle éclata, Barbès, l'homme des coups de main hardis, était à Vincennes : il en était de même de Blanqui, de Raspail, d'Albert. Louis Blanc, homme de parole, non d'action, redoutait l'émeute, loin de l'appeler de ses vœux. La destinée avait placé Ledru-Rollin parmi les défenseurs du repos public. Caussidière et Lagrange, dont les noms étaient transformés en mots d'ordre par les émeutiers, prenaient soin de ne pas quitter le Palais-Bourbon, comme s'ils eussent voulu confondre d'avance leurs futurs accusateurs. De quelque côté qu'on se tourne, on ne trouve point de direction générale. Les ouvriers mécaniciens de la Chapelle qui étaient embusqués au clos Saint-Lazare, les brigadiers des ateliers nationaux qu'on apercevait derrière les barricades du faubourg Saint-Antoine avec leur carte au chapeau et leur ruban à la boutonnière, les anciens *Montagnards* qui s'étaient groupés au faubourg du Temple ou au faubourg Saint-Jacques, quelques vieux soldats égarés qui chargeaient les armes des plus inexpérimentés et qui commandaient le feu contre la troupe, tels furent les meneurs de la sédition, meneurs subalternes, inconnus, désignés le plus souvent par le hasard, non méprisables cependant, car, à l'inverse de démagogues plus fameux, ils eurent le mérite de savoir mourir.

Frappés de stupeur à la vue de cette émeute qui ne s'abritait sous aucun nain, plusieurs crurent à quelque puissance secrète qui armait les bras et, de loin, dirigeait les coups. Nous avons vu Flocon dénonçant, dès le 23 juin, l'*or de l'Oranger*. D'autres accusèrent le parti bonapartiste ou les amis de Henri V. Quelques-uns supposèrent un complot démagogique savamment ourdi : ce complot, disait-on, devait éclater le 14 juillet ; ce jour-là, un cortège immense devait se porter sur Vincennes et y délivrer les prisonniers ; la dissolution des ateliers nationaux avait, ajoutait-on, précipité le mouvement. — Toutes ces conjectures s'évanouirent bientôt. Le 25 juin, quand la bataille durait encore, l'Assemblée nomma une commission d'enquête pour rechercher, en remontant jusqu'au 15 mai, les causes et la nature de la sédition. Cette commission d'enquête, présidée par M. (Milon Barrot, commença à faire la lumière. Les débats judiciaires la firent plus complète. Aucune trace d'intervention étrangère ne se révéla. Il devint constant que les anciens partis n'avaient ni fomenté ni souhaité la guerre civile. Rien n'établit non plus l'existence d'un vaste complot démagogique destiné à éclater à jour fixe et bâti par suite d'une provocation du pouvoir. — Le vrai caractère de l'insurrection apparut : elle fut l'explosion violente des convoitises surexcitées et non satisfaites. Depuis le 24 février, dans les réunions publiques, à l'Hôtel de ville, partout, l'ouvrier avait été comblé de promesses : en fait, l'arrêt subit des affaires industrielles le priva le plus souvent de son salaire, et ce fut sa première déception. On lui ouvrit, à la vérité, les ateliers nationaux ; mais il n'y trouva qu'une rétribution dérisoire, gagnée par un

---

<sup>1</sup> Maxime DU CAMP, *Souvenirs de 1848*, p. 294.

travail plus dérisoire encore ; ce fut sa seconde désillusion. Cependant ce salaire le faisait vivre : lorsqu'on le lui enleva, il se souvint que l'insurrection, comme on disait au club, était *le plus saint des devoirs*. Il s'y jeta comme on s'y jette quand on n'a pas de pain ; il entama la guerre servile sous des chefs inconnus comme lui : il n'y eut point de plan général, mais dans chaque quartier des dispositions combinées suivant l'état des lieux et souvent non sans habileté : il n'y eut point d'unité d'action, mais un immense déploiement de forces brutales contre la société. Aux ouvriers sans travail se joignirent les forçats libérés et, avec eux, les natures frivoles qui se jouent dans la sédition et les natures féroces qui se plaisent dans le carnage. La lutte, commencée sui certains points presque à regret, précédée partout de tentatives de conciliation, s'exalta par sa durée même. La vue du sang fit naître le goût du sang. On vit des émeutiers se disputer l'honneur des meurtres<sup>1</sup> ; on en vit qui se plaisaient à compter leurs victimes<sup>2</sup> ; on vit des femmes couper la tête des blessés<sup>3</sup>. Dans les rangs de la garde mobile et de la garde nationale, l'intervention des chefs n'empêcha pas toujours le massacre des insurgés prisonniers. Cela dura jusqu'au moment où les munitions s'épuisèrent, où les cadavres encombrèrent les barricades, où la troupe fit irruption de toutes parts dans les faubourgs cernés : alors les rebelles se livrèrent à leurs vainqueurs, lassés plutôt que réduits, haïssant ceux qui les avaient trompés plus encore que ceux qui les désarmaient, et tellement désabusés de la fausse liberté qu'ils ne surent plus ni reconnaître, ni défendre, ni aimer la vraie. Tel fut le caractère de l'insurrection.

Quel fut, de part et d'autre, dans cette bataille de quatre jours, le chiffre des combattants ? L'effectif des troupes et de la garde mobile, dès le 23 juin, atteignait presque quarante mille hommes : cet effectif s'augmenta de quatorze bataillons d'infanterie et de six escadrons de cavalerie qui furent tirés des départements et arrivèrent avant la fin de la lutte<sup>4</sup>. A ces forces régulières, il convient d'ajouter la garde nationale qui non seulement fut appelée au service des patrouilles, mais fournit un contingent réel de plusieurs milliers de combattants, appartenant pour la plupart à la 1<sup>re</sup>, à la 2<sup>e</sup> et à la 3<sup>e</sup> légion. — Quant aux insurgés, leur nombre fut évalué par la préfecture de police à quarante ou cinquante mille hommes<sup>5</sup>, et il y a lieu de penser que ce calcul ne s'éloigne guère de la vérité.

Maintenant, quel tribut la mort préleva-t-elle, soit dans le camp des défenseurs de l'ordre, soit dans celui de l'émeute ? L'armée régulière eut 708 hommes tués ou blessés : tel est, du moins, le chiffre que le général Cavaignac, sans doute bien informé, produisit plus tard à la tribune<sup>6</sup>. Les pertes de la garde mobile s'élevèrent à 114 hommes tués, 476 blessés, 161 disparus ; mais il importe d'observer que ce relevé, dressé au ministère de la guerre<sup>7</sup>, ne s'applique pas aux 16<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> bataillons, dont il a été impossible de constater les manquants.

---

<sup>1</sup> Voir procès des insurgés de Juin, affaire des assassins du commandant Masson, dépositions Levenassier et Denolle. (*Gazette des Tribunaux*, 1<sup>er</sup>-2 octobre 1848.)

<sup>2</sup> Procès des insurgés de Juin, affaire Grenon, dépositions Mauduit et Bordes. (*Gazette des Tribunaux*, 12 octobre 1848.)

<sup>3</sup> Procès des insurgés de Juin, affaire Leblanc, dépositions Bose et Devaux. (*Gazette des Tribunaux*, 28 mars 1849.)

<sup>4</sup> État des mouvements de troupes. (*Moniteur* de 1848, p. 3122.)

<sup>5</sup> *Enquête parlementaire*, t. I, p. 358, déposition de M. Trouvé-Chauvel, préfet de police.

<sup>6</sup> Séance parlementaire du 25 novembre 1848.

<sup>7</sup> État dressé au ministère de la guerre et publié au *Moniteur* du 22 juillet 1848. (*Moniteur*, p. 1720.)

Quant à la garde nationale, on est réduit aux conjectures. Ce qui est certain, c'est qu'elle aussi, elle paya largement sa dette à la cause de l'ordre : dans certains quartiers, en particulier au faubourg Poissonnière, elle supporta presque tout le poids de la lutte ; la seconde légion seule eut quatre-vingt-dix hommes hors de combat<sup>1</sup>. — Restent les insurgés : nul n'a pu compter, nul ne pourra compter jamais le chiffre exact de leurs blessés et de leurs morts. Abrisés derrière leurs barricades, ils étaient moins exposés que leurs adversaires ; d'un autre côté, sur les points où ils furent débordés par la troupe ou cernés dans les maisons, leur sang coula à flots. On peut affirmer sans témérité que, si les pertes des défenseurs de l'ordre — armée, garde mobile, garde nationale — s'élevèrent approximativement à 1.600 hommes mis hors de combat, les pertes des émeutiers ne furent pas moindres. On arrive ainsi à un chiffre total de plus de trois mille victimes. Ce chiffre se rapproche au surplus de celui que produisit le préfet de police, M. Trouvé-Chauvel : interrogé le 7 juillet par la commission d'enquête<sup>2</sup>, il parlait de 1.035 tués et de 2.000 blessés. Plus tard, durant les mois de juillet et d'août, 400 de ces blessés succombèrent et augmentèrent d'autant le chiffre des morts<sup>3</sup>.

Cependant, parmi les insurgés, le nombre des victimes fut peu considérable, en comparaison du nombre des prisonniers. On en ramenait du faubourg Saint-Antoine, du Faubourg du Temple, de la Villette, de la Chapelle. Les uns avaient été pris sur les barricades, les autres saisis à la suite de perquisitions ; beaucoup avaient été signalés par les habitants de leur propre quartier, jaloux de se disculper eux-mêmes au prix de cette délation. Pendant toute la journée du 26, on les vit traverser par bandes les rues de la capitale, escortés par les gardes mobiles ou les gardes nationaux qui, dans l'exaspération de la bataille encore récente, ne leur épargnaient pas toujours les outrages ou les mauvais traitements. Les corps de garde, les prisons, les édifices publics disponibles, les souterrains furent remplis. On se hâta d'approprier les forts de Montrouge, de Bicêtre, d'Ivry, de Vanves, de Romainville, afin d'y renfermer cette multitude vaincue et désarmée. Une certaine confusion présidait à ces arrangements. Le soir même, le transfèrement d'une colonne de prisonniers qui avaient été déposés dans les souterrains des Tuileries devint l'occasion d'une mêlée terrible. Un coup de fusil ayant été tiré d'une fenêtre à quelques centaines de pas du Carrousel, les gardes nationaux qui accompagnaient le convoi furent pris d'une terreur panique et, dans l'obscurité, se mirent à faire feu les uns sur les autres : les postes voisins accoururent : croyant à une tentative d'évasion, ils tirèrent à leur tour. Quand on parvint à arrêter cette horrible boucherie, le sol était jonché de morts et de blessés. Cet incident lugubre émut profondément les âmes, déjà blasées pourtant par de si poignantes émotions. Mais le pouvoir avait un autre souci. Que faire de tous ces soldats de l'émeute que la victoire mettait à la discrétion du gouvernement ? Leur nombre croissait toujours ; ils étaient déjà six mille : par suite des visites domiciliaires ou des dénonciations, ce chiffre devait être eu quelques jours doublé, et il atteignit, trois mois plus tard, le total énorme de 14.189 individus<sup>4</sup>. Mettre en liberté sans enquête ces hommes naguère rebelles, c'était retomber dans le péril auquel on venait d'échapper : donner à

---

<sup>1</sup> *La deuxième légion pendant l'insurrection de Juin*, Paris, 1848.

<sup>2</sup> *Enquête parlementaire*, t. I, p. 363.

<sup>3</sup> Rapports du préfet de police. (*Moniteur* des 19 août et 21 septembre, p. 1927 et 2520.)

<sup>4</sup> Rapport du représentant Dérodé (*Moniteur* du 7 octobre 1848, p 2740).

chacun d'eux des juges était impossible, à cause de la multiplicité des procédures.

Les lois ordinaires ne suffisant pas, on imagina une loi exceptionnelle qui consacra l'arbitraire. Dès le 26 juin, M. Sénard avait proposé un décret qui autorisait la transportation dans les colonies d'outre-mer de tout individu pris les armes à la main. Le 27, dans la soirée, l'Assemblée vota, en l'amendant quelque peu, le projet du gouvernement. Ce projet établissait une distinction entre les chefs et les simples combattants de l'insurrection : les premiers seuls devaient être traduits devant les conseils de guerre ; les seconds devaient être déportés sans jugement dans une colonie autre que l'Algérie. Pierre Leroux, Caussidière, quelques autres, protestèrent au nom de la liberté violée. Le reste de l'Assemblée se tut. La mesure fut votée comme une mesure de salut public. On ne pouvait, en effet, la justifier autrement.

Si quelque chose pouvait consoler de cette guerre fratricide, de ce sang versé à flots, de ce vote d'ostracisme, ce serait l'esprit de résolution virile qui, en ces jours de deuil, porta tous les gens de cœur au service de la société menacée. Dans les quartiers riches, la garde nationale qui, quatre mois auparavant, parcourait les rues en criant : *Vive la réforme !* sut expier dignement ses folles imprudences. A la Ire, à la IIe, à la IIIe mairie, on vit les commerçants, les banquiers, les employés accourir à la voix du rappel. La plupart n'avaient jamais vu le feu ; beaucoup ignoraient même le maniement des armes ; ils n'hésitèrent pourtant pas à défendre leurs intérêts, leurs autels, leurs foyers ; et leur sang répandu au clos Saint-Lazare, au faubourg Saint-Denis, au faubourg du Temple, témoigna de leur vaillance et de leur énergie. — L'armée fut admirable de courage et plus admirable encore de discipline. Ni les trahisons de la guerre de rues, ni les coups portés par des ennemis invisibles, ni les avances ou les menaces des émeutiers, ni les longues attentes sous un soleil brillant, ni les fatigues d'une lutte prolongée pendant quatre jours ne purent lasser sa patience. A la vérité, l'exemple de ses chefs ne lui fit pas défaut. Beaucoup de vaillants capitaines, qui avaient échappé dans leur jeunesse aux guerres du premier Empire et plus tard aux combats de l'Afrique, trouvèrent la mort dans ces journées. Les généraux Négrier, Bréa, Renault tombèrent pour ne plus se relever : Damesme, Duvivier allaient mourir ; les généraux François, Bedeau, Lafontaine, Foucher étaient parmi les blessés. — A côté de l'armée, la garde mobile, d'abord tenue en suspicion, dépassa toutes les espérances qu'on avait fondées sur elle. Si la guerre civile n'était une si triste chose, ç'eût été merveille de voir ces jeunes gens, tantôt faisant le siège des maisons et s'établissant jusque sur les toits pour dominer ou éteindre le feu de l'ennemi, tantôt se précipitant sur les barricades, et puis, le visage pâli par l'émotion ou par la perte de leur sang, l'apportant à leurs compagnons les drapeaux conquis par leur vaillance. A cette jeune troupe, on ne pouvait adresser qu'un seul reproche, c'était d'apporter à la lutte une ardeur presque féroce, soit que la prolongation du combat l'eût exaspérée, soit qu'elle fût encore à l'âge dont on a dit : *Cet âge est sans pitié*. — Personnifiant en elle, en ces tristes jours, l'ordre selon la loi, l'Assemblée sut se grandir à la proportion de son rôle. Dès le début de la bataille, les représentants se disputèrent l'honneur de se rendre sur les points les plus menacés pour s'y mêler aux combattants. Quatre d'entre eux furent blessés ; Bixio, Clément Thomas, Dornès, Charbonnel, ces deux derniers mortellement. Ils firent mieux que de s'offrir au péril ; ils surent conserver leur sang-froid, se garder de toute désunion, et, par là, ils soutinrent l'énergie de leurs défenseurs et découragèrent leurs ennemis. L'honneur d'une si sage attitude revient en

partie à M. Sénard, qui, avec une rare habileté, écarta les motions inutiles, les projets irritants, et maintint dans le grand corps qu'il présidait l'unité de vue qui était la condition nécessaire du salut. — Cette courageuse résistance aux factions, cette énergie de tous les honnêtes gens ne passèrent point inaperçues. La France admira. L'Europe s'étonna : depuis le 24 février, nos vanités puérides ne lui avaient fourni que trop d'occasions de s'égayer à nos dépens : pendant l'insurrection de Juin, elle retrouva la vraie société française, énergique, virile, résolue. M. Guizot, qui était alors à Londres et qui suivait en observateur attentif le mouvement des esprits à l'étranger, écrivait peu de jours plus tard : [On commence ici à se dire que la France, qui a jeté l'Europe dans l'abîme, pourrait bien lui montrer comment on en sort](#)<sup>1</sup>.

La victoire remportée, les témoignages de la reconnaissance publique ne manquèrent point à Cavaignac. Ces témoignages étaient mérités. Ce n'était pas que le général eût déployé des qualités militaires hors ligne ; mais il avait révélé un sang-froid et une sagesse presque aussi rares que les plus hautes aptitudes. C'est ainsi que, résistant à toutes les obsessions, il s'était refusé à disséminer ses forces ; c'est ainsi que, malgré toutes les démarches tentées auprès de lui, il avait repoussé toutes les propositions de médiation qui auraient énervé la défense et peut-être ranimé la sédition. Cette même sagesse clairvoyante, qui l'avait inspiré pendant la lutte, ne l'abandonna pas au lendemain du succès. L'insurrection à peine vaincue, il se trouva des hommes qui, craignant que l'esprit de réaction ne s'attaquât à la République elle-même, songèrent à conférer au général une sorte de dictature. Ils n'étaient pas éloignés de sacrifier pour un temps toutes les libertés publiques afin de prévenir tout retour aux régimes passés. Parmi ces hommes, était le ministre des affaires étrangères, M. Bastide. A ces ouvertures Cavaignac opposa un refus décisif : [C'est un coup d'État que l'on me demande](#), répondit-il à Bastide, [je n'en ferai jamais ; je ne veux pas que les ambitieux puissent un jour s'autoriser de mon exemple ; il n'y a qu'un souverain légitime, c'est l'Assemblée à qui je dois compte de mon pouvoir](#)<sup>2</sup>. Il tint parole. Le 28 juin, à l'ouverture de la séance parlementaire, il déposa l'autorité qui lui avait été conférée quatre jours auparavant, dans le feu de la guerre civile.

L'Assemblée n'entendit pas sans émotion le langage fier et modeste du général victorieux. L'émotion s'accrut encore lorsque Cavaignac, faisant allusion aux généraux qui étaient ses collègues, qui [naguère avaient été ses chefs](#), demanda pour eux un témoignage spécial de la gratitude publique. Les représentants décidèrent, par acclamation, que le général Cavaignac [avait bien mérité de la patrie](#) : ils enveloppèrent dans le même et solennel hommage l'armée et ses chefs, la garde nationale, la garde mobile, le président, M. Sénard, l'archevêque de Paris. Puis ils pensèrent qu'ils ne pouvaient se confier à des mains plus sûres qu'à celles de ce soldat si respectueux du Parlement et si empressé à se dépouiller. Un décret fut voté, qui était ainsi conçu : [Le pouvoir exécutif est confié au général Cavaignac](#). Ce décret fut accueilli par d'unanimes applaudissements.

---

<sup>1</sup> M. Guizot à M. Vitet, 1er juillet 1848, *Lettres de M. Guizot à sa famille et à ses amis*, p. 255.

<sup>2</sup> Maxime DU CAMP, *Souvenirs de 1848*, p. 302.

## VI

Pendant que se livrait à Paris cette horrible bataille, les départements furent tranquilles, tellement tranquilles qu'ils purent envoyer une portion de leurs gardes nationaux au secours de la capitale. Seule, la ville de Marseille vit la sédition éclater dans son sein ; cette émeute, sans avoir la gravité de l'insurrection parisienne, fut trop sérieuse pour qu'on la passe sous silence.

Marseille quoique la majorité de sa population fût honnête et amie de la paix, renfermait de nombreux éléments de trouble. Lorsque les ouvriers avaient connu le décret du gouvernement provisoire, qui fixait à dix heures pour Paris et à onze heures pour la province le maximum de la journée de travail, ils avaient réclamé avec beaucoup d'ardeur contre une différence de traitement qui, disaient-ils, n'était pas justifiée. et avaient demandé avec instance que le chiffre de dix heures, établi pour Paris, fût également applicable à leur cité. Le préfet avait pris un arrêté qui satisfaisait à leur vœu ; mais les patrons n'avaient pas tous accepté cette décision : de là des dissentiments souvent très vifs entre les chefs d'usine et les travailleurs. L'organisation de la garde nationale était devenue une autre cause de désordre : en dehors de la garde nationale officielle, s'étaient créés des corps spéciaux bien plus propres à troubler la paix publique qu'à la sauvegarder. C'était la *compagnie des travailleurs*, compagnie recrutée sur le Cours ou dans les échoppes du port, et composée presque uniquement de mendiants, d'étrangers, de repris de justice : c'était la légion des *tirailleurs démocrates*, ostensiblement destinée à servir de contrepoids à la garde bourgeoise. Le maire connaissait l'existence de ces étranges milices, mais les tolérait ou feignait de les ignorer. Sur ce foyer de passions incandescentes, les clubs, non moins ardents à Marseille qu'ailleurs, soufflaient l'étincelle qui allumerait l'incendie. Ce qui aggravait le péril, c'était que la ville ne possédait qu'une garnison tout à fait insuffisante, ne dépassant pas dix-huit cents hommes<sup>1</sup>. Enfin, le préfet, M. Émile Ollivier, alors âgé de vingt-trois ans à peine, semblait au plus grand nombre bien jeune pour sa lourde tâche. Ce n'était pas qu'il ne révélât, dès cette époque, les plus hautes qualités : il était honnête, brave de sa personne, de la plus rare distinction d'esprit, animé d'intentions généreuses et surtout éloquent. Il avait fait les plus louables efforts pour assurer un travail utile aux ouvriers des ateliers nationaux et y avait en partie réussi ; il avait montré, en mainte occasion, le libéralisme le plus éclairé. Par malheur, il était inexpérimenté, trop confiant dans l'empire de la parole et en particulier de la sienne qui était si chaude, si sincère et si belle, persuadé que, pour contenir les masses, il suffit de leur donner des leçons d'économie politique et de morale, avec cela mal entouré et souvent mal renseigné.

Telle était la situation lorsque, vers le 12 juin, arrivèrent à Marseille des *volontaires parisiens* destinés, disait-on, à former une légion italienne. Le consul de Sardaigne, peu jaloux de tels auxiliaires, refusa de viser leurs passeports. En revanche, la municipalité leur assura la nourriture et le logement : les démagogues les fêtèrent et organisèrent des quêtes à leur profit : quant à eux, pour payer leur hospitalité, ils se répandirent dans les clubs, se mirent à y raconter l'envahissement du 15 mai ou la *vie héroïque* de Barbès, et exaltèrent

---

<sup>1</sup> Cour d'assises de la Drôme, procès des insurgés de Marseille, déposition Marquois, commissaire central à Marseille, Caire, commissaire de police, général Mesnard-Saint-Martin, Émile Ollivier. (*Gazette des Tribunaux*, 1er et 6 juillet 1849.)

encore les esprits déjà surexcités<sup>1</sup>. Ils firent mieux. Dans la soirée du 18 juin, ils se joignirent à des bandes d'ouvriers et se présentèrent, la menace à la bouche, à la préfecture pour y réclamer des secours. Le préfet était seul ; par son attitude intrépide, il les intimida<sup>2</sup>. **Vous m'assassinerez, dit-il, plutôt que de m'arracher par menace quelque acte contraire à ma dignité.** Il était urgent de débarrasser la ville d'hôtes aussi dangereux. Des mesures furent prises pour diriger vers l'intérieur ces prétendus volontaires dont l'Italie ne voulait pas. Beaucoup partirent ; mais d'autres restèrent, flairant une émeute prochaine et bien résolus à la hâter. Leur espoir ne fut pas trompé. Le 21, une réunion générale des chefs de clubs, tenue rue d'Aubagne, décida d'organiser un mouvement populaire pour le lendemain<sup>3</sup>.

L'autorité fut avertie. Cependant on ne songea point à s'approvisionner de cartouches. Le 22, dès le matin, presque toutes les troupes de la garnison partirent pour une revue au champ de manœuvre du Pharo. On se contenta de réunir aux abords de la préfecture deux cents hommes de troupes de ligne et autant de garde nationale.

Dès cinq heures du matin, les meneurs des clubs et les démagogues étrangers essayèrent de provoquer le soulèvement annoncé. Leurs premiers efforts eurent peu de succès. Tout manquait pour cette émeute, même le prétexte qui pût la colorer. Cependant, vers neuf heures, un rassemblement de mille à douze cents personnes descendit de la gare du chemin de fer, suivit les allées de Meilhan et la rue de Noailles, puis s'engagea dans la rue Saint-Ferréol et se dirigea vers la préfecture. L'édifice était gardé. Le commissaire central essaya de parlementer avec la foule et fut blessé. On convint pourtant que des délégués seraient envoyés au préfet pour exposer les prétendus griefs populaires, et l'on put espérer une solution pacifique. Mais en attendant le retour de ces députés, la multitude s'impatiait : **Aux barricades !** crièrent quelques voix. Cet appel fut entendu. En un instant, dans la rue de la Palud et dans la rue Deuxième-Calade, les barricades s'élevèrent à l'aide des matériaux de maisons en construction. Un peloton d'infanterie et de garde nationale, envoyé pour les détruire, fut accueilli par une grêle de pierres, de tuiles et de pavés : cinq ou six hommes furent sérieusement atteints, d'autres contusionnés. Les sommations légales furent faites, mais en vain. On les renouvela plusieurs fois. Les projectiles de toute sorte continuaient à pleuvoir sur les défenseurs de l'ordre et avaient déjà causé plusieurs blessures assez graves. La troupe seule avait des cartouches : un coup de feu partit, suivi d'une décharge générale. Les émeutiers eurent trois des leurs mortellement frappés : ils abandonnèrent aussitôt les barricades et se dispersèrent dans les rues voisines en criant : **Aux armes, on égorge nos frères !** Ce massacre, comme on se plut à l'appeler, fournit à l'insurrection le prétexte qu'elle cherchait. La légion des *tirailleurs*, massée dans le quartier de la Cannebière, ne dissimula plus son hostilité : elle poussa l'audace jusqu'à désarmer au café Puget une compagnie de garde nationale dévouée à l'ordre. Le commandant supérieur de la garde nationale, le général Mesnard-Saint-Martin, s'étant porté au milieu des factieux, fut atteint d'un coup de feu au visage :

---

<sup>1</sup> Rapport de M. Marquezy, conseiller à la cour d'appel d'Aix. (*Enquête parlementaire*, t. III, p. 24.) Ce rapport est l'un des documents les plus développés sur l'insurrection de Marseille. Il ne doit cependant être consulté qu'avec réserve, car, rédigé peu après les événements, il semble n'avoir pas échappé à l'influence des passions politiques.

<sup>2</sup> Cour d'assises de la Drôme, acte d'accusation.

<sup>3</sup> Rapport de M. Marquezy. (*Enquête parlementaire*, t. III, p. 25.)

après de lui, un capitaine d'infanterie de ligne fut tué. Les insurgés se divisèrent alors en deux bandes : les uns, qui étaient les plus ardents, se rassemblèrent place Jauguin, au centre des quartiers populaires ; les autres se dirigèrent vers la place Castellane, à l'extrémité du Prado : sur ces deux points, ils s'entourèrent de barricades et se disposèrent à braver les forces de la répression<sup>1</sup>.

Le préfet s'était longtemps flatté d'éviter l'effusion du sang. Il avait fait une proclamation ; il avait parlementé avec les délégués. La matinée était déjà avancée lorsqu'il avait envoyé chercher au fort Saint-Nicolas des cartouches pour la garde nationale. Quand le général Mesnard-Saint-Martin, tout sanglant encore de sa blessure, s'était présenté à la préfecture, il s'était borné à regretter qu'un conflit s'élevât entre citoyens. **Ceux qui assassinent les généraux ne sont pas des citoyens**, avait répondu le vieux soldat<sup>2</sup>. Ce n'est qu'en présence de l'émeute grandissante que M. Émile Ollivier s'était résigné aux mesures de rigueur. Vers midi, il était descendu sur la place Saint-Ferréol pour y haranguer les défenseurs de l'ordre. Toujours cependant une même préoccupation le dominait, préoccupation honorable, mais, à raison de la gravité croissante des événements, inopportune et dangereuse. Aux officiers, aux commissaires de police, à tous, il recommandait d'user de modération, de n'employer la force qu'à la dernière extrémité ; il expédiait parmi les insurgés quelques-uns des démocrates les plus influents pour y prêcher la conciliation. On eût dit qu'il craignait de provoquer l'insurrection, comme si l'insurrection n'eût pas déjà éclaté<sup>3</sup>.

À la place Jauguin, la lutte fut acharnée. La nécessité d'attendre les munitions avait obligé à suspendre l'action jusqu'à deux heures et demie, et les rebelles avaient eu le loisir de se fortifier dans leurs positions. M. Lombard, commandant de l'artillerie de la garde nationale, avec deux cent quatre-vingts artilleurs et deux pelotons d'infanterie de ligne, reçut l'ordre d'attaquer les barricades par la Grande-flue, du côté du Cours. Aux sommations légales, les émeutiers répondirent par une décharge. Une autre colonne, dirigée sur la place par la rue Requis-Novis, n'eut pas un sort plus heureux. Le commissaire de police, fidèle aux instructions du préfet, s'avança pour parlementer : un coup de feu l'atteignit. Les insurgés étaient maîtres des maisons : embusqués aux fenêtres ou abrités derrière leurs remparts de pavés, ils tiraient presque à coup sûr et faisaient dans les rangs des défenseurs de l'ordre d'assez nombreuses victimes. Pour triompher de cette opiniâtre résistance, il fallut qu'une troisième colonne s'élançât contre la place par la Grande-Rue, du côté du Palais de justice : de ce côté, comme les barricades étaient moins fortes, les émeutiers furent contraints de les abandonner. Ils ne renoncèrent pas pour cela à toute résistance : les plus résolus, retranchés dans les maisons, continuèrent longtemps un feu meurtrier. Il était plus de quatre heures lorsque la troupe et la garde nationale se rendirent maîtresses du quartier<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Cour d'assises de la Drôme, procès des insurgés de Marseille, acte d'accusation, dépositions Caire, Péroudy, Marquois, Sabattier, Reny, Mesnard-Saint-Martin (*Gazette des Tribunaux*, numéros des 29 juin, 1er, 3, 6 juillet 1849.)

<sup>2</sup> Cour d'assises de la Drôme, déposition Mesnard-Saint-Martin. (*Gazette des Tribunaux*, 6 juillet 1849.)

<sup>3</sup> Procès des insurgés de Marseille, *passim*.

<sup>4</sup> Cour d'assises de la Drôme, procès des insurgés de Marseille, déposition Bourilhon, commissaire de police : Lombard, commandant l'artillerie de la garde nationale. (*Gazette des Tribunaux*, 6 et 10 juillet 1849.)

A l'autre extrémité de la ville, la place Castellane, à l'entrée du Prado, était, elle aussi, entourée de barricades. C'est sur ce point surtout que la longanimité imprudente de l'autorité retarda la répression. A trois heures, un fort détachement d'infanterie de ligne se dirigea vers le Prado pour déloger les rebelles de leur position. Il n'était plus qu'à cent vingt mètres de la barricade lorsqu'on vit s'avancer M. Gent, préfet du Vaucluse, et plusieurs autres personnes qui, se prévalant des intentions de M. Émile Ollivier, sollicitèrent une suspension d'hostilités. Les insurgés, disait-on, s'engageaient à détruire eux-mêmes les travaux de défense qu'ils avaient élevés. La troupe se retira : les barricades restèrent debout. Une heure plus tard, un nouvel ordre d'attaque fut donné ; deux ouvriers se présentèrent alors, demandèrent à être conduits devant le général Parchappe qui commandait la division, promirent derechef de déblayer eux-mêmes la place Castellane et, sur cette promesse, obtinrent un nouveau sursis. Les soldats demeurèrent donc l'arme au bras en face des émeutiers qui se gardaient bien de toucher à leurs murailles de pavés. Vers six heures et demie du soir, les troupes et la garde nationale se préparèrent une troisième fois à l'action, et l'on put croire que force allait enfin rester à la loi. Une seconde intervention de M. Gent, soutenu par l'un des agents de la préfecture, amena de nouveaux délais. Puis l'heure avancée fit remettre au lendemain l'attaque décisive<sup>1</sup>. Cependant, des renforts étant arrivés d'Aix et d'Avignon, on comprit qu'une plus longue hésitation serait coupable. Le 23 juin, dès le matin, trois colonnes furent dirigées sur la place Castellane : M. Émile Ollivier, qui avait péché la veille non par faiblesse — car il avait montré au contraire un extrême courage —, mais par excessive générosité, M. Émile Ollivier se rendit lui-même sur le théâtre des troubles : les sommations ayant été faites par le commissaire de police, la troupe s'élança sur les barricades : les émeutiers ne les abandonnèrent que pour se réfugier dans les maisons voisines, d'où ils dirigèrent contre leurs adversaires une fusillade qui fit plusieurs victimes. A dix heures l'ordre était rétabli.

Paris apprit presque en même temps que des troubles avaient éclaté à Marseille et que ces troubles étaient réprimés. Au milieu de la terrible lutte qui désolait la capitale, cette nouvelle produisit peu d'impression. On était trop préoccupé de son propre salut pour songer aux périls éloignés. Cette insurrection cependant méritait d'être rapportée. Rien n'établît qu'elle se soit rattachée directement à l'insurrection parisienne : mais elle mit en danger pendant près de deux jours la tranquillité d'une grande cité, et elle accrut encore la liste déjà si longue des victimes de nos guerres civiles.

---

<sup>1</sup> Procès des insurgés de Marseille, acte d'accusation, déposition Lombard, commandant l'artillerie de la garde nationale ; Arnaud, commissaire de police. (*Gazette des Tribunaux*, 29, 30 juin, 1er, 6 juillet 1849.)

## LIVRE HUITIÈME

# LA RÉACTION

I

Dans les plus cruelles douleurs privées ou publiques, l'homme trouve souvent en lui-même des forces inespérées, comme si Dieu se plaisait à grandir les Limes au niveau des épreuves qu'il leur envoie. Mais, l'épreuve étant passée, la nature s'affaisse d'autant plus qu'elle a fait plus d'efforts pour s'élever au-dessus d'elle-même. Il en fut ainsi après l'insurrection de Juin. La bourgeoisie parisienne, si vaillante contre l'émeute, se sentit défaillir de terreur lorsque, le combat étant fini, elle put contempler de sang-froid ce qu'elle n'avait vu jusque-là qu'à travers le nuage de la poudre et dans l'étourdissement de la bataille.

Partout apparaissaient les traces de la guerre civile. Dans les quartiers populaires, les rues à peine repavées, les façades labourées par le canon, çà et là quelques maisons en ruine, témoignaient de l'acharnement de la résistance autant que de la vigueur de l'attaque. Les larges avenues des quartiers riches étaient transformées en bivouacs : les dragons campaient dans les Champs-Élysées. Des milliers de gardes nationaux, arrivés à la fin du combat ou après la victoire, parcouraient les voies publiques, semant partout les rumeurs que leur crédulité accueillait. Les sentinelles placées de distance en distance, les boutiques changées en poste, les patrouilles se succédant à des intervalles réguliers, donnaient à la capitale l'aspect d'une ville occupée par l'ennemi. Les voitures de déménagement, requises par l'autorité militaire, transportaient dans les arsenaux les armes prises sur les insurgés. Les convois de prisonniers s'acheminaient vers les forts. Chose étrange ! l'appareil de la répression qui aurait dû rassurer ne faisait qu'augmenter l'effroi en permettant de mesurer la grandeur du combat. A ce spectacle, les cœurs se serraient, et l'on éprouvait, le péril étant passé, plus d'appréhensions que dans le péril même.

Ces appréhensions se révélaient par des terreurs peu dignes d'un peuple viril. On sentait circuler dans la société cette frayeur vague des mauvais jours qui se prend à tout et ne s'arrête à rien. Le bruit courait que, dans les rangs de l'émeute, on s'était livré à des cruautés inouïes : on parlait de gardes mobiles mutilés, d'eau-de-vie empoisonnée vendue aux soldats ; et ces bruits acquéraient une telle consistance que l'autorité elle-même était obligée de les démentir. On ne pouvait se figurer que le combat fût fini, et l'on prêtait aux insurgés une puissance fantastique que l'imagination populaire grossissait à plaisir. D'innombrables dénonciations arrivaient aux ministères ou à la préfecture de police : des dépôts d'armes étaient, disait-on, cachés : les insurgés, ajoutait-on, avaient formé le projet de pénétrer dans les catacombes et de faire sauter par la mine une portion de la ville : un attentat qui rappellerait celui de Fieschi

était médité contre l'Assemblée nationale. Sous l'impression des derniers troubles, des cas de folie subite s'étaient produits. Toutes sortes de fausses nouvelles étaient propagées par la peur ; on annonçait des séditions, un jour au faubourg Saint-Antoine, un autre jour au faubourg Saint-Marceau. Les événements les plus naturels prenaient, aux yeux du public effrayé, une signification mystérieuse. Des lumières allumées à une heure tardive dans l'atelier de pauvres couturières, étaient dénoncées comme des signaux d'émeute : on s'effrayait de sifflements étranges qu'on entendait, disait-on, pendant la nuit et qui, après vérification, n'étaient autre chose que le bruit des sifflets des locomotives du chemin de fer du Nord. C'est ainsi que le peuple de Paris, payant son tribut à l'humaine faiblesse, se montrait tour à tour irrité ou crédule, nerveux ou affolé.

A cette impression de terreur se mêlait un sentiment plus digne, c'était, en présence de tant de deuils, celui d'une immense tristesse. On comptait pieusement les morts ; on s'enquêrait avec anxiété de l'état des blessés : les généraux Duvivier, Damesme, Bedeau, les représentants Bixio et Dornès étaient l'objet d'une curiosité passionnée. A part Bixio et Bedeau, tous, hélas ! devaient succomber : car les émotions irritantes de la lutte avaient envenimé les blessures, et les chaleurs de la saison les rendaient promptement mortelles. Chaque nouvelle perte était accueillie dans l'Assemblée et dans le pays par un cri de douleur. Un empressement pieux conduisait la foule vers l'île Saint-Louis, où reposait dans une chapelle ardente, en attendant la sépulture, l'archevêque de Paris. On ne se contentait pas de pleurer ces illustres morts : on redisait aussi avec attendrissement les noms des jeunes gens de la garde mobile qui, à peine sortis des écoles ou à peine entrés à l'atelier, étaient tombés dans la lutte : les feuilles publiques, en cela fidèle écho de l'opinion, se plaisaient à raconter ces vies si courtes, comme pour protéger, pendant quelques jours, contre l'oubli, ces touchantes victimes de la guerre civile. Le 6 juillet, sur la place de la Concorde, une cérémonie solennelle réunit dans un même hommage tous les morts de l'armée et de la garde nationale. Sur un autel improvisé et en présence d'une foule immense, le clergé, populaire alors, offrit à Dieu le divin sacrifice. Spectacle plein d'enseignements et surtout fécond en retours ! car cette même place de la Concorde, aujourd'hui témoin de ce grand deuil, avait été le théâtre de toutes les manifestations présomptueuses qui avaient suivi le 24 février : là même avait été célébrée, deux mois auparavant, une fête que, par une étrange ironie du sort, on avait appelée la fête de la Fraternité !

Cependant, au milieu de cette grande cité ensanglantée par la guerre civile, enfiévrée par la crainte, attristée par la mort de ses meilleurs enfants, une impression se dégagait qui dominait toutes les autres, c'était l'impérieux désir d'un pouvoir assez fort pour prévenir le retour de pareils excès. Plus de presse démagogique, plus de clubs, plus de socialisme surtout : tel était le cri, non seulement des riches bourgeois, des banquiers, des gens d'affaires, mais encore des petits rentiers, des petits commerçants et de tous les ouvriers qui voulaient vivre par le travail. Le sentiment de la conservation sociale était si vif qu'on ne savait comment témoigner sa reconnaissance à ceux qui avaient contribué à l'assurer. Les gardes mobiles, à qui l'on attribuait, non sans raison, une grande part dans la victoire de l'ordre, étaient partout accueillis, fêtés, hébergés, choyés : et ceux-là niâmes qui, peu habitués à une telle faveur, abusaient de cette popularité passagère, étaient assurés de l'indulgence universelle. Le vœu des provinces n'était pas moins manifeste. Une revue des gardes nationales des départements ayant eu lieu le 28 juin, on avait entendu partir de tous les rangs

ces cris mille fois répétés : **Vive l'Assemblée nationale ! A bas les Montagnards ! Vive la République des honnêtes gens !** Le parti démagogique, qui devait plus tard se relever avec tant d'audace, semblait alors comme engourdi dans sa défaite. Tout ce qui avait une étiquette socialiste ou communiste était impitoyablement proscrit. La susceptibilité se montrait à cet égard aussi ombrageuse que la confiance avait naguère été grande. Ni le pouvoir exécutif ni l'Assemblée ne pouvaient ignorer ce vœu : l'un et l'autre étaient disposés à s'y associer. L'histoire des mois qui vont suivre est contenue tout entière dans l'énumération des mesures prises pour remonter le courant qu'on avait descendu depuis le 24 février.

## II

L'Assemblée, comme on l'a vu, avait, au lendemain de la bataille de juin, confirmé dans ses pouvoirs le général Cavaignac.

Homme d'épée, investi de l'autorité suprême à la suite d'une grande crise, peu habitué d'ailleurs au maniement de la politique, Cavaignac ne puisait le titre de son pouvoir que dans sa fermeté à réprimer le désordre. Son premier soin fut de constituer un ministère : M. Bethmont fut appelé à la justice, M. Bastide aux affaires étrangères, M. Sénard à l'intérieur, M. Goudchaux aux finances : MM. Carnot, Recurt, Thouret reçurent les portefeuilles de l'instruction publique, des travaux publics et de l'agriculture. A première vue, il ne semblait guère que ces personnages, nés pour la plupart à la vie politique le 24 février, fussent bien propres à inaugurer une ligne de conduite nouvelle. Parmi ces noms, il en était pourtant plusieurs qui avaient une signification précise de résistance à l'anarchie. Le ministre des finances, M. Goudchaux, était l'homme qui, quelques jours avant l'insurrection, avait prononcé ces paroles fameuses : **Il faut que les ateliers nationaux disparaissent**. M. Sénard, le ministre de l'intérieur, avait été, pendant l'émeute, le conseiller et l'inséparable compagnon du général Cavaignac. Le ministère de la guerre était, d'ailleurs, confié à Lamoricière, le commandement des gardes nationales à Changarnier, et l'on pouvait être assuré que, sous de pareils chefs, la paix de la rue ne serait point troublée. — Un autre symptôme digne de remarque, c'était que la droite, jusque-là, complètement étrangère à toutes les combinaisons gouvernementales, avait stipulé, cette fois, non pour elle-même, mais pour l'ordre public. Le 27 juin, la réunion de la rue de Poitiers, sur la motion de M. Thiers et de M. Berryer, avait décidé de soutenir même un ministère composé de *républicains de la veille*, à la condition qu'il ne fût animé d'aucun esprit d'exclusion. Six délégués avaient notifié le lendemain au général Cavaignac cette résolution<sup>1</sup>. Connue pour mieux accentuer ce retour à la politique active, les représentants du côté droit voulurent essayer, à quelques jours de là, leur crédit renaissant. M. Carnot, appelé au ministère de l'instruction publique, leur déplaisait, non que son honorabilité fût contestée, mais parce qu'on lui reprochait ses circulaires imprudentes et surtout un patronage plus imprudent encore accordé à des manuels dangereux<sup>2</sup>. Le 5 juillet, M. Bonjean se

---

<sup>1</sup> Les républicains et les monarchistes depuis la révolution de Février, par M. DE FALLoux. (*Revue des Deux Mondes*, février 1851.)

<sup>2</sup> Nous faisons ici allusion à la circulaire de M. Carnot aux instituteurs, en date du 6 mars 1848. Voir supra, livre III, paragraphe IV. — Quant aux *Manuels* dont il s'agit, le principal d'entre eux était l'œuvre de M. Charles Renouvier.

fit, à la tribune, l'organe de ces griefs, et le fit avec tant de vivacité que cet incident détermina la retraite du ministre. Il fut remplacé, à la vérité, par M. de Vaulabelle, qui ne différait guère de son prédécesseur. Mais c'était déjà un signe du mouvement des esprits que cette attitude nouvelle des conservateurs, ne songeant pas encore à porter leurs amis aux affaires, affectant même de s'effacer devant les républicains de la veille, déjà pourtant rentrant en scène, mettant à prix leur concours et indiquant, parmi leurs adversaires, ceux qu'il leur convenait de soutenir ou d'écarter.

Le ministère une fois constitué, le général Cavaignac s'occupa de pourvoir aux soins multiples du gouvernement. Il fallait avant tout prévenir de nouveaux troubles. Les légions douteuses ou complices de l'insurrection furent dissoutes. Les gardes nationaux qui, sans motif légitime, n'avaient pas répondu aux appels, furent désarmés. Un décret voté sans discussion décida la création d'un corps de cinquante mille hommes sous Paris. On s'occupa de réorganiser les forces de la préfecture de police. De nombreuses décorations distribuées à la garde nationale et à la garde mobile vinrent encourager la fidélité à la cause de l'ordre. Au contraire, quelques compagnies du 18<sup>e</sup> léger ayant, sur la place des Vosges, faibli devant l'émeute, ces compagnies furent licenciées, et plusieurs de leurs officiers mis en retrait d'emploi. Pendant ce temps, les commissions militaires, chargées d'instruire le procès des insurgés de Juin, poursuivaient activement leur tâche : les chefs de l'émeute étaient renvoyés devant les conseils de guerre : quant aux simples combattants, on se disposait à les diriger vers les ports d'embarquement, en attendant qu'il fût statué sur le lieu de la transportation.

Ces mesures destinées à assurer la paix publique furent complétées par une résolution non moins importante. Les ateliers nationaux subsistaient encore. Le 3 juillet était le jour fixé pour la discussion du rapport de M. de Falloux qui en demandait la dissolution. Devançant l'œuvre de la représentation nationale, le général Cavaignac rendit un arrêté qui les supprimait tant à Paris que dans les départements. Une série de décrets s'appliquèrent, d'ailleurs, à tempérer la rigueur de cette décision, soit en organisant efficacement l'assistance à domicile, soit en favorisant la reprise du travail privé. Déjà, le 25 juin, une somme de 3 millions avait été votée pour être distribuée à titre de secours aux indigents du département de la Seine. Un mois plus tard, sur un rapport fait au nom du comité des finances par l'illustre économiste Bastiat, une nouvelle allocation de 2 millions fut accordée pour le même objet<sup>1</sup>. Le 5 juillet, l'Assemblée autorisa l'ouverture d'un crédit de 3 millions destinés à être répartis à titre de prêt entre les associations ouvrières librement contractées. Un décret rendu vers le même temps admit, sous certaines réserves, ces associations à se rendre adjudicataires ou concessionnaires des entreprises de travaux publics. Ce n'est pas tout. Certaines industries, à raison du nombre de bras qu'elles emploient ou à cause de leur caractère vraiment national, appelaient une sollicitude particulière. On n'hésita pas à les encourager libéralement. C'est ainsi qu'on décida que les constructions qui seraient commencées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1849 et qui seraient terminées avant le 1<sup>er</sup> juillet 1850, seraient exemptes d'impôts pendant dix ans : pour les maisons consacrées à des logements d'ouvriers, cette exemption était portée à quinze ans : l'exemption était de cinq ans pour les bâtiments commencés depuis le 24 février. En outre, un crédit de 600.000 francs fut voté

---

<sup>1</sup> Dans certains quartiers, notamment dans le douzième arrondissement, les allocations mises à la disposition des maires furent distribuées en partie par l'intermédiaire des Sociétés de Saint-Vincent de Paul. (*Mémoires inédits de M. de Melun.*)

pour l'ébénisterie et la fabrication des bronzes, industries qui occupaient au faubourg Saint-Antoine plus de vingt-cinq mille ouvriers, renommés depuis longtemps en France et à l'étranger pour l'élégance et le fini de leurs travaux.

Il ne suffisait pas de reconstituer la force publique et de ranimer le travail et le crédit. La presse et les clubs avaient mis trop d'ardeur à souffler la sédition pour qu'il ne fût pas indispensable d'en réprimer les excès. Nul ne semblait plus que Cavaignac pénétré de cette nécessité. Il avait à cet égard amplement usé des pouvoirs que lui conférait l'état de siège : pendant l'insurrection, il avait suspendu onze journaux : non content de ces mesures, il avait, par un acte de rigueur peut-être excessif, fait arrêter et garder au secret l'un des publicistes les plus considérables de l'époque, M. de Girardin. Le 11 juillet, il présenta à l'Assemblée trois projets de décrets destinés à régler ces matières. — Le premier de ces décrets rétablissait le cautionnement sur les journaux, cautionnement qui, à la vérité, était réduit à 24.000 francs pour les feuilles quotidiennes ou semi-quotidiennes publiées à Paris, et était d'un chiffre encore inférieur pour les feuilles hebdomadaires ou publiées dans les départements. Le second prévoyait les crimes et délits commis par la voie de la presse et reproduisait, en les adaptant aux institutions républicaines, les pénalités édictées par les lois de 1819 et de 1822. — Le troisième enfin était relatif aux clubs. Aux termes de ce dernier décret, toute ouverture de club devait être précédée d'une déclaration préalable faite, soit à la préfecture de police, soit à la mairie : les séances devaient être publiques, et cette publicité ne pouvait être éludée par aucune constitution de comité secret : l'autorité avait le droit de déléguer un fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire pour assister aux réunions ; toute discussion de propositions contraires à l'ordre ou aux bonnes mœurs était prohibée ; il était défendu, sous des peines sévères, de porter des armes apparentes ou cachées ; enfin toute adresse ou affiliation de club à club était interdite.

Certes, il était humiliant pour des républicains de rééditer ainsi à leur usage, en les aggravant même sur quelques points, les lois de la monarchie. Cependant l'Assemblée ne refusa ses suffrages à aucun de ces projets. Les uns, désabusés, votèrent mélancoliquement la condamnation de leurs doctrines ; les autres, saisis de cet esprit d'impitoyable répression qui est assez familier aux libéraux quand la peur les prend, se réjouirent de restaurer, fût-ce à ce prix, la paix publique si follement compromise. Pour triompher des répugnances des plus scrupuleux, on fit observer qu'il s'agissait de mesures non définitives, mais transitoires, qui disparaîtraient dans une refonte générale des lois sur la presse et sur les réunions ; cela était vrai pour le décret sur le cautionnement, qui n'était valable que jusqu'au 1er mai 1849.

Les représentants auraient eu, au surplus, mauvaise grâce à refuser au pouvoir les garanties qu'il réclamait ; car, à cette heure-là même, ils laissaient entre ses mains une arme bien plus redoutable, c'était celle de l'état de siège. Le général Cavaignac ne paraissait pas disposé à se dessaisir encore de l'autorité extraordinaire qui lui avait été conférée au moment de l'insurrection. Le 7 juillet, répondant à un député, M. Trousseau, il déclarait que **dans sa pensée, l'état de siège devait être longuement prolongé**. Il avait soin de bien marquer d'ailleurs qu'il n'exerçait ces attributions exceptionnelles que sous le contrôle de la représentation nationale. Le 1er août, faisant allusion à Victor Hugo qui avait prononcé le mot de dictature : **On a parlé**, répliquait-il avec beaucoup de hauteur, **on a parlé d'abus de pouvoir, de liberté violée... je ne veux pas me défendre... je serai accusé ou défendu par le vote de l'Assemblée**. Il avait raison

de compter sur le vote de l'Assemblée. Elle n'hésitait pas à le soutenir par ses suffrages ; elle écartait notamment par l'ordre du jour toutes les propositions qui, respectant l'état de siège, tendaient à enlever au pouvoir exécutif le droit de suspension vis-à-vis des journaux. C'est ainsi que la liberté payait ses propres excès.

En matière financière, l'esprit de réaction n'était guère moins prononcé. — L'idée du rachat des chemins de fer était, d'une façon générale, sinon abandonnée, au moins ajournée. — Le gouvernement provisoire avait aboli le droit de circulation sur les boissons, ainsi que l'exercice, et avait supprimé, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1849, l'impôt sur le sel ; or, le ministre des finances, M. Goudchaux, se déclarait hostile à ces suppressions. — Les porteurs de bons du Trésor et les déposants des caisses d'épargne, si maltraités par M. Garnier-Pagès, étaient enfin l'objet d'une mesure réparatrice : un décret décida que les bons et les livrets seraient consolidés, les premiers en rente 3 pour 100 calculée à 55 francs, les seconds en rente 5 pour 100 calculée à 80 francs<sup>1</sup>. — Ce retour aux saines et honnêtes traditions était puissamment aidé par le comité des finances<sup>2</sup>. A ce comité s'étaient fait inscrire les plus autorisés des anciens parlementaires, notamment M. Berryer et M. Thiers. Ils avaient compris qu'à défaut de l'empire du nombre, ils trouveraient là cette influence que ceux qui savent exercent toujours sur ceux qui ignorent. M. Thiers surtout, qui, après la révolution de Février, avait été un instant fort abattu, mais qui, grâce à la merveilleuse souplesse de sa nature, s'était bientôt familiarisé avec le régime nouveau, M. Thiers déployait sur ce théâtre modeste une activité rare, poussant à l'économie, faisant toucher du doigt les illusions, combattant le papier-monnaie, soutenant avec énergie que les impôts existants sont les meilleurs pour les contribuables comme pour le Trésor, ramenant à la réalité les prévisions budgétaires fantaisistes, soutenant partout cette politique du bon sens qu'il ne sut pas toujours pratiquer pour lui-même, mais qu'il excellait à conseiller aux autres.

Une occasion se présenta bientôt pour lui de proclamer publiquement les vrais principes et de faire du même coup une rentrée bruyante dans la vie parlementaire. Le représentant Proudhon avait déposé un projet qui privait les propriétaires ou créanciers du tiers de leurs fermages ou créances, et qui allouait ce tiers, moitié aux fermiers ou débiteurs, moitié à l'État à titre d'emprunt ; en outre, les fermiers, locataires ou débiteurs avaient le droit de prolonger à leur convenance pendant trois ans la durée de leurs baux, ou de différer pendant le même temps le remboursement de leurs créances. Ce projet avait été renvoyé au comité des finances. M. Thiers, ayant été nommé rapporteur, se plut à provoquer dans l'Assemblée une protestation solennelle contre ces doctrines antisociales. Après avoir appelé qu'il y a [quelques esprits égarés ou pervers qui cherchent la célébrité ou la puissance à travers les ruines](#), il observait que ces

---

<sup>1</sup> Décrets du 7 juillet, publiés au Moniteur des 12 et 14, juillet. — Le 3 pour 100 était coté, le 7 juillet, 50 francs, et le 5 pour 100, 78 francs. Plus tard, les cours ayant encore fléchi, l'écart entre le taux de consolidation et le cours de la Bourse devint considérable : de là une perte pour les déposants et les porteurs de livrets. Un décret présenté par M. Trouvé-Chauvel, ministre des finances, le 30 octobre 1848 (voir texte et exposé des motifs, *Moniteur*, p. 3005), eut pour objet de réparer ce préjudice. Ce décret fut voté le 21 novembre et promulgué le 25.

<sup>2</sup> Le lecteur se rappelle que l'Assemblée s'était divisée en comités ; chacun de ses membres choisissait, en consultant ses goûts ou ses aptitudes, le comité auquel il lui plaisait de se faire inscrire.

doctrines pourraient être étouffées sous la réprobation, mais qu'il ne faut pas que les Érostrate de cc temps puissent se croire des Galilée en disant qu'on les a condamnés sans les comprendre et sans les entendre. Une réfutation accablante et d'ailleurs facile suivait ce préambule. Ces théories insensées, ajoutait en terminant M. Thiers, sont surtout blâmables en temps de guerre civile où les idées fausses font mouvoir les bras criminels. Le 31 juillet, un ordre du jour de flétrissure contre la proposition Proudhon clôtura le débat et fut voté à l'unanimité, moins deux voix.

A quelques jours de là, le comité des finances, continuant sa tâche de réparation, eut à combattre non plus un novateur comme Proudhon, mais le ministre lui-même, M. Goudchaux. C'était un esprit très droit que M. Goudchaux et très pénétré des nécessités de l'ordre. Cependant, tout en abandonnant la plupart des résolutions financières prises par le gouvernement provisoire, il lui répugnait de les répudier toutes. C'est ainsi que, reprenant un décret des 19 et 26 avril, il proposa à l'Assemblée un projet qui soumettait les créances hypothécaires à un impôt du cinquième des arrérages pour l'année 1348. Cet impôt n'était qu'un acheminement vers l'impôt sur le revenu. Le comité des finances décida de repousser la mesure. — A la suite d'une révolution, disait-il, il faut se garder d'établir des impôts nouveaux : car les impôts nouveaux sont difficiles à acclimater, et il est imprudent d'ajouter l'agitation économique à l'agitation politique. Une contribution sur le capital est surtout inopportune à une époque où les capitaux ont une tendance à se retirer. Qui frappe-t-on d'ailleurs ? ce sont les prêteurs sur hypothèque, modestes capitalistes, petits rentiers, anciens domestiques, gens qui ont, plus que tous autres, besoin de l'intégralité de leur revenu. Est-ce au surplus, ajoutait le comité des finances, est-ce une chose sérieuse qu'un impôt établi pour six mois ? — Ces raisons, développées par M. Berryer et M. Thiers, n'entraînèrent pas immédiatement l'Assemblée ; car, par 378 voix contre 239, elle adopta l'article premier du décret ; mais le lendemain, un amendement ayant réduit l'impôt du cinquième au huitième du revenu, le ministre retira le projet. Ainsi, peu à peu, à travers mille tâtonnements et mille détours, on revenait aux sages traditions du passé. — Vers le même temps, l'Assemblée votait une réforme, dans ces temps de troubles presque inaperçue, mais appelée à produire d'immenses conséquences au point de vue commercial et économique, je veux parler de la *réforme postale* qui, supprimant les tarifs proportionnés aux distances, soumettait les lettres à une taxe uniforme de 20 centimes pour toute l'étendue du territoire français.

### III

Ces mesures militaires, économiques, politiques, financières ramenaient par degrés la sécurité et l'ordre sans mettre les partis en face les uns des autres. L'esprit de réaction et l'esprit révolutionnaire allaient se trouver en présence à l'occasion d'un débat plus irritant. Il s'agit des conclusions de la Commission d'enquête.

Il est permis de penser que, quand l'Assemblée nationale désigna une Commission de quinze membres pour rechercher les causes de l'attentat du 15 mai et de l'insurrection de Juin, elle ne mesura pas la grandeur du pouvoir qu'elle créait. Tout fut étrange dans cette Commission. Dès sa première séance, elle décida d'étendre ses investigations non seulement à l'insurrection de Juin, non

seulement au 15 mai, mais même au mouvement du 16 avril, et de les faire remonter jusqu'à la chute de la royauté : il arriva donc que trois gouvernements successifs, celui du 24 février, celui de la Commission exécutive et celui du général Cavaignac, relevèrent de sa curiosité et de ses jugements. Appelée à choisir son président, elle désigna M. Odilon Barrot, en sorte que, par la bizarrerie du sort, le ministre *in extremis* de la monarchie devint, quatre mois plus tard, l'interrogateur et l'arbitre des hommes d'État de la République. Les commissaires usèrent sans limites de leur souverain pouvoir. On les vit convoquer les juges d'instruction, prendre communication des dossiers des conseils de guerre, provoquer des saisies de pièces, demander des rapports aux préfets et, quand les préfets n'inspiraient pas confiance, aux magistrats de cour d'appel. Ils firent comparaitre une foule de témoins ; ni le rang, ni l'illustration, ni les services ne furent à l'abri de leurs assignations ; les membres du gouvernement provisoire ou de la Commission exécutive, les ministres, le général Cavaignac lui-même déposèrent devant eux. — Ce qui fut plus imprévu que tout le reste, ce furent les révélations qui résultèrent de cette enquête. On entendit M. Marie et M. Goudchaux accuser la commission du Luxembourg et M. Louis Blanc : on vit Arago, complètement découragé, dévoiler sans ménagement toutes les divisions du gouvernement provisoire : on assista à l'exposé des griefs de la Commission exécutive contre le général Cavaignac. Le rôle équivoque de Caussidière, son alliance avec Sobrier, l'anarchie qui régnait au ministère de l'intérieur, l'envoi dans les départements des délégués du Club des clubs, la complicité d'une portion du gouvernement dans l'expédition belge, tout ce que les plus malveillants osaient à peine insinuer jusque-là apparut avec une indéniable clarté. Ce que les indiscretions des *Mémoires* ne font d'ordinaire connaître qu'après de longues années, les interrogatoires de la Commission d'enquête le livrèrent à la publicité au bout de quelques mois. Les hommes du 24 février, nés d'hier à la vie publique, avaient déjà deux histoires : l'histoire pompeuse qu'ils s'étaient faite eux-mêmes d'après leurs proclamations ; l'histoire secrète qui se révélait à travers les confidences de leurs propres amis désabusés

Pour ajouter à toutes ces étrangetés, il se trouva que cette commission qui se défendait d'être une commission judiciaire termina son œuvre comme un juge d'instruction termine une procédure. Les témoignages recueillis faisaient naître contre deux représentants des présomptions de complicité avec les factieux : l'un était Louis Blanc ; l'autre était Caussidière, dont M. Trouvé-Chauvel, son successeur à la préfecture de police, ne cessait de demander l'arrestation. M. Odilon Barrot et ses collègues appelèrent au milieu d'eux le procureur général, M. Corne : ils se transportèrent ensuite auprès du général Cavaignac pour l'interroger sur l'opportunité des poursuites. Le procureur général répondit qu'il attendrait que le comité d'enquête provoquât son action : le général s'éleva avec beaucoup de force contre les procès de tendance, mais ajouta qu'il n'entraverait en rien l'œuvre de la justice. Dans un nouvel entretien avec les membres de la commission, M. Corne demanda trois jours pour aviser<sup>1</sup>. En fin de compte, il fut convenu que le rapport serait préalablement déposé, et que le ministère public attendrait pour intervenir que les débats parlementaires fussent terminés ou au moins engagés.

---

<sup>1</sup> Procès-verbaux des séances de la commission d'enquête, séances des 13 et 18 juillet. (*Enquête parlementaire sur l'attentat du 15 mai et l'insurrection de Juin*, t. II, p. 321, 322, 325, 326.)

Il fallait résumer les résultats de cette enquête dont le cadre s'était si agrandi et qui, pénétrant jusque dans la vie intime des personnages contemporains, devait susciter tant de colères. On eut quelque peine à trouver un rapporteur. Un jeune député de l'Aisne, M. Quentin-Bauchart, consentit à accepter cette tâche. Le 3 août, il présenta son rapport à l'Assemblée. L'impression fut peu favorable. Le travail fut mal lu. Il était sec, sans être précis. La Montagne témoignait une irritation qui était sincère et affectait une surprise qui l'était moins. Parmi les représentants du parti de l'ordre, beaucoup s'effrayaient de ces révélations dont quelques-unes touchaient au scandale : ils avaient voulu la lumière ; et voici que, par un retour imprévu, ils se prenaient à redouter que cette lumière ne fût trop complète. D'ailleurs, on n'avait pas les pièces justificatives, et les faits articulés étaient tellement extraordinaires qu'en l'absence de documents à l'appui, on craignait qu'ils ne fussent controuvés ou avancés à la légère. C'est ce qu'attesta le cri : *Les pièces ! les pièces !* qui s'éleva de tous les côtés de la salle.

Trois représentants étaient spécialement atteints par le rapport : Ledru-Rollin, Louis Blanc et Caussidière. Pour le premier, il ne pouvait s'agir que d'une responsabilité morale : pour les deux autres, cette responsabilité morale pouvait se transformer d'un moment à l'autre en une responsabilité judiciaire. Habile à saisir le sentiment de l'Assemblée, Ledru-Rollin s'élança à la tribune :

Si vous croyiez, dit-il, qu'il est permis à un homme de ne pas rester sous le coup d'une accusation quand il peut la repousser en quelques mots, je vous demanderais de m'accorder le droit de parler de suite. — Après l'impression ! s'écrient quelques voix. — Qu'ai-je besoin de vos pièces imprimées, reprend Ledru-Rollin, a qu'en ai-je besoin pour défendre un principe ? car ce n'est pas pour me défendre que je suis ici, c'est pour faire respecter un principe sacré qui peut être violé pour moi aujourd'hui, qui peut l'être pour vous plus tard. (*Très bien ! très bien !*)

Qu'est-ce donc que cette enquête ? J'ai été entendu une fois, et il n'est pas un seul des faits au bout desquels mon nom a été accolé, il n'en est pas un seul qui ait été articulé devant moi. (*Oh ! oh !*)

Je l'affirme sur l'honneur : qu'on me démente si cela n'est pas vrai : produisez votre procès-verbal. (*Mouvement prolongé.*)

Je fais appel à toutes les consciences, je fais appel à toutes les nuances d'opinion. Je dis que l'Assemblée doit être consternée de l'œuvre qu'elle a entendue (*Oui ! oui !*), oui, consternée, car, même aux plus mauvais jours, pareil précédent n'a jamais existé.

Ledru-Rollin entreprend alors par avance sa justification :

On a parlé du bulletin du 15 avril : ce bulletin n'est pas de moi. On a parlé de mon attitude au 15 mai : le 15 mai, j'ai été à l'Hôtel de ville pour y rétablir l'ordre. On a parlé de l'insurrection de Juin : pendant l'insurrection de Juin, j'ai été en péril... La vérité, conclut l'orateur au milieu de l'approbation de la gauche, la vérité, c'est que votre juridiction est une juridiction politique... La commission était

composée de nos adversaires... Notre crime a été de penser qu'on pouvait sans transition passer de la monarchie à la république... Je savais, je prévoyais tout cela. Le 24 février, en montant l'escalier de l'Hôtel de ville, je disais à Lamartine : Nous montons au Calvaire.

A ce discours écouté avec faveur, Caussidière et Louis Blanc ajoutent quelques paroles. On ordonne l'impression des pièces. Deux jours plus tard, jaloux de mettre à profit ces dispositions bienveillantes, Ledru-Rollin remonte à la tribune, il demande, non sans hauteur, que la publication des documents soit hâtée, qu'un jour soit fixé pour la discussion. M. Odilon Barrot, qui s'était tu jusque-là, répond en invoquant les nécessités matérielles des copies et de l'impression ; puis, avec une intention provocatrice qui ne lui était pas habituelle, il ajoute ces graves paroles : *Les énonciations du rapport ne sont que l'expression affaiblie des témoignages.* A ces mots, les murmures éclatent. *Vous aggravez le rapport !* s'écrie M. Étienne Arago. — *Nous verrons vos dépositions,* reprend Ledru-Rollin : *moi, je dis qu'elles n'existent pas ; nous n'avons qu'une impatience, c'est de vous confondre.* Cependant, à mesure que les pièces sont distribuées, l'Assemblée, d'abord en défiance contre le rapport de M. Bauchart, revient sur sa première impression. Elle est surprise du nombre et du caractère accablant des preuves recueillies. L'extrême gauche, après un retour de faveur assez marqué, perd le terrain qu'elle a gagné.

On atteignit ainsi le jour fixé pour la discussion solennelle. C'était le 25 août. Le palais législatif avait pris ce jour-là l'aspect des grandes séances. La Montagne était très surexcitée, la droite plus calme. Le public affluait dans les tribunes, avide d'un débat fécond en révélations, en scandales, peut-être eu incidents dramatiques. On assista d'abord au défilé des réclamations particulières. L'amiral Cazy et M. Charras protestèrent contre leur prétendue inaction pendant l'attentat du 15 mai. MM. Landrin, Portalis, Favre, nièrent à l'envi les uns des autres qu'ils eussent jamais nourri aucun projet hostile contre l'Assemblée. Relativement à l'insurrection de Juin, une foule de représentants s'élevèrent avec beaucoup d'énergie contre l'attitude que leur attribuait le rapport. Après ces explications impatientement écoutées, Ledru-Rollin prit la parole au milieu d'un profond silence.

Sa position était favorable. Il relevait de l'histoire, non de la justice. L'attention presque déférente qui l'avait accueilli les jours précédents l'encourageait. Il pouvait user de toutes les franchises d'une défense personnelle sans avoir à redouter une mise en accusation. A travers l'apologie de sa conduite perça bientôt l'attaque contre ses adversaires.

Il y a, dit-il, deux sortes d'enquêtes : il y a les enquêtes générales faites dans un esprit large en vue de connaître les besoins du pays ; et puis il y a les enquêtes politiques : celles-là, *c'est la haine de l'homme à l'homme, s'acharnant contre l'ennemi, voulant le frapper et entraînant la guerre civile et l'anarchie.* L'enquête dont on vous propose d'approuver les conclusions est une de ces enquêtes-là. Sous prétexte de rechercher les causes de l'attentat du 15 mai ou de l'émeute de Juin, on a dressé un acte d'accusation contre le gouvernement provisoire. — On m'a reproché mes circulaires ! J'ai dit qu'il fallait envoyer à l'Assemblée des républicains de la veille : je le crois encore aujourd'hui. — On a blâmé le choix des commissaires ! J'avais toute une administration à reconstituer : *Les commissaires vous ont combattus, vous leur avez conservé rancune. Voilà le*

secret de vos attaques. — Relativement à l'expédition belge, l'explication est moins heureuse : En Belgique, dit l'orateur, se trouvaient la plupart des ministres du gouvernement déchu, et ils y conspiraient sans obstacle. Dans les eaux de l'Escaut mouillaient des navires anglais qui menaçaient de prendre Anvers. Les marques de surprise qui accueillent cette justification toute nouvelle montrent à Ledru-Rollin qu'il a trop présumé de la bienveillance ou de la crédulité de l'auditoire. En homme avisé, il tourne court, prend l'offensive, et, désignant M. Odilon Barrot et ses amis : Vous vous dites attaché à la République, je veux le croire : mais vous l'aimez comme vous aimez la dynastie d'Orléans que vous avez renversée, tout en l'aimant... Vous avez, poursuit-il avec un redoublement d'ironie, des amours malheureux... Vous avez semé l'agitation de la réforme : mais, en voulant donner une leçon au gouvernement de votre choix, vous l'avez jeté dans les bras de la République. — L'orateur s'efforce ensuite d'atténuer son programme, d'ôter à la République rouge sa signification sinistre : Comme vous, dit-il, nous voulons la famille et la propriété ; car la famille, c'est souvent la seule joie de l'homme du peuple, et la propriété devenue accessible à tous, c'est en même temps la liberté. Ce discours, manifeste autant que défense, se termine par une adjuration solennelle à la représentation nationale : Ne vous mutilez pas vous-mêmes, ne livrez pas vos collègues, c'est la représentation nationale qu'il s'agit de sauver : une fois la fissure ouverte, on ne sait quelles mains violentes peuvent l'agrandir et y jeter l'Assemblée tout entière.

Louis Blanc succède à Ledru-Rollin. Le péril était pour lui plus grand. A la vérité, l'Assemblée, dans la séance du 3 juin, avait refusé de le livrer à la justice, et les charges recueillies depuis étaient plus spécieuses que réelles. Mais sa personne antipathique à un grand nombre, l'impopularité de ses théories, l'ambiguïté de son rôle, tout contribuait à aggraver sa tâche. A l'inverse de Ledru-Rollin, il ne fit rien pour apaiser ceux que déjà il jugeait ses implacables ennemis. Soit ostentation d'audace vis-à-vis de ses collègues, soit désir de rendre un suprême hommage aux doctrines qui lui étaient chères, il ne voulut pas perdre l'occasion suprême de développer son programme. Il explique comment il a été porté à la présidence de la *Commission du travail* : J'y ai cherché, dit-il, le triomphe du socialisme ; mais le socialisme a été singulièrement dénaturé, singulièrement calomnié. Le socialisme n'est autre chose que le développement naturel et logique de cette triple et immortelle formule : Liberté ! Égalité ! Fraternité !... Je me suis élevé contre le principe de la concurrence illimitée. L'homme n'est pas libre si, sous l'étreinte de la misère, il n'a pas le pouvoir de développer ses facultés... *Les hommes doivent avoir un droit égal au développement de leurs facultés inégales.* L'orateur préconise l'association, rétablit le texte de ses discours, les explique, les justifie. Pendant ce long exposé, l'Assemblée murmurait, et le président était obligé de lui rappeler les privilèges de la défense.

Comme il était cinq heures et demie, la séance, qui durait depuis midi, fut suspendue. A la reprise des débats, Louis Blanc remonta à la tribune. Abandonnant les généralités, il s'attache à justifier sa conduite politique. Il parle du 17 mars, du 16 avril ; il se dégage de toute complicité avec les ateliers nationaux qui ont été, non les alliés, mais les adversaires des délégués du Luxembourg. Arrivant au 15 mai, il proteste avec une extrême énergie de son innocence. Il ignorait la manifestation : lorsqu'il l'apprit, il en fut atterré : il n'a harangué le peuple que sur les instances de ses collègues : il n'a pas prononcé les paroles qu'on lui prête : il n'a pas été à l'hôtel de ville. Quant à l'insurrection de Juin, il ne l'a connue que lorsque la bataille était engagée, et il n'a pas hésité à la l'éprouver.

Cependant l'Assemblée, fatiguée de cette longue séance, lassée même de ses propres murmures, attendait dans un morne silence la fin de ce plaidoyer. Ce silence n'était l'indice ni d'une tolérance plus grande, ni d'un courroux adouci. Louis Blanc, du haut de la tribune, entendait l'un de ses collègues dire à demi-voix : *Tu peux parler tant que tu voudras, mais tu es perdu*<sup>1</sup>.

Après Ledru-Rollin et Louis Blanc, Caussidière vint présenter aussi sa justification. Il avait confié à une plume plus exercée que la sienne le soin d'écrire sa défense. Gêné par ce cadre tracé d'avance, il lui arriva plusieurs fois d'interrompre sa lecture et d'essayer quelques-unes de ces saillies qui avaient naguère le don de désarmer et d'égayer ses adversaires. L'indifférence ou le dédain de l'auditoire l'avertit que sa popularité était évanouie et son sort fixé.

11 était deux heures du matin. La séance, à part une interruption, s'était prolongée durant quatorze heures. Le rapport était combattu, non défendu. Aucun des membres de la commission d'enquête ne se levait pour soutenir l'œuvre commune. Comme Caussidière descendait de la tribune, l'Assemblée, presque engourdie par la fatigue de l'heure tardive et la durée extraordinaire des débats, fut réveillée soudain par un coup de théâtre semi-parlementaire, semi-judiciaire. Le président lut, au milieu du silence universel, une lettre du procureur général, M. Corne, qui était ainsi conçue :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'honneur de déposer entre vos mains le réquisitoire que je crois devoir prendre pour autorisation de poursuites contre deux membres de l'Assemblée nationale.

Veillez, Monsieur le président, porter ce réquisitoire à la connaissance de l'Assemblée.

Les deux représentants désignés étaient Caussidière et Louis Blanc, Louis Blanc accusé de complicité dans l'attentat du 15 mai, Caussidière inculpé de participation non-seulement à l'entreprise du 15 mai, mais à l'insurrection de Juin.

Un grand nombre de représentants étaient dans la confiance du dénouement. Néanmoins, cette conclusion si brusque d'un si grand débat ne laissa pas de provoquer chez quelques-uns une surprise sincère. Au nom de l'extrême gauche, M. Laurent de l'Ardèche s'élève contre cet *accouplement monstrueux d'un acte politique et d'un acte judiciaire*. M. Théodore Bac proteste contre *ce coup de théâtre préparé de longue main et qu'on voudrait faire éclater au milieu de cette nuit*. Malgré ces protestations, l'Assemblée repousse à une grande majorité tout ajournement. Le général Cavaignac, qui a entendu murmurer autour de lui les mots de *surprise et d'escamotage*, monte à la tribune pour affirmer que la demande de poursuites est le résultat *non de l'enquête politique, mais de l'instruction judiciaire qui s'est déroulée parallèlement à l'enquête...* Si le réquisitoire, ajoute-t-il, est aujourd'hui apporté ici, c'est uniquement par le désir très légitime d'éviter un double et irritant débat. Une dernière question surgit : La demande d'autorisation de poursuites sera-t-elle renvoyée aux bureaux, ou sera-t-elle l'objet d'une déclaration d'urgence ? *Comment*, s'écrie M. Théodore Bac, *peut-on, à trois heures du matin, délibérer d'urgence sur une proposition*

---

<sup>1</sup> Louis BLANC, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 203.

qui a pour but de renvoyer deux représentants devant une commission militaire ? Sur les instances du garde des sceaux M. Marie, soutenu par M. Dupin, l'urgence est déclarée. Un suprême effort est tenté par M. Bac et M. Flocon en faveur des représentants menacés. Mais l'Assemblée est décidée à en finir, et rien ne peut ébranler sa résolution. A cinq heures du matin, après une séance de près de dix-sept heures, au moment où les premières lueurs de l'aube faisaient pâlir dans l'enceinte la clarté des lustres, le dépouillement du scrutin donnait les résultats suivants : les poursuites pour complicité dans l'attentat du 15 mai étaient votées, en ce qui concerne Louis Blanc, par 504 voix contre 252, et, en ce qui concerne Caussidière, par 477 voix contre 278 ; l'autorisation de poursuites contre Caussidière pour participation à l'insurrection de Juin était repoussée par 458 voix contre 281.

Soit indécision, soit indifférence, le gouvernement ne se hâta pas de profiter du verdict de l'Assemblée. A l'issue de la séance, M. Louis Blanc trouva un asile chez un de ses collègues, M. d'Aragon, et, gagnant quelques heures plus tard le chemin de fer du Nord, s'achemina vers l'Angleterre. Il en fut de même de Caussidière. Avec eux commença la série des proscrits qui, se rejoignant et se ralliant pendant les années suivantes sur la terre étrangère, devaient former plus tard, aux portes de France, à Londres, à Genève, à Bruxelles, de véritables colonies de révolutionnaires exilés.

#### IV

La garde nationale et la force publique réorganisées, les agents de troubles châtiés, les ateliers nationaux supprimés, la presse et les clubs réglementés, les actes financiers du gouvernement provisoire abrogés ou révisés, avec cela deux des chefs du parti démocratique frappés d'ostracisme, tous ces décrets rendus en moins de deux mois, marquaient bien le réveil de l'esprit de réaction. Parmi ces mesures, quelques-unes, telles que la transportation en masse, avaient même un caractère si exceptionnel, que la gravité du péril avait seule pu les légitimer. En se faisant l'inspirateur et l'exécuteur de ces desseins, Cavaignac s'était assuré une place à part parmi les restaurateurs de l'ordre public, et cette place, il ne lui était plus permis d'en répudier l'honneur ou la responsabilité. Il semble donc qu'entre le général et les conservateurs de l'Assemblée, l'accord dût être complet. Il n'en était pourtant pas ainsi, et, à l'époque où nous sommes parvenus, cette harmonie tendait à s'altérer. C'est qu'on commençait à voir dans Cavaignac deux personnages très différents : le militaire qui aimait par-dessus tout la régularité, la discipline, l'obéissance, et qui se plaisait à retrouver dans le parti conservateur le reflet de ces sentiments ; le républicain, fils de conventionnel, frère du publiciste Godefroid, qui avait recueilli les doctrines démocratiques comme un héritage et qui aurait cru manquer à la piété filiale ou fraternelle en les désavouant. Un esprit ferme et vraiment sagace se fût donné sans arrière-pensée au parti de l'ordre. Un personnage d'humeur maniable et conciliante se fût tiré d'embarras en ménageant tout à la fois les soutiens de sa politique et ses amis personnels. Cavaignac, nature rude autant qu'honnête, s'imagina qu'il était plus équitable de faire sentir ses rigueurs à tout le monde. Placé entre les anciens partis monarchiques qui lui apportaient patriotiquement leur vote et les factions démagogiques qui lui faisaient une guerre incessante, il se crut tenu à étendre sur les uns comme sur les autres ses sévérités, comme si

dans tous il eût vu des ennemis. Il se mit à frapper les républicains par devoir, les monarchistes par souvenir de famille.

Dès le mois d'août, on vit se dessiner cette étrange politique de compensation. Le 21 août, le général suspendait le *Représentant du peuple* et d'autres journaux démagogiques : mais le 24 août, il avait soin de suspendre la Gazette de France. Dans la mémorable séance du 25 août, il pesait du poids de son autorité pour presser la décision de l'Assemblée contre Louis Blanc et Caussidière ; mais peu auparavant, quand Ledru-Rollin était descendu de la tribune après avoir protesté contre le rapport Bauchart, il lui avait serré la main. Ses agents l'imitaient. Le préfet de police réprimait les menées radicales ; mais dans ses rapports adressés à la population de Paris, il signalait avec affectation les menées royalistes, insinuations d'autant plus condamnables qu'une enquête parlementaire devait en démontrer la fausseté. Ainsi s'altérait l'esprit de ce régime encore si nouveau. Le chef du pouvoir exécutif se souvenait encore qu'il avait sauvé la société en juin ; mais il semblait oublier déjà ceux qui l'avaient soutenu en ces jours d'épreuve et lui avaient fourni cette occasion de gloire.

A la vérité, l'entourage intime du général ne pouvait que l'encourager dans cette conduite de sévérité étroite et de défiance mesquine. Étranger jusque-là à la politique active, Cavaignac avait été circonvenu, dès son arrivée à Paris, par la coterie du *National*, gens naguère libéraux, aujourd'hui affolés de réaction, mais qui, pour se faire pardonner leurs poursuites contre les radicaux, aimaient à poursuivre aussi les monarchistes. C'était leur manière d'accorder leur qualité d'hommes en place avec leur conscience d'anciens conspirateurs. Cavaignac goûta fort ce système, et ces rigueurs distribuées alternativement à droite et à gauche lui apparurent dans son inexpérience comme autant de gages d'impartialité.

Satisfaite de voir l'ordre se rétablir, la droite, noblement résignée, supporta d'abord ces petits déboires et ne marchandait pas ses suffrages. Un jour cependant, c'était le 2 septembre, certaines paroles sorties de la bouche du général dépassèrent la mesure des provocations permises. Dans un discours où il sollicitait la continuation de l'état de siège, Cavaignac parlant de son père, qui avait été membre de la Convention, proclama qu'il était **heureux et fier d'être le fils d'un tel homme**. Quelques instants plus tard, comme s'il eût voulu ajouter quelque chose à ces paroles, il signala **l'esprit de caste et de légitimité qui spéculait sur la misère... Nous sommes, poursuivait-il, les ennemis irréconciliables de ceux qui déclarent que la République est une chose mauvaise ou insuffisante, et ne négligent aucun moyen de la renverser... Dans cette lutte, nous sommes disposés à tout livrer, notre responsabilité, notre repos, notre honneur même, si la République pouvait jamais exiger un pareil sacrifice... Quiconque ne voudra pas de la République est notre ennemi, notre ennemi sans retour**. En entendant cette sortie violente, la droite put mesurer l'empire des influences d'origine ou d'entourages sur cet homme qui avait rendu de si éminents services. Elle crut pourtant qu'on pouvait mettre sur le compte de l'inexpérience oratoire une bonne portion de ces maladroites de langage. Elle se tut ; elle fit mieux que de se taire : elle vota en grande majorité la continuation de l'état de siège. Pour toutes représailles, elle se contenta de demander le surlendemain que l'enquête sur les agissements des partis monarchiques fût activée, afin qu'il fût possible **d'armer la**

justice ou de désarmer la calomnie<sup>1</sup>. On en était là, quand une lettre du général Cavaignac au général Changarnier, écrite à la suite d'une revue de la garde nationale, vint accentuer le discours du 2 septembre. Dans cette lettre on lisait ces lignes : *La nation est sérieusement, invariablement engagée dans la voie républicaine : vouloir autre chose, ce serait trahir à la fois ses intérêts et sa volonté*. Ce n'est pas tout. Vers le même temps, le bruit courut que le ministère se proposait d'envoyer des représentants en mission dans les départements pour y surveiller l'esprit public. A cette nouvelle, nul ne crut que le silence fût encore possible. M. Baze, et après lui M. de Falloux, s'élevèrent avec beaucoup de force contre ce projet. — Quels seront les pouvoirs de ces représentants ? S'ils n'ont qu'un pouvoir consultatif, c'est dérisoire. S'ils ont des pouvoirs illimités, c'est la circulaire faite homme. Qui interrogeront-ils ? Les hommes de tous les partis ? Mais alors ils ne rapporteront que des impressions contradictoires. Les hommes d'un seul parti ? Mais alors ils ne recueilleront que le sentiment d'une coterie. Ne craint-on pas de réveiller le souvenir des missions extraordinaires de la première République ? Nous voulons la lumière, mais la lumière véritable, non les pouvoirs indéfinis et incompris. — Ce langage trouva dans l'Assemblée une telle faveur que le ministère renonça à son dessein.

Ainsi s'éloignaient peu à peu l'un de l'autre le général Cavaignac et le parti conservateur. On commençait à se défier de cette énergie qui voilait, à certaines heures, tant de faiblesse. On commençait à se demander si l'homme qui, en un jour de crise, avait sauvé la République, serait capable de la gouverner. On était loin de la rupture complète, mais l'union étroite n'existait plus. L'un des représentants de la droite, M. de Kerdrel, marquait très finement cette approbation désormais tempérée de réserve. *Le pouvoir, disait-il du haut de la tribune, le pouvoir fait souvent le bien, mais quelquefois aussi il fait, non le mal, mais le moins bien*<sup>2</sup>. — A ce moment, un grave débat allait détourner de ces préoccupations, sans cependant les faire oublier. On était alors au mois de septembre. On commençait à discuter le projet de Constitution.

---

<sup>1</sup> Cette demande d'enquête avait été formée par M. Laurent de l'Ardèche ; elle fut renvoyée à une commission qui conclut à la non-prise en considération. (Rapport de M. Fayolle, *Moniteur* de 1858, p. 3048.)

<sup>2</sup> *Moniteur* de 1848, p 2559.

## LIVRE NEUVIÈME

# LA CONSTITUTION

I

La Constitution était l'objet principal du mandat de l'Assemblée. Dès le mois de mai, elle avait nommé une commission pour préparer cette œuvre. Formée après plusieurs scrutins, cette commission avait été recrutée dans tous les groupes parlementaires : seule la fraction légitimiste en avait été écartée. MM. Armand Marrast, Martin de Strasbourg, Coqueret, Thouret, Dornès, Vaulabelle, Pagès (de l'Ariège), Woïrhaye y figuraient le parti aux affaires depuis le 24 février. Le socialisme y avait été introduit avec M. Considérant. L'élément ouvrier y était représenté par M. Corbon. Une large part avait été faite aux députés des anciennes Chambres ; car MM. de Tocqueville, Dufaure, Barrot, Vivien, Dupin, de Beaumont allaient siéger à côté des républicains de la veille. Enfin, M. de Cormenin, populaire par ses pamphlets contre le régime de Juillet, et M. de Lamennais, illustre entre tous dans la presse, avaient semblé tout naturellement désignés pour préparer la loi fondamentale de l'État. De dix-huit membres, la commission fut plus tard réduite à quinze. M. de Lamennais, esprit altier, inquiet, solitaire, peu susceptible de collaborer à une œuvre commune, donna sa démission : M. de Cormenin jugea ingénieux de railler dans un pamphlet le projet de ses collègues : Dornès enfin, atteint d'un coup de feu pendant l'insurrection de Juin, mourut de sa blessure.

La première réunion eut lieu le 19 mai. M. Odilon Barrot proposa tout d'abord d'adopter une méthode contraire à celle qu'avaient suivie jusque-là les faiseurs de constitution. — Au lieu de commencer par créer les grands pouvoirs publics, commençons, dit-il, par organiser fortement la commune, qui n'est que la famille agrandie ; de la commune passons au canton, du canton au département. Imitons ces architectes avinés qui donnent aux constructions des fondations solides avant d'en poser le sommet. Nos institutions communales et départementales sont réglées par les lois despotiques du Consulat et de l'Empire : comment établir la liberté en haut quand le despotisme est en bas ? Comment les citoyens pourront-ils débattre efficacement les grandes affaires s'ils n'y ont été accoutumés par le maniement des affaires locales ? Que l'organisation du pouvoir central soit le couronnement, non le début de notre œuvre. — A ces raisons fortement appuyées par M. de Lamennais et M. de Tocqueville, les docteurs de la centralisation répondirent en invoquant l'unité nationale, les traditions de l'esprit français, les craintes de retour aux influences de castes. La vérité, c'est que M. Barrot, si sage que fût sa motion, ne proposait rien moins qu'une refonte générale du droit public et des lois administratives, entreprise immense et à laquelle l'heure n'était guère propice. A une forte majorité, la

commission se refusa à étendre son mandat et résolut de se restreindre à l'organisation des grands pouvoirs.

La tâche ainsi limitée, on emprunta aux Constitutions de la première République, à la Constitution des États-Unis, aux Chartes de 1814 et de 1830 quelques-uns de leurs éléments. On proclama les libertés fondamentales du citoyen ; on organisa le pouvoir législatif ; on détermina les attributions du pouvoir exécutif et de l'autorité judiciaire ; on régla le droit de révision. Le 17 juin, le premier travail était rédigé, et le lendemain, M. Marrast, élu rapporteur, en donnait lecture à l'Assemblée. Cependant, il avait été décidé que ce travail, à raison de son importance exceptionnelle, ne serait pas livré aussitôt à la discussion publique, mais serait renvoyé aux bureaux qui nommeraient chacun un délégué pour l'examiner contradictoirement avec la commission. Parmi les délégués nommés, on remarqua M. Berryer, M. Thiers, M. de Parieu, M. Duvergier de Hauranne, M. Crémieux. Leurs observations entendues, la rédaction définitive fut arrêtée. Ce dernier projet, précédé d'un long exposé de motifs, fut déposé le 30 août par M. Marrast sur le bureau de l'Assemblée. Il y a lieu d'en faire connaître dès à présent l'économie générale, car il devait être adopté sans modifications importantes et devenir de la sorte la loi constitutionnelle du pays.

La démocratie française est prolixe. Ce n'est pas le pire de ses défauts. L'œuvre était précédée d'un préambule. On y lisait qu'en adoptant la forme républicaine, la France s'est proposé pour but de conserver dans le monde l'initiative du progrès et de la civilisation, d'assurer une répartition de plus en plus équitable des charges et des avantages de la société entre les citoyens, et de les faire parvenir tous sans nouvelle commotion à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumière et de bien-être. On ne négligeait pas d'ajouter que la République française est démocratique, une, indivisible ; qu'elle a pour dogme la liberté, l'égalité, la fraternité. Les plus sages conseils étaient prodigués. Les citoyens doivent aimer la patrie, servir la République, la défendre même au prix de leur vie, participer aux charges de l'État en raison de leur fortune ; ils doivent s'assurer par le travail des moyens d'existence, et, par la prévoyance, des ressources pour l'avenir ; ils doivent concourir au bien-être commun en s'entraïdant fraternellement les uns les autres. Si les citoyens contractent des devoirs envers la République, la République n'a pas de moindres obligations vis-à-vis des citoyens. La République, disait l'article 8 du préambule, doit protéger le citoyen dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail, et mettre à la portée de chacun l'instruction indispensable à tous les hommes : elle doit l'assistance aux citoyens nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans les limites de ses ressources, soit en donnant, à défaut de la famille, des moyens d'existence à ceux qui sont hors d'état de travailler. On remarquera la rédaction un peu équivoque de cette dernière phrase. Le premier projet reconnaissait explicitement le droit au travail, c'est-à-dire le droit qu'a tout homme de vivre en travaillant. Sur les réclamations des bureaux, le droit au travail avait été remplacé par le droit à l'assistance, sorte de droit vague et indéterminé qui paraissait moins effrayant aux hommes d'ordre et laissait pourtant aux socialistes quelque espérance.

A ce préambule succédait l'énumération des droits civiques garantis par la Constitution. On proclamait l'inviolabilité du domicile et de la propriété, l'abolition de l'esclavage et de la peine de mort en matière politique, la liberté individuelle, la liberté religieuse, la liberté de la presse, la liberté d'enseignement, la liberté du travail et de l'industrie. A la suite de ce préambule et de cette déclaration des droits, les auteurs du projet se croyaient encore tenus à annoncer

solennellement que tous les pouvoirs publics émanaient du peuple ; qu'ils ne pouvaient être délégués héréditairement ; que la séparation des pouvoirs était la première condition d'un gouvernement libre. C'est seulement après cette série de maximes sentimentales et d'aphorismes politiques qu'on se décidait à aborder le domaine de la législation pratique et positive.

Trois pouvoirs étaient établis : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, le pouvoir judiciaire.

Le pouvoir législatif était confié à une assemblée unique, composée de 750 membres, élus par le suffrage universel et au scrutin secret. Cette assemblée était permanente ; elle avait cependant la faculté de s'ajourner, à la condition de désigner une commission de vingt-cinq membres chargée de la convoquer en cas de besoin. Les représentants étaient nommés pour trois ans, étaient toujours rééligibles, recevaient une indemnité, étaient couverts par le privilège de l'inviolabilité parlementaire. Les incapacités et les incompatibilités devaient être déterminées par une loi spéciale. Sauf le cas de déclaration d'urgence, aucun projet ne pouvait être converti en loi s'il n'avait subi l'épreuve de trois délibérations successives à dix jours d'intervalle.

Le pouvoir exécutif était délégué à un président de la République élu, comme les représentants du peuple, par le suffrage universel. En un seul cas, le droit de nomination appartenait à l'Assemblée, c'était celui où aucun des candidats n'aurait obtenu plus de la moitié des suffrages exprimés : à l'Assemblée était alors conférée la faculté de choisir entre les cinq candidats qui auraient obtenu le plus de votes. La durée du mandat du président était de quatre années. A l'inverse des représentants, il n'était pas immédiatement rééligible. Ses pouvoirs étaient, en un certain sens, moins étendus que ceux d'un roi constitutionnel : s'il disposait de la force publique, il ne pouvait la commander en personne ; il n'était pas armé vis-à-vis du Corps législatif du droit de dissolution ; il n'avait pas la faculté de suspendre ou de retarder la promulgation de la loi ; enfin, il n'était pas inviolable. Mais, d'un autre côté, il puisait dans l'investiture populaire une autorité immense, et s'il était responsable, l'action en responsabilité était tellement difficile à exercer qu'il y avait lieu de craindre qu'elle ne fût illusoire.

Quant au pouvoir judiciaire, il était réservé à une loi spéciale d'en déterminer les détails d'organisation. La Constitution se contentait de proclamer l'inamovibilité de la magistrature. La nomination des juges d'appel et de première instance appartenait au chef de l'État. Par une disposition qui depuis fut abandonnée, les membres du tribunal de cassation devaient être choisis par l'Assemblée. Une haute cour de justice, composée de magistrats et de jurés, et assez semblable aux cours d'assises, était créée pour juger les accusations, soit contre le président ou les ministres, soit contre toutes personnes prévenues de complots contre la sûreté de l'État. Le principe des juridictions administratives était maintenu. Un tribunal spécial était institué pour régler les conflits de juridiction. Un conseil d'État, composé de quarante membres, élus pour six ans par l'Assemblée et renouvelables par moitié, était chargé d'élaborer les lois.

Les membres de la commission consacraient enfin à la révision un des derniers titres de leur travail. Ils l'admettaient en principe, mais la soumettaient à des conditions rigoureuses. Aucun vœu en ce sens ne pouvait être formulé, si ce n'est pendant la dernière année de la législature. Ce vœu ne pouvait être transformé en résolution définitive qu'après trois délibérations prises à un mois d'intervalle et aux trois quarts des suffrages exprimés.

Tel était, dans ses traits généraux, le projet de constitution.

La discussion publique s'ouvrit le 5 septembre. Elle s'ouvrit sous l'empire de l'état de siège. L'avant-veille, Ledru-Rollin avait protesté contre cet état exceptionnel qui, au moment du vote de la loi fondamentale, empêcherait les manifestations de la presse et de l'opinion publique. — La Charte de 1814, avait-il dit, a été appelée la Charte de l'*étranger* ; celle de 1830 a été appelée la Charte *bâclée* ; ne craignez-vous pas que votre Constitution ne porte aussi sa tache d'origine, et qu'on ne l'appelle la Constitution *de l'état de siège* ? — L'Assemblée, peu impressionnée de ce langage, avait passé outre. Plusieurs même n'avaient pas dissimulé que l'état de siège ajouterait plus à la sécurité des délibérations qu'il n'enlèverait à l'entière liberté. Il avait été décidé que quatre séances seraient consacrées chaque semaine à la Constitution. Les débats furent longs et ne se terminèrent que le 23 octobre. Entre toutes ces discussions, trois surtout fixèrent l'attention publique et méritent d'être rappelées. — La première fut relative au droit au travail. — La seconde porta sur l'unité ou la division du pouvoir législatif. — Le mode d'élection du président de la République fut enfin l'objet de la troisième.

## II

Le droit au travail, ce legs du gouvernement provisoire, avait été consacré dans le premier projet de la commission, puis, sur les observations des bureaux, avait été remplacé, ainsi qu'on l'a vu, par le droit à l'assistance. Ce droit à l'assistance, timidement formulé et entouré de restrictions qui le rendaient presque illusoire, ne répondait guère aux ambitions des démocrates socialistes. Ils résolurent de tenter un suprême effort pour faire triompher le principe d'abord accepté, puis à peu près effacé. S'ils ne se flattaient pas de réussir, tout au moins voulaient-ils se compter, reconnaître leurs alliés et rassembler leur armée dispersée depuis la défaite de juin. Cette lutte que l'extrême gauche souhaitait, la droite, de plus en plus sûre d'elle-même, n'y répugnait point. Tout contribuait donc à grandir le débat. Il commença le 11 septembre pour ne se terminer que le 15.

M. Mathieu (de la Drôme) posa nettement la question. Son amendement était ainsi conçu : *La République reconnaît le droit de tous les citoyens à l'instruction, au travail, à l'assistance.* — L'individu, disait M. Mathieu de la Drôme, doit chercher à se créer une situation indépendante. Mais si, malgré ses efforts, il vient à échouer, il y a un devoir à remplir de la part de l'État... C'est à l'État à recueillir les individus qui ont été jetés en dehors du mouvement industriel et à les employer à des travaux d'utilité publique. Ce que M. Mathieu de la Drôme avait dit avec convenance, un représentant du Rhône, M. Peltier, le répéta le lendemain sous forme de sommation et dans le langage des clubs : *Citoyens, le droit au travail a été promis au peuple comme prix de la conquête de Février. Le peuple y compte, le peuple l'attend. C'est à l'Assemblée à lui tenir parole. (Rumeurs.) Vous avez déclaré que le gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie ; c'est reconnaître qu'il a bien fait de promettre le droit au travail... En vain dirait-on que, pour réglementer ce droit, l'Assemblée est embarrassée. Le peuple vous répondra : Si vous ne savez rien faire, retournez-vous-en chez vous.* — Ce ne fut pas seulement dans la Montagne que le droit au travail rencontra des partisans. Amour-propre ou suprême imprudence, les hommes de Février, même après l'insurrection de Juin, ne désavouèrent point leur œuvre. M.

Crémieux se fit leur interprète ; de son côté, Ledru-Rollin, qui ignorait autant que personne les questions économiques, mais qui tendait à se poser en chef du parti radical et était tenu, à ce titre, de rallier à lui les socialistes, Ledru-Rollin ne négligea pas cette occasion de réhabiliter le principe qu'on voulait proscrire. Lamartine lui-même mit son éloquence au service du droit au travail : il apporta à l'appui de cette thèse si peu familière à son esprit ces développements brillants qui séduisent parfois les assemblées : *A une époque de sinistre mémoire, s'écriait-il en terminant son discours, Danton disait : De l'audace ! de l'audace ! et encore de l'audace ! Et nous, nous dirons : Du cœur ! du cœur ! toujours du cœur pour le peuple, et le peuple en retour vous donnera le sien.* M. Arnaud de l'Ariège, chrétien mystique et démocrate presque radical, confondant dans un langage étrange l'obligation légale et le devoir de la charité, se fit à son tour le défenseur du droit nouveau. Le droit au travail rencontra enfin un champion sur qui l'on ne comptait guère. C'était un ancien membre du tiers parti, appelé depuis sous le second empire à la célébrité, M. Billault. A la grande surprise de tous ses collègues, il vint demander que le droit au travail fût proclamé dans la Constitution à titre d'engagement vis-à-vis des travailleurs. Il laissait, d'ailleurs, à l'avenir le soin de rechercher les moyens pratiques de réalisation : *Il s'agit, disait-il avec une incroyable légèreté, il s'agit d'inscrire dans votre Constitution une dette dont vous organiserez plus tard le paiement.*

La droite n'hésita pas à relever l'attaque. Déjà M. de Tocqueville et M. Duvergier de Hauranne avaient rétabli les vrais principes. A la séance du 13 septembre, M. Thiers se chargea de porter le coup de grâce aux sophistes. Son talent si souple, si pénétrant, si accessible à tous, excellait à percer à jour les fausses doctrines, et il l'avait naguère bien montré, soit en démasquant le système de Proudhon, soit en combattant l'impôt sur les créances hypothécaires. Son discours fut comme le véritable manifeste du parti qu'on devait appeler bientôt le parti de l'ordre.

Je viens à mon tour, dit-il, user du droit dont vous usez tous de contribuer à la Constitution de notre pays. Mes amis et moi, nous attachons à cette Constitution une sérieuse importance. Nous n'avons pas désiré la République, nous l'acceptons... Pour tout homme de bon sens, pour tout honnête homme, le gouvernement légal du pays est toujours digne de respect. Nous n'avons jamais conspiré, nous ne conspirerons jamais. Nous n'avons ni flatté ni trahi la royauté, nous ne flatterons ni ne trahirons la République... Nous lui dirons la vérité... la forme sous laquelle nous cherchions à faire le bien est brisée ; ce bien, nous persisterons à le poursuivre sous la forme actuelle comme sous la précédente.

Après cette déclaration, M. Thiers pénètre dans la question même :

On dit : Le peuple souffre. Oui, il faudrait être bien barbare pour le méconnaître. Mais je m'adresse à la science nouvelle si orgueilleuse et si assurée de son avenir : Le peuple souffre, lui dirai-je, qu'avez-vous fait pour le soulager ?

M. Thiers met alors en parallèle *les principes éternels de l'ancienne société et ce que, depuis six mois, on a imaginé pour faire marcher la société humaine.* L'ancienne société reposait sur trois principes : la propriété, c'est-à-dire la libre jouissance et la libre transmission des fruits du travail ; la liberté, c'est-à-dire le

libre usage des facultés données par Dieu ; la concurrence, c'est-à-dire l'émulation individuelle.

En regard de ces anciennes lois, quelles sont les lois de l'économie politique nouvelle ?

Les systèmes nouveaux peuvent se réduire à quatre. Il y a le système de Proudhon que l'Assemblée a naguère flétri. — Il y a le communisme : mais vous ne feriez avec le communisme qu'une société paresseuse et esclave. On ne travaille pas pour la communauté. On peut dire à l'homme : Mourez pour la patrie ; mais dites-lui de tisser du fil ou de forger du fer pour la patrie, et vous verrez comment il vous écouterait. — Il y a l'association telle que l'a prêchée la commission du Luxembourg : cette doctrine repose sur un faux principe de gouvernement ; elle exige un capital pris dans le trésor public ; elle est par-dessus tout le triomphe du monopole. — Il y a enfin le droit au travail.

Le droit au travail est, dit M. Thiers, une invention merveilleuse qui consiste à donner quarante sous par jour aux ouvriers inoccupés. On veut, dit-on, le droit au travail pour échapper à la bienfaisance qui humilie, soit : mais vous proposez quelque chose de bien plus cruel encore qu'une aumône, c'est l'expatriation. Vous dites à l'ouvrier privé de travail, à l'ouvrier de Lille, de Roubaix, de Rouen : Expatriez-vous : allez dans les marais du Cotentin, allez en Afrique... C'est quand vous avez dit cela aux ouvriers des ateliers nationaux qu'ils ont pris les armes et qu'ils ont répondu : Nous ne partons pas.

Si le droit au travail, poursuit M. Thiers, n'est qu'une simple formule, convenez que rien n'est plus dangereux que les formules sans application. L'article 14 de la Charte n'était, lui aussi, qu'une formule, et une révolution en est sortie. Si au contraire le droit au travail est une réalité, alors sachez envisager de sang-froid l'étendue des obligations que vous contractez. Vous vous engagez à fournir du travail, non pas pendant deux ou trois semaines, non pas pendant deux ou trois mois, mais toujours. Vous vous engagez à en fournir, non pas à quelques ouvriers, mais à tous ceux qui se prévaudront du droit inscrit dans la Constitution. Vous vous obligez enfin — faute de quoi l'institution ne serait qu'un leurre — à avoir des travaux appropriés aux aptitudes de chacun.

La réalisation d'une pareille pensée est impossible, s'écriait l'orateur en terminant. Fût-elle possible, elle serait la ruine des finances. Or rappelez-vous que les finances de l'État sont un trésor qui n'est pas inépuisable, qui est très limité, qui est celui du pauvre, et pour vous arrêter, nous faisons appel, non plus à votre humanité, mais à quelque chose de plus élevé, à votre justice.

Le droit au travail ne résista pas à cette attaque ou, pour mieux dire, à cette exécution. Le texte de la commission, remanié par M. Dufaure, supprima le droit d'assistance lui-même et se borna à proclamer un devoir de bienfaisance. C'est cette rédaction qui fut adoptée à une grande majorité par l'Assemblée. Cette éclatante victoire marquait un retour décisif aux saines doctrines économiques. — A quelques jours de là, un incident non moins significatif vint accentuer ce retour. Au cours des débats sur l'article 15 du projet de Constitution, on vit le ministre des finances, M. Goudchaux, et, après lui, le général Cavaignac, désavouer formellement l'impôt progressif et se rallier au système de l'impôt proportionnel. Droit au travail, impôt progressif, toutes les idoles de Février s'écroulaient à la fois.

### III

La question de la dualité des Chambres souleva, non plus dans l'ordre social, mais dans l'ordre politique, un problème non moins grave.

Dans la commission, le système d'une Assemblée unique avait triomphé. Trois voix seulement, celles de M. Barrot, de M. de Tocqueville et de M. Vivien, s'étaient prononcées pour la solution contraire. Parmi les délégués des bureaux, le résultat avait été le même : M. Thiers et M. Duvergier de Hauranne s'étaient seuls déclarés partisans des deux Chambres. M. Marrast avait pu s'écrier, dans son rapport du 30 août, avec cette fausse logique si chère à l'esprit démocratique : *La souveraineté du peuple étant une, la délégation de cette souveraineté doit être une aussi.*

Malgré ces indices d'une décision arrêtée d'avance, la discussion publique, ouverte le 25 septembre, ne perdit rien de son intérêt ni de sa grandeur. Ce que M. Thiers avait fait contre le droit au travail, M. Odilon Barrot le tenta avec non moins de talent, quoique avec moins de succès, en faveur des deux Chambres. Son éloquence, d'ordinaire un peu nuageuse, fut cette fois précise, nerveuse, pressante, digne, en un mot, de conquérir les votes si les votes eussent été le prix de la raison. Tout ce qui pouvait être dit en faveur d'une haute Assemblée, il le dit courageusement, et son discours, complétant celui qu'avait prononcé avant lui M. Duvergier de Hauranne, fut un plaidoyer sans réplique.

La science politique, disait M. Odilon Barrot et, avec lui, M. Duvergier de Hauranne, consiste à organiser une série de freins et de contrepoids qui, sans entraver le pouvoir dirigeant, le modèrent, le retiennent sur la pente et l'empêchent de se précipiter. C'est pour organiser fortement ce système d'équilibre que les peuples les plus jaloux de leur liberté ont adopté le principe de la division du pouvoir législatif. La Grande-Bretagne a la Chambre des pairs ; la république américaine a le Sénat ; la législature des États particuliers qui composent États-Unis est elle-même partagée en deux Chambres. Il y a dans le monde deux exemples mémorables d'Assemblées uniques, c'est en Angleterre le Long Parlement et en France la Convention : toutes deux ont abouti au despotisme. — L'institution des deux Chambres n'est pas, comme on le croit, une institution aristocratique : au contraire, c'est surtout dans les républiques que cette institution est nécessaire. Quel est, en effet, le vice des monarchies ? c'est la routine et l'immobilité. Quel est le vice des républiques ? la mobilité et la précipitation. D'où cette conséquence que, si l'on fait une constitution républicaine, il faut se prémunir, non contre la lenteur, non contre l'inertie, mais contre l'impétuosité et l'*étourderie législative*. — Qu'on y prenne garde : toutes les passions de la démagogie viendront se perdre et s'exhaler dans une Assemblée unique : l'absolutisme d'une Assemblée n'est pas moins redoutable que celui d'un roi. — On dit que la souveraineté est une : mais s'ensuit-il que le mode d'action de cette souveraineté ne puisse être multiple ? — On dit que le système d'une Chambre unique est plus simple : mais ce qu'il y a de plus simple, c'est le despotisme. — On rappelle, en faisant allusion au 18 brumaire, que, quand on a pour soi les Anciens, on fait sauter les Cinq-Cents par la fenêtre : mais tout compte fait, il est plus facile de corrompre ou d'annihiler une seule Chambre que d'en corrompre ou d'en annihiler deux. — La France ne ressemble, objecte-t-on, ni à l'Angleterre ni à l'Amérique :

Je conviens de cette différence, répondait avec beaucoup de raison et de hauteur de vues M. Odilon Barrot : mais en

résulte-t-il que, parce que votre pouvoir modérateur ne trouvera pas, pour lui servir de point d'appui, des forces identiques à celles qui se rencontrent en Angleterre ou en Amérique, il ne faut pas de pouvoir modérateur ? Quant à moi, j'en tirerais une conclusion contraire. Si par le travail successif des temps, des révolutions, de la politique persévérante de nos rois, il n'y a plus dans ce pays-ci qu'une seule force vivante, la démocratie, quelle conclusion en tirerez-vous ? Qu'il faut l'abandonner à ses entraînements, à ses passions ? qu'il ne faut pas essayer de la préserver des vices de la toute-puissance ? (*Très bien ! très bien !*) Puisque notre démocratie ne trouve aucun temps d'arrêt, aucun frein ni dans une puissante organisation départementale et communale, ni dans le respect traditionnel du droit individuel, ni dans la forte discipline des familles, ni dans le prestige de la naissance ou l'influence des grandes fortunes, puisqu'elle est seule, c'est en elle-même que je veux trouver les moyens de la modérer : et plus la force d'impulsion, d'entraînement est grande, plus je veux que le frein soit puissant.

En dépit de si hautes raisons, la cause de la division du pouvoir législatif était perdue. Sans rencontrer en face les arguments de leurs adversaires, les partisans d'une seule Assemblée invoquaient l'impossibilité de lutter contre le courant démocratique. Ils ajoutaient que, dans les temps qui suivent la fondation d'un régime, on a besoin de concentrer l'autorité, non de la morceler. **Que serait-il arrivé, disaient-ils, si, pendant l'insurrection de Juin, on avait été obligé d'aller chercher d'une Chambre à l'autre les expédients, les votes, les moyens de gouvernement ?** Ils demandaient enfin, non sans embarrasser leurs contradicteurs, quels seraient les éléments de cette haute Chambre qu'on songeait à créer. Après cette défense si peu proportionnée à l'attaque, on alla au scrutin. L'amendement de MM. Duvergier de Hauranne et Barrot fut repoussé par 530 voix contre 289, et l'article de la commission fut adopté.

En votant une Assemblée unique, les représentants n'étaient pourtant pas sans quelque arrière-pensée sur la sagesse de leurs résolutions. Ce qui le prouve, c'est l'attitude et le langage de plusieurs d'entre eux. Quoiqu'il s'agisse d'une disposition constitutionnelle, il semblait qu'ils voulussent statuer non pour l'avenir, mais pour le présent. Un amendement de M. Barthélemy Saint-Hilaire, amendement retiré au dernier moment par son auteur, spécifiait que le pouvoir législatif était confié **provisoirement** à une seule Chambre : on eût dit qu'on se réservait d'appeler de la nation, encore enfiévrée de préjugés, à la nation mieux éclairée. M. Coquerel et M. de Beaumont, au sein de la commission, n'avaient pas dissimulé que, s'ils inclinaient vers le système d'une Chambre unique, c'était moins par conviction que par déférence pour l'opinion : **Les faits nous dominent**, disait M. de Beaumont, **nous devons céder au vœu commun**<sup>1</sup>. Bien mieux, à l'instant où le vote venait d'être proclamé, M. de Lamartine s'approchait de M. Barrot, dont il avait été l'adversaire : **Vous aurez raison plus tard**, lui disait-il,

---

<sup>1</sup> BARROT, *Mémoires*, t. II, p. 349 et 352.

mais pas à présent<sup>1</sup>. — Un grand nombre de représentants sentaient si bien la nécessité d'un contrepoids que, ne pouvant ou n'osant contredire l'opinion dominante, ils poursuivaient, en dehors même d'une haute Chambre, l'organisation d'un corps modérateur. Quelques-uns se figurèrent l'avoir trouvé dans le conseil d'État : cette pensée séduisit, dit-on, l'esprit d'ordinaire si ferme et si judicieux de M. Dufaure. Dans tous les cas, on retrouve la trace de cette théorie dans le rapport de M. Marrast où on lisait ces lignes : **Le conseil d'État composé d'hommes éminents, placés entre l'Assemblée qui fait la loi et le pouvoir qui l'exécute, tenant au premier par sa racine, au second par son contrôle sur l'administration, aura naturellement une autorité qui tempérera ce que l'Assemblée unique pourrait avoir de trop hardi, ce que le gouvernement pourrait avoir d'arbitraire.** Illusion bien vaine ! le conseil d'État était un corps consultatif et ne pouvait être rien de plus. — Il n'était pas jusqu'à la nécessité des trois lectures qui n'apparût à certains représentants comme une garantie que le pouvoir législatif prenait lui-même. Mais ici l'illusion était plus grossière encore. Qu'est-ce qu'une garantie qu'une déclaration d'urgence peut supprimer ? Qu'est-ce qu'une formalité qu'une autre formalité peut détruire ?

C'est ainsi que l'Assemblée, tout en repoussant la haute Chambre, semblait ne le faire qu'à regret. Elle se prononçait contre elle et, en même temps, elle s'ingéniait à trouver un compromis. Elle émettait un vote en se promettant de le réviser. En allant au fond des choses, peut-être trouverait-on le vrai motif de ce contraste entre le résultat réel du scrutin et le sentiment intime des âmes. Il y a parfois, dans les plus graves débats, des pensées qu'on n'ose développer qu'avec réserve, et qui sont pourtant dans tous les esprits. Pour faire une haute Chambre, il fallait en avoir les éléments. Or, l'hérédité avait été abolie ; le suffrage restreint ou à deux degrés eût été accueilli avec ombrage ; toute tentative pour créer des catégories d'éligibles ou pour organiser la représentation des intérêts eût été taxée de retour à l'aristocratie. La seule haute Chambre que la défiance démocratique aurait alors tolérée n'eût été qu'une reproduction de l'autre Assemblée : tout au plus en eût-elle différé par le nombre et l'âge de ses membres ou par la durée de leur mandat. Mais alors elle n'eût plus été un contrepoids, elle n'eût été qu'une rivale jalouse ; elle n'eût plus été une haute Chambre, elle n'eût été que le morcellement d'une Chambre unique : et si elle ne devait pas être autre chose, peut-être valait-il autant ne pas la créer.

#### IV

Le mode d'élection du président devait soulever des débats plus vifs encore : à la question de principe se mêlait l'intérêt d'une question personnelle.

Au début, le vœu général, surtout dans le camp républicain, s'était très visiblement manifesté. Faire nommer le président par le suffrage de tous, opposer à la base étroite du gouvernement de Juillet la large base du suffrage universel, cela répondait à l'idée démocratique dans ce qu'elle avait de plus absolu. La plupart des conservateurs ne répugnaient pas eux-mêmes à cette épreuve, soit qu'ils eussent le pressentiment de leur force renaissante, soit qu'ils voulussent que l'essai républicain fût complet.

La commission de Constitution, à l'origine même de ses travaux, s'était trouvée

---

<sup>1</sup> BARROT, *Mémoires*, t. II, p. 436.

en présence de ce courant très nettement établi. Dans la discussion des bureaux, le système de l'élection populaire n'avait guère rencontré qu'un contradicteur, c'était un homme encore inconnu, destiné plus tard à une haute situation officielle, M. de Parieu. M. Thiers n'avait pas hésité à manifester ses préférences : *Puisque nous avons la République*, avait-il dit, *il faut nous abandonner au vœu de la nation*. Quant au général Cavaignac que la commission avait voulu consulter avant de prendre un parti, il s'était, lui aussi, prononcé nettement pour l'élection par le vote de tous. Le projet déposé le 30 août par M. Marrast, en attribuant au suffrage universel la nomination du chef de l'État, n'avait donc fait que traduire une opinion alors très répandue.

Mais le suffrage universel est une divinité que nous invoquons ou que nous renions suivant qu'elle sert ou contrarie nos intérêts. Créé par la République, le suffrage universel se montra de plus en plus infidèle à son origine. Le 17 septembre, eurent lieu dans treize départements des élections complémentaires provoquées par des démissions, options ou décès. Or, les conservateurs trouvèrent dans le corps électoral une faveur qui dépassa leurs espérances. M. Molé, M. Fould, M. Leflô entrèrent à l'Assemblée. Un résultat dominait et effaçait tous les autres : Louis Bonaparte, qui, après les élections de juin, avait donné sa démission, était élu, non plus, cette fois, par quatre départements, mais par cinq : 300.000 suffrages le désignaient aux regards de la foule. Après le scrutin du 4 juin, on avait pu douter encore, croire à un effet du hasard, à un caprice passager. Après les élections du 17 septembre, le doute n'était plus permis. Il y avait là l'indice d'une désignation populaire pour la suprême magistrature, et les amis du prince ne le dissimulaient plus. Le 26 septembre, Louis Bonaparte fit son entrée dans l'Assemblée : son langage fut réservé et convenable ; il se borna à *repousser la calomnie, à remercier ses concitoyens, à protester de son dévouement à la République* : mais cette modestie elle-même ne rassura pas.

La nouvelle de cette élection redoutable avait jeté un grand trouble au Palais-Bourbon. Le suffrage universel trouva tout à coup des amis sur qui il ne comptait guère, et des adversaires sur qui il comptait moins encore. Sans aucune entente préalable et par la seule force des événements, l'Assemblée qui, si l'on avait préjugé son vote par les dispositions des bureaux, eût été presque unanime, l'Assemblée se divisa en deux partis. — Dans l'un, se rangèrent ceux des républicains qui, par obstination, confiance ou dédain du péril, persistaient à vouloir l'élection par le peuple ; et ils trouvèrent dans la droite, à la fois surprise et charmée, des alliés fidèles ; — dans l'autre, se groupèrent ces républicains avisés qui se piquaient de plus d'habileté que de logique, et qui pressentaient qu'avec le suffrage universel, cet enfant né d'hier et mobile comme l'enfance, la crainte était le commencement de la sagesse. C'est sous cette impression que s'ouvrit le grave débat qui tenait le pays en suspens.

Les adversaires inattendus du suffrage universel imaginèrent deux amendements pour faire triompher leurs vues. Les plus radicaux d'entre eux demandèrent que le pouvoir exécutif fût confié, non à un chef ayant une autorité propre, mais à un président du conseil, simple délégué de l'Assemblée, désigné par elle et toujours révocable. M. Grévy vint développer à la tribune cette proposition, à laquelle son nom est resté attaché. Tout autre système, dit-il, a pour résultat d'aliéner pour un temps la souveraineté populaire : le seul moyen pour la représentation nationale de sauvegarder sûrement les libertés publiques, c'est de tenir le pouvoir exécutif sous sa main et, au moindre signe d'indépendance, de l'absorber dans son sein. — Cette ombrageuse doctrine, qui transformait le chef de l'État et les ministres en de simples agents de l'Assemblée, et qui rappelait les comités de

la Convention, trouva peu de faveur. M. Grévy produisit néanmoins une réelle impression lorsque, signalant l'immense puissance d'un chef élu par le peuple, il rendit visibles et palpables les dangers de l'avenir :

Que feriez-vous de plus, si vous vouliez restaurer la monarchie ?... Êtes-vous bien sûrs que, dans cette série de personnages qui se succéderont tous les quatre ans au trône de la présidence, il n'y aura que de purs républicains empressés d'en descendre ? Êtes-vous bien sûrs qu'il ne se trouvera jamais un ambitieux tenté de s'y perpétuer ? Et si cet ambitieux est un homme qui a su se rendre populaire... si c'est un rejeton d'une des familles qui ont régné sur la France, et s'il n'a jamais renoncé expressément à ce qu'il appelle ses droits ; si le commerce languit ; si le peuple souffre ; s'il est dans un de ces moments de crise et de misère où il se livre plus aisément à ceux qui cachent sous leurs promesses des projets contre sa liberté, répondrez-vous que cet ambitieux ne parviendra pas à renverser la République ? Jusqu'ici, toutes les républiques sont allées se perdre dans le despotisme : là est le danger. Quelles précautions avez-vous prises contre l'ennemi ? aucune. Que dis-je ? vous lui préparez les voies. Vous élevez dans la République une forteresse pour le recevoir.

Un autre amendement avait été conçu, avons-nous dit, dans le but d'enlever au suffrage universel, devenu tout à coup suspect, l'élection du chef de l'État. Il avait été rédigé par M. Leblond et trouvait dans le parti républicain modéré de nombreuses adhésions. Il consistait à faire nommer le président de la République par le vote de l'Assemblée. Cet amendement eut la bonne fortune de rencontrer en M. de Parieu un défenseur tel qu'on n'eût pu en souhaiter un plus solide ni un plus persuasif. C'était un homme nouveau que M. de Parieu, mais un esprit très élevé, très versé dans l'étude des théories politiques, très propre à embrasser tous les aspects d'un vaste sujet qu'il avait étudié à fond, très désintéressé, d'ailleurs, dans la discussion — car il appartenait au parti conservateur —, et poursuivant le triomphe non d'un parti, mais d'une doctrine — Une Assemblée, dit-il, est plus habile que le peuple à discerner les mérites d'un candidat à la présidence. — Ni la Suisse, ni la Hollande, ni les États-Unis à l'origine n'ont songé à conférer au suffrage universel la nomination du chef de l'État. Et pourtant, dans ces contrées, la monarchie n'avait laissé aucun souvenir. Mais croyez-vous que, dans notre pays où la République a été si récemment proclamée, **il n'y aura pas de retours vers le passé, à chaque malheur, à chaque souffrance, à chaque événement fâcheux ?** — Avez-vous réfléchi, d'ailleurs, à la nature du pouvoir que vous organisez ? Vous donnez une source indépendante à un pouvoir que vous voulez dépendant. Le président tient son mandat du peuple tout entier, et vous voulez, néanmoins, qu'il soit votre subordonné : **Vous lui donnez les racines du chêne pour mettre au-dessus une végétation de roseau... Vous lui conférez le mandat qu'avait Napoléon quand il a voulu être empereur, et vous songeriez ensuite à l'enserrer dans des chaînes fragiles et à lui dire : Tu ne te débattras pas !** — Votre combinaison est une source fatale de conflits entre le pouvoir exécutif et vous. Et ce qu'il y a de plus grave, c'est que ce conflit n'a pas d'issue légale. Le président n'a pas le droit de vous dissoudre, et vous n'avez pas le droit de révoquer le président. Il n'y a qu'un moyen, concluait M. de l'arien,

d'assurer l'harmonie constitutionnelle, c'est de conférer à l'Assemblée la nomination du chef de l'État.

C'est ainsi que, par deux amendements portés successivement à la tribune, les plus radicaux et les plus prévoyants d'entre les républicains s'efforçaient d'écarter la candidature princière qu'ils redoutaient. Coïncidence étrange et qui montre bien le revirement des choses ! M. Grévy, qui combattait l'institution de la présidence, devait devenir, trente ans après, président de la République restaurée ; et M. de Parieu, qui venait de prêter aux adversaires de Louis Bonaparte le concours de sa logique implacable, devait être, quelques années plus tard, l'un des serviteurs les plus élevés et, d'ailleurs, les plus dignes de l'empire rétabli.

Comment répondraient à cette double attaque ceux des républicains qui, en dépit des dernières élections, persistaient dans leurs confiantes espérances ? Il se trouva qu'ils rencontrèrent dans Lamartine un champion aussi éloquent qu'inattendu. Lamartine était moins que personne désigné pour ce rôle. C'était lui qui, après les élections de juin, avait, l'un des premiers, entrevu et signalé les ambitions de Bonaparte. Voulut-il, comme on l'a prétendu, voulut-il, par un calcul peu digne de son finie généreuse, faire échec au général Cavaignac ? Voulut-il relever par quelque grand triomphe oratoire, dans un débat digne de son génie, sa popularité qui déclinait ? Obéit-il à un entraînement inexplicable de l'âme ? Ce qui est certain, c'est qu'il se fit l'avocat de l'élection populaire.

Son discours est l'un des plus puissants et aussi l'un des plus étranges qui aient été prononcés à la tribune française. Tout autre, pour justifier la nomination par le peuple, eut vanté les dispositions de l'esprit public, dit essayé d'atténuer la portée des dernières manifestations. Lamartine ne prend point un tel souci. — Nous ne sommes plus, dit-il sans détours, à l'heure de l'enthousiasme, mais à l'heure de l'indifférence et de la désaffection. Suit-il de là qu'il faille se méfier du suffrage universel ? Non : ce serait un moyen de l'éloigner à tout jamais : il faut, au contraire, le reconquérir à force de confiance. Les partisans de l'élection parlementaire craignaient que le président, puisant dans l'origine même de son mandat une trop grande puissance, ne fût tenté d'en abuser. Cette crainte touche peu Lamartine : sa loyale nature ne veut pas s'arrêter à l'idée d'un coup de force ou de ruse. Le président sera populaire, dit-il, tant mieux : sa popularité pourra suppléer, le cas échéant, à l'impopularité de l'Assemblée.

Ce qu'il y a de plus étrange que cette argumentation, c'est l'attitude de l'Assemblée qui applaudit. L'orateur continue : — On parle des périls que ferait courir à la République la candidature des princes des anciennes dynasties. Mais ces princes regarderaient moins comme un triomphe que comme une abdication de leur naissance et de leur droit divin la brigue d'un pouvoir précaire et passager. — Je ne l'ignore pas, poursuit Lamartine en déchirant tous les voiles, ce qui est impossible pour deux dynasties ne l'est pas pour une autre. Mais **pour oser un 18 brumaire, il faut deux choses, de longues années de terreur en arrière, et des Marengo, des victoires en avant.**

Cependant, au moment de quitter la tribune, Lamartine ne peut échapper aux craintes qu'il a tout d'abord essayé de railler ou d'écarter. Ces appréhensions l'obsèdent et le dominent. Il se décide donc à montrer l'abîme ; mais, tout en le montrant avec une netteté prophétique, il conseille, non de l'éviter en sage, mais de s'y jeter en aveugle. Toute cette fin de discours, brillante comme un météore, harmonieuse comme une mélodie, fière comme un défi, touchante comme une

invocation suprême à la destinée, toute cette fin de discours mérite d'être citée, car elle est un monument impérissable de l'éloquence imprévoyante :

Je sais qu'il y a des dangers graves, qu'il y a des moments d'aberration dans les multitudes ; qu'il y a des noms qui entraînent les foules, comme le mirage entraîne les troupeaux, comme le lambeau de pourpre attire les animaux privés de raison. (*Longue sensation.*)

Je le sais, je le redoute plus que personne ; car aucun citoyen n'a mis plus de son lime, de sa vie, de sa responsabilité et de sa mémoire dans le succès de la République.

Si elle se fonde, j'ai gagné ma partie humaine contre la destinée ! Si elle échoue ou dans l'anarchie ou dans une réminiscence de despotisme, mon nom, ma responsabilité, ma mémoire échouent avec elle et sont à jamais répudiés par mes contemporains. (*Bravos prolongés. Interruptions.*)

Eh bien ! malgré cette redoutable responsabilité personnelle dans les dangers que peuvent courir nos institutions problématiques ; bien que les dangers de la République soient mes dangers, et sa perte mon ostracisme et mon deuil éternel, je n'hésite pas à me prononcer en faveur de ce qui vous semble le plus dangereux, l'élection par le peuple ! (*Mouvement prolongé. Interruption.*)

Oui, quand même le peuple choisirait celui que ma prévoyance, mal éclairée peut-être, redouterait de lui voir choisir : *alea jacta est* ! Que Dieu et le peuple prononcent ! Il faut laisser quelque chose à la Providence ! Elle est la lumière de ceux qui, comme nous, ne peuvent pas lire dans les ténèbres de l'avenir ! (*Très bien ! très bien !*)

Invoquons-la, prions-la d'éclairer le peuple et soumettons-nous à son décret. (*Nouvelle sensation.*) Et si le peuple se trompe, s'il se laisse aveugler par un éblouissement de sa propre gloire ; s'il se retire de sa propre souveraineté après le premier pas ; s'il veut abdiquer sa sûreté, sa dignité, sa liberté entre les mains d'une réminiscence d'empire ; s'il dit : Ramenez-moi aux carrières de la vieille monarchie (*sensation*) ; s'il nous désavoue et se désavoue lui-même (*Non ! non !*), eh bien, tant pis pour le peuple : ce ne sera pas nous, ce sera lui qui aura manqué de persévérance et de courage. (*Mouvement prolongé.*) Je le répète, nous pourrions périr à l'œuvre par sa faute, nous ; mais la perte de la République ne nous sera pas imputée. Oui, quelque chose qui arrive, il sera beau dans l'histoire d'avoir tenté la République, la République telle que nous l'avons proclamée, conçue, ébauchée, la République d'enthousiasme, de modération, de fraternité, de paix, de protection à la société, la République de Washington ! (*Applaudissements.*)

Ce sera un rêve, si vous voulez ! mais un beau rêve pour la France et le genre humain... Mais enfin, si ce peuple

s'abandonnait à lui-même, s'il venait à se jouer avec le fruit de son propre sang répandu si généreusement en Février et en Juin ; s'il disait le mot fatal ; s'il voulait désertier la cause gagnée de la liberté et du progrès pour courir après je ne sais quel météore qui brûlerait ses mains (*sensation*)... qu'il le dise ! (*Mouvement.*)

Nous, citoyens, ne le disons pas du moins d'avance pour lui. (*Nouveau mouvement.*) Si ce malheur arrive, disons-nous au contraire ce mot des vaincus de Pharsale : *Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni.* (*Sensation.*)

Et que cette protestation contre l'erreur ou la faiblesse de ce peuple soit son accusation contre lui-même et soit notre absolution, à nous, devant la postérité. (*Très bien ! Longs applaudissements.*)

Ainsi, dans l'incertitude de l'avenir, Lamartine proposait de jeter les dés et de se confier au hasard. L'Assemblée fut éblouie. Cette même éloquence qui, au mois de février, avait été si puissante pour fonder la République, devait, huit mois plus tard, se montrer non moins puissante pour la perdre. La séance fut levée, et, le lendemain, aucune voix n'eut assez d'autorité pour combattre cette doctrine du fatalisme politique. La réponse était pourtant trop facile. On dit : *Alea jacta est*, quand on veut passer soi-même le Rubicon ; mais on se garde bien de le dire avec la même résignation quand il s'agit d'en interdire le passage à l'ennemi. Cette réponse ne vint pas ou fut insuffisante. L'amendement Grévy fut repoussé par 643 voix contre 158 ; l'amendement Leblond, par 602 voix contre 211. On remarqua que Cavaignac et ses ministres, répudiant l'opinion qu'ils avaient émise quelques mois plus tôt, votèrent pour ce dernier amendement. Quelques motions secondaires, avant pour but d'organiser des séries de candidatures ou le suffrage à deux degrés, furent, elles aussi, écartées ou retirées. 627 voix contre 130 remirent au suffrage universel le choix du président.

Les assemblées, lorsqu'elles ont voté, même à une importante majorité, les mesures les plus graves, ont parfois des retours qui ressemblent à des remords. A peine les représentants avaient-ils donné au pouvoir présidentiel une si redoutable grandeur, qu'ils essayèrent de le limiter, comme s'ils eussent espéré retenir la destinée tout en s'y confiant. Des amendements, à la vérité non accueillis, proposèrent de déclarer inéligibles les princes des familles régnantes et de conférer au pouvoir législatif le droit de suspendre le président aux deux tiers des voix. D'autres dispositions, introduites dans le travail de refonte du projet et adoptées par l'Assemblée, portèrent la marque de la même défiance. On ne se contenta pas de dire que le président n'était pas rééligible, on ajouta que ses parents ou alliés jusqu'au sixième degré ne pourraient pas être non plus élus après lui : on exclut aussi de la vice-présidence les parents et alliés du président. On décida que, seul de tous les fonctionnaires, le chef de l'État serait astreint au serment, comme si, dans la crainte d'une trahison, on eût voulu étayer le respect de la loi humaine sur le respect de la loi divine. Enfin, l'article 68 de la Constitution, complètement remanié et refondu, attesta, par la forme comminatoire et la redondance même de ses termes, la grandeur des soupçons. Après avoir proclamé que toute mesure **par laquelle le président de la République dissout l'Assemblée nationale, la proroge ou met obstacle à l'exercice de son mandat, est un crime de haute trahison**, l'article continuait ainsi : **Par ce seul**

fait, le président est déchu de ses fonctions ; les citoyens sont tenus de lui refuser obéissance ; le pouvoir exécutif passe de plein droit à l'Assemblée nationale. Les juges de la haute cour se réunissent immédiatement, à peine de forfaiture : ils convoquent les jurés dans le lieu qu'ils désignent pour procéder au jugement du président et de ses complices ; ils nomment eux-mêmes les magistrats chargés de remplir les fonctions du ministère public... On eût dit déjà un acte d'accusation. — Ces précautions tardives attestaient la peur plutôt qu'elles ne garantissaient la sécurité. *Donner et retenir ne vaut*, dit un vieil adage du droit civil. Cette maxime n'est pas moins vraie dans le droit politique, et lorsque, par imprudence ou par présomption de ses propres forces, on a créé un pouvoir qui, de tous côtés, déborde, c'est en vain qu'on essaye après coup de le restreindre ou de le rapetisser.

## V

A partir de ce vote mémorable, qui fixa le mode de l'élection présidentielle, il sembla que tout l'intérêt de la discussion fût épuisé. Les questions d'organisation judiciaire furent à peine effleurées. Celle du remplacement militaire, plus longuement débattue, fut renvoyée à une loi spéciale. Par une concession platonique aux idées de décentralisation chères à M. Odilon et à ses amis, on décida en principe l'établissement de conseils cantonaux. Le problème si important de la révision souleva à peine quelques débats. L'ensemble du projet fut renvoyé à la commission pour un travail de refonte générale, puis, après un nouvel et très court examen, fut voté par l'Assemblée à la majorité de 739 voix contre 30. Parmi les opposants, plusieurs crurent utile d'expliquer leur vote. Les uns, comme Berryer, se refusaient à conférer par leur suffrage une sorte de légitimité à l'état républicain ; les autres, comme Montalembert, ne voulaient pas associer leur nom à une politique qui, en instituant une seule Chambre, laissait la porte ouverte aux révolutions ; d'autres enfin, comme Proudhon, Pierre Leroux, Gambon, Greppo, repoussaient une constitution qui non seulement ne reconnaissait pas le droit au travail, mais ne réalisait aucune des réformes sociales promises en Février<sup>1</sup>.

Par une dernière concession aux habitudes du gouvernement provisoire, on voulut que la promulgation du pacte nouveau fût célébrée par une de ces fêtes civiques, naguère si en faveur et déjà si démodées. Dès que la Constitution fut votée, le ministre de l'intérieur monta à la tribune et demanda à l'Assemblée de nommer une commission pour régler les détails de la solennité. Le dimanche 12 novembre, les représentants se réunirent à neuf heures et demie sur la place de la Concorde. Sur un autel entouré d'immenses tentures de velours, l'archevêque de Paris, entouré de quatre évêques, célébra la messe : comme autrefois après une victoire, on chanta le *Te Deum* : puis, debout sur une estrade qui dominait la place, le président de l'Assemblée donna lecture de la Constitution. Rien ne manquait à la fête, ni les statues allégoriques qui figuraient l'Abondance et la Paix, ni les mâts avec leurs inscriptions et leurs banderoles tricolores, ni les trépieds qui laissaient échapper l'encens, ni le canon des Invalides qui tonnait par intervalles, ni cette pompe civile, religieuse et militaire que tous les gouvernements appellent à leur aide pour rehausser leurs triomphes et leurs joies : rien ne manquait, rien, si ce n'est le concours du peuple, du peuple

---

<sup>1</sup> Voir au *Moniteur* de 1848, p. 3092, 3098, 3112, la plupart de ces lettres explicatives.

désabusé de ces vaines cérémonies, attristé encore de la bataille de Juin, par-dessus tout affamé de repos. Le ciel gris de cette matinée de novembre et la neige dont les flocons commençaient à tourbillonner dans l'air semblaient s'harmoniser avec l'impression générale.

Si la Constitution laissait le pays assez indifférent, une autre question avait le don d'émouvoir davantage les esprits. Qui serait élu président de la République ? Telle était l'interrogation qu'on se posait de tous côtés depuis le vote de l'Assemblée. Ainsi qu'il arrive chez les peuples accoutumés à la monarchie, on se préoccupait moins de la loi fondamentale nouvellement promulguée que du chef dont le nom allait sortir des urnes. Cette manifestation était proche. L'Assemblée, malgré l'opposition de M. Molé qui aurait voulu faire voter tout d'abord les lois organiques, avait repoussé tout ajournement. L'élection était fixée au 10 décembre.

## LIVRE DIXIÈME

# L'ÉLECTION À LA PRÉSIDENTENCE

I

En ce temps-là, Dieu merci ! il ne manquait pas en France d'hommes dignes d'aspirer à la première magistrature. Trente-trois années de gouvernement régulier et libre avaient porté leurs fruits. Les glorieux débats de la vie parlementaire, les campagnes plus glorieuses de l'Afrique avaient mis en relief, dans l'ordre militaire ou civil, d'illustres personnages égaux à toutes les fortunes, même à la plus haute. — Un grand nom porté avec aisance, des relations étendues dans l'aristocratie européenne, un charme et une politesse de manières non moins appréciables dans les républiques que dans les monarchies, un art raffiné à conquérir ou à ramener les esprits, toutes ces qualités assuraient à M. Molé une place éminente sous tous les régimes, et, si beaucoup le surpassaient par l'activité, l'éloquence, l'application aux affaires, nul ne jouissait de plus d'autorité. — Si l'on souhaitait de donner à la République un chef plus entreprenant, plus hardi, plus alerte; si l'on ne redoutait pas les écarts d'un esprit quelque peu capricieux, volontaire et mobile, le nom de M. Thiers s'imposait tout naturellement : ses livres et ses discours l'avaient depuis longtemps révélé au public : tout récemment, ses attaques contre Proudhon et ses protestations éloquents en faveur des saines doctrines sociales l'avaient grandi aux yeux de la bourgeoisie : plusieurs n'étaient pas éloignés de le considérer comme le sauveur de la propriété. — Poète, orateur, historien, homme d'État, monarchiste par tradition, républicain par entraînement ou par goût de l'inconnu, incapable d'une application journalière, mais doué parfois d'une perspicacité qui touchait à la divination, sage à ses heures, généreux toujours, Lamartine, malgré le déclin de la faveur publique, demeurait l'une des personnalités les plus séduisantes qui furent jamais. — Si, enfin, on estimait qu'il convint de placer le gouvernement nouveau sous la protection d'une vaillante épée, le maréchal Bugeaud apparaissait avec le prestige de l'Algérie conquise et pacifiée, avec le renom d'une probité un peu rude, mais inattaquable, avec la force que lui communiquait l'affection des troupes. — A ses côtés se distinguait son plus solide lieutenant, le général Changarnier, Changarnier, mis en lumière par la répression du 16 avril et par le commandement de la garde nationale : on vantait ses talents militaires, sa fermeté, sa bravoure ; on le savait plein de confiance en lui-même, confiance légitime et qui n'avait d'autre défaut que de ne pas se dissimuler assez. Comme on le voit, la monarchie — et c'était là son dernier service — avait légué à la République des hommes capables de la grandir et de l'honorer.

Pourtant il fut bientôt manifeste qu'aucun de ces noms, illustres à des titres divers, ne pourrait supporter l'épreuve du suffrage universel. Bien que fortement

trempe dans la société nouvelle et ayant appris surtout l'art de s'y pousser, M. Molé était presque un homme d'ancien régime : il était plus propre à la décoration d'un État paisible qu'à la direction d'un État populaire. M. Thiers, quoique les tendances de son esprit et de son éducation le rendissent plus accessible à tous, était plus rompu à la tactique parlementaire qu'exercé au maniement des masses. Lamartine était coupable de modération aux yeux des démocrates, de faiblesse aux yeux des conservateurs, et, pour avoir tenté des conciliations impossibles, avait fini par s'aliéner tout le monde. Le maréchal Bugeaud, rude et robuste nature, accoutumé au gouvernement sans contrôle de la colonie africaine, était moins que tout autre apte au rôle de candidat : les hasards de sa vie de soldat l'avaient, d'ailleurs, par deux fois, mis aux prises avec les partis extrêmes qui ne lui avaient pas pardonné : les légitimistes se souvenaient de Blaye, les républicains se souvenaient de la rue Transnonain. Contre le général Changarnier enfin, on pouvait objecter sa renommée un peu récente, sa présomption un peu vaniteuse ; et l'on ajoutait que, militaire pour militaire, le chef du pouvoir exécutif était préférable à tout autre. — En dehors de ces causes particulières, il y avait pour tous ces illustres personnages une cause générale d'insuccès. Ils représentaient des fractions parlementaires plutôt qu'un symbole politique ou social. Aucun d'eux n'était assez connu pour attirer le courant populaire. Or, le suffrage universel est inhabile à saisir les nuances, à comparer les services, à prévoir les chances de l'avenir. Il ne peut être attiré que par une idée très générale ou un nom très retentissant : une fois fasciné, il se laisse absorber par cette idée ou par ce nom, sauf à les rejeter plus tard aussi brusquement qu'il les a accueillis.

Cette situation apparut si clairement que toutes ces candidatures ne surgirent que pour être presque aussitôt abandonnées. M. Molé ne fut candidat que dans la pensée de quelques-uns de ses amis. M. Thiers paraît avoir caressé un instant l'espoir du rang suprême : l'attitude que le Constitutionnel, alors inspiré par cet homme d'État, garda pendant quelques jours, autorise du moins cette supposition ; en tout cas, l'illusion, si illusion il y eut, fut de courte durée. Le maréchal Bugeaud, après avoir tout d'abord laissé courir le bruit de sa candidature, désavoua solennellement toute pensée pareille : dans une lettre rendue publique, il supplia ses concitoyens de [concentrer leurs votes sur un homme à qui l'assentiment général donnerait assez de force pour dominer le présent et consolider l'avenir](#)<sup>1</sup>. Changarnier, lui aussi, se défendait de toute prétention à la magistrature suprême. A la vérité, Lamartine, moins explicite, écrivait au *Journal des Débats* que [briguer la présidence serait une témérité et la décliner une lâcheté](#). Mais ce langage ambigu était le moins propre à attirer les suffrages. C'est ainsi qu'à mesure qu'on approchait du jour solennel, le terrain électoral se déblayait. Si l'on excepte Ledru-Rollin qui devait rallier les suffrages de la démagogie et Raspail sur qui les socialistes avaient résolu de se compter, toutes les candidatures finirent par se réduire à deux : celle du général Cavaignac et celle de Louis Bonaparte. Sur eux seuls se concentra tout l'intérêt de la lutte. Telle était la situation vers le commencement de novembre, c'est-à-dire au moment où la Constitution fut promulguée.

---

<sup>1</sup> Ce n'était pas que le maréchal eût grande confiance dans Louis-Napoléon. [Choisir Louis-Napoléon est bien aventureux](#), écrivait-il le 15 novembre, [mais je préfère encore cette solution à la domination de cet infâme National](#)... (Lettre au colonel Lheureux, citée par M. D'IDEVILLE, *Vie du maréchal Bugeaud*, t. III, p. 388.)

Cavaignac avait pour lui la possession du pouvoir, le prestige des services rendus, la faveur de la bourgeoisie libérale, l'estime de tous. Par malheur, cette politique indécise, qui, dès le mois d'août, avait commencé à se révéler d'une façon si fâcheuse, n'avait fait depuis que se marquer davantage. Certains incidents avaient péniblement impressionné les hommes d'ordre. Le 22 septembre, un banquet avait eu lieu à Toulouse en souvenir de la fondation de la première République ; il avait été annoncé par la presse locale comme une manifestation contre l'Assemblée, et avait été suivi d'une sorte de promenade tumultueuse dans les rues de la ville aux cris de : *Vive la Montagne ! vive Robespierre ! vive Barbés !* Or, à ce banquet avaient assisté le préfet, le maire, le conseil municipal, les magistrats du parquet, le recteur de l'Académie : seul, le général de division, sur l'ordre du ministre de la guerre, s'était abstenu ; mais cette abstention elle-même attestait l'irrésolution du pouvoir, puisque, sur une question d'intérêt commun, l'un des ministres donnait des instructions et les autres se taisaient. Ce manque de direction semblait d'autant plus inquiétant que cette date du 22 septembre avait été, dans d'autres villes et notamment à Bourges, signalée par des scènes regrettables<sup>1</sup>. Ce même jour, au banquet du Chalet, Ledru-Rollin, jaloux de grouper autour de lui les socialistes, s'était plaint avec amertume que toutes les réformes économiques eussent été ajournées ou rapportées. *On dit*, avait-il ajouté, *que la France ne pourrait trouver de quoi alimenter le travail ; mais l'argent ne manque pas, il se cache ; il est quelque part, il doit y avoir, dans des moyens financiers, la possibilité de le trouver là où il se cache*<sup>2</sup>. On s'était d'autant plus ému de ce langage que l'autorité semblait perdre de sa force au moment même où les partis extrêmes retrouvaient leur audace.

Si patiente que fût l'Assemblée, elle ne tarda pas à témoigner par son vote sa confiance décroissante. Toutes les propositions relatives à l'état de siège ou au droit de suspension des journaux avaient été jusque-là écartées à une grande majorité ; mais, le 11 octobre, M. Xavier Durrieu avant formulé une interpellation sur le même objet, la question préalable ne fut adoptée que par 339 voix contre 334 : encore cette misérable majorité de cinq voix se transformait-elle en une minorité si l'on retranchait du nombre des votants les voix des neuf ministres qui avaient pris part au scrutin. Docile à la volonté de la représentation nationale, Cavaignac provoqua lui-même la levée de l'état de siège que naguère il jugeait indispensable pour longtemps encore. — Il fit mieux. Jaloux de se rapprocher du parti de l'ordre, il modifia son ministère. MM. Sénard, Vaulabelle, Recurt furent remplacés à l'intérieur, à l'instruction publique, aux travaux publics par MM. Dufaure, Freslon, Vivien, tous trois sympathiques à la droite, et représentant, à des degrés divers, la politique de résistance. A la séance du 1<sup>er</sup> octobre, M. Dufaure vint lire une déclaration très ferme, et l'Assemblée, par 570 voix contre 155, témoigna son adhésion à ce programme. — Cette évolution parlementaire autorisait à espérer pour l'avenir une ligne de conduite plus nette et mieux suivie. L'illusion fut courte. Comme s'il eût été impossible de faire un pas vers la

---

<sup>1</sup> Le 30 septembre, M. Denjoy interpella le cabinet au sujet des désordres de Bourges et de Toulouse. Une enquête fut ordonnée par le gouvernement. Les résultats de cette enquête, consignés dans le *Moniteur* du 1<sup>er</sup> novembre, confirmèrent, d'une façon générale, le récit de M. Denjoy.

<sup>2</sup> *La Réforme*, 24 septembre 1848.

droite sans faire immédiatement un pas en sens inverse, il se trouva que l'effet de ces mesures fut paralysé aussitôt par des mesures contraires. Les hommes de la coterie du National, comme on disait alors, ne sortirent du ministère que pour rentrer, à quelques jours de là, dans les grandes fonctions publiques. M. Recurt, qui venait d'abandonner le ministère des travaux publics, fut nommé préfet de la Seine. Un ancien membre des sociétés secrètes, M. Gervais (de Caen), fut appelé à la préfecture de police. M. Étienne Arago, qui était inféodé au parti démagogique, fut conservé à la direction des postes. La plupart des agents incapables ou suspects furent maintenus.

La première condition d'existence pour un pouvoir ; c'est de s'assigner un but et d'y marcher. Lorsqu'il cède tour à tour à des influences contraires, il ameute contre lui tous les partis et amoindrit rapidement son autorité. Cavaignac n'échappa point à ce discrédit, qui est le châtiment de l'irrésolution. Lorsque approcha l'heure de l'élection présidentielle, il avait perdu, non l'estime publique qui jamais ne lui manqua, mais cette unanime confiance qui l'avait fait, au lendemain de la victoire de Juin, l'arbitre du pays.

Ce n'est pas que, pour faire triompher la candidature du général, de sérieux efforts n'aient été tentés. Le ministre de l'intérieur, M. Dufaure, se dévoua à cette œuvre et ne négligea pour y réussir aucun moyen légitime. Le 2 novembre, dans une circulaire aux préfets, il rappelait que *l'avenir de la République dépend en partie du citoyen qui, le premier, présidera à ses destinés ; que la nation doit, dans le choix qu'elle va faire, se confier à une probité sans tache, à un patriotisme incontestable, à une résolution déjà éprouvée a plutôt qu'à de vaines et trompeuses promesses*. Comme si cette recommandation n'eût pas été assez claire, il se mêlait, à quelques jours de là, plus directement encore à la lutte. Dans une lettre à M. Odier, banquier et juge au tribunal de commerce, lettre destinée à la publicité, il se portait garant des lumières et des intentions du général. *C'est, disait-il, le véritable républicain de nos jours, ferme, sage, convaincu, ami de la paix, soumis à la représentation nationale*. Les collègues de M. Dufaure imitaient son exemple. M. Freslon, ministre de l'instruction publique, s'adressait discrètement aux instituteurs. M. Vivien, ministre des travaux publics, invitait les ingénieurs à rappeler aux ouvriers qu'ils étaient l'objet de toute la sollicitude du gouvernement, *sollicitude jalouse de tenir plus encore qu'elle ne promet*. Enfin le ministre des finances, M. Trouvé-Chauvel<sup>1</sup>, ajoutait au projet de M. Goudchaux rétablissant l'impôt du sel, une disposition complémentaire qui réduisait cet impôt des deux tiers à partir du 1er avril 1850.

Quelle que fût sa réserve naturelle, Cavaignac se décida lui-même à entrer dans la lice. Le 10 novembre, sous le prétexte de la Constitution à promulguer, il adressait aux fonctionnaires une circulaire qui était un véritable programme politique. Dans cette circulaire remarquable par la hauteur des vues, le général proclamait que le pouvoir exécutif devait être subordonné aux volontés de l'Assemblée ; il affirmait les droits imprescriptibles de la famille et de la propriété ; il repoussait toute théorie exclusive ; il recommandait d'ouvrir la carrière à tout citoyen qui apportait un cœur sincère et une pensée fidèle ; il terminait enfin en conviant les ministres de la religion à appeler les bénédictions de Dieu sur la patrie commune. A ce document empreint d'une véritable grandeur civique, on ne pouvait objecter qu'une chose : par le tour hautain de la pensée et de l'expression, il était le manifeste d'un chef d'État qui commande plutôt que d'un

---

<sup>1</sup> M. Trouvé-Chauvel avait remplacé le 15 octobre M. Goudchaux.

candidat qui sollicite. Cavaignac ne se contentait pas de parler, il agissait. Faisant violence à ses habitudes, il se montrait davantage : il se mettait en communication avec l'opinion publique. Il dînait à l'archevêché avec le clergé ; il prenait part à un banquet à l'Hôtel de ville ; il passait en revue la garde mobile ; il recevait les délégués venus à Paris pour la fête de la Constitution. On signalait ses visites dans les prisons et dans les établissements publics ; on le voyait assister à l'un des départs de colons pour l'Algérie ; il usait dans une large mesure de son droit de grâce, soit au profit des insurgés de Juin, soit au profit des condamnés ordinaires. Pendant ce temps, ses amis du National ou les hommes de son entourage, agissant en dehors de lui, répandaient les brochures, les biographies, les lithographies, les portraits. Parmi ces brochures, quelques-unes étaient tellement violentes de ton ou déplacées de langage que le général, dans son austère probité, n'hésita pas à les désavouer.

On ne tarda pas à s'apercevoir que toute cette activité se dépensait presque en pure perte. C'est en vain qu'on essaye de corriger, par un effort du dernier moment, les effets d'une mauvaise conduite. Cavaignac, par son système de compensations inintelligentes et par sa politique vacillante, avait désorienté ses meilleurs amis. Cette propagande avait, d'ailleurs, le double défaut d'être assez visible pour prêter à la critique et trop réservée pour être efficace. D'un autre côté, les fonctionnaires, qui eussent été les soutiens naturels du chef du pouvoir exécutif, se souciaient peu de se compromettre pour une autorité peut-être expirante. Le général avait le juste sentiment de sa faiblesse. Il remplissait son rôle de candidat avec conscience, non avec entrain. On eût dit même qu'il cherchait à se consoler d'avance de son échec comme s'il l'eût prévu. On ne peut guère interpréter autrement ces tristes et fières paroles de son manifeste du 10 novembre : *Contre la calomnie, disait-il à ses fonctionnaires, ne vous pressez pas de vous défendre : sachez que, celle-là détruite, une autre est toute prête. Consacrez votre temps plus au pays qu'à vous-mêmes. Si, dans l'exercice de vos fonctions, quelque découragement était près de vous atteindre, pensez que toutes ces attaques n'ont pas d'autre durée que celle même de votre autorité passagère ; qu'après elle, il ne restera de vous que vos actes qui suffiront pour vous signaler à la mémoire ou à l'oubli, à la reconnaissance ou au mépris de vos concitoyens. Songez que les nations libres sont soupçonneuses, et qu'il est utile qu'elles le soient. Plus d'une nation a étouffé ses propres libertés sous le fardeau de sa reconnaissance ; je n'en connais pas qui les aient vues disparaître devant les remords de son ingratitude.* Ce langage, dans sa résignation hautaine, révélait un esprit plus soucieux de quitter avec dignité le pouvoir qu'empressé à s'y perpétuer.

### III

Pendant que les chances de Cavaignac déclinaient de la sorte, que faisait Louis Bonaparte ?

Comme s'il eût eu conscience que sa personne ne pouvait rien ajouter au prestige de son nom, il évitait, loin de les chercher, les occasions de se produire. Il avait fait son entrée à l'Assemblée le 26 septembre ; puis il n'y avait guère reparu : son accent étranger, son inexpérience de la parole, son inaptitude aux affaires, la malveillance d'un grand nombre de ses collègues, tout lui conseillait l'abstention.

Son apparente réserve ne servait qu'à mieux dissimuler l'activité de son parti. Les avantages du prince sur son concurrent ne tardèrent pas à se révéler. Le général avait pour principaux soutiens des fonctionnaires attentifs à ménager l'avenir : Louis Bonaparte avait pour agents, non des personnages officiels, mais quelques hommes jeunes, ardents, n'ayant rien à risquer, attachés par besoin ou par pressentiment à sa fortune naissante. Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, était tenu aux ménagements que son rang lui commandait ; les partisans du prince avaient cette liberté d'allures que donnent l'obscurité, la jeunesse, l'irresponsabilité. Cavaignac avait les scrupules de l'honnêteté et se piquait de les inspirer à son entourage : Bonaparte, s'il affectait de les avoir pour lui-même, savait à merveille en affranchir ses amis. — La propagande s'organisa active, continue, acharnée. Des émissaires se mirent à parcourir les campagnes, distribuant des médailles, des portraits, des journaux : les promesses furent prodiguées : on fit entrevoir aux paysans le remboursement des 45 centimes, des suppressions d'impôts pour plusieurs années, avec cela des rentes viagères pour les vieux soldats. La vie et la personne de Cavaignac furent l'objet d'attaques journalières. Tantôt on affirmait que, s'il était élu, l'administration et la magistrature seraient reconstituées suivant l'esprit démagogique ; tantôt on rappelait le souvenir de son père, le Conventionnel, le Régicide. Un jour, on faisait courir le bruit que le paiement d'une allocation de 1.100.000 francs, récemment votée en faveur des instituteurs, allait être ajourné ; le lendemain, on se répandait en railleries sur ce général, aujourd'hui républicain, qui avait, dans sa jeunesse, porté la cocarde blanche et avait été, sous Louis-Philippe, maréchal de camp. Le *Moniteur* s'évertuait à détruire toutes ces rumeurs, mais les démentis neutralisaient rarement l'effet de l'attaque. M. de Girardin, jaloux de venger sa détention pendant l'insurrection de Juin, avait mis au service du prince les colonnes de la *Presse* et venait d'entreprendre une campagne à outrance contre le chef du pouvoir exécutif. — Bonaparte laissait faire ses amis, également prêt à profiter de leurs manœuvres ou, si elles dépassaient la mesure permise, à les désavouer. En vrai chef de parti, il évitait de se compromettre dans la polémique quotidienne. Bien mieux, le bruit s'étant répandu que des troubles pourraient se produire à l'ombre de son nom, il accourait au ministère de l'intérieur, désavouait très vivement toute pensée factieuse et faisait publier son désaveu dans les journaux. Le ministre accueillit avec une bienveillance un peu narquoise la démarche si empressée du candidat : *J'ai rassuré le prince, dit ironiquement M. Dufaure en rendant compte de cet incident à l'Assemblée, et je lui ai répondu que la République n'avait rien à redouter*<sup>1</sup>. L'Assemblée accentua par ses applaudissements ce dédaigneux persiflage : quelques-uns cependant commençaient à craindre que la République ne fût moins en sûreté qu'on ne se plaisait à l'affirmer.

Plus l'époque des élections approchait, plus Bonaparte distançait son rival. Lorsque, vers le milieu du mois de novembre, il devint certain que deux candidatures se trouveraient seules en présence, les personnages les plus importants de l'Assemblée se demandèrent, non sans anxiété, au service de qui ils mettraient leur influence et leur vote. Dans leur hésitation, ils allaient de l'un à l'autre concurrent, les interrogeant tous deux et cherchant à surprendre le secret de leur pensée.

Or, Cavaignac, dans sa rude droiture, répugnait à prendre des engagements : il se contentait d'offrir son passé comme garantie de son avenir, et, si l'on songeait

---

<sup>1</sup> Séance du 25 octobre 1848. (*Moniteur* du 26 octobre.)

aux oscillations de sa politique, cette assurance était loin de satisfaire. Tout autre était Louis Bonaparte. Déjà alors il excellait à contenter les donneurs de conseils par une approbation vague qui ne lui caltait pas. Il avait, tout d'abord, penché vers les socialistes : une fois sa candidature posée, il chercha à se concilier le parti conservateur, monarchique et religieux. Aussi, sortant de la réserve qu'il avait gardée jusque-là, il apporta à satisfaire les Chefs parlementaires autant de soin que Cavaignac mettait de persistance à les décourager. Il écoutait Montalembert qui stipulait pour la liberté d'enseignement et la liberté religieuse. Il entra en pourparlers avec M. Molé et M. Thiers, qui, après bien des fluctuations, se décidèrent à le patronner. Berryer, moins communicatif et plus défiant, n'avait avec le prince qu'un seul entretien, sous les yeux de collègues attentifs, dans l'une des salles de l'Assemblée. Le maréchal Bugeaud, après avoir tenu un langage évasif, se prononçait en faveur de Louis Bonaparte. Le *Constitutionnel*, la *Gazette de France*, l'*Assemblée nationale* se ralliaient à la même cause. L'*Univers*, quoique moins empressé et encore hésitant, annonçait hautement l'échec du général Cavaignac. Le prince s'ingéniait avec beaucoup d'habileté à entretenir ces bonnes dispositions. Il écoutait tout le monde avec une courtoisie parfaite, se dérobaient quand on devenait trop pressant, ne refusait aucune approbation générale, laissait croire à chacun de ses interlocuteurs qu'il avait conquis son estime et sa confiance. A la vérité, son extrême douceur, sa modestie presque timide, la teinte un peu voilée de son regard, sa taciturnité habituelle donnaient à quelques-uns une assez pauvre idée de son intelligence. Mais cela même, loin de lui nuire, le servait. Ce qu'on voulait dans une portion du parti monarchique, c'était, non un chef capable de diriger et de contenir la révolution, mais un président provisoire pour une république qu'on jugeait provisoire aussi. Apparemment, la fortune voulait à tout prix le triomphe de Bonaparte, puisqu'elle faisait de sa médiocrité même un élément de succès.

Cependant ni le zèle d'amis dévoués, ni la faveur des chefs parlementaires, ni l'appui d'une notable partie de la presse n'eussent suffi à assurer la réussite du prince s'il n'avait eu à son service une force qui dominait tout le reste et sans laquelle toutes les autres n'étaient rien ; cette force, c'était celle de son nom. — L'opinion politique des masses se résumait alors en France et se résume encore aujourd'hui en quelques traits très-généraux. Elles aiment avant tout l'égalité et défendent, avec une défiance jalouse, la Révolution qui fut fondée : en outre, comme elles sont rangées et honnêtes, elles sont attachées à l'ordre qui garantit le travail : avec cela, elles ont le culte de la gloire militaire : enfin les coups de la violence heureuse, loin de leur déplaire, les attirent. — Or, le nom de Bonaparte satisfaisait à la fois à toutes ces aspirations. Tandis que la République semblait insuffisante à garantir l'ordre, tandis que la monarchie paraissait menaçante pour l'égalité, les Bonaparte, dans la pensée populaire, symbolisaient à la fois la paix publique qu'ils avaient jadis restaurée et la Révolution d'où ils avaient surgi : de plus, ils représentaient l'idée de la force, cette idée si puissante chez les peuples qui ont perdu l'idée de la tradition : ils éveillaient enfin dans l'imagination le souvenir toujours palpitant de la victoire et de la conquête.

Ce prestige du nom, tout avait, depuis 1815, contribué à le grandir. Au moment où Louis-Napoléon brigait le rang suprême, ses véritables complices, ses véritables alliés, ce n'étaient ni les amis bruyants qui combattaient pour lui, ni les chefs parlementaires qui, dans l'espoir de l'absorber, se ralliaient à sa cause, ni les journalistes qui, comme M. de Girardin, le servaient pour satisfaire leurs rancunes. Ses alliés, ses complices, il les trouvait dans le passé bien plus que dans le présent ses aînés, ses complices, c'étaient les libéraux de la Restauration

qui avaient perpétué à travers la monarchie l'idée napoléonienne ; c'était Béranger qui avait chanté les gloires impériales ; c'était le gouvernement de Juillet qui, dans son large patriotisme, avait ramené aux Invalides les cendres de Napoléon et avait si grandement honoré les serviteurs de l'Empire ; c'étaient ces héros célèbres ou obscurs, tombés dans les grandes mêlées et dont les portraits, pieusement conservés, ornaient le foyer de chaque chaumière ; c'étaient ces vieux soldats qui, répandus par milliers dans les campagnes, avaient raconté aux jeunes générations leurs épreuves, leurs souffrances, leurs combats, leurs blessures. A trente-cinq ans de distance, peu importaient le despotisme, le sang répandu, les invasions : tout cela se noyait dans le nimbe de la légende : la fascination était telle qu'on ne demanda même pas qui était ce Bonaparte si inopinément ressuscité : il suffisait qu'il portât ce nom magique pour qu'on lui fit aussitôt crédit de toutes les qualités qu'on supposait inhérentes à sa race.

Les peuples sont ainsi faits : quand les sacrifices — fût-ce les plus durs — n'ont rien coûté à l'égalité et ont eu la gloire pour récompense, ils finissent par oublier le prix de ces sacrifices eux-mêmes : aux pouvoirs qui ont le plus abusé d'eux, ils sont prêts à offrir de nouveau le meilleur de leur sang, comme les vignes donnent leur plus généreuse substance à ceux qui les foulent aux pieds dans la cuve.

#### IV

Cependant, avant le jour solennel de l'élection, Cavaignac devait recueillir, au sein de l'Assemblée, un suprême témoignage d'estime, bien propre à adoucir sa chute et à le consoler dans sa disgrâce.

De toutes les attaques dirigées contre sa personne et sa vie, les plus pénibles étaient celles relatives à l'acte décisif de sa carrière, c'est-à-dire à la répression de l'émeute de Juin. Ces attaques étaient ardentes, perfides, continues. Entre tous les journaux, la Presse se faisait remarquer par l'âpreté de sa polémique. Elle ne se lassait pas de répéter que le général avait laissé grandir l'insurrection afin de se rendre nécessaire. De nombreux articles, publiés dans ses colonnes et tirés ensuite en brochure, n'avaient pas d'autre but que d'établir cette accusation. Bien qu'il ressentit vivement l'injure, le général Cavaignac dédaigna d'abord de la relever. Mais, sur ces entrefaites, il apprit qu'il circulait, sous le nom de Fragment d'histoire, un récit des journées de Juin, qui avait été communiqué officieusement à quelques personnes et qui reproduisait le terrible reproche dont la Presse s'était faite l'organe. Ce récit était attribué à d'anciens membres, ministres ou secrétaires de la Commission exécutive : on citait même les quatre personnages sous les auspices de qui il avait été rédigé : c'étaient M. Garnier-Pagès, M. Pagnerre, M. Duclerc, M. Barthélemy-Saint-Hilaire. En présence d'une dénonciation qui émanait, non de journalistes sans autorité, mais d'hommes naguère au pouvoir, le général ne crut pas qu'il convînt de garder plus longtemps le silence. Le 21 novembre, il monta à la tribune et demanda qu'un jour prochain lui fût accordé pour combattre et anéantir l'accusation.

Le débat fut fixé au 25 novembre. Cavaignac comprit que cette journée devait compromettre ou consolider pour jamais sa renommée. Son langage fut digne du grand rôle qu'il avait rempli et de la grande cause qu'il défendait. Le soldat taciturne et solitaire de Cherchell et de Milianah dépassa les meilleures espérances de ses amis et confondit ses adversaires. Il fut simple, précis,

abondant, ému, avec cela, légèrement ironique : **Je plaide**, répéta-t-il plusieurs fois ; et, de vrai, nul plaidoyer ne fut plus victorieux que le sien. Il commença par établir avec beaucoup d'autorité que la discussion s'élevait, non entre lui et la Commission exécutive, mais bien entre lui et quelques-uns des membres ou ministres de cette commission. MM. Arago, Marie, Lamartine, c'est-à-dire les hommes les plus considérables de l'ancien gouvernement, restaient, en effet, étrangers à l'attaque ou la désavouaient. Cette distinction une fois faite, Cavaignac entra de plain-pied dans la justification de sa conduite et de ses actes. — On l'accusait de n'avoir pas réuni à Paris les troupes nécessaires. Il répondait en lisant ses dépêches, en racontant ses efforts pour accroître les ressources du casernement, en détaillant ses mesures pour faire sortir de Paris les dépôts ou les non-valeurs et pour les remplacer par des bataillons actifs. — On lui imputait d'avoir, dans la nuit du 22 au 23 juin, enfreint les ordres de la Commission exécutive. Il montrait que l'ordre auquel on faisait allusion n'était rien autre chose qu'un avis officieux. — On le blâmait d'avoir laissé élever des barricades sans les détruire aussitôt. Il établissait que les troupes disséminées eussent été fatalement circonvenues et désarmées. — On prétendait que, pendant la journée du 23 juin, il avait laissé décimer la garde nationale sans la faire appuyer par les bataillons de ligne. Pour repousser ce grief, il se contentait de produire les états qui constataient que l'armée régulière avait eu, pendant cette première journée de lutte, 195 hommes hors de combat. — On lui reprochait le manque de munitions dans Paris et les retards du convoi qui devait en apporter de Vincennes. Il faisait observer que, l'émeute ayant grandi au delà de toute prévision, l'approvisionnement de cartouches s'était trouvé insuffisant. Il ajoutait que, le faubourg Saint-Antoine étant au pouvoir des insurgés, le convoi avait dû, pour arriver à sa destination suivre, non la route directe, mais le chemin de ronde des fortifications. — A l'accusation d'avoir supplanté la Commission exécutive, le général répondait enfin, non sans quelque hauteur, qu'il ne l'avait ni trahie, ni calomniée, ni desservie, mais que jamais il ne s'était engagé à lier son sort au sien. — En terminant cette justifications Cavaignac laissait déborder de son cœur l'émotion qui le remplissait : **Dans le cours de cette discussion, j'ai prouvé, je crois, à l'Assemblée que je savais parfaitement, pour un temps, mettre de côté certains sentiments faciles à éveiller en moi ; l'Assemblée a pu le reconnaître, et elle me rendra, j'espère, cette justice : mais il ne faut pas que l'on croie que je veuille éluder une partie de la gravité du débat... Jusque-là, je n'ai fait qu'un plaidoyer.... Mais entre vous et moi, je vous le dirai tout à l'heure, il y a peut-être une question plus grave, une question d'honneur. Je ne veux introduire qu'au dernier moment cette question si sérieuse. Si vous avez d'autres faits à discuter, venez ici, j'y répondrai ; je plaiderai encore ce soir, toute cette nuit, demain même. (*Vive approbation.*)... Mais nous arriverons au terme de la discussion sur les faits ; il faudra savoir quelle signification vous leur donnez ; il faudra savoir pourquoi ce ministre a manqué à son devoir, pourquoi cet ambitieux a fait tout ce qu'il a fait, et alors, ainsi que je le disais, ce n'est plus l'avocat qui viendra parler ici ; c'est le soldat, et vous l'entendrez !**

Ainsi parla Cavaignac. Le défi qui terminait ce discours sortait, à coup sûr, des habitudes parlementaires. Mais l'homme qui défend son honneur a des privilèges qui n'appartiennent qu'à lui, et l'Assemblée souligna ces fières paroles par ses acclamations.

Il était six heures du soir. Cavaignac avait parlé pendant plus de trois heures. Mais on avait hâte de terminer le débat. A huit heures, la séance fut reprise. M. Barthélemy-Saint-Hilaire vint déclarer, non sans dignité, qu'il avait été, sinon le

rédacteur, au moins l'inspirateur du *Fragment d'histoire*, et que, par conséquent, il était plus que personne responsable de cet écrit. Il ajouta d'ailleurs très nettement que ses amis et lui avaient voulu attaquer le système de défense et non les intentions du général, qu'ils le taxaient d'incapacité et non de déloyauté. Cavaignac n'accueillit cette explication que par un dédaigneux silence. L'accusation, circonscrite et limitée de la sorte, fut soutenue tour à tour par Ledru-Rollin et par Garnier-Pagès. Mais ni l'un ni l'autre ne purent changer les dispositions de l'Assemblée. Leurs attaques n'eurent d'autre résultat que de fournir à Cavaignac des réparties qui accentuèrent encore son succès : *Nous vous avons nommé général de division, gouverneur de l'Algérie, ministre de la guerre*, s'écrie Garnier-Pagès. — *Je laisse au pays*, répond avec hauteur le chef du pouvoir exécutif, *je laisse au pays le soin d'apprécier ce que je puis devoir à M. Garnier-Pagès*. Ledru-Rollin avant parlé de soupçons et de séparation : *Oui*, reprend le général, *la séparation existe, et je ne prévois guère qu'elle puisse cesser*. Comme l'extrême gauche murmurait : *Je laisse au temps*, dit Cavaignac en se tournant vers les bancs de la Montagne, *je laisse au temps le soin de prononcer qui de vous ou de nous sert mieux la République*. Dans cette journée fameuse, le général trouva tout à la fois l'occasion de venger son honneur, de remettre en lumière ses services et de rompre avec l'extrême gauche des liens qu'on l'accusait de n'avoir pas su briser jusque-là.

A onze heures du soir, le vieux Dupont de l'Eure monta à la tribune, et après avoir en quelques paroles déploré les divisions qui éclataient au sein de la République, il déposa une résolution, motivée comme il suit : *L'Assemblée nationale, persistant dans le décret du 28 juin ainsi conçu : Le général Cavaignac a bien mérité de la patrie, passe à l'ordre du jour*. Cet ordre du jour fut ratifié par 503 voix contre 34. Cette minorité de 34 voix fut fournie par la Montagne, à laquelle se joignirent Victor Hugo et le général Baraguey d'Hilliers. Parmi les anciens membres de la Commission exécutive, Arago et Marie votèrent avec la majorité ; les autres s'abstinrent, regrettant sans doute au fond de l'âme une attaque qui révélait plus de dépit que d'esprit politique. Les anciens chefs parlementaires, M. Molé, M. Berryer, M. Thiers, M. de Montalembert, ne voulant pas prendre publiquement parti à la veille de l'élection, observèrent eux aussi la neutralité. La proclamation du scrutin fut accueillie par les cris de : *Vive la République !* et saluée par un immense applaudissement.

## V

Cette mémorable séance produisit plus d'impression dans l'Assemblée qu'elle n'eut de retentissement dans le pays. Quatre jours plus tard, Louis Bonaparte, qui ne s'était pas encore adressé officiellement à la nation, publia son manifeste électoral. Avant de le faire paraître, il avait réuni en conseil les chefs parlementaires qui, depuis peu, s'étaient attachés à sa fortune : ceux-ci, avec une bonne volonté un peu dédaigneuse, avaient mis leur expérience à son service et lui avaient même offert le concours de leur plume : mais le prince ne puisa ses inspirations qu'en lui-même ; s'il se plaisait à provoquer les avis, il se plaisait davantage encore à ne pas les suivre. Cette proclamation débutait en ces termes :

*Louis-Napoléon à ses concitoyens.*

Pour me rappeler de l'exil, vous m'avez nommé représentant du peuple ; à la veille d'élire le premier magistrat de la République, mon nom se présente à vous comme symbole d'ordre et de sécurité.

Ces témoignages d'une confiance si honorable s'adressent, je le sais, bien plus à mon nom qu'à moi-même... mais plus la mémoire de l'Empereur nie protège, plus je me sens obligé de vous faire connaître mes sentiments et mes principes...

Je ne suis pas un ambitieux qui rêve tantôt l'Empire et la guerre, tantôt l'application des théories subversives. Élevé dans les pays libres, je resterai toujours fidèle aux devoirs que m'imposent vos suffrages et les volontés de l'Assemblée.

Si j'étais nommé président, je ne reculerais devant aucun sacrifice pour défendre la société si audacieusement menacée ; je me dévouerais tout entier, sans arrière-pensée, à l'affermissement d'une République sage par ses lois, honnête par ses intentions, grande et forte par ses actes. Je mettrais mon honneur à laisser au bout de quatre ans à mon successeur le pouvoir affermi, la liberté intacte, un progrès réel accompli.

Descendant de ces généralités, le prince dressait le programme de son gouvernement futur, programme où chaque parti trouvait la réalisation de ses vœux et de ses espérances. — Vis-à-vis des conservateurs de toutes nuances, il s'engageait à protéger la religion, la famille, la propriété. La protection de la religion, ajoutait-il à l'intention des catholiques, entraîne comme conséquence la liberté d'enseignement. — Aux amis des réformes sociales, Louis Bonaparte promettait de diminuer les impôts les plus onéreux au peuple, d'encourager le développement de l'agriculture, de pourvoir à la vieillesse des travailleurs par des institutions de prévoyance, d'introduire dans les lois industrielles toutes les améliorations qui tendent à fonder le bien-être de chacun sur la prospérité de tous. — Pour satisfaire le parti légitimiste attaché dès cette époque à la cause de la décentralisation, le prince s'engageait à restreindre le nombre des emplois qui font d'un peuple libre un peuple de solliciteurs... Il flétrissait cette tendance funeste qui entraîne l'État à exécuter lui-même ce que les particuliers peuvent faire aussi bien et mieux que lui. La centralisation des intérêts et des entreprises est dans la nature du despotisme. La nature de la République repousse le monopole. — Aux habitants des campagnes, le candidat, prodigue de promesses, faisait entrevoir un allègement du fardeau de la conscription. Le nom de Napoléon pouvant éveiller quelques inquiétudes en France et en Europe à cause de sa signification belliqueuse, le prince s'ingéniait avec beaucoup de soin à détruire ces appréhensions : Avec la guerre, point de soulagement à nos maux. La paix serait donc le plus cher de nos désirs. La France, lors de la première révolution, a été guerrière parce qu'on l'avait forcée à l'être. Aujourd'hui qu'elle n'est pas provoquée, elle peut consacrer ses ressources aux améliorations pacifiques sans renoncer à une politique loyale et résolue. Et le prince ajoutait

cette sage maxime que le futur promoteur de tant de congrès fastueux eût bien fait de ne pas oublier : Une grande nation doit se taire ou ne jamais parler en vain.

Le manifeste se terminait par un appel à la conciliation, appel chaleureux et sincèrement ému : Moi qui ai connu l'exil et la captivité, j'appelle de tous mes vœux le jour où la patrie pourra, sans danger faire cesser toutes les proscriptions et effacer les dernières traces de nos discordes civiles... Si vous m'appelez à la présidence de la République, la tâche sera difficile, je le sais ; mais je ne désespérerais pas de l'accomplir en conviant à l'œuvre, sans distinction, les hommes que recommandent à l'opinion publique leur intelligence et leur probité... D'ailleurs, quand on a l'honneur d'être à la tête du peuple français, il y a un moyen infaillible de faire le bien, c'est de le vouloir.

Tandis que le manifeste de Louis Bonaparte se répandait à profusion dans les villes et dans les campagnes, une grave complication née de la politique extérieure parut offrir à Cavaignac une dernière chance de ressaisir la fortune qui lui échappait.

A la suite d'agitations dont le récit trouvera plus loin sa place, une révolution terrible avait éclaté à Rome. Le 15 novembre, comme il se rendait à la Chambre des députés, M. Rossi, chef du ministère pontifical, avait été assassiné sur les marches du palais de la Chancellerie. La nouvelle du crime avait été accueillie avec indifférence par le Parlement, avec joie par la populace. Le lendemain, la foule s'était portée au Quirinal et avait voulu imposer au Souverain Pontife la constitution d'un nouveau ministère et la convocation d'une Constituante. La ligne, la gendarmerie, la garde civique avaient fait cause commune avec les factieux. L'indépendance du Pape, sa liberté personnelle, sa vie même étaient menacées.

Ces graves nouvelles, apportées d'abord à Paris par les journaux du Piémont et confirmées par un avis de l'ambassade d'Espagne, ne furent officiellement connues dans tous leurs détails que le 25 novembre. Elles pouvaient être, pour le chef du pouvoir exécutif, le point de départ d'une évolution décisive. Aller au secours du Pape, l'arracher aux factieux qui le tenaient captif, lui offrir l'hospitalité sur le sol français, l'amener à Marseille au milieu d'un peuple respectueux et agenouillé, ce n'était pas seulement reprendre la tradition de la politique nationale, c'était, à la veille de l'élection, rallier les suffrages des catholiques et grouper autour de soi toute cette masse flottante à qui plaît toujours une initiative hardie.

Cavaignac était homme à comprendre ce rôle. Son bon sens, qui ne le mettait pas à l'abri de l'indécision dans le maniement des affaires quotidiennes, lui indiquait le plus souvent, dans les graves conjonctures, la véritable voie à suivre. Son devoir de chef d'État et l'intérêt de sa candidature s'accordaient pour lui dicter sa conduite. A l'issue de la séance parlementaire du 5 novembre, il alla droit à M. de Corcelles, qu'il avait connu au collège et revu en Afrique, et dont il savait le zèle religieux : lui montrant les dépêches qu'il venait de recevoir, il lui confia la mission de se rendre à Rome, de pourvoir à la liberté du Saint-Père et de lui offrir l'hospitalité sur le territoire de la République. Pour appuyer cette mission, des ordres télégraphiques furent envoyés à Marseille et à Toulon à l'effet de réunir aussitôt l'escadre et d'embarquer, à destination de Civita-Vecchia, une brigade de 3,500 hommes, rassemblée depuis quelque temps sur le littoral de la Méditerranée. On doutait si peu de la prochaine arrivée de Pie IX que M. Freslon, ministre des cultes, fut envoyé à Marseille pour le recevoir.

L'Assemblée s'associa à ces résolutions du chef du pouvoir exécutif ; le 30 novembre, elle vota par 480 voix contre 63 l'ordre du jour suivant proposé par M. de Tréveneuc : *L'Assemblée nationale, approuvant complètement les mesures de précaution prises par le gouvernement pour assurer la liberté du Saint-Père, et se réservant de prendre une décision sur des faits ultérieurs et encore imprévus, passe à l'ordre du jour.*

Il est permis de penser que les amis de Louis Bonaparte ne virent point sans trouble cette attitude de Cavaignac. Mais leur anxiété fut de courte durée. On apprit que le Pape avait quitté furtivement sa capitale, mais qu'au lieu de se diriger vers Civita-Vecchia, il avait franchi la frontière napolitaine. Une dépêche de M. de Rayneval, ministre de France à Naples, arrivée le 1er décembre à Marseille, annonça l'arrivée du Saint-Père à Gaëte. M. Freslon revint à Paris. L'escadre et les troupes ne quittèrent point les côtes de France. M. de Corcelles se rendit seul auprès de Pie IX pour lui porter une offre désormais sans objet, au moins sans objet immédiat. Quant aux amis de Louis-Napoléon, ils revinrent promptement de leur inquiétude passagère et, reprenant toute leur assurance, se répandirent en railleries sur tout ce déploiement de forces devenu inutile, et sur cette hospitalité qu'on persistait à offrir, tandis que le Pape s'était déjà pourvu ailleurs. Afin d'enlever à son compétiteur tout le bénéfice de son initiative, le prince s'empressa d'adresser au nonce une lettre où non seulement il désavouait toute complicité avec les ennemis du Souverain Pontife, mais où, plus explicite que son rival, il affirmait la nécessité du pouvoir temporel. Cette assurance n'était pas superflue : car si l'entraînement du moment n'eût pas étouffé toute clairvoyance, on se serait rappelé que ce même Louis Bonaparte avait pris part, dix-sept ans auparavant, à l'insurrection des Romagnes, et qu'à cette heure-là même, un de ses cousins, le prince de Canino, fils de Lucien, était l'un des chefs de la révolution romaine.

La fortune abandonnant de plus en plus Cavaignac, un dernier incident vint, à la veille de l'élection, discréditer encore sa candidature déjà si compromise.

Un projet de loi avait été présenté le 19 septembre par M. Sénard, alors ministre de l'intérieur, à l'effet d'assurer des indemnités pécuniaires ou des distinctions honorifiques, soit aux blessés de Février, soit aux détenus politiques et aux victimes du gouvernement déchu. La commission élue par l'Assemblée et présidée par M. Baroche avait fait au projet un accueil peu favorable. Avant d'achever son travail, elle se souvint qu'un comité, dit *des récompenses nationales*, avait été, le 5 mars précédent, créé sous la présidence d'Albert, et qu'au mois de mai, après la démission de celui-ci, ce comité s'était reformé à l'Hôtel de ville et avait choisi pour président M. Guinard. Elle voulut prendre connaissance des états de proposition dressés par ces comités extraparlimentaires, afin de savoir quels seraient les bénéficiaires des mesures sollicitées. Elle ne se doutait pas jusqu'à quel point ses défiances étaient justifiées. La commission de l'Hôtel de ville transmit les états au ministère de l'intérieur ; le ministre de l'intérieur, sans les ouvrir, les fit parvenir à la commission de l'Assemblée : M. Baroche invita ses collègues à se réunir dans leur bureau le 5 décembre afin de prendre connaissance de ces documents. Quelle ne fut pas la stupéfaction lorsqu'on vit, portés sur ces listes, des malfaiteurs qui, à côté des condamnations politiques, avaient subi des condamnations pour vol, pour incendie, pour pillage, des parents ou des héritiers des assassins de Louis-Philippe, les héritiers de Fieschi, les héritiers de Pépin, la sœur de Leconte ! Dans le premier moment, la surprise et l'indignation ne permirent pas de garder le secret. Quelques-unes des listes furent copiées et

répandues dans le public. La bonne foi n'est pas la qualité maîtresse des partis, surtout en temps d'élection. Les feuilles hostiles au chef du pouvoir exécutif crièrent aussitôt au scandale. La *Presse* dénonça avec une ironie cruelle les *pensionnaires du général Cavaignac*. La lecture de chaque nom, disait l'*Événement*, doit enlever 20.000 voix au Général. La vérité, c'est que M. Sénard et M. Dufaure ignoraient jusqu'à l'existence de ces listes : M. Guinard lui-même, président de la commission établie à l'Hôtel de ville, affirmait qu'il s'agissait, non de propositions définitives, mais de simples relevés des registres d'écrou : en tout cas, Cavaignac ne pouvait être accusé, même par la haine la plus aveugle, d'avoir voulu assurer une prime à l'assassinat ou au vol. M. Dufaure, ministre de l'intérieur, pour bien marquer la réprobation du cabinet, retira le 6 décembre le projet présenté par M. Sénard. Il alla plus loin, et retarda de plusieurs heures le départ des malles-poste pour que le désaveu du gouvernement pût arriver dans les provinces en même temps que les appréciations calomnieuses de la presse hostile. Vains efforts ! les masses ne raisonnent guère, et il resta dans leur esprit, à la veille même du scrutin, l'idée vague d'une nouvelle complaisance du général vis-à-vis des hommes de désordre.

## VI

On touchait à la date solennelle du 10 décembre. La veille même de ce jour, un manifeste du chef du pouvoir exécutif invita les populations au calme et au respect de la loi. En dépit de certaines appréhensions, cet appel était heureusement inutile. C'est au milieu de l'ordre le plus parfait que s'accomplirent les opérations électorales. Dès le 13 décembre, les nouvelles de Paris et des départements ne laissèrent point de doute sur le succès de la candidature napoléonienne ; cependant on attendait avec une vive curiosité le résultat définitif, et cette curiosité était telle que tous les travaux du Parlement demeuraient, de fait, suspendus. L'attente fut longue. C'est seulement le 20 décembre que la commission de recensement des votes apporta à l'Assemblée, par l'organe de son rapporteur, M. Waldeck-Rousseau, le compte rendu complet de sa vérification. Voici quels étaient ces chiffres, dignes d'être conservés par l'histoire :

Suffrages exprimés	7.327.345
Louis Bonaparte	5.434.226
Cavaignac	1.448.107
Ledru-Rollin	370.119
Raspail	36.920
Lamartine	17.910
Changarnier	4.790
Voix perdues	12.600

Cavaignac était vaincu. De même que Lamartine, si acclamé après le 24 février, voyait, trois mois plus tard, le flot de la popularité s'éloigner de lui, de même Cavaignac, arbitre incontesté du pays après l'émeute de Juin, était à son tour abandonné par la faveur publique. Les hommes s'usent vite en temps de révolutions. Une année avait suffi pour briser les deux idoles. Seulement, tandis que Lamartine emportait dans la retraite le remords de n'avoir travaillé à consolider la société qu'après avoir travaillé à l'ébranler, Cavaignac était exempt d'un tel regret. Lui, il avait eu cette heureuse fortune de n'arriver à la vie

publique qu'à l'heure même de la crise décisive, et il avait débuté par un immortel service. Plus tard, à la vérité, dans les soins journaliers du gouvernement, son attitude flottante, ses mesures contradictoires, son langage maladroit et provocateur avaient fait douter de son intelligence politique et grandement discrédité sa personne et sa cause. Mais ces irrésolutions étaient imputables à l'entourage qui l'avait circonvenu plutôt qu'à lui-même : peut-être un peu plus long exercice du pouvoir l'eût-il éclairé sur ses vrais amis et lui eût-il fait acquérir cette volonté réfléchie et persistante qui est le propre de l'homme d'État. Si nous ne nous faisons illusion, la postérité jettera un voile sur ces indécisions et ces fautes : elle aimera ce soldat modeste, fier, plus attristé que glorieux dans la victoire, contenu jusque dans la dictature : elle dira que, malgré quelques taches, il fut un bon serviteur de son pays ; et, songeant aux douleurs qui devaient suivre, peut-être regrettera-t-elle que la nation, mieux éclairée, n'ait pas confié à ces mains probes et loyales le dépôt de ses destinées.

Ayant exercé le pouvoir avec désintéressement, Cavaignac le quitta avec simplicité. Lorsque la proclamation du vote fut achevée, il demanda la parole :

Citoyens représentants, dit-il, j'ai l'honneur d'informer l'Assemblée que MM. les ministres viennent de remettre à l'instant entre mes mains leur démission collective.

Je viens vous remettre à mon tour les pouvoirs que vous avez bien voulu me confier.

L'Assemblée comprendra, mieux que je ne pourrais l'exprimer, quels sont les sentiments de reconnaissance que me laisse le souvenir de sa confiance et de ses bontés pour moi.

De longs applaudissements accueillirent ces brèves paroles et accompagnèrent jusqu'à son banc, comme un dernier témoignage, l'ancien chef du pouvoir exécutif.

Pendant que M. Waldeck-Rousseau, au nom de la commission de recensement, lisait son rapport, Louis-Napoléon Bonaparte, en habit noir et portant sur sa poitrine la plaque de la Légion d'honneur, était entré dans la salle des séances et avait pris place au-dessus du banc ministériel, à côté de M. Odilon Barrot. Quand le général Cavaignac descendit de la tribune, il y monta à son tour et prêta le serment prescrit par la Constitution ; puis, au milieu du plus profond silence, il prononça le discours suivant :

Les suffrages de la nation et le serment que je viens de prêter commandent ma conduite future. Mon devoir est tracé. Je le remplirai en homme d'honneur.

Je verrais des ennemis de la patrie dans tous ceux qui tenteraient de changer par des voies illégales ce que la France a établi. (*Très bien ! très bien !*)

Entre vous et moi, Citoyens représentants, il ne saurait y avoir de véritables dissentiments. Nos volontés, nos désirs sont les mêmes.

Je veux comme vous rasseoir la société sur ses bases, affermir les institutions démocratiques et rechercher tous les

moyens propres à soulager les maux de ce peuple généreux qui vient de me donner un témoignage si éclatant de sa confiance. (*Très bien ! très bien !*)

La majorité que j'ai obtenue non-seulement me pénètre de reconnaissance, mais encore elle donnera au gouvernement la force morale sans laquelle il n'y a point d'autorité.

Avec la paix et l'ordre, notre pays peut se relever, guérir ses plaies, ramener les hommes égarés, calmer les passions.

Animé de cet esprit de conciliation, j'ai appelé près de moi des hommes honnêtes, capables, dévoués au pays, assuré que, malgré les diversités d'origine politique, ils sont d'accord pour concourir avec vous à l'application de la Constitution, au perfectionnement des lois, à la gloire de la République. (*Approbaton.*)

La nouvelle administration, en entrant aux affaires, doit remercier celle qui la précède des efforts qu'elle a faits pour transmettre le pouvoir intact et maintenir la tranquillité publique.

La conduite de l'honorable général Cavaignac a été digne de la loyauté de son caractère et de ce sentiment du devoir qui est la première qualité d'un chef d'État.

Nous avons, Citoyens représentants, une grande mission à remplir, c'est de fonder une République dans l'intérêt de tous et un gouvernement juste, ferme, qui soit animé d'un sincère amour du pays sans être réactionnaire ni utopiste. (*Très bien !*) Soyons les hommes du pays, et non les hommes d'un parti, et, Dieu aidant, nous ferons du moins le bien, si nous ne pouvons faire de grandes choses.

Ce langage plein de mesure parut rassurant pour l'avenir et fut écouté avec faveur. La cérémonie d'installation terminée, Louis Bonaparte, accompagné des membres du bureau et de quelques amis, quitta la salle des séances et se dirigea vers le palais de l'Élysée, qui lui était assigné pour demeure. Il n'en devait sortir que trois ans plus tard pour s'installer au château des Tuileries et, comme dit Tacite en parlant d'Auguste, pour *régner sous le nom de prince*, en attendant le titre d'empereur.

**FIN DU TOME PREMIER**